

1800$^{\underline{oo}}$

Howes B-134
rated "B"

Harwell's Con-
federate 100

HISTOIRE

DES

COMITÉS DE VIGILANCE

AUX ATTAKAPAS

PAR

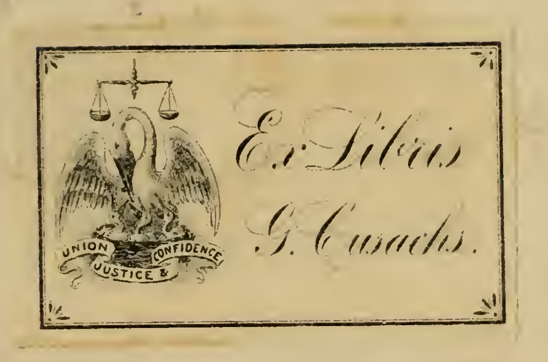
ALEXANDRE BARDE

Vols, crimes, délits, tout a presque disparu, grâce aux Comités de Vigilance ; et puisque j'ai prononcé leur nom, je suis bien aise de leur rendre hommage et de dire qu'ils ont bien mérité du pays. Hon. SIMON,
ex-juge de la Cour Suprême.

(Cour de District de St-Martinville. Affaire Barra.—15 nov. 1859.)

Saint-Jean-Baptiste
(Louisiane)
Imprimerie du *Meschacébé* et de l'*AvantCoureur.*

1861


UNION
JUSTICE &
CONFIDENCE
Ex Libris
G. Cusachs.

HISTOIRE

DES

COMITÉS DE VIGILANCE

AUX ATTAKAPAS

PAR

ALEXANDRE BARDE

Vols, crimes, délits, tout a presque disparu, grâce aux Comités de Vigilance ; et puisque j'ai prononcé leur nom, je suis bien aise de leur rendre hommage et de dire qu'ils ont bien mérité du pays.

Hon. SIMON,
ex-juge de la Cour Suprême.

(Cour de District de St-Martinville
Affaire Barra.—15 nov. 1859.)



SAINT-JEAN-BAPTISTE
(LOUISIANE)
Imprimerie du *Meschacébé* et de l'*Avant-Coureur.*

1861

TABLE DES MATIÈRES

AU MAJOR AURÉLIEN SAINT-JULIEN

Mon cher major,

A n'écouter que mon cœur, c'est à vous, le vieil et fidèle ami de vingt ans, que je devais dédier l'œuvre livrée aujourd'hui au vent capricieux de la publicité. Mais je n'ai pas à craindre d'éprouver à votre égard une partialité de sentiment. L'opinion vous a désigné ; elle est allée vous chercher pour vous mettre à la tête du mouvement insurrectionnel du droit aux Attakapas ; vous avez été l'âme de ce mouvement. Votre nom lui a donné force et autorité. Votre nom aussi portera bonheur à l'*Histoire des Comités*, et je l'inscris ici. Ce n'est pas un honneur que je vous fais, c'est un honneur que je me décerne. Vous êtes le témoin de la sincérité de ce livre ; il y en a bien d'autres que je pourrais invoquer, dont la voix n'a jamais menti, mais tous savent que je n'en trouverais pas de plus digne que vous.

Alexandre Barde.

Napoléonville, Assomption, 1er mars 1861.

INTRODUCTION

Les comités de vigilance sont une institution purement américaine. Le mot institution convient à la chose qui est en effet organique et constitutionnelle ici. On peut regarder à toute heure les Etats qui ont formé jusqu'à ce jour la grande confédération qui se dissout, à toute heure il y a quelque part un comité de vigilance. Un observateur superficiel des faits, se plaçant à l'unique point de vue de la théorie et se livrant à une critique abstraite, protesterait tout d'abord contre ce remède nomade et le comparerait à un rhumatisme qui voyage dans le corps humain et en afflige successivement les diverses parties. Mais cette première impression serait fausse. Il est plus vrai de dire que les comités de vigilance sont la tente où la justice, exilée de son sanctuaire, promène son appareil martial et venge, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, les injures qu'elle a reçues.

Les comités de vigilance, en un mot, sont l'application du droit d'insurrection, droit plus ou moins reconnu et proclamé dans toutes les constitutions politiques modernes. Quand le joug d'un gouvernement devient trop lourd à un peuple, qu'il viole les droits de ce peuple, l'insurrection éclate et tue le gouvernement.

Aux Etats-Unis, il ne s'agissait pas seulement de gouvernement. On sait quel peu de densité y présente la population,

combien elle est éparse, combien les membres en sont isolés. Cette condition toute spéciale y rend souvent la justice difficile à rendre, la police impossible à pratiquer. Les citoyens, clair-semés sur un vaste espace, sont une proie offerte aux délits et aux crimes de tout genre. Le désordre dure tant qu'il n'est pas trop intolérable ; une fois la mesure comble, le peuple se lève, improvise une justice sommaire et commet une série d'actes qui empruntent leur légitimité aux abus qui les ont fait naître.

Une autre considération importante est l'organisation particulière de la justice en Amérique. Au contraire de l'Europe, où la société est tout et l'individu rien, et où la société écrase sans pitié tout ce qui lui fait obstacle, en Amérique l'individu est tout, et la société n'est rien. De là, un admirable système de lois protégeant le faible, le pauvre, l'accusé ; de là surtout le juri si favorable à la défense; de là enfin toutes les armes de la loi subordonnées au droit individuel qui fait la base et l'essence de la république. Mais, et surtout chez un peuple né d'hier, formé de tant d'éléments divers et opposés, où la sève surabonde, qui avec une étrange fièvre d'action cherche son unité et son équilibre,—cette magnifique médaille devait avoir son revers. L'individu, abusant du principe démocratique, a opprimé la société, et la société a réagi. Or, ces réactions qui ont pris le nom de comités de vigilance et qui ont pour but de faire rentrer l'individu dans sa sphère, valent mieux à tout prendre que la lourde justice monarchique, aristocratique ou bourgeoise de l'Europe. Elles sont le correctif des excès possibles de la liberté et les limites et les garanties de la démocratie, comme les priviléges individuels en sont la condition.

Les comités de vigilance sont une arme sociale qu'il ne faut employer qu'à l'état d'exception et qui ne doit être confiée qu'à des mains pures et désintéressées. Comme ils sont généralement le recours invoqué par une population opprimée et

poussée à bout de patience, ils fonctionnent d'une manière salutaire et sont justifiables.

San Francisco était devenu le repaire de bandits et d'assassins accourus comme une croisade infâme au pillage de la toison d'or. L'écume du monde entier s'y épanouissait avec cynisme. Les comités de vigilance ont balayé ces étables immondes, et la santé semble rendue au riche Etat du Pacifique.

La Nouvelle-Angleterre en a souvent appelé à des comités de vigilance pour arrêter les progrès de l'ivrognerie et refouler la marée montante des vices qui coulent de cette source impure. N'eût-elle réussi qu'à rendre le mal interne et latent, elle aurait encore à se louer du service dont elle est redevable aux comités de vigilance.

Les Etats de l'Ouest font un usage fréquent des comités de vigilance. Aussitôt qu'une maladie sociale se déclare quelque part, qu'un désordre quelconque se montre, que les lois se rouillent, sont insuffisantes ou que les agents des lois ne les font plus respecter et exécuter, le remède invoqué, la panacée est le comité de vigilance. Une fois que la cause a disparu, l'effet disparaît aussi ; le comité se dissout lorsqu'il n'est plus un besoin.

Tout près de nous, à St-Jacques, des abus criants s'étaient glissés ; un commerce illégal et dangereux se faisait en plein jour, et la loi était impuissante à le réprimer. Les juris acquittaient, non par complicité bien certainement, mais par faiblesse. Le chapitre des considérations prévalait et de coupables et nuisibles industries continuaient à braver la loi. St-Jacques a eu et a encore son comité et paraît s'applaudir de l'effet qu'il a produit.

Aux Attakapas, le mal était bien plus grand. L'honnête et paisible population pastorale établie dans ces vastes prairies de la Louisiane depuis les premiers temps de la colonisation,

souffrait profondément. Le vol y avait établi sa domination et la démoralisation générale en eût été la conséquence. Des hommes dont les noms sont des certificats de probité et d'honneur pour les comités des Attakapas, se levèrent et résolurent de faire justice eux-mêmes. Ce sont leurs actes dont Alexandre Barde s'est fait l'historien. Nous ne voulons pas déflorer son sujet et toucher à ce drame palpitant d'actualité, dont le récit revenait à tous les titres à l'auteur. Ce que nous pouvons dire, c'est que la Californie, dans ses temps les plus orageux, n'a jamais rien présenté de plus dramatique que les prairies des Attakapas. Notre poète lève le rideau de verdure qui couvrait ces prairies, vaste mer inconnue et mystérieuse ; il sème l'histoire sombre et triste de gracieuses idylles, d'épisodes charmants qui tranchent comme des oasis sur le sable du désert. Il dessine les tableaux de la vie primitive et coloniale, puis de l'ère de la rapine, tableaux qui vont s'effaçant, que le mouvement d'immigration et de défrichement changera demain, et qu'il est d'autant plus curieux de lire. Il esquisse des physionomies superbes et des faces patibulaires. Enfin il met au jour toute une société qui, pour avoir son importance historique, n'avait besoin que d'un historien,—et en pouvait-elle rencontrer un meilleur ?

Nous n'arrêterons pas plus longtemps le lecteur impatient au seuil du monument, et nous nous contenterons de lui en ouvrir les portes et de l'y introduire.

Eugène Dumez.

Saint-Jean-Baptiste, 1er mars 1861.

COUP D'ŒIL SUR LES ATTAKAPAS

I.

Les maladies des sociétés se traduisent comme celles des hommes par des symptômes. Chez ceux-ci, la fièvre ; chez les premières, l'épidémie de plus en plus croissante du crime, le relâchement des mœurs, l'affaiblissement des croyances religieuses et surtout la vénalité, la lâcheté et l'impuissance de la justice, cette triple lèpre qui apparaît sur la terre quand la terre ne sait plus prononcer le nom de Dieu. Quand les religions disparaissent ou semblent avoir disparu et que la Justice, cette fille de Dieu, qui ne vit que de la force que lui prête son père, ne couvre plus les sociétés qu'elle a mission de protéger et de défendre, on doit voir dans ce symptôme un signe certain de maladie sociale. Alors le temps vient où les nations qui ne veulent pas mourir doivent se recueillir et se préparer par la lutte aux remèdes héroïques qui les guériront.

Du reste, l'apparition des maladies sociales n'a pas les allures perfides de ces terribles poisons du moyen-âge qui, donnés à un ennemi, lui conservaient six mois, un an, deux ans, sa santé apparente et le tuaient ensuite, soudainement ou graduellement, à un jour donné.—Non, l'hypocrisie des poisons italiens était digne d'une main humaine. L'homme qui versait ces poisons, se servait d'une arme faite à sa taille ; la portée des blessures n'était pas plus grande que la main qui les faisait.

Elles procèdent autrement, les maladies sociales, car celles-là sont bien les envoyées de Dieu! Pour elles, pas de masques, pas de coups portés dans l'ombre. Elles marchent la tête haute, l'œil hardi, en faisant étinceler au soleil les armes dont elles se serviront pour frapper au cœur les sociétés désignées à leur colère. Aveugle qui les voit passer sans les reconnaître ! Sourd qui ne les entend pas chanter ces deux mots du terrible chant catholique :

Dies iræ, dies illa !

. . . .

Notre société était frappée, elle aussi, par ces fléaux de Dieu qu'on appelle les maladies sociales ; seulement, au lieu de leur résister et de les combattre par tous les moyens qui abondent dans la main des hommes, tous s'étaient croisé les bras avec la tranquillité fataliste des orientaux. *Ce qui est écrit est écrit,* avaient dit ces Mahométans de l'Amérique ; et ils avaient pris le parti de se laisser mourir doucement, en s'étendant au chaud soleil de la Louisiane, en respirant le parfum de ses fleurs, en écoutant les trilles de ses oiseaux moqueurs. Impassibilité aussi peu digne de notre peuple que de ce merveilleux dix-neuvième siècle où le progrès dit à tous, ce que dit la voix mystérieuse au Juif-Errant de la légende : Marche ! marche !

Il y avait donc maladie dans notre société. Pour la décrire, il faudrait la plume sculpturale de Tacite, et nous n'avons pas besoin de dire que nous ne sommes pas Tacite. Nous n'en sommes pas moins condamné à nous en faire l'historien.

II.

Aux premiers temps de la colonisation, la noblesse française avait envoyé aux Attakapas plusieurs de ses représentants, qui y avaient implanté les vertus et les vices de leur sang : vertus incontestables, vices beaux comme des vertus, tant ils étaient brillants ! Ils avaient entraîné avec eux, comme le soleil ses satellites, une population de travailleurs, active, industrieuse, prête à accepter sur ce sol, aujourd'hui si riche, alors inculte, la dure mais sainte loi du travail. L'Acadie, chassée, dépouillée, comme jadis la Messénie, y avait aussi envoyé une députation de travailleurs, rudes comme la terre d'où les avait chassés la politique anglaise, mais ayant conservé, comme un reflet de la patrie, la probité et le courage des enfants venus de France. Sur ce sol des Attakapas, défriché au prix de tant de sueurs, la société s'était donc constituée avec toutes les vertus de la civilisation chrétienne. Courage, probité, honneur, y avaient fleuri en plein sol comme l'oranger fleurit sous le tropique, et la croix dominant l'humble clocher des villages attakapiens, avait dû être fière de ne prêter son ombre qu'à une terre et à des âmes mûres pour la vie sociale autant que pour la vie selon le Christ.

Ce fut là, pour les Attakapas, l'âge d'or, c'est-à-dire la société

avec ses vertus primitives, avec ses hommes vertueux, honnêtes, plaçant le nom de Dieu entre eux et tous les actes de leur vie. Ere à jamais regrettable, dont les hommes ne devraient peut-être jamais sortir et dont le souvenir nous porterait comme Jean-Jacques Rousseau, à maudire la civilisation, si cette loi, à la fois bienfaisante et fatale, qui sème tant de bienfaits en broyant tant d'idées et de vertus dans sa marche, n'exécutait pas les ordres de Dieu! Oh ! avant d'aborder les tristesses, les aspérités de l'ère présente, saluons d'un regard d'attendrissement *cet âge d'or* dont nous déplorons la perte ; cet âge où, selon l'expression d'un vieillard vénéré, que nous avons eu la douleur de voir descendre dans la tombe, *le nègre lui-même ne connaissait pas le vol.*

III.

Cependant notre société marchait et la civilisation montait comme une marée dans nos campagnes. Elle arrivait sur notre sol de tous les points, portée par les vents, par les ailes ardentes de la vapeur, par le pamphlet, par le livre, par le journal, par tous les télégraphes de la pensée.—Elle montait en éclairant, c'est vrai ; mais aussi en emportant dans ses flots, ici une vertu, plus loin une croyance, enfin en broyant sur son passage quelque fleur brillante des premiers temps.—Devant l'action lente, mais incessante de cette marée, dont chaque flot roulait une idée nouvelle, mais en broyait une autre *implantée* sur notre sol par la main calleuse des premiers colons, il devait s'ouvrir promptement une brèche dans les saintes traditions léguées par les aïeux. Hélas ! cette brèche est là, sous nos yeux, beante..... Qui serait assez insensé pour le nier?

IV.

Une autre cause de démoralisation était venue se joindre à celles que nous avons indiquées.

Si le progrès a apporté ici des vices inconnus des premiers colons, il serait absurde de le rendre responsable de tous les maux qui ont fondu sur notre société ; ce serait d'ailleurs tomber dans le ridicule que Béranger a si spirituellement reproché à la Restauration, en France, dans sa chanson :

C'est la faute de Voltaire,
C'est la faute de Rousseau.

Cette cause est due à un vice de notre organisation judiciaire. Expliquons-nous :

Les populations clair-semées de nos paroisses formaient autrefois et forment encore de nos jours une immense famille dont tous les membres se connaissent ou sont liés entre eux par les liens de l'amitié ou du sang. Or, quand un crime se commettait, l'accusé comparaissait devant un juri composé d'hommes qui connaissaient son nom, sa famille, qui, peut-être, avaient joué avec lui aux jours de leur enfance, ou qui, la veille du crime, avaient échangé avec lui un salut ou une poignée de main. Les débats s'ouvraient et quelles que fussent la portée et même l'évidence des témoignages, on se souvenait des vieilles relations de famille ou d'amitié ; — on pensait à la femme ou à la mère de l'accusé pleurant au foyer, à ses enfants dont on avait soi-même caressé souvent les longues tresses ; la tristesse de ce tableau faisait oublier la grandeur du crime ; le cœur, vous cachant le mal que vous alliez faire à la société par un acquittement, vous parlait bien haut d'indulgence ; les mains qui avaient serré celles de l'accusé, répugnaient à ouvrir le bagne ou à dresser la potence, et sans remords, sans songer même au parjure, l'on rendait un verdict de non-culpabilité.

V.

Cependant ces acquittements, que nous pourrions appeler *systématiques,* avaient produit les plus déplorables résultats. La clémence est une vertu si douce à pratiquer ; elle est en apparence si chrétienne, quoique contraire au dogme qui admet dans l'autre vie l'éternité des châtiments, qu'on avait longtemps fermé les yeux sur les funestes effets de son application. Cependant par cette porte ouverte par la *bonté* excessive du juri, s'étaient glissés la paresse, le vagabondage, le parjure, le meurtre, le vol, l'incendie, tous les crimes prévus ou non prévus par notre législation criminelle,—crimes d'autant plus audacieux et fréquents qu'ils restaient plus impunis. Ici nous arrivons à la partie la plus sombre de l'histoire de notre société ; mais avant de l'aborder, jetons sur le papier cette réflexion :

Heureuses nos paroisses, si elles s'étaient aperçues plus tôt que découvrir la société en épargnant des criminels, c'est commettre un crime plus grand que tous ceux qui sont écrits dans nos codes !—

que la Justice est une femme qu'il ne faut jamais voiler parce que, dès qu'on ne la voit plus, on est bien près de croire qu'il n'existe plus de Justice !—que le châtiment étant une loi de Dieu, doit être rigoureusement une loi des hommes !—qu'à tout crime il faut une expiation proportionnée à la gravité de ce même crime !—et qu'enfin tout acquittement rendu contre les témoignages et l'évidence, fait saigner la société comme un coup de poignard !

VI.

Oui, un jour le bandeau était tombé et l'on s'était trouvé en face de la réalité la plus sombre, la plus effrayante. Cette réalité, nous allons la décrire. Nos lecteurs attakapiens jugeront si nous avons chargé le tableau.

Le 1er février 1859, la société se trouvait divisée en deux camps, dont l'un était fort heureusement plus nombreux que l'autre, mais qui semblait débordé de tous les côtés par l'audace du second : le premier camp était celui des *honnêtes gens* ; le second, avons-nous besoin de le dire, était celui des *bandits*.

Les *honnêtes gens* avaient conservé les vertus d'autrefois ; mais, par une de ces faiblesses du cœur humain qui seraient incompréhensibles, si elles ne rappelaient pas l'imperfection de l'homme, ils s'étaient pour ainsi dire résignés à la situation que les bandits leur avaient faite. Au lieu de relever dans l'esprit des populations le nom de la justice, traîné chaque jour dans le ruisseau par des jurés infâmes ; au lieu de se grouper et de jeter enfin un cri de colère qui aurait été en même temps un cri d'avertissement pour les bandits, les *honnêtes gens* se contentaient de déplorer la fréquence des crimes et la complicité criminelle des jurés qui ne se lassaient pas d'absoudre lorsqu'ils auraient dû toujours condamner. Du reste, éloignés des bancs du juri par les avocats qui, dans le but de sauver leurs clients, leur préféraient les hommes de la plèbe affiliés au bandittisme, les honnêtes gens regardaient passer les saturnales de la justice, auxquelles ils étaient étrangers ; purs de toute participation à ces orgies, ils s'en lavaient les mains comme Pilate. La société se trouvait désarmée, mais ils n'y pouvaient rien, car ce n'était pas eux qui lui avaient enlevé son épée flamboyante. Déplorable indifférence qui a prolongé pendant vingt ans une crise qu'une année de dictature populaire devait faire cesser !

VII.

Les *bandits* avaient tiré un parti admirable et de l'apathie des classes honnêtes et des étranges facilités que la loi américaine a données à l'accusé pour échapper au châtiment. Aussi étaient-ils enrégimentés et manœuvraient-ils avec un ordre, un ensemble qui auraient été dignes d'admiration, si les forces de *cette armée du crime* avaient été employées à la défense de la société.

Cette association avait ses généraux, ses officiers et ses soldats.

Les *généraux* étaient ceux qui avaient *bâti leur fortune* en faisant des razzias sur les troupeaux attakapiens, et en se faisant acquitter par des *jurés,* membres de leur association, lorsqu'ils étaient mis en cour.

Les *officiers* étaient les mandataires, les intendants de ces étranges courtiers des propriétés des autres. A eux de tendre les piéges, de dresser les plans des razzias, de convoquer les soldats nécessaires à la campagne projetée.

Généraux et officiers étaient les aristocrates de l'association, la fleur des pois de la haute pègre.

Les *soldats,* c'était la crapule la plus immonde, la plus abjecte ; celle qui a des haillons sur l'âme comme sur le corps ; celle qui ne sait pas, même par tradition, s'il y a un Dieu et s'il existe une morale ; celle qui fait un faux serment avec l'air souriant qu'une femme mettrait à respirer les parfums d'une rose ; celle qui fait douter que Dieu ait pu condamner des âmes à être emprisonnées dans des prisons aussi impures ; celle qui a l'instinct du crime comme la bête a l'instinct de la faim, à ses heures ; celle qui ment devant les tribunaux parce qu'elle ne croit pas en Dieu ; qui vole, pille, incendie, parce qu'elle ne connaît même pas de nom la probité, l'honneur, la morale ; celle qui tuerait froidement parce qu'elle ne sait pas ce que signifie le mot *conscience,* mais qui ne tue pas, parce qu'elle est encore plus lâche qu'elle n'est abjecte, et qu'à défaut de Dieu, elle craint le bourreau.

Les *soldats,* c'était la basse pègre, les exécuteurs des hautes œuvres de la haute pègre.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que cette *armée du crime n'existait pas ;* qu'elle est sortie de notre imagination comme une contrefaçon plus ou moins heureuse des contes d'Hoffmann.

Elle existait, comme Dieu existe, comme le soleil nous éclaire. Nous ajouterons même qu'elle existe encore, mais broyée, mutilee, rompue, par le fouet impitoyable et les condamnations à l'exil rendues par les comités.

Du reste son organisation, son esprit, ses tendances, ce qu'elle a fait, ce qu'elle se proposait de faire, tout ressortira plus loin, avec un terrible relief, dans les pages de cette brochure, empruntées aux livres des comités, restés secrets jusqu'à présent.

On comprend ce qu'avait de formidable cette association ayant ses cadres comme les armées régulières, depuis ses généraux et leurs états-majors tous enrégimentés pour le vol sur une large échelle, jusqu'aux soldats, gent besogneuse qui, après une expédition aventureuse, se contentait d'une miette tombée de la table des capitaines..., un bœuf, une vache, quelque chose qu'elle pût mettre sous la dent.

Le rideau est levé, les voici en scène.

VIII.

Le programme de cette armée n'avait qu'un mot, un seul, mais d'une signification terrible : Le Vol!!!

Les honnêtes gens essaient de marcher à la fortune, ou tout au moins au bien-être, par le commerce, l'agriculture, le barreau, la médecine, par toutes les voies que le travail sanctifie.

Les bandits y marchaient, eux, par une voie tortueuse, pleine d'embûches et de dangers dans les pays qui ont une justice et des gendarmes, mais unie et sûre comme un grand chemin, là où la justice n'existe que dans les dictionnaires : ils y marchaient par le vol.

Leur apport social était zero ; tout leur était bénéfice. Leurs maisons de commerce devaient abonder évidemment en commis.

Leur programme était le vol, avons-nous dit ; comment le pratiquaient-ils ?

Eh mon Dieu ! franchement, hardiment, la nuit, le jour, en plein soleil, par les belles nuits d'été et même par les nuits sans lune. Que leur importait, du reste ? La Justice était une pauvre aveugle qui n'avait pas même un chien pour la conduire ; et, pour la topographie des chemins attakapiens, ils auraient pu en remontrer au géographe le plus savant.

Que voulaient-ils ?

Tout ce qui mérite l'honneur d'être volé : marchandises ou effets de magasins, la bourse du voyageur et au besoin sa selle et son cheval, la livrée de votre nègre, la robe de soie et les dentelles de votre femme, les vases sacrés et la nappe qui parait l'autel de votre église ; tout ce qui peut être volé dans ce bas monde, depuis ce qui est propriété de l'homme jusqu'à ce qui est propriété de Dieu.

Ce n'est pas tout.

Les vols que nous venons de spécifier, étant soumis à des chances aléatoires et *ne donnant pas tous les jours*, ils avaient sous la main une mine riche comme les sables aurifères de la Californie et toujours ouverte au mineur entreprenant. Cette mine, toujours exploitée et toujours inépuisable, offrait à la convoitise de ces bandits ses tentations quotidiennes. Jugez avec quelle avidité ils devaient s'y ruer !

Cette mine, c'étaient les troupeaux attakapiens.

IX.

Nos paroisses sont, comme on le sait généralement, le pays des prairies immenses, appelées *savanes*, si souvent chantées par les poètes américains et par le plus grand d'entre eux à nos yeux, Fenimore Cooper. Bien qu'elles aient été un peu déflorées par les troubadours poitrinaires qui y ont semé à foison les fleurs, les papillons aux ailes d'or, les lacs limpides, lorsque les réalistes n'y auraient vu peut-être que des chardons et des serpents, ces savanes n'en sont pas moins belles avec leurs hautes herbes que le vent fait onduler comme des flots ; elles offrent de plus des pâturages admirables où s'ébattent, depuis les premiers temps de la colonisation, des milliers de têtes d'animaux.

Ces animaux représentaient autrefois la fortune d'une foule d'habitants ; fortune d'une source honorable, d'une venue facile, qui augmentait au soleil de Dieu, selon la fécondité des vaches et des juments aux mamelles toujours gonflées de lait, et qui n'exigeait qu'un peu de surveillance de la part des propriétaires et l'application au printemps de chaque année de la *marque* sur les veaux et les poulains de l'année. C'était, comme on voit, une proie riche, abondante, facile à saisir à toute heure, se vendant facilement sur tous les marchés.

Aussi, comme ils couraient sus à cette propriété des travailleurs,

tous ces pirates de prairie qui infestaient les Attakapas! Comme ils savaient tendre leurs filets et y faire tomber ces troupeaux, espoir du travailleur pauvre, richesse du travailleur aisé ! Bœufs, chevaux, cochons, tout fondait, fondait en quelques mois, comme la neige ; une *razzia* d'Arabes n'aurait pas été plus âpre au vol, plus ardente au pillage. Les pirates de prairie étaient en effet des ennemis que la faiblesse ou la *complicité des jurés* laissait camper dans une société qui aurait dû les broyer elle-même. Fils de la boue, ils vivaient de pillage... Les honnêtes gens étaient si bons !

Bien bons en effet, et ce mot légitime mille fois la prise d'armes de leurs Comités de Vigilance, que tant d'adversaires ont attaqués, les uns loyalement, les autres déloyalement !

Pendant plus de vingt ans, ils avaient vu les maraudeurs se livrer à l'étrange commerce des animaux volés..., et ils s'étaient tus. Ils avaient vu leurs bœufs, leurs vaches, leurs chevaux disparaître tantôt un à un, tantôt par dizaines, quelquefois même par troupeaux, comme nos lecteurs pourront le voir plus loin, lorsque nous arriverons à l'expulsion des frères Harpin,—expulsion restée célèbre dans les fastes des comités et qui est certes, à elle seule, la page la plus éloquente de la triste histoire que nous nous sommes donné la mission d'écrire.... et ils s'étaient tus.

D'un autre côté, les voleurs leur étaient parfaitement connus. Depuis longtemps l'opinion publique avait touché chacun de ces immondes bohémiens de son doigt de flamme, et ce doigt leur avait laissé sur le front comme un stigmate de fer chaud. Il aurait donc suffi de les rassembler, ou plutôt de les *parquer* quelque part comme un troupeau de bêtes fauves, de reconnaître chacun d'eux par la *marque* appliquée sur leur chair par le fer chaud de l'opinion publique et de leur dire :

« Vous êtes tous *flétris* et nous allons vous désigner, chacun par sa *flétrissure* à vos concitoyens..... Toi, tu es un voleur de profession ! Tu as volé dix fois, cent fois, par toi, par tes enfants, par tes engagés, par tes esclaves ! Tu n'as pas gagné loyalement une seule piastre de ta fortune ! Au doigt, le voleur, au doigt ! — Toi, tu es un incendiaire ! Tu as brûlé pour voler et pour te venger de celui qui t'avait mis en Cour pour le vol de son unique vache ! Au doigt, l'incendiaire ! — Toi, tu t'es parjuré dix fois pour de l'argent ou pour l'unique plaisir de commettre un parjure ! Au doigt, le parjure ! — Toi, tu as tendu un guet-à-pens à un vieillard ! — Toi, tu as tué froidement, le soir, un étourdi qui courait à ses amours ! — Toi, tu as pillé un magasin ! — Toi, une

maison, pour jeter le produit de tes vols sur le sein d'une drôlesse au teint couleur d'orange !..... —Au doigt donc, les voleurs ! les assassins ! les parjures ! les incendiaires ! Au doigt, tout ce qui est maudit ! tout ce qui est infâme ! »

Oui, les bons habitants auraient pu leur dire tout cela et bien d'autres choses encore,—et ils s'étaient tus. En vérité, nous ne connaissons dans l'histoire d'aucun peuple rien de plus beau et de plus rare que cette magnanimité.

X.

Mais la Justice? demandera-t-on peut-être.... Ah ! la Justice.... En cherchant bien dans ses souvenirs, le peuple se rappelait bien peut-être qu'autrefois, il y avait bien longtemps, il avait existé une créature de ce nom, douce et indulgente aux bons, terrible et implacable aux méchants ; qui avait délivré la société de ses bandits en les envoyant au bagne ou à la potence ; mais, comme elle n'avait pas fait parler d'elle depuis longtemps, on supposait que la bonne dame était ou devait être morte chargée d'années et qu'on l'avait enterrée dans quelque cimetière obscur de village, sans mettre sur sa tombe une pierre qui dît son nom ; ou, pour parler sérieusement, le seul langage convenable dans un sujet aussi grave, la Justice existait, mais faible, désarmée comme un prisonnier de guerre, et désolée sans doute de ne pouvoir frapper les coupables qui comparaissaient devant elle pour la forme et que des verdicts infâmes lâchaient de nouveau, comme des loups dévorants, contre la société.

Ici, nous sommes obligé de redire ce que nous avons dit ailleurs, ce que nous ne cesserions pas de crier le jour et la nuit, comme les muezzins crient l'heure de la prière sur les mosquées turques, si au lieu d'être une voix isolée, une mauvaise et obscure plume de journaliste, nous étions un des rossignols de la Législature.

La Justice se trouvait désarmée devant les bandits attakapiens, parce que la loi, dont elle est l'interprète, s'y trouvait tuée par deux *absurdités* de notre législation criminelle : *le droit presque illimité de récusation et l'unanimité dans les verdicts.*

XI.

Le droit presque illimité de récusation ! l'unanimité dans les verdicts ! Etudions ces deux étranges dispositions de notre législation criminelle, et nous verrons si elles n'ont pas ouvert les portes des

prisons à plus de criminels que Dante n'a vu de damnés dans son Enfer !

En principe, rien de plus beau, de plus philanthropique que ces deux garanties laissées à l'homme poursuivi par la société. Dans ce duel d'un seul contre tous, on devait laisser au combattant le plus faible des armes qui fissent disparaître l'inégalité écrasante de ce genre de combat. Il était beau de lui laisser jusqu'au bout tous les bénéfices de sa position exceptionnelle, la présomption de son innocence et toutes les chances de se faire acquitter, s'il etait possible, avec l'évidence du soleil. Mais la société devait-elle se dépouiller, pièce à pièce, de toute son armure, afin d'en revêtir celui qu'elle accusait ? Devait-elle combattre nue, comme les lutteurs antiques, contre un homme armé de pied en cap, comme un chevalier du moyen-âge ? Non : tout ce que l'accusé *devait* et *pouvait* espérer, c'était une lutte à armes égales. Cette égalité existe-t-elle ? Répondre affirmativement, ce serait exciter un long éclat de rire.

Dans un pays où il existerait une *température morale* uniforme, où l'honneur, la probité, la moralité, la conscience en un mot, seraient le domaine de tous ; dans un pays enfin où l'image du Dieu vivant apparaîtrait flamboyante à toutes les consciences, le *droit presque illimité de récusation* n'offrirait aucun des inconvénients qu'il offre ici ; car chacun monterait au banc du juri avec la volonté de peser sans passion ni partialité les témoignages de l'accusation comme ceux de la défense ; car chacun se trouverait alors placé dans les conditions de sérénité et d'impartialité où doivent être ceux qui veulent agir selon les règles diverses de la justice ; car, enfermé dans le dilemme d'une condamnation méritée ou d'un acquittement qui tache comme un parjure, le juri n'hésiterait jamais à prononcer le fatal verdict de culpabilité ; car alors le Christ ne serait plus souffleté sur les deux joues comme il le fut, il y a 1861 ans, dans une des scènes de sa passion.

Ici, nous avons tous vu ou pu voir ce que valait *le droit presque illimité de récusation*. En effet, quand les Cours s'ouvraient, on était sûr d'assister à la représentation d'une comédie dont on aurait pu faire d'avance le compte-rendu, scène à scène, tant elle était toujours la même, tant il en coûtait peu aux avocats de se répéter. Comme ces damnés du Dante, enfermés pour l'éternité dans un cercle de feu qu'ils ne peuvent franchir, ils tournaient toujours dans le même

cercle. Le public des Cours criminelles en bâillait avec une touchante unanimité. Qu'importait à nos savants légistes ? Les Cours ne ressemblent pas aux théâtres : ici, ce n'est pas le spectateur qui paye, c'est l'acteur.

Voici la pièce éternellement jouée, sans variantes :

La Cour s'ouvrait. Le Grand Juri rendait ses oracles. L'avocat de district appelait un accusé sur la sellette. La composition du juri commençait. Quand l'affaire appelée était une vétille, comme un assaut ou batterie, un homme crossé dans un bal, un échange d'injures en pleine rue, ou dans une réunion, à la façon des héros d'Homère, qui s'insultaient avant de se battre, le défenseur était bonhomme et se montrait de facile composition. Alors les purs, les honnêtes avaient quelques chances d'exercer le mandat de jurés. S'agissait-il d'un gros vol, avec effraction ou à main armée, ou de quelque meurtre enjolivé d'une douzaine de coups de poignard, d'autant de balles et autres arabesques du genre,—la défense devenait horriblement vertueuse, mais vertueuse comme l'Anglaise le plus collet-monté,—alors on avait beau lui présenter, comme jurés, la fleur de la population, les plus honnêtes, les plus instruits, les plus patients, les plus doux.....

« Nenni, répondait la défense : Je ne veux ni l'honnêteté, ni l'instruction, ni la douceur, ni la conscience. Ces vertus me sont suspectes au premier chef. Ce qu'il me faut, ce sont les âmes bornées, les consciences paralysées, les yeux aveugles ou louches. Foin des hommes qui pourraient voir clair dans mon affaire ! L'intérêt de mon client exige qu'il soit jugé par des taupes. »

Le client était coupable, c'était clair comme le jour. Après avoir épuisé la liste des honnêtes gens, on était donc obligé de descendre à la Bohême attakapienne, aussi immonde que celle que Victor Hugo a vu grouiller dans la Cour des Miracles de *Notre-Dame de Paris*. Le procès-comédie s'entamait. L'avocat de district et le défenseur échangeaient des périodes plus ou moins oratoires pour se disputer un acquittement qu'ils savaient parfaitement écrit d'avance dans le cœur des douze jurés ; arrivé au dénouement, le procès-comédie finissait heureusement comme un vaudeville de Scribe : l'accusé sortait de prison, plus ou moins blanchi par un verdict de non-culpabilité, rendu par un juri complice.... Et la Justice gravait sur son livre d'airain ce nouveau coup de poignard à sa poitrine, ce nouveau blasphême au ciel !

Voilà les bienfaits du *droit presque illimité de récusation.*

XII.

L'unanimité dans le verdict est encore une de ces monstrueuses anomalies que, dans ses exagérations ultra-philanthropiques, la société laisse vivre à la grande joie du criminel.

Vous aurez beau isoler un juri, lui défendre toute communication avec les vivants, lui donner comme surveillant un constable, qui trouverait fort ennuyeux le rôle qu'il joue, si le corps auquel il appartient (sauf de rares exceptions bien entendu) n'était pas composé de tous les crétins qui s'épanouissent, comme des chardons, dans chaque paroisse de notre bienheureux Etat ; vous aurez beau bercer les longues oreilles de ce même juri avec les symphonies oratoires de Pierre Soulé ou de mon ami Adolphe Olivier, vous n'empêcherez pas les tentations de Satan d'arriver, par la porte, la fenêtre, le trou de la serrure, sur l'aile du vent, n'importe comment, jusque dans cette chambre à la table couverte d'un tapis vert, autour de laquelle se jouera l'honneur ou la vie d'un accusé. Tant qu'il n'y aura pas réforme dans la loi sur le juri, les cours ne joueront qu'une comédie sacrilége qui ferait rire si elle n'indignait pas. Si cette réforme tant implorée n'était pas obtenue, si l'on devait continuer de cracher sur le rayonnant visage de la Justice, il n'y aurait plus qu'un échelon à descendre pour se trouver dans l'abîme jusqu'aux aisselles et la société devrait s'attendre à voir arriver bientôt le jour où l'on cracherait sur l'autel de Dieu.

XIII.

Encore un coup de brosse à notre tableau.

Aux fléaux déjà nommés nous allions oublier de joindre le rôle joué dans nos cours par les *témoins*.

Nous n'avons pas besoin de dire la grandeur, la sainteté de la mission d'un *témoin* dans une affaire criminelle. La loi prend un riche ou un *lepero*, car elle admet (souvent à tort, hélas !) que dans chaque poitrine d'homme Dieu a mis une conscience ; elle prend cet homme où elle le trouve, dans un palais, dans la rue,—n'importe où, le traîne devant une cour où un accusé a à disputer à douze jurés son honneur, sa liberté ou sa vie qu'ils veulent lui prendre. De cet

homme riche ou en haillons (car tous sont égaux à ses yeux), elle fait plus qu'un homme, elle en fait un prêtre. Elle lui dit :

» Ce maudit que tu vois là, sur ce banc, est accusé de vol, ou de meurtre. Si tu sais quelque chose qui puisse le condamner ou l'innocenter, au nom du Dieu vivant, nous te sommons de le dire hautement, tu seras béni de Dieu lui-même, si tu fais éclater son innocence ; coupable, aide-nous à le faire condamner, et tu seras encore béni de Dieu. »

Nous le répétons : rien de plus grand, de plus auguste, que le rôle donné en ce moment à cet homme. Honneur à celui qui, dans ces occasions solennelles, ne confesse que la vérité !

Mais le *faux témoin*, celui qui sciemment, froidement, après avoir prêté serment à Dieu et aux hommes, *de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité*, trahit le serment qu'il a prêté devant Dieu et devant les hommes ; le *faux témoin* qui brise l'honneur, la liberté ou la vie d'un innocent, lorsque d'un mot il pourrait lui rendre ce triple trésor que Dieu donne, mais que les hommes sont impuissants à donner ; le *faux témoin* qui n'a qu'à ouvrir ses mains pour en faire tomber la condamnation d'un coupable, et qui tient ses mains obstinément fermées ; le *faux témoin* que la loi romaine et celle de l'Europe du moyen-âge condamnaient à avoir la langue percée d'un fer rouge, afin de rendre le mensonge impossible à qui avait déjà menti devant la justice ; le *faux témoin* à qui les législations modernes imposent, s'il fait condamner un innocent, la même peine que sa victime aurait subie ; le *faux témoin*, ce monstre qu'on devrait proclamer impossible dans les sociétés de notre dix-neuvième siècle, de même que les lois de Solon admettaient l'impossibilité du *parricide;* le *faux témoin* abondait dans les cours attakapiennes : on le coudoyait dans la rue, au café, à l'église, au bal, partout où il y avait concours d'hommes. Le *faux témoin* était partout.

Et ici, avons-nous besoin d'expliquer une pensée rendue déjà fort claire par les pages qui précèdent ? Avons-nous besoin de dire que, dans cette étude sur les classes dangereuses de la société attakapienne, nos observations ne s'étendent, ni directement ni indirectement, aux honnêtes gens de nos paroisses, et qu'elles plongent seulement dans les bas-fonds de notre société, où s'agitaient naguère encore ceux que nous appellerons toujours les bandits, ces lépreux de notre civilisation ?

Oui, les *faux témoins* foisonnaient dans nos cours, mais seulement dans les affaires où les bandits se trouvaient impliqués. Ils étaient accusés d'un vol, d'un meurtre. Eh! mon Dieu! peu leur importait! Dix, quinze témoins venaient certifier qu'à l'heure du meurtre ou du vol, l'accusé était malade ou se trouvait à 25 lieues du théâtre de l'action et... le tour était fait. Inutile d'ajouter que ces parjures se commettaient à charge de revanche de la part de celui qui leur devait un acquittement inespéré.

Une anecdote à ce sujet: une anecdote éclaire parfois une discussion. (Nous n'en nommons pas les auteurs, mais la paroisse Lafayette tout entière pourrait les nommer au besoin.)

Un honorable habitant surprit un soir un de nos nombreux bandits, au moment où il volait sa plus belle vache.

" Cette fois je te prends, dit l'habitant au bandit.

—Pas encore, fit l'autre.

—Mais c'est le flagrant délit!

—Pas le moins du monde; je te prouverai par dix témoins que je t'ai acheté cette vache."

L'affaire mise en cour, le bandit prouva ce qu'il avait promis de prouver par quinze témoignages. Le bandit y avait mis du luxe: il avait produit cinq témoins de plus.

XIV.

Nous avons dit les plaies de notre société, les éléments hétérogènes qui la composent, les facilités excessives laissées aux accusés par notre législation, l'indignité des juris, tels du moins que le tripotent nos avocats, les verdicts scandaleux, l'impunité des bandits, les parjures, les accrocs à la morale, les sacriléges, les cartels adressés à Dieu et aux hommes, &c., &c. Il était facile de prévoir que tant de maux auraient une fin et que le jour viendrait où nos populations pillées, volées, incendiées, traduiraient leurs griefs par un cri de colère, fermeraient *momentanément* les maisons de cour, théâtres de tant d'indignes comédies et improviseraient des tribunaux où les bandits seraient sommairement et sévèrement jugés. Ce jour prévu arriva et donna naissance aux *Comités de Vigilance.* Nous les étudierons dans le chapitre suivant.

LES COMITÉS DE VIGILANCE

I.

Le jour où ce mot fut prononcé pour la première fois devant nos populations, il y eut comme un frisson de terreur chez les uns ; chez les autres, une explosion de joie.

Etrangers aux coutumes américaines, les uns ne connaissaient pas même de nom ces tribunaux exceptionnels, ces conseils de guerre du peuple qui, ailleurs, avaient eu cent fois raison de crimes que ne pouvaient atteindre les tribunaux ordinaires ; c'était pour eux quelque chose de mystérieux et de terrible comme l'inconnu.

Pour les autres, c'était le jour cent fois prédit, non des vengeances, —car un tribunal ne mériterait plus ce nom s'il employait cette arme,—mais des expiations. C'était pour eux un compte qu'on allait demander aux classes dangereuses ; le livre de leur passé qu'on allait feuilleter page à page ; leurs actions impunies qu'on allait peser dans une balance terrible et impartiale comme celle de la *vraie* justice ; mais cette fois on avait la certitude que cette balance serait tenue d'une main ferme et sûre ; que les bras vaillants qui se présentaient seraient à la hauteur de toutes les difficultés de l'œuvre, que le passé serait *réglé* avec l'exactitude des meilleurs teneurs de livres, et que *chacun serait rétribué selon ses œuvres.*

Le peuple,—ce poète qui a autant d'imagination qu'Alexandre Dumas,—avait donné une auréole romanesque à ceux qui allaient combattre pour l'épuration du pays. Pour les uns, c'étaient des bandes calquées sur celles de l'Opéra-Comique, portant la ceinture de soie rouge ou verte flottante, la soubreveste des Apennins ou des Abruzzes, le chapeau calabrais couronné de fleurs. A ces poétiques soldats ils avaient donné un poétique chef : c'était et ce ne pouvait être qu'un Fra-Diavolo honnête homme, portant le *trabuco* sur

l'épaule, vêtu de velours des pieds à la tête, ayant des nœuds de rubans à sa veste flottante ; en un mot, un chef à faire raffoler d'amour les jeunes filles.

Pour les autres, les *Vigilants* allaient être des puritains du temps de Cromwell, au pourpoint de cuir, au chef coiffé du pot de fer, qui iraient au combat armés d'un lourd mousquet et en chantant les psaumes éclatants et sombres de l'Eglise réformée.

Pour quelques-uns enfin, ils devaient se montrer le visage couvert d'un masque noir comme les Italiens du moyen-âge ou les brigands de l'Opéra ; ils feraient la guerre la nuit, comme les Indiens ou comme les bandes de Rob Roy....

Ah ! le peuple est un grand poète, mais le propre de la poésie est de dépasser toujours la réalité.

Les *Vigilants* étaient de bons habitants, qui allaient s'arracher momentanément à leur charrue, à leur intérieur, à leurs loisirs, à leurs affaires ; qui allaient saisir au collet tous ces lépreux qui auraient dû être retranchés de la société depuis longtemps et qui ne devaient qu'à l'indulgence criminelle du juri d'avoir encore leur place au soleil et à la liberté, et allaient les jeter, meurtris et saignants, sur les dures routes de l'exil.......

II.

Ici se présente une question qui a excité quelques controverses...... assez naïves, et que nous devons par conséquent honorer d'une réfutation.

Un comité de vigilance est-il légal ?

Tout le monde savait, comme les braves gens qui ont posé cette question, que la Justice, étant la seule souveraine *des sociétés régulières*, ne doit pas, ne peut pas reconnaître d'autre pouvoir que celui qu'elle exerce elle-même ; qu'elle ne reconnaît qu'un drapeau et qu'un autel, et que ce drapeau et cet autel ne sont et ne peuvent être que les siens. Tout pouvoir est égoïste et ne se partage avec personne, car partager, c'est abdiquer. Celui de la Justice doit donc se partager moins que les autres ; mais ceci ne reste vrai que lorsque tout est serein et moral dans les diverses régions de la société ; lorsque la vertu est à la fois en haut et en bas ; lorsque le parjure est aussi rare que les comités ; lorsque l'innocent et le coupable sont certains

de trouver devant un juri, l'un douze parrains de son innocence, l'autre douze juges austères qui prononceront sa condamnation.

Oui, nous l'avouons avec vous : quand la Justice est respectée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une éblouissante fille de Dieu, il serait à la fois insensé et criminel de faire schisme avec elle, d'élever temple contre temple et de ternir du souffle des passions humaines le miroir où son auguste visage se détache dans toute sa pureté. Oui, quand tout est calme et serein sur la terre, nous dirons avec vous que :

Un comité de vigilance n'est point légal.—Mais où en étions-nous quand les comités se sont formés ? Tous les étais de la société manquaient à la fois. Un voile noir s'était étendu sur les âmes et les consciences. Lorsqu'on rencontrait un passant sur son chemin, on ne savait si l'on allait saluer un coquin ou un honnête homme. Il y avait dans tous les cœurs doute de l'avenir et désolation du présent. La frayeur était partout. Etait-on volé ? on n'osait plus se plaindre de peur de voir sa maison incendiée et ses bêtes égorgées. La moralité publique commençait à baisser d'une manière effrayante. Devant la fortune des bandits, qui montait, et celle des honnêtes gens, qui descendait, certaines consciences se demandaient si la route du crime n'était pas préférable à celle de la vertu. Les bandits étaient partout méprisés hautement par beaucoup, choyés par les autres, car ils pesaient d'un poids souverain dans les balances électorales ; l'improbité et le vol triomphants, la vertu regardée par un grand nombre comme une niaiserie ! épidémie de vols et de crimes de toutes sortes ! bureaux ouverts de parjures au plus offrant et dernier enchérisseur ! Pour tout résumer en un mot : infamie ! infamie ! tel était le bilan de notre société.

Assez, messieurs les chevaliers de la légalité ! Devant un état de choses aussi désastreux, il etait du devoir de nos populations d'oublier qu'il y avait des maisons qui s'appelaient palais de justice, des hommes qu'on appelait juges, des hommes qu'on appelait avocats ! Lorsque la société etait en feu et que les pompiers désignés par la loi restaient paisiblement chez eux, il était du devoir de nos populations de courir au feu et d'éteindre un incendie qui menaçait de tout consumer. Et s'il y avait eu un crime dans ce magnifique sauvetage d'un navire percé à jour et ayant déjà dix pieds d'eau dans la cale, qui oserait blâmer les hommes de cœur qui prirent sur eux de

le commettre? Du reste, nous allons dire un mot qui restera vrai tant qu'il existera un dictionnaire : un *crime*, c'est un acte odieux, infâme, nuisible à tous ou à quelques-uns. Or, on aurait beau dresser une barricade de déclamations contre les comités de vigilance, qu'on ne parviendrait jamais à changer en malfaiteurs les hommes qui se dévouent au salut de la société.

Non, il n'y eut pas crime dans ces insurrections, *armées et dirigées par d'honnêtes gens*, qui, voyant que la justice n'existait plus, s'assirent dans le fauteuil vide de la justice ;

Non, il n'y eut pas *crime*, car il faudrait appeler ainsi toutes les insurrections populaires contre un déplorable état de choses ;

Non, il n'y eut pas *crime*, ou il faudrait appeler ainsi la révolte des treize colonies anglaises contre la métropole, révolte dont est née notre magnifique république ;

Ou il faudrait appeler ainsi la révolution française de 1789 et 1792, qui, quoi qu'on dise et qu'on fasse, a semé d'impérissables idées de liberté, d'égalité et de fraternité dans tous les coins de l'univers ;

Ou il faudrait appeler ainsi toutes les protestations faites par les peuples contre leurs maîtres ;

Ou il faudrait appeler ainsi de nos jours l'insurrection de l'Irlande contre l'Angleterre et de la Vénétie contre l'Autriche, deux martyres qui se révolteront peut-être !

Ou il faudrait enfin, pour être franc et logique, en même temps, condamner l'histoire, reconnaître que si Néron nous gouvernait, nous devrions subir Néron, et qu'enfin il n'y a plus ici bas ni codes ni constitutions démocratiques et qu'il n'existe plus d'autre droit que le droit divin !

III.

Cependant les comités s'étaient organisés et allaient exécuter *rudement et consciencieusement* leur programme, aussi simple que celui des bandits qu'ils allaient combattre.

Le programme de ceux-ci avait deux mots : *le vol ;*

Le programme de ceux-là en avait trois : *guerre aux voleurs !*

On voit que, pour le laconisme, les uns et les autres auraient pu rendre des points à l'antique Sparte. Les hommes d'action qui avaient eu le courage de l'initiative, le plus rare de tous dans ce pays où

le courage court les rues, ces hommes avaient appelé à eux tous les hommes honnêtes. Cet appel avait eu de l'écho et tous y avaient répondu. Exemple mémorable, qu'il est bon de graver dans ces feuilles éphémères, ne dussent-elles avoir que la durée d'une journée, et qui prouve que lorsqu'une société souffre, elle répondra au premier appel qui sortira d'une poitrine virile, et que, sans cet appel, elle aurait retardé d'un siècle peut-être le moment d'agir ! Oui, répétons que les actes de courage sont électriques et qu'au jour du danger ils ont et auront toujours sur les foules un profond retentissement.

On allait donc bientôt voir à l'œuvre ces tribunaux sommaires dont le nom seul faisait déjà courir un frisson dans bien des consciences.

Quel serait leur code ?

Quels châtiments appliqueraient-ils ?

Telles étaient les questions que se posaient les personnes étrangères à l'association des Vigilants.

L'incertitude ne dura pas longtemps, car le premier comité (celui de la Côte-Gelée) publia dès les premiers jours de son organisation une proclamation à *ses concitoyens de la paroisse Lafayette.* Cette proclamation, qu'on trouvera plus loin, ne laissait plus planer l'ombre d'un doute sur ce que nous pourrions appeler la *Question des Châtiments.* La liste en était courte mais singulièrement significative ; pour que nos lecteurs puissent en juger eux-mêmes, nous nous empressons de la donner.

La première peine etait le bannissement ;

La seconde, le fouet ;

La troisième, la corde.

Comme on voit, c'était d'une simplicité presque primitive ; c'était court, mais c'était net.

Les hommes de ce comité ne s'etaient pas ingéniés à créer des catégories de peines ni des catégories de condamnations.

Pour vol ou tout autre crime ou délit ordinaire, si on était trouvé coupable, on serait *toujours* condamné, comme dans les conseils de guerre ; la condamnation prononcée serait le bannissement.

Aussitôt l'arrêt rendu, le président du comité monterait à cheval, ainsi que le comité exécutif, et irait immédiatement notifier la condamnation.

Le délai accordé pour le réglement des affaires dépendait des termes de l'arrêt ; il serait de 24 heures, de deux jours, de cinq, de huit ; mais il ne pourrait jamais dépasser dix jours.

Le condamné qui laisserait expirer le délai accordé sans partir, serait *fouetté sévèrement.*

Pris en deuxième rupture de ban, il serait *pendu.* Pour meurtre, incendie, viol ou tout autre acte qualifié crime, le comité avait aussi décrété la *corde...* Et c'était tout simple. On avait si souvent refusé de dresser la potence, qu'on avait fini par ne plus y croire. Il était bon de montrer qu'on était décidé à la relever.

Tel fut le code de procédure criminelle adopté par le comité organisé à la Côte-Gelée. Il fut simple et inspiré à ses auteurs par le bon sens. Les membres du comité comprirent que pour frapper de grands coups il fallait adopter une justice prompte, expéditive, impitoyable, et surtout fermée à l'éloquence pâteuse des avocats. En honnêtes gens, ils allaient aussi écrire sur la porte de leurs délibérations : " Les avocats n'entreront pas ici."

IV.

Aujourd'hui, quatre paroisses sont couvertes de ces associations armées qui se sont donné pour mission de purger le pays de ses bandits.

Aujourd'hui, partout où elles se sont établies, ces associations règnent et gouvernent, et tout le monde trouve leur joug léger.

Que faut-il conclure de ce pouvoir généralement acclamé et reconnu ?

Que l'homme qui fit la première prise d'armes à la Côte-Gelée, fit un coup d'audace en même temps qu'un coup de génie ; qu'il comprit que les griefs des honnêtes gens étaient assez grands pour qu'on les traduisît à la fin par un cri de colère qui troublât les bandits endormis sur leurs lits de roses ; et qu'en se faisant le premier vengeur de la société, il aurait l'honneur de sonner le premier, sur notre pays, *l'heure de la providence qu'on accuse souvent de lenteur, mais qui finit toujours par sonner.*

Il faut en conclure encore que le pays attendait ce cri pour sauter sur ses armes et couper court à la scandaleuse et trop longue impunité des malfaiteurs.

Il faut en conclure enfin que la patience publique était à bout ; qu'on voulait en finir avec tous les scandales qui déshonoraient nos paroisses attakapiennes ; que le succès vient seulement aux causes qui ont les sympathies des masses ; et qu'enfin, sans toutes ces causes, le Comité de la Côte-Gelée ou aurait opéré isolément dans la paroisse, ou se serait éteint de lui-même, faute d'appui dans l'opinion publique.

ADHÉSION

DE LA PRESSE ATTAKAPIENNE AUX COMITÉS DE VIGILANCE

I.

Cependant la chasse aux bandits allait commencer,—la chasse ardente, folle, impitoyable, faite à grand orchestre par les limiers de la vigilance, et tout le monde savait qu'ils étaient bons !

Hourra ! ils commencent leurs battues, les vaillants chasseurs de Lafayette, de Saint-Martin, de Saint-Landry, de Vermillon, de Calcassieu !

Hourra ! c'est la chasse au lancer ! la chasse à l'arrêt ! la chasse à la muette ! la chasse à courre ! Ce sont toutes les chasses ! Hourra !

Les bêtes ont beau fuir comme des daims, comme des chevreuils, comme des lièvres. Elles entendent déjà l'haleine stridente des lévriers qui les poursuivent. Sus donc, mes chiens, sus ! Sus aux fuyards ! sus aux chevreuils ! sus aux lièvres ! Encore un effort et la proie poursuivie saignera sous vos dents blanches ! et les chasseurs triomphants sonneront l'hallali !

D'ailleurs cette chasse n'a rien de commun avec les chasses ordinaires. Celle-ci est une chasse royale qui a pour témoin la population des quatre paroisses. Les hommes vous regardent passer d'un œil ardent... Les dames crèvent leurs gants à vous applaudir de leurs belles mains blanches, ainsi que les fanfares éclatantes des chasseurs.

A l'œuvre donc, les limiers ! Tue ! tue ! pille ! pille ! Feu des quatre pieds pour la galerie ! feu pour les beaux grands yeux noirs qui vous regardent ! Courez tant qu'il vous restera des pieds et un souffle pour continuer votre course ! Sur la terre, sur l'eau, en plaine, sous bois, course et course effrénée ! Hourra ! hourra !

....

....

....

La presse attakapienne s'était empressée de mettre les trompettes de ses colonnes à la disposition des comités.

Trois journaux leur avaient ouvert leurs tribunes hebdomadaires : le *Démocrate* de Saint-Martin, l'*Echo* de la paroisse Lafayette, et le *Courrier* des Opelousas.

Trois journaux, c'est-à-dire trois tocsins pour sonner la sainte croisade des honnêtes gens contre les bandits.

C'était un concours précieux pour l'œuvre naissante. Le *Démocrate* de Saint-Martin était un journal représentant un parti alors en minorité dans la paroisse, mais plein d'une conviction et d'une verve qui étaient les augures certains de l'avenir qu'il a conquis depuis. Edité, non par la spéculation, mais par un groupe d'hommes attachés à la démocratie, et plus attachés encore à l'avenir de leur paroisse compromis par une administration know-nothing, le *Démocrate* était le miroir qui reflétait la sainte indignation de quelques plumes jeunes, fougueuses, prime-sautières, ayant l'amour de ce qui est bon et juste et prêtes à se dévouer, par amour de la patrie, à tout ce qui pouvait être pour elle progrès ou prospérité. Ces plumes étaient tenues par Ed. Voorhies et Alcée Judice.

Ed. Voorhies, quoique jeune, avait fait depuis longtemps ses preuves dans le journalisme. On savait qu'il faisait la guerre, non en tacticien ou en stratégiste, mais en tirailleur, en mousquetaire ; qu'il était prompt à l'attaque comme un zouave, alerte comme un turco ; qu'en un mot il se battait au fusil, au revolver, à l'arc, à toutes les armes de l'infanterie légère ; mais qu'il se servait peu ou point de la grosse artillerie.

Alcée Judice était une primeur, une révélation, une force qui allait se révéler sans peut-être se bien connaître elle-même, mais une force réelle, disposant d'une somme étonnante d'ardeur, de jeunesse

et de virilité. Cœur chaud, nature méridionale, médaille frappée au meilleur coin de ce type créole qui va s'absorbant chaque jour dans les flots de la population américaine, ce jeune homme allait se réveiller écrivain, comme certaines natures d'élite se réveillent peintres, poètes, sculpteurs, au sortir des langes.—Logicien implacable, il allait faire la guerre à coups d'arguments, à coups de raisons que les adversaires des comités n'ont pas encore réfutées à l'heure où nous écrivons ces lignes. Alcée Judice était l'artilleur de la guerre que les Comités allaient commencer.

L'*Echo de Lafayette* et le *Courrier des Opelousas* avaient tous deux l'honneur d'être les organes de la démocratie dans deux paroisses riches, populeuses, et bien que les Comités fussent composés d'hommes pris dans les deux partis, qu'une question de moralité publique avait réunis sous la même bannière, la presse démocratique des Attakapas était venue à eux à bras ouverts, tandis que la presse opposante s'était renfermée dans une neutralité hargneuse, et que les amis de cette presse commençaient déjà dans l'ombre une opposition qui, pareille à la montagne en mal d'enfant, n'a produit que le plus ridicule des avortements.

II.

La chanson avait aussi porté son tribut au mouvement.

La poésie chantée,—cette poésie aimée du peuple parce qu'elle parle à la fois à son intelligence et à ses oreilles,—est à nos yeux un des plus puissants leviers des âmes aux jours de danger, de guerre ou d'insurrection. La *Marseillaise*,—ce chef-d'œuvre inimitable de la poésie chantée,—fut, dit-on, pour beaucoup dans les premières victoires de la république française, en 1792. A Jemmapes et à Valmy, ses strophes enflammées dominèrent l'orchestre de l'artillerie et de la fusillade. Ce fut un concert chanté par un chœur de quarante mille hommes et, le soir de la bataille, il tonna encore autour du jeune drapeau tricolore, qui venait de cueillir sa première couronne de triomphe.

La chanson vint encore en aide aux Comités, comme elle viendra toujours en aide à tout ce qui est protestation contre un crime ou un abus. Douce aux malheureux, impitoyable aux sots et aux méchants, amie de la mansarde du peuple plus que des palais des grands, cei-

guant la robe guerrière lorsqu'il faut guider un peuple au combat, la robe de deuil lorsqu'il faut pleurer une défaite, le linceul même lorsqu'il faut descendre, avec un peuple égorgé, dans la tombe que les rois lui ont creusée, la chanson est un ange toujours prêt à venir du ciel pour servir les causes populaires.

Voici deux chansons inspirées par les Comités de Vigilance. Nous les publions, non pour leur valeur, mais pour démontrer que la chanson a pris part à la lutte dont nous sommes l'historien.

CHANT DE GUERRE DES VIGILANTS

—◆—

Air : *Liberté sainte, après trente ans d'absence.*

BÉRANGER.

Guerre aux bandits ! de toutes les poitrines
Ce cri puissant s'élève dans les airs ;
Assez de vols, de meurtres, de rapines ;
Après trente ans les yeux se sont ouverts !
Trop de lépreux salissent notre terre,
Le cri public les a tous condamnés :
O Vigilants, en guerre, vite en guerre !
Que les bandits soient tous exterminés !

Qu'ils soient broyés dans la même tempête,
Tous ces maudits, chiens du même chenil ;
Et que le fouet en les cinglant les jette
Aux durs chemins qui mènent à l'exil !
De leurs forfaits, absous par la justice,
Qu'ils soient par nous à leur bagne traînés !
Honte à Thémis qui se fait leur complice !
Que les bandits soient tous exterminés !

Sus aux bandits ! aux voleurs ! à ces drôles,
Honte et fléau du sol où nous vivons !
Dieu, qui sourit à nos vierges créoles,
Doit se voiler devant tous ces démons !
De ton vieux tronc, arbre de la patrie,
Tes purs enfants à ton ombre inclinés,
Vont arracher toute branche pourrie,
Que les bandits soient tous exterminés !

Nos tribunaux ne cessaient pas d'absoudre,
Au crime heureux ils ôtaient leur chapeau.
Nous, nous frappons comme frappe la foudre
De Jéhova messagère et bourreau.
Frappons toujours! Aucune voix austère
N'osera dire aux vengeurs déchaînés :
« Caïn! Caïn! qu'as-tu fait de ton frère? »
Que les bandits soient tous exterminés!

Quand nous fondons sur ces bandes farouches,
Troupeau saignant et réduit de moitié,
Nous entendons parfois dans quelques bouches
Ton doux langage, ô divine Pitié!
A ces brigands on dresse des statues
Comme à des saints d'un nimbe couronnés.
Sous nos talons qu'elles soient abattues.....
Que les bandits soient tous exterminés!

Broutez en paix l'herbe de nos campagnes,
Troupeaux traqués trente ans par ces maudits;
Les Vigilants improvisent des bagnes
Et d'un enfer vont faire un paradis.
Durs forgerons, courbés sur le cratère,
Noir soupirail ouvert pour ces damnés,
Fondons pour eux le boulet populaire.....
Que ces bandits soient tous exterminés

Louisiane, ô mère bien-aimée,
Mets sur ton front ta couronne de fleurs
Puis endors-toi sur ta couche embaumée
Et ne crains plus meurtriers ni voleur
Sol de l'honneur, ô patrie immortelle,
Ferme ton sein à tes fils gangrenés,
Le juste seul doit dormir sous ton aile..
Que les bandits soient tous exterminés!

CEUX QUI PARTENT

Où vont ces bandits, fils des bagnes,
Qui pillaient nos belles campagnes
Comme des écumeurs de mer?
Où ces gars de mauvaise mine?
Ils vont manger outre Sabine
Un pain amer.

Où vont ces démons de nos plaines,
Les mains libres de toutes chaînes,
Aux premières roses d'avril?
Où vont-ils, mornes, en silence?
Ils vont chercher une potence
Dans leur exil.

Qu'a fait ce drôle à l'air farouche,
Au grand front fuyant, à l'œil louche,
Comme celui d'un paria?
Dans son abri clos d'une planche
Il a tué ma vache blanche
Pauvre Lia!

Qu'a fait ce vieux à l'œil atone,
Au ventre gros comme une tonne,
Monté sur son grand palefroi?
Il conduit dans d'autres patries
Les pirates de nos prairies
Dont il est roi.

Un jour ceux-ci par un parjure
Ont souffleté sur la figure
Jésus, le martyr immortel ;
Dans l'exil, trop clément supplice,
Ils vont maudits par la justice
Et par le ciel.

Les ministres de la justice
De leurs crimes étaient complice;
Ils pardonnaient à ces damnés ;
Mais le peuple est juge suprême :
Il les a frappés d'anathème
Et condamnés.

Ceux-là, la nuit, phalange sombre,
Ont pris une torche dans l'ombre
Et l'ont jetée à nos maisons ;
Ils ont brûlé dans leur étable,
Nos bœufs au joug en bois d'érable,
Et nos moissons.

Ils vont, eux, leurs fils et leurs femmes,
Abjects entre les plus infâmes.
Chercher l'ombre et l'exil lointains ;
Qu'ils aillent où le vent les pousse,
Foulant la poussière et la mousse
Des grands chemins.

Tous ces noirs démons de nos plaines
Ont volé, volé par centaines,
Nos troupeaux, notre seul trésor ;
Ils ont fait, avides harpies,
De nos parcs et de nos prairies
Des mines d'or.

Et dans les champs et dans les villes
Que chaque main de ces mains viles
Repousse le contact honteux !
Errants, proscrits et sans patrie,
Qu'en les voyant chacun leur crie :
Lépreux ! lépreux !

Comme Caïn l'Israélite,
Qu'ils s'en aillent, foule maudite,
Manquant d'eau, d'abris et de feu !
Et que toujours dans la nuée
Ils voient flamboyer une épée,
Celle de Dieu !

Voilà deux chansons, deux imprécations de la poésie attakapienne contre les hommes qui ont, pendant vingt ans, tenu audacieusement en échec et la Justice et les honnêtes gens. Il y a dans ces chants plus de mépris, d'indignation, de colère, plus d'écho des griefs populaires que de poésie réelle, nous le reconnaissons. Qu'on pardonne à ces poésies, si mauvaises qu'elles soient, de s'être faites si ardentes. Elles n'ont fait que traduire, ou plutôt noter l'exaltation populaire. On ne peut méditer des églogues et des champs bucoliques lorsqu'on est assis sur le cratère d'un volcan.

OPPOSITION AUX COMITÉS

I.

Cependant à peine les Comités eurent-ils montré le bout de leur drapeau, qu'on vit se former un parti d'opposition.

Si cette opposition n'eût été faite que par les bandits ou leurs

affiliés connus ou secrets, elle n'aurait étonné personne et, comme dans les cours de justice du moyen-âge, on leur aurait laissé vingt-quatre heures pour maudire leurs juges. C'était en effet un sinistre jour qui se levait sur eux : leurs revenus supprimés par un de ces arrêts du peuple souverain qu'on ne casse devant aucune cour suprême, leur carrière brisée, leurs habitudes de paresse rompues, leur industrie coupée dans sa racine,—tels étaient leurs griefs contre les comités, griefs que ceux-ci pouvaient entendre éclater en souriant.

Mais l'opposition de quelques hommes honorables, foncièrement honnêtes, aurait été aussi inintelligible que tous les hiéroglyphes de l'obélisque de Luxor, si cette opposition, mystérieuse de prime-abord, n'avait pris sa source dans une cause qu'on n'avouait pas, mais qui néanmoins était suffisamment transparente pour quelques yeux. C'était, puisqu'il faut le dire, une opposition d'opinion et un instinct (inné du reste chez ces hommes) de conservation.

C'était une opposition d'opinion, car ces hommes, la plupart know-nothings et qui avaient tant déclamé en 1855 contre la *canaille étrangère*, ces hommes éprouvaient un dépit de *vertueux américanisme* en voyant que des hommes du pays s'étaient armés pour faire le dénombrement de la *canaille indigène* ; la bannir du pays natal qu'elle souillait de sa présence et, en cas de résistance, lui déchirer les reins et les épaules à coups de fouet. Ce qui les faisait mouvoir, c'était la douleur, honorable mais étroite, de voir mettre à nu les plaies et les misères d'une société que, par esprit de parti, on s'était plu à peindre si souvent comme composée de rosières des deux sexes. Hélas ! grâce à l'indiscrétion des comités, les voiles allaient se déchirer, les bas-fonds de nos marais mettre au grand jour tous leurs mystères et cette société si vertueuse, fournir, comme la vieille Europe, des myriades de voleurs, d'assassins, de bandits de toute sorte, que la main de fer des Vigilants allait faire monter au pilori et marquer à l'épaule d'un fer chaud. Nous ne pouvons décrire la pudeur patriotique de ces braves gens qui auraient voulu cacher aux regards étrangers *leur canaille,* qui pourtant prélevait sa dîme sur eux comme sur les autres ; car cette pudeur ressemblait beaucoup à la niaiserie sentimentale d'un chirurgien, frère ou parent de Jocrisse, qui ayant à soigner un malade dont la jambe s'était gangrenée à la suite d'une fracture, aima mieux le laisser mourir que de lui dire

qu'il devait être amputé.—*Cette terrible nouvelle lui aurait fait mal*, nous a-t-il dit plus d'une fois avec une sublime naïveté.

C'était une opposition puisée dans l'instinct de conservation, car en démasquant impitoyablement les faiblesses, les palinodies, le relâchement de la justice, les comités allaient imprimer à l'opinion publique un de ces chocs électriques qui brisent tous ceux qui, de près ou de loin, peuvent être regardés comme solidaires des abus dont l'excès met des armes dans les mains des hommes généreux. Ces hommes se sentaient menacés dans le pouvoir qu'ils occupaient depuis quinze ans, non par l'action directe des comités, mais par la portée morale de cette action ; ils sentaient vaciller sous eux les fauteuils qui, pendant tant d'années, avaient supporté vaillamment le poids de leurs corps. Il courait dans l'air comme des signes précurseurs d'un tremblement de terre. Les lois physiques semblaient avoir changé.... La terre ferme était devenue prairie tremblante.

Alors, chez ces vainqueurs qui pressentaient la défaite ; chez ces hommes qui avaient bu durant plusieurs années à la coupe du pouvoir, qui enivre comme celle de Circé, il y eut une réaction fatale, irrésistible, qui les jeta sans retour dans l'opposition. Favorables d'abord, comme gens d'honneur, à un coup d'état qui avait pour but de rendre au pays et à la justice l'auréole d'honorabilité que l'un et l'autre n'auraient jamais dû perdre, ils se jetèrent dans l'opposition par instinct de conservation. Ce fut à nos yeux une faute indigne de leur adresse et de leur parfaite connaissance du terrain. L'histoire démontre à chaque page que toutes les réactions ont une force de courant qui dépasse celle des torrents les plus dangereux de l'Amérique du Sud,—et que par conséquent vouloir leur résister, c'est vouloir être brisé ; et pourtant, malgré l'évidence de cette force, l'histoire est aussi remplie d'exemples de victimes qui ont péri dans ce torrent en voulant bâtir une digue pour l'arrêter. Le plus illustre de ces aveugles est Mirabeau, qui voulut museler la révolution française après l'avoir déchaînée comme un dogue furieux sur le monde, et qui périt à l'œuvre, bien qu'il fût un Hercule et par la parole et par la pensée. Il n'est pas le seul dans le passé et ne sera pas le seul dans l'avenir. L'abîme a ses séductions et ses vertiges, témoin Mirabeau et cette belle jeune fille américaine qu'ont chantée tant de poëtes, qui tomba, il y a quelques années, dans la cataracte du Niagara en voulant cueillir une fleur sauvage sur ses

bords. Inutile d'ajouter que l'abîme dont les flots avaient reçu le corps virginal, ne rendit qu'un cadavre !

II.

Malgré le péril souvent mortel qu'il y a à remonter le courant d'un torrent ou d'un fleuve furieux, il se trouva deux hommes qui le tentèrent. La fortune a souvent secondé l'audace, dit le proverbe emprunté à la langue latine ; c'est vrai, mais seulement l'audace appliquée à ce qui est possible, à ce qui peut être tenté et réussi à l'aide de circonstances heureuses d'abord, ensuite à l'aide d'une surabondance des deux qualités qui réunies donnent à l'homme des proportions surhumaines, une intelligence et une énergie supérieures. Il est bon d'être *cupitor impossibilium*, pour nous servir de la pittoresque expression de Tacite ; mais, pour atteindre l'impossible, il ne suffit pas de le désirer. Quel est d'ailleurs le jeune homme de vingt ans, qui, riche de sang, de sève, d'imagination, de jeunesse, n'a formé le désir d'allumer son cigare au feu des étoiles ?

Deux hommes tentèrent donc l'entreprise fabuleuse, héroïque, de dire aux comités : Vous n'irez pas plus loin ! Notre droit et notre devoir sont donc d'étudier ces deux hommes. Quelques-uns de nos lecteurs s'attendent peut-être à trouver dans les pages que nous allons écrire un écho de la passion que la presse a mise à les juger au commencement de la lutte. Erreur. La lutte est finie ; les Comités sont vainqueurs sur toute la ligne. Le moment est venu de faire de l'histoire et non du pamphlet.

III.

Les deux adversaires officiels des Comités etaient MM. Amédee Martel et A. Olivier, tous deux appartenant à la magistrature attakapienne.

Un jour d'élection, le peuple avait été chercher le premier dans l'ombre d'une modeste mais honorable place qu'il devait à une lutte aussi acharnée que courageuse contre les lacunes d'une éducation superficielle, et l'avait élevé à la dignité de juge de district. Ce fauteuil de magistrat qu'il avait sans doute entrevu plus d'une fois dans ses rêves était donc devenu une réalité, grâce à la baguette

magique du peuple qui, lorsqu'il s'en mêle, change si facilement en choses palpables et tangibles les prestiges des contes de fées.

Cependant,—hâtons-nous de le dire,—il l'avait occupé avec probité, fermeté et convenance,—et, malgré toutes les épines qu'il semblait devoir y rencontrer,—ses jugements n'avaient pas plus été cassés devant la Cour Suprême que ceux de certains juges de district de notre connaissance.

Tout-à-coup éclata le coup d'Etat des Comités, la Cour de Vermillonville s'ouvrit et l'honorable A. Martel prononça ce que la phraséologie anglaise appelle la *charge* au juri.

Le juge,—plusieurs de nos amis s'en souviennent encore,—parla des Comités de Vigilance et dit que leur formation était une conséquence de l'indulgence et de la criminelle faiblesse que le juri avait souvent déployées dans ses acquittements. (Nous ne reproduisons peut-être pas textuellement les paroles,—mais nous sommes parfaitement sûr de reproduire la pensée.)

Les Comités applaudirent d'autant plus à ce qu'avait dit le juge, qu'il avait réellement touché du doigt la véritable plaie, la plaie saignante et purulente, celle dont ils voulaient guérir la société, pour l'empêcher de mourir.... Impartialité éphémère comme la rose.... passagère comme la lueur d'un feu follet.

La journée de la Queue Tortue arriva. (On trouvera plus loin le compte-rendu de cette journée qui restera dans les annales attakapiennes.)

Bien que ces événements eussent été provoqués par les bandits et que les comités, en les châtiant, n'eussent fait que répondre à une provocation et à une nécessité de salut public, le juge Martel s'empressa de requérir le gouverneur. Celui-ci accourut, vit superficiellement les hommes et les choses et, sans doute convaincu que les comités étaient une manifestation de la volonté populaire, s'en retourna... gouverneur comme il était venu !

N'y eut-il pas, dans cette inaction ou ce silence du gouverneur, une satire directe et peut-être calculée de la susceptibilité ombrageuse de l'honorable A. Martel ?

M. Martel ne la comprit point.

Il ne la comprit point,—car les *vaincus* du Bayou Tortue trouvèrent, grâce à lui, aux Opelousas, un patronage et même des certificats, inspirés, nous n'en doutons pas, par les passions du moment,

mais qu'on aurait dû leur refuser, car ils étaient *les vaincus de la société.*

Il ne la comprit point,—car il crut réhabiliter la Justice en lui faisant toucher sans gants des hommes qu'elle n'avait pas condamnés, bien que la plupart d'entre eux eussent été traduits souvent à sa barre, mais qu'elle aurait flétris et pendus depuis longtemps, si, au lieu d'être aveugle comme une taupe, elle les avait couverts de son beau et limpide regard qui voit tout, parce qu'il est lui-même un reflet du regard de Dieu !

Ce jour-là, M. Martel se fourvoya et perdit à la fois beaucoup de prestige et beaucoup d'amis. Il crut, ce qui à nos yeux est une grande erreur, que la fermeté et l'énergie du magistrat réhabiliteraient la Justice et essuieraient les crachats qu'elle avait tant de fois reçus sur le front. Ce fut une erreur. En effet, la Justice, loin d'avoir à gagner, ne pouvait que perdre à ce *véto* posé sur une révolution faite dans son intérêt. D'ailleurs de quel droit M. Martel se présentait-il pour laver les taches faites à sa robe blanche ? Ce n'était pas le juge qui avait sali la Justice,—nous l'avons dit et le répétons encore,—c'était le juri.

Nous n'insisterons pas sur un débat terminé ; nous ne chercherons pas à analyser la valeur intellectuelle du juge, ni à rechercher si ses titres aux fonctions judiciaires étaient bien fondés. M. Martel, qui se connaît en fait d'arrêts, a compris que les électeurs l'avaient condamné en dernier ressort, et que la popularité s'était retirée de lui. Il a déclaré publiquement qu'il ne briguait point une réélection et il emporte dans sa retraite une haute réputation de probité sinon de sagacité.

IV.

M. Adolphe Olivier, nouveau Brennus, avait aussi, dès le début, jeté le poids de sa parole dans la balance des comités. Comme son nom est intimement lié à l'histoire que nous racontons, nous allons étudier un moment cette remarquable figure.

C'est une jeune et vaillante intelligence, pleine de contrastes, comme les beaux archipels parsemés d'écueils à fleur d'eau. Elle tente la palette du peintre par ses rayons et ses ombres, son aspect varié et accidenté.

Issu d'une famille patricienne qui s'est fait une seconde noblesse par la pratique des plus hautes vertus sociales, M. A. Olivier entra dans la vie par la porte d'or. Dès ses plus jeunes années, on s'aperçut que la nature s'était penchée sur lui, les mains pleines de dons magnifiques, et les avait laissé tomber avec prodigalité sur son berceau. Après avoir terminé son éducation, il entra dans le monde par un discours que nous eumes l'honneur de lire un des premiers sur une copie qui nous fut envoyée par le vénérable chef de sa famille, avec quelques mots aimables à notre adresse que nous avons toujours conservés avec bonheur.

Ce discours reproduit par le *Delta* eut un certain retentissement. Il avait été inspiré, s'il nous en souvient, par une manifestation en faveur de l'Irlande, cette pauvre crucifiée du dix-neuvième siècle qui ressuscitera peut-être quelque jour, elle aussi, comme le divin jeune homme de Nazareth ; mais, à l'étroit sans doute dans cette île qui râle de faim et agonise, l'orateur avait d'un bond traversé le détroit, jeté un regard sur l'Europe, y avait vu trois ou quatre autres grandes martyres, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, s'était agenouillé pieusement sur leurs tombes et les avait ensuite pieusement recouvertes d'un voile étincelant de poésie.

Ce discours fut plus qu'un événement de famille, il fut aussi chaudement accueilli par ceux qui aiment à étudier les talents naissants de même que les jardiniers aiment à étudier l'éclosion d'une rose.

Nous fûmes du nombre de ces derniers.

Il y avait en effet une sève, une verve, une exubérance, pour ainsi dire tropicales dans cet essai. C'était comme un bouquet de bal préparé pour une jolie femme. A travers la poésie on voyait bien encore l'amplification fraîchement sortie des jardins de la Rhétorique : mais il y avait aussi une aube radieuse d'avenir.

La Louisiane, quoi qu'on veuille dire, est d'une pauvreté manifeste en talents oratoires. Dans le premier discours de M. Olivier commençait à poindre l'aurore d'un talent qui manquait encore à ce pays. En effet, tout le monde avouera que nos marchés abondent en professeurs ès-cotons et sucres, mais qu'ils n'ont jamais entendu encore une parole d'orateur.

On acclama donc, et nous des premiers, le discours de M. Olivier. —Ah ! c'était là l'aube de sa vie comme de son talent ! l'ère des inspirations généreuses, des impressions vierges ! l'ère où le cœur,

que n'ont pas encore mordu l'ambition et le désir de faire un vain bruit parmi les hommes, aspire après ce qui est grand et beau ! C'était la jeunesse, le printemps de la vie, comme le printemps est la jeunesse de l'année !

Si les partis vivaient encore, si ces ardentes phalanges fortifiées dans les camps ennemis se mesuraient encore du regard, nous aurions toute une page de critique à écrire ici sur la voie politique dans laquelle s'engagea le jeune et audacieux favori de la fortune. Mais les partis se sont immolés devant l'autel de la patrie et, si loin que le regard s'étende, il ne rencontre plus trace de ces divisions effacées. Nous ne ferons donc qu'indiquer l'association passagère de M. Olivier avec le parti know-nothing. Il voua à ce parti une fidélité digne d'une meilleure cause, car il le servit encore, lui ou sa mémoire, au-delà du Waterloo de 1855. Pour une telle nature, les interprétations bienveillantes ne risquent pas d'être fausses. Ce vigoureux esprit rejeta loin de lui le rôle facile du gondolier de Venise qui abandonne au courant sa voile indolente. Il voulut remonter le courant, braver le peuple. Si le doute ternit un instant l'éclat de son nom, son talent acquit cette trempe de la lutte qui fait l'orateur comme certaines eaux d'Afrique font le damas. Il fut fort, sinon sage comme Caton.

Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni !

Cependant, malgré le désaccord de ses opinions avec celles des populations attakapiennes, M. Olivier avait été nommé avocat de district, et, nous le disons consciencieusement, il eût été difficile de donner à la loi un plus jeune, plus beau et plus éloquent représentant. Tout, en effet, révélait chez lui l'homme façonné pour les luttes de la parole : la nature, en le créant, semblait l'avoir sculpté pour ce rôle. La déesse de Virgile se laissait reconnaître à la démarche ; rien qu'à voir M. Olivier, on devinait le tribun.

Sa taille était élevée, et sa voix souple et richement timbrée trouvait pour vêtir sa pensée tantôt des notes d'une douceur infinie, tantôt les notes stridentes de l'ironie, les éclats tonnants de la colère ou les explosions orageuses de l'indignation. Ses yeux bleus reflétant toutes ses impressions comme l'eau des lacs reflète les étoiles ; ses lèvres fines et comme découpées par un ciseau d'une délicatesse toute féminine ; son front large et couronné d'une forêt de cheveux

blonds, fins et soyeux qu'il aimait à secouer comme une crinière lorsqu'il parlait;—tout donnait et devait donner à M. Olivier une grande influence sur les masses, influence qu'il jouait avec l'heureuse insouciance de la jeunesse qui prodigue et risque ses opulents trésors sur un coup de dé !

Les comités avaient paru et s'étaient emparé, aux acclamations du pays, d'une dictature qui leur revenait avec d'autant plus de droit que la Justice, cet ange gardien de notre société, n'existait plus.

Que fit M. Olivier? Il se jeta bravement dans la lutte, seul contre une armée, comme l'Hercule ou l'Ajax antique, acte courageux, d'une audace par trop juvénile,—plume arrachée à l'aile d'un oiseau et jetée dans un torrent pour essayer de l'arrêter.

Après l'expulsion de quelques brigands sur qui pesaient des accusations de vols, d'incendies nombreux et même de meurtres, d'après la déposition assermentée d'un honorable et riche habitant de la paroisse Lafayette, que nous publierons dans une autre partie de cet ouvrage, M. Olivier s'arma de sa plume d'avocat de District et dénonça les comités au Gouverneur.

Celui-ci répondit par la proclamation suivante qui est devenue pièce historique :

PROCLAMATION.

Attendu qu'il paraît, sur information officielle donnée par l'avocat de District du 14e District Judiciaire de cet Etat, qu'un certain nombre de personnes des paroisses Vermillon et St-Martin organisées sous le nom de Comités de Vigilance, *ont, en violation des lois*, COMMIS *des* OUTRAGES SUR DES PERSONNES *et des* DÉPRÉDATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ DES CITOYENS DE CES PAROISSES, et *ont fait résistance aux officiers* de la loi qui essayaient d'arrêter les procédures illégales de ladite organisation ;

Et attendu qu'il paraît que les officiers de justice *ont trouvé qu'il leur était impossible de traduire* lesdits violateurs de la loi devant la Cour, avec les moyens ordinaires que les lois leur donnent ;

En conséquence, j'ai cru convenable de lancer ma proclamation invitant lesdits Comités à se dissoudre, et priant tous les bons citoyens de cet Etat de prêter leur aide afin d'arrêter et de traduire devant la Cour les violateurs de la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de cet Etat, à Bâton-Rouge, ce 28 mai 1859, A. D., et la 83e de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par le gouverneur R. C. WICKLIFFE.

ANDREW. S. HERRON,
secrétaire d'Etat.

Le jour où parut cette proclamation, que nous aurions le droit de juger en termes sévères, si notre cause avait encore besoin de lutter pour arriver au triomphe, M. Olivier compromit la popularité que lui avaient conquise ses brillantes facultés. Le peuple s'énamoure facilement, comme les femmes douées d'un cœur sensible; mais, comme elles aussi, il a un cœur de sensitive qui se contracte et se referme à la moindre blessure. Comme cet Anglais, dont nous avons lu l'histoire quelque part, et qui, malheureux d'une fortune lourde pour lui, enviée par les autres, mit le feu à ses châteaux et à son palais de Londres se mirant dans la Tamise,—M. Olivier mit dans un écrin sa renommée, son influence, sa popularité, tout ce qui la veille faisait encore sa force et son orgueil,—puis il prit cet écrin où il avait enfermé ses diamants comme aurait fait une femme au sortir d'un bal dont elle aurait été la reine, et jeta cet écrin dans la mer... qui ne rend guère ce qui lui est confié.

Comment fut-il poussé à ce jeu hardi, à cet audacieux défi? Eprouva-t-il le désir d'élever un vain bruit autour de son nom? La connaissance que nous avons de son caractère nous donne le droit d'en douter. Fut-ce un acte de courage destiné à en imposer à la foule en lui faisant croire que, dans sa personne, la Justice retrouverait à ses heures l'énergie qui faisait depuis si longtemps défaut aux déplorables juris de ce pays? Nous en doutons encore, parce que M. A. Olivier est trop intelligent pour ne pas avoir compris dès le début des Comités de Vigilance que ce n'étaient pas les magistrats qui avaient besoin de réhabilitation, mais le juri. Eut-il l'espérance de briser les comités par la puissance de la parole? Hélas! ce qui s'est passé depuis a dû lui prouver que la musique chantée ou parlée n'a pas l'ombre d'une influence sur des populations pillées et incendiées journellement. Non, M. Olivier ne fut poussé à ses hostilités contre les Comités, ni par l'orgueil, ni par une foi follement exagérée en ses doubles forces de magistrat et d'orateur : il y eut dans son cœur un accès d'audace léonine, et sans doute il trouva beau de répéter ce mot si fier de l'histoire :

Etiam si omnes, ego non !

Bonheur de la jeunesse et de l'audace! M. Olivier n'a pas succombé sous le poids de sa tâche! Comme la mer fut clémente à ce roi qui avait jeté son anneau le plus précieux dans les flots et lui ren-

dit cette proie dans le corps d'un poisson servi le lendemain à la table du monarque blasé sur les prospérités mondaines,— de même le peuple n'abandonna point M. Olivier. Tout en le condamnant, il lui garda sa faveur. D'importants événements concoururent aussi à refaire un rôle au brillant orateur qui cherchait si ardemment un théâtre digne de son talent. Pendant que nos calmes prairies s'éveillaient et frémissaient, pendant qu'elles vengeaient de longues et humiliantes injures, la patrie tout entière, la grande nation souffrait, elle aussi. Le contrat social se déchirait, les étoiles, jadis sœurs, se heurtaient et s'entrechoquaient sur le drapeau de l'Union. La confédération, qui semblait hier encore immortelle, chancelait sur sa base et ne paraissait plus que le rêve de quelques citoyens vertueux, rêve qu'allait dissiper l'orage. Les droits des Etats du Sud, les droits du pays natal d'A. Olivier, étaient contestés et menacés, et un président sectionnel montait les marches du siége honoré et consacré par Washington. Alors, la Caroline du Sud commença à former le noyau d'un vaste Comité de Vigilance. Ce qu'avaient fait les paroisses attakapiennes, sept Etats du Sud le firent successivement. C'était la même question en grand, question de vie morale et matérielle, de dignité et d'intérêt à la fois. Le patriotisme de l'orateur attakapien était trop grand pour qu'il hésitât. Dans une lettre qu'il nous adressa et dont nous avons publié quelques fragments dans la presse louisianaise, il exprime avec sa brûlante éloquence tout le déchirement de son cœur, en face de cette dure nécessité de la dissolution de l'Union ; mais il proclame sa résolution ferme et immédiate de s'associer à la reconstruction d'une nation nouvelle et de partager la fortune du Sud.

Ainsi, l'adversaire des Comités attakapiens faisait une généreuse et magnifique amende honorable à l'idée qu'il voulait foudroyer naguère. Il reconnaissait le droit de légitime défense qu'il avait attaqué, droit inhérent à la constitution humaine, et antérieur et supérieur à tous les pactes politiques. Aujourd'hui, M. Olivier est l'un des plus vaillants champions du majestueux Comité de Vigilance qui se dresse l'épée à la main devant l'invasion du Nord.

Les comités ont trouvé dans la presse quelques adversaires, les uns loyaux, les autres déloyaux. Mais cette opposition ne sera comprise du lecteur qu'après le développement des faits auxquels elle était une allusion. Nous la résumerons alors au point de vue historique.

COMITÉ

DE LA

CÔTE GELÉE

I.

Il y a vingt ans, un des plus grands succès de l'exposition de peinture à Toulouse, ville artistique entre toutes, fut décerné à un paysage signé Roques, le premier maître d'Ingres. Ce chef-d'œuvre du maître toulousain reproduisait, à peu de chose près, le tableau que nous allons décrire.

Le bayou Tortue est une rivière peu profonde et de peu d'étendue, tachetée d'îlots et de bouquets de cypres (arbres cannelés qu'on dirait sculptés par le ciseau d'un statuaire), et ombragée sur les deux bords par des arbres de haute futaie, qui lui font un parasol de verdure à faire rougir le parc de Versailles. Ce bayou sert aussi de ruisseau frontière aux paroisses Saint-Martin et Lafayette. Le trait-d'union de ces deux paroisses est un pont baptisé par une famille dont le nom paraîtra plus d'une fois dans ces pages, famille française enracinée depuis soixante ans sur notre sol, mais ayant conservé pieusement le souvenir de son origine,—famille dont le chef, né aux environs de Bordeaux, était venu aux Attakapas, en 1796, avec une monnaie peu lourde à porter matériellement, mais ayant cours dans tous les pays du monde : une intelligence élevée, bien que son éducation fût incomplète, et un cœur assez grand pour faire tête à des orages dont le récit n'appartient pas au livre que nous écrivons. Ce pont a reçu le nom de la famille *Saint-Julien*.

Au nord, une immense cyprière ferme l'horizon comme un rideau ;

au sud, des prairies dépassant en étendue toutes les distances que l'œil peut embrasser ; à l'ouest, ces mêmes prairies courant le long du bayou Vermillon, et allant se relier à celles de la paroisse du même nom. Sur cet immense tapis vert, des habitations nombreuses, semées au hasard comme à coups de foudre ; des troupeaux à moitié enfouis dans les grandes herbes des savanes qui leur servent à la fois de nourriture et de litière ; des milliers de clos où s'épanouissent, en été, les houppes de neige du coton et les barbes blondes du maïs : tel est le théâtre sur lequel nous allons faire monter le lecteur.

II.

Ce n'est pas tout. Après nous avoir suivi dans la campagne, il faut qu'il se laisse prendre par la main, et qu'il pénètre avec nous dans les maisons.

Ces maisons sont comme la Galathée de Virgile : elles se cachent derrière un double ou triple rideau d'arbres, étendu comme un voile de fleurs et d'ombre ; mais elles ne se cachent pas si bien, les coquettes ! qu'elles ne puissent être vues par le passant. Les arbres, qui leur font comme un oasis de verdure, sont les lilas.

Il y a soixante ans, cette prairie, aujourd'hui si ombreuse, était nue comme la main. C'était un paysage d'Afrique pendant les journées torrides de l'été. Un jour, un nègre nommé *Baptiste*, appartenant à M. C. Comeau, alla aux Opelousas, y vit un lilas, arbre qui lui était inconnu, couvert de ses grandes grappes de fleurs parfumées, en détacha une branche, et la planta à l'Anse-Pilet, sur une terre appartenant aujourd'hui au gouverneur Mouton. La branche grandit et devint arbre. Ce doyen des lilas qui couvrent aujourd'hui les campagnes attakapiennes, était debout encore il y a peu d'années.

Que le lecteur entre maintenant, avec nous, dans les maisons,— maisons luxueuses de propreté ; mais, sauf quelques exceptions, n'ayant que ce luxe, le plus beau de tous. Ce n'est pas riche, ainsi que vous le voyez, mais c'est poli comme un miroir, brillant comme du cuivre. C'est un intérieur de la Hollande, dessiné aux Attakapas par ce grand artiste mystérieux qu'on appelle la Providence.

Les femmes sont au métier, têtes brunes et rieuses, penchées sur ce métier comme les femmes du monde sur le piano ;—mains blanches, couronnées d'ongles étincelants et polis comme l'ivoire, qui, du

lundi au samedi à midi, font voltiger la navette, et *frappent* cette cotonnade que tout le monde connaît.

Que le lecteur entre donc. S'il est connu, il sera accueilli par une franche poignée de main et par un sourire ; si étranger, par une de ces bonnes et hospitalières paroles qui sont la bienvenue du voyageur. Qu'il regarde autour de lui, et tout lui semblera rire, chanter et s'épanouir au soleil comme les maîtresses de ces maisons. La nature, en effet, s'est faite ici gracieuse comme les femmes. Heureuse prairie qui sert de cadre à ce frais et paisible tableau où, même en hiver, tout semble avoir un air de printemps !

III.

Nous avons dit que les femmes y font voltiger la navette du lundi au samedi à midi. Oh ! c'est que ce jour-là n'est pas un jour comme les autres ! C'est que la modeste pendule de ménage, qui a tinté des heures de travail toute la semaine, sonne ce jour-là l'heure du repos, heure lente à venir, mais toujours attendue sans impatience ! C'est le jour où elles vont dépouiller la pauvre robe de travail, lisser, peigner et parfumer des cheveux qu'elles ont gardés toute la semaine, tordus comme un double câble de soie sur leurs épaules, tirer de l'armoire de noyer la robe de bal, la mantille de soie, les bijoux, les gants Jouvin, les bottines de Cendrillon,—et se regarder au miroir,—et se faire belles ! Pas de coups d'œil indiscrets sur ces modestes apprêts de toilette ! Laissez en paix ces laborieuses abeilles qui vont sortir de leurs ruches, armées en guerre, et s'envoler au bal, bruyantes et joyeuses comme des gamins faisant l'école buissonnière.

Le bal se donne chez Léon Billaud. C'est une modeste villa, voilée de lilas comme une anglaise collet-monté d'un double voile de dentelles ; mais soyez tranquille ! si vous la visitez ce soir, vous verrez comme il y aura tapage, et rumeur, et rire autour de cette maison ! et comme elle sera pleine de chants et de lumières ! La salle de bal sera pauvre, car elle n'aura pour décors que quelques mauvais tableaux, des bancs en bois, siéges bien durs pour tant de robes soyeuses, et le stuc blanc des quatre murailles ; mais la scène sera si gentille, le tableau si coquet, que vous lui pardonnerez les quelques taches que nous venons de signaler. Le violon seul servira bien peut-être de *repoussoir* au spectacle qui se déroulera devant vous ; peut-

être trouverez-vous ce violon trop aigre, trop strident, trop grinçant, trop différent enfin de ceux que vous avez entendus aux théâtres de la Nouvelle-Orléans. Le violon est mauvais, abominable, c'est vrai, mais les danseuses sont jeunes, jolies, gracieuses, prestes comme les oiseaux endormis à cette heure sous les rameaux des grands arbres ; mais elles ont des ailes aux pieds et le rire aux yeux, et des mélodies sur les lèvres. Eh ! que leur importe que le violon grince, qu'il crie, qu'il détonne ! A ce bruit elles danseront en mesure..... mais elles ne l'entendront pas.

IV.

Nous arrivons à la population masculine.

Nous avons lu quelque part une impression de voyage qui a quelque analogie avec ce que nous allons dire. C'est une histoire de voyageurs, encadrée dans ces magiques paysages de l'Inde, beaux comme ceux du Paradis, et cachant la mort sous leurs splendides draperies.

Après une longue journée de marche, deux voyageurs s'étaient arrêtés sur les bords d'un lac dont les flots, légèrement ridés par la brise du soir, semblaient rouler des étoiles. Ce lac était beau, comme tout l'est dans cette terre merveilleuse, qui serait un Eden..... si elle n'avait pas le tigre, l'obra-capella, les poisons les plus subtils, des dangers à chaque pas et la mort. Pendant les premières heures de la nuit, tout sembla dormir ; mais à minuit, les grands bois se réveillèrent, le tigre rugit, et des yeux ardents, dont chaque éclair était la mort, s'allumèrent dans l'ombre, et nos voyageurs auraient eu le peu enviable honneur de servir de déjeûner à quelque roi des forêts indiennes, s'ils n'avaient eu la chance de mettre l'incendie d'une forêt entre eux et leurs ennemis.

Il y a à peine un an, la Côte-Gelée et les Attakapas étaient, hélas ! comme l'Inde, une médaille à deux revers.

Si, d'un côté, il y avait une population honnête, industrieuse, aimant à l'excès, comme ses aïeux de race française, le travail qui donne l'abondance, et les plaisirs qui, chez les natures généreuses, sont un aiguillon qui les pousse au travail, au lieu de les en éloigner ; s'il y avait des hommes, joueurs comme des Mexicains, buveurs, à leurs heures, comme des Allemands, batailleurs quelquefois comme les boxeurs anglais, mais à cheval sur l'honneur, fidèles à

leurs engagements, les mains et la conscience pures de tout acte appelé délit ou crime par la loi de leur pays ;—il y avait aussi une poignée de bandits, tache à ce tableau tout alpestre, nuage obscurcissant ces heureuses prairies louisianaises, comme ces nuées imperceptibles qui parfois nous voilent le soleil.

Oui, à côté des maisons retentissant jour et nuit du bruit de la navette ; à côté de ces jeunes filles, usant leurs belles mains blanches à *frapper* la cotonnade, qu'elles échangent ensuite contre de fraîches robes dont elles se parent aux bals de Léon Billaud ; enfin, à côté des *bons* habitants, courbés sur la charrue qui fait jaillir de la terre, le maïs, le coton, la canne ; à côté de tout cela, il y avait, disons-nous, des maisons équivoques, peuplées de bohémiens aux mains parfaitement innocentes de tout travail, mais habiles au vol, *quelquefois au meurtre ; et quand le vol et le meurtre ne donnaient pas, allant jusqu'à l'incendie,* ce luxe et cette volupté de Néron.

Ces bandits formaient, nous le répétons, une minorité infâme, mais rachetant son infériorité par des coups d'audace qui, vus de loin, leur donnaient les proportions d'une armée.

Cette petite *armée du crime* se composait d'hommes depuis longtemps désignés par la voix implacable de l'opinion publique, qui, traduits en cour pour leurs méfaits, y avaient trouvé si souvent une indulgence scandaleuse que, lorsqu'ils avaient commis de nouveaux crimes ou délits, on avait renoncé à les envelopper dans des poursuites qui se dénouaient toujours comme les vieilles comédies.

Le tableau n'est pas encore complet :

Quand le crime ne donnait pas, venait l'orgie. L'orgie amenait la gaieté, l'amour de la facétie. La gaieté de ces brigands était assez sinistre, mais qu'y faire? La Justice d'alors était souveraine et maîtresse, et les brigands étaient si intimes avec messieurs du juri !

Alliez-vous au bal sur un cheval orné d'une selle neuve ? Le lendemain votre selle avait déjà disparu ou vous la retrouviez déchirée à coups de couteau.

Histoire de rire !

Il en était de même pour la voiture élégante que vous aviez achetée, après un an d'économies, pour votre femme, votre sœur, ou votre mère. Les bohémiens la tailladaient, la découpaient avec la lame de leur *cuchillo,* et, du chef-d'œuvre de carrosserie de la veille,

il ne restait qu'une ruine informe dont la vue faisait verser des pleurs à celle à qui vous l'aviez offerte.

Encore histoire de rire !

Ces messieurs usaient aussi d'une plaisanterie non moins charmante. Dans les bals, ils rudoyaient les adolescents, les imberbes, ceux qui entrent dans la vie par la belle porte de leurs seize ans. Parfois même, ils jetaient aux dames et aux jeunes filles des mots immondes, ramassés on ne sait où. Mais ils renoncèrent à ce jeu, jeu qui avait porté malheur à l'un d'eux. Voici en quelles circonstances : l'anecdote mérite d'être racontée.

Un jour, l'individu en question adressa une de ces odieuses insultes à la belle et chaste fille d'un homme dont tous connaissent la justice autant que l'intrépidité. Au bal suivant, il reçut, du père de la jeune fille insultée, un coup de poing herculéen qui lui ensanglanta le visage. Le battu empocha l'insulte, et s'en vengea quelques jours après, en donnant des coups de poignard à..... un vieillard de.... 80 ans.

(Toute la paroisse sait que ce fait est historique.)

V.

Il y avait donc ici bien des cœurs indignés, bien des mains qui frémissaient et cherchaient des armes pour venger sommairement la longue impunité des malfaiteurs et les verdicts scandaleux et systématiques rendus depuis tant d'années par le juri. Une dernière goutte d'eau fit déborder le vase.

Vers les derniers jours de janvier 1859, deux vols avaient été commis : l'un chez M. Dupré Guidry, l'autre chez M. Valsin Broussard, tous les deux marchands à la Côte-Gelée.

Chez le premier, on avait enlevé pour *quatre cents piastres* de *marchandises sèches*. Il était évident que, pour accomplir *ce vol*, il avait fallu la coopération de plusieurs personnes.

Le second n'avait perdu qu'une centaine de piastres en chaussures, en indiennes, &c.

—C'en est trop ! s'écrièrent alors quelques hommes. Puisque la justice est impuissante, et ne nous protége plus, protégeons-nous nous-mêmes !

Ce jour-là l'indignation fit prononcer pour la première fois ce mot : *Comité de Vigilance !*

A ce Comité il fallait un chef ; un chef qui assumât la grave responsabilité d'une insurrection contre la justice qui garde toujours un certain prestige, si impuissante, si vénale, si discréditée qu'elle puisse être ; un chef qui fût à la fois homme d'action et de modération ; et qui, de plus, fût assez haut placé dans l'esprit de ses concitoyens pour que son nom fût le programme et le drapeau de l'insurrection. Aux heures de crise, la foule a toujours, à quelques pas d'elle, un homme qui résume toutes ses aspirations, qui est capable de comprendre et d'épouser toutes ses souffrances, tous ses griefs. Pour choisir cet homme, les ambitions, les vanités individuelles s'effacent ou se taisent. Dans ces moments, on se rallie au nom le plus juste et le plus énergique. Le nom du *Major Saint-Julien* fut acclamé.

Nous allons étudier avec bonheur cette puissante individualité. Bien que faite par une main amie, cette étude sera impartiale, car cette individualité est à la hauteur de tout ce que nous dirons d'elle.

VI.

Le Major Saint-Julien est créole de la Louisiane. Il naquit en 1805, dans la paroisse Lafayette, sur les bords du bayou Tortue.

Son enfance fut ce qu'elle pouvait être à cette époque, où la Nouvelle-Orléans était plus éloignée des Attakapas qu'elle ne l'est aujourd'hui de l'Europe. Dans les premières années de ce siècle, les professeurs étaient aussi rares aux Attakapas que les ténors le sont aujourd'hui.

Mais qu'importait à cet enfant ? Il était intelligent ; il devait beaucoup apprendre, et se compléter par l'observation à l'école du monde où il allait vivre ; école qui brise quelquefois, fortifie souvent, et qui, on l'a dit avant nous,—a plus d'esprit que M. de Voltaire.

A la première de ces écoles il s'était assis gamin ; à la seconde il entra homme.

Si l'enfant avait fait l'école buissonnière, l'homme jeta un regard profond sur la société. Modeste comme une jeune fille, se taisant

lorsqu'il ignorait, ne parlant pas même toujours lorsqu'il savait, il observa beaucoup.

Doué d'un esprit juste, complété par une modestie vraiment exceptionnelle, il sortit de cette école, non avec une glane, mais avec une gerbe de connaissances. Il avait étudié en écoutant. Lui qui est si généreux, il avait meublé sa mémoire et son intelligence aux dépens des autres.

Nous ne dirons rien de son enfance et de son adolescence, pages noyées dans l'ombre, fleurs peut-être, mais fleurs perdues sous les buissons.

Il se maria. Onze enfants sont là pour continuer sa race. Les plantes vivaces et fortes ont toujours de nombreux rejetons.

A son entrée dans la vie, il se montra armé de deux qualités qui devaient faire sa force : une probité antique et un esprit de justice aussi robuste que sa probité.

On ne saurait assez le répéter : ces deux vertus pèsent plus dans les balances de l'Opinion Publique que les écus de cent coquins !

Aussi, bien qu'il ne jouisse que d'une modeste aisance, bien qu'il n'ait que *l'aurea mediocritas* d'Horace, l'Estime Publique,—sollicitée par beaucoup, mais qui ne se donne pas à tout le monde,—est-elle venue à lui depuis longtemps.

Cela, disons-le à sa louange, ne l'a pas gâté : chez lui, il n'y a pas, il n'y a jamais eu l'ombre de ce que l'on appelle : l'ambition.

Vînt-on lui offrir la coupe enivrante du pouvoir, le saluât-on sénateur à Bâton-Rouge, shérif, greffier, lui conférât-on tous les titres que peut donner une foule reconnaissante, il répondrait : non ! avec une simplicité qui ne lui coûterait pas une minute de réflexion.

Il pourrait être, dans sa paroisse, ce qu'il voudrait, et pour cela, il n'aurait qu'un mot à dire.

Ce mot, il ne le dira jamais....

L'intimité avec quelques-uns, la bonté et la simplicité avec tous, les mains toujours ouvertes pour relever un courage défaillant ou pour soulager une souffrance, voilà sa force.

Il en a une autre, sans laquelle l'homme est comme une lame qui n'aurait pas été trempée : il possède l'énergie.

L'énergie, marchant toujours avec la justice ! L'énergie ne se montre que lorsqu'on l'y force au nom d'un droit violé, ou d'une société qui a besoin d'être défendue.

Cette énergie est vraiment celle des hommes forts.

Un exemple :

C'était il y a vingt ans.

En véritable habitant du Sud, il tient les nègres pour ce qu'ils valent, et il ne les a jamais poétisés comme Mme Stowe ; aussi sa vigilance est-elle incessante.

Un jour il remarqua qu'une brèche avait été faite dans son coton.

Ensuite, il remarqua qu'une brèche ne pouvant se faire toute seule, et pouvant être encore agrandie par le bras mystérieux qui l'avait faite, il serait bon de veiller comme on le fait dans les villes assiégées.

Il veilla.

Autrefois, on disait que la fortune (aujourd'hui on dit la chance) aime les audacieux : on devrait ajouter les *veilleurs* ; car, quelques *nuits* après, il vit un de ses nègres pénétrer dans son magasin, en sortir avec deux sacs pleins de coton, et se diriger vers la prairie.

Le Major le suivit.

La lune, voilée par des nuages, ne répandait dans la prairie qu'une vague lueur.

Bientôt après, un homme sortit de derrière une roncière, et se dirigea vers le nègre.

Cet homme, de haute taille, semblait colossal, et se détachait avec vigueur sur le clair obscur de la prairie.

Le Major sourit : il l'avait reconnu.

Cependant le nègre et le blanc s'étaient rapprochés, avaient échangé quelques mots à voix basse, puis, le coton du nègre avait passé dans la main du blanc ; puis, avait retenti un bruit métallique.

C'était le nègre qui recevait le prix du vol ; ensuite de quoi voleur et recéleur se séparèrent.

Le Major avait tout vu. Un autre que lui se fût rué à l'instant sur le misérable qui avait établi, chez lui, la permanence du vol par ses esclaves. Le Major le laissa s'éloigner en paix. Mais le voleur ne devait rien perdre à attendre.

Le nègre, interrogé, avoua ses vols, et fit connaître les nuits où il en portait le produit au recéleur. Il parla tant et si bien que pas un détail ne fut perdu.....

Un autre soir, le nègre repartit avec la quantité ordinaire de coton volé.

Le Major le suivit à quelques pas de distance, après avoir fait placer deux amis près du théâtre de l'entrevue du nègre et du blanc. Ces messieurs avaient été placés là pour constater le flagrant délit ; mais il leur était défendu de prendre aucune part à ce qui allait se passer.

Le Major voulait bien se faire justice, mais il ne voulait du concours de personne.

Le blanc avait été exact au rendez-vous ; mais à peine avait eu lieu l'échange du coton contre de l'argent, que le Major sortit de sa cachette, se jeta avec fureur sur le recéleur de son bien, et le terrassa en quelques secondes, bien qu'il fût de taille et de force herculéennes.

Après avoir roué de coups le bandit, le Major appela son nègre.

" Cet homme s'est mis à ton niveau par son crime, lui dit-il ; il est juste qu'il soit châtié par un égal."

Et en disant cela, il lui avait mis un fouet dans la main.

Le nègre frappa, frappa, car il était sous le regard sévère du maître.

Le fouetté resta sanglant sur le terrain. Quelques jours après, il disparut.

—*En voilà un que les avocats ne feront pas acquitter, murmura le Major en revenant de l'exécution.*

....

Ce mot est la plus sanglante satire de nos institutions criminelles.

Il y a vingt ans, le juri était déjà impur, car un honnête homme, un homme honnête entre tous, doutait du juri.

Cependant peu d'incidents avaient marqué la vie du Major : quelques affaires personnelles où il avait témoigné d'une bravoure surabondante ; toutes les pages de sa vie pouvant être signées par le tribunal d'honneur le plus rigoriste, tels étaient ses titres de noblesse, son droit à la considération publique, et malheureusement pour l'humanité, tout le monde ne peut pas en dire autant.

Quelques-uns de nos amis lui avaient appliqué, depuis longtemps, les deux vers écrits au Cimetière St-Louis, à la Nouvelle-Orléans, sur la tombe de Dominique You.

Nous, nous le définirons en disant de lui, au public, ce que nous ne lui avons jamais dit à lui-même, depuis quinze ans que nous le connaissons.

Le Major est un des cœurs les plus grands, les plus justes, les plus honnêtes, qui battent en Louisiane. C'est un homme de Plutarque égaré dans notre dix-neuvième siècle.... En a-t-il beaucoup ? nous le souhaitons pour lui.

Le Comité naissant l'avait acclamé, avons-nous dit.

Cette acclamation fut transmise au Major.

Il pesa, dans une minute de réflexion, et la responsabilité qu'il allait assumer,—et son influence et sa réputation dont il ignorait lui-même la puissance et l'étendue,—et les mille chances qui lui promettaient un échec plutôt qu'un triomphe,—et les angoisses qu'il allait causer à sa nombreuse famille, dans la carrière périlleuse où il allait s'aventurer.

Après une minute de réflexion, il accepta.

Il allait commencer une révolution, illégale comme toutes les révolutions, mais cent fois nécessaire, mais mille fois sainte ; et cette révolution, il allait lui donner son nom, non par *ambition*, non pour demander des honneurs ou des places à ses concitoyens, mais par DEVOIR.

VII.

On avait ensuite choisi, comme l'alter-ego du Major, M. Alexandre Mos, son parent, comme lui homme d'action et de justice, et qui, quelque temps après, devait donner sa démission.

Son successeur devait être le Col. Creighthon, le digne fils d'un père qui a laissé des souvenirs impérissables dans tous les cœurs de la paroisse Lafayette.

Disons quelques mots du père, que nous pourrions appeler un *grand homme de bien ;* ce sera en même temps écrire l'histoire du fils.

Le vieux *Creighthon* était médecin,—non à la façon de ces Shilocks d'Escûlape qui sucent la bourse de leurs clients comme les sangsues sucent le sang de leur corps,—mais un médecin de l'Evangile, soignant avec un égal amour le pauvre et le riche, aimant même plus à soigner celui-là que celui-ci ; attendant des années la rémunération du riche, et faisant souvent, au pauvre, l'aumône discrète de ses soins,—et souvent même de plus que cela. C'était non pas un médecin, mais un apôtre respecté dans sa paroisse comme un roi ne le sera jamais dans ses Etats.

Il mourut, laissant à ses deux enfants une aisance qui aurait pu être une magnifique fortune, s'il avait été moins homme de bien et plus homme d'argent.

Il voulut être enterré près de la maison où il laissait sa famille bien-aimée, et sa digne compagne repose aujourd'hui à côté de lui.

Si les cendres de deux justes protégent une maison, celle du Col. Creighthon n'a pas besoin de paratonnerre... n'est-ce pas, colonel ?

VIII.

Les deux secrétaires nommés furent deux jeunes hommes ayant la communauté du berceau dans la même patrie ; l'un riche, l'autre marchant à la fortune par le commerce basé sur la probité la plus rigoureuse ; tous deux frères, par l'honneur, s'ils ne le sont pas par le sang : MM. Désiré Roy et Dupré Guidry.

IX.

La première séance du Comité avait eu lieu chez M. Valsin Broussard, et l'on y avait adopté une Constitution simple, sans phrases, se composant d'une dizaine d'articles qui peuvent se résumer ainsi :

« Organisation des membres présents en tribunal temporaire, contre les malfaiteurs.

» Châtiments : Le bannissement, le fouet, la mort.

» Pour crimes ou délits ordinaires, le bannissement.

» Signification du bannissement au condamné.

» Le fouet, si le condamné résistait, ou s'il ne partait pas dans le délai prescrit.

» Pour les crimes punis de mort par la justice régulière, LA POTENCE.

» Si un homme était mis en Cour, respecter cet homme pour ne point entraver l'action de la justice.

» Surveillance rigoureuse des blancs suspects dans leurs rapports avec les hommes de couleur ou les esclaves d'une moralité douteuse.

» Serment appuyant les dénonciations. »

Les signataires de ce procès-verbal, première étincelle de l'incendie qui allait s'allumer dans cinq paroisses, furent :

Charles-Duclize Commeau, Alexandre Bernard, Don Louis Broussard, Aurélien Saint-Julien, Eloi Guidry, Paul-Léon Saint-Julien, président pro tempore, Raphaël Lachaussée, Césaire L'abbé, Jo-

seph Guidry, Valsin Broussard, Martial Billaut et D. Guidry greffier.

Douze signatures d'hommes ayant des pairs en honneur, mais pas de supérieurs !

Ce jour-là aussi, le Comité naissant traduisit son premier criminel à la barre : ce fut Gudbeer !

X.

Gudbeer était fils de père et de mère bohémiens. Son berceau avait été appendu on ne sait où ; les uns disent : en Allemagne ; les autres, en Louisiane ; tout ce que nous pouvons dire de lui, c'est qu'il venait du pays d'où viennent les bohémiens ; de la rue, du bagne, de la boue peut-être ; mais à coup sûr, pas d'un palais.

Son père s'était fait *vaquero*, et avait planté sa tente sous les beaux ombrages du bayou Tortue, sur le chemin qui relie St-Martin à Lafayette. De cette tente, que, pour être véridique, nous appellerons une cabane, il voyait passer journellement les nègres, les blancs suspects, *les gentilshommes de la nuit*, qui abondaient alors dans les deux paroisses. Les gentilshommes avaient pris insensiblement l'habitude de toucher la main au bohémien, puis les rapports froids des premiers jours s'étaient changés en intimité ; entre honnêtes gens, l'amitié vient si vite !... Et Gudbeer père recevait depuis longues années les membres de la gentilhommerie nocturne et sa maison, de jour comme de nuit, était toujours pleine et bruyante,—et le whisky abondait chez lui ! et les cuissots de chevreuil ! et les quartiers de veau et de bœuf ! bien qu'on ne lui connût aucun revenu, et q'il se livrât avec volupté à la douce vie du *far niente*....

Son fils Auguste grandissait.

Sa mère était Alsacienne, parlait français comme les Allemands de M. Scribe, tirait les cartes.... un peu moins bien que Mlle Lenormand, et vendait des médecines à ceux qui étaient... fatigués de la vie. Hideuse au physique, comme au moral, elle ressemblait au trio de sorcières de *Macbeth*... Comme elles, elle jetait des herbes dans sa chaudière, et les malades, qu'elle avait envoyés dans la tombe n'étaient jamais venus porter plainte devant notre excellent et populaire ami de St-Martin, le juge *Ed. Mongé.*

Son fils Auguste grandissait toujours....

Il avait tellement grandi, et ses facultés étaient tellement précoces, qu'à vingt-un ou vingt-deux ans, il avait été traduit le premier pardevant le Comité.

Insigne honneur !

Traçons la silhouette d'Auguste Gudbeer. Il avait 21 ou 22 ans : visage allongé, grands yeux, nez proéminent, chevelure blonde, taille élancée.

Pas d'éducation religieuse ; encore moins d'école. Né peut-être sur un grand chemin, sous un arbre, sur une pelouse, il avait porte jusqu'à ses vingt ans les traditions de son berceau.

D'où venons-nous ?—on n'en sait rien.
Où allons-nous ?—le sait-on bien ?

Il n'avait appris à connaître ni le prêtre, cet initiateur de la croyance en Dieu et de la morale, ni le maître d'école, cet initiateur de l'intelligence à la vie pratique et réelle, ni le travail, qui fait les soldats de la vie civile, comme la guerre fait les soldats des camps....

Mais il avait connu de bonne heure le vagabondage, le vol, la débauche, l'habitude des liqueurs fortes.... il s'était lancé en poste sur le chemin qui mène au bagne ou à l'échafaud, dans les pays où il y a.... un bagne et un échafaud.

Signalé pour des vols nombreux, et particulièrement pour l'audacieux vol de nuit exécuté chez M. Dupré Guidry, et *trouvé coupable sur preuves évidentes et convaincantes :* il fut condamné au fouet, rude mais nécessaire épreuve du début du Comité.

La condamnation, prononcée à quatre heures du soir en février, mois des journées courtes, devenait exécutoire sur le champ. A cinq heures, le Comité monta à cheval et partit.

XI.

On savait où était Auguste Gudbeer.

Il se trouvait, non chez son père, mais dans un *lupanar* ouvert, il y a quarante ans, dans la prairie Marronne, par un nègre et *deux femmes blanches, deux sœurs, femmes toutes deux de ce Mormon nègre,* lesquelles avaient créé une nombreuse progéniture de voleurs et de drôlesses, chassée par un autre Comité, et dont nous aurons

à raconter la romanesque histoire. Il était dans un enfer, que nos paroisses toléraient depuis quarante ans, comme un ulcère maudit, mais incurable.

Il était à COCOVILLE (c'était le nom de ce moral village.... aujourd'hui détruit, heureusement).

La nuit était froide, humide, parfois pluvieuse. Il fallait passer à Vermillonville, chef-lieu de la paroisse Lafayette, se rabattre à droite, suivre les sinuosités du bayou, à travers les chemins rendus affreux par la moindre pluie, et saisir Gudbeer dans un nid, d'où il aurait peut-être le temps de s'envoler.

Le Comité partit, au nombre de 22 hommes, nombre convoqué, non pour prendre un vulgaire bandit, mais pour donner à la première exécution d'un coupable la consécration de nombreux honnêtes gens.

Le Comité voyagea longtemps, longtemps, par une nuit obscure, par des chemins affreux, mais que lui importait? Sa première campagne était un peu pénible, désagréable ; mais c'était la première page d'une rénovation sociale, et il avait la foi !

Cependant le Comité était arrivé à *Cocoville,* avait fouillé dans tous les sens ce chenil de drôles et de drôlesses habituées à trafiquer de leurs charmes dès l'adolescence,—et n'avait rien trouvé.

Il entrait dans la paroisse St-Martin, après avoir franchi le *Pont des Moutons,* lorsqu'un cavalier tomba au milieu d'eux. Il était alors deux heures du matin.

—Où sommes-nous, mon cavalier ? lui demanda un membre du Comité, soit par hasard, soit qu'un pressentiment lui eût dit que c'était là la proie cherchée.

Et comme le voyageur inconnu ne faisait point de réponse, on l'arrêta, et, à la grande joie de tous, on reconnut Gudbeer.

Il fut solidement lié, et comme on l'avait arrêté dans les limites de la paroisse Saint-Martin, qui ne s'était pas encore jetée dans l'insurrection vigilante, on fit repasser au jeune condamné le *Pont des Moutons,* et les voisins, s'il y en avait, purent voir un spectacle fantastique, une page arrachée aux ballades allemandes.

Une torche de pin s'alluma, et jeta ses reflets rougeâtres sur ce juri de vingt-deux hommes, et sur ce jeune et dangereux voleur de 22 ans.

Gudbeer fut étendu sur le sol et le fouet siffla.

Et chacun de ces vingt-deux hommes saisit alternativement le fouet, et chacun, en lui infligeant un double affront et une double meurtrissure, chacun jeta l'énumération assez longue de ses crimes, et se nomma.

Après l'exécution, un de nos jeunes amis, *Raphaël Lachaussée*, ramassa une dépouille du bandit, le portrait au daguerréotype d'une mulâtresse, sans doute sa maîtresse et la complice de ses vols.

Puis la torche s'éteignit. Gudbeer fut relâché, et ceux qui l'avaient châtié reprirent leur route, et se replongèrent dans la nuit après avoir intimé au condamné l'ordre de partir sous huit jours.

XII.

Gudbeer s'était relevé du lit où il avait trouvé le fouet et la honte, et, tout saignant encore de ses blessures, était allé frapper à la porte des juges de paix de Vermillonville. Cette porte resta fermée. Voisins du volcan qui s'ouvrait, comme Pompéia l'était jadis du Vésuve, les magistrats de ce village avaient compris la légitimité et la nécessité d'une insurrection momentanée contre la Loi, insurrection faite pour rétablir cette même Loi qui semblait avoir disparu dans une tombe comblée par des crachats.

Gudbeer alla porter ses griefs à Saint-Martinville, et fut écouté.

Nous ne nous ferons pas juge des motifs qui portèrent le juge de paix de ce village à recevoir la plainte du jeune bandit. Tout homme a une conscience où il puise les notions du bon et du mauvais. La conscience est un tribunal sacré qui, même lorsqu'il se trompe, mérite d'être respecté. S'il y a erreur, c'est une affaire à régler entre l'homme et Dieu !

Les 22 membres du comité se rendirent à Saint-Martinville pour répondre à la plainte portée par Gudbeer. Nous devons à la justice de dire que le juge les avait traités selon leur valeur : il leur avait fait demander, par son constable, leur parole de comparaître devant lui, en leur laissant le choix de l'heure et du jour de leur comparution ; en homme bien élevé, il leur avait épargné les *citations* individuelles, cette correspondance de la justice avec les criminels.

Une des plus pures illustrations du barreau attakapien, M. Alcibiade Deblanc, se mit à la disposition du major Saint-Julien, et défendit les Comités avec sa loyauté et son éloquence ordinaires.

Deux membres, MM. Paul Broussard et Martial Billaut, gendres du Major, furent renvoyés devant la Cour de District pour avoir arrêté Gudbeer dans les limites de la paroisse Saint-Martin. Quelques mois plus tard, le grand juri s'empressa de déchirer en morceaux cet arrêt d'une cour inférieure.

On voit que le premier acte *de ces contempteurs de la loi*, fut un acte de soumission à la justice.

N'étaient-ils pas ses meilleurs soldats ?

XIII.

Ce soir-là, les 22 regagnèrent leurs foyers, fiers de la persécution dirigée contre deux de leurs membres et du témoignage de soumission qu'ils venaient de donner à la justice. C'étaient des insurgés et non des rebelles ; ils voulaient réformer et non détruire. Leur programme, ils venaient de le buriner sur la table d'une justice de paix.

Ce jour-là aussi, le Comité voulut communiquer son programme, et le renferma tout entier dans la proclamation suivante, qui fut répandue à profusion dans les paroisses voisines.

Le Comité de Vigilance des 5e, 6e et 7e districts de la paroisse Lafayette à ses concitoyens :

Concitoyens,

Organisés en comité de vigilance,—c'est-à-dire en tribunal extra-légal, nous vous devions compte des motifs qui nous ont poussés à une insurrection momentanée contre l'administration régulière de la justice : ce compte, nous vous le rendons aujourd'hui.

Nous le rendons, bien entendu, à nos concitoyens honnêtes, à ceux qui sont nos pairs en honneur, en intégrité, en respect de toutes les lois protectrices de la société.

Nous rougirions de dire un mot, un seul mot à l'adresse des bandits qui infestent notre paroisse, encore moins à l'adresse des amis ou complices de ces bandits. A leurs calomnies *lointaines*, nous opposons le mépris; à leurs calomnies *en face*, nous répondrons par le fouet.

En commençant, nous nous inclinons respectueusement devant la justice—la vraie, la sainte justice, celle qui caresse l'innocent de la même main dont elle frappe le coupable.—Celle-là, nous la respectons, sans la craindre—car ceux qui vous adressent ces lignes, sont, ils osent le dire, des hommes qui n'ont jamais violé aucun des devoirs qu'elle impose au citoyen. Mais, ceci posé, nous jetons un voile sur sa statue que des misé-

rable ont tant de fois insultée, frappée au visage, et nous disons à ceux qui jusqu'à présent, ont souffert, sans se plaindre, les mêmes maux que nous :

Citoyens, les malfaiteurs pillent, brûlent, ravagent tous les jours notre paroisse. Les agressions à la propriété sont des faits de tous les jours, de toutes les heures, nous pourrions ajouter de tous les instants. Le crime a ici une armée qui compte ses généraux, ses officiers et ses soldats.

Comment cette nouvelle armée a-t-elle pu s'organiser dans cette paroisse où les gens d'honneur sont en si grand nombre ? Nous allons le dire brutalement:

Sondons donc les plaies qui rongent notre paroisse : au point où nous en sommes, c'est faire acte de bons citoyens.

Le juri—cette institution conquise par la philosophie moderne, ce tribunal créé pour protéger l'innocent comme pour écraser le coupable —le juri a failli cent fois à sa mission.

Oui, il a commis cent fois, à la face de Dieu et du pays, un des crimes les plus abominables contre la société—le Parjure !

Oui, le parjure! car, en acquittant ceux que les témoignages et l'évidence déclarent coupables, le juri commet le crime nommé plus haut, —crime qui le fait descendre au niveau de ceux-là même qu'il vient de rendre à la liberté !

N'est-ce pas, citoyens, que vous avez de ces acquittements rendus malgré les *témoignages* et l'*évidence?*

Si cette indulgence criminelle de certains jurés n'avait fait que soustraire quelques hommes au bagne, elle eût été un scandale—mais elle n'eût pas été un crime contre la société. Mais ces verdicts, contraires *aux témoignages et à l'évidence*, avaient du retentissement dans les cœurs pervers de notre communauté. L'acquittement d'un bandit était une prime d'encouragement aux autres, l'impunité d'un coupable produisait aussitôt cent criminels.

Ceux qui sèment le vent récoltent la tempête, dit l'Ecriture—notre paroisse en offre un exemple bien éloquent.

Aussitôt que la justice commença à se trouver désarmée devant les coupables, que vîmes-nous ?

Le vol, le jour, la nuit, partout, toujours ! Le vol avec effraction, à main armée, ou bien commis par ruse et sous les circonstances aggravantes citées plus haut ! Le vol par des esclaves poussés par des blancs, ou par des blancs sans le concours des esclaves ! Le vol d'autant plus audacieux qu'il était plus impuni !

Chargeons-nous le tableau, concitoyens ?

Cependant les bandits formèrent bientôt une armée nombreuse, intelligente, ayant des chefs restant dans l'ombre et des soldats prêts à faire main basse sur tout ce qui se trouverait à leur portée. Races, couleurs, noirs, blancs, tout se fondit et se groupa dans cette armée du pillage, du vol, de l'incendie. Les uns furent recéleurs ; les autres, détrousseurs ;

ceux-ci, acteurs; ceux-là, spectateurs. Mais chacun concourut activement è l'œuvre commune. Récoltes, animaux, tout ce qui fait le bien-être des populations laborieuses de nos campagnes, tout se trouvait exposé aux coups de main de ces bandits. L'incendie fut aussi employé par eux : témoin le moulin de M. Joseph Laprade qui fume encore et dont la fumée est pour nous à la fois une menace et un avertissement!

Pillés, incendiés, menacés dans nos propriétés, mais non dans nos personnes, Dieu merci! car les bandits sont trop lâches pour se poser en ennemis armés devant nous, —devions-nous attendre l'action de la justice, désarmée par des hommes qui acquittent souvent, même lorsqu'ils ont les mains pleines de preuves ? Devions-nous charger des jurés de faire la chasse à ces bandits ? Non. Nous nous sommes ralliés à la loi de *Salut public*, cette loi qui prime toutes les autres! et nous nous sommes constitués en tribunal temporaire contre les brigands.

Nous nous appelons donc aujourd'hui : Comité de Vigilance.

Notre programme ne contient qu'un seul mot : Châtiment!

Châtiment sommaire et implacable à tous ceux qui commettront le crime de vol, ou tout autre, dans notre ressort!

Le fouet et la corde seront nos deux armes : terribles et flétrissantes toutes les deux!

Voilà notre programme.

Vous voyez que notre association est celle de l'honneur contre le crime.

Nous ne craignons pas plus le blâme de Dieu que celui d'un juri.

Maintenant, citoyens, écoutez notre dernier mot :

Si vous approuvez les principes et le but de notre association :

Si vous tenez à conserver ce que vous avez acquis par votre travail :

Si vous désirez purger notre société des éléments immondes qu'elle contient—et désigner au pays ceux que la corde et le bagne attendent depuis trop longtemps :

Enfin si vous voulez, comme nous, marquer du stigmate du fouet ou punir du bannissement les hommes tarés, dont la présence est une insulte à notre moralité et un danger pour nous et nos familles :

Imitez l'exemple que vous ont donné les citoyens des 5e, 6e et 7e districts. Levons-nous de concert et opposons les soldats de l'honneur à ceux de l'incendie et du pillage. Gravons avec la lanière de nos fouets le mot *voleur* sur les épaules de ces misérables:

Une explosion populaire les broierait en quelques jours—et la paroisse nous devrait sa régénération.

COMITÉ EXÉCUTIF

des cinquième, sixième et septième districts,

Côte-Gelée, 15 *mars* 1859.

XIV.

Cependant, Gudbeer n'était pas parti ; et, profitant des quelques jours d'intervalle que le Comité avait mis entre son châtiment et son exil, il était venu demander de nouveau protection aux magistrats de Vermillonville,—magistrats près d'être, par l'inaction, leur seule arme, complices de l'œuvre de réformation des Comités. Sa présence fut signalée par un membre ; le Comité repartit aussitôt pour infliger au tenace bandit un dernier et terrible châtiment. On discuta, en chemin, le supplice qui lui serait infligé. Les uns proposèrent de le fouetter, aux flambeaux, devant la maison de Cour de Vermillonville ; les autres, de le pendre au plus prochain lilas, d'après le Code du Comité qui applique la mort aux ruptures de ban.

Les maisons suspectes de la capitale de la paroisse avaient été fouillées de fond en comble, et l'on n'avait rien trouvé. Cependant Gudbeer ne pouvait être loin, car des témoignages certains assuraient qu'il avait été vu, dans une rue, au coucher du soleil.

On marcha une partie de la nuit à sa recherche, mais vainement. Le drôle s'était fait introuvable et invisible. Cependant une dépêche transmise au Major lui donna l'espoir d'être, le lendemain, sur sa trace. La retraite fut donc ordonnée vers les trois heures du matin, et le Comité se replia sur la Côte-Gelée, après avoir fait buisson creux, comme on dit en termes de chasseur. Après avoir dépassé l'habitation du Gouverneur Mouton, on aperçut une immense colonne de feu qui montait vers le ciel, par-dessus les grands arbres qui bordent le bayou Vermillon : c'était le moulin-à-coton de M. Joseph Laprade qui brûlait. Cet incendie était un défi jeté à ceux qui s'étaient croisés pour réprimer le crime ; il avait été allumé par une bande de malfaiteurs, noirs et blancs, présidée par les trois frères *Herpin*, dont nous raconterons plus loin l'expulsion.

Après deux ou trois heures, données au sommeil, le Comité repartit. Cette fois, sa colonne de cavaliers traversa le pont Saint-Julien, et se dirigea, à travers champs, vers l'Ile des Cypres, qui devait bientôt fournir une des pages les plus colorées du banditisme. Le Comité avait perdu toute la nuit à poursuivre le jeune bandit ; mais, cette fois, la Providence allait être pour la bonne

cause.... Une voiture parut tout-à-coup dans une *manche*, le phaéton de cette voiture.... c'était GUDBEER.

—C'est lui, s'écria le capitaine.

Gudbeer fut bientôt saisi et garrotté.

—Qu'on le conduise dans les limites de la paroisse Lafayette. ajouta le capitaine, en jouant avec un pistolet-revolver à cinq coups, chargé jusqu'à la gueule et qu'on venait d'arracher à Gudbeer.

Et le Comité se remit en marche. Un des cavaliers de cette armée de l'ordre avait donné au prisonnier l'hospitalité sur la croupe de son cheval.

Le Comité avait pris un chemin différent du premier et qui devait conduire plus promptement au but. Il était entré dans une de ces prairies attakapiennes, magnifiques à voir, mais coupées de ravins, de coulées parfois bourbeuses à engloutir un cavalier et son cheval.

Le Comité était arrivé sur les bords d'une de ces *coulées* perfides, dont l'eau limpide cache des abîmes de boue.

Or, comme tous étaient attakapiens, et qu'ils connaissaient les dangers de ces ruisseaux de leurs prairies, ils se mirent à chercher un gué et virent, en le cherchant, de l'autre côté de la coulée, un homme de haute stature, à la barbe blanche, qui semblait couvrir d'un long regard de pitié le jeune prisonnier.

—Indiquez-nous un gué, lui cria-t-on.

Je n'en connais pas ; quant à moi, je passe où je peux, quand j'ai besoin de passer.

Le grand vieillard qui venait de faire cette réponse, était un individu qui, lorsque nous écrirons l'histoire d'un comité voisin, trouvera une large hospitalité dans ces pages. C'était *Bernard Roméro.*

Le Comité franchit cette coulée dangereuse, et amena le prisonnier sur les mamelons sourceux qui hérissent la magnifique prairie connue sous le nom de *Prairie Sauvé.*

On s'arrêta sous un grand arbre.

—Messieurs, dit le Major, cet homme porte encore sur sa chair vive les stigmates des blessures que nous lui avons faites. Le meurtrir encore, ce serait le tuer. Plutôt que de le torturer, il vaudrait mieux le pendre. Fouettons-le pour la forme,—et qu'il parte.

On fouetta le bandit pour la forme ; puis, comme il disait n'avoir pas d'argent pour partir, chaque membre mit la main à la poche, en

tira toute la monnaie égarée dans ses profondeurs, et la versa dans la main de Gudbeer.

Quelques jours après, il disparut, et alla porter un nom de plus à la longue liste des brigands qui sont le fléau et la honte de la Nouvelle-Orléans.

XV.

Nous avons tenu à décrire la première expédition du Comité. Nous l'avons décrite, non pour les périls qui étaient nuls, mais pour l'acte lui-même, acte qui devait donner aux procédures du Comité leur véritable caractère. Ce caractère, c'était le châtiment des bandits, en plein soleil comme il convient à des juges. La justice doit, en effet, agir en plein jour : il n'y a que la vengeance qui se cache.

Maintenant, nous crayonnerons seulement quelques expulsions de bandits vulgaires. La *Gazette des Tribunaux* elle-même n'allume tous ses flambeaux que devant les figures saillantes du crime : c'est la chapelle ardente de la presse ; aux vulgaires criminels, elle consacre quelque chose de vulgaire comme eux : un lampion.

Nous inscrirons donc, comme notes de police, les lignes suivantes :

Bannissement *d'Hervilien* et *d'Euclide Primo*, père et fils, pour *vol d'une embarcation pontée, trouvée dans leur cour, et reconnue* par M. Guidry, son propriétaire, et deux témoins.

En même temps, expulsion de Don Louis, esclave et époux de Marie la *Polonaise*, griffonne libre. Cet homme avait eu une main dans tous les vols et dans tous les meurtres qui s'étaient commis, depuis plusieurs années, dans la paroisse Lafayette.

C'était, comme on le voit, le menu fretin du crime. Le Comité pelotait en attendant partie. Cette partie, c'était l'expulsion de quelques grands coupables....

Elle allait se présenter.

XVI.

Dans le sixième district de la paroisse Lafayette, s'élève une maison ensevelie dans la verdure de vieux lilas, entourée de cabanes moisies et ayant comme un air de lèpre ; une cour, palissadée de pieux de neuf à dix pieds de haut, donne, à cette maison, la physionomie d'une forteresse. Dans la même enceinte, un clocheton peu gra-

cieux couvre la presse d'un moulin-à-coton, autrefois fréquenté, aujourd'hui désert comme les ruines de Palmyre.

C'est la maison des *Herpin*.

Connaisssez-vous cette auberge, sur la route de Nîmes, où Monte-Christo vient essayer les tentations de la richesse sur Caderousse et la Carconte, et où l'on assassine un bijoutier pour lui reprendre un diamant qu'on lui a vendu.

Ou Dumas a vu la maison des *Herpin*, ou bien les *Herpin* ont copié Dumas.

Le chef de la famille était de la Normandie, la terre classique des procès. Pour ne pas démentir la réputation faite depuis longtemps à sa terre natale, il avait des rapports avec toutes les cours de district des Attakapas.

Il mourut, laissant à ses enfants, une petite fortune, acquise légitimement, à ce qu'on nous a assuré.

XVII.

Parmi ses héritiers, se trouvaient trois fils, les seuls qui soient appelés à défrayer cette triste chronique ; ils s'appelaient : Aladin, Valsin et Dolzin.

Ils étaient jeunes.

Du reste, voici leurs silhouettes ;

Aladin (à tout seigneur tout honneur) avait de 28 à 29 ans. Front bas et déprimé sur les tempes, lèvres sensuelles, yeux sachant se couvrir, au besoin, d'un voile d'honnêteté ; joues sachant aussi feindre la pudeur, la rougeur comme Tartufe.—Les Mendiants de la Cour des miracles s'appliquaient des plaies simulées sur le corps ; les masques sont comme les plaies ; seulement on ne les met qu'aux visages. *Aladin* avait emprunté cette tradition aux Vénitiens du moyen-âge.

Valsin était petit, trapu, fort. Sa mise était ordinairement soignée. Une forêt de cheveux noirs, toujours élégamment peignés et ondés, descendait sur ses larges épaules. Un jour, sa main droite s'était trouvée prise dans les rouages du moulin-à-coton de son père. Elle en était ressortie broyée. Pendant quelques mois, il avait tenu l'école du 6me district de la paroisse Lafayette. Nous ne savons qui lui avait donné un diplôme ; nous regrettons de ne pou-

voir citer quelques lignes de ses lettres autographes : elles auraient prouvé à quels étranges professeurs on confie, parfois, l'éducation des enfants dans notre bienheureuse Louisiane.

Dolzin était le lion de la mode, le comte d'Orsay de la Côte-Gelée. Par le sang, comme par la dépravation, il était bien le digne frère de Valsin et d'Aladin. Chez eux, âme et corps avaient été coulés dans le même moule. La nature, qui ne se repéte jamais, dit-on, avait pris plaisir cette fois à tirer trois épreuves d'un seul portrait.

XVIII.

La moralité de ces jeunes gens était déplorable, surtout celle de *Valsin*.

Marié à une chaste jeune fille, dont nous avons entrevu une fois le doux visage, il s'était vautré dans les bas-fonds les plus abjects de la dépravation. Et sa femme.... sa chaste et pure jeune femme... elle pleurait sans doute.

Etrangeté des destinées humaines : quand Dieu crée des diamants, il se plaît parfois à les jeter sur un fumier!

Ces messieurs avaient fait deux parts de leur vie, et avaient donné l'une *aux plaisirs*, l'autre *aux affaires*.

Décrivons d'abord leurs *plaisirs* : c'est une page arrachée aux pires lupanars de la Nouvelle-Orléans.

XIX.

Les Etats du Sud de l'Amérique sont, comme l'Angleterre, une médaille à deux faces : or et billon ; noblesse et bassesse ; diamant et strass ; types de femmes plus admirables que les anges les plus suaves rêvés par Shakspeare ; types plus hideux que les sorcières de *Macbeth*. Les lois morales ne sont, du reste, qu'une copie des lois physiques. Aujourd'hui, un ciel bleu où le soleil déploie son auréole rayonnante, nous fait sentir qu'il est doux de vivre ; demain, un ciel nébuleux nous donnera le spleen ou nous fera pleurer.

Rachel, une des plus rayonnantes figures de femme de ce siècle, avait tout ce que Dieu peut donner à celles qui sont conçues dans ces heures rares et bénies où le ciel est en fête ; elle avait poésie, noblesse, beauté calquée sur celle des plus belles médailles antiques.

poses sculpturales, dignité, façon royale de porter un cachemire sur ses épaules ou une fleur dans ses cheveux noirs à reflets bleus, cheveux qui révélaient si bien son origine judaïque ; c'était la suprême poésie, la suprême beauté, la suprême élégance.—Rachel était impératrice par le talent, bohémienne par le berceau.

Chez les frères Herpin, tout était noir, maudit, sinistre. Il est des bandits chez lesquels Dieu a laissé tomber une qualité ou une vertu quelconque,—chez les Herpin, rien ! rien ! rien ! pas même un de ces pâles rayons qui illuminent parfois les sombres tableaux de Rembrandt. La morale, ce soleil des âmes, ne les avait jamais touchés avec cette prodigalité de rayons qui ne coûte rien, car elle vient de Dieu !

Ces messieurs avaient le vice cynique ; non le vice qui attend l'ombre de la nuit pour éclater dans les villes, qui se modère et se contient, et se fait presque décent ; mais le vice en haillons ; le vice du ruisseau et de la rue ; le vice qui abdique l'orgueil de race, non pour faire monter la race africaine jusqu'à soi, mais pour descendre soi-même jusqu'à elle ; le vice qui met sa main blanche dans les mains noires, et qui demande, en échange, ou une nuit de triste volupté, ou une conspiration à un crime projeté. Leurs vices, c'était une page de Pétrone jetée par le vent de l'Italie antique dans notre Louisiane ; un morceau de stuc détaché des sentines de Rome au temps de sa décadence ; un livre de Sodome et de Gomorrhe, sorti de son linceul de sel après des siècles ; une halte dans la boue, pour nous servir d'une expression restée fameuse dans l'histoire de la tribune française.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur leurs *plaisirs ;* il est d'ailleurs des choses qu'il doit nous être permis de voiler.

En Espagne, il y a dans toutes les rues des niches et des statuettes de la Madone. L'Espagnol qui voit qu'il va se commettre un crime ou une obscénité dans le voisinage de la Madone, s'empresse de jeter un voile sur sa chaste image.

XX.

Et leurs affaires ?

Elles étaient comme leurs plaisirs, équivoques, immorales,—et aussi louches que ce bon M. Laffemas, l'agent de Richelieu, à qui V. Hugo a donné l'immortalité de sa *Marion de Lorme.*

Leurs affaires, c'était le vol, *quelquefois le meurtre,* souvent l'in-

cendie et le parjure, mais le vol, toujours, depuis le 1er janvier jusqu'à la Saint-Sylvestre. Le vol, comme on le voit, était l'article qui abondait le plus dans cette étrange maison de commerce. Si les Herpin avaient été assez élégants pour se faire faire des cartes de visite, ils auraient pu y faire graver un blason représentant leur double spécialité,—et ce blason aurait dû être une négresse dansant la bamboula, et tenant un *rossignol* à la main.

Honnêtes, tant que leur père avait vécu, ils avaient déposé leur honnêteté *réelle* ou *superficielle* sur son cercueil ; comme Sixte-Quint, après son avénement au pouvoir, ils avaient jeté leurs béquilles.

Alors avaient commencé les spéculations équivoques, les pirateries, les expéditions de nuit, les vols d'animaux, vols *quelquefois mis en Cour*, et toujours suivis d'acquittements ; les courses de chevaux où les coups de poing venaient en aide aux tricheries ; et enfin les lettres anonymes, ce poignard de la diffamation qui croit frapper dans l'ombre, et qui est toujours reconnu....

C'était le printemps des années de ces messieurs, car tout leur souriait.... ou semblait leur sourire....

Hélas ! rien n'est stable sur cette terre ; jugez si le vice peut l'être.... Ah ! si l'on savait combien est forte l'ancre jetée par la vertu !

Cependant la chronique scandaleuse des Herpin grossissait à vue d'œil. L'opinion publique grondait, mais elle ne rugissait pas encore.

Pourtant elle ne demandait pas mieux.

XXI.

Un jour, un habitant d'une paroisse voisine (Vermillon) vint porter, devant la 14è Cour de District, une accusation de vol contre Valsin Herpin : cet habitant se nommait Lyon.

Cet homme, honorable et estimé, avait une jument de prix pour laquelle il avait conçu un attachement d'Arabe. Dans nos paroisses, c'est comme dans les zônes du Sahara ; la solitude produit de ces affections qui semblent étranges, et qui ne sont, cependant, que l'abécédaire du cœur humain... Quand l'homme ne peut pas aimer la femme, il aime la bête.... et il y a beaucoup de femmes qui, par l'intelligence et la beauté, sont fort inférieures au cheval arabe.

M. Lyon était donc venu porter, devant la cour de notre paroisse,

une accusation de vol contre Valsin Herpin. Cette bête volée était à la fois sa propriété et son amour ; le voleur évidemment était mal tombé.

L'affaire fut mise en cour, discutée par un de ces rares jeunes gens de nos paroisses qui ont leurs deux mains pleines d'avenir, M. William Mouton ; et, malgré deux témoignages donnés, l'un par M. Emilien Vincent, l'autre par M. Olivier Trahan qui, tous deux, reconnaissaient la jument comme étant la propriété de M. Lyon, le juri innocenta Valsin Herpin.

Ce verdict, disons mieux, ce parjure resta comme un ressentiment sur le cœur des honnêtes gens de la paroisse Lafayette.

Un autre verdict malheureux vint augmenter, peu de temps après, l'exaspération des masses.

Cette fois, il s'agissait d'un vol de peaux.

Ce jour-là, nous entrâmes dans la Maison de Cour de Vermillonville avec un de nos amis et voisins, un des jeunes gens les plus honorables de la paroisse Lafayette, M. Dupré Guidry. On donnait, en ce moment, les témoignages, et ils étaient accablants.

“ Cet homme sera condamné, dîmes-nous à notre compagnon.

—Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, fit-il en comptant sur ses doigts, et en regardant le banc du juri. *Neuf* voleurs de peaux et *trois* hommes honnêtes. Les *neuf* seront pour l'acquittement ; les *trois* pour la condamnation ; mais ces derniers céderont pour ne pas être en conflit avec les autres. Aussi sûr qu'il fait jour, cet homme sera acquitté.

Il le fut ! ! !

L'organisation des Comités est toute dans ce mot, prononcé par un jeune homme intelligent, né en Louisiane, mais dont l'équité se révoltait contre une indignité.

....

Malheureusement pour les criminels et pour leurs amis du banc du juri, le Comité allait entrer en scène, et briser, comme verre, tous ceux qui avaient porté un défi à la justice.

XXII.

Nous arrivons à une des péripéties du triste drame que nous racontons.

Dans un coin reculé de la paroisse Saint-Martin, la carte de la

Louisiane désigne un lac, connu sous le nom de lac Cathaoulou. Ce lac est entouré de grands bois vierges encore, il y a quelques années, et qui n'étaient alors visités que par les chasseurs de chevreuils, et par les nombreux pêcheurs des paroisses voisines qui allaient souvent demander, aux eaux du lac, les poissons délicieux qu'elles abritent. Bois et lac forment un des sites les plus ravissants qui se puissent voir. Ce site a de plus une poésie qu'il emprunte à son isolement même. Il étonne d'autant plus le voyageur que celui-ci ne s'attend pas à la magnificence du spectacle qui va se présenter à lui : c'est une beauté qui vous prend par la surprise. C'est comme si on trouvait sur un grand chemin Cléopâtre ou Impéria, une de ces femmes qui traversent une époque en l'illuminant de leur beauté.

Ce lac est aujourd'hui journellement traversé par les nombreux troupeaux que les Attakapas envoient à la Nouvelle-Orléans. Là, les vachers trouvent des guides, qui, à travers les chemins affreux, mais parfaitement connus d'eux, conduisent la caravane à un point de l'Atchafalaya nommé *Butte à la Rose*. Le chef des guides, ou le *passeur* s'appelle M. Hippolyte Barra. C'est un homme âgé, créole, et jouissant d'une réputation immaculée.

XXIII.

Par une froide journée de janvier 1859, un troupeau de nombreuses bêtes à cornes s'engagea dans un des mille sentiers de la forêt qui fait une ceinture au lac. Ce troupeau était conduit par un mulâtre, deux nègres et deux blancs : ces derniers étaient Valsin et Aladin Herpin.

Arrivé chez M. H. Barra, le troupeau entra dans une savane, en attendant le bateau qui devait le conduire à la Butte à la Rose ; puis les hommes se rendirent à la maison de M. H. Barra, où ils devaient passer la nuit.

Des explications qui furent données, il résulta que le propriétaire du troupeau était le mulâtre ; que ce mulâtre était Texien et s'appelait Alfred Oril : que les deux nègres étaient des engagés et s'appelaient Préféré et Pays ; les deux blancs n'étaient que les guides des vaqueros étrangers.

L'heure du souper sonna ; les voyageurs s'assirent fraternellement

sans distinction de couleur, à la même table—et se livrèrent à de nombreuses libations.

Après les libations, vint le jeu. Un Irlandais (les enfants de la verte Erin n'ont pas de préjugés) s'assit pour jouer, à côté de nos grecs en goguette. Le lendemain, en se réveillant, s'il se souvint qu'il avait une bourse, il put se convaincre, après de courtes recherches, que les dollars qui l'habitaient avaient disparu.

Lorsque l'Irlandais fut dépouillé de sa monnaie, Préféré prit un violon et se mit à jouer avec cette *furie* qui distingue les artistes nègres, une bamboula qui aurait peut-être été désavouée par Gottchalk. Alors nègres et blancs se prirent par la main, commencèrent des rondes semblables aux farandoles toulousaines et burent, sans doute, dans les entractes, à la sainte alliance de l'Afrique et de l'Amérique. Le bal, à la fin, arriva à un tel *crescendo* que M. Barra, quoique habitué à la visite de voyageurs excentriques, dut intervenir et faire cesser cette orgie où les enfants de Cham traitaient trop légèrement la majesté des enfants de Japhet..

....

Mais, pendant ce banquet fraternel des illustres représentants de deux races ennemies, M. Barra avait eu l'indiscrétion de jeter un regard inquisiteur sur le troupeau du Texien.... Après une minute d'examen, lui qui connaît toutes les *marques* du pays, il éprouva une de ces émotions qui sont toujours créées par des coups de théâtre..... Le troupeau texien était louisianais.... Il compta quinze bœufs, portant l'étampe de M. Cade, riche propriétaire de bestiaux de la paroisse Lafayette, un bœuf de M. Elisé Thibodeaux, &c., &c. C'était le produit d'une de ces razzias qu'on faisait alors si souvent dans nos campagnes..... M. Hippolyte Barra fut convaincu qu'il avait l'honneur, peu désiré par lui, d'héberger une bande de voleurs.

L'enquête démontra qu'Alfred Oril, le Texien-propriétaire, était un mulâtre du nom d'*Adolphe*, ex-esclave de M. Coquelin Latiolais, un des plus honorables habitants de la paroisse Lafayette ; que Préféré et Pays étaient deux esclaves voisins des Herpin, et que les deux frères Herpin, les guides, seulement les deux guides du troupeau texien, en étaient les seuls et uniques propriétaires... propriétaires, à la façon de M. Proudhon, qui a dit depuis longtemps cette parole célèbre :

La propriété, c'est le vol !

Plus tard, un affidavit, signé d'un homme qui est son propre témoin, lorsqu'il *jure*, devait soulever aussi un large pan du rideau qui couvrait ces trois vies prédestinées au crime, comme d'autres le sont à la vertu. Cet affidavit, que l'on trouvera à la fin de l'histoire de ce Comité, devait révéler un vol de sept balles de coton, commis chez le col. Creighthon, les auteurs de l'incendie de plusieurs magasins, et une tentative d'assassinat sur M. *Emilien Vincent*, dans les circonstances suivantes :

Un des témoins de l'accusation de vol d'une jument, dirigée contre Valsin Herpin, était M. Olivier Trahan.

Celui-ci était mort *plein de jours*, comme dit nous ne savons plus quel poète. La famille et ses amis veillaient pieusement dans la chambre où ses dépouilles étaient exposées.... La nuit était venue.

On sait avec quelle religion, avec quel respect, se font ces veillées de la mort dans nos campagnes. On prie, on chante de ces cantiques catholiques dont la seule poésie est dans la naïveté ; on voile les tableaux, les glaces et même les modestes gravures enluminées qui décorent les humbles parois de la chambre mortuaire ; on jette à poignées autour du mort les herbes odoriférantes ; enfin, devant celui qui s'est endormi pour l'éternité, tout est silence, religion, recueillement....

Il en était ainsi dans la maison de M. Olivier Trahan, lorsque des hommes se présentèrent à la porte de la cour, et demandèrent si on avait besoin de *veilleurs* pour la nuit qui commençait. On répondit négativement.

Ces hommes demandèrent ensuite si M. Emilien Vincent n'était point venu.

On répondit qu'il était venu, mais qu'il était reparti.

Alors ces hommes, profanant les magnifiques mélopées que l'Eglise a adaptées aux psaumes de David et se faisant sacriléges devant un cercueil, ces hommes se mirent à psalmodier sur l'air de cette sublime lamentation appelée *De profundis : — O ! Trahan ne pourra plus être témoin contre Valsin Herpin.*

Ce chant impie retentit longtemps, et se mêla insolemment aux pleurs et aux prières qui s'élevaient au ciel, comme des parfums autour de ce cadavre.

....

Les auteurs de cette hideuse profanation étaient les frères *Her-*

pin.... et un nommé *B. Lacouture*, qui va entrer en scène dans les pages suivantes.

Un affidavit de M. Emilien Vincent a affirmé depuis, qu'un soir, à la porte du clos de M. Caffrée, il avait vu et entendu l'explosion de deux capsules.

On voit où en étaient arrivés les Attakapas, sous le règne de la justice régulière, dont tant de bonnes âmes pleurent le détrônement. Nous nous garderons de commenter ce que nous venons d'écrire. Un pauvre feuillet d'histoire a parfois une éloquence que ne connaîtront jamais les plus grands orateurs.

Le Comité condamna Valsin, le 17 mars, et Aladin le 23, à quitter l'Etat dans dix jours, et au *fouet*, s'ils résistaient.

Dolzin, qui avait mis la main à toutes leurs mauvaises actions, fut aussi condamné à partager l'exil de ses frères.

Le trio exilé se hâta de s'enfuir outre-Sabine.

Aladin partit plus riche que ses frères : car il put mettre dans sa malle de voyage une *double* condamnation : la première, nous venons de la dire ; la seconde avait été motivée par un vol de coton commis, à son profit, chez M. Achille Landry, par un nègre de M. Isidore Broussard.

Les nègres, leurs complices, furent fouettés et avouèrent tout, sous le fouet.

XXIV.

Il est de riches *placers* dans la Californie, d'où le mineur a tiré tant d'or qu'il croit les avoir épuisés jusqu'au dernier filon ; toutefois, avant de les abandonner, le mineur les sonde d'un dernier coup de pioche, et y trouve encore de l'or en abondance.

Il en est ainsi des Herpin. Seulement l'or n'est pas précisément le métal que l'on trouve en parlant d'eux ; ces messieurs avaient un beau-frère ; il s'appelait *Bernard Lacouture*.

Celui-ci avait un frère nommé *Jean*.

Avant de parler du premier—et son histoire est riche en pages dramatiques—disons quelques mots de *Jean*, vulgaire bandit qui a disparu depuis longtemps outre-Sabine.

XXV.

Lorsque les Comités se formèrent, *Jean* était mis en Cour pour vol de deux chevaux, retrouvés dans sa cour, par M. *Hilaire David*, leur propriétaire—et avait été soupçonné de complicité dans un assassinat commis de nuit, sur un grand chemin, par un jeune homme de Vermillon, ayant nom Corner, et acquitté depuis par le juri, sous le règne des Comités de sa paroisse.

Comme Jean avait été mis en Cour avant l'organisation des Comités, ceux-ci avaient refusé de toucher à un cheveu de cet homme : il leur était devenu sacré.

Du reste, on voulait expérimenter si, devant un flagrant délit bien établi, en ce qui concerne le vol de chevaux, le juri *oserait* commettre un de ces parjures qui, jusqu'à ce jour, lui avaient coûté si peu,—auquel cas le juri populaire aurait jugé à son tour, et aurait jugé sommairement.

Dès l'apparition des Comités, Jean disparut et fit bien, car leur police *vigilante* n'avait pas tardé à mettre la main sur un renseignement qui, donné à un *juri honnête*, aurait conduit Corner et Jean à la potence.

En effet, on ne tarda pas à découvrir que, le soir de l'assassinat, Corner et Jean s'étaient rendus à une heure assez avancée de la nuit, au domicile de ce dernier, et que Corner, s'adressant à la maîtresse de la maison, lui avait dit :

"Je viens de tuer un homme. J'ai faim. Prépare-moi un bon souper. Je pars demain pour le Texas."

Le souper fut préparé, et *l'assassin mangea avec appétit.*

Le lendemain, il partit pour le Texas. Arrêté et jeté dans la prison de la paroisse Vermillon, il fut traduit devant la Cour.

La jeune femme qui avait préparé l'horrible souper, fut citée pour donner son témoignage dans cette affaire. Malheureusement elle fut citée sous un autre nom que le sien, *quoiqu'elle fût parfaitement connue.* Les défenseurs profitèrent de cette erreur inexplicable. La dame ne comparut point et........

Corner fut acquitté à minuit, et s'empressa de disparaître pour échapper à la vengeance des Comités, grondant aux portes de la Maison de Cour.

Et nos aïeux disaient *qu'il y avait des juges à Berlin !*

La femme de Jean (fille d'un honnête homme) a été partager volontairement l'exil de son mari.

Elle a rendu vrai ce vers de Victor Hugo :

Les loups et les seigneurs n'ont-ils pas leurs familles ?

XXVI.

Bernard était Français et, comme nous l'avons dit, avait épousé une sœur des Herpin.

Jeune fille, elle avait oublié un jour qu'il existait des juges de paix pour légaliser, et des prêtres pour sanctifier les amours des hommes, et elle s'était livrée à un jeune homme que nous avons vu mourir, il y a quelques années, odieusement assassiné dans un bal par un nommé *Viléor Valot.* Drame commis au son des violons! Sang jeune et chaud tachant les robes des danseuses !

De cet amour, était né un fils que la jeune mère garda courageusement auprès d'elle, et éleva avec une tendresse qui ne se démentit jamais. (Nous constatons avec empressement ce courage maternel, le plus beau, le plus difficile de tous les courages.—Quand il nous arrivera de trouver un rayon de soleil sur notre route, nous le saluerons toujours avec bonheur.)

XXVII.

Bernard était un de ces Michel-Morin que la nature a doués d'une grande adresse de corps, d'une certaine dose d'intelligence et d'une de ces activités inquiètes qui, lorsqu'elles ne sont pas guidées par le fanal de la morale, égarent promptement un homme et en font, du soir au matin, un vulgaire aventurier ou un bandit.

Charron, maçon, carrossier, charpentier, armurier, il avait cette suffisance gasconne qui fait croire à l'homme qu'il peut tout, qu'il est propre à tout, lorsqu'il ne sait rien, ni ne peut rien. Ces types se retrouvent, du reste, dans toutes les parties du monde : il n'y a pas de gascon que sur les bords de la Garonne ; il y en a aussi sur les bords du Meschacébé.

Après quelques échantillons de son adresse, donnés aux bons habitants, ses voisins, il avait été jugé, et la clientèle de Michel

Morin s'était retirée de lui, comme la marée descendante se retire du rivage, et...... l'activité de Lacouture avait dû se reporter ailleurs.

XXVIII.

Alors, il songea à la boucherie.......

On apprit, un jour, que, plusieurs fois par semaine, il allait porter à Vermillonville des quartiers de bœufs fraîchement tués et dépouillés de leur peau. Comme on ne connaissait aucun habitant avec lequel Lacouture fît ses transactions commerciales, et qu'on trouvait souvent au bord d'un marais, ou dans les grandes herbes de la prairie, une peau de bœuf ou de veau encore saignante, l'opinion publique avait commencé à s'inquiéter et à accuser le boucher improvisé qui approvisionnait le marché de Vermillonville avec de la viande prise à des sources mystérieuses. Lacouture rengaîna son couteau de boucherie et donna sa démission.

Bientôt après, une série de drames avait commencé dans nos prairies paisibles : deux surtout, qui avaient produit une de ces impressions fiévreuses, électriques, qui frappent simultanément toute une foule.

XXIX.

C'était dans un quartier de la paroisse Lafayette, connu sous le nom de Prairie Vermillon, quartier ténébreux, mal famé alors, et que les Comités ont déblayé depuis.

Un marchand français, M. Gallet, y tenait un magasin assez considérable, qui excitait depuis longtemps la convoitise des voleurs ; mais les barrières étaient bonnes, les chiens féroces et vigilants, les portes fermées à triples serrures,—et le propriétaire un homme *solide* (c'est le mot de nos paroisses pour dire *brave*), connu comme très disposé à défendre sa propriété avec un arsenal de fusils et de revolvers, toujours parfaitement chargés.

M. Gallet connaissait avec certitude les nombreux amoureux de son magasin ; aussi, depuis plusieurs années, un lit était-il disposé dans ce magasin, à la nuit tombante,—et ce lit, occupé par M. Gallet, ou un commis, ne disparaissait-il que le lendemain, quand on procédait à l'ouverture de l'établissement.

Un soir,—à minuit,—c'est l'heure historique de ce que nous allons

écrire,—et nous ne l'avons pas cherchée,—M. Gallet entendit quelque chose qui grinçait contre la porte,—un bruit, un rien. Puis ce bruit grandit et devint parfaitement perceptible : c'était une tarière qui, maniée avec précaution, creusait un trou dans le bois de la porte, à la hauteur de la serrure.

M. Gallet sourit,—il avait compris ce qui allait se passer.

Se rapprocher de la porte, aussi doucement que possible, et rapprocher de lui ses bonnes armes qui ne le quittaient jamais, fut l'affaire d'un instant.

La tarière ouvrit un deuxième trou.... puis un troisième... puis un quatrième... chacun formant les points extrêmes d'un carré.

Puis le bois du carré, dessiné par ces quatre trous, tomba.... et une main.... une main dont M. Gallet reconnut la couleur noire, tant il en était rapproché, passa à travers ce trou béant pour se rapprocher de la serrure.

Et un coup de fusil retentit.

Le corps qui interceptait la lumière se renversa en arrière en poussant un cri déchirant.... Le fusil de M. Gallet, chargé à postes, et tiré à bout portant, avait dû labourer et broyer le bras du bandit dans toute sa longueur.

M. Gallet entendit ensuite les détonations de cinq ou six fusils, adressées sans doute aux murailles de sa maison. Mais que lui importait, à lui ? ses murailles étaient épaisses, et, en cas de brèche, il ne manquait pas d'armes pour rendre feu pour feu. Les bandits se retirèrent en lançant des imprécations.... leurs voix furent reconnues.... M. Gallet n'a jamais voulu en nommer les propriétaires.

. . . .

Huit jours après, une dame (Mme Benjamin Mire), entendit à huit heures du soir, à la porte de sa cour, une voix humaine qui poussait des cris lamentables... elle accourut et reconnut un de ses nègres, marron depuis un mois, et se tordant à terre, dans les douleurs du tétanos.

Il avait le bras horriblement broyé.

Le nègre mourut quelques jours après, en avouant qu'il avait reçu son affreuse blessure à l'attaque nocturne d'un magasin.

Le lendemain, en ouvrant la porte de ce même magasin, qui portait toutes fraîches les traces du siége de la nuit, M. Gallet ramassa un ciseau laissé sur le terrain ensanglanté. Ce ciseau fut parfaitement reconnu.... il appartenait à Bernard Lacouture.

XXX.

Un autre drame avait aussi jeté la terreur dans le quartier.

Avez-vous rencontré, parfois, dans le monde ou ailleurs, de ces bellâtres, à la barbe hérissée en crinière, aux mains noires lorsqu'elles ne sont pas gantées, aux yeux qui semblent demander aux passants de les faire divorcer avec leurs orbites, aux épaules trapues, aux jambes grosses à faire croire qu'elles sont atteintes de l'éléphantiasis, aux pieds taillés en patins destinés à dessiner des arabesques sur la Neva ?

Ces messieurs, que la nature a traités en grotesques, se croient taillés en Lovelaces. Ils se croient séduisants comme le serpent qui tenta Eve, notre première mère ; ils vous diront avec un grand sérieux qu'ils ont fait autant de *victimes* qu'il y a de jours dans l'année—365, rien que cela ! Peut-être iraient-ils jusqu'au chiffre de Don Juan, *mille et trois*, s'ils avaient lu Don Juan—mais ils ne l'ont pas lu.

Ils rôdent autour des dames, comme les ours autour de l'arbre que, d'ordinaire, on plante dans les fosses des ménageries ; ils les asphyxient avec les affreuses odeurs de musc ou de patchouli qu'ils exhalent ; ils leur content des madrigaux qui n'auraient jamais été signés par les poètes galants du 18e siècle ; ils déchirent le bas de leurs robes du bout de leurs bottes maladroites ; ils passent, en un mot, leur vie à courir après des femmes dont la plupart ne seront jamais, pour eux, que des fantômes, beaux peut-être, mais insaisissables ; mais que leur importe ? s'ils en saisissent une ou deux dans leur vie—et des moins élégantes—et des plus faciles—leur joie sera complète, leur orgueil satisfait. Ils auront conquis leur bâton de maréchal.

Emile Comeau était de ceux-là.

Ce n'était pas un Antinoüs ; mais il avait une longue barbe, comme Samson avait de longs cheveux : c'était là sa spécialité.

Dans les ateliers, les modèles posent, qui pour la tête, qui pour les cheveux, qui pour les épaules.—Lui aurait pu poser pour la barbe....

Honnête du reste—et n'ayant d'autre tort que de courir les aventures d'amour comme un Espagnol du temps d'Isabelle-la-Catholi-

que. S'il avait su *gratter* de la guitare, il aurait donné des sérénades à toutes les *senoras* de la paroisse Lafayette.... mais il ne le savait pas.

Ce jeune homme avait noué des relations avec deux ou trois beautés faciles qu'il poursuivait avec affectation et publiquement au bal, dans les promenades, dans tous les lieux où le public pouvait le voir.... même quand ces beautés étaient accompagnées de leurs maris.... car elles étaient mariées.... Il était fier d'entendre murmurer à ses oreilles :

" Voilà Don Juan qui passe ! "

Hélas ! il y a Don Juan et Don Juan, comme il y a cruches et cruches...—et le Don Juan de Byron et de Mozart n'est jamais venu se promener à la Côte-Gelée.

Un soir, comme Emile Comeau courait à une de ses aventures d'amour, deux coups de fusil retentirent à deux ou trois mètres de la maison habitée alors par celui qui écrit ces lignes.

Le lendemain, à 7 heures du matin, on releva dans la prairie un homme dont la poitrine était criblée d'une pluie de chevrotines—et dont le cheval gisait mort à cent pas de lui.

Cet homme, c'était Emile Comeau.

Le meurtrier présumé fut arrêté, une enquête eut lieu, et laissa transpirer un de ces faits qui lavent bien des torts.

Une de ses *victimes*, voisine du lieu où le double coup de feu avait éclaté, entendit, dit-on, ses gémissements, et bien que mariée et signalée comme sa maîtresse, accourut auprès de lui pour le panser, s'il était blessé, ou, s'il était mourant, pour être la consolatrice de son agonie. Emile était blessé mortellement.

Ils passèrent, dit-on, une nuit longue, bien longue, sans doute à pleurer, l'un sa jeunesse que ce coup de fusil allait éteindre, l'autre ses mœurs faciles qui avaient peut-être contribué à armer le bras qui avait voulu éteindre cette vie....

Emile, ramassé mourant, mourut quelques heures après.

L'homme que la justice avait soupçonné de ce crime, fut emprisonné, et relâché ensuite par le Grand Juri—*car cet homme* N'ÉTAIT PAS COUPABLE.

Le coupable devait être désigné plus tard par un affidavit signé d'un habitant de la paroisse Lafayette qui est son témoin, lorsqu'il

parle, et qui est doublement son témoin, lorsqu'il *jure.* (On trouvera ce curieux affidavit à la fin de ce volume).

Le coupable, c'était BERNARD LACOUTURE.

XXXI.

Lorsque le Comité condamna Lacouture au bannissement, il l'avait déjà pris la main dans le vol, mais pas encore dans le sang, car l'affidavit dont nous avons parlé plus haut n'a été connu qu'après.

Lorsque le Comité Exécutif, son capitaine en tête, alla lui signifier sa condamnation, il labourait un petit clos, et se laissa appeler deux fois...!

Après avoir écouté la sentence qui le retranchait justement du sol de sa patrie adoptive, il retourna lentement à ses bœufs qu'il avait laissés au milieu d'un sillon, et sa charrue raya ce sillon jusqu'au bout.

Puis, quand le Comité fut loin.... bien loin.... hors de la portée de la vue.... il retourna chez lui, et prit, en maugréant, le dur chemin de l'exil.

XXXII.

Laissons Bernard partir pour la Sabine...., nous le retrouverons.

La paroisse Vermillon—la paroisse des verdicts infâmes—venait d'acquitter Dosithée Maux d'un vol commis dans les circonstances suivantes :

Il avait été saisi, en plein jour, par un beau soleil de midi, dans une de ces belles prairies, frontières des paroisses St-Martin et Vermillon, debout, un couteau à la main, les bras teints de sang, à côté d'un bœuf fraîchement égorgé. C'était le flagrant délit à la 33e puissance. C'était la clarté du soleil..... l'évidence de Dieu.... et cet homme avait été acquitté.

Malheureusement pour lui, ce vol avait été commis sur les domaines du Comité. Celui-ci plus *juste* que ses *juges,* cassa le verdict, et *condamna l'acquitté* au bannissement.

Dosithée s'enfuit, et alla cacher sa honte dans les solitudes du Texas.

Son fils—il y a, à ce qu'il paraît, l'hérédité du sang comme celle

du crime—son fils s'était aussi permis de faire un petit accroc au commandement de Dieu :

Le bien d'autrui tu ne prendras,

en volant un veau chez Mme *Joseph Leblanc*, toujours sur les domaines du Comité de la Côte-Gelée. (Les papillons aiment sans doute, de père en fils, à se brûler à la même chandelle.)

Cette fois, le Comité n'attendit pas la cour. Digne fils de son père, Aurélien Maux fut condamné à quitter l'Etat, sous dix jours, si *mieux il n'aimait s'exposer à une peine plus sévère.*

Les dix jours s'étaient écoulés.... et Aurélien s'était contenté de quitter son domicile, et de se réfugier dans une maison bâtie sur un de ces îlots des prairies tremblantes appelés *mèches* par les habitants du pays.

Le Comité de la Côte-Gelée partit pour lui *donner* un *second avertissement.*

Il voyagea toute la nuit, et arriva à quatre heures du matin devant la maison qui servait de refuge à *Aurélien.*

Tout y dormait encore.

Et comme les Vigilants voulaient entrer :

"Non, dit le capitaine, qui n'était autre que le Major, nous apportons ici un réveil assez désagréable pour attendre qu'on se lève. Entourez la maison et attendez."

Et après avoir dit ces mots, le capitaine se plaça le pistolet au poing à la porte de la maison.

Bientôt après, on entendit un pas traînant qui se dirigeait vers la porte.... la clef tourna, et Aurélien apparut

. . . . dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil.

—Bonjour, monsieur ! lui dit le Major, en le saluant cérémonieusement d'une main et en lui présentant de l'autre les cinq ou six jolies bouches d'un élégant pistolet.

Aurélien s'enfuit, poursuivi par le Major qui, pour la première fois de sa vie, venait de faire l'effet de la tête de Méduse.

Bientôt arrêté, il fut conduit à quelques milles de la maison, et *fouetté* selon le code du Comité. Au nombre des *justiciers* se trouvait son parrain et son parent,—mais un parent d'une probité pro-

verbiale, M. Pierre Maux, qui le marqua aussi du stigmate de l'infamie, en lui disant :

" Plaise à Dieu que ce fouet défasse ce qu'a fait le baptême ! Je te renie !"

. . . .

Le lendemain, Aurélien transporta ses pénates et son industrie au Texas..... Il pourra y être le commis de son père.....

On nous a dit que, là-bas, il y a aussi des comités de vigilance.

S'il allait tomber de Charybde en Scylla ?.....

XXXIII.

Cependant les Herpin et leurs alliés ne s'étaient pas tenus pour battus, et avaient essayé de rappeler de l'arrêt qui leur retranchait l'air et le sol de la patrie. Ils venaient souvent visiter, de nuit, et la maison palissadée,—tanière de cette portée de loups,—et les brunes compagnes de leurs orgies, et les dignes complices, nègres ou blancs, qu'ils avaient laissés dans leur quartier.

La maison palissadée gardait bien ses mystères, comme la Tour de Nesle ; cependant, les voisins reconnaissaient, à certains indices, la venue des exilés, car alors la maison mystérieuse avait des bruits inaccoutumés, des lambeaux de chansons que le vent indiscret portait à de certaines distances, des rayons de lumière filtrant avec éclat à travers les palissades.

Ces soirs-là, les voisins veillaient armés ; car tout était à redouter de ces espèces de brigands corses qui étaient partis en déclarant la *vendetta* à ceux qui les avaient proscrits.

Le Comité avait souvent fouillé cette maison,—caverne dont pouvaient s'échapper, à chaque instant, le meurtre, le vol, l'incendie, ces étranges Lazares non prévus par l'Evangile.

Cependant quelqu'un de ces papillons de nuit devait finir par se laisser prendre dans les rets du Comité.....

XXXIV.

C'était après le voyage du gouverneur.

M. Wickliffe, appelé par M. Martel, juge de district, après la journée de la Queue-Tortue, qui fut le Waterloo du bandittisme,

M. Wickliffe était venu visiter les Attakapas, accompagné de M. Grivot, adjudant-général des milices de notre Etat.

Ces messieurs vinrent-ils officiellement ou comme touristes ? Nous ne saurions le dire ; mais quoi qu'il en soit, ils s'en retournèrent comme ils étaient venus.

Nous pouvons, dans tous les cas, affirmer une chose : c'est que les chefs des Comités, qu'ils virent dans leur voyage, n'avaient fait, *ni une seule promesse ni une seule concession.*

Le lendemain d'une victoire, on ne désarme pas.

Quelques jours après, le *St. Marc Darby*, steamboat commandé par deux des officiers les plus populaires aux Attakapas, le capitaine Smith et Titus Gardemal, un de nos amis les plus intelligents et les plus aimés, partit de la baie Berwick pour Saint-Martin, avec de nombreux passagers, au nombre desquels se trouvait un des bandits expulsés de la Côte-Gelée.

Ce bandit était Bernard Lacouture.

"Où allez-vous ? demanda à Bernard Lacouture un Vigilant de Saint-Martin qui se trouvait à bord du *St-Marc Darby.*

—A la Côte-Gelée, parbleu !

—Mais le Comité vous arrêtera et, comme vous êtes en rupture de ban, vous infligera le fouet, et peut-être quelque chose de pire.

—Le Comité !.... il n'osera pas toucher à un cheveu de ma tête.

—Pourquoi ? fit le Vigilant avec étonnement.

—Parce que je rentre à la Côte-Gelée sous la protection du Gouverneur."

Et le banni tira de sa poche un article du *Courrier de la Louisiane*, que nous avons entre les mains, et qui annonçait que le Gouverneur, dans sa récente visite aux Attakapas, avait obtenu des chefs des Comités que les bannis seraient rappelés.

" Mais, malheureux, lui dit le Vigilant, cet article n'est qu'une longue erreur, d'autant plus inexplicable que le *Courrier* est favorable à la cause des Vigilants. L'écrivain du *Courrier* a été trompé. Aucun banni n'est rappelé. Aucune concession n'a été faite. Nos paroisses vous sont fermées—et vous serez broyé, si vous y venez."

Le bandit répondit qu'il savait lire,—qu'il connaissait la valeur des mots—qu'il voulait rentrer au grand jour sur le sol qu'on lui avait retranché,—qu'à son tour, il demanderait un compte sévère à ceux qui l'avaient frappé d'ostracisme &c., &c.

Le Vigilant cessa de dissuader le bandit de son voyage.

Lacouture débarqua, le matin, à la Nouvelle-Ibérie et en repartit, quelques heures après, pour la Côte-Gelée, après s'être répandu en menaces contre les auteurs de son exil.

La destinée le poussait.

XXXV.

Le bandit était arrivé à trois heures de l'après-dîner à la maison palissadée, habitée par sa belle-mère. Le bruit de son arrivée s'était bientôt répandu ; car cette arrivée, c'était une menace d'incendie et peut-être d'assassinat suspendue sur ses voisins.

A quatre heures, une première dépêche parvint au major Saint-Julien.

“ Impossible, répondit l'énergique capitaine, impossible qu'il ait poussé l'audace à ce point, et il chiffonna en souriant la dépêche qu'il croyait mensongère.”

A huit heures du soir, nouveau message ; celui-ci venait de Vermillonville, et contenait les mêmes détails que le premier.

Le Major ouvrit une oreille. Pour lui, l'impossible commençait à changer de nom.

A onze heures, troisième message, précis et clair comme les premiers : celui-là venait de Saint-Martin, et était porté par un jeune homme haut placé, membre du comité de Saint-Martinville, qui avait vu et interrogé ceux qui avaient vu et interrogé Lacouture.

L'hésitation n'était plus possible.

Le Major lança aussitôt dans toutes les directions les ordres de convocation aux Vigilants de service, pendant le mois courant.

Ces ordres portaient qu'on devait investir la maison dès quatre heures du matin,—et que, lui, le capitaine, se rendrait aux premières heures de l'aube pour entrer dans la maison, et prendre le bandit, mort ou vivant.

XXXVI.

A quatre heures du matin, la maison palissadée avait été entourée d'un cordon de sentinelles invisibles et muettes.

La nuit était noire, et masquait les soldats de la Vigilance et leurs fusils.

La maison palissadée s'était réveillée. Des négresses fourbissaient

la longue galerie. Des ombres de femmes voilaient parfois cette lumière en vaquant, sans doute, aux soins du ménage.

Trois nègres sortirent comme pour chercher les bêtes errantes de la prairie. Ils durent, sans doute, voir quelqu'un des groupes de Vigilants que le ciel blanchissant commençait à mettre en lumière, car ils rentrèrent bientôt—et l'un d'eux, soulevant le châssis d'une de ces fenêtres, dites à *guillotine*, échangea quelques mots, à voix basse, avec un interlocuteur invisible. Bientôt après, on entendit une toux bruyante. Cette toux révélait Lacouture. Le moment de l'action était venu.

Le Col. Creighton qui commandait le poste, en l'absence du Major, ouvrit la porte de la cour, èt se dirigea vers la maison, le pistolet au poing, suivi de deux jeunes Vigilants, Saint-Julien Lachaussée et William Bouan.—Les autres avaient mission de rester à leurs postes, pour empêcher toute tentative d'évasion.

Après avoir fouillé rapidement la salle d'entrée, ces messieurs venaient de pénétrer dans une petite chambre sombre, lorsqu'ils virent la lumière, et entendirent l'explosion de deux capsules. La lueur de cette explosion, si rapide qu'elle eût été, leur fit entrevoir Bernard debout, un fusil à double canon à la main, sur le plus haut échelon d'un escalier conduisant de la petite chambre à un immense grenier. Il faisait encore noir, et l'on ignorait les moyens de défense de Bernard, et les deux coups qui avaient *raté* providentiellement annonçaient qu'il était disposé à accepter la guerre. Le Col. Creighton donna à ses deux soldats l'ordre de la retraite. Du moment qu'il allait y avoir haute lutte, il valait mieux attendre la venue du jour et du Major, que d'attaquer dans l'obscurité, attaque qui aurait donné tous les avantages au bandit.

Celui-ci, après les deux coups de feu, heureusement sans effet, s'était barricadé dans le grenier derrière une porte épaisse qui avait été probablement construite dans la prévision d'une attaque.

XXXVII.

Cependant le Major était arrivé à l'aurore, et avait été promptement informé des dramatiques incidents qui venaient de se passer. On lui avait dit et l'invasion de la petite chambre, et les deux capsules brûlées par Lacouture sur le Col. Creighton et ses deux sol-

dats, et la retraite dans le grenier, et l'épaisse porte en bois de chêne derrière laquelle il s'était barricadé.

" Eh quoi ! dit-il, cette maison serait imprenable,—et l'on a pris Sébastopol ! Montons, messieurs."

Et il entra le premier dans la maison, suivi de ses Vigilants.

En passant dans la grande salle de la maison, ces messieurs essuyèrent bien quelques bordées de grossières insultes de la belle-mère du bandit, et furent même menacés, par elle, d'être arrosés d'une pluie d'eau bouillante, ridicule engin de guerre qui bouillonnait dans une chaudière mise au feu exprès ; ils n'y firent aucune attention. Celle qui les insultait, était une femme, donc, ils ne se tenaient pas pour insultés.

Le Major monta l'escalier de la petite chambre qui conduisait au grenier, retranchement de Lacouture, et sonda la porte de chêne de sa main vigoureuse.

"Cette porte est solide, dit-il ; qu'on m'apporte de quoi la briser."

Un Vigilant descendit dans la cour, et en rapporta un fragment de barre de fer, avec lequel le Major essaya de faire céder la porte. Elle résista.

"Une hache ! cria le Major."

On en apporta une, trouvée dans le voisinage.—" Martial, monte ici ; bien que les degrés soient étroits, je crois que nous pourrons y tenir à deux."

Le Major venait de donner cet ordre à son gendre. Puisqu'il y avait danger, c'était à un membre de sa famille à braver ce danger à côté de lui.

Martial monta avec le sang-froid du soldat qui obéit à un ordre.

" Messieurs, dit le Major, je ne sais quels sont les moyens de défense de cet homme. Moi seul suis exposé à ses armes. Je n'ai qu'un mot à vous dire : S'il me tue ou me blesse, passez sur mon corps, et frappez sans pitié. Maintenant, que la hache fasse sa besogne."

La hache de Martial tournoya, et mordit le bois de la porte. Au troisième coup une brèche s'ouvrit.

Le buste à demi-passé dans cette brèche, le Major, le revolver à la main, parcourut d'un long regard le grenier que son unique fenêtre fermée laissait encore noyé dans l'ombre de la nuit, et aperçut, à deux pas de lui, Lacouture debout, immobile, armé d'un casse-tête que sa main droite tenait à la hauteur de son front.

" Rendez-vous, Lacouture, lui dit-il ; l'empressement que vous mettrez à vous rendre, rendra moins sévère le châtiment que vous avez mérité."

Silence de Lacouture.

" Rendez-vous! répéta le Major ; mes Vigilants sont derrière moi. Toute résistance est impossible.

"La force est clémente... nous serons cléments.

—Je ne me rendrai pas, fit le bandit."

Et comme il brandissait sa hache levée sur le Major, celui-ci lâcha un coup de pistolet.

Le bandit chancela ; mais reprenant son élan, il se rua de nouveau sur le Major, la hache levée, et lui en porta un coup sur la nuque pendant que celui-ci lui envoyait une seconde balle qui le renversa.

Le Major s'affaissa sur lui-même, et deux de ses Vigilants le croyant blessé ou mort, tirèrent par-dessus son corps deux coups de feu qui achevèrent le bandit.

....

Le Major n'était qu'étourdi; le coup qu'il avait reçu avait été, pour ainsi dire, providentiel. La hache, furieusement secouée, avait porté sur l'un des montants de la porte ; la violence du coup avait fait tourner l'arme dans les mains du bandit ; de sorte qu'au lieu du tranchant, c'était la tête qui avait frappé la nuque du Major, par ricochet, et, au lieu d'une affreuse blessure qui lui aurait sans doute arraché la vie, ne lui avait causé qu'une douloureuse contusion.

XXXVIII.

Quelques jours après, le président d'un comité voisin reçut la lettre suivante, lettre qui complète l'histoire du bandit tué, et qui prouve qu'il était parfaitement décidé à changer nos prairies en makis corses.

Nouvelle-Orléans, 24 octobre 1859.

Mon cher monsieur,

A mon arrivée à la Nouvelle-Orléans, j'ai recueilli une note très importante sur les dispositions criminelles de Lacouture : comme citoyen de la paroisse Lafayette, je crois qu'il est de mon devoir de vous la communiquer. J'ai été très exactement informé que peu de jours avant son dernier départ de la Nouvelle-Orléans, Lacouture a acheté, chez un droguiste, pour deux piastres d'arsenic, sous le pré-

texte d'empoisonner des rats ; mais qu'il a dit, plus tard, confidentiellement, qu'il destinait ce poison à être distribué à ses camarades de la paroisse Lafayette pour empoisonner les Vigilants, leurs ennemis.

Cette note me vient d'une personne respectable qui ne désire pas donner son nom, pour le moment, mais qui le donnera plus tard, si besoin en est.

ANTOINE GUIDRY.

Nous le répétons : cette lettre est entre les mains du président d'un comité voisin, et est signée de l'un des noms les plus connus de la paroisse Lafayette.

XXXIX.

Le Comité venait donc d'avoir sa première lutte sérieuse ; lutte où la force du droit avait rencontré, face à face, la force du crime — et où la première avait triomphé. Lacouture était mort plus glorieusement qu'il ne l'avait mérité.

Banni pour des vols nombreux, les mains souillées d'un meurtre atroce commis lâchement, la nuit, à la lueur des étoiles, il aurait dû mourir comme les criminels de Tyburn ou de New-Gate. la corde au cou, et en dansant une ronde aérienne, ronde qu'aucune sylphide n'a jamais dansée.

Le vaillant capitaine du comité de la Côte-Gelée aurait pu, à travers la brèche ouverte, le faire tomber sous les balles de ses Vigilants qui encombraient l'étroite chambre, et étaient massés sur les degrés non moins étroits de l'escalier. On ne tue pas les loups en combat singulier, on les tue par tous les moyens possibles. La mort des bêtes féroces, la mort par la fusillade, était donc la seule qui fût digne de Bernard.

En voyant Lacouture devant lui, le Major oublia le bandit pour ne voir en lui qu'un homme. Il n'engagea la lutte que de poitrine à poitrine. Le chef chevaleresque des Vigilants de la Côte-Gelée voulut être soldat.... même en combattant un bandit.

XL.

Dans une paroisse de Vermillon vivaient deux vieillards, les Philémon et Baucis de la paroisse, qui pendant près d'un demi-siècle, avaient vécu côte-à-côte, obscurs comme les fleurs sauvages qui s'épanouissent dans les bois voisins. Chez eux, pas d'épopée ; pas

de doux romans de jeunesse ; pas de moisson de souvenirs, amassée pour enchanter leurs vieux ans. Un jour, il y a cinquante ans peut-être, ils s'étaient unis, et le lendemain de leur mariage.... ils s'étaient mis à travailler.

L'épouse avait pris son rouet, ce travail du temps d'Homère, qui est encore celui d'aujourd'hui dans nos campagnes.

L'époux s'était courbé sur la charrue.

Et ils s'étaient pris à naviguer doucement.... doucement sur la mer de la vie,—mer houleuse et pleine de tempêtes pour les ambitions immodérées,—mer douce comme l'huile aux cœurs modestes, à ceux qui ne demandent à Dieu que leur pain quotidien.

Ils avaient eu plusieurs enfants.

Après les avoir aimés, élevés et établis, ils s'étaient pris de passion pour autre chose : l'argent.

Nous avons tous besoin d'un culte ou d'un amour, dans cette vie.

Puis cette passion de l'argent leur étant venue, ils avaient travaillé,—et économisé,—et s'étaient retranché chaque jour plusieurs miettes de leur pain, pour que ces miettes pussent se changer d'abord en cents, puis en piastres, puis en trésor.

Ce trésor tant convoité leur était enfin venu,—non le trésor des Rotschild,—celui-là les aurait rendus fous,—mais un pauvre, un humble trésor qui ferait sourire le dernier des courtiers marrons de la Nouvelle-Orléans. Il se composait de 4 à $5000.

A un si riche trésor, il fallait un coffre-fort qu'on avait fait venir, après de longues et mûres délibérations qui avaient excité plus d'une tempête, le soir, au coin du feu.

Le coffre-fort venu, on l'avait placé triomphalement entre le foyer et le lit nuptial qui, depuis quarante à cinquante ans, recevait les mêmes hôtes.

Puis les voisins avaient vu le coffre-fort des époux Simon (nous avions oublié de les nommer).... puis on les avait crus riches.... richissimes.... puis....

. . . .

Par une froide journée de novembre 1859, une jeune fille, allant à pied, visiter les époux *Simon*, ses parents, vit une épaisse fumée sortir par les portes, les fenêtres et l'unique cheminée de la maison qu'elle allait visiter—et cria : AU FEU !

Ce cri sinistre fut entendu des voisins.

On accourut, et l'on vit quelque chose d'horrible.

Deux mares de sang tachaient la cour dans deux directions différentes.

Dans la chambre principale, tous les matelas, linges, effets de la maison, avaient été amoncelés, et brûlaient lentement, faute d'air.

Sous ce monceau de linge gisaient deux corps carbonisés par le feu, et n'ayant plus, pour ainsi dire, forme humaine.

Plus loin, le coffre-fort portait des cicatrices qui indiquaient qu'on l'avait attaqué par la hache, le couteau, la pince ; mais il avait gardé fidèlement le dépôt de ses maîtres.... il n'avait pu être forcé.

Les époux *Simon* avaient donc été victimes de trois crimes : le vol, l'incendie, l'assassinat.

....

Quelques jours après, les journaux vigilants publiaient que quatre Comités : Côte-Gelée, Vermillonville, Foreman et Vermillon, avaient souscrit une somme de $1000 pour être donnée à celui ou ceux qui fourniraient des renseignements suffisants pour mettre les Comités sur la trace des assassins.

Vermillonville avait souscrit la moitié de la somme.

Des personnes soupçonnées furent arrêtées par les Vigilants, et *interrogées sur les fosses des deux victimes.*

Les fosses restèrent muettes, ainsi que les personnes soupçonnées.

Le jour n'a pas encore lui sur ce drame, le plus affreux qui ait eu lieu dans la paroisse Lafayette.

La justice de Dieu est comme celle du commandeur : elle est lente à venir.... mais elle vient.

Quant aux Comités, ils attendent avec la patience de la force, car ils ont foi en Dieu !

XLI.

Voilà l'histoire du Comité de la Côte-Gelée, qui poussa, il y a un an, le premier cri d'insurrection contre les plus graves des abus, ceux qui dépravent les peuples et perdent les empires, les abus de la justice. Dix bandits chassés ! On voit qu'il n'a pas fait de proscriptions en masse, comme Sylla, ni un abattis de têtes de pavots, comme Tarquin. Il appela autour de son drapeau tous ceux qui avaient vu, cent fois, le jury se parjurer, et donner ainsi une prime d'encouragement aux criminels ; il appela tous ceux qui étaient fatigués

d'être volés, incendiés, massacrés journellement ; tous ceux qui désiraient faire remonter la justice, la *bonne*, la *vraie*, la *sainte* justice, sur son autel... Quatre paroisses devaient répondre au cri d'indignation et de colère poussé par ce vaillant Comité.

Nous le retrouverons ailleurs, toujours guidé par son chevaleresque capitaine, et prêtant ses bras et ses fusils aux comités naissants ou qui, nés de la veille, n'étaient pas encore assez forts pour faire respecter leur jeune drapeau.

Nous le retrouverons à Saint-Martin, au Vermillon et dans cette grande journée de la Queue-Tortue, qui donna pour toujours la dictature aux Comités.

Bien que nous devions le revoir, nous le quittons avec quelque peine...

Au revoir donc, mon vaillant Comité !

Au revoir, mon vaillant capitaine !

COMITÉ

DE

SAINT-MARTIN

A Georges Wèbre.

I.

On sait comment naissent et se développent les incendies dans nos prairies attakapiennes, lorsque les premières gelées de l'automne en ont désséché les grandes herbes. Un cigare jeté par un passant, une parcelle de tabac enflammé détachée d'une pipe par le vent, va tomber sur l'herbe flétrie par les premiers froids et... la prairie s'allume peu à peu comme le pauvre foyer d'un nègre ; puis le feu grandit et augmente peu à peu son auréole lumineuse ; puis le feu devient flamme, volcan, incendie, enveloppant une paroisse dans ses serres immenses. Le Comité de la Côte-Gelée était le cigare, la parcelle de tabac qui avait mis le feu aux quatre coins du pays.

II.

Vermillonville avait répondu le premier à l'appel de la Côte-Gelée; mais comme ce Comité à eu la plus grande journée, celle qui assura pour toujours la dictature aux associations naissantes, nous placerons son histoire à la suite de celle du Comité de Saint-Martin. Ce sera le dénouement naturel du drame que nous écrivons. En attendant, nous ferons avec nos lecteurs le voyage de Saint-Martinville.

III.

Saint-Martinville est une jolie petite ville jetée sur les bords du bayou Tèche, comme un village toscan sur les bords de l'Arno. Fondé dans les premiers temps de la colonisation par les populations acadiennes qui émigrèrent aux Attakapas, il s'était traîné bien longtemps dans ses langes, pareil à une jeune femme atteinte d'une de ces douloureuses et poétiques maladies de poitrine qui tuent infailliblement à un jour donné, mais qui jusqu'à ce jour conservent à cette même femme la beauté et la grâce des lis souffrants. Séparé de la Nouvelle-Orléans par un ruban interminable de bayous coupés de lacs, il n'avait avec la capitale de l'Etat que des rapports lents, difficiles, et qui auraient même été impossibles, si ces rapports n'avaient pas été une nécessité.

Il languissait donc en attendant un miracle qui effaçât la distance qui existait entre la Nouvelle-Orléans et lui. Ce miracle devait venir dans ce siècle des découvertes merveilleuses. La vapeur allait jaillir du cerveau de Fulton.

IV.

Le jour où la vapeur sillonna nos cours d'eau, les Attakapas commencèrent à être comme un livre longtemps fermé et qui serait enfin ouvert. Les colons y affluèrent comme vers une terre promise. On en étudia l'intérieur. On en reconnut les lacs, les bayous, les forêts, les plateaux élevés, toutes les bizarreries géologiques, si l'on peut employer cette expression, qui font de ce pays plat et peu élevé au-dessus du niveau de la mer, un des pays les plus accidentés du Sud. Chacun planta sa tente sur les terres les plus élevées et les plus fertiles, et à l'ombre de ces grands et beaux arbres que Dieu a donnés, comme une couronne, à la Louisiane, toutes les bouches chantèrent l'hymne au travail, et la charrue déchira des terres vierges comme les forêts qui les entouraient.

V.

Saint-Martinville avait profité de cette inondation d'émigrants. Ceux-ci y avaient apporté, qui leur industrie, qui un métier, qui

des bras prêts à défricher, beaucoup la civilisation,—et peu à peu, ce hameau qui ne comptait dès le début que quelques cabanes groupées autour d'une église dirigée par le père Barrière, un missionnaire à qui les Indiens avaient arraché les ongles,—peu à peu, disons-nous, ce hameau avait pris les proportions d'un village. Puis il s'y était formé une société polie, élégante, aimant les artistes, ces chers interprètes des passions humaines, aimant aussi les fêtes, les bals, et y montrant avec orgueil ses essaims de jeunes et gracieuses femmes ; une société française par ses mœurs, par la civilisation et par une tolérance charmante, qui n'était que la mise en pratique du précepte de l'Evangile : *aimez-vous les uns les autres.*

. . . .

Le parti Know-Nothing devait passer sur cette société, la lancer *en petit* dans tous les excès de pouvoir par lesquels il devait signaler en tous lieux son passage et enfin, par suite d'une réaction providentielle, précipiter ses adhérents du pouvoir, comme pour donner raison à ce passage de l'Ecriture :

Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles.

VI.

Le jour où la paroisse Saint-Martin avait pu échanger ses produits, les capitaux et l'abondance lui étaient venus. Le bayou Tèche, si beau, si pittoresque, de Patterson à Saint-Martinville, s'était couvert peu à peu d'habitations princières qui semblent aujourd'hui un paysage détaché du fleuve ou du bayou Lafourche. Des villages s'étaient élevés : Franklin, avec cette merveilleuse rapidité qui caractérise la race américaine ; la Nouvelle-Ibérie, le Pont-Braux et Vermillonville, avec toutes les difficultés qu'éprouveront toujours les fondateurs d'un village à l'élever loin de tout chemin ou de toute navigation. Saint-Martinville seul avait été *lui* aussitôt que les chemins qui conduisaient à ses portes avaient été ouverts. Là, nous le répétons, s'étaient groupées la grâce, la poésie, la probité, la civilisation, tout ce qui tend à faire aimer la vie. Aussi allait-on à lui comme on va à la lumière. Heureux temps où tout le monde s'aimait ! où les Capulet et les Montagu n'y avaient encore déployé ni leurs drapeaux ni leurs haines !

VII.

Avec le Progrès, on comprend que les maisons en pisé du village primitif devaient disparaître une à une pour faire place aux gracieuses constructions de l'architecture moderne. Il y a longtemps qu'il avait fait peau neuve. Le marteau du démolisseur avait eu raison des vieilles maisons en bois, monuments des premiers temps de la colonisation ; la brique et la pierre avaient remplacé le bois ; l'art nouveau avait remplacé l'art ancien ; et, comme feuillet d'architecture des vieux jours, il ne restait guère, si nos souvenirs sont exacts, qu'une maison moisie, vermoulue, estompée par la pluie et le soleil d'un siècle, formant l'angle de la rue du Port, que nous avons décrite aussi rigoureusement que possible dans un roman commencé.... mais non fini, intitulé : *Michel Peyroux*. Cette maison, aujourd'hui rajeunie, est habitée par une jeune et vaillante épave des révolutions françaises, dont le cœur est supérieur à la fortune et qui s'appelle A. Augé.

VIII.

Comme tous les villages de la Louisiane, dont le berceau date d'hier, St-Martinville n'a pas de légendes, pas même de chroniques pouvant intéresser le poète ou l'historien. Il est sorti un jour du sol, comme en sortent les champignons après un jour de pluie. Mourra-t-il un jour ? Hélas ! il pourrait peut-être trouver bientôt ce dénouement ou cinquième acte de son existence. A quelques milles, il a une jeune et formidable voisine qui grandit et se développe pour ainsi dire à vue d'œil comme une fleur de serre chaude et à qui le chemin de fer des Attakapas va apporter mille éléments de prospérité de plus : cette voisine, c'est la Nouvelle-Ibérie. Celle-ci atteindra-t-elle promptement aux destinées qu'elle rêve et qui semblent lui être réservées ? Étouffera-t-elle le village où ses aïeux élevèrent le premier clocher catholique ? Nous le croyons sans le désirer. N'y a-t-il pas place et large place pour tous à notre bon soleil ?

Comme tous les villages de la Louisiane, Saint-Martinville a trois monuments :

Une église catholique,
Une maison de cour,
Une prison.

IX.

L'Église est un de ces monuments, moitié église, moitié salon, que nous avons trouvés au fleuve comme aux Attakapas. Les fenêtres ont des rideaux peu luxueux, l'autel des nappes modestes ; l'enceinte est coupée de bancs destinés aux deux races catholiques qui se partagent le sol. Derrière le maître-autel, un seul tableau, reproduisant un trait de charité que notre mère nous a fait observer plus d'une fois aux jours bénis de notre enfance : *Saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre*. Au-dessus du jubé, un orgue qui prend une âme et une voix, le dimanche, sous les doigts d'une noble femme, créole de la Guadeloupe, à qui Dieu a refusé l'aumône qu'elle aurait le plus désirée : des enfants ; mais qui depuis vingt ans est la mère de toutes les jeunes filles à qui la mort a retiré leurs mères ;—d'une femme qui est l'Ange de la Bienfaisance, dans un pays où la reconnaissance est une fleur assez rare, qui ne croît pas sur tous les chemins ;—d'une femme enfin qui est sûre de recevoir un jour les palmes du ciel si le bien qu'elle fait ne lui fait pas tresser des couronnes sur la terre.

Madame, nous avons dit que l'église de Saint-Martin était pauvre. Pardon ! Nous n'aurions pas dû oublier que Dieu vous y voit chaque fois que le prêtre le fait descendre sur l'autel.

X.

La Maison de Cour a été bâtie depuis la création des Comités, c'est-à-dire depuis l'époque où l'on a aboli, *par ordre d'une autorité supérieure*, le parjure et les acquittements scandaleux. Nous avons entendu critiquer vivement l'architecture de ce palais de la justice attakapienne, et ces critiques nous ont paru injustes. Tous les architectes ne peuvent pas créer des chefs-d'œuvre de pierre comme St-Pierre de Rome; Mlle Bonnehaie ne peut pas jouer comme Rachel. Quoiqu'il en soit, cette maison aura du moins un avantage sur l'ancienne. Dans celle-ci, le juri sera moins souvent lâche et criminel, les témoins moins souvent parjures, et lorsqu'un crime y sera prouvé et démontré, l'éloquence des avocats ne pourra plus empêcher le châtiment de tomber sur le coupable, froid et impassible comme la statue du Commandeur. La réaction vers le bien est irré-

sistible comme le Mississipi lorsqu'il brise ses digues. Dante a lu sur la porte de l'Enfer :

VOUS QUI ENTREZ ICI, LAISSEZ TOUTE ESPÉRANCE SUR LE SEUIL !

L'inscription rêvée par Dante sera désormais une vérité devant nos tribunaux, comme sur les portes de l'Enfer.

XI.

La Prison !..... Ma foi ! une anecdote vous la peindra, et l'architecte lui-même, s'il est homme d'esprit comme on le dit, en rira tout le premier.

La prison !..... Elle était toute neuve, toute flambante ; ni pluie ni soleil n'avaient eu encore le temps d'en estomper les briques d'un rouge qu'un de nos spirituels amis, M. Judice, appelle *rouge-guillotine;* elle était encore vierge de prisonniers, ou à peu près, lorsqu'un Français y fut amené pour un délit insignifiant.

C'était en été, et par une de ces nuits brûlantes qui doivent faire ressembler les prisons de la Louisiane aux plombs de Venise.

Carcere duro, comme diraient l'empereur d'Autriche et François de Naples, qui sentait hier sur ses épaules le vent du fort de Garibaldi.

On croyait notre Français bien et dûment scellé dans sa tombe de briques qui le rendrait le lendemain au juge de son délit, lorsqu'à onze heures du soir, celui qui avait fait les clés et les serrures de la prison entendit des pan ! pan ! discrets frappés à sa fenêtre.

Le serrurier ouvrit discrètement les volets et vit qui ?.... le Français emprisonné, debout devant lui et lui souriant avec la malice d'un enfant qui vient de commettre une espiéglerie.

“ C'est vous ? s'exclama le serrurier avec stupéfaction.

—Moi-même, fit le prisonnier avec une superbe indifférence. Il paraît qu'on a oublié de mesurer aux cellules de votre prison la quantité de pieds cubes d'air nécessaire à la respiration. La nuit est brûlante et..... je suis sorti pour prendre l'air.

—Mais, par quel moyen ?.....

—Permettez-moi d'être discret sur ce chapitre. Seulement il paraît que vos serrures tournent comme des toupies, et la toupie est un joujou que j'ai fort manié étant enfant.

—Voudriez-vous rentrer en prison et renouveler le miracle de l'ouverture de ces portes ? murmura le serrurier, presque convaincu qu'il avait affaire à quelque élève de Satan, sinon à Satan en personne.

—Volontiers."

Ce mot avait été dit si simplement que le serrurier en frissonna. En effet, parmi les oiseaux envolés d'une cage, ceux-là seuls veulent y rentrer, qui sont sûrs d'en ressortir.

Les deux hommes furent bientôt arrivés devant la prison.

La porte de sortie et celle de la cellule où le Français avait été renfermé étaient béantes, et un rayon de la lune jouait même sur le grand escalier.

Le prisonnier monta cet escalier en sifflant un air de la *Juive*, et rentra joyeusement dans sa cellule, dont le serrurier referma la porte à double tour.

" Êtes-vous prêt ? avez-vous les yeux bien ouverts ? s'écria le prisonnier.

—Oui, fit l'autre."

Et avant qu'il eût fini son monosyllabe, la serrure avait joué dans son pêne et la porte tourné sur ses gonds.

" C'est merveilleux ! râla le serrurier, convaincu par cette expérience décisive.

" Je vous admire et vous m'effrayez en même temps, ajouta le serrurier. Ce que je vois est peut-être une illusion, peut-être une réalité. Voudriez-vous donner une nouvelle preuve de votre adresse devant le juge ?

—Mille, si vous voulez."

Le juge fut réveillé. C'est un homme jeune, intelligent, élevé depuis à une des plus hautes dignités de la magistrature, et qui a de plus d'excellents yeux, bien que l'étude les ait souvent fatigués.

Le prisonnier répéta son expérience avec le même bonheur.

"Vous êtes détenu pour un délit insignifiant, lui dit le juge ; demain vous serez élargi. Que deviendrions-nous, Grand Dieu ! si vous communiquiez votre secret aux nombreux criminels de notre paroisse ?

—Oh ! Votre Honneur, répliqua le prisonnier froissé, je ne suis pas un coquin."

Le lendemain, le Français put respirer à son aise l'air pur des

rues de Saint-Martinville ; mais garda-t-il son secret ? Nous en doutons, car nous pourrions dire, en parodiant un vers célèbre :

Hélas ! que j'en ai vu partir de prisonniers !

Quoi qu'il en soit, la prison baptisée par A. Judice a sa légende; sous ce rapport, elle est plus riche que le village lui-même. En attendant que son histoire s'enrichisse de nouveaux feuillets, elle continue à s'ouvrir pour les prisonniers comme si le Français y était encore. Nous la visiterons de nouveau à la suite des prisonniers des Comités de Vigilance et peut-être retrouverons-nous sur quelqu'une de ses briques le nom et l'histoire de Valsin Déroussel.

XII.

Nous n'avions donné que trois monuments à Saint-Martin ; hélas ! il y en a un quatrième qu'on trouve aussi partout où il y une communauté, ou même un petit groupe d'hommes,—le cimetière.

Saint-Martin a mis de la coquetterie à faire du sien un Père-La chaise, ou tout au moins un cimetière St-Louis. Ici, comme là-bas on s'est plu à parer la mort, à la faire belle ; à donner un lit de reine à la jeune fille fauchée dans la belle fleur de ses seize ans comme un lis par la charrue, ou à la jeune femme qui s'est couchée dans toute la splendeur de la beauté. Puis on a scellé en pleurant, sur leurs têtes endormies, le marbre blanc d'Italie ou la pierre ; puis, pendant que le ver du tombeau mordait ces blanches statues de marbre qui hier aimaient et chantaient, comme aime et chante la jeunesse, l'oubli est venu, l'oubli, ce second linceul des morts, a dit Shakspeare. Puis les survivants sont revenus à leurs passions, à leurs haines, à leurs amitiés, à leurs fêtes, et le ver a pu achever de ronger ses morts aimés et leurs suaires, sans être troublé par les larmes et les prières des survivants.

Nous avons entendu parfois blâmer la richesse de quelques-unes des tombes de ce cimetière. Ces blâmes nous ont toujours semblé un blasphème du cœur. Chacun a le droit de donner à ses morts le linceul qu'il aime le plus ; le riche, le Carare ; le pauvre, les six pieds de terre que la Nature, *alma mater*, réserve aux plus pauvres d'entre nous. La Mort ne fait, il est vrai, du pauvre comme du riche, qu'une pincée de cendres. Vouloir faire un lit de roi ou de

reine à un cadavre, c'est rendre hommage à l'immortalité de l'âme, et jeter une draperie splendide sur le hideux travail qui se fait à quelques pieds plus bas. C'est honorer, non le cadavre, mais l'âme immortelle, flamme envolée mais non éteinte, qui reviendra un jour animer ce cadavre à la voix du Divin Prométhée. Ceux dont nous avons couvert les tombes de nos fleurs et de nos regrets ne sont pas morts,—ils dorment et attendent l'heure du grand réveil. Ils se lèveront un jour, eux aussi, pour paraître au dernier congrès de toutes les générations mortes. Ce jour-là, Cléopâtre ressuscitera comme les plus belles saintes du Catholicisme.

. . . .

Qu'on nous pardonne cette longue digression sur ce village où nous avons souffert, où nous avons aimé, *où nous avons été jeune*. Il est si doux de feuilleter, ne fût-ce qu'un moment, les pages de sa vingt-quatrième année !

XIII.

En 1855, Saint-Martin fut visité par un de ces fléaux qui se développent en Louisiane avec une spontanéité qui a toujours été une énigme pour les médecins. Pour combattre ces fléaux, les hommes ont inventé les quarantaines, c'est-à-dire une barrière contre la brise qui passe, les ailes chargées de miasmes morbides, et qui secoue ses poisons à tous les vents, et qui se rit du douanier. Ces qarantaines entravent le commerce et engraissent seulement quelques nullités médicales ambitieuses. Qu'importe ? N'est-ce pas le peuple qui paie ?

Depuis sa fondation, Saint-Martinville avait toujours été ouvert aux émigrants de la Nouvelle-Orléans qui venaient y chercher l'été un refuge contre la fièvre jaune. Il était pour eux comme une oasis contre le sinistre fléau qui ravage si souvent la ville et le fleuve. Du reste n'avait-il pas ses lacs, ses bayous sinueux, ses grands bois, son golfe aux brises amères ? N'avait-il pas tout ce qui semble devoir protéger contre la colère de Dieu ?

Eh bien ! la fièvre jaune fondit un jour sur lui, comme des bandits devaient fondre plus tard sur ses maisons. Elle entra, comme toujours, sans se faire annoncer, sans crier *gare*, et comme toujours on ne la reconnut que lorsqu'elle eut porté ses premiers coups.

Quand sa présence fut bien constatée, chacun cria : *Sauve qui peut !* Ce fut à qui déserterait les murs maudits ; à qui irait se

cacher sous les ombrages des habitations voisines. On accueillit partout ces naufragés de la fièvre jaune ; les foyers semblaient s'élargir pour leur rendre l'hospitalité plus douce. Saint-Martinville se trouva presque vide ; mais la fièvre jaune y tuait toujours.

Cependant tout le monde n'avait pas déserté.

Le curé, le Rév. abbé Jean, était resté à son poste d'honneur, comme un soldat au feu. Son ministère l'enchaînait au lit des mourants, pour leur montrer le ciel et Dieu à travers les angoisses de l'agonie ; il alla partout où l'on souffrait, où il y avait quelque vie qui voulait s'éteindre. Son héroïsme fut récompensé, il survécut. La mort se donne parfois le luxe de la justice : elle se plaît à épargner le courage et le dévouement.

Quelques hommes de cœur étaient aussi restés au foyer de la contagion. Soigner les vivants, enterrer les morts, fut une tâche quotidienne, qu'ils accomplirent en soldats ; le courage et la charité sont souvent épidémiques comme la fièvre jaune. Le péril a ses séductions. Le village compta donc beaucoup de ces hommes que nous pourrions appeler des soldats de l'humanité.

Puis la fièvre jaune céda aux premières gelées de l'automne ; et la population revint, comme une bande d'oiseaux effarouchés, à ses maisons désertes, l'herbe poussa sur les tombes fraîches et l'on oublia que le village venait de recevoir un premier avertissement.

XIV.

C'était un soir de représentation de nous ne savons plus quelle ballerine qui se trouvait de passage à Saint-Martin. Ce soir là, c'était comme à Naples, la veille d'une éruption du Vésuve, on riait sur un volcan.

Une aigrette de feu s'élança, durant la représentation, d'une écurie *vide* appartenant à M. Renaud, bijoutier, un honnête homme.

Une négresse aperçut seule cette étincelle qui allait devenir un embrasement.

Le cri : *Au feu !* si sinistre à entendre, la nuit surtout, retentit dans les rues du village.

Le tocsin sonna.

La population accourut comme un seul homme. La foule était

sombre, muette. Il courait dans tous les cœurs comme un pressentiment d'un immense malheur.

Le danger, du reste, était imminent.

Pas de pompes pour noyer ce foyer d'où s'échappaient la flamme et la ruine ; pas de pompes qui auraient tout sauvé peut-être. Cette corporation, si riche, n'avait jamais songé à faire la part du feu.

Cependant l'étincelle était devenue incendie et commençait à étreindre, d'un côté le café Fontenelle et la boulangerie l'Arbalétrier ; de l'autre, le magasin de la veuve Guerrero. C'était un signal de mort pour tout le beau et riche pâté de maisons qui s'étendait jusqu'à la maison Laplante.

Le vent soufflait, avons-nous dit, et donnait à l'incendie des ailes trop rapides.

Aussi, pendant que de l'autre côté de la rue les habitants inondaient le devant de leurs maisons pour les préserver d'un embrasement que rendait imminent chaque minute, on avait vu se tordre et disparaître dans la fumée ardente :

La maison Renaud.

Le café Fontenelle.

La boulangerie l'Arbalétrier.

Les magasins Guerrero et Bonafond.

Le feu voulait d'autres proies encore. Il approchait de la maison Broussard & Tertrou.

XV.

Cette maison, fondée par deux Français, dont l'un avait suivi Napoléon dans presque toutes ses batailles épiques, cette maison jouissait d'une de ces robustes popularités qu'on met un demi-siècle à acquérir. Sûre de sa renommée basée sur la probité la plus rigoureuse, elle était en relation d'affaires avec toutes les paroisses voisines ; sa clientèle s'appelait Légion.

Passée, à la mort de ses fondateurs, à des mains plus jeunes, ses traditions en matière de commerce étaient restées les mêmes. Elle avait changé de nom, mais les morts revivaient tout entiers dans leurs successeurs.

Aussi, quand cette maison fut menacée, la foule se rua à sa porte. Aux heures de danger ou de crise, il y a toujours une voix mysté-

rieuse qui parle au peuple et lui crie : Marche ! Cet appel fut entendu comme toujours.

"Avez-vous de la poudre ?" cria-t-on aux chefs de la maison, tous à leur poste et prêts à aider énergiquement le peuple à sauver leur magasin, s'il pouvait être sauvé.

On désigna une quantité de barils qui se trouvaient au rez de chaussée et qui furent roulés immédiatement hors de l'atteinte de l'incendie.

Puis la foule envahit tous les étages et se mit, avec une activité fiévreuse, à jeter par toutes les issues, les marchandises qui encombraient les étagères du magasin.

Les dépouilles de la maison s'amoncelaient dans la rue.

"Vite ! vite !" criaient les travailleurs, la flamme nous gagne, il n'y aura bientôt plus moyen de respirer ici.

Et la maison se vidait, se vidait toujours.

Tout-à-coup la terre sembla trembler sous les pieds et la foule poussa un de ces cris d'angoisse ou plutôt de déchirement qui doivent franchir l'espace qui sépare le ciel de la terre, et monter jusqu'aux pieds de Dieu.

Une, deux explosions s'étaient fait entendre, la maison s'était ouverte comme un cratère de volcan, avait chancelé un moment comme un homme ivre, et s'était enfin écroulée en couvrant toute la rue de ses ruines.

Alors on vit un de ces spectacles qui donnent le frisson aux cœurs les mieux trempés.

Des cris suprêmes, déchirants, des cris d'agonie et d'adieu s'échappèrent un moment de cette maison-fournaise si fatalement changée en tombe.

Des pleurs, des prières, des adieux, répondirent à ceux qui mouraient en se tordant dans le feu, comme les damnés du Dante.

Puis le silence se fit, un de ces silences qu'on n'entend que dans les grandes catastrophes.

Onze victimes étaient montées au ciel.

La rue vit encore un autre acte de ce drame,—le plus saisissant, le plus horrible.

La mort de ceux qui avaient été ensevelis sous les décombres avait été cachée aux nombreux spectateurs de la sinistre scène ; cette fois c'était un homme qui allait mourir à la face de tous.

Épouvantable agonie !

Un jeune homme de couleur, nommé Darthès, avait été lancé dans la rue par l'explosion et se trouvait *enterré* presque jusqu'aux aisselles dans les ruines. La tête, une partie du torse et les bras apparaissaient seuls au-dessus de la tombe où la fatalité venait de l'enfermer. Il était en outre entouré d'un cercle de feu dessiné autour de lui par des débris enflammés.

Le cercle brûlant se resserrait rapidement autour de lui. Pour le retirer de son tombeau, il aurait fallu une heure peut-être.... et le feu ne semblait laisser que quelques instants au salut.... si le salut pouvait venir.

" Sauvez-le ! cria la foule.

—Sauvez-moi ! " cria le malheureux qui se faisait déjà de ses mains un écran contre les flammes qui commençaient à le toucher.

Alors, un homme de haute taille et fort comme un lutteur antique, franchit le cercle de feu, saisit le malheureux de ses mains puissantes et tenta un effort surhumain pour le dégager. Cet effort fut inutile, les décombres refusèrent de âcher leur proie.

Le feu gagnait toujours.

Le sauveur monta de nouveau sur le bûcher, enveloppé cette fois, nous a-t-on dit, d'un drap mouillé destiné à paralyser, du moins pendant quelques instants, l'action de la flamme.

Seconde et inutile tentative ! Certes cet homme, en ce moment, eût soulevé une montagne si Dieu lui avait donné une force physique à la hauteur de son courage.

Dieu ne la lui donna pas et il se retira vaincu.

Le feu avait toujours gagné et léchait déjà le corps de ce mort-vivant.

Alors, quand il se vit abandonné de Dieu, qui avait refusé de le sauver par la main de l'homme intrépide qui s'était dévoué deux fois à son salut, alors, disons-nous, Darthès couvrit son visage de ses deux mains que carbonisait déjà la flamme ;—un cri, explosion de son âme, monta dans l'espace et fit frissonner la foule. Le silence succéda à ce cri.... Darthès avait été rejoindre les autres martyrs.

Nommons bien haut celui qui avait essayé deux fois de le sauver. C'est M. Robertson, ingénieur, et, depuis plusieurs années, établi à Saint-Martinville.

XVI.

Après ce drame, dont le souvenir restera comme légende, dans l'histoire de la paroisse Saint-Martin, le feu dévora les maisons :

Lebesque,
Saint-Germain.
Moulin,
Laplante,
Et la Bourse.

Mais tous ces malheurs partiels s'effacèrent devant la tragédie de la maison Tertrou. Cet autodafé, sous ces décombres, cet holocauste affreux où onze victimes avaient été offertes au démon de l'incendie, avait jeté la population dans la stupeur. Tous les désastres, toutes les ruines pâlissaient devant cela. Qu'était-ce en effet que l'écroulement de toutes ces maisons devant ces onze tombes ? L'éloquence de ces ruines valait-elle les précieuses gouttes de ce sang qui avait coulé ?

Quant à l'explosion, cause de tous ces malheurs, qu'est-ce qui l'avait provoquée? Quelques tonneaux de poudre déposés depuis des années dans les étages supérieurs, et oubliés depuis longtemps. Il n'y eut, du reste, là, de coupable que la fatalité. Un drame devait se jouer ; la maison Tertrou devait en être la scène. Ses patrons étaient au poste du danger comme les autres et ils pleurèrent moins la perte énorme qu'ils essuyèrent (ils n'étaient point assurés), que les onze tombeaux qui s'étaient ouverts sous les ruines de leur maison.

XVII.

Le lendemain, pendant que les ruines des maisons incendiées fumaient encore, la foule se porta tristement sur ce théâtre de tant de larmes et d'émotions. Chacun se courba sur ce champ funèbre et procéda pieusement à l'exhumation des morts.

Terrible travail, digne du pinceau de Martinn !

On remua d'abord cet amoncellement pierre à pierre. La pioche mordait le sol d'un cimetière. Chaque brique déplacée pouvait démasquer les restes d'une victime de l'incendie. On avait peur de causer une douleur, de faire une meurtrissure de plus à ceux qui étaient morts.

Des monceaux s'affaissèrent peu à peu sous le travail lent mais incessant des travailleurs.... puis ces tombes commencèrent à rendre leurs cadavres à regret.

Ah ! l'œuvre du feu avait été complète ! De tous ces morts il ne restait que des débris informes, des visages carbonisés, des chairs rôties.

De ces cadavres, rien qui pût les faire reconnaître ; pas un front intact où les parents ou amis de la veille pussent déposer un baiser.

On suivit au cimetière les restes de ceux qui étaient vivants la veille et qui, le lendemain, ressemblaient au *quelque chose sans nom* de Bossuet. Un seul, M. Valmont Richard, reconnut son fils, son fils unique ! à un soulier que la flamme avait oublié de consumer.

Et l'on a dit que Victor Hugo avait fait du roman dans sa *Notre-Dame de Paris*, en écrivant la délicieuse scène où l'Egyptienne reconnaît Esméralda à son petit soulier !

XVIII.

Pendant que le village enterrait ses morts et déblayait ses ruines, les habitants de la campagne accouraient contempler de près les désastres de la nuit. A leur grande surprise, ils trouvaient à chaque instant sur leurs pas du linge, des pièces de coton, des flacons brisés, des peignes, des dentelles, &c. Les prairies voisines de Saint-Martin étaient littéralement couvertes de diverses marchandises *volées* aux magasins qui avaient brûlé. Ces marchandises, ramassées çà et là, furent rapportées une à une à leurs propriétaires ; mais la population vit avec indignation :

Que l'incendie de la nuit avait été probablement allumé par la malveillance ;

Que, à côté des incendiaires, il y avait eu des voleurs qui avaient ajouté le pillage à l'incendie ;

Que, pendant que les onze victimes mouraient, un sacrilége se commettait à quelques pas d'elles ;

Et qu'enfin ces ruines tièdes de sang humain avaient attiré ces misérables, opprobre de la race humaine, qui semblent sortir de terre à l'aube des grands désastres, et qu'on appelle : *les maraudeurs de la mort.*

XIX.

Le 30 avril 1859, un mouvement inusité régnait dans les rues, ordinairement si paisibles de Saint-Martin. Des groupes se formaient sur les banquettes. On se parlait à voix basse. Il y avait à la fois solennité et mystère comme lorsque une communauté ou un peuple est à la veille de prendre une grande résolution.

Ces groupes se dirigèrent ensuite vers une maison qui semblait être le quartier-général d'un mouvement populaire. On y tint une séance longue, mais non orageuse, en suite de laquelle on annonça officiellement qu'on venait de procéder à la formation d'un *Comité de Vigilance.*

Amené par les souvenirs encore palpitants de l'incendie, par des crimes isolés et par une longue série de vols qui prouvaient avec l'évidence du soleil qu'il existait une association de truands, armée de pied en cap contre la société, ce comité devait être accueilli chaleureusement par le public. Aussi l'acclamation fut-elle d'abord unanime.... Plus tard, bien des gens devaient renier leur culte de la veille et se jeter dans une opposition qui en voulant stériliser les efforts des Comités de Vigilance, devait en prolonger l'existence et la domination.

Le Comité de Saint-Martin s'était donc formé et avait adopté une constitution intelligente que nous regrettons de ne pas avoir sous les yeux, car nous en aurions reproduit les principaux passages, et qui avait été rédigée par le Dr. Deblanc ; il avait aussi nommé son capitaine.

Ce capitaine s'appelait M. *Désiré Béraud.*

XX.

Cette nomination donnait au comité naissant une éloquente signification. Prendre un chef parmi les hommes activement mêlés à la politique, c'eût été donner le cadre étroit d'un parti à une question de moralité publique et qui, à ce titre, devait faire appel indistinctement à tous les hommes de cœur ; c'eût été rapetisser le drapeau des Comités au point de lui faire abriter seulement quelques hommes honnêtes, lorsqu'il devait s'étendre sur tous les fronts.

Jeune, riche d'une fortune honorablement gagnée par son père dans le commerce, doué d'un caractère ferme et bienveillant, M. D. Béraud n'avait jamais jeté son nom aux luttes des partis. Indépendant par sa fortune, il s'était toujours placé en dehors des orages de la politique. Les séductions d'une dignité quelconque, dans sa paroisse ou ailleurs, ne l'avaient jamais tenté. Il avait appartenu, il est vrai, en 1856, au parti américain, mais n'en avait tenu ni dirigé les fils. Il n'avait été que soldat dans cette armée qui n'avait que quelques jours à vivre ; et si elle avait commis des excès durant son existence éphémère, il n'avait pas eu à s'en laver les mains.

Le choix de M. Béraud, par *un comité composé en grande majorité de démocrates*, signifiait donc :

Ligue de tous les honnêtes gens contre un ennemi commun : le Crime;

Pas de drapeau politique dans une question de moralité publique ;

Oubli de tout grief ou de toute haine civique dans ce duel du bien contre le mal ;

En un mot, proclamation de ce qu'au moyen-âge on appelait *la Trève de Dieu*.

Le secrétaire fut M. *Charles Duchamp*, de la Martinique,—un nom de Français et de gentilhomme transplanté sur le sol louisianais.

XXI.

La tâche du nouveau comité était loin d'être une sinécure ou un lit de roses. Il y avait à déblayer tout un sol couvert de ronces et d'immondices ; à porter la lumière dans les cavernes mystérieuses où se cachaient les truands qui avaient pris évidemment possession de Saint-Martin. Arracher le masque aux bandits, leur faire révéler les arcanes de leur association, leur arracher l'aveu des vols et des incendies qui avaient désolé le village, les châtier ensuite sommairement et exemplairement, tel était le programme que s'étaient tracé ces hommes, la plupart jeunes et ayant tous cet indomptable courage de la race créole qui attaque toujours l'ennemi avant de le compter. Nous allons donc voir ce comité à l'œuvre, faire en quelques semaines ce que n'avait jamais pu essayer la *Justice Régulière*, cette déesse que les artistes nous peignent armée d'une épée flamboyante et qui, en réalité, n'avait jamais ici d'autre arme qu'un bandeau lui couvrant les deux yeux.

XXII.

Dans les premiers jours d'avril 1859, un nègre partait à la tombée de la nuit de l'habitation Edouard Fuselier, située au Côteau et s'engageait furtivement sur le chemin de Saint-Martin. Arrivé à l'entrée de l'immense prairie qui s'étend entre le Côteau et le village, il se prit à marcher avec la prudence de la race nègre en maraude, suivant tantôt à grands pas la route lorsqu'elle était libre, tantôt se cachant dans les fossés lorsqu'il entendait le bruit retentissant d'un cheval ou d'une voiture regagnant à grande vitesse son gîte de la nuit. Après avoir marché ou rampé avec la prudence d'un Mohican, le nègre arriva à l'entrée du village et s'engagea dans la rue sans être troublé le moins du monde par la police qui, si elle avait des yeux à cette époque, ne s'en servait que pour dormir.

Arrivé devant le magasin de Thomas Reed, le nègre entra plutôt avec la familiarité d'un habitué qu'avec le respect que l'esclave doit à la race blanche, et échangea quelques mots à voix basse avec le patron.

Celui-ci disparut un instant et revint portant un verre de whiskey aux trois-quarts plein, que le nègre vida d'un trait, après avoir toutefois déposé une pièce d'argent sur le comptoir.

Si la police, qui dormait si bien à cette époque, avait été réveillée et avait écouté aux portes de cet étrange magasin si hospitalier aux nègres, elle aurait entendu le dialogue suivant, échangé, toujours à voix basse, entre l'esclave et le blanc.

“ Où vas-tu, Antoine ? disait Reed.

—Voir ma femme, chez M. Philippe Frilot ; mais je m'y rends en secret, car mon maître a prié M. Frilot de ne pas me recevoir, quand je n'ai pas de laissez-passer.

—Je vais t'accompagner,” dit *Reed*, le démon tentateur.

Et les deux hommes sortirent.

La nuit était sombre, les banquettes désertes ; ils ne couraient par conséquent aucun risque d'être reconnus.

Arrivés à la barrière de M. Frilot, les deux hommes se quittèrent, le blanc restant à sa place comme un dieu Therme, le nègre se dirigeant vers la porte de la maison où demeurait sa Dulcinée.

Peu de temps après, les chiens de la maison aboyèrent furieusement et le nègre s'empressa de battre en retraite.

Inutile d'ajouter que Juliette n'était pas venue au-devant de son Roméo.

Roméo retrouva son campagnon à la place où il l'avait laissé.

" Veux-tu gagner beaucoup d'argent ? lui dit celui-ci.

—Un pauvre nègre est toujours disposé à en gagner.

—Suis-moi," murmura Reed.

Et les deux compagnons se dirigèrent vers la maison de M. Alcée Judice.

Le courage de ce jeune homme est bien connu et certes, s'il les eût vus, il leur aurait fait payer cher leur invasion nocturne. Ils entrèrent néanmoins, muets et invisibles, comme s'ils avaient eu à leur disposition l'anneau de Gygès.

Aucun chien n'aboya dans cette cour, gardée d'ordinaire par des taïauts d'une vigilance à toute épreuve ; les deux voleurs avaient sans doute quelque charme pour les endormir.

Ceux-ci ressortirent après une courte razzia, exécutée dans la maison.

Leur visite n'avait point été infructueuse, car, si la nuit avait été moins sombre, on aurait pu voir dans leurs mains, une montre, de l'argent, et un paquet renfermant du linge.

" La soirée s'annonce bien. En avant ! dit Reed, allons chez M. Alcibiade Deblanc."

Bien qu'une lumière brillât dans la maison, ils n'hésitèrent pas à y pénétrer.

Et, comme ils avaient entendu du bruit dans une pièce voisine :

" Sauvons-nous, fit Reed, ce soir il n'y a rien à faire, car personne ne dort dans la maison."

En passant devant la barrière de Chéri Boisdoré, ils jetèrent dans sa cour le linge volé chez M. Alcée Judice, puis la promenade nocturne continua.

Quelques minutes après, ils étaient devant le magasin Carresse & Bernard.

Là, après un conciliabule de quelques secondes, Antoine s'appuya contre le mur, comme une de ces cariatides de pierre sculptées sur la façade des riches édifices. Ses yeux étaient ouverts et sondaient les quatre rues qui rayonnent sur la place de l'Église.

Antoine était évidemment une sentinelle veillant pour le compte de Reed ; celui-ci avait disparu de l'autre côté de la barrière du magasin Carresse & Bernard. Cette barrière, il l'avait escaladée avec l'adresse d'un écureuil et sans faire plus de bruit qu'un fantôme sorti à minuit de son tombeau.

Nous avons vu quelque part,—nous croyons que c'est à Paris,— une toile de Decamps, qui nous donna comme un frisson le jour où nous la vîmes pour la première fois.

C'était une chambre modestement meublée. Un reste de feu y jetait ses lueurs tremblantes. Un balai, debout à côté de la cheminée, montrait quelques gouttelettes de sang ; un king-charles agonisait à la porte.

De prime abord, cette chambre paraissait une chambre comme les autres, et dont les propriétaires se seraient absentés pour aller entendre chanter Julia Grisi ou jouer Rachel ; mais dès qu'on en avait étudié tous les détails, il s'en exhalait comme une odeur de crime qui vous montait au cœur et au visage ; le mystère donnait un cachet encore plus terrible au drame dont ce balai teint de sang et ce chien agonisant étaient les muets, mais éloquents révélateurs. Il y eut tout un succès autour de cette toile si simple et si dramatique ; le maître avait trouvé au bout de son pinceau une étincelle de l'âme de Shakspeare.

Nous avons pensé involontairement à cette toile avant d'aborder la scène que nous allons raconter.

Après avoir escaladé la barrière, Reed avait trouvé un escalier conduisant au premier, s'y était engagé en marchant toujours de son pas de fantôme, avait trouvé ouverte la porte d'une chambre et y était entré.

Cette chambre était celle où dormait Émile Bernard, un des associés de la maison.

En entrant, les yeux du bandit avaient sondé les ténèbres de cette chambre, et au bout de quelques minutes d'examen, il avait appris tout ce qu'il voulait savoir. D'un côté, un homme couché dont la respiration régulière accusait un sommeil profond ; de l'autre, du butin, beaucoup de butin à sa disposition.

Le bandit dut *rire intérieurement*, comme a si bien dit un de nos écrivains célèbres.—Décidément la fortune était pour lui.

Reed avait déjà pris une montre, lorsqu'Émile, sans doute sous

l'obsession de quelque mauvais rêve, fit un soubresaut dans son lit.

La figure de Reed prit une expression sinistre ; sa main leva un pistolet et se dirigea vers le lit où reposait Émile, et il attendit, immobile comme une statue.

Il était évident que si Émile se réveillait, le sacrifice de sa vie était déjà fait dans l'esprit du bandit.

Heureusement, la respiration régulière du dormeur se fit de nouveau entendre, et Reed continua ses perquisitions.

Alors, et en ayant toujours les yeux fixés sur ce lit d'où un vengeur ou un accusateur pouvait bondir d'une seconde à l'autre,—Reed mit la main sur une boîte de bijoux et deux portraits. (Les deux propriétaires du magasin étaient et sont encore garçons.)

" Bonne chance ! " murmura Reed, en faisant résonner le contenu de la boîte.

Et comme Émile venait de faire un autre soubresaut :

" Ne tentons pas Dieu ! " dit tout bas le bandit, en se dirigeant vers la porte de la chambre.

Il descendit les degrés comme il les avait montés, avec la légèreté d'un sylphe.

Comme il escaladait la barrière, deux étincelles illuminèrent un instant l'obscurité, et une double détonation se fit entendre.

Deux balles sifflèrent à ses oreilles pendant qu'il disparaissait de l'autre côté de la barrière. C'était Émile qui venait de tirer sur lui et ne l'avait pas atteint.

Nous dirions, si nous étions un écrivain mythologique, que Mercure l'avait protégé.

Sorti sain et sauf de la maison de Bernard, Reed rejoignit la sentinelle qui était toujours droite et immobile à son poste. Nulle émotion n'avait passé sur ce cœur de marbre ; il tenait encore à la main le pistolet dont il s'était armé en entrant dans la maison qui avait failli lui être si fatale.

" J'ai pris une montre, deux portraits et une boîte à bijoux, dit-il à son compagnon noir ; mais je n'ai pu prendre davantage. Émile est un dormeur qui remue toujours. J'avais envie de lui casser la tête à coups de pistolet ; je n'ai pas tiré, mais ce n'est que partie remise."

Et les deux voleurs s'éloignèrent.

Nos lecteurs s'attendent peut-être à ce que, après une nuit aussi fructueuse, Reed et le noir se séparent et aillent dormir du sommeil du juste en attendant le jour. Nous leur demandons pardon de les tirer de cette erreur qui les honore. Cette nuit-là s'annonçait sous les plus heureux auspices, et Reed n'avait aucune envie de se reposer. N'a-t-on pas dit d'ailleurs, avant Brillat-Savarin, que *l'appétit vient en mangeant*?

On était en mars, il faisait une de ces nuits tièdes qui sont comme les messagères du printemps, et qui font dire à ceux qui aiment à rêver devant les splendeurs de la nature :

" O mon Dieu, qu'il est doux de vivre ! "

De plus cette nuit était sombre et était ainsi complice involontaire des vols qu'il avait commis et de ceux qu'il allait commettre encore....

" En avant ! " fit Reed.

Et il s'engagea le premier sur la banquette de la rue du Port.

Après quelques minutes de marche, il s'arrêta. Une maison découpait à quelques pas, dans l'obscurité, sa façade blanche et sa barrière également blanchie à la chaux. Quelques arbustes de la cour levaient leurs silhouettes noires et timides au-dessus de la barrière ; leurs branches frissonnaient au vent, touchées par les premières brises du printemps.

" C'est ici," murmura Reed à l'oreille du noir.

Avant de poursuivre notre récit, disons que cette maison appartenait à M. Valmont Richard, dont nous avons parlé en racontant l'incendie de Saint-Martin, où il perdit son fils unique sous les ruines de la maison Tertrou, et dont il ne reconnut le cadavre que par un soulier que les flammes avaient oublié de consumer. Ajoutons que M. V. Richard est aujourd'hui un des chefs du Comité de Vigilance de Saint-Martinville, et qu'il est le digne lieutenant du capitaine G. Wèbre, dont nous parlerons ailleurs.

Les deux voleurs étaient déjà sur la galerie, lorsque Reed accoutumé aux ténèbres comme un oiseau de nuit, poussa un cri empreint d'un sentiment presque religieux.

Les fenêtres de la maison étaient, non entrebâillées, mais tout grand ouvertes. Elles semblaient sourire et tendre les bras aux deux visiteurs nocturnes et leur dire : " La maison vous attend, mes beaux messieurs, passez-lui la main autour de la taille et fouillez-la."

Il y avait quelque chose de si provocateur dans ces fenêtres souriantes, que Reed franchit l'une d'elles avec une légèreté toute andalouse, ouvrit une armoire dont la clé grinça légèrement en tournant dans son pêne, et mit la main sur un porte-monnaie qui paraissait avoir de nombreux locataires.

Si léger qu'eût été le bruit de la clé, il avait suffi pour réveiller le maître de la maison, dont le courage est bien connu. Sortir de son lit et s'élancer sur l'inconnu qui se permettait à minuit d'ouvrir son armoire, fut pour lui l'affaire d'un instant; l'inconnu lui glissa dans les mains comme une anguille et disparut au-delà de la fenêtre avec la rapidité de l'éclair.

M. Richard, descendu dans la rue à leur poursuite, vit deux ombres s'enfuir et disparaître dans les ténèbres qui noyaient le village.

C'étaient Reed et le noir dont la retraite avait été si rapide qu'ils avaient oublié, en fuyant, de reprendre la boîte de bijoux, volée chez Carresse et Bernard, et qu'ils avaient déposée sur la banquette pendant la visite domiciliaire exécutée chez M. V. Richard.

"Allons ailleurs," dit Reed, après avoir repris haleine.

Les dents du noir claquèrent de terreur.

"Non, assez comme cela; personne ne dort," répondit-il.

Alors les deux bandits procédèrent au partage du butin. Le noir reçut pour sa part la montre de M. Victor Carresse et s'en alla content, et chantant sans doute un hymne à la nuit, sur un air composé par quelque artiste inconnu de Saint-Paul de Landa.

Quelques jours après, c'était le jour de Pâques, le saint jour qui est acclamé par les *hosannah* de quatre cent millions de catholiques.

Au moment où la cloche de St-Martin tintait joyeusement l'heure de la messe à la population catholique et notamment aux belles, élégantes et gracieuses femmes de ce village qui, pour se rendre à l'église, marchaient,—éparpillées sur les banquettes, comme des fleurs vivantes,—à ce moment, un nègre apportait chez M. Renaud, horloger, une montre qui avait besoin de quelques *réparations*.

"A qui est cette montre? demanda M. Renaud.

—A moi, parbleu!" fit le nègre.

M. Renaud prit la montre et promit de la rendre dans quelques jours; mais comme les honnêtes horlogers sont d'un scepticisme profond et que, lorsqu'un doute s'élève en eux, ils ont la fièvre jusqu'à ce qu'ils l'éclaircissent, M. Renaud demanda tant et si bien si le

nègre était propriétaire de cette montre, qu'il finit par découvrir qu'elle appartenait à M. Victor Carresse, et qu'elle avait été volée dans la chambre de M. Bernard, son associé.

Armé des renseignements que nous avons donnés plus haut, et qui sont entièrement historiques, le Comité de St-Martin se rendit un matin au domicile de M. Reed. Tous les membres étaient graves et tristes. Ils allaient punir, marquer un homme à l'épaule ; mais si juste qu'il fût, ce châtiment répugnait à leur bonté.

Le condamné comparut devant le Comité.

Reed, lui dit le capitaine, nous venons fouiller votre maison de fond en comble. Vous savez qui nous sommes : je n'ai donc pas besoin de vous dire que pas une tête d'épingle ne disparaîtra de chez vous. Du reste, vous pouvez, si bon vous semble, être témoin de nos perquisitions.

Et les fouilles commencèrent aussitôt.

Une heure après, cette caverne avait livré tous ses mystères. Le succès avait été complet.

On avait mis au jour un musée formé de tous les vols qui s'étaient commis dans le village depuis trois ans ! au grand jour les dépouilles des divers magasins successivement forcés et pillés ! au grand jour le butin fait dans les maisons particulières, depuis la modeste robe jusqu'aux mouchoirs en point de Valenciennes de la grande dame !

La lumière s'était faite sur tout cela sans warrant, sans affidavit, sans aucune des mille et une formalités qui paralysent l'action de la loi dans notre bienheureuse Louisiane. Les objets volés étaient là, sous la main et sous les yeux de tous. On les voyait, on les touchait, on les reconnaissait. Les doutes n'étaient donc plus possibles. Le voleur était démasqué.

Le capitaine se tourna alors vers le bandit qui assistait en tremblant à cet inventaire de tous ses crimes.

“ Reed, lui dit-il avec un accent qui empruntait une étrange solennité à la circonstance, vous êtes un grand coupable et vous avez mérité un grand châtiment. Le Comité de Vigilance vous condamne à sortir de notre village et de notre paroisse dans le délai de vingt-quatre heures. Ce délai expiré, vous encourriez un châtiment plus sévère, si nous vous trouvions sur le sol que je viens de vous retrancher.”

Le condamné courba le front sous le poids de cette excommunication fulminée contre lui par ses compatriotes. Le même jour, la poste l'emporta, lui et sa famille, à la Nouvelle-Orléans—un théâtre où il devait trouver beaucoup de frères et d'amis.

La rue de Chartres est, dit-on, honorée de la présence de ce bandit.

XXIII.

Pendant que le Comité, faisant ses débuts de police, armé au nom de l'ordre, se rendait chez Reed, il fut obligé d'ouvrir ses rangs à plusieurs voitures qui devaient donner comme un parfum romanesque à ce que nous venons de raconter.

Dans la première de ces voitures, se trouvait une jeune fille parée d'une robe blanche, le front ceint d'une couronne et d'un voile blanc qui ondoyait en plis gracieux jusqu'au-dessous de la ceinture, et tenant à la main un énorme bouquet sur lequel elle se courbait souvent comme pour en respirer les parfums. Cette toilette virginale parlait assez d'elle-même : cette jeune fille allait se marier.

Une seconde voiture portait un jeune homme vêtu de noir, et qui avait fleuri sa boutonnière de roses cueillies dans son jardin de l'île des Cypres. C'était le *futur* de la jeune fille à la robe virginale.

Joyeux d'abord comme tous ceux qui vont résoudre la douce mais périlleuse question du mariage, son visage avait affreusement pâli lorsqu'il avait appris le but de l'expédition du Comité. En entrant à l'église, il avait vu l'encens fumer, les flambeaux briller sur l'autel, la jeune fille agenouillée sur la pierre du sanctuaire en attendant la bénédiction solennelle du prêtre, et le front du jeune homme était resté pâle, et durant la cérémonie où Dieu écrit sur les livres du ciel les mariages que le prêtre bénit sur la terre, il s'était retourné plusieurs fois avec frayeur vers la porte de l'église, comme si quelque fantôme allait venir.

La bénédiction finie, il était remonté en voiture avec celle qui venait d'échanger sa couronne de vierge contre l'anneau de mariage, et il était parti pour l'île des Cypres en lançant son cheval au galop, et en se retournant au moins une fois par minute, pour sonder le chemin de St-Martin qu'il laissait derrière lui. Pendant le repas de noces et jusqu'au moment de la soirée où ses convives et ses parents l'avaient laissé dans la chambre conjugale seul avec la jeune femme

dont il allait dénouer la ceinture, il avait donné les mêmes signes d'inquiétude et de terreur.

Ce jeune homme, sombre, frissonnant, comme lady Macbeth devant le spectre de Banco, c'était *Hulin*, un des truands qui ravageaient Saint-Martinville, qui devait, quelques jours après, être la cause de la première grande prise d'armes des Comités de Vigilance.

XXIV.

Un ou deux mois avant cette expulsion dramatique, un crime mystérieux avait agité la communauté.

Qui ne connaît la charmante fable de Lafontaine qui finit par les vers suivants :

> Tout petit prince a des ambassadeurs,
> Tout marquis veut avoir des pages ?

Saint-Martinville voulut singer les personnages de Lafontaine, le jour où deux petites rues rayonnèrent, de sa place de la Maison de Cour, sur le chemin de la Nouvelle-Ibérie. De ces rues ses aldermen firent un faisceau qu'ils appelèrent *faubourg*.

Paris a des *faubourgs* d'une certaine étendue ; la Nouvelle-Orléans en compte aussi quelques-uns.—Pourquoi Saint-Martinville n'aurait il pas eu les siens ?

Dans une heure de prodigalité,—prodigalité d'autant plus facile qu'elle ne coûtait rien à leur bourse, ses aldermen lui en donnèrent deux : un *vrai* et un bien réellement *faux* (ceci soit dit sans jeu de mots).

Le *vrai*, c'est celui qui s'étend de l'autre côté du pont, comme un lézard au soleil du bon Dieu, et dont la rue ressemble plutôt à un ravin effondré par des pluies torrentielles qu'à un lieu de passage pour les cavaliers et les riches équipages de la Pointe et de la Fausse-Pointe qui se rendent à Saint-Martin. Sahara l'été, mer de boue l'hiver, cette rue est la *voie des douleurs, via dolorosa ;* celle qui a vu et voit encore passer tant de deuils accompagnant ceux qui s'en vont au cimetière.

Le *vrai* faubourg est celui de *Pineauville.*

Le *faux* est celui que les topographes de Saint-Martinville ont taillé dans les deux ou trois ruelles qui, partant de la Maison de

Cour, ont poussé, comme des champignons, sur le chemin de la Nouvelle-Ibérie.

Dans la rue principale de ce *faubourg* (nous acceptons le nom consacré, mais non topographique), se trouve le magasin de la veuve Tourneu.

Rien de particulier dans son architecture : un rez-de-chaussée à fronton de magasin ; un grenier, découpé tant bien que mal, sous le toit couronné par ce fronton ; dans ce grenier une fenêtre à un seul volet donnant sur la rue et un lit pour le fils, jeune homme de dix-sept ans.

Qu'on nous pardonne cette description un peu trop *réaliste*. On est parfois obligé de faire de la peinture à la façon de M. Courbet.

Or, une nuit, les pirates de Saint-Martinville avaient résolu de faire une razzia dans ce magasin, défendu par une femme et par un jeune homme qui était presque un enfant. Ils étaient même tellement sûrs de mettre à sac cette maison, qu'ils avaient sous la main, à quelque distance, une charrette destinée à transporter le butin dans les profondeurs de l'île des Cypres, dépositaires de tant de terribles secrets.

C'était une nuit sombre,—une de ces nuits où les ténèbres du ciel semblent venir en aide aux crimes de la terre, et que les voleurs et les meurtriers aiment tant à cause de leur discrétion.

L'assaut fut livré, vers le milieu de la nuit, à cette maison noyée dans l'ombre et qui paraissait profondément endormie : un assaut, à la façon des Indiens qui tombent sur l'ennemi sans avoir fait remuer un brin d'herbe,—ou des ennemis qui attaquèrent le capitole de Rome la nuit où le Capitole fut sauvé par des oies.

Y avait-il des oies chez la veuve Tourneu ? Nous l'ignorons, car nous n'avons jamais eu l'honneur de lui rendre visite ; mais ce soir-là, il y avait un adolescent qui allait se conduire en homme, ce qui valait mieux que la présence d'une bande d'oies, n'en déplaise à la tradition romaine.

Un homme avait donc commencé à crocheter le magasin de la veuve Tourneu ; l'opération se faisait à petit bruit, discrètement, comme l'ascension d'un Don Juan qu'une échelle de soie aurait conduit la nuit au balcon où il aurait été attendu par sa maîtresse, lorsque la fenêtre du grenier s'ouvrit non moins discrètement, et

une explosion troubla le silence de la nuit. C'était l'adolescent de la maison qui venait de tirer sur les voleurs.

Un gémissement répondit à cette explosion, et si sombre que fût la nuit, l'adolescent vit un des voleurs s'affaisser, comme une masse inerte, sur le sol.

“ Feu pour feu !” murmura quelqu'un de la bande,—et un coup de fusil de la rue répondit à celui de l'adolescent.

Celui-ci entendit une balle siffler à ses oreilles et se rejeta dans l'intérieur du grenier, en remerciant Dieu de ne pas avoir été touché.

Puis il entendit les voleurs s'éloigner en emportant leur camarade qui, s'il n'était pas mort, devait être dangereusement blessé ; une charrette s'éloigna aussi en faisant distinctement crier ses roues sur le sable de la rue, et l'adolescent et sa mère attendirent le jour, sans oser pousser une reconnaissance au dehors, de peur de quelque embûche.

Le lendemain, une traînée de sang partant de la maison Tourneu jusqu'à une barrière voisine, révéla la route qu'avait dû suivre le blessé. Un ou deux trous à la porte du magasin et ce sang étaient deux témoignages authentiques du drame de la nuit.

Quant au blessé, nous le verrons reparaître dans des dépositions faites par des bandits ; seulement il reparaîtra comme ces personnages de certains drames dont on parle beaucoup et qu'on ne voit jamais en scène.

Ce blessé est resté à l'état de personnage fantastique ; il n'a jamais été découvert ; mystère ! ! !

XXV.

Le Comité de Saint-Martin n'existait que depuis deux jours, et les révélations qu'il avait obtenues avaient porté la lumière à peu près dans tous les mystères de la petite ville.

Il était fier de sa mission, ardent à l'œuvre comme tous les apôtres d'une religion ou d'une régénération sociale.

Il tenait tous les fils du banditisme, et il les tenait d'une main ferme.

La moisson promettait d'être magnifique.—“ En avant !” leur

criait cette voix implacable et divine qui parle à l'homme à toutes les heures décisives de la vie, et qui s'appelle la Conscience.

Ah ! ils pouvaient marcher droit et ferme, ces hommes ; car leur mission était bien un apostolat.

Aussi se mirent-ils à jeter bravement leurs filets dans la mare où dormait la lie sociale qui avait été si fatale à Saint-Martinville.

La pêche fut heureuse ; chaque coup de filet ramena sur la place quelque bandit.

Hourrah ! cria la foule à ces pêcheurs d'hommes. Et à mesure qu'on tirait un bandit de la fange où il cachait sa vie et ses crimes, la prison de paroisse était là prête à s'ouvrir pour le recevoir. Ne fallait-il pas lui donner un *palais* digne de lui et de sa haute position sociale ?

XXVI.

Quand on vit en plein jour les hommes qui avaient terrorisé le village par des crimes pour ainsi dire quotidiens, il y eut dans toute la communauté comme une immense déception. Le mystère grandit plus les hommes et les choses que le mirage des Montagnes Rocheuses. Rien n'est prestigieux comme l'inconnu.

En racontant, le soir, au foyer, les vols commis avec tant de hardiesse à Saint-Martinville, plus d'une imagination avait sans doute rêvé de bandits calabrais bondissant pieds nus sur les rocs, l'escopette en bandoulière, livrant au vent le manteau poétique de Fra-Diavolo ; beaux peut-être et faisant la guerre à la société, par suite de quelque amour malheureux ou de quelque injustice de cette même société à leur égard.

Déception !

Les bandits arrêtés étaient d'une vulgarité qui aurait chassé toute illusion poétique à coups de fouet. C'était de la boue, rien que de la boue sociale. Et qui pourrait la dorer, même avec le procédé de Ruolz ? Ils avaient commis tous les crimes, excepté un seul, le meurtre. Ils n'avaient pas de sang à leurs mains, c'est vrai ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Qu'ils avaient cent fois bravé le bagne ; mais que leur *héroïsme* (si héroïsme il y a) n'avait jamais osé s'élever jusqu'à braver les chances de l'échafaud.

Faisons le croquis de quelques-uns de ces misérables.

XXVII.

Dans les premiers jours de mai, le Comité, comme nous l'avons dit, avait jeté ses filets dans les cavernes de Saint-Martinville et avait jeté dans la prison de paroisse les bandits suivants :

Estève, h. c. l.,
Alfred, nègre, esclave de M. Zénon Perret,
Manoël de Armentor,
Maximin Rouly,
Prosper Grand,
Aristide Vital.

Terribles tant qu'ils étaient protégés par le mystère, ces hommes avaient paru bien petits dès qu'ils avaient été connus. Il en avait été d'eux comme de ces horizons infinis qui s'ouvrent parfois à l'œil du spectateur dans un théâtre, et qui, lorsqu'on les mesure, n'ont que quelques mètres de profondeur. Les Cartouche de Saint-Martinville avaient tout perdu en perdant le voile noir dont ils se couvraient le visage dans leurs expéditions nocturnes. Inconnus, ils faisaient peur ; connus, ils ne faisaient même pas pitié.

Manoël de Armentor était âgé de quarante-cinq ans ; il était d'origine espagnole et avait ce teint brun qui accuse le mélange de la race blanche avec la race sarrazine dont il existe encore tant de types en Espagne. Il était une monstreuse exception à la beauté castillane et sarrazine. Il naît quelquefois des êtres fabuleusement laids à côté de berceaux où s'ébattent des têtes d'anges. La nature d'ailleurs ne vit que de contrastes. La laideur ne sert-elle pas de repoussoir à la beauté ?

Manoël était donc Castillan, et un très vilain Castillan ; de plus il était manchot, ce qui contribuait encore à faire de lui l'opposé de l'Antinoüs mythologique.

Il était peintre en bâtiments et n'avait reçu qu'une éducation des plus vulgaires. Il prenait le pinceau trois ou quatre fois par an, et vivait ensuite de cette existence que la foule appelle une *énigme,* et que les villes qui ont une police appellent *vagabondage* et punissent comme tel.

A Paris, on nomme cela la Petite Bohême ; à Saint-Martinville, cela n'avait même pas de nom.

Comme beaucoup de ses pareils que nous avons vus et coudoyés ici, Manoël avait dans une des cases de son cerveau un roman pathétique, dont il savait détacher quelques pages, à l'occasion. Ces pages étaient-elles vraisemblables? Nos lecteurs en jugeront.

Il était né, disait-il, à New-York, où son père, Grand d'Espagne de première classe, était venu chercher un refuge, lors de la chute de Napoléon. Ce qui avait causé l'expatriation de cet Hidalgo, c'étaient les sympathies qu'il avait vouées au roi Joseph durant son règne,—sympathies qui l'auraient mené au *présidio* où à la *garrotte*, s'il ne s'était pas soustrait par la fuite à la réaction qui se déclara en Espagne à la chute de Napoléon. Il avait eu toutefois le temps de vendre toutes les terres seigneuriales qu'il possédait en deçà ou en delà de la Somma-Sierra, et d'en placer le produit à New-York, où il possédait trois ou quatre îlets de maisons dans des rues voisines de Broadway. Son père l'avait maudit, disait-il, parce qu'il avait des habitudes trop *populacières*, et il était venu au Sud pour faire honte à son père et à ses ancêtres, en exerçant un travail manuel. C'était bête, si vous voulez, mais quelques badauds n'en avaient pas moins accepté, comme vrais, tous ces mensonges. Et qu'on ne croie pas que nous inventions cet étrange paragraphe pour donner de l'intérêt à notre histoire; car beaucoup ont connu aux Attakapas un homme qui se livrait parfois à des récits étranges, car il se disait fils d'un maréchal de l'Empire, bien qu'il fût porteur d'un nom qui n'avait jamais figuré dans les annales militaires de ce temps.

XXVIII.

Prosper Grand était Français; son teint cuivré, ses cheveux noirs, son accent, disaient qu'il était né dans le midi de la France, sur les bords de la Garonne, cette rivière si calomniée et qui se venge en faisant grandir une pépinière de vives intelligences et de nobles cœurs.

Il n'avait ni l'activité, ni l'industrie, ni ce fiévreux amour du travail qui distinguent ses compatriotes. Il avait été boulanger, barkeeper, marchand de pain, sans avoir pu se plaire aux occupations quotidiennes de ces sortes de métiers.

Ami intime de Manoël,—et l'on en verra plus loin la cause,—il avait appris à barbouiller tant bien que mal les maisons qu'on lui

donnait à peindre. Un jour, un homme de couleur l'avait roué de coups et avait étouffé ensuite la plainte qu'il avait déposée en cour en lui faisant une aumône de cent piastres. Cette douteuse transaction avait éloigné de lui tous ceux de ses compatriotes qui ont quelque souci de leur dignité, et il s'en était même trouvé un qui, quelques jours après, avait répondu à son salut et à sa main tendue, par un soufflet.

Maximin Rouly était le beau-fils de Manoël de Armentor, un adolescent perverti au foyer de sa mère. Dans un milieu plus sain, il serait peut-être resté honnête ; il avait contracté la lèpre en vivant avec un lépreux.

Les autres étaient le menu fretin, les bras qui exécutaient les plans mûris par des têtes plus intelligentes. On pouvait leur appliquer ce vers de Corneille :

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Quand tous ces bandits se virent enfermés dans la prison de paroisse, le découragement s'empara d'eux. Alors on vit tous ces hommes, unis par la solidarité du crime, s'accuser entre eux avec un acharnement qui aurait prêté à rire, s'il n'avait inspiré un profond dégoût. Emprisonnés et interrogés séparément, ils avouèrent tous les vols qu'ils avaient commis et nommèrent tous ceux qui les avaient assistés dans leurs expéditions. Le comité enregistra fidèlement les dépositions de cette Calabre attakapienne. Nous allons les reproduire, soit en les condensant, soit en leur donnant une forme plus accentuée ou plus précise. Qu'on veuille bien se souvenir que nous ne faisons pas ici une œuvre d'imagination et que, par conséquent, nous sommes obligé de céder aux sévères exigences de l'histoire. Si on lisait avec quelque ennui ces *confessions* recueillies de la bouche même de ces bandits, nous avouerions humblement que nous seuls sommes coupable, parce que Dieu ne nous a pas donné le génie de Salvator Rosa. Du reste, ces *confessions* auront pour le lecteur leur côté utile, car certains vols, dont nous n'avons pas encore parlé, s'y déroulent comme à travers le verre d'un kaléidoscope.

XXIX.

Égrenons donc ce chapelet de bandits, Les ténèbres des temps

que nous racontons seront peut-être une lumière pour l'avenir des générations attakapiennes.

La scène se passe dans la prison de paroisse. — Un joyeux rayon de soleil essaie en vain de sourire à travers les barreaux des cellules. C'est du drame avec une mise en scène à la Rembrandt.

Jeudi, 5 *mai* 1859.

TÉMOIGNAGE D'ESTÈVE, h. c. l.

Il déclare connaître ceux qui ont défoncé chez M. Alcibiade Deblanc;—il tient de Maximin Rouly, que *Prosper Grand* avait mis le feu chez M. D. Eastin. et que *Prad*, h. c. l., volait souvent des oies au faubourg. en compagnie d'un nommé *Bin*.

Ces deux derniers sont deux jeunes gens de couleur.

Il avoue de plus que Prosper Grand, *Shout* (griffe clair). *Gudbeer* (fouetté et banni par le Comité de la Côte-Gelée). Alfred (nègre de M. Zénon Perret) et lui-même. sont les voleurs de M. A. Deblanc;—que les voleurs formaient une bande dont les noms se trouvaient inscrits sur une feuille qui devait se trouver entre les mains de Maximin Rouly, et que cette feuille se trouvait dans une boîte sous son lit, ou sur une tablette placée à côté de ce même lit.

Il dit qu'il doit son initiation aux secrets de la bande au hasard qui a fait tomber entre ses mains la feuille citée plus haut. Le nom des objets volés et les noms de ceux à qui on les avait volés se trouvaient aussi sur la même feuille.

Il parait que ces messieurs tenaient des livres réguliers, comme une maison de commerce.

Il avait vu entre les mains de Rouly une pipe Cummer, dans laquelle il ne voulait pas fumer, de peur qu'on l'accusât d'être trop jeune.

Chez M. Désiré Béraud, les mêmes voleurs que chez M. Alcibiade Deblanc.—Ils ont failli incendier la maison, en laissant tomber du feu sur du coton.

Chez M. Alphonse Tertrou, la même compagnie, augmentée d'un homme de l'île des Cypres. connu de M. Rouly.

Chez MM. G. Lognan, Aristide Deblanc et Malin, trois complices de plus, trois hommes de l'île des Cypres. Ils ont volé peu de chose.

Chez Georges Lognan, les voleurs ont enlevé une pièce de coton, des mouchoirs et quelques paires de souliers. M. Rouly savait que l'on devait *attaquer* les magasins *Lognan* et *Tourneu*;—il savait de plus que l'individu tiré par le jeune Tourneu n'était pas mort, mais qu'il était simplement blessé à la cuisse gauche et au bas-ventre. Il a été le voir accompagné de M. Rouly, et l'a trouvé dans l'île, couché sous un vieux chêne. Il s'appelle *Marcellin Dubois*, et vend souvent du bois au village. accompagné d'un petit sauvage.

5 *mai* 1859.— *Second interrogatoire.*

Prosper Grand et Alfred étaient au nombre de ceux qui ont volé chez M. Alphonse Tertrou.—Les vols se faisaient ordinairement entre minuit et une heure du matin.

Chez M. Aristide Deblanc, le vol a été commis à quatre heures du matin. Rouly et Shout s'y trouvaient. Quant à lui, il avait été placé en sentinelle sur la banquette.

Chez M. Richard Eastin, il ne sait qui a fait l'expédition, car il était malade. Rouly lui a donné du *porter* dérobé dans ce café. Manoël de Armentor en a reçu et bu plusieurs bouteilles.

Interrogé de nouveau sur le blessé de l'île des Cypres, il a répondu que le blessé était couché dans le bois de l'île sous un vieux chêne ; qu'il était soigné par trois hommes, et qu'il s'appelait Meance. Cinq jours après la blessure, Martin Aubry l'a conduit à la rivière Mermento.

Estève déclare qu'il tient ces derniers détails du jeune Rouly.

Les objets volés se portaient au bayou, sur un esquif, où le partage avait lieu.

Quelquefois les voleurs se volaient eux-mêmes, témoin le premier vol chez M. A. Deblanc. Ils devaient se réunir le lendemain, près du magasin de dépôt de M. Tertrou, pour se partager les objets volés. Alfred, l'auteur de la proposition de partage, ne vint pas.

Chez M. Aristide Deblanc (deuxième vol), ils se sont servis d'un compas pour défoncer. Alfred, cette fois, a été plus consciencieux. Il a payé en argent la part qui revenait à chacun.

Chez M. Bérand (deuxième vol), toujours la même bande, plus deux jeunes gens de l'île des Cypres, appelés *Hulin.* Il pourrait les reconnaître dans une foule nombreuse.—Ce qui a été volé a été mis sur une charrette, attelée d'un cheval bai et placée sous la surveillance des deux Hulin, dont l'un lui a donné quatorze piastres.—Il affirme qu'il pourrait reconnaître le blessé de l'île.—Je consens à être pendu, dit-il, si je ne le reconnais pas.

Il connaît parfaitement Tiburce et Hulin fils, et c'est par eux qu'il a su que Martin Aubry avait transporté l'homme blessé à la rivière Mermento.

Enfin il a pris part à trois vols :

Chez MM. Alcibiade Deblanc,
Aristide Deblanc,
Désiré Béraud.

Ce premier témoignage, comme on voit, était bourré de révélations, plus explicites les unes que les autres. Depuis qu'ils avaient entendu grincer les grilles d'une prison, la peur d'un supplice sommaire s'était emparée de ces misérables. Le premier interrogé donnait la mesure des autres. Ils allaient tous se battre à coups d'aveux.

XXX.

6 *mai* 1859.

Témoignage d'Alfred, nègre, esclave de M. Zénon Perret.

Interrogé sur le vol commis chez son maître, il répond d'abord qu'il n'y a pris aucune part; mais, questionné de nouveau, il répond qu'il en est un des auteurs. Les complices ont été Manoël de Armentor, Prosper Grand, et un petit mulâtre libre qui a demeuré à Pineauville, chez une demoiselle Eugénie, f. c. l. Prosper Grand et l'enfant ont fait le guet sur la banquette.—Les objets volés ont été transportés au bayou, sur une brouette, et mis ensuite sur un esquif.

Il a pris une part active au vol commis chez M. Aristide Deblanc. Mêmes acteurs que chez M. Alcibiade, plus un blanc. Il a été présent aussi à l'invasion nocturne de la maison de M. Désiré Béraud, ainsi que Thomas Reed, Estève et Victor, ex-commis de M. Duthil. *Ils ont tous tenu la chandelle les uns après les autres* (sans doute pour que la solidarité de ce vol pesât sur tous.)

Il ajoute que le jour où il est parti marron, il devait rencontrer, dans un lieu convenu, Prosper Grand, en compagnie duquel il devait s'enfuir le plus loin possible, *et être vendu et revendu* à plusieurs maîtres, jusqu'à ce qu'il eût rapporté une somme considérable qui devait être partagée entre Grand et lui.

Comme on voit, ce blanc se disposait à battre monnaie sur ce nègre,—crime puni des travaux forcés par la *justice régulière*, et parfois de la pendaison par cette *justice irrégulière* qu'on appelle les Comités de Vigilance.

Prosper devait être châtié plus paternellement.

XXXI.

6 *mai* 1859.

Témoignage de Maximin Rouly, beau-fils de Manoël de Armentor.

Maximin Rouly dit que lorsque Prosper Grand demeurait chez son beau-père, il faisait voler du maïs à M. Olivier par les nègres de ce dernier, et qu'il les payait en whiskey. Ces vols se renouvelaient assez fréquemment.

Il nomme ensuite les auteurs du vol commis chez M. Alcibiade Deblanc; il y a figuré lui-même, ainsi qu'un marchand de bois de la Fausse-Pointe et un nègre de M. G. Fournet, poursuivi depuis pour meurtre.

Quant à lui, il a fait le guet dans la rue pendant le vol.

Les objets dérobés (vin, graisse, jambon et sucre), ont été transportés par les nègres Alfred et John dans un esquif. Ces nègres, *qui*

avaient promis de partager avec leurs complices, ont tout gardé pour eux.

Le vol chez M. Aristide Deblanc a été commis après minuit. Les mêmes y étaient; lui, aux aguets, comme de coutume.

Il a aussi volé chez M. Béraud. Même bande, plus un jeune homme de couleur libre nommé Sosthène. L'imprudence de celui qui portait la lumière et qui en a laissé tomber une étincelle sur des éclats de cypre, a déterminé un commencement d'incendie.

Chez Georges Lognan, le coup de main a été fait par des gens de l'île des Cypres. Il les reconnaîtrait s'il les voyait.

Pendant le pillage de la maison de M. Alcibiade Deblanc, Manoël était en sentinelle sur le pont.

Prosper Grand et Manoël *étaient en société pour la viande volée.*

Victor, ex-commis chez Duthil, faisait partie de leur bande; il l'a vu voler.

Manoël a dirigé le vol de M. D. Eastin.

Un des jeunes gens de l'île qui ont volé chez Georges a eu une altercation avec Manoël dans un bal.

XXXII.

Nous voici maintenant arrivé à un passage de la déposition de Maximin Rouly, qui semble lever un coin du voile qui a couvert jusqu'à présent l'incendie de Saint-Martinville. Cette partie de la déposition que nous écrivons est d'une importance capitale. Que nos lecteurs en jugent.

Suite du témoignage de Maximin Rouly.

Prosper Grand lui a raconté que *le soir du grand incendie de St-Martinville, il alla très tard chercher du pain à la boulangerie de M. R. Eastin, accompagné d'un de ses amis. Cet ami étant entré dans la cour, il l'appela, après avoir acheté son pain, afin de se retirer avec lui. Comme son ami reparaissait à la porte de la cour, il vit le commencement de l'incendie.*

« C'est le feu! se serait écrié Prosper.

—Oui, aurait dit l'autre; sauvons-nous! »

. . . .

Au magasin de dépôt de M. Tertrou, les voleurs étaient Prosper, *son ami du soir de l'incendie,* Shout, Manoël, Alfred et *lui-même.*

Il y a eu une autre tentative sur le même magasin, mais elle a été infructueuse; ses compagnons ont refusé de l'y amener, sous prétexte qu'ils étaient assez nombreux. Le jeune *Gudbeer* était de tous les vols et ne s'absentait que pour des raisons très graves.

M. Rouly continue le lendemain son interrogatoire :

Coco, Tiburce, Hulin, le petit Ferrand et lui, ont coopéré au vol chez G. Lognan.

Les gens de l'île étaient en charrette et l'avaient remisée chez Joseph Ferrand.

Manoël connaissait les voleurs.

Sosthene et lui ont volé ces marchandises au magasin Tertrou, la nuit du grand incendie. La même nuit, à quatre heures du matin, Prosper est aussi rentré chez Manoël, chargé d'effets volés, a attelé sa charrette immédiatement et est parti avant le jour pour la campagne.

Prosper lui donnait souvent de l'argent en récompense de la part qu'il prenait aux expéditions de la bande.

Quand la compagnie sortait, les membres se couvraient la figure d'un voile de barége noir.

Enfin, chez G. Lognan, c'est le jeune Ferrand qui a tenu la chandelle.

XXXIII.

Nous en avons fini, Dieu merci ! avec le témoignage de cet adolescent qui, peut-être, dans un milieu sain et moral, serait resté honnête, mais qui avait cédé à la voix de son beau-père, Manoël de Armentor. Celui-ci, jouant le rôle de Satan, lui avait montré du doigt les marchandises entassées dans les magasins, et les mystérieuses richesses cachées dans les maisons les plus connues de Saint-Martin. Il les lui avait désignées du doigt, en lui disant : " Là est le bonheur ! l'or pour nos passions ! le vin pour nos joyeux dîners ! les bijoux pour parer le sein de nos maîtresses !"

L'adolescent avait été ébloui et il avait cédé.

Sa mère dormait donc lorsque son fils était tenté par Satan !

Dieu lui-même dormait-il ?

. . . . Mon Dieu ! vous n'étiez donc pas là,
Que vous ayez laissé commettre cette faute,
Que vous n'ayez pas dit avec votre voix haute :
Tiens, ce qu'on t'offre, c'est cela ! . . . .

Voici maintenant le corrupteur de ce jeune homme, le descendant des preux d'Espagne et de Castille, le cousin du Cid. *Quantùm mutatus ab illo !* a dit Virgile !—et Racine :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Mais voici l'Hidalgo qui entre en scène.—Silence au parterre !

Dimanche, 8 *mai* 1859.

Témoignage de Manoël de Armentor.

Il déclare que Prosper Grand a volé de la viande, l'a cachée chez lui et l'a recouverte de feuilles de maïs ;—il en a mangé.

Il était associé avec lui pour les vols.

Prosper ne lui a jamais écrit, excepté une fois. C'était lors du mariage de sa belle-fille, et la lettre était très insultante.

Prosper a porté au Côteau (où ?) beaucoup d'objets volés.

Il en a aussi porté à la rivière Mermento.

Bin, Prad, Estève et un autre homme de couleur, ont apporté chez lui des bouteilles de vin volées.

Son beau-fils, Maximin, était très débauché ; il rentrait toujours très tard le soir, à la maison maternelle, et quelquefois pas du tout.

Il a volé, chez M. Simon, des chemises, des mouchoirs et une nappe. C'est Justine (probablement une domestique) qui les lui a apportés.

Il a aussi volé : Chez M. Aristide Deblanc,
Chez M. Tertrou,
Chez Monroë, h. c. l.,
Chez M. Durand père,
Chez M. Béraud,
Chez MM. Carresse & Bernard,
Et chez M. Alcibiade Deblanc.

Le vol qu'il a commis chez ce dernier est même assez étrange : un livre, cinq piastres, et *une bible ! ! !*

Une bible ! est-ce que le malfaiteur ne craignait pas que le livre de Dieu lui brûlât les mains !

Il a pénétré dans la dépense de M. Alph. Tertrou avec James Reed.

Chez M. C. Duchamp, il a pris du vin et du cognac, et chez M. Duchamp père, deux barils de peinture entamés, de la terre de Sienne, un gros pinceau, un blaireau, de l'huile et de la térébenthine.

Est-ce assez de crimes ? de vols ? d'invasions de domicile à main armée ? et le lecteur n'est-il pas fatigué de dérouler ces pages condamnées à révéler les mystères de Saint-Martinville ? Qu'on nous laisse rouler encore ce rocher de Sisyphe, qui retombe sur nous à mesure que nous faisons des efforts pour l'éloigner loin de nos épaules. Un jour nous retrouverons peut-être le soleil, les chauds horizons, quelque profil d'ange irradiant le ciel sombre. Encore quelques pas dans cette mare boueuse. Personne ne sera plus joyeux que nous quand nous serons au bout de notre douloureuse tâche.

XXXIV.

Samedi, 7 mai 1859.

Témoignage de Prosper Grand.

Il avoue qu'il a excité les nègres de MM. Olivier et Gabriel Fuselier à voler du maïs et du sucre à leurs maîtres ;—il leur a fait voler

aussi de la viande qu'il a cachée sous des feuilles de maïs chez Manoël, son associé.

Il dit avoir acheté pour environ quatre-vingts piastres de marchandises à Mme Tourneu, qu'il n'a pas entièrement payées.

Il a souvent vendu du maïs à Koffman.

Il a reçu deux bêtes des mains de nègres de la Côte-Gelée.

Il en a donné une à Mme Rouly (femme de Manoël de Armentor) et a vendu l'autre (à qui?).

Il a volé, avec ses compagnons déjà désignés, chez MM. Alcibiade et Aristide Deblanc, et chez Alphonse Tertrou.

Il dit que Manoël connaît parfaitement l'homme de l'île des Cypres qui a été blessé à l'attaque de la maison Tourneu.

Manoël en a parlé chez Frère Vallot, habitant très aisé du Côteau.

Ici, nous devons faire remarquer une étrange lacune qui se trouve dans l'interrogatoire ci-dessus.

Dans la déposition de Maximin Rouly, Prosper *est signalé comme ayant acheté du pain chez M. R. Eastin, le soir de l'incendie, en compagnie d'un de ses amis, qui serait entré un moment dans la cour de la boulangerie et qui, en ressortant, aurait répondu : sauvons-nous !* aux questions de Prosper sur le commencement de l'incendie.

Pourquoi le Comité n'a-t-il pas minutieusement interrogé Prosper sur les mystères de cette nuit terrible, si fatale à St-Martinville?

Pourquoi ne l'a-t-on pas sommé d'avoir à révéler tout ce qu'il savait sur cet incendie qui fit onze victimes et dévora l'îlet le plus riche du village?

Une potence, s'il y avait eu lieu de la dresser, n'aurait-elle pas vengé les malheurs de cette nuit fatale ? N'aurait-elle pas donné un immense prestige,—celui de la vigueur et de l'inflexibilité dans le châtiment,—au Comité de Vigilance de Saint-Martinville ?

Les hommes d'honneur et de cœur qui composent ce comité reculèrent-ils devant la responsabilité d'une mesure que rendait excusable l'état effrayant de notre société ? Nous l'ignorons et respectons les motifs qui les guidèrent, quels qu'ils aient été. Cependant lorsqu'il s'agit de guérir une société qui se meurt de corruption, nous croyons que le meilleur remède se trouve dans une magnifique poésie de notre bon et cher Berthaut :

Oh! sans doute il faut bien pour qu'un gangrené vive,
Que le fer du couteau taille dans la chair vive,
Le Monde avait alors un cancer large au sein ;
Il fallait le sauver d'une entière ruine
Et ce fut le destin que se fit guillotine
Pour accomplir ce grand dessein!

XXXV.

Le Comité, cependant, entassait interrogatoires sur interrogatoires. Organe d'une population qui avait été si souvent pillée et incendiée, il cherchait ardemment la vérité qui s'échappait, goutte à goutte, des lèvres des criminels qu'il avait arrêtés. Un procès-verbal, du 9 mai, contient un nouveau témoignage d'Alfred (nègre de M. Zénon Perret), ne révélant que des choses déjà connues. Un détail mérite toutefois d'être publié.

Chez M. Alcibiade Deblanc, dit-il, nous étions Estève, Prosper, Rouly et moi. Nous défonçâmes avec un compas. Nous portâmes les objets volés au bayou, à l'aide d'une brouette ; puis nous les plaçâmes sur un esquif à bord duquel nous montâmes, Prosper et moi. Nous descendîmes rapidement le bayou. Arrivé à l'habitation Despanet, je pris du savon et de la chandelle et je débarquai. Prosper continua sa route descendante.

Voilà encore une lacune. Pourquoi, dans l'interrogatoire de Prosper, ne trouvons-nous aucune question qui ait trait à cet esquif glissant mystérieusement sur le bayou Têche, à l'heure où tout dort, excepté les animaux de proie et les hommes de maraude ? Où allait cet esquif ? Sans doute chez quelque recéleur dont la porte devait être habituée à s'ouvrir sans bruit pour laisser entrer le fruit des pillages nocturnes de St-Martinville ; ou bien encore allait-il cacher dans quelque camp les objets volés chez M. Deblanc, afin que, vendus et convertis en argent, ils pussent parer le sein de quelque drôlesse ?..

Qu'on nous pardonne ces réflexions. Prosper, si nous ne nous trompons, était le roi des drôles qui ont pillé si longtemps Saint-Martinville. Il était important d'obtenir de lui une confession générale. Il fallait triompher à tout prix de son silence ou de ses réticences. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ?

XXXVI.

Encore un témoignage, et nous aurons franchi ce dangereux défilé de notre livre, aux rocs tout hérissés d'incendiaires, de voleurs, de drôles, qui auraient été *la fleur des pois du bagne*, si la Justice

n'avait pas été chez nous une paralytique qui n'avait plus la force. depuis longtemps, de lever son glaive pour punir. Il ne reste donc plus qu'une goutte de lie au fond de notre verre ; que nos bons lecteurs la partagent avec nous.

J'ai volé la première fois avec Hulin, Tiburce, Estève, Manoël, Prosper, Rouly et Joseph Ferrand, chez M. G. Lognau.

J'ai volé chez M. Malin avec ces deux mêmes jeunes hommes de l'île.

Pendant l'opération, nous avons vu de la lumière chez le shérif.

Hulin, Tiburce et Estève ont emporté beaucoup de marchandises sur une petite charrette à cheval.

Le plancher de la charrette était fait avec des pieux. Les deux chevaux étaient bais et petits.

Tiburce a décroché la porte le premier, après avoir pénétré dans la maison par une fenêtre.

Joseph Reed soutenait le volet à l'aide d'un grand couteau qu'il avait planté dans le bois.

XXXVII.

Ce témoignage termine la longue et douloureuse revue que nous avons été obligé de faire passer devant nos lecteurs. Le dégoût et l'indignation auront plus d'une fois fait froisser ces feuillets, dépositaires innocents des crimes de nos bandits. Obligé de remuer du pied cette fange pour en extraire une vérité ou un enseignement, comme on extrait des abîmes de la mer l'huître qui contient la perle, il nous fallait de la volonté et du courage. Notre fidélité à reproduire les témoignages écrits et à daguerréotyper, pour ainsi dire, les bandits, d'après leurs aveux, ont peut-être jeté de la monotonie dans notre récit. C'est là du reste un écueil que nous devions fatalement rencontrer sur notre route. Narrateur d'événements accomplis, nous ne pouvions appeler à notre secours l'imagination, qui jette son manteau d'or sur tout ce qui est trop crûment réaliste. D'ailleurs, qui pourrait broder de poésie les événements et les héros de cette triste histoire ? La poésie !.... C'est un ange dont les ailes ne se sont jamais prises à cette glu qu'on appelle la boue.

XXXVIII.

Après avoir fini son *instruction judiciaire*, le Comité lança divers mandats d'arrêt contre plusieurs individus de l'île des Cypres.

En attendant que le récit de cette expédition trouve sa place dans notre histoire, abordons des événements qui s'y trouvent non moins intimement liés.

XXXIX.

Dans les sociétés démocratiques, la Presse est comme la mer qui se ride à la moindre brise et qu'un vent d'orage fait bouillonner.

A l'heure où rien ne nous agite
Lorsque un calme bonheur règne dans notre gîte,
Quand l'oisiveté d'or, mère des doux ennuis,
Nous fait des jours sereins et d'amoureuses nuits.

La presse, qui n'a rien à mettre sous sa dent, place une vigie sur sa tour, comme l'épouse de Barbe-Bleue, et lui crie de temps en temps, d'une voix voilée par l'inquiétude :

" Anne ! ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?"

Aux époques d'agitation, la presse engraisse à vue d'œil, car elle est riche, très riche ; mais, en bonne fille qu'elle est, elle égrène chaque matin tous ses trésors devant ses lecteurs.

Avant l'invasion de la société par les malfaiteurs, la presse attakapienne ne vivait guère que des articles suivants : Récoltes, Gelées, Chaleurs, Naissances, Décès, Nécrologies, &c. Il y avait là juste de quoi ne pas mourir de faim.

C'était l'ère de pauvreté.

Le jour où les Comités montrèrent leur drapeau, la presse se trouva riche comme si elle avait reçu l'héritage de dix oncles morts millionnaires en Californie.

Le système de M. Azaïs était donc une vérité, puisqu'après une pauvreté famélique, la presse recevait la plus douce des compensations.

A Saint-Martin, le *Démocrate*, à Vermillonville, l'*Echo*, aux Opelousas, le *Courrier*, s'étaient proclamés Vigilants avec autant d'ardeur que les hommes de la primitive Eglise se proclamaient chrétiens sous la *dent* de Néron.

Trois journaux ! trois bouches à feu, jetant tous les samedis aux quatre vents du ciel, le programme des Vigilants ! C'était plus qu'il n'en fallait pour donner à l'œuvre naissante les proportions d'un immense incendie.

Le *Démocrate de Saint-Martin* s'était jeté dans la lutte, à la fa-

çon des héros d'Homère, seul contre une armée d'opposants. Rédigé par deux jeunes gens, doués de la sève, de l'ardeur de sang, de l'imagination que la nature donne à tous ses enfants des climats chauds, il s'était vu entouré d'ennemis et n'en avait été que plus brave, plus ardent au feu.

Edgard Voorhies avait engagé les hostilités en tirailleur. Embusqué dans les colonnes du *Démocrate*, comme un tirailleur derrière un roc ou un bouquet de ronces de l'Algérie, il faisait feu, par ici, par là, sur tout ennemi chevauchant à sa portée et mal assis sur sa selle.

Alcée Judice ne s'amusait pas, lui, à la guerre de tirailleur. Il n'écrivait pas, il chargeait avec une vigueur et une exubérance de sève incroyables. Ses articles n'étaient pas des mots, c'étaient des projectiles. Il y avait dans sa polémique quelque chose de la chaleur du soleil à son midi. Intrépide soldat d'ailleurs, allant toujours au combat tête et poitrine découvertes, et s'inquiétant peu des dangers de la lutte, pourvu qu'il y pût frapper et frapper fort.

L'*Echo plaidait* la cause des Comités, par la plume d'un jeune avocat, qui a depuis longtemps conquis son titre à la pointe de son éloquence, M. William Mouton.

Le *Courrier des Opelousas* faisait aussi connaître les Comités à ses nombreux lecteurs par l'entremise de la plume la plus humble de toutes celles que nous venons de nommer. C'est celle qui écrit ces lignes.

La bataille était engagée et chacun combattait selon ses armes ou ses moyens d'action.

On sait qu'Adolphe Olivier, avocat de district, avait dénoncé les Comités au Gouverneur, et que celui-ci avait à son tour lancé une proclamation, sommant tous les bons citoyens de disperser toutes ces réunions contraires à la loi. On sait aussi que la presse attakapienne avait très sévèrement commenté la lettre d'Adolphe Olivier au Gouverneur. Forcé de s'expliquer, l'avocat de district publia la lettre suivante dans l'*Attakapas Register de Franklin* et quelques autres journaux :

XL.

AVIS

—

Au Peuple des paroisses St-Martin et Vermillon.

Le fait de mon intervention officielle à l'égard des Comités de Vigilance qui ont existé dans vos paroisses, doit être connu. Depuis, la conduite que j'ai tenue à cet égard a été le but des attaques de diverses personnes dont le zèle pour la cause devenue celle des membres des Comités, les a portés à accoupler les crimes et les outrages qui ont existé dans le sein de vos communautés à la coupable incurie de vos officiers publics. Je crois qu'une explication de ce qui s'est passé vous est due. Plusieurs personnes demeurant en la paroisse Lafayette et chassées par les Comités de cette paroisse, vinrent me trouver afin d'être protégées dans la jouissance de leurs droits. Je répondis que ma juridiction officielle ne s'étendait pas sur cette partie du pays, et je me refusai, par aucun acte que ce soit, même comme simple avocat, de m'immiscer dans leurs différends avec le Comité de leur paroisse. Par la suite, des citoyens de ce District, expulsés de leurs maisons, menacés et intimidés par les Comités de Vigilance, ne pouvant, comme ils l'affirmaient, obtenir une protection suffisante des autorités locales, en appelèrent à mon ministère comme Avocat de District. En même temps, des lettres provenant de juges de paix, me donnaient connaissance des actions et des conséquences qui devaient légitimement surgir de la conduite tenue par les Comités de Vigilance. Il paraissait que des témoins les plus importants dans une poursuite intentée au nom de l'Etat contre un détenu *accusé de meurtre*, avaient été chassés de la paroisse Vermillon, et qu'il était probable quo dans un court délai d'autres aussi seraient expulsés ; et que, vu la terreur que les membres du Comité avaient jetée dans l'esprit des proscrits, leur comparution au terme prochain de la cour criminelle devenait impossible et que la poursuite tomberait d'elle-même. De plus, avis me fut donné de la résolution prise par les comités, et ouvertement déclarée, de résister à tous efforts des officiers de la loi tendant à mettre un terme aux actes illégaux qui terrorisaient de certaines portions de la communauté. Une déclaration prise sous le sceau du serment, portait que *des châtiment par le fouet avaient été infligés à des hommes blancs*, citoyens de ce Etat, et que lesdits Comités exerçaient un pouvoir souverain su la vie, les personnes et la liberté.

Il ne restait plus qu'une seule ligne de conduite à suivre.—Je remplis les obligations solennelles de mon serment.

Quant aux incendies, aux vols avec effraction qui ont été commis dans la paroisse St-Martin, on ne doit pas supposer que les autorités publiques pouvaient ordonner l'arrestation de personnes qui leur restaient inconnues et qui même échappaient à l'ombre d'un soupçon. Le Grand Juri, à ma requête, somma plusieurs personnes qui avaient souffert des dégâts commis par les malfaiteurs, de comparaître pardevant lui ; mais les témoignages qui lui furent soumis ne lui donnaient aucun indice tendant à établir l'identité des coupables.

Quelles que puissent être les opinions nourries par les membres des Comités, (quoique je respecte les motifs qui apparemment les ont réunis) ils doivent pourtant savoir que leur conduite a été en contravention avec la loi, et que le pouvoir qu'ils ont exercé est extra-légal. Quel que puisse être leur nombre,—quelle que puisse être la position sociale qu'ils aient l'honneur d'occuper, et quelle que puisse être la protection qu'ils aient pu assurer à la propriété dans de certains cas, ils doivent pourtant se souvenir que notre gouvernement a été organisé sur des *principes* et qu'il se régularise par la *loi*. Il n'appartient pas à ceux qui sont chargés du maintien et de l'exécution de la justice publique, lorsque des délits et des bris de paix sont portés à leur connaissance, de s'arrêter et de considérer qui sont ceux que les conséquences de l'exécution des lois peuvent atteindre.

Le génie même de nos institutions assure à tous les hommes l'égalité devant la loi. Dans les temples de la justice, le riche comme le pauvre, le fort comme le faible, dépouillés de leurs attributs en ce qui concerne la richesse, la puissance ou la pauvreté, sont jugés selon les mêmes lois, administrés selon les mêmes principes et sont condamnés ou acquittés par les mêmes jurés. Le jour où un pouvoir se dressera dans l'Etat et placera son autorité en face du sien, établissant un "*imperium in imperio*"—où un tribunal militaire arbitraire et constitué de soi-même anéantira les droits et les franchises affirmés et garantis par les lois, —ce jour-là, dis-je, présentera un terrible et douloureux spectacle. L'anarchie, les dissensions et les luttes intestines, et par suite la ruine des familles et la violation du sanctuaire domestique, l'anéantissement complet des droits sociaux et politiques, suivront de près l'usurpation de la force *brutale* sur la *force morale ;* la violence sera repoussée par la violence et le sang du peuple coulera à flots autour des ruines de nos temples constitutionnels, à moins que la conscience des générations actuelles, se faisant *verbe*, ne donne un haut et salutaire avertissement aux générations futures. N'instruisez pas le peuple dans le mépris des lois. Sans la loi, il n'y a plus de protection.... En dehors de la loi, il n'y a plus de justice.

Quels que puissent être les crimes, supposés ou réels, dont on a pu accuser les personnes expulsées par les Comités de Vigilance, cette question, je ne puis la discuter à cette heure. Chaque homme est tenu pour *innocent* jusqu'à *preuve* de sa *culpabilité*. S'il est accusé, on doit lui don-

ner connaissance de la nature de l'accusation portée contre lui ; il peut requérir le temps nécessaire pour la préparation de sa défense, et la présenter soit par lui-même soit par l'entremise d'un avocat ; il a le droit de réclamer un jugement impartial par un *juri de ses pairs* au-dessus de tous liens et au-dessus de toute intimidation ; il peut *confronter* les témoins de la poursuite, et se servir de procédés compulsoires pour s'assurer de la présence de ses propres témoins ; tout témoignage provenant de *menaces*, de la *VIOLENCE*, ou de *promesses de faveur*, doit être écarté ; il ne doit y avoir aucun entendu entre la poursuite, les témoins, les jurés et les juges ; le jugement par *contumace* est inconnu à notre législation ; le *doute* acquitte le prisonnier. Réfléchissant sur ces droits de l'accusé, garantis par les lois et dont aucune cour ne saurait le priver, et nous rappelant pourtant combien de fois, même avec ces sauvegardes, les innocents ont souffert : dites, mes concitoyens, si nous devons, oui ou non, prendre sans qualification quelconque le verdict de culpabilité prononcé contre ces hommes par des tribunaux militaires ? Et pourtant quelles étaient les *pénalités* prescrites par le nouveau code ? LA PROSCRIPTION ! Une pénalité qui a été rayée et condamnée dans tous les codes de tous les Etats de l'Union ; une pénalité qui, là où elle existe, est une honte infamante pour le siècle ; une pénalité dont les effets immédiats dans notre pays sont le rejet de malfaiteurs dans le sein de communautés lointaines ; le couteau emportant le membre malade, mais introduisant le *virus du mal* dans une autre partie du corps. Un sentiment de charité du moins envers d'autres portions de notre pays (si les preuves de culpabilité étaient si patentes) aurait rendu les murs d'un pénitencier un réceptacle plus convenable pour le rebut et la féculence de votre population (comme on nomme les hommes bannis) que le sein de communautés qui n'ont fait aucun mal aux membres des Comités, mais au milieu desquelles, par la logique inflexible de leurs actes, *ils feront séjourner des malfaiteurs*.—Souvenez-vous de tout ce qui est compris par ce seul mot : PROSCRIPTION ! Le cœur se révolte à l'idée que la monstrueuse usurpation d'un pouvoir *physique* puisse anéantir toutes les garanties de la Constitution. Je rejette l'idée d'être désigné au public comme le défenseur et le protecteur de brigands, ainsi qu'on nomme les proscrits ; mais dites si les fins de la justice ne pouvaient et ne peuvent pas être atteintes par d'autres moyens ? Par l'organisation de patrouilles volontaires, cherchant la découverte des crimes et agissant toutefois de concert avec les officiers de la loi ? Mais peut-on admettre, sans le bouleversement complet des lois morales, que le *mal* puisse produire le juste ? que la majesté du droit puisse être revendiquée en prenant la loi au collet ?

A-t-on le droit de se plaindre de l'inexécution des lois ? Considérez le dossier de la Cour Criminelle, citoyens de Saint-Martin, et dites combien de criminels sont restés impunis depuis quatre ans.

Elu par votre confiance au poste que j'occupe à cette heure, j'ai tou-

jours eu pour but l'administration de la loi comme je la trouvai dans le code. Si dans quelques circonstances le crime est resté impuni, si dans de certaines localités la propriété n'a pas été amplement sauvegardée, appelez-en à l'insuffisance des lois, et plus particulièrement au caractère moral de certains individus qui sont parfois appelés à siéger sur les bancs comme jurés, mais dont la conduite ne subit pas le pouvoir coërcitif et irrésistible, quand il est franchement exercé, de l'opinion publique. Je sais que vous m'avez confié le mandat de revendiquer les droits de l'ordre et de réprimer l'illégalité. Quels que puissent être les résultats ultérieurs, je ne saurais abandonner les obligations solennelles de mon serment et marchander avec ma conscience pour gagner soit la faveur d'un homme, soit la faveur du peuple. Quoique je désire posséder la confiance et l'estime de mes concitoyens, si toutefois la société—oubliant les obligations réciproques qui doivent exister entre le peuple et ses mandataires—censurait ses officiers publics à cause d'une conduite tenue selon les prescriptions de la loi, quant à moi, je ne puis abandonner mon mandat pour le gain d'une popularité.

En terminant, je dirai aux membres des Comités parmi lesquels je crois pouvoir compter un grand nombre de mes anciens amis : " J'ai eu à remplir mon devoir quelque pénible qu'il fût."

Respectueusement,

A. OLIVIER,
avocat de district.

Franklin, 20 *juillet* 1859.

XLI.

Nous avons parlé plus haut et de M. Olivier et de son attitude vis-à-vis des Comités attakapiens. Nous avons interprété sa conduite suivant notre conscience, avec le calme de la critique au lendemain de la lutte. Nous n'avons rien à ajouter au portrait de l'homme et de l'officier public. Seulement, pour accomplir notre tâche d'historien, nous publions la réponse d'Alcée Judice à la lettre d'Adolphe Olivier, deux pièces se ressentant l'une et l'autre des émotions de l'époque que nous décrivons, et qui ne sont plus qu'un écho lointain de la bataille.

XLII.

Monsieur l'éditeur du *Démocrate*,

Nous allons essayer de réfuter un article publié par M. Adolphe Olivier, avocat de district, dans les colonnes de l'*Attakapas Register*, de Franklin, en date du 20 juillet, et nous pensons pouvoir le faire.

non-seulement d'une manière victorieuse, mais même nous nous faisons fort de le mettre en contradiction flagrante avec lui-même.

D'abord, il avance que des individus expulsés de leurs domiciles par l'action illégale des Comités, se sont adressés à lui pour réclamer sa protection officielle, comme avocat de district. L'avocat de district (M. Olivier) s'est-il donné la peine de s'enquérir de la moralité des individus qui, à ce qu'il prétend, sont venus réclamer sa protection officielle, et s'ils n'étaient pas plutôt dignes, en considération de leurs bonnes œuvres, d'être nourris, habillés et logés au Pénitentiaire de Bâton-Rouge aux frais de l'Etat, que d'obtenir en leur faveur l'intervention légale du ministère public? Et cependant, M. A. Olivier doit savoir que, dans les cours de justice, la moralité d'un témoin est la seule chose qui puisse donner une valeur réelle à son témoignage, et servir à former l'opinion d'un magistrat intègre. Pour l'édifier à ce sujet, et tranquilliser sa conscience à l'égard des prétendues victimes du pouvoir arbitraire et illégal que se sont arrogé les Comités de Vigilance (ce sont là les propres expressions de M. A. Olivier), nous le référons à un article publié dans le *Courrier des Opelousas*, et signé A. B. Cet article, écrit par son ami M.r A. B., qui ne fait pas partie des Comités, et dont l'impartialité ne peut être révoquée en doute, fait mention d'un troupeau qui, il y a quelques mois, arriva le soir au lac Catahoula, paroisse St-Martin. Pendant que les prétendus Texiens, conducteurs de ce troupeau, se délassaient de leurs fatigues, sans se douter nullement de la surveillance dont ils étaient l'objet, M. A. B. examina le troupeau, et y reconnut *quinze bœufs* portant la marque de M. Robert Cade, de la paroisse Lafayette, et un autre bœuf, ayant la marque de M. Elisée Thibodeau, de la même paroisse.

Le deuxième frère du même individu qui avait volé ces bœufs, a été chassé, et le troisième, tant pour le vol susdit que pour achat de coton fait à un nègre, coton qu'il savait parfaitement avoir été volé, a été expulsé de cette paroisse. Cette intéressante famille est un des plus beaux échantillons des bandits dont les Attakapas aient été purgés par les Comités de Vigilance. Et voilà les individus dont M. A. Olivier se fait le champion et sur le sort desquels s'émeuvent ses entrailles officielles!

M. A. Olivier parle de lettres reçues par lui, et écrites par des juges de paix, lettres qui l'informaient des graves conséquences qui ne pouvaient manquer de résulter de l'action illégale et arbitraire exercée par les Comités. Nous ne pouvons croire que ces lettres soient le fait de M. R. T. Eastin, car lui-même fait partie de ces associations protectrices, et a embrassé cette cause avec tant de zèle, qu'il a porté ce zèle jusqu'à faire courir une liste de souscription, souscription qui a produit une recette de deux cents piastres qu'il a remises entre les mains du capitaine Désiré Béraud, et qui devait être consacrée, comme elle l'a été en effet, à assister les individus expulsés de quelques moyens pécuniai-

res suffisants pour les mettre à l'abri du besoin jusqu'à ce qu'ils se fussent procuré des moyens d'existence par l'exercice légitime d'une industrie quelconque. Nous dirons même plus, M. R. T. Eastin a, en sa qualité de maire de St-Martinville, commandé les citoyens qu'il a jugés être les plus honorables, pour relayer les membres des Comités qui faisaient, jour et nuit, un service actif à la prison de ce village, où se trouvaient les bandits. Nous citerons entre autres les noms de MM. Alcibiade Deblanc, de l'Hon. Edouard Simon fils, d'Euphémon Broussard, d'Aristide Tertrou, d'Emile Bernard, de Julien Babin et de trois ou quatre autres dont le nom nous échappe. Ce sont là des faits qui prouveront à M. A. Olivier que les actes qu'il lui plaît de qualifier de *violentes infractions à la loi*, et qu'il a dénoncés comme tels au pouvoir exécutif de l'Etat, ne sont pas, comme les termes de la proclamation du gouverneur le donneraient à penser, *l'acte de bandits et de malfaiteurs se ruant sur les personnes et les propriétés*, mais bien celui de citoyens honorables, ne se proposant d'autre but que la protection efficace de la société.

Qui aurait pu dire à M. A. Olivier que les Comités frappaient de terreur des citoyens honorables, quand il est de notoriété publique que, même des hommes de couleur respectables, qui avaient pris l'alarme mal-à-propos, ont été assurés par les Comités qu'ils n'avaient rien à redouter, et ont eu pleine et entière confiance dans ces assurances!

Quant *aux incendies, aux vols avec effraction*, dont fait mention M. A. Olivier, nous lui répondrons qu'il ne doit pas ignorer que le nommé *James Reed*, l'un des individus expulsés, a été poursuivi par lui-même, comme faisant un commerce illicite, et que, sur le réquisitoire présenté par lui à la Cour, en sa qualité d'Avocat de District, ce bandit a été condamné à l'amende et à la prison. Comment pourrait-il prétendre qu'il fût impossible aux autorités de se livrer à une enquête contre des individus qui échappaient à l'ombre même du soupçon, quand les Comités de Vigilance ont, en moins de quinze jours, démasqué la bande de voleurs et d'assassins qui infestait notre village. Et cependant les moyens d'action dont pouvaient disposer ces Comités, ne peuvent se comparer à ceux dont les autorités constituées sont investies par la loi ; ce qui prouve d'une manière incontestable que ce qui a fait défaut aux autorités, ce ne sont pas les moyens d'action, mais bien la bonne volonté et l'énergie dont doivent être douées des personnes remplissant des fonctions emportant avec elles une si haute responsabilité morale.

Nous ne reprochons pas aux autorités de n'avoir pas fait arrêter des individus qui, lors des désastres successifs qui ont affligé notre village depuis plusieurs années, échappaient à l'ombre même du soupçon : ce que nous leur reprocherons, c'est de ne pas s'être livrées, ainsi que leurs fonctions leur en faisaient un devoir sacré, à des enquêtes qui, si elles eussent été bien dirigées, n'auraient pu manquer de les mettre sur la voie des coupables, puisque les Comités sont parvenus, en très peu de temps, à obtenir ces résultats, tout privés qu'il étaient des moyens d'action

qu'il est si facile à l'autorité d'employer dans l'accomplissement de ses devoirs. Est-ce qu'il n'était pas dû, au moins, à la mémoire *des onze victimes* qui gisent encore ensevelies sous les débris de la grande rue (*et qui sont nos amis, nos parents et nos enfants*), qu'on se donnât la peine de rechercher leurs assassins ? Avons-nous institué ces autorités pour nous laisser livrés à l'assassinat et au pillage, ou bien pour protéger nos personnes et nos propriétés ? En vain ces autorités argueraient-elles pour leur justification de moyens d'action insuffisants pour atteindre ce but ! Les Comités se sont chargés de leur répondre d'une manière qui ne leur laisse ni excuses ni faux-fuyauts ; car cette réponse, ce sont les faits mêmes qui la leur jettent à la figure avec brutalité.

Nous avons déjà dit que les individus expulsés, loin de se considérer comme victimes d'un pouvoir illégal et arbitraire, nous avaient publiquement remerciés de la conduite pleine de modération, et même de générosite dont ils avaient été l'objet : car plusieurs d'entre eux, et ils l'ont aussi déclaré publiquement, s'attendaient, après une enquête, à être bel et bien pendus, en réparation des crimes réitérés que, depuis nombre d'années, ils commettaient constamment contre la société. En preuve de ce qui précède, nous invoquerons le témoignage de M. Aristide Dugas, jeune homme respectable, et qui remplit actuellement d'une manière exemplaire les fonctions de geôlier de notre village.

M. A. Olivier pouvait se dispenser de nous régaler d'une lecture sur le droit criminel, chose que nous connaissons tout aussi bien que lui ; il devait s'en tenir au point capital de la question, qui est de savoir si la société a été protégée telle qu'elle doit l'être dans toute communauté régulièrement constituée, ou bien si elle a été livrée sans défense à la merci d'une bande de voleurs, d'incendiaires et d'assassins. Quoique ce qu'il cite pour notre instruction particulière, soit l'A. B. C. du métier, et connu du moindre saute-ruisseau qui ait jamais griffonné la copie d'un acte quelconque, nous ne l'en prierons pas moins d'accepter nos sincères remerciments, jugeant du fait par l'intention.

M. A. Olivier parle plus bas de l'organisation de patrouilles agissant sous l'autorité, et d'après la direction des magistrats. Mais ces patrouilles existaient, et telle est l'admirable sagesse qui avait présidé à leur organisation, que les individus qui les composaient étaient complices des bandits mêmes qu'ils étaient supposés devoir surveiller, et partageaient le fruit de leurs vols. Pour preuve de ce que nous avançons ici, nous nous contenterons de rappeler que c'étaient les nuits mêmes qu'il y avait patrouille, qu'il se commettait le plus de vols : d'où il résulte évidemment que ce n'étaient pas les propriétés que protégeaient ces patrouilles mais bien les bandits à la rapacité de qui elles se trouvaient impunément livrées.

M. A. Olivier nous demande si l'on a le droit de se plaindre de l'inexécution des lois ? Nous lui demanderons à notre tour, si l'assassinat, le vol à main armée et l'incendie, sont *autorisés* ou *défendus* par la loi ? Et

comme, dans notre humble jugement, nous pensons que ces peccadilles sont au nombre des industries prohibées, quoique dans Gusman d'Alfarache, Gringalet-le-Grand prétende que « le vol est un métier franc, » qui peut s'exercer sans payer licence, et qui, journellement, se com- » met impunément, » il en résulte évidemment que les lois restent inexécutées.

M. A. Olivier nous demande de consulter le dossier de la cour criminelle de la paroisse Saint-Martin, et de lui dire, depuis quelques années combien de criminels sont restés impunis. Il n'est pas besoin, pour lui répondre, d'aller feuilleter le dossier de la Cour Criminelle, car les faits sont de notoriété publique, et connus comme Barabas dans la passion. Pour répondre à sa question, nous le prierons de vouloir bien nous apprendre ce qu'est devenu Valsin Derousselle, condamné par la Cour à vingt années de travaux forcés, et qui, depuis sa condamnation, a eu l'effronterie, après s'être échappé de la geôle de Saint-Martinville, de reparaître dans la paroisse sans avoir été jamais inquiété. D'ailleurs son domicile au Texas est parfaitement connu, et rien n'eût été plus facile que de l'arrêter, si l'on eût bien voulu en prendre la peine. Qu'est devenu le nègre de M. Gérard Fournet, qui, après avoir commis un assassinat, sur la personne d'un autre nègre, avait été incarcéré, et s'est échappé de la geôle, la veille même de sa condamnation ? Qu'est devenu l'individu qui a volé le cheval de M. Eagleson, et qui, après l'avoir vendu à la Côte-Gelée, avait été arrêté et hébergé dans la même geôle ? Bien plus, il a même poussé l'effronterie, à l'instant de *sa seconde incarcération*, jusqu'à porter le défi qu'on parvint à le garder sous les verrous ? Et c'est après de tels faits qui ne peuvent manquer d'être à votre connaissance, aussi bien qu'à la nôtre et à celle du public en général, que vous osez nous mettre en demeure de vous citer des faits qui attestent l'inexécution des lois ! Franchement, il faut avouer que si de tels faits sont déjà sortis de votre mémoire, la nature vous a bien peu favorisé sous ce rapport.

Quant à l'impartialité des jurés, et à la bonne foi exemplaire avec laquelle ils observent le serment qu'ils ont prêté de rendre bonne et impartiale justice, nous vous renverrons à un autre article qui porte la signature de votre ami, M. A. B. Vous trouverez dans cet article des faits réellement édifiants. Voici un de ces faits, extrait textuellement du communiqué de M. A. B., communiqué qui a paru dans le numéro du 16 juillet du *Courrier des Opelousas*.

La scène se passe à Vermillonville, un jour de Cour. On jugeait un homme chez qui l'on avait trouvé une cargaison de peaux, les unes ayant leur marque, les autres une marque contrefaite, enfin, d'autres ayant une marque..... brillant par son absence. J'entrai dans la salle en compagnie d'un des jeunes créoles les plus honorables de la paroisse Lafayette. Nous assistâmes aux débats : les témoignages étaient écrasants. « Cet homme sera condamné, lui dis-je.

— Un, deux. trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf. Neuf voleurs de peaux et trois honnêtes gens, murmura mon ami, en comptant sur ses doigts. Les neuf seront pour l'acquittement ; les trois autres seront d'abord pour la condamnation, puis ils se rallieront à l'avis des autres. Aussi sûr qu'il fait jour, cet homme sera acquitté. »

Il le fut!

Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne s'agit pas ici de juris honorables, composés d'hommes consciencieux, résolus de n'écouter que la voix de leur conscience et celle de la justice, mais bien de juris tripotés par des avocats, composés comme ils savent le faire, et en vertu du droit illimité de récusation que leur laisse la loi. Du reste, cette même observation peut s'appliquer au fameux Bernard Roméro qui, maintes et maintes fois a fait partie d'un juri chargé de prononcer sur l'innocence ou la culpabilité d'individus accusés des mêmes méfaits dont il était coutumier. Il nous semble qu'il serait difficile de citer un exemple plus concluant contre cette impartialité tant vantée de juris tripotés par des avocats retors.

Maintenant que nous avons répondu à toutes les questions que M. A. Olivier a bien voulu condescendre à nous adresser, nous allons changer de rôle et remplir à notre tour celui d'interrogateur.

Puisque M. A. Olivier compte, parmi les membres des Comités, *un grand nombre d'anciens amis*, nous lui demanderons ce que signifie le rapport officiel qu'il a adressé au gouverneur de l'Etat, et suivant lequel, à en juger par la proclamation de ce fonctionnaire, proclamation qui, d'après *les termes mêmes dans lesquels elle est conçue*, a été basée sur le rapport officiel de l'avocat de district, ces amis de M. A. Olivier sont tout simplement des « voleurs » commettant « des dégâts, des pilla- » ges et des vols contre les propriétés, et des outrages contre les per- » sonnes. » Nous désirerions être édifié pour savoir à qui reviennent, de droit, ces épithètes outrageantes. Est-ce à M. A. Olivier, ou au gouverneur de l'Etat ? Comme la proclamation parle des comités de la paroisse Vermillon et de la paroisse St-Martin, et qu'il existe plusieurs comités dans cette dernière paroisse, nous désirerions savoir exactement quel est celui de ces comités auquel cette infâme qualification peut s'appliquer. Est-ce au comité de la Fausse-Pointe ? Est ce à celui de la Pointe ? Est-ce à celui du Pont de la Butte, ou est-ce à celui de St-Martinville ? Car nécessairement elle s'applique à l'un des quatre, si même l'on n'a pas fait de la calomnie en gros, sans prendre la peine de désigner un de ces comités plus spécialement que les autres ? Car enfin lorsqu'on s'abaisse jusqu'à l'insulte et à l'outrage, on doit expliquer clairement à qui s'adressent ces insultes et ces outrages , autrement on agit comme des assassins qui frappent leurs victimes dans l'ombre.

Consultez, monsieur A. Olivier, tel dictionnaire de la langue française ou de la langue anglaise qu'il vous plaîra, et vous y verrez que le mot *déprédation*, dans les circonstances où il est employé, n'a pas d'autre signifi-

cation que celle de *pillage*, *vol avec dégât*, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas très flatteur pour d'anciens amis que vous reconnaissez avoir parmi quelques-uns des membres des comités de notre paroisse.

Nous vous rappellerons de nouveau, pour vous mettre en flagrante contradiction avec vous-même, que vous avez déclaré publiquement, en présence de MM. Désiré Béraud, Alphonse Tertrou, Victor Carresse et le signataire de cet article, qu'il est vrai qu'en vertu de vos devoirs officiels, vous aviez été contraint d'adresser au gouverneur de l'Etat un rapport officiel dans lequel vous réclamiez la dissolution du comité de vigilance de Vermillon, mais que, dans cette circonstance, vous agissiez comme magistrat et non comme simple particulier ; que bien loin de là, si le gouverneur envoyait des « gueules rouges d'Irlandais » (car c'est ainsi que vous désignez les enfants de la verte Erin), pour dissoudre, par la force, le comité de St-Martinville, vous-même seriez un des premiers à vous opposer à cet acte à main armée. Nous vous avons répété ces mêmes paroles, à St-Martinville, en présence de MM. Alcibiade Deblanc, Valmont Richard, Bélisaire Borel, Georges Wèbre, Thélismar Bienvenu et plusieurs autres personnes, et vous n'avez pu faire autrement que de convenir de la véracité de notre allégation. Dites-nous maintenant quel est celui, de vous ou de nous, qui se trouve en contravention avec la loi et la morale publique et en contradiction avec lui-même. Est-ce celui qui demande au gouverneur d'envoyer des « gueules rouges d'Irlandais pour dissoudre les Comités, » (ce sont là vos propres expressions), et qui ensuite se fait fort d'être l'un des premiers à « s'opposer à main armée aux susdites gueules rouges, » ou ceux qui, depuis l'origine de cette discussion, n'ont pas varié d'un iota dans leur conduite ou dans l'expression de leurs sentiments, et qui n'ont jamais reculé devant la responsabilité morale qu'ils savaient fort bien encourir, en participant à des actes qui, quoique d'une stricte justice en eux-mêmes, ne laissaient pas cependant d'être, jusqu'à un certain point, attaquables au simple point de vue légal ?

Nous espérons, monsieur A. Olivier, qu'en novembre prochain, vous serez débarrassé du tracas que vous donnent ces turbulents Comités de Vigilance, et du soin de la justice à faire rendre à notre paroisse. Si cependant, contre notre attente, vous étiez de nouveau appelé à veiller à l'exécution des lois, nous espérons que vous saurez apprécier à leur juste valeur, les délateurs et les calomniateurs de ces Comités ; nous espérons de plus que, quand il s'agira, pour vous, de qualifier des citoyens honorables, vous saurez trouver des expressions moins offensantes que celles que renferme la proclamation du gouverneur de l'Etat, si toutefois ces expressions ont été empruntées au rapport officiel que vous avez adressé à ce fonctionnaire, ainsi que tout porterait à le faire croire.

Permettez-nous, monsieur A. Olivier, avant de terminer, de vous soumettre une dernière réflexion.

Nous tenons de légistes distingués, profondément versés dans la connaissance des lois qui régissent cet Etat, versés, disons-nous, dans cette connaissance à un degré auquel nous craignons malheureusement que vous ne parveniez jamais, que vous avez outrepassé vos attributions, car votre ministère, comme avocat de district, ne commence que lorsqu'un individu est traduit pardevant la Cour, et que dans tout ce qui s'est passé dernièrement, vous n'aviez rien à communiquer au gouverneur, ni officiellement, ni officieusement, et nous sommes étonné que ce fonctionnaire ne vous ait pas rappelé à vos véritables fonctions, fonctions dont vous vous êtes écarté bien légèrement.

Recevez, monsieur l'éditeur, l'assurance de la parfaite considération avec laquelle nous avons l'honneur d'être,

Votre serviteur et ami,

ALCÉE JUDICE.

XLIII.

Cette lettre, comme on voit, est signée *Alcée Judice*. Sauf la *forme*, qui était quelquefois passionnée, elle dessinait par la hauteur et la franchise de sa rédaction, l'attitude que les Comités prendraient si la proclamation du Gouverneur devenait jamais autre chose qu'un chiffon de papier sans valeur, que le passant lisait à peine d'un œil distrait. Cette attitude était et ne pouvait être que la *résistance*. Le bon sens des populations devait laisser, fort heureusement, passer et la proclamation du Gouverneur et les provocations de certains journaux qui, pendant quelques semaines, essayèrent de donner aux Attakapas la représentation d'une *guerre civile*. Aujourd'hui que la cause des Vigilants est victorieuse dans nos paroisses et que la victoire rend facile l'impartialité, disons :

Que l'intervention de l'autorité fut un tort dans une question qui n'avait rien de commun avec aucune loi écrite, parcequ'elle s'appelait : *Loi de salut public* :

Que cette intervention fut un tort, parce que, lorsqu'un peuple est en danger, il a le droit de jeter un voile sur la visage divin de la Justice et de se faire lui-même juge souverain ;

Parce qu'il est évident que toutes les révolutions, réformes ou réactions sociales, ont commencé par la violation d'une loi écrite, y comprise l'émeute de Boston, en 1776, émeute qui fut le signal de la guerre de l'Indépendance américaine ;

Parce que respecter la loi, quand la loi elle-même ne se respecte plus ou ne sait plus se faire respecter, ce serait violer la loi de Dieu,

qui permet à l'individu comme à la société de se défendre, lorsque l'un ou l'autre est attaqué ;

Parce que chacun sait aussi bien que nous, que le juri a été souvent infâme dans nos paroisses ;

Parce que les malfaiteurs, sûrs de l'impunité, *régnaient par le meurtre, le vol, le parjure, l'incendie, et parfois, dans quelques localités, par l'influence de leurs votes sur la société attakapienne,* et qu'il n'y avait plus guère d'autre alternative pour les hommes honnêtes, que de les étouffer sous une main impitoyable, ou de s'exiler au Texas.... là où ils ont envoyé l'écume attakapienne.

A. Judice eut le tort de donner à sa polémique des allures aussi guerrières. Sa logique si serrée, si impitoyable, n'aurait rien perdu à être plus modérée. Il était fort, car le bon droit était de son côté.

Cet exemple est bon, du reste, à être mis sous les yeux de certaines intelligences que nous aimons ; qui ont trouvé des triomphes dans la défense des causes généreuses, et rien qu'amertume et déception à épouser de mauvaises causes.

XLIV.

Pendant que les agitations de la société attakapienne se reflétaient dans la presse, ce miroir des passions des états démocratiques, une réunion de plusieurs Comités avait lieu dans le bois du bayou Tortue,—ce bois si beau, si pittoresque hélas ! et qui tombe arbre à arbre, sous la hache du planteur. Cette réunion avait pour but de délibérer sur la proclamation du Gouverneur. Nous ne dirons pas ce qui fut décidé dans ce petit Congrès, qui représentait les Attakapas et leur fortune. C'était la barque de César,

..... *si parva licet componere magnis.*

Les événements ont rendu inutiles, jusqu'à présent, les résolutions adoptées à cette assemblée. Nous ne devons compte au public que des événements accomplis. Quelqu'un a dit : L'histoire a sa pudeur ; ajoutons qu'elle doit avoir ses mystères.

XLV.

Ceux qui ont bien voulu lire les dépositions des bandits de Saint-

Martin, y auront sans doute vu passer les noms de plusieurs individus de l'île des Cypres, contre lesquels le Comité de Saint-Martin avait lancé des mandats d'arrêt....

Connaissez-vous l'île des Cypres?

Au nord de Saint-Martin, s'étend une cyprière immense qui ferme l'horizon comme un rideau.

A la pointe Est de cette cyprière, on avait vu se dresser, l'une après l'autre, des huttes bâties en pisé comme toutes les maisons des premiers temps de la civilisation ; huttes à une seule porte d'entrée, à une seule fenêtre, à une seule cheminée, ayant pour plancher le sol ; huttes ayant plutôt l'air d'une de ces excroissances végétales que la terre enfante dans ses jours de caprice, que d'un abri pour cet étrange bipède qu'on appelle l'homme.

L'ajoupa de l'Indien, le gourbis arabe auraient paru un palais à côté de ces misérables huttes.

En hiver, il y ventait, il y pleuvait, il y glaçait ; mais la forêt était à deux pas ; et puis l'hiver est si court dans ce pays !

Et quand le printemps venait et tirait feuilles et fleurs de l'écrin où la nature les cache tant que dure le froid, ces huttes n'étaient-elles pas ensevelies sous de grands arbres qui faisaient flotter à l'entour leurs grands parasols d'ombre, et leur donnaient même plus d'avantages que les saules (salices) à la Galathée de Virgile, car de ces massifs on pouvait voir dans la prairie sans être vu.

C'était, comme on voit, magnifique, le masque ayant toujours eu l'avantage sur le visage nu.

Les acteurs étaient dignes de ce théâtre.

La Louisiane est une bonne mère qui rend au centuple la peine qu'on se donne pour lui déchirer le sein ; la plupart des *Cypriotes* (qu'on nous permette de leur donner ce nom) aimaient mieux laisser leur mère tranquille ; ils ne travaillaient pas.

Que faisaient donc ces braves Cypriotes?

Eh ! mon Dieu ! ils volaient.

Leurs huttes, ou pour mieux dire, leur camp était comme nous l'avons appelé plus haut, un théâtre où chaque moitié des vingt-quatre heures qui composent la journée, amenait un brusque changement de décors.

Le jour, tout était tranquille comme une communauté de moines. Les hommes dormaient comme des gitanos, les femmes s'accroupis-

saient au pied d'un arbre ou se *soleillaient*, suivant les saisons. Les enfants se roulaient dans la boue en mâchant des jurons du bout de leurs lèvres roses. Parfois une chanson *canadienne*, tombée d'une bouche de femme, faisait concurrence et une triste concurrence, ma foi ! aux moqueurs du voisinage, qui s'en vengeaient par d'éblouissantes fusées de notes aux voix éraillées qui les provoquaient. Ces chansons, on peut le croire, n'avaient rien de commun avec celles de Béranger ou de Dupont. En voici du reste un échantillon qui a été recueilli par un de nos amis, Paul Prévost, il y a quelques années :

Cher ami, tu s'en va.
Tu mé laisse en doleur,
Sans whiskey, sans tabac,
Sans dé gri (gru) ni dé bieur (beurre)
Tra, la, la, la,
La, la.

Parfois aussi, il y avait fête sous le couvert de l'île des Cypres. Le samedi, si la semaine avait été bonne, on dansait.

Les dames n'étaient pas vêtues de soie, les cavaliers ne portaient pas précisément le costume des lions qui, à Paris, vont chevaucher au bois de Boulogne ou dîner à la Maison d'Or ; mais on dansait.

Dans ces bals, si quelque main gantée se fût présentée, on aurait crié : " A bas les gants !"

Les mains nues s'y unissaient donc aux mains nues : sœur contre sœur.

Les jurons, les mots obscènes servaient d'accompagnement aux étranges musiciens de ces bals de la Bohême.

Quant aux mélodies de leur répertoire, nous n'en parlerons pas.

Nous parlerons encore moins du talent des instrumentistes. Cela miaulait, hurlait, glapissait, coassait, &c. C'était une répétition en miniature des cris de tous les animaux de la création.

Il paraît que, depuis les temps mythologiques, les Vieuxtemps sont rares sous la feuillée.

L'île des Cypres, le jour, c'était donc le calme, le *far niente*, le sommeil à l'ombre des grands chênes, la chanson monotone de la ménagère dans sa hutte. Le travail, nulle part.

A la nuit, le tableau changeait comme au coup de sifflet d'un machiniste mystérieux.

Aussitôt que l'ombre descendait sur les grands arbres, les hommes se réveillaient, les chevaux étaient sellés, les lazzos s'enroulaient à la

selle; puis chevaux et hommes partaient au galop et disparaissaient comme des êtres fantastiques. La chasse était commencée.

Et quelle chasse, vive-dieu !

La chasse échevelée, ardente, aux animaux paissant dans la prairie ! la chasse aux chevaux ! la chasse aux bêtes-à-cornes ! la chasse aux moutons ! la chasse à tout ce qui était bon à prendre, à vendre et à manger !

Seulement, celle-là ne se faisait pas au bruit des fanfares, aux cris des chasseurs haletants et courbés sur leurs selles ; ici les chasseurs ne parlaient pas, ne criaient pas ; les chevaux passaient comme un éclair dans la prairie, sans faire crier un brin d'herbe, et le voyageur attardé qui voyait cet homme et ce cheval courir ainsi à travers les ombres de la nuit, se signait tout épouvanté, croyant avoir vu passer une apparition.

Les animaux traqués, puis rassemblés en troupeaux par ces étranges chasseurs, étaient ensuite amenés dans la forêt et parqués dans des savanes mystérieuses, profondes, connues seulement du voleur et du chevreuil.

Le lendemain l'habitant qui parcourait la prairie pour compter ses animaux de la veille et qui les trouvait diminués d'un quart, d'un tiers et souvent d'une moitié, l'habitant regardait avec indignation ces huttes dont les cheminées fumaient au-dessus de leur voile de verdure et s'éloignait lentement, lentement, en leur jetant un geste de menace.

Il est bien entendu que nous ne parlons ici que de la Bohême de l'île des Cypres,—et que nous ne pouvons parler des quelques familles honnêtes qui se trouvent campées dans cette léproserie attakapienne.

. . . .

Le 30 mai, seize hommes, commandés par le capitaine Désiré Béraud, partirent de Saint-Martinville et se dirigèrent vers l'île des Cypres, pour mettre à exécution les mandats lancés par le Comité.

Ces seize hommes étaient armés jusqu'aux dents.

Arrivés aux huttes, ils en fouillèrent quelques-unes qu'ils trouvèrent désertes. Portes et fenêtres étaient closes. Cette population semblait s'être évanouie comme les figures qui tourbillonnent dans un rêve.

Où était-elle? Les hommes du comité ne devaient pas être longtemps à le savoir.

En quelques minutes, ils arrivèrent devant la maison Hulin ; là, un spectacle étrange frappa leurs regards.

Dans la cour de cette maison, des arbres abattus récemment, tordaient leurs branches dans les airs comme autant de rayons de barricades ; une cinquantaine de fusils étincelaient et montraient leurs bouches à travers les fenêtres. Décidément les soldats du comité étaient attendus.

" Holà ! quelqu'un !" cria le capitaine Béraud, en étendant son bras vers la maison où, derrière les fusils, se dessinaient des têtes de femmes muettes, mais attentives à la scène qui allait se passer.

Deux hommes sortirent alors de cette maison changée en forteresse anti-vigilante et se dirigèrent vers le capitaine Béraud.

" Que voulez-vous ? demanda un de ces hommes, grand vieillard à barbe blanche, âgé d'environ soixante ans, mais paraissant avoir conservé toute la vigueur de la jeunesse.

—Il y a dans cette maison un jeune homme contre lequel j'ai un mandat d'arrêt, répondit le capitaine.

—Eh bien ! allez le prendre," dit le vieillard en montrant avec une complaisance visible la ligne de fusils dont les fenêtres s'étaient hérissées.

Le capitaine réfléchit.

Si le combat s'engageait, ses hommes l'accepteraient dans des conditions si désavantageuses, qu'un désastre en résulterait peut-être pour eux, quelle que pût être leur valeur personnelle.

D'un autre côté, ses adversaires avaient pour eux le nombre, une maison où ils seraient à l'abri pendant qu'ils tireraient sur ses hommes, et des retranchements qu'on ne pourrait franchir qu'en essuyant de très près un feu roulant de mousqueterie. Il valait donc mieux ajourner l'expédition, demander le concours des comités voisins, revenir le lendemain en nombre et exécuter à tout prix les arrestations projetées.

En conséquence le capitaine ordonna la retraite.

" Comment ! vous ne venez pas arrêter votre criminel? hurla le grand vieillard, en voyant les dix-sept cavaliers faire volte-face.

—Sois tranquille, murmura le capitaine, nous ne reviendrons que trop tôt pour les autres et peut-être aussi pour toi."

Pendant que l'expédition s'éloignait, il y avait eu dans la maison Hulin une explosion de cris de triomphe ; ils ne devaient pas être de longue durée.

XLVI.

Cependant, dès son retour à Saint-Martinville, le capitaine avait adressé une demande de concours aux trois comités voisins : Pointe, Fausse-Pointe et Côte-Gelée.

Les envoyés avaient *brûlé les chemins* et avaient trouvé les chefs des comités requis disposés à accourir le lendemain pour que *force restât à la loi.*

On dansa, dit-on, cette nuit, à l'île des Cypres, au *bruit*—dire au *son* serait de la flatterie,—d'un de ces violons *impossibles,* qui nous rendraient féroce au point de nous faire décréter la mort contre ceux qui les manient... si nous étions législateur. On y exécuta des bourrées monstrueuses, des rilles à amener la dislocation des membres et même, nous a-t-on dit, des bamboulas africaines, ces spasmes qui rendent les passions voluptueuses des tigres et des lions plutôt que celles des hommes.

Le grand vieillard que nous avons déjà entrevu deux fois, excitait de sa voix sonore, cette musique et ces danses effrénées.

Les chefs des Comités employaient leurs heures plus utilement.

Désireux de concourir à la journée du lendemain, ils avaient couvert les campagnes d'émissaires qui frappaient sans bruit à toutes les portes et transmettaient aux soldats l'ordre écrit de préparer leurs armes et de monter à cheval au point du jour.

Partout ils avaient trouvé empressement et enthousiasme, car tous désiraient en finir avec cette étrange population bohémienne, campée près d'eux, sur la lisière d'une forêt, comme aux frontières de la civilisation.

La journée du lendemain s'annonçait donc sous les meilleurs auspices.

L'aube du 31 mai parut.

XLVII.

Le rendez-vous général avait été fixé à Saint-Martin.

Dès sept heures du matin, le Comité de la Pointe était arrivé, commandé par un honnête homme, Louis Savoie, et par un jeune

homme qui cache tant d'esprit sous tant de bonhomie, Alfred Voorhies.

Le Pont de la Butte avait aussi envoyé une députation ; la place de la ville où campaient tous ces hommes ressemblait déjà à un camp.

Le Comité de Saint-Martin, nous n'avons pas besoin de le dire, était là aussi à cheval, son capitaine en tête, tous armés comme pour un jour de bataille, et appelant de leurs vœux l'heure où ils reverraient cette île des Cypres qui leur avait présenté la veille la gueule de ses fusils.

Un autre Comité parut dans le lointain : c'était celui de la Côte-Gelée qui accourait au galop, ventre-à-terre, conduit par son chevaleresque capitaine, le major Saint-Julien. Ce comité était nombreux, enthousiaste, et était composé de gens qui avaient souffert plus que personne, des déprédations des Cypriotes.

La petite armée s'ébranla bientôt à la voix des capitaines. Les Cypriotes allaient trouver à qui parler.

XLVIII.

Avant de partir, les chefs avaient eu un conciliabule et le capitaine D. Béraud leur avait dit :

" Messieurs, j'ai demandé votre concours pour m'aider à faire les arrestations décrétées par mon Comité ; rien de moins, rien de plus. Vous n'estimeriez ni moi ni les hommes que je commande, si vous pensiez qu'en cas de danger nous cacherions nos poitrines derrière les vôtres. Si le combat s'engage, la place que nous demandons est celle où pleuvront les premières balles. J'ai dit."

Les chefs avaient salué ces paroles d'un geste d'assentiment. Ils étaient connaisseurs en courage et savaient que, s'il y avait engagement, le poste le plus périlleux revenait de droit au Comité de Saint-Martin.

Puis chaque chef avait regagné la tête de sa colonne et les deux cents cavaliers s'étaient élancés dans la prairie.

Une heure après, les Cypriotes se trouvèrent enveloppés par une nuée de cavaliers qui avaient débouché à la fois de tous les sentiers qui aboutissent à leurs huttes mystérieuses. C'était un coup de filet immense exécuté dans une minute. Seulement, au lieu de poissons, on avait pris des hommes.

Bientôt après, la maison Hulin se trouva enveloppée. Seul, abandonné par ses amis de la veille qui, à l'arrivée des Comités, s'étaient débandés et avaient fui dans toutes les directions, Tiburce Hulin vint se livrer lui-même aux hommes du capitaine Béraud. Il était accompagné de sa mère et de sa jeune femme qui pleurait.

Après avoir été solidement garrotté, il fut jeté sur la croupe d'un cheval.

" Mon fils, lui dit sa mère, je t'en supplie, quoiqu'il arrive, ne dis rien de ce que tu sais.

—Vous serez obéie, ma mère," répondit le jeune bandit en fondant en larmes.

Tiburce ne devait pas tenir son serment.

XLIX.

L'expédition s'était donc faite sans qu'on eût brûlé une amorce. Les Cypriotes de la veille s'étaient évanouis ou cachés dans les abris secrets de leur cyprière, et le peu qu'on en avait vu avait fui comme des daims traqués par des chasseurs. On avait arrêté Hulin, les Picard et d'autres comparses des malfaiteurs de Saint-Martinville, et les Comités n'avaient pas besoin de se laver les mains pour effacer une seule goutte de sang. Elle était donc bien complète, cette victoire, puisqu'elle ne coûtait rien à l'humanité.

Les mandats des Comités étaient exécutés, il est vrai, mais il y avait d'autres coupables à punir.

Un cercle, composé de tous les Vigilants, se forma dans la prairie. Les chefs entrèrent dans ce cercle, et l'un d'eux, d'une voix éclatante :

" Messieurs, dit-il, *Bernard Roméro* était évidemment le chef des hommes armés qui se sont opposés hier à l'arrestation d'Hulin. Nous mettons aux voix l'expulsion de *Bernard Roméro* (c'est le nom du grand vieillard que nous avons vu au premier plan dans l'expédition de la veille).

—Hourrah ! qu'il parte ! c'est un voleur ! il m'a volé un cheval !—à moi vingt moutons !—à moi des vaches !—Qu'il parte ! Qu'il parte ! "

Tels furent les cris de l'armée vigilante ; les chapeaux volèrent en l'air et cent coups de fusil furent tirés en signe de réjouissance et d'assentiment.

Unanimité touchante, mais très peu flatteuse pour Bernard Roméro.

Les rangs furent rompus bientôt après et les comités, remontés à cheval, s'acheminèrent lentement vers la demeure du condamné.

"Bernard !" cria le capitaine Béraud d'une voix solennelle.

Le vieillard se présenta.

" Bernard Roméro, ajouta le capitaine, en scandant ses mots pour que chaque syllabe frappât les oreilles de son auditeur,—*Bernard, les Comités ici présents vous condamnent à sortir de la paroisse et de l'Etat. Ils vous donnent un mois pour mettre ordre à vos affaires. Si, dans trente jours nous vous trouvions dans les limites de notre paroisse, vous recevriez un châtiment plus terrible. Votre fils aîné vous suivra aussi dans l'exil.*"

Et les Comités se retirèrent, laissant Roméro frappé de cette condamnation sans appel.

L.

Qu'est-ce que Bernard Roméro ? demandera peut-être le lecteur.

Un membre de la Bohême attakapienne qui s'était enrichi à la maraude, et qui avait toujours su marcher sur les articles de la loi qui protégent la société, sans être mordu par eux ; un homme qui, grâce à son influence sur les bohêmes dont il était le général, était devenu une puissance avec laquelle comptaient les coureurs de places, car il disposait de quarante ou cinquante votants qu'il menait à l'urne électorale plus bravement qu'il ne les avait menés la veille au feu. C'était, pour me servir d'un beau vers de Virgile,

Immanis pecoris custos, immanior ipse.

En l'expulsant, les comités décapitaient la bohême. Le vieux Tarquin n'avait pas mieux fait avec ses pavots.

Bernard partit. Le Comité de Saint Martin veut le rappeler, dit-on ; nous n'en croyons rien. Les hommes qui composent ce corps se respecteront trop pour se laisser marquer au front du crime de haute trahison et pour se faire renier de leurs collègues des autres Comités.

LI.

Amené à Saint-Martin et jeté dans la prison du Comité, Tiburce ne tint pas le serment qu'il avait fait à sa mère. Interrogé, il comprit que le quart-d'heure de Rabelais était arrivé pour lui.

Voici sa déposition copiée littéralement, comme toutes celles de Saint-Martin :

Il dit qu'à la tentative de vol chez Mme Tourneu, il y avait *Valery Picard, Aurélien Picard* et *lui*, et que c'est *Valery Picard* qui a tiré sur le jeune *Tourneu*, après avoir essuyé son feu. *Personne n'a été blessé;* (ce fait est démenti par plusieurs témoignages).

Chez *Georges Lognan*, il a commis le vol en compagnie de Prosper Grand, Maximin Rouly, Estève, Manoël, Valery et Aurélien Picard. Ces deux derniers et lui avaient amené une charrette où ils ont mis les marchandises volées. Il y avait des indiennes et des pièces de coton fin.

Le partage s'est fait dans la prairie, en allant à l'île des Cypres.

Manoël et Prosper étaient armés chacun d'un revolver.

James Reed était avec eux.

Prosper et Reed ont ouvert la porte, après s'être introduits dans le magasin par une lucarne. Ils ont allumé une chandelle.

Reed, Prosper et Manoël faisaient passer les marchandises à leurs camarades qui étaient dehors, lorsque Georges Lognan se leva. *Sauvons-nous !* crièrent Reed et Manoël.

Lorsqu'on devait commettre un vol, le rendez-vous était chez Manoël. Prosper, Manoël et Tiburce étaient les trois chefs de la bande.

Chez M. Béraud, il a volé avec les individus déjà connus ; il a vendu sa part de butin à Reed.

Chez MM. Marais & Saint-Germain, ils ont fait une tentative qui n'a pas réussi. Prosper a percé les trous de la porte.—Dans tous leurs vols, ils marchaient parfaitement armés.

Il dit que Bernard Roméro (l'expulsé de l'île des Cypres) a gardé plus d'un an chez lui une négresse marronne appartenant à Alex. Roy, et qu'il la faisait travailler au clos sous des habits d'homme. Sachant qu'on faisait des perquisitions, celui-ci la congédia ; alors elle alla se cacher chez une négresse de Mme John Frédérick. Plus tard, elle fut arrêtée chez un nègre de M. Charles Gauthier.

Le même Roméro et son fils disaient qu'ils feraient feu sur tous ceux qui viendraient arrêter les déposants.

Comme on voit, la déposition de Hulin venait tard, mais ni ses compagnons, ni le Comité n'avaient perdu à attendre.

Quelques jours après, il ne restait plus à Saint-Martinville un seul des misérables qui, pendant plusieurs années, en avaient pillé et

incendié les habitants. Ils avaient tous disparu dans les chemins ardus de l'exil auquel ils avaient été condamnés. Le Texas avait reçu les uns (ses forêts et ses prairies sont assez vastes pour cacher les fronts les plus coupables); la Nouvelle-Orléans reçut les autres. Est-ce que le banditisme a, comme la terre, sa loi d'attraction ?

LII.

Après la campagne contre les Cypriotes, M. D. Béraud donna sa démission de capitaine et de membre du Comité, *tout en restant attaché de cœur au drapeau qu'il avait défendu.*

Il avait gardé peu de temps le pouvoir, mais il l'avait exercé d'une manière glorieuse pour lui et utile pour la communauté. Il pouvait donc se retirer honorablement.

Ses soldats lui donnèrent deux successeurs, en nommant M. Georges Wèbre capitaine et M. Valmont Richard lieutenant : deux noms qui sont deux drapeaux pour toutes les causes honorables, car ils signifient *honneur, courage* et *loyauté.* Nous vous retrouverons à la Queue Tortue, mon cher Georges, ainsi que votre brave lieutenant. Nous aurons donc le plaisir de reparler de vous.

LIII.

Nous avons écrit tous les actes de ce Comité qui sont du domaine de l'histoire, actes dont il peut prendre hardiment la responsabilité devant ses concitoyens des paroisses voisines et devant le pays. Créé par l'indignation populaire dans un village pillé, incendié et tout fumant encore du sang de onze victimes écrasées sous les décombres brûlants, il sut garder le calme et la gravité du juge. On l'aurait excusé peut-être sur le moment, s'il avait donné quelque chose à la passion, à la colère, à l'indignation de ceux qui avaient tant souffert ; plus tard, on aurait peut être cassé ses arrêts ; heureusement pour lui et pour la souveraineté populaire, dont il était l'expression et l'organe, il sut éviter cet écueil. Ministre *d'une loi de salut public,* il fut juste, mais implacable dans les châtiments qu'il appliqua. Il punit de l'exil, non seulement les bandits les moins compromis, mais ceux qui, comme *Reed, Prosper* et *Manoël,*

avaient mérité la suspension à la corde d'une potence. Il ne voulut pas de l'échafaud populaire, il se contenta de couper les branches pourries de notre arbre social.

Le résultat de son œuvre fut *la suppression complète du vol et de l'incendie dans le village de Saint-Martinville*. Si, en étudiant la mission de ce Comité, il se trouvait un seul adorateur de la *Loi* qui eût le triste courage de l'accuser de sédition, nous répondrions : Ces séditieux ont réparé en quelques semaines le mal que votre justice aveugle et votre juri, criminel ou vénal, avaient fait au pays pendant vingt ans.

COMITÉ

DE

VERMILLON

A Sarrazin Broussard.

LA MAISON DE PIERRE-MARIE

> Châlet assis au bord des ondes,
> Caché dans les forêts profondes
> Comme un nid d'oiseaux sous les fleurs
>
> POËTE INCONNU.

On pourrait faire un gros volume avec la moitié des pages qui ont été écrites sur les *savanes* américaines.

Depuis Cooper, le grand paysagiste américain, jusqu'à Théophile Gautier, qui a, quelque part, dans ses œuvres, une splendide poésie adressée à une jeune créole,—et Adrien Rouquette qui a signé un volume étincelant de foi et de poésie descriptive, intitulé : *les Savanes*, tout le monde a chanté les immenses prairies qui se déroulèrent aux yeux des premiers explorateurs de l'Amérique,—prairies ondulant au vent avec leur végétation vierge et gigantesque,—prairies infinies comme la mer, car elles étaient elles-mêmes une mer de verdure, prairies qui, aux premiers temps de la colonisation, confessèrent, par leur grandeur et leur étendue, le nom de Dieu.

Il en a été de même des forêts vierges, immortalisées pour nous, hommes du dix-neuvième siècle, par la prose de Châteaubriand.

Un jour l'homme toucha à ces prairies, mers verdoyantes, et à ces forêts qui sont, elles aussi, des ébauches grandioses de Dieu ; et comme l'homme est aussi grand démolisseur que Dieu est créateur, il nous gâta la Création.

Le jour où le soc mordit, pour la première fois, le sol de nos prairies, elles perdirent la poésie qui s'attache à tout ce que l'homme n'a pas défloré par son contact. Ce fut comme si l'on avait déchiré une robe de vierge.

Le jour où l'homme abattit les arbres centenaires de nos forêts, il commit un sacrilége ou, tout au moins, une profanation : le printemps rend, chaque année, sa couronne à la terre et efface ainsi les ravages de la charrue ; mais les arbres, ces géants qui ont mis des siècles à grandir, l'homme, ce ver de terre qui ne vit que quelques jours, l'homme les tue à coups de hache et détruit ainsi, en quelques minutes, ce qui semblait être immortel.

Étrange mystère que cet animal à deux pattes que l'on appelle l'homme ! Pourquoi Dieu a-t-il joint tant de force à tant de faiblesse ?

. . . .

Peu à peu les solitudes se peuplèrent ; les patriarches des premiers temps de la colonisation devinrent, comme ceux des temps bibliques, pères d'une postérité aussi nombreuse que celle de Juda ; l'immigration vint apporter son contingent à l'armée des pionniers qui sillonnait déjà le pays, et l'agriculture régna bientôt en souveraine dans cette Louisiane qui, au commencement de ce siècle, n'était guère qu'un désert.

Aujourd'hui les grandes prairies des Attakapas ont presque disparu.

Il en reste cependant encore quelques-unes où les animaux ont l'eau du ciel en abondance et de l'herbe drue et haute jusqu'au poitrail.

Ces savanes se trouvent, les unes aux frontières des paroisses Saint-Martin et Lafayette, les autres au dessus d'Abbeville et sur ces riches plateaux—oasis de la mer—appelés *chênières*, où l'on retrouve la merveilleuse fécondité des premiers jours de la Création.

Dans quelques années, l'agriculture aura tout pris de sa main égoïste, et alors on cherchera en vain les magnifiques savanes loui-

sianaises, comme on cherche de l'eau, l'été, dans le lit de l'Arno ou du Mançanarez.

Les savanes auront complétement disparu.

. . . .

Un jour du mois de mai dernier, un cavalier partit de la Côte-Gelée pour le Vermillon, porteur d'un message du vaillant capitaine de ce district pour un autre vaillant chef du Comité de Vermillon, Sarrazin Broussard.

Ce cavalier portait la ceinture vigilante, qui se roule autour du corps seulement lorsqu'on va en expédition ou qu'on est porteur de dépêches de capitaine à capitaine. Il était monté sur un coursier qui devait descendre en droite ligne de la célèbre monture de Don Quichotte, car à chaque pas qu'il faisait, le digne coursier lui disloquait les os.

Ce cavalier était parti, selon sa noble habitude, une heure ou deux après le lever du soleil, c'est-à-dire à l'heure où l'armet de Membrin aurait été chauffé comme un fer rouge sur le chef lui-même du chevalier de la Triste Figure.

Comme par miracle et comme s'il eût su que son maître et seigneur était porteur d'un message assez important, son coursier était sorti de son allure ordinaire qui était le pas, et après s'être permis une contrefaçon de trot tout-à-fait belge, s'était émancipé au point de prendre le galop.

Le *quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum* était un luxe qu'il se permettait pour la première fois de sa vie.

Sauf le soleil, qui lui brûlait le cerveau, ce cavalier aurait été décidément un être privilégié.

Hâtons-nous de dire,—pour sortir de l'ornière où se traînent tant de romans et où nous n'avons pas le droit de nous engager longtemps, nous qui n'écrivons que de l'histoire,—que ce cavalier brûlé par un des plus chauds soleils de l'été, c'était nous.

Nous passâmes, galopant et suant, à côté de la maison des Herpin,—maison cachée derrière un grand rideau de lilas comme pour mieux voiler les crimes que commettaient journellement ses propriétaires, chassés depuis longtemps par nos Comités de Vigilance ;—maison morne aujourd'hui comme un sépulcre ou comme un de ces

monuments sur lesquels a passé la colère du peuple,—et nous nous engageâmes dans la prairie du Vermillon.

Malgré l'ardeur du soleil, nous traversâmes lentement cette prairie où s'étalait la riche corbeille de la Flore attakapienne, corbeille qui attend encore son naturaliste. Arrivé à l'entrée du bois, où le sol subit une de ces brusques dépressions qui sont si fréquentes ici, et qui accusent toujours le voisinage d'un bayou ou d'une cyprière, nous prîmes un chemin parfaitement tracé et descendant à travers une voûte de verdure impénétrable aux rayons du soleil, jusqu'à un bac que nous voyions de loin amarré à la rive du bayou Vermillon, vers laquelle nous nous dirigions.—Dieu a semé des oasis dans le désert ; il nous donne, à nous, un parasol de verdure, comme pour nous faire oublier la chaleur torréfiante que nous venons de subir.

Tel fut le monologue que nous nous permîmes durant cette descente que nous rendîmes aussi lente que possible, autant pour jouir de la fraîcheur que par respect pour le peu de solidité des jarrets de notre cheval.

Arrivé au bac, retenu par une forte chaîne de fer à un de ces cyprès centenaires qui sont à la fois les géants et l'orgueil de la Louisiane, nous vîmes apparaître un homme au teint olivâtre, à la barbe brune, aux yeux ardents, au visage ovale—une médaille frappée au coin, non des plus beaux types italiens, car notre homme n'était pas beau—mais des types italiens les plus accentués.

Nous lui dîmes notre nom.

“ Soyez le bienvenu, nous répondit-il en s'inclinant avec cette exagération de gestes qui est le propre de la nation italienne. Qu'y a-t-il à votre service ?

—On m'a dit que je trouverais le capitaine Sarrazin Broussard dans cette maison.... et je suis venu.”

Et je lui désignais du doigt une maison noyée pour ainsi dire dans la verdure, selon la charmante coutume attakapienne.

“ Cette maison est la mienne,” nous dit l'homme au teint olivâtre en se rengorgeant.

Nous nous inclinâmes avec le respect que tout prolétaire doit à tout propriétaire.

“Alors vous vous appelez ?..... lui demandâmes-nous.

—Pierre-Marie, *monsieu*, Pierre-Marie.... à votre service.”

Et comme il disait ces mots, l'amarre de fer était tombée à grand

bruit, et l'Italien pesant sur la chaîne tendue d'une rive à l'autre, faisait voler la lourde carcasse du bac comme une flèche.

Bientôt nous touchions à l'autre bord.

Après avoir gravi une écore à pic ou à peu près, comme les falaises de France, nous nous trouvâmes dans la cour de Pierre-Marie.

" Le capitaine n'est pas ici, nous dit-il, après avoir échangé quelques mots avec une voix pure et argentine qui lui répondit de l'intérieur de la maison.

—Veuillez le faire avertir, s'il est dans le voisinage... Je suis porteur de dépêches, ce qui équivaut presque au titre de parlementaire en temps de guerre.

—J'ai déjà envoyé un de mes enfants l'informer que vous désiriez avoir une entrevue avec lui... et dans un quart d'heure au plus il sera ici..... En attendant, permettez-moi de vous faire les honneurs de mon *île* d'abord, ensuite de ma maison."

Et Pierre-Marie, avec l'instinct artistique que les Italiens semblent sucer avec le lait de leurs mères, Pierre-Marie m'avait entraîné sur un mamelon d'où l'on pouvait embrasser du regard son *île*, comme il l'avait appelée.

Une *île* en effet! une miniature d'*île*! une corbeille de fleurs! une couronne d'arbres trois ou quatre fois centenaires! élevée au-dessus du bayou, à pic comme une petite Antille? découpée comme cette barque du temps des croisades, retrouvée à Aigues-Mortes en 1832 ou 1833 et dont la gravure a popularisé la copie! un diamant caché dans les bois par la Nature, cette artiste si grande et si modeste qui cache son écrin dans la solitude, lorsque la femme met tant de soin à montrer le sien!

Nous fûmes émerveillé, et pourtant Dieu sait si, dans notre vie, nous avons vu des choses qui nous ont blasé en ce qui touche l'admiration.

L'*île*—car c'était bien une *île*—avait environ cinq cents mètres de long, était découpée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, comme une barque du temps des croisades, et semblait avoir été fouillée et sculptée par quelque statuaire dédaigneux des applaudissements de ses contemporains et de la postérité. Au centre de l'*île*, s'élevait une maison en pisé, comme toutes celles que l'on construit encore dans nos campagnes et haut-voilée d'arbres qui auraient pu abriter un

meeting sous leurs immenses branches ; à quelques mètres de la maison, un modeste magasin, micellanie, diraient les Anglais ; salmigondis, diraient les Français ; de tout ce qu'il y a en apparence de plus étranger, et qui se trouvait néanmoins réuni sur les mêmes étagères.

Sur le bras sud-ouest du bayou, qui formait la moitié de la ceinture qui faisait donner à cet adorable joyau de terre le nom d'*île*, sur ce bras, une svelte goëlette se balançait et étalait orgueilleusement au vent sa coque fraîchement peinte, ses cordages que le goudron n'avait pas touchés encore et, à la pointe de l'un de ses mâts, une flamme fantaisiste, sans doute dessinée par Pierre-Marie. Nous nous penchâmes sur sa drisse et nous y vîmes se détacher en grosses lettres blanches sur fond noir, le gracieux nom de : ELMA.

" Elma ? fîmes-nous en nous tournant du côté de notre cicérone. C'est sans doute un nom pris dans votre famille... le nom de votre femme... d'une de vos filles. d'une..."

Pierre-Marie, à ces mots, avait laissé monter à ses lèvres un de ces sourires qui expriment à la fois un monde de choses.

Ce sourire voulait dire : Mon Dieu ! que ce voyageur est simple ! Qu'il est... ce qu'Odry a dit des gendarmes !

Ce sourire était une sanglante épigramme adressée à notre ignorance.

Nous faisions pitié à notre hôte ; c'était évident comme le jour.

Nous cherchions en vain à deviner comment nous avions pu nous compromettre au point d'appeler un pareil sourire sur les lèvres de Pierre-Marie, lorsque notre bon génie nous porta à lui adresser la question suivante :

" Mais enfin, pourquoi votre goëlette s'appelle-t-elle *Elma ?*"

Nouveau sourire sur les lèvres de Pierre-Marie.

" Parce que, nous dit-il en scandant ses syllabes comme un indigène de Marseille,—*parce que l'Empereur Napoléon III a gagné, en personne, la bataille d'Elma contre les Turcs.*"

Nous nous inclinâmes devant tant de science. Pierre-Marie avait évidemment suivi un cours d'histoire sous d'autres professeurs, et surtout sous des professeurs plus progressifs que les nôtres. Nous étions battu et bien battu.

Notre humilité et l'empressement que nous avions mis à confesser notre défaite nous eurent réhabilité en peu d'instants aux yeux

de notre hôte qui, dès ce moment, commença de jouer le rôle de protecteur à notre égard.

" Napoléon *primero*, *il* était Italien, murmura-t-il, toujours avec son sourire protecteur, et voilà *porqué* je m'intéresse aux actions de son neveu.

—C'est convenu."

Un son de trompe retentit dans le bois, pendant que l'orage, qui se formait à mon arrivée, commençait à se résondre en éclairs et en éclats de tonnerre.

" Sarrazin Broussard arrive, c'est son signal ; en attendant, vous plairait-il de visiter ma famille ?

—Volontiers," lui dîmes-nous avec une curiosité avivée par le site merveilleux qui servait de cadre à cette modeste maison.

Et nous entrâmes dans ses foyers à sa suite.

Cinq ou six blondes têtes de petites filles nous accueillirent en secouant leur chevelure, et en nous souriant de leurs beaux yeux intelligents et de leurs lèvres roses comme la fleur du grenadier. L'aînée, jeune fille de seize ans, blanche, belle et fière comme les médailles qui nous rappellent Marie Stuart, l'aînée trônait à côté de sa mère et gourmandait parfois de la voix ou du geste ses petites sœurs folâtrant et riant. Il nous sembla voir *Graziella* dans la cabane de son père, le Pêcheur de Procida. Le dieu des voyageurs nous avait protégé... Nous étions tombé au milieu d'un petit bataillon d'anges.

Cette maison était du reste une cabane de pêcheur qui aurait fait illusion à Léopold Robert lui-même. Ici des filets, là des harpons pour la pêche à la carpe, au poisson armé, à l'esturgeon et aux poissons de mer pendant les voyages de la jolie goëlette *Elma*, qui se balance maintenant à la marée du bayou, comme une valseuse qui attendrait le signal de l'orchestre ; dans une autre salle, au second plan, trois ou quatre matelots, dont deux coiffés du bonnet phrygien et s'entretenant dans la langue du Tasse ; enfin notre guide, Pierre-Marie, l'Italien, le chef de la famille, le patron de la goëlette, jetant sur ce tableau les fauves reflets de son visage estompé par le soleil de la Méditerranée et celui de la Louisiane. C'était curieux à voir et à étudier, sur l'honneur !

Ah ! si nous avions été peintre !

La trompe retentit de nouveau sur la rive opposée.

" C'est lui, c'est Sarrazin !" dit Pierre-Marie en s'élançant, c'est-à-dire en dégringolant de l'écore à pic sur les bords du bayou.

Nous le suivîmes, car nous avions hâte de connaître le chef que nous allons présenter à nos lecteurs. Nous le connaissions comme un homme d'action, le seul peut-être capable de purifier sa paroisse, qui était incontestablement la plus *lépreuse* de la Louisiane, mais nous ne l'avions jamais vu.

" Hâtez-vous," criâmes-nous à Pierre-Marie qui conduisait le bac au vaillant capitaine.

Avant que le bac eût abordé, le cavalier de la rive opposée fit faire une volte gracieuse à son cheval et puis, le piquant aux flancs par le double aiguillon de ses *racachas,* il le fit bondir d'un saut jusqu'au milieu du bac qui chavira presque sous ce poids inattendu.

" Vigilant et porteur de dépêches ! lui criâmes-nous, en lui montrant de loin un papier.

—Vigilant !" clama-t-il en découvrant sa ceinture.

Désormais la connaissance était faite ; deux mots y avaient suffi.

Dès que le bac toucha le bord, Pierre-Marie s'empara du cheval de Sarrazin qui avait sauté à terre aussi légèrement qu'un écuyer de cirque et avait couru rapidement à nous.

" Ne me dites pas votre nom, je le sais, je le connais,—vous me portez une dépêche du Major, c'est bien ; en haut, nous verrons cela ; montons."

Et nous commençâmes l'ascension—ascension est le mot—de l'écore, pendant que le coursier et Pierre-Marie, l'un guidant l'autre, montaient péniblement, de leur côté, une espèce de sentier de chèvre, taillé à la pioche sur le flanc abrupte de l'*île.*

Durant notre ascension, nous étudiâmes l'homme à qui nous venions de remettre une dépêche de notre ami, le major St-Julien, et qui avait à nos yeux un mérite que nous dirons franchement : celui d'être un des rares chefs qui aient compris que les Comités de Vigilance étaient, non des tribunaux de parade, mais des conseils de guerre *appliquant la loi impitoyablement et ne se laissant fléchir par aucune considération.*

Cet homme était petit, nerveux ; ses mains étaient d'une délicatesse presque féminine ; ses yeux respiraient la loyauté et le courage ; il marchait avec la souplesse et l'agilité de tout ce qui est jeune et fort. Tout, en un mot, était viril chez lui, excepté la voix.

" Ouf ! me voilà enfin au sommet, nous dit-il en nous tendant la main, car nous gravissions encore péniblement l'escarpement de l'écore.—ouf ! nous voilà enfin arrivés ; causons.

" Je sais, ajouta-t-il, que vous allez écrire l'histoire des divers Comités. Je sais d'un autre côté que vous écrirez cette histoire, telle que vous la comprendrez ; c'est-à-dire avec un dévouement absolu au principe qui nous a fait sauter sur nos armes, mais aussi avec une indépendance complète à l'endroit de vos jugements. Quant à moi, devant la gravité du mal et l'infamie du juri, tel qu'on le compose dans notre paroisse et ailleurs, je jure Dieu que tous les exils que j'ordonnerai, que toutes les exécutions que mon Comité fera, exils et exécutions, je confesserai tout hautement, à la face de Dieu et des hommes ! Prenez acte de ce que je vous dis-là."

Nous lui tendîmes la main. Cette parole nette, franche, loyale, nous avait subjugué.

Il continua :

" Je ne suis qu'un acadien ; je ne suis pas lettré ; mais j'ai un cœur qui bat et celui-là, à chacune de ses pulsations, me dit : il y a des chefs qui ont déjà accordé des grâces ; moi, je n'en accorderai pas ! Il y a des chefs qui ont jeté un voile sur des méfaits commis par des hommes qu'ils avaient à ménager : moi, je ne jetterai de voile sur aucun acte, ni aucun nom ! Il y a des chefs qui ne punissent que le vol, comme si le vol était, hélas ! la seule lèpre de la société : moi, j'ai puni et je punirai le guet-à-pens, le parjure, le viol, le meurtre, le faux, tout ce qui sera réputé crime par le code,—le code sur lequel les Comités ont jeté momentanément un crêpe,—et je le punirai sommairement.

—Bravo ! lui dîmes-nous. Nous voyons qu'avec vous nous n'aurons pas à conquérir le droit d'avoir carte blanche.

—Allons dîner, fit-il, nous causerons affaires entre la poire et le fromage."

Une minute après, nous étions assis à une table dressée à notre intention.

Avant de toucher aux mets qui nous étaient destinés, Sarrazin se leva.

" Avant de dîner, je vais appeler les quelques personnes qui sont dans la maison et les prier de boire à un *toast* que je vais porter."

Un cercle d'une vingtaine de personnes fut bientôt formé autour de nous.

Sarrazin se découvrit, tous les spectateurs l'imitèrent, et puis, d'une voix émue :

" Au triomphe de la Vigilance ! Au succès de la réaction armée de l'honneur contre la boue sociale ! "

Et ce fut une tempête de cris sous laquelle la maison de Pierre-Marie faillit crouler. Jamais Lord Palmerston, portant un toast aux marchands de la Cité, à Londres, ne fut plus chaudement acclamé.

Et puis, durant ce dîner, qui n'eut d'autres témoins que les deux convives assis à la même table, Sarrazin nous conta ses expéditions, ses courses à travers champs et bois, ses chasses aux bandits, ses razzias, ses rondes incessantes de tous les jours et de toutes les nuits. Il refit, page par page, le poème, pour ne pas dire l'histoire de ce Comité, campé à la porte d'une armée de bandits, comme une poignée de zouaves dans les blockhaus de la Kabylie. Nous complétâmes, à l'aide de ses explications, tout ce qu'il y avait d'incomplet, d'inachevé, dans les procès-verbaux de son Comité qui, comme ceux de tous les autres Comités, contiennent très peu de chose.

A la fin du dîner, nous nous trouvâmes parfaitement renseigné.

" A la Vigilance ! A la réaction armée de l'honneur ! répétâmes-nous, en vidant notre dernier verre.

" Faites-nous une bonne histoire," nous cria Sarrazin, comme nous remontions à cheval sur l'autre rive.

Nous n'osâmes lui faire une réponse affirmative, de peur de voir notre promesse *protestée* au tribunal de nos lecteurs.

LA PAROISSE VERMILLON

L'or s'y mêle à la boue.
HENRI HEINE.

Dans les premiers temps de la colonisation attakapienne,—et ce que nous allons dire date presque d'hier,—nos paroisses étaient dix fois plus grandes que certaines principautés allemandes qui sont encore gouvernées par des grands-ducs.

Elles étaient autant de royaumes, dont les shérifs étaient les rois,

et que quelques familles faisaient mouvoir—comme Jupiter faisait mouvoir l'Olympe—avec un froncement de leurs sourcils.

C'est là du reste une règle générale ; toutes les sociétés primitives ont commencé par l'autocratie.

Quand les populations clair-semées et comme perdues dans les prairies, commencèrent à être assez nombreuses pour s'appeler *foule*, elles demandèrent à se fractionner, à former des paroisses nouvelles et à avoir ainsi à proximité d'elles, un chef-lieu où elles pussent régler leurs affaires, et s'épargner, de cette façon, des voyages qui, par exemple, de la Sabine aux Opelousas, étaient de véritables voyages au long cours.

De ce fractionnement naquirent Calcassieu et Vermillon, découpées, l'une sur la paroisse Saint-Landry, l'autre sur la paroisse Lafayette.

La paroisse Vermillon a les plus belles frontières de toutes les paroisses maritimes. En géographie, c'est splendide.

Au nord, elle tend la main à Lafayette ; au nord-ouest, à Saint-Martin ; à l'est, elle touche à Calcassieu ; au sud, au golfe du Mexique qu'elle borde par ses prairies tremblantes, pendant que le bayou Vermillon, sa seule rivière navigable, se jette dans la baie dont il porte le nom.

C'est en vérité une belle paroisse ; mais, sauf une centaine de familles, plus ou moins, qui ont pour elles la justice, l'honneur, la probité, cette paroisse aura les commencements de Rome : elle sera peuplée par des bandits.

Pourquoi ? nous demandera peut-être le lecteur.

Pourquoi ?

Ah ! la réponse à ce *pourquoi* est une des plus sanglantes satires qu'on puisse adresser, non à la justice américaine, mais aux officiers de cette même justice.

Parce que, il y a quelques années, et nous dirions encore de nos jours, sans l'établissement des Comités de Vigilance, l'individu, *coupable d'un crime dans une paroisse voisine eût-il volé ou tué, trouvait dans cette paroisse un refuge où il n'était jamais poursuivi.*

C'est honteux ! c'est infâme ! mais c'est vrai.

Cette paroisse s'était donc organisée—les éléments honnêtes à part—avec des évadés de la justice qui ne pouvaient pas lui donner une grande moralité.

Les brigands y eurent donc d'abord leurs coudées franches, la souveraineté dans les prairies et la haute main dans les élections.

Oui, c'est une chose triste à dire, mais qui doit être dite, ne fût-ce que comme une leçon à l'adresse de ceux qui *ont étendu au-delà de toutes limites* la souveraineté populaire :

Dans la paroisse Vermillon, *les honnêtes gens étaient débordés par la canaille, et cette canaille* avait ses flatteurs à ces tristes périodes des nations démocratiques, où les hommes, qui se ruent à la curée des places, abdiquent souvent toute dignité comme toute indépendance, et touchent fraternellement des mains qui devraient être depuis longtemps garrottées par le bourreau !

C'est un triste revers de ce dogme séduisant *de la souveraineté populaire* ;—dogme dont nous avons été l'humble, mais dévoué soldat, toute notre vie ;—mais ce revers existe et nous devons le signaler.

Le crime régnait donc dans la paroisse Vermillon et, qui pis est, on le festoyait, on lui touchait la main, on l'appelait : *Monseigneur !*

Il était du reste tellement sûr de l'ascendant qu'il exerçait, qu'il ne portait plus de masque.

Le masque est bon pour les aventures d'amour ou pour la perpétration d'un crime... là où il y a une justice et une potence.

A quoi bon se masquer dans un pays où la justice est morte et où la potence a été brûlée depuis longtemps ?

Grâce aux Comités, la justice et la potence ressusciteront peut-être ; et cette double résurrection les dédommagera des insultes et des calomnies anonymes qu'elles reçoivent journellement et de celles qu'elles ont reçues dernièrement, à Saint-Martin, de M. *T. Lewis*, notabilité attakapienne qui a oublié, ce jour-là, qu'elle avait perdu depuis longtemps le droit d'insulter les honnêtes gens.

Oui, le crime existait dans cette paroisse et existait à l'état de *pouvoir*.

Un membre de son juri de police avait été condamné au bagne, pour un vol commis dans les circonstances les plus aggravantes, et sa famille avait fait circuler une pétition demandant au gouverneur la grâce du condamné,—laquelle pétition avait trouvé de nombreuses signatures.

Le juri de cette paroisse n'était pas comme les autres, qui se par-

jurent quelquefois. mais qui écoutent parfois aussi la voix de leur conscience ; il était, non *le parjure par exception, mais le parjure vivant et permanent.*

Manipulé, choisi par les avocats, qui ne faisaient qu'user du bénéfice de la loi américaine qui a poussé jusqu'à la niaiserie, jusqu'au désarmement de la société, les garanties dont elle entoure l'accusé, le juri y rendait à chaque cour des verdicts infâmes. *Il acquittait Dosithée Maux, surpris en plein midi, un couteau à la main. les bras teints de sang, dépeçant un bœuf portant la marque de madame Joe Leblanc, qu'il venait de tuer ! Il acquittait Corner qui avait assassiné le vieux Bell Toups, à coups de manche de fouet plombé !....* Il déshonorait enfin, à chaque session, une des plus belles institutions des temps modernes et appelait *inévitablement et logiquement* la formation des *Comités de Vigilance*, ces conseils de guerre du peuple qui devaient régénérer les Attakapas.

Comme le dit la proclamation du Comité de la Côte-Gelée, *chaque acquittement rendu contre les témoignages et l'évidence*, c'est-à-dire *chaque parjure, faisait cent criminels.*

Aussi les bandits avaient-ils pullulé dans ces riches campagnes couvertes d'animaux,—proie facile, décimée chaque nuit par les bandes nombreuses de la pègre, et décimée aussi en plein jour. comme nous l'avons vu dans l'affaire de Dosithée Maux.

Tout marchait donc là, comme ailleurs, vers une crise sociale.

Quand la justice se prostitue ou devient impuissante, il n'y a plus qu'une loi, celle du *salut public* ; et, pour nous servir d'une parole célèbre, *l'insurrection est le plus saint des devoirs.*

LE PREMIER COMITÉ

—

Le 22 mars 1859, le premier Comité de la paroisse Vermillon se forma.

Le programme en fut aussi concis qu'énergique. Les peuples pasteurs sont sobres en paroles comme les soldats.

Voici ce que dit le procès-verbal :

Vu les vols et autres crimes qui se commettent tous les jours et

restent impunis, nous, soussignés, nous nous organisons, dès ce jour, en *Comité de Vigilance*, et nommons :

MM. Sarrazin Broussard, président.
Seven Boudreau, vice-président.
Séverin Leblanc, greffier.
Joseph Leblanc, député-greffier.

Les résolutions adoptées furent aussi laconiques que le préambule. Toujours de la concision antique :

Article premier.—Tout individu qui sera traduit devant le Comité de Vermillon et trouvé coupable, sera sujet à l'une des trois punitions suivantes : *l'Exil*, *le Fouet*, *la Mort*.

Art. 2.—L'exil sera appliqué pour le vol, ou tout autre crime ordinaire ;

Le fouet sera appliqué à ceux qui résisteraient à la signification d'une condamnation à l'exil ;

La peine de mort sera appliquée à tout auteur d'un crime puni de mort par le Code, lors même qu'il aurait été acquitté par un juri parjure.

Art. 3.—Tout individu trouvé coupable par le Comité et qui aurait réussi à gagner une paroisse voisine, y sera arrèté et conduit dans la paroisse où il aura été condamné, afin d'y subir son châtiment.

A une autre séance (2 avril), résolu que :

Tout membre qui aura connaissance d'un délit ou crime sera obligé d'en faire un rapport immédiat au président ;

Que, *dans le cas* où un ou plusieurs membres seraient poursuivis pour actes se rattachant aux intérêts de la Vigilance et ordonnés par le capitaine, nous nous engageons *mutuellement et solidairement* à lui donner secours et assistance, soit en argent, soit *autrement*, sur la réquisition du capitaine.

On organisa ensuite un juri de quinze membres.

Plus tard, enfin, à la suite d'une nouvelle organisation du Comité qui devait rendre tant de services, on adopta le programme suivant, sorte de *Déclaration des Droits de l'Homme* que nous reproduisons, autant pour le fonds que pour la forme, qui nous a paru éminemment littéraire.

Comité de Vigilance de la paroisse Vermillon.

Capitaine, Sarrazin Broussard.

Séance du 5 mai 1860.

Parmi les éléments démoralisateurs d'une société, il n'en est pas dont l'influence soit plus à redouter pour les masses que l'impunité assurée aux criminels. Trop longtemps, malheureusement, nous en avons vu

les pernicieux effets, et il est temps de chercher à découvrir la cause de cette impunité, pour la faire cesser, s'il est possible.

Commençons par poser, en thèse générale, que ce n'est pas dans l'insuffisance de la loi, dans l'imprévoyance du législateur, que nous pouvons trouver le motif qui laisse les crimes impunis. Non, nos lois sont trop sages, rédigées avec trop de clarté, prévoient trop bien les chemins et sentiers par lesquels on arrive au vice, et sont armées de peines trop énergiques et trop sévères pour qu'on puisse les accuser d'imprévoyance ou d'indifférence. Ce n'est donc pas à notre code pénal qu'il faut recourir pour trouver la racine du mal ; ce n'est pas non plus à *l'inertie de nos magistrats, dont le zèle et l'intelligence sont trop connus*, qu'il faut attribuer cette maladie sociale, *car leur dévouement et leur activité ne laissent rien à désirer*. (Nous protesterons en temps et lieu contre cette phrase.) C'est donc purement et simplement dans le mauvais vouloir et l'immoralité d'une partie de notre population qu'il faut chercher le défaut de la cuirasse.

Ce point, sur lequel on pourrait s'étendre à l'infini, une fois succinctement établi, il s'agissait de remédier au mal, en venant en aide à nos fonctionnaires, *souvent éloignés du lieu du crime*, par conséquent *mal et tardivement instruits*. Il n'y avait donc pas d'autre moyen d'arriver au but proposé que de créer, au sein même des populations de nos campagnes, une compagnie d'hommes honnêtes, intègres, éclairés, dévoués à leur pays et à la société, placés et vivant au milieu des masses et pouvant ainsi donner à la justice de salutaires renseignements, pour qu'elle puisse avoir et suivre son cours.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, une société comme celle-ci ne peut pas toujours arriver à la découverte des coupables, car il arrive, malheureusement trop souvent, que les témoins d'un crime sont subornés ou personnellement intéressés à ce que le crime reste dans l'ombre, et qu'alors ils sacrifient leurs croyances religieuses pour sauver l'honneur ou la vie d'un des leurs, et pour maintenir la population dans un état de panique qu'il faudra bien du temps pour dissiper. Ce sont ces parjures, pour ainsi dire principe du mal, qu'il faut châtier.

Notre compagnie est encore à même, ses membres étant répandus sur presque toutes les parties de la paroisse, de connaître la *vérité vraie* et de flétrir ou châtier le *faux témoin*.

Il découle de soi que, si le témoin craint une juste et sévère punition, en cachant la vérité, aucune promesse d'argent ou autre, ni aucune menace ne le fera consentir à se perdre devant Dieu et devant les hommes. Si des citoyens zélés, intelligents, sont là tout exprès organisés pour rechercher et châtier sommairement les *diseurs de mensonges*, les *voleurs*, *incendiaires*, et autres criminels, ceux-ci deviendront tous les jours plus rares, les crimes diminueront sensiblement, car nos bandits craindront l'étreinte de la main vigoureuse de notre compagnie, soldats civils, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui seront toujours prêts, soit à leur barrer le passage, soit à les broyer.

La liste des crimes serait trop longue à énumérer ici : c'était au législateur à les prévoir, il l'a fait dans sa sagesse. C'est à nous de faciliter l'application de ces lois qui ne sont autre chose que le bouclier, la sauvegarde de la société.

En conséquence, persuadés que quelques exemples sont indispensables pour faire perdre aux âmes corrompues le goût et les habitudes du crime, rétablir le sens moral depuis trop longtemps perdu, rassurer les honnêtes gens et sauver la société de la décadence vers laquelle elle marche à grands pas, de nombreux citoyens de la paroisse Vermillon se sont réunis le 22 mars 1859, au domicile de M. Cavailhez, négociant, et après une mûre délibération, ont résolu de se constituer et se sont en effet constitués en *Comité de Vigilance.*

Le but principal de cette société est d'aider à la découverte des crimes, délits et contraventions, et de leurs auteurs ; d'en référer aux magistrats, de les aider dans leurs instructions criminelles, d'arrêter les coupables et leurs complices, et même de leur infliger, *soit avant, soit après le jugement des tribunaux*, telles peines que le Comité croira utiles, dans l'intérêt et pour la sécurité des personnes et des propriétés.

Avant de terminer, il ne faut pas omettre de mentionner que si le Comité de Vigilance s'est constitué pour déraciner ou punir le crime, il a eu aussi une autre pensée qui a animé et animera toujours le cœur des sociétaires, à savoir : Créer des secours aux familles des malheureux qui, bannis pour avoir quitté le sentier de la vertu, laisseront ou abandonneront leurs proches dans la misère. Déjà des subsides ont été offerts et acceptés avec reconnaissance. On voit que si la tâche que s'imposent les sociétaires est le plus souvent aride et difficile, elle est aussi quelquefois bien douce, car s'ils frappent d'une main, ils ouvrent l'autre, qui est toujours pleine de bienfaits.

Le programme qui précède a été rédigé par le Comité, aujourd'hui, 5 mai 1860.

Fait, adopté et rédigé ce jourd'hui, en séance, au domicile de M. Cavailhez, successeur de M. Gallet, et membre du comité.

[Signé] SARRAZIN BROUSSARD, *capitaine.*
ÉDOUARD-THÉOPHILE BROUSSARD, *lieutenant.*
LÉONCE PERRET, *greffier.*
B. CAVAILHEZ, *trésorier.*

On voit, par ce programme,—le plus explicite que les Comités aient rédigé,—que leur mission est une de celles qui peuvent être avouées devant Dieu et devant les hommes. Le programme adopté, le Comité allait se mettre à l'œuvre, car il était composé d'hommes d'action.

A pareille œuvre, il fallait de pareils hommes. Pour avoir raison des brigands de cette paroisse, il fallait des soldats prêts à frapper de grands coups.

GEORGES CLAUS

Georges Claus était Allemand, Alsacien peut-être ; mais, dans tous les cas, il baragouinait le français avec cet accent fabuleux, impossible, qui est particulier à la race d'outre-Rhin.

Nous pouvons parler en parfaite connaissance de cause de Georges Claus, car il fut notre voisin, ainsi que celui de notre ami, le major St-Julien ; mais ce voisinage eut toujours des frontières qu'il ne lui fut jamais permis de franchir : l'Allemagne ne put jamais réussir à former un traité avec la Louisiane, représentée par le Major, ni avec la France, représentée par nous.

Entre lui et nous, il y avait peut-être les frontières du Rhin ; entre le Major et lui, qui était son plus proche voisin, il y avait une frontière plus large : celle qui existera toujours entre un vagabond et un honnête homme. Cette frontière est encore plus large que toutes les provinces rhénanes.

Il restait alors à la Côte-Gelée, sur cette magnifique prairie Sauvé, dernière savane de la paroisse Lafayette, voisine du pont St-Julien, que nous avons décrite en commençant l'histoire de notre Comité.

Il n'avait ni clos, ni industrie connue, et son ménage,—car il avait un ménage,—*avait le nécessaire*, et *même le superflu*.

Où était la source de ses revenus?

Il vivait avec une compagne de couleur orange.

Ce que nous venons de dire est un rideau que nous soulevons d'une main qui serait mal assurée, si nous n'avions pas pour mission de toucher du doigt toutes les plaies attakapiennes.

Il vivait dans l'abondance, sans clos, sans revenus connus, et il avait une compagne couleur orange.

Nos lecteurs devineront.

Après une série de mésaventures, dont le récit serait peut-être trop pittoresque, ou ne pourrait être fait qu'en latin, qui,

> ..... en ses mots brave l'honnêteté,

a dit Boileau, il était parti pour Abbeville, chef-lieu de la paroisse Vermillon. C'est là que notre récit va le retrouver...

ABBEVILLE

Une digression :

Condamné à vous parler de bandits, non par goût, comme Salvator Rosa, mais pour obéir aux exigences de l'histoire, nous aimons, nous aussi, à faire l'école buissonnière, et à sortir de l'austérité de notre rôle, pour cueillir, en dehors de notre route, une fleur, fût-elle même inodore, ou pour faire une halte dans une oasis.

Nous trouvons Abbeville sur notre route : saluons Abbeville.

En 1842, un navire de Bordeaux, le *Talma*, porta en Amérique l'auteur de ces lignes et un prêtre qui devait laisser d'impérissables souvenirs dans la paroisse Lafayette : ce prêtre se nommait *Maigret*. Elève et admirateur de Lamennais, qu'il avait servi, comme soldat, dans la rédaction de l'*Avenir*, ce chef-d'œuvre de tous les jours qui, ainsi que le *National*, a fait des titres de noblesse éternels à la presse française, l'abbé *Maigret* avait apporté aux Etats-Unis une activité dévorante. Le dix-neuvième siècle est un siècle d'action : l'esprit du dix-neuvième siècle s'était incarné en lui.

Envoyé dans la paroisse Lafayette,—paroisse immense et dont l'étendue aurait effrayé un autre prêtre qui aurait aimé le *far niente* et les doux loisirs du presbytère, lui, s'y était senti à l'étroit. Il est des âmes à qui il faudrait un monde pour théâtre ; il en est d'autres qui trouvent un cadre trop large dans un hameau.

En allant porter le baptême ou les sacrements qui aident à mourir, ce prêtre côtoya le bayou Vermillon, en reconnut toutes les sinuosités, et, plantant un jour son bâton de voyageur à côté de misérables huttes, dit avec la foi d'un apôtre :

“ Ici, je bâtirai un village ! ”

Ce jour-là, Abbeville naquit.

Vous dire tous les combats que le prêtre eut à soutenir, serait impossible... Un hameau américain disputa deux ou trois fois, au village qu'il avait créé, son titre de chef-lieu de paroisse. L'abbé lutta devant les cours et devant la législature, cette *bonne* mandataire du peuple, toujours disposée à *commettre* une injustice, comme une danseuse une pirouette ; il lutta si bien qu'il finit par triompher et par

empêcher les légifères de commettre un énorme abus de pouvoir en donnant *la maison de cour* au bourg voisin.

Décidément l'abbé Maigret avait fait un miracle... un vrai miracle...

Abbeville se développa.

Du reste, la plus charmante position du monde : un bayou, large, profond, ombragé comme une villa de Provence ou d'Italie... et des voix qui criaient, à Abbeville, le village qui sortait de terre à la voix de l'abbé : A nous les hommes de travail !

Ils vinrent de tous les côtés : ouvriers, marchands, tous ceux qui portent avec eux des éléments de morale et de civilisation.

Un de nos bons amis, P. Gueydan, y vint représenter le commerce, pur, honnête, actif, marchant, agissant et travaillant toujours comme le Juif-Errant de la légende.

Il y porta les vieilles traditions de l'honneur français, le respect de soi, la dignité, l'esprit, l'intelligence. Il n'est rien de plus moralisateur au monde que le commerce, exploité par un homme de cœur et d'honneur.

En devenant le chef-lieu de paroisse, Abbeville était aussi devenu le centre d'une communauté catholique : à ce village naissant, il fallait donc la maison de Dieu.

Cette maison surgit bientôt sur un des points les plus élevés du village, avec ses fenêtres à ogives et ses vitraux historiés, empruntés à l'Ecriture Sainte, et jetant l'ombre de sa croix jusque sur le cimetière, joli champ de verdure zébré de monuments funèbres, qui semble une copie du *Cimetière de Campagne*, de Gray.

L'ouragan du 10 août 1856, qui prit tant de jeunes et belles victimes à la Dernière Ile, cet ouragan passa aussi comme une trombe sur Abbeville, broya l'église et rasa les tombes du cimetière à fleur de sol. Si, comme à St-Martin et à la Nouvelle-Ibérie, on avait eu la pieuse, mais peu saine coutume de déposer les cercueils dans des fours élevés au-dessus de la terre, les cendres des morts auraient été jetées au vent et balayées par la tempête.

Horreur !

Cette nuit-là, l'ouragan ne se contenta pas d'abattre la maison de Dieu et de toucher aux monuments des morts..... il frappa aussi le village.

Vingt-deux maisons avaient été renversées pendant cette nuit fatale.

Pourquoi tant de ruines et de deuils en si peu d'heures ? Est-ce que la tempête qui est la messagère de Dieu, avait à remplir ce soir-là un acte de justice ?

Aussitôt que le calme fut revenu, et pendant qu'on ramassait les morts et les jeunes et élégantes mortes de la Dernière Ile, les habitants d'Abbeville se mirent à relever leurs ruines.

Heureusement, ils n'avaient pas de morts... il n'y en avait que trop ailleurs.

Les maisons se relevèrent rapidement sous le marteau fiévreux de la population.

L'Église se redressa aussi à la voix d'un jeune prêtre, aussi énergique qu'intelligent, l'abbé Payet.

Notre merveilleux dix-neuvième siècle est éminemment celui des hommes de la trempe de l'abbé Payet : il aime les intelligents et les forts.

Quelques mois après la tempête, toute trace de ruines qu'elle avait faites avait disparu.

Il ne restait plus à Abbeville qu'à se délivrer d'un autre fléau plus redoutable que celui qu'il venait de subir.

Heureusement, les Comités de Vermillon allaient s'organiser.

SUITE DE L'HISTOIRE DE GEORGES CLAUS

Nous avons dit, à la fin de l'avant-dernier chapitre, que Georges Claus avait été planter sa tente de bohémien à Abbeville : suivons-y notre héros.

En arrivant à Abbeville, il avait ouvert un étal de boucherie.

Où achetait-il ses animaux ? nul ne le savait. Seulement, chaque matin, on voyait, pendus à ses crocs, les quatre quartiers saignants d'une bête.

La population payait et mangeait sans en demander davantage.

Pourtant, comme ce commerce durait depuis plusieurs mois, que l'étal de Claus était toujours abondamment pourvu, sans qu'on eût jamais su à quelle source mystérieuse il achetait ses bœufs, la curiosité s'éveilla ; on commença à étudier les allures diurnes et noc-

turnes de Georges, et l'on arriva bien vite à la conviction morale qu'il volait les bêtes qu'il tuait.

Mais les preuves matérielles manquaient encore.

Heureusement pour la communauté et malheureusement pour lui, sa compagne au teint orange disparut un jour avec un matelot bronzé et hâlé par le soleil, qui faisait le commerce des huîtres sur le bayou Vermillon.

Et vogue la nacelle
Qui porte mes amours !

Cette fugue causa un profond chagrin à Georges Claus. Tout le monde connaît la sentimentalité allemande qui s'apaise chez les uns par l'influence des spirales bleuâtres qui s'exhalent du fourneau d'une pipe ; chez les autres, par les douches intérieures et multipliées aussi souvent que possible, du vin ou de l'alcool.

Comme Georges ne fumait pas, il choisit, pour oublier son infidèle, le second des moyens curatifs indiqués plus haut : d'autres peut-être diraient le *vin ;* nous, pour être historien, nous dirons l'alcool. Hélas !

Il aimait l'alcool, c'est ce qui l'a tué !

On sait que, lorsqu'il ne stupéfie pas, il délie les langues, et que les confessions faites à ces heures où, en l'absence de la volonté, l'esprit prend la clef des champs, comme un jeune cheval qui aurait franchi son *corail ;* que ces confessions, disons-nous, sont ordinairement aussi sincères que celles que les catholiques pieux font aux pieds d'un prêtre, et ont même inspiré un proverbe latin qui dit : *In vino veritas.*

Cette fois encore, ce proverbe devait avoir raison. Un soir, après de nombreuses libations, et pendant qu'il nageait dans toutes les béatitudes de l'ivresse, sa langue, délatrice involontaire, raconta avec une verve fort contestable, quelques chapitres encore inédits de ses mémoires. S'il avait commencé par ses amours avec la fille au teint orange, qui s'était envolée, pendue au bras d'un matelot, il finit par la révélation d'un mystère qu'il aurait dû taire : *Dosithée Maux, le voleur acquitté par le juri parjure de la paroisse, lui portait, la nuit, à un lieu convenu, les quatre quartiers d'un bœuf fraîchement tué.*

Ainsi Georges Claus était bien ce qu'on le supposait être : c'est-à-dire un *pirate de prairie,* type qui alors abondait dans la paroisse

Vermillon, comme les boucaniers aux Antilles, dans les premiers temps de la colonisation française. Son complice fut guetté, surpris et expulsé par le major St-Julien (Voir le Comité de la Côte-Gelée); quant à lui, il avait appelé sur ses actes l'attention de Sarrazin Broussard et de son Comité.

Avoir appelé l'attention de Sarrazin Broussard, c'était être sûr ou à peu près de recevoir sa visite...

Il la reçut... *accompagnée de l'invitation polie, mais formelle, d'aller honorer d'autres lieux de sa présence, si mieux il n'aimait un châtiment plus sévère.*

On nous a conté qu'un *jeune* magistrat avait voulu faire du zèle à propos de l'expulsion de cet honnête chenapan.

Ou cette version est fausse, ou, si elle est vraie, il est trop intelligent pour ne pas l'avoir rangée lui-même dans ses pages de la vingt-cinquième année. Ces pages, il doit les appeler ses *Juvenilia.*

Georges Claus *s'éclipsa* le matin même du délai fatal qui lui avait été assigné par le Comité de Vigilance. Nous plaignons le pays et la ville où il a été dresser sa tente.

LUFROI APCHER

LE VOLEUR DE NÈGRES

—

Après le voleur de bœufs, voici venir le *voleur de nègres.*

Comme on le voit, toutes les industries non patentées abondaient dans la paroisse Vermillon. Heureuse paroisse !

Abbeville s'étend, comme nous l'avons dit, sur la rive gauche du bayou Vermillon et est relié à la rive droite par un pont qui s'ouvre, au besoin, pour laisser passer les rares bateaux à vapeur qui naviguent dans la paroisse. Ce pont, qui subit des mésaventures ou des avaries chaque fois qu'on le fait tourner, à l'aide d'une roue..... primitive comme les artistes qui l'ont faite,—ce pont, disons-nous, est jeté sur la partie du bayou la plus pittoresque et la plus ombreuse, qui baigne Abbeville. On dirait un hamac fait pour bercer

quelque créole indolente et rêveuse, plutôt qu'une voie de communication entre les deux fractions d'une paroisse que le bayou coupe dans toute sa longueur.

Sur la rive droite,—rive opposée à Abbeville,—et à côté du pont qui relie les deux bords, se trouve une maison ombragée par quelques grands et vieux arbres, doyens des forêts de cette paroisse. C'est celle de Mme Ursin Bernard.

Mme Ursin Bernard est la veuve d'un homme appartenant à une des meilleures familles du pays, et la belle-sœur d'un autre homme que nous avons aimé comme un frère, et qui se coucha dans la tombe, il y a trois ans, à la fleur de l'âge, comme un travailleur se couche avant la fin de sa journée.

Celui-là s'appelait Tréville Bernard, et nous n'avons oublié ni son nom, ni la place où est sa fosse.

Hélas! notre chemin est pavé de tombeaux!

a dit Alfred de Musset.

Malheur à qui oublie! Quant à nous, nous nous souvenons de celui-là et de bien d'autres que nous avons vu s'ouvrir.

Mme Ursin Bernard avait un atelier que des malheurs, la mort, et diverses circonstances qui ne sont pas du domaine du public, avaient décimé. Il ne lui restait que quelques esclaves (cinq ou six au plus) que ses enfants traitaient avec une bonté toute paternelle: notre société est plus pratriarcale qu'on ne pense. Dans quatre-vingt-quinze familles sur cent, l'esclavage est tout simplement la domesticité de la vieille Europe. Ceux qui abusent du pouvoir que la loi leur donne sur leurs esclaves n'ont jamais été qu'une infime exception.

Un jour, deux de ses nègres disparurent—les plus jeunes et les meilleurs.

Où devait-on les chercher?

Ils avaient devant eux des horizons infinis, des forêts profondes, des prairies tremblantes, forêts de roseaux, où ceux qui s'y hasardent—et ceux-là sont les *chasseurs* et les *vaqueros*, c'est-à-dire ceux-là seuls qui connaissent la carte topographique de cette paroisse—où ceux qui s'y hasardent, disons-nous, ne pourraient être traqués par tous les constables des cinq paroisses.

Mme Ursin Bernard se résigna et attendit tout du hasard, sou-

vent meilleur agent de police que les limiers délégués *ad hoc*, et du temps, ce grand révélateur.

Les jours, les mois se passèrent : rien ne paraissait à l'horizon. Les nègres étaient si bien cachés, qu'ils semblaient s'être effacés comme des fantômes.

Mme Ursin Bernard devait penser sans doute ou qu'ils avaient franchi les Etats à esclaves, ou que quelque barque de pêcheur, franchissant le golfe du Mexique, les avait jetés sur la côte du Texas.

Un jour vint où l'on éventa leurs traces ; ces jours-là arrivent toujours. Quand la police ne veille pas, c'est le temps ou le hasard qui se charge d'être le commissaire de l'ordre public.

Il y avait sur la coulée *Kinney*, appelée par les habitants coulée *Quinine*, un habitant nommé *Apcher*.

L'impunité était si certaine à cette époque dans la paroisse Vermillon, celle où le juri a rendu les verdicts les plus infâmes, qu'on y recélait très souvent les nègres marrons, du travail desquels on profitait en échange d'un maigre salaire. Il n'y avait vraiment, à cette époque, aucun danger à jouer ce jeu-là. La justice était aveugle comme une taupe et les jurés étaient si bons !

Un jour donc, on trouva les nègres de Mme Ursin Bernard chez Apcher. Devant la Justice, cette grande prostituée ou cette grande impuissante, les avocats auraient invoqué, en faveur de leur client, les circonstances les plus atténuantes ; ils auraient dit : "Mon client ne connaît pas ces nègres..... il ne les avait jamais vus... Il est même probable qu'ils étaient venus chez lui pour le voler..."

Et J. Apcher aurait été acquitté par le juri infâme de Vermillon !.....

On arrêta donc ces deux nègres chez lui, et voici ce qui arriva.

Ramenés chez leur maîtresse qui, ainsi que nous l'avons dit, demeure sur les bords du bayou Vermillon, ils furent abandonnés, seuls et liés seulement par le bras, dans la cuisine de l'habitation, pendant le dîner de la famille.

Il était onze heures du matin.

Pendant que la famille dînait, ils prirent sans doute une résolution suprême ; sans doute ils furent tentés, séduits, attirés par le bayou qui faisait miroiter devant eux ses eaux dormantes à travers une verte ceinture de grands arbres... Car on les vit s'élancer

de la cuisine, de front et avec un égal empressement vers la rive, pareils à deux frères qui auraient jouté à qui arriverait le premier au bain ; puis se jeter dans l'abime qui sembla s'ouvrir un instant pour les recevoir et se referma ensuite en les recouvrant comme un linceul.

Malgré les recherches les plus actives, on ne retrouva que deux cadavres... deux cadavres unis encore dans la mort, à laquelle ils avaient du reste couru fraternellement.

C'était là une de ces vengeances noires et terribles que les nègres ont accomplies plus d'une fois dans nos Etats à esclaves.

Ils s'étaient suicidés pour appauvrir leur maîtresse de trois mille piastres. Le vrai coupable, le véritable auteur de leur mort, c'était évidemment Apcher, qui les avait excités au marronnage, au vagabondage, à la haine du travail, et qui les avait fait travailler chez lui par l'appât du whiskey, appât qui a déjà inspiré tant de crimes à la race africaine.

" A l'exil, le voleur de nègres ! "

Tel fut le mot répété de tous.

Deux Comités (Côte-Gelée et Vermillon) lui signifièrent un ordre de bannissement.

Au Texas, on l'aurait accroché au premier arbre qui aurait étendu ses branches sur la route ; ici, on l'invita à aller étudier les mœurs et les coutumes de quelque nation étrangère.

Les Comités ne sont pas ce que les a faits certaine presse : des buveurs de sang.

VOLS SUR VOLS

La paroisse Vermillon est, nous le répétons, composée d'une population de pasteurs, campée plutôt qu'établie dans de magnifiques prairies—les dernières peut-être qui restent en Louisiane—et consacrant toute son énergie et son activité à l'élève des animaux.

Les animaux semblaient se prêter, pour ainsi dire, eux-mêmes aux espérances placées sur leurs têtes. Des frontières des paroisses Lafayette et Saint-Martin jusqu'à la mer, ils vagabondaient et

grandissaient à la grâce de Dieu ; car, sauf les années d'une sécheresse exceptionnelle, ils avaient toujours l'eau du ciel en abondance et de l'herbe jusqu'au poitrail.

Les voleurs de cette paroisse devaient s'attacher à la proie la plus abondante et la plus facile ; à celle qui rapportait tant d'argent, et dont la conquête faisait si peu suer.

Aussi est-il facile de deviner ce que peut être la chronique d'un Comité de Vigilance, au milieu de ce peuple de bergers. Sauf deux ou trois exceptions, assez dramatiques, ce ne sont qu'expulsions pour *vols et pour parjures*, et c'est tout simple.

Pour que les bohémiens du Vermillon pussent continuer leurs déprédations sans avoir rien à craindre de la justice, il fallait qu'ils eussent à leur service une armée de témoins, toujours prête à se parjurer.

Nous constatons donc simplement et en peu de mots quelques expulsions :

1. Thertule Broussard, d'une famille et d'une parenté de gentilshommes, pour avoir fait voler une vache à Mme Joe Leblanc—Banni.

2. Clerville Boudreau, pour vol d'un bœuf, de complicité avec Bélisaire Normand—Banni.

3. Emile Landry, pour signature des listes des Anti-Vigilants, déchirées à la Queue Tortue, le 3 septembre 1859—Fouetté et banni.

Les vols vulgaires, enjolivés de toutes leurs circonstances comme d'autant d'arabesques, ne seraient pas d'un bien grand intérêt pour le plus grand nombre de ceux qui nous feront l'honneur de nous lire. —Passons.

VILEOR THIBODEAU

—

Il y a quelques semaines, une scène étrange se passait à la Côte-Gelée, dans une maison où nous entrons souvent, et toujours avec plaisir, et d'où nous sortons toujours à regret. Cette maison est habitée par un vieillard et par une femme, dont le cœur est resté si bon et la voix si douce et si jeune, qu'on écoute ce que disent ses

lèvres avec un plaisir qui fait oublier que le temps a mis des rides sur son visage intelligent.

Ce jour-là, un homme était entré dans cette maison, avait échangé une poignée de main avec le vieillard, et avait adressé à la femme un salut respectueux que celle-ci lui avait rendu avec dédain.

Puis, comme la conversation s'était engagée sur la question brûlante du jour (celle des Comités de Vigilance), où la noble maîtresse de cette maison a ses deux fils engagés, le nouveau venu fit à ce couple d'honnêtes gens une appréciation des Comités, de sa façon. Cette appréciation où le cynisme et l'immoralité débordent, nous sommes à peu près sûr de la reproduire avec exactitude ;—la personne qui nous l'a rapportée, ayant une des plus merveilleuses mémoires que Dieu ait jamais créées.

“ Il existe des comités, dit-il ; à quoi bon ? Ils sont venus trop tard. C'est il y a vingt ans qu'ils auraient dû se former pour frapper comme la foudre ; car alors *le vol en grand* existait.—C'était le bon temps !—Prairies immenses et presque pas peuplées.... Justice aveugle... avocats faisant prendre au juri des vessies pour des lanternes... Ah ! *comme nous volions !* Je le répète, c'était le bon temps ! —Et puis c'étaient, non de petits troupeaux comme aujourd'hui, mais des armées dont les propriétaires eux-mêmes ne connaissaient pas le nombre... Vingt, trente, cinquante têtes enlevées à ces troupeaux, c'était comme un verre d'eau enlevé au Vermillon.—On n'y connaissait rien. Il y avait surtout des *marques* si nombreuses et si mal surveillées que c'était un plaisir. Celle des Wilkoff, surtout ! —Dieu ! la bonne *marque !* on pouvait tomber dessus les yeux fermés. Mais aujourd'hui tout cela est ruiné ou a dégénéré. Il ne reste rien, plus rien, que de petits troupeaux que l'on compte du regard... Une tête de moins y est aussi *visible* que le soleil en plein midi... Le Texas seul a aujourd'hui les *grandes marques*, et (ceci fut accentué par un soupir) le Texas est bien loin... et l'on y pend.”

L'auteur de ces cyniques paroles, dites à un honnête vieillard et à une noble femme, s'appelle *Marcellin Thibodeau.*

Marcellin Thibodeau est le père de celui dont nous allons vous raconter l'histoire.

Tel père, tel fils. Il n'est jamais sorti de lion de la tanière d'un chacal.

Ce digne fils d'un tel père avait voulu imiter son père et Georges

Claus ; c'est-à-dire courir sus, comme le premier, à la propriété de son voisin, et, comme l'autre, vendre aux habitants de la viande qu'il prélevait sur leurs propres troupeaux.

Il s'était fait boucher.

La boucherie est un métier qui lui permettrait de retirer le plus de profit possible de ses vols nocturnes ; Barême n'aurait pas mieux calculé.

De l'anse Latiolais, où il avait son étal, il traversait le Vermillon, frontière de sa paroisse, et allait, trois ou quatre fois par semaine, vendre le produit de ses vols à la Grande-Anse, paroisse St-Landry.

Le métier ne lui avait pas réussi. Son masque avait éclaté un beau jour et avait laissé transparaître un visage de voleur.

Aussitôt le comité de l'Anse-Lyons s'était rassemblé et lui avait signifié le plébiscite qui lui retranchait l'air et le sol de la patrie.

Vileor Thibodeau avait simplement traversé la rivière et avait planté sa tente à la Grande-Anse, croyant sans doute qu'il serait couvert par le pavillon que certaines gens ont voulu faire flotter sur la paroisse St-Landry. Hélas ! ce pavillon ressemble fort à celui du roi de Naples, et ne protége rien du tout.

Vileor devait s'en apercevoir.

Il était pourtant en pays ami, au milieu d'une population où l'on avait parlé de le défendre à outrance, si l'on venait l'attaquer.

Ses compagnons avaient fait tant de fanfaronnades, affiché des prétentions si guerrières, proféré tant de promesses de pourfendre les Vigilants qui se présenteraient, que notre banni avait fini par se croire entouré d'un corps de Bayards.

Funeste sécurité !

Ceux qui crient le plus de loin sont ceux qui capitulent le plus vite quand l'ennemi est près.

Vileor devait l'apprendre à ses dépens.

Un samedi soir,—c'est toujours le samedi que le violon grince dans toutes les salles de bal attakapiennes,—un samedi, disons-nous, il y avait grand FANDANGO à la Grande-Anse.

Nombreux étaient les danseurs et les danseuses. C'était un congrès de crinolines fort jolies, ma foi ! car on dirait que le voisinage de la mer et l'hygiène particulière à cette zone du pays donne

à la chair des femmes des teintes marmoréennes. Les hommes y abondaient, et notamment les amis de Vileor Thibodeau.

Le bal s'alluma aux grincements du violon.

La salle avait un aspect pittoresque. Les revolvers et les poignards y brillaient à la ceinture des danseurs.

On eût dit un fandango mexicain, à voir l'entrain de la danse et le pittoresque des costumes.

Cinq hommes,—était-ce cinq nouveaux danseurs?—se présentèrent tout-à-coup sur la galerie où regorgeait la foule.

Don Juan Vileor dansait en ce moment, ne se doutant pas qu'il allait avoir à faire avec la statue du Commandeur.

Pauvre Don Juan Vileor!

. . . .

Cependant les cinq hommes avaient fendu lentement la foule et s'étaient avancés lentement vers une des portes d'entrée.

" Faites-moi venir le chef de l'établissement," dit un des cinq hommes, petit, mais nerveux, vif comme un taon, brave comme Ney ou Murat, un des plus beaux et des plus probes caractères de cette paroisse,—*Pierre Maux.*

Le chef accourut.

" Vileor Thibodeau est-il ici?

—Oui, il danse."

Alors, et après avoir montré sa ceinture vigilante ornée d'une gaîne d'où sortait la crosse d'un revolver, Pierre ajouta :

" Combien de portes?

—Trois, dit l'hôte.

—Prends mon fusil et fais bonne garde à celle-là, car si c'est par là que Vileor s'échappe, je jure Dieu que tu recevras toi-même... le châtiment que nous lui destinons."

L'hôte prit le fusil qu'on lui présentait et se planta à la porte, raide comme une sentinelle autrichienne.

Il était évident que si Vileor sortait de la salle, ce ne serait pas par là.

" Toi, à cette issue! toi, à l'autre," continua Pierre Maux, en rejetant au dehors la foule amoncelée sur la galerie.

Cet ordre avait été donné à deux de ses hommes qui se rangèrent aussitôt aux postes à eux assignés.

" Et maintenant, dit Pierre Maux, nous allons rire."

Et il entra avec les deux hommes qui lui restaient, dans la salle de bal.

En ce moment, les quadrilles tourbillonnaient au son, ou plutôt au bruit d'un violon qui aurait fait déserter la Louisiane à notre ami Ed. Voorhies, s'il l'avait entendu... Heureusement pour la Louisiane... et aussi pour nous... il n'était pas là.

Au milieu des quadrilles, l'œil perçant de Pierre Maux avait reconnu Don Juan Vilcor, dansant et souriant à une jeune fille.

Pierre fendit les rangs et alla à lui.

Vilcor le voyant venir, devint affreusement pâle et lui tendit la main.

Pierre la saisit.

" Ce cher Vilcor, dit-il, il a tant de plaisir à me voir qu'il me tend la main, et moi donc ! Eh bien ! cher ami, je tiens ta main droite, et je trouve que ce n'est pas assez. Donne-moi donc aussi la gauche... J'éprouve tant de plaisir à les serrer, tes mains, que si au lieu de deux tu en avais une douzaine, je te les demanderais aussi."

Vilcor lui tendit son autre main que la frayeur avait déjà rendue moite de sueur et frissonnante.

" Une corde ! cria Pierre aux deux hommes qui étaient entrés avec lui."

Vilcor fut lié avec une promptitude qui prouvait l'adresse de celui qui l'arrêtait, en lui disant :

" Tu échapperais peut-être à ma tendresse, cher ami de mon âme ; de cette façon, au moins, je suis sûr que je te garderai avec moi tant que je voudrai."

Puis, se retournant vers les danseurs et les danseuses, qui contemplaient d'un air effaré cette scène :

" Où sont donc, fit-il d'une voix tonnante, où sont les *modérateurs* de la Grande-Anse, ceux qui devaient défendre l'*honnête homme* que je viens d'arrêter ? Y a-t-il ici de ces *modérateurs ?*"

Silence général.

" Je vois, continua-t-il, des pistolets, des poignards, armes inoffensives entre vos mains, comme un rosaire aux doigts d'une femme. Ces pistolets, voulez-vous les faire parler ? Ces poignards, voulez-vous les faire luire ? Non, n'est-ce pas ? Eh bien ! vous autres, amenez le prisonnier, et vous, fit-il aux danseurs avec un geste de provo-

cation et en les regardant avec des yeux dilatés et étincelants comme ceux du lion—vous, faites place et large place, aux trois soldats du Comité de Vermillon."

Et la foule s'ouvrit devant le prisonnier qu'on amenait.

Comme il convenait à un chef d'expédition, Pierre Maux resta à l'arrière-garde et sortit le dernier.

" Adieu, mes lions de la Grande-Anse, leur cria-t-il en montant à cheval à la porte de la cour. Je n'ai qu'un mot à vous dire en manière d'avis. Souvenez-vous du Comité de Vermillon ! Qui s'y frotte, s'y pique."

Un quart d'heure après, Vileor Thibodeau recevait cinquante coups de fouet.

Après l'exécution, Pierre s'approcha du condamné et lui dit :

" Tu avais été banni et tu avais rompu ton ban : la peine que tu viens de subir, c'est donc toi qui l'as appelée. La terre de la Louisiane repousse toi et tes pareils : si tu es repris, tu seras pendu.— Maintenant, tu es libre. Va."

Et les cinq hommes armés remontèrent à cheval.

On nous a dit que le bal de la Grande-Anse avait éteint ses bruits et ses lumières après *l'enlèvement* de Vileor Thibodeau, le beau danseur si désagréablement interrompu.

ALADIN CORNER

—

Après la comédie, le drame.

Après les voleurs, les assassins.

Parfois un rayon descend sur les terres les plus maudites ; ici, nous ne sommes plus en pleine civilisation, à la chaude et vivifiante chaleur du soleil du dix-neuvième siècle ; nous sommes condamné à ne coudoyer que ceux qui, sinistres papillons, volent autour du bagne et de l'échafaud.

Nous sommes sur la coulée Kinney, à quelques milles d'Abbeville et sur la lisière de cyprières profondes,—chaîne qui lie les prairies tremblantes à la terre ferme.

Cette coulée avait la réputation de la forêt de Bondy au Moyen-Age, car, à côté de quelques habitants honnêtes on comptait des bandits tels que :

Jean Lacouture, dont le frère occupe une si triste place dans l'histoire d'un autre comité, et qui, lui-même, se trouvait sous le coup d'une accusation de vol de chevaux, commis au préjudice de M. *Hilaire David*, un de nos amis qui habite aujourd'hui le Côteau, et cumule le métier de forgeron avec un esprit porté à l'étude ;— lequel vol n'avait pas été puni par les Comités parce qu'ils voulaient voir ce que ferait la justice *officielle*, avant de faire intervenir la justice du peuple.

On y comptait encore Élisée Toutchique, poursuivi plus tard pour une tentative de meurtre que nous raconterons ailleurs ;

Meance Primo, un des acteurs de notre drame, et enfin *Aladin Corner.*

Là aussi vivait un vieillard nommé *Bell Toups.*

Il était pauvre comme un de ces trappeurs du *Far-West* qui n'ont qu'un cheval, pris même quelquefois au lazzo dans ces prairies enchantées que Cooper nous a décrites ; mais sa pauvreté était pour lui, non une honte, mais un manteau qu'il portait dignement et fièrement, à la façon des Espagnols.

Huit enfants grandissaient à ses côtés, au chaud soleil de la Louisiane, au milieu des roseaux et des cactus-opuntia (Haquettes) de la coulée Kinney, leur voisine ; buvant plus de rayons de soleil que de lait ; jouant et riant, malgré la pauvreté paternelle, parce que l'enfance, par un heureux privilége de la Providence, ne voit de la vie que le côté éblouissant.

Une mère était aussi là, à cet humble foyer, portant courageusement sa part de fardeau, pour que ce fardeau ne pesât pas seulement sur les épaules du père.

Famille patriarcale, qui occupait sur la terre une place si humble qu'elle ne devait guère se douter que le crime viendrait choisir une victime à son humble foyer !

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir n'est qu'à Dieu !

a dit Victor Hugo, le grand exilé de Jersey.

Oui, Dieu a ouvert à l'homme tous les horizons, excepté celui-là ..

Car voici ce qui arriva au mois de mai 1859.

Un soir, le vieux Toups manqua au foyer où il aimait tant à voir ses huit enfants. Ce soir-là, la famille fut rêveuse, mais s'endormit néanmoins dans le calme, pensant que son chef lui reviendrait le lendemain.

D'ailleurs, qui aurait pu faire du mal à celui qui n'en avait jamais fait à personne ?...

Ils attendirent donc le lendemain, cette femme et ces huit enfants, avec la sécurité de ceux qui se sentent tellement petits, qu'ils croient qu'ils ne font ombrage à personne.

Ce lendemain arriva et les premiers habitants qui coururent à leurs travaux à travers la rosée du matin et en aspirant les parfums secoués par les arbres de la forêt voisine, ces habitants trouvèrent Toups étendu sur la route, et la tête tellement broyée que, sans ses habits, il n'aurait pas été reconnu.

On lava le sang qui s'était horriblement collé sur cette tête d'où la vie s'était échappée en même temps que des flots de cervelle et de sang, par mille blessures. On reconnut que le malheureux avait été assassiné à coups de manche de *quarte* plombée.

Le meurtre de ce vieillard inoffensif fit sensation dans le pays.

Jusqu'à ce jour, les vols avaient été nombreux, épidémiques, pourrions-nous dire ; mais les meurtres ne s'étaient guère montrés qu'à l'état sporadique. Décidément les bandits de la paroisse faisaient une formelle déclaration de guerre à la société. Du vol ils passaient au meurtre. Leur cartel était rédigé et signé selon toutes les règles.

Aussitôt tous les yeux s'ouvrirent ; tout le monde alla aux informations.

On commença par remarquer une chose : c'est qu'Aladin Corner avait disparu.

" Pourquoi ? " se demanda-t-on.

La réponse à ce *pourquoi* parut si concluante qu'un mandat d'arrêt fut lancé contre lui.

M. Lufrosi Guidry fils, député-shérif, fut chargé de le mettre à exécution et partit immédiatement.

Deux jours après, il ramena dans la prison d'Abbeville l'assassin qu'il avait arrêté à la rivière Mermento.

Aussitôt l'instruction criminelle commença,—instruction légère,

superficielle ; comédie où l'on fait paraître les acteurs que l'on veut, et où ne paraissent jamais ou presque jamais les premiers rôles, ceux qui pourraient arracher le masque de l'assassin et le livrer, pantelant et effaré, au bourreau.

Bien qu'il ne se fût fait qu'un demi-jour fort obscur autour du crime, Aladin fut renvoyé devant la cour criminelle.

Sauf la prison préventive, c'était presque un acquittement ; car, à cette époque, ce *bon* juri de Vermillon se souciait aussi peu d'un parjure que de l'acte le plus insignifiant du monde ; ce *bon*, ce *vertueux* juri, ce modèle des juris passés, présents et futurs, n'était qu'une machine à acquittements. C'est dur, c'est triste, mais c'est vrai. La cour d'Abbeville était un Calvaire où le Christ était régulièrement crucifié tous les six mois.

Cependant la vérité éclatait de toutes parts. On avait su que, la nuit de l'assassinat, un homme avait frappé à la porte de *Jean Lacouture*, campé, pour une cause que nous avons déjà rapportée, sur cette coulée Kinney—coulée pleine de mystères sanglants, comme la forêt de Bondy—et que la porte de cet honnête *Jean Lacouture* s'était ouverte immédiatement.

L'homme qui avait frappé à cette porte s'appelait, selon la chronique, Aladin Corner.

Cet homme—toujours selon la chronique—aurait interpellé la maîtresse de la maison, fille d'un honnête homme, honnête femme elle-même, mais mariée à un bandit, et lui aurait dit :

“ *Je viens de tuer un homme ;* je fuis, et demain il faut que j'aie franchi la Mermento. Préparez-moi donc un bon souper.”

Quels liens y avait-il donc entre ces deux bandits, dont l'un venait d'écraser la tête d'un homme, et cet autre bandit qui était poursuivi pour vol ?

La jeune femme se leva et, toujours selon la chronique, tua et prépara une dinde qui fut mangée par celui qui se vantait d'avoir tué un homme, et par son mari.

Le meurtrier, dit-on, mangea avec le meilleur appétit du monde, après quoi il monta à cheval et prit un chemin bien connu de lui, celui de la rivière Mermento.

Là, il trouva, comme nous l'avons dit, M. Lufrosi Guidry fils, député-shérif, qui l'attendait, un mandat d'arrêt à la main.

D'un autre côté, un piége était tendu à une généreuse et vaillante individualité dont la perspicacité égale la loyauté.

Un soir, à dix heures, un nègre de l'habitation Saint-Julien vint prévenir son maître qu'un inconnu l'attendait à la barrière de sa cour. L'heure était indue pour demander une audience, surtout lorsqu'on a à la fois des amis ardents et des ennemis qui vous auraient tué depuis longtemps, s'ils en avaient eu le courage. Le Major alla à la barrière seul, mais armé jusqu'aux dents..... Le Major s'était mis en frais inutiles : l'inconnu était le père du meurtrier de *Bell Toups* —*Michel Corner.*

Le Major rit d'un rire silencieux qui lui est particulier.

Il avait deviné que le renard venait ruser avec le lion.

" Qu'est-ce qui me vaut l'honneur de votre visite ? demanda le Major.

—Major, dit Corner, vous êtes chef d'un comité de vigilance et à ce titre je viens vous dénoncer un vol.

—J'écoute, fit le Major avec une raideur toute britannique, car aucun Anglais n'a jamais été plus Anglais que lui, à certaines heures.

—Vous connaissez John Harrington ? lui dit Corner.

—Oui.

—Il a commis plusieurs vols, et je viens vous les dénoncer.

—Non, je ne toucherai pas à cet homme, fit le Major avec indignation. Eût-il commis dix, vingt, cent vols, il me serait tout aussi sacré ; et, si vous voulez en connaître la raison, Michel Corner, je vais vous la dire, car vous savez que je dis tout, moi ! Je ne toucherai pas à cet homme, parce que vous mentez, et qu'il n'a pas plus commis de vols que je n'en ai commis moi-même !.... Je ne toucherai pas à cet homme—et ici veuillez bien retenir mes paroles—*parce qu'il est un des premiers témoins de l'Etat dans l'accusation qui pèse sur Aladin Corner, votre fils.*"

Et, après avoir dit ces mots, le Major lui tourna le dos en lui laissant, pour adieu, un geste suprême de dédain.

Michel Corner repartit en maugréant d'avoir fait un voyage et un mensonge inutiles.

La loyauté est la meilleure des cuirasses contre le mensonge ; et, de ces cuirasses, le Major en a à revendre.

Les amis ne manquaient pas non plus à Aladin Corner.

Les truands de cette paroisse,—et Dieu sait s'ils étaient nombreux,—s'étaient émus de la captivité de celui qui était déjà, malgré sa jeunesse, un de leurs plus illustres chefs ; aussi avaient-ils ourdi une conspiration pour le délivrer, chose facile à cette époque, surtout avec les prisons de Vermillon, de Lafayette, et même celle de Saint-Martin, qui a acquis, depuis longtemps, à l'endroit des évasions, une célébrité ridicule ; prisons de carton-pierre que les amis des prisonniers, ou les prisonniers eux-mêmes ont toujours brisées d'un coup de pied.

Heureusement pour la société et malheureusement pour le prisonnier, le shérif, connaissant mieux que personne la fragilité de la prison d'Abbeville, avait pris une précaution aussi simple que sûre pour que le prisonnier ne s'évadât pas : il l'avait enchaîné.

Bien lui en avait pris, car, un matin, le geôlier, portant à manger au prisonnier, avait trouvé ouverte la porte de sa cellule ; or, la porte étant ouverte, Aladin se serait envolé comme un oiseau à qui l'on aurait montré la liberté en enlevant la baie de sa cage. Heureusement, le bris de la porte n'avait fait Aladin libre qu'à demi ; car il restait encore à briser quelques anneaux de sa chaîne.

Ces anneaux, qui avait empêché les libérateurs d'Aladin de les briser ?

C'était une circonstance pour ainsi dire providentielle.

Cette même nuit, il y avait dans un café voisin de la prison, et tenu par un individu fort connu sous le nom de *Désiré l'Hercule*,—il y avait une de ces *nopces* (style local) tumultueuses, une *orgie*, dirait-on dans un style plus réaliste ; une de ces orgies indescriptibles où se réalise, pour les simples mortels, le symbole biblique de Nabuchodonosor changé en bête, et où l'on pousse surtout des cris sauvages qui feraient croire aux Orléanaises que nos villages sont envahis par les Indiens.

Ce soir-là, ces cris sauvages avaient été poussés avec accompagnement de coups de pistolet, bien que cet instrument n'ait pas encore droit de cité dans aucun orchestre, et il est probable que ce concert si bruyant et si voisin avait fait croire aux amis de Corner que le concert du café de *Désiré l'Hercule* était donné par des Vigilants. Cette croyance était une erreur ; mais cette erreur avait eu un beau résultat pour la société ; car, sans l'orgie, Corner aurait été délivré et un crime infâme serait resté impuni.

Le lendemain, les auteurs de l'orgie nocturne furent très étonnés d'apprendre qu'ils avaient empêché l'évasion du prisonnier... sans s'en douter... absolument comme ce bon M. Jourdain faisait de la prose.

Quant au shérif, il doubla les serrures de la prison et Aladin dut se résigner à attendre, dans l'ombre de sa cellule, l'ouverture de la cour.

La cour s'ouvrit.

Lorsqu'on appela l'affaire d'Aladin Corner, l'oiseau resté en cage malgré ceux qui en avaient voulu briser la porte, l'on remarqua l'absence de *John Harrington*, un des principaux témoins de l'Etat, que le père de l'accusé avait dénoncé comme voleur au major Saint-Julien, et qui avait disparu, *bien que les Comités ne l'eussent pas inquiété.*

John Harrington était un homme gênant, un obstacle ; on l'avait supprimé.

On remarqua aussi que la femme de Jean Lacouture, lequel Jean s'était empressé de prendre la clé des champs aussitôt que les Comités avaient fait leur apparition première, on remarqua, disons-nous, que cette dame n'avait pas paru aux débats, *bien qu'elle eût été citée.*

Expliquons cette non-comparution.

Si ce qu'on nous a dit est vrai, cette femme aurait été citée sous le nom de *Sonnier*, au lieu de *Richard*, nom porté si dignement par son père ! nom qui était ou aurait dû être parfaitement connu de ceux qui avaient lancé ladite citation.

Si elle fut du chef du shérif, cette erreur—car nous aimons à croire qu'il n'y eut là qu'une erreur—nous paraît d'autant moins inexplicable que M. Légé connaissait le nom de la personne citée, au moins aussi bien que celui de ses enfants ; car il avait été pendant cinq ou six ans, le voisin de clos et l'ami de son père, et l'avait même souvent bercée sur ses genoux, lorsqu'elle était petite fille.

Si l'erreur vint d'ailleurs, elle témoigne d'une indifférence condamnable dans la poursuite des affaires criminelles.

Quoi qu'il en soit, il y eut là une erreur de nom qui autorisa peut-être le juri à commettre son parjure.

. . . .

Corner fut défendu par M. William Mouton. Cet avocat, si jeune encore, surtout si l'on mesure son âge à sa renommée, défendit son client avec sa verve et son éloquence ordinaires. L'acquittement de Corner fut pour lui un triomphe, et pour la société un malheur.

Le devoir du juri était de punir, comme celui de l'avocat d'éloigner le châtiment de la tête qu'il défendait.

Le juri, ainsi que l'avocat, sont les soldats de la société.

Si l'un représente le *châtiment*, ce dogme écrit dans la loi humaine comme dans la loi divine, l'autre représente la clémence ou la charité chrétienne qui combat les erreurs judiciaires, en cas d'innocence, ou qui, en cas de culpabilité, invoque les circonstances atténuantes, et adjure, supplie, implore qu'on mitige la peine encourue par le coupable et qu'on ne détruise pas l'œuvre de Dieu.

M. W. Mouton fit son devoir en tâchant de dérober la tête d'Aladin à la potence.

Le juri ne fit pas son devoir en refusant de prendre cette tête et de la désigner au bourreau en lui disant : elle t'appartient !

Aladin fut donc acquitté, malgré l'horreur et l'évidence de son crime... et disparut aussitôt que sa mise en liberté eut été prononcée.

Il devait comparaître plus tard devant un autre tribunal.

ETUDE SUR LES COMITÈS DE LA PAROISSE VERMILLON

—

En attendant que l'homicide rentre en scène pour s'y voir appliquer la peine du talion, étudions les Comités de cette paroisse qui semblait subjuguée par les criminels et qui aujourd'hui acclame sa régénération.

Il y a trois Comités dans la paroisse Vermillon :

Celui du Lac ;

Celui du Pont Perry;

Et celui dont nous venons d'écrire l'histoire.

Le comité du Lac a son comité exécutif composé comme suit :

MM. Jean Réaux, capitaine ;
Simmonet Leblanc, lieutenant ;
Séverin Leblanc, secrétaire.

M. Réaux est un des hommes les plus probes de son quartier, où la probité semble, pour ainsi dire, indigène ; chasseur comme Nemrod, affable comme les ancêtres d'il y a un siècle, juste comme la justice, brave comme presque tous les enfants de cette terre chauffée et bénie par le soleil.

M. S. Leblanc est d'une famille décimée par le choléra en 1848 et dont nous avons nous-même enterré la sœur, Mme J. D., ainsi qu'un parent, *Jean-Marie Richard*, un matin, à quatre heures, et dans des circonstances que nous n'oublierons jamais. Il a reçu de ses aïeux un magnifique héritage d'honneur, de probité, de considération, qu'il transmettra intact à ses enfants. *Noblesse oblige !* Il le sait et pourrait le graver sur son blason..... s'il lui prenait un jour envie d'avoir un blason.

Séverin Leblanc est aussi d'une de ces familles dont les chefs se sont élevés jusqu'à la richesse par le travail. Fils d'une mère, dont les troupeaux sont surtout considérables, il a été mieux que personne en mesure de savoir ce que l'armée de voleurs de Vermillon coûtait à sa paroisse. Il est dévoué corps et âme à notre cause trois fois sainte.

Ce Comité a eu le bonheur de n'avoir à faire aucune expulsion.

Le Comité du Pont Perry est commandé par M. *Adrien Nunez*, jeune homme au teint brun, aux cheveux d'un noir de jais, dont nous n'avons vu qu'une fois la douce, mais énergique figure, à un banquet offert, en mai, au major St-Julien, sous les beaux ombrages de M. J. Giroard, à la Côte-Gelée. Nous savons que, dans son district, il fait son devoir comme les autres capitaines dans le leur. Nous regrettons qu'il ne nous ait pas envoyé son livre. Nous aurions écrit ce qu'il a fait avec un plaisir égal à celui que nous a fait la seule entrevue que nous ayons eue avec lui.

Le comité du Vermillon était commandé, comme nous l'avons déjà dit, par Sarrazin Broussard, dont nous avons esquissé l'énergique et loyale figure dans le premier chapitre de cette histoire. Homme d'action, il avait commencé avec une poignée de soldats la chasse aux bandits dans une paroisse où ces derniers se comptaient.

à cette époque, par centaines. Il avait donc été le premier à la tête de la *révolution de l'honneur contre la boue sociale* de sa paroisse ; et cette révolution, il l'avait dirigée comme elle devait l'être : avec justice, énergie et implacabilité, les trois qualités nécessaires aux chefs de ces conseils de guerre populaires qu'on a appelés Comités de Vigilance.

Pour des raisons que nous ne voulons ni discuter, ni combattre, il donna sa démission.

Nous nous séparons de lui, mais nous le retrouverons à cette grande et décisive journée de la Queue-Tortue, qui assura la *dictature* aux Comités, et la flagellation *dix fois méritée* du nommé Wagner, qui mit, l'an dernier, une sorte de coquetterie à montrer ses blessures à la *Bannière* de Franklin et à ses lecteurs.

Le récit de cette journée se trouvera dans l'histoire du Comité de Vermillonville, qui fermera ce livre. Là, nous toucherons de nouveau la main du vaillant capitaine démissionnaire.

Il eut pour successeur un de ses cousins, *Edouard-Théophile Broussard, homme de forte race*, haut placé dans sa paroisse, et honoré plusieurs fois par elle d'un mandat de représentant à la Législature d'Etat. Il apporta à son commandement une main et une volonté fermes comme un roc, un immense désir de bien faire et de frapper, lui aussi, de grands coups sur les bandits qui restaient encore dans sa paroisse.

Avec un pareil homme, il n'y eut rien de changé dans le Comité... excepté un nom.

DEUX PARJURES

--

Aladin avait été acquitté.

Pour mettre à l'aise la conscience de ce bon juri, si peu difficile pourtant à se laisser convaincre, il s'était trouvé deux hommes prêts à souffleter la vérité et Dieu dans ces débats : ils avaient atteint leur but en sauvant la tête d'Aladin, et en laissant ainsi sans vengeance la tombe du vieux *Bell Toups ;* mais, en sauvant Aladin ils s'étaient noyés eux-mêmes ; la trappe du précipice qu'ils avaient

fermée au meurtrier, allait s'ouvrir sous leurs pieds et les engloutir.

Le Comité avait vu et entendu.

Il avait vu avec un frémissement de colère l'acquittement.

Il avait entendu ce que ces deux hommes *avaient dit* pour l'obtenir.

A un assassinat ils avaient ajouté le plus grand des crimes : le Parjure.

Fils de Judas, ils avaient vendu le Christ pour moins de trente deniers.

Ce crime avait été commis au *rabais*.

On appliqua donc le bannissement à ces deux hommes à qui la loi ancienne aurait percé la langue avec un fer rouge ; à qui la loi américaine aurait donné un logement à Bâton-Rouge !

L'exil pour un crime aussi infâme ! Quel est l'anti-vigilant qui serait assez... Jocrisse pour verser des larmes sur ces deux vertueux citoyens ?

Il en est peut-être ; mais le ridicule dont ils ont été frappés leur a donné ce qui leur avait toujours manqué jusqu'à présent : *l'esprit du silence.*

Et puis ils ont tant besoin des électeurs !

Et ces électeurs sont si faciles à tromper !

Et il est si doux de se balancer, comme la Sarah de Victor Hugo, dans ce hamac qu'on appelle les places !

Ces deux hommes furent condamnés à l'exil.

L'un était Michel Corner, père de l'accusé.

Une simple question :

Par quelle inconvenance, par quelle horrible niaiserie, la loi anglaise permet-elle qu'un proche parent dépose dans une affaire où la tête de son parent est mise en jeu ? C'est mettre la conscience aux prises avec la voix du sang. C'est dire au mensonge : Entre dans cette cour de justice qui devrait t'être fermée. C'est une autorisation, sinon une légalisation du parjure. C'est forcer un homme à se déchirer les entrailles ou à mentir ; à sacrifier son fils, sacrifice que Dieu refusa d'Abraham, ou à outrager la vérité.

Ce parjure, nous l'absolvons presque...

Michel Corner fut banni.

Nous serons plus sévère pour l'autre parjure.

Celui-là s'appelait : M. de Juge, baron de nous ne savons quel

titre, noble depuis les Croisades et... maître d'école dans un des districts de la paroisse Vermillon. Ce baron, ce noble du temps des Croisades (noble doré par le procédé Ruolz) vint certifier que, le soir de l'assassinat, Aladin avait été vu à vingt-cinq milles du lieu où cet assassinat avait été commis.

Il vint certifier cela d'une voix assurée et le front ceint d'une couronne de cheveux hâtivement blanchis sans doute par la débauche. Il vint certifier cela, lui vieillard, malgré les témoignages nombreux qui constataient qu'Aladin avait été vu la veille dans le voisinage du théâtre du crime.

Le baron de Juge fut aussi banni.

Nous l'avons vu dernièrement à Sainte-Marie, en voiture, devant le magnifique café de notre ami Prévost.

On nous dit qu'il avait trouvé, en arrivant à Sainte-Marie, une place de maître d'école (quel professeur de morale !) et que, renvoyé, il s'était mis à faire des filets, des seines et autres engins de pêche, qu'il tressait du reste fort adroitement.

Le bagne a perdu là un bon ouvrier.

Qu'on dise après cela que les Comités de Vigilance ne sont pas cléments !

L'EXPIATION

—

Plusieurs mois se sont écoulés depuis l'acquittement d'Aladin Corner.

On croit qu'il est au Texas, au Mexique, ailleurs peut-être, fuyant son crime... et le retrouvant partout... car avant que Shakspeare eût évoqué le spectre de Banco, la voix qui épouvanta Caïn était là, criant dans la Bible.

On le croit loin ; on le laisse à ses remords, les remords, ces vautours de Prométhée !

"Qu'il vive loin avec son vautour ! se disent les témoins ou voisins de son crime. Mais surtout qu'on n'entende plus parler de lui ! ! ! "

Un jour, on entend parler de lui.

C'est à l'encan d'un nommé Aubé, à Vermillonville, au milieu d'un grand concours de peuple.

Ah ! un conventionnel de l'héroïque époque de 1793 avait raison ; il n'y a que les morts qui ne ressuscitent pas !...

Il est ressuscité, le héros de la Coulée Kinney, le broyeur de têtes humaines ! l'assassin qui n'emploie ni le pistolet qui éclate, ni le poignard qui déchire, ni le poison qui corrode.... mais qui emploie un instrument nouveau qui fait jaillir la cervelle et broie un visage d'homme... et en fait le quelque chose sans nom dont parle Bossuet.

Il est dans la paroisse Vermillon... sur un de ces beaux plateaux qui se trouvent, on ne sait pourquoi, sur les bords de la mer, cernés par elle d'un côté et de l'autre par la prairie tremblante.

Il est à la Chênière-Perdue.

La Chênière-Perdue n'est pas un lieu d'asile : les Comités iront l'y chercher.

N'est-il pas condamné à la peine du talion ?

Quinze jours après, il arrive au Comité de Vermillon une nouvelle lettre.

L'amnistié, et non l'acquitté, du juri de Vermillon, ne s'est pas amendé, n'a pas demandé pardon à Dieu et aux hommes, après avoir été épargné miraculeusement par la foudre judiciaire.

Il bat les uns, menace de tuer les autres ; vole, pille, incendie ; il est un sujet d'intimidation... et ce héros du crime, ce marteleur de têtes humaines a à peine vingt-deux ans.

Il est vrai qu'il est grand et fort, et qu'il a déjà tué un homme dans des circonstances atroces.....

Et ce héros du crime...... ce marteleur de têtes humaines n'a pas vingt-deux ans !

D'un autre côté, on signale à ces mêmes chênières, plusieurs bannis des paroisses attakapiennes, et notamment plusieurs célébrités déchirées à la Queue-Tortue.

Les Comités ne peuvent souffrir que leurs expulsés se groupent ainsi à leurs portes.

Ils mettront le pied sur ce nid de guêpes.....

Ils partiront.

Ils partent un lundi. Ils vont faire le voyage le plus accidenté du monde, dans cette partie de la paroisse Vermillon, qu'on appelle la

Prairie Tremblante, et dont aucune carte n'a peut-être jamais été levée.

Ils ont demandé un contingent de cinq hommes au comité du Lac ; de dix au comité du Pont Perry.....

Ceux qui partent sont vingt-huit.

Ils ont un terrible devoir à remplir ; mais ils le rempliront.

Une tête a été scandaleusement épargnée par la justice officielle; cette tête, ils la prendront.

Ils partent avec cinq jours de provisions ; car la campagne sera longue..... et il y a cent milles à franchir.

Heureusement que, grâce à une sécheresse exceptionnelle, la prairie tremblante est praticable et ne présente, comme obstacles, que quelques bayous qu'il faudra franchir à la nage.

Qu'est-ce que cela pour des Attakapiens?

Ils côtoient d'abord les sinuosités de la rivière Mermento, à travers la prairie ;

Ils traversent le lac de La Cassine (un mille environ) à l'embouchure du bayou La Cassine et du bayou des Lataniers ;

Puis ils se jettent dans une prairie tremblante, semée de côteaux comme le désert l'est d'oasis, et arrivent à un bayou, bien justement nommé *Vaseux* (Bayou Marjolet) ; jamais baptême ne fut mieux donné.

Chaque cavalier le franchit, en portant sur son dos la selle de son cheval, et en enfonçant dans la vase jusqu'aux genoux et en chassant à chaque pas les serpents, hôtes visqueux de ce bayou où la boue domine l'eau.

Les chevaux suivent et pataugent, à leur tour, dans la boue, comme leurs maîtres ; avec un homme sur le dos, ils n'en seraient jamais sortis.

De l'autre côté, distribution d'une ration de cognac, pendant qu'on remet la selle aux chevaux.

Ceux qui voyagent sont des juges ; donc ils doivent être sobres.

La *soute* aux liquides ne s'ouvre qu'à la voix du chef... et elle ne s'ouvre que trois fois par jour.

Quant aux repas, chacun les fait, à sa volonté, avec les vivres qu'il a apportés, et seulement lorsqu'on fait halte pour laisser reposer les chevaux, qu'on lâche, à la façon mexicaine, avec deux liens aux jambes de devant.

Le café est un objet de luxe. On en prépare et on en boit dans les rares fermes que l'on trouve dans ce désert.

On repart, et l'on trouve un autre bayou, celui de la Petite-Chénière.

Puis, dans cette voie aux mille zig-zags, aux détours infinis et sans cesse renaissants, véritable ouvrage de Pénélope pour les voyageurs, ils se remettent à côtoyer les bords de la rivière qu'ils ont déjà repris et dix fois abandonnés.

Enfin, ils arrivent au bayou de la Chênière-Perdue.

Est-on au terme du voyage?

Non.

Il faut encore filer le long de ce bayou pendant dix milles, ensuite de quoi on se jettera à l'eau et l'on sera à peu près rendu.

On en aura fini avec ces méandres de lacs, de bayous, de rivières qui zèbrent, comme autant d'écheveaux de fil embrouillés, la prairie tremblante, et l'on avisera.

On traverse et le guide crie : halte !

On laisse les chevaux en lieu sûr, et le guide, sur l'ordre du chef, dispose les membres de l'expédition autour de la maison habitée par les Corner, père et fils.

Puis, comme ordre est donné à voix basse de n'agir que le lendemain à l'aube, chacun, sauf les sentinelles, s'endort sur l'herbe, à la belle étoile, la main appuyée sur son fusil.

A l'aube, on visitera la maison Corner ; puis on fera une battue pour arrêter les autres bannis qui ont été signalés.

On dort. Les coqs chantent la venue prochaine du jour. La maison de Corner s'éclaire. L'on aperçoit Michel (le père) dégustant une tasse de café, en tenant un enfant sur ses genoux.

Un tableau d'André del Sarte.

Cinq hommes du Comité entrent.

" Où est ton fils ?

—Cherchez, il n'est pas ici.

—Où est-il ?

—Je ne vous le dirai pas."

On respecte ce scrupule paternel et l'on se met en chasse.

La petite expédition se divise en quatre escouades qui partent, chacune de son côté, vers les quatre points cardinaux.

Le silence du père d'Aladin sert les Vigilants. Au lieu de fouil-

ler la Chênière-Perdue en corps, ils la fouilleront sur tous les points en même temps, tout en cherchant Aladin.

D'une pierre ils feront deux coups.

La Chênière est fouillée dans tous les sens, mais sans qu'on découvre aucun des bannis dont la présence a été signalée. L'escouade qui s'est dirigée vers le bout de la chênière, appelé les *Iles Hautes*, est plus heureuse. Elle trouve Aladin, à cheval dans la prairie, et l'arrête.

L'assassin du vieux Toups, le marteleur de têtes, le broyeur de cervelles humaines n'avait pas songé au quart-d'heure de Rabelais.

Il arrivait.

Aladin, lié, est ramené au campement de la nuit précédente. Les autres escouades rentrent, l'une après l'autre. Elles sont tristes, moroses. En termes de chasseur, elles ont fait *buisson creux*.

On laisse le prisonnier dans un coin du camp sous la garde de deux hommes.

Les chevaux sont harassés de fatigue. On fera donc halte le reste de la journée. Le lendemain, on repartira avec le prisonnier.

En route, on s'arrêtera et le Comité s'organisera en conseil de guerre.

"Qui frappe par l'épée, périra par l'épée," dit l'Écriture Sainte, et l'Écriture Sainte est la voix de Dieu !

Dans la journée, le prisonnier est interrogé à plusieurs reprises. Silence obstiné. Assurance parfaite. On dirait le *justum et tenacem propositi virum* d'Horace.

Le soir arrive. Les voix de la nuit lui ont-elles parlé à l'oreille ? A-t-il vu le spectre du vieux Toups passer dans les grandes herbes, en lui montrant sa tête horriblement broyée par le manche de sa *quarte*, au bout plombé ? On l'ignore. Mais, quoi qu'il en soit, il se décide à parler.

Aussitôt le chef et deux autres personnes se rendent auprès de lui.

Le sphinx ouvre la bouche.

"*Oui, il a tué le vieux Bell, mais avec l'assistance de Méance Primo, qui a porté les premiers coups. Méance a reçu cent piastres d'Elisée Toutchique (le héros du coup de fusil tiré de nuit, à travers une fenêtre ouverte, sur M. Adrien Nunez, couché.)*

"Il répète *que Méance a porté les premiers coups, et que Méance et lui l'ont achevé de concert.*"

Cette déclaration si concluante, si décisive, clôt l'interrogatoire. La cause est instruite, les juges parfaitement éclairés. Le lendemain, quand le conseil de guerre se réunira, les débats ne seront pas longs.

Au jour, le camp est levé et l'on amène le prisonnier qui a dormi profondément.

On lui offre un cheval ; il le refuse.

"J'irai à pied, dit-il."

Et il suit d'un pas ferme le groupe de cavaliers qui l'emmène.

Il est libre de tous liens, mais il est gardé à vue.

A dix milles du lieu de départ, le Comité s'arrête. Le conseil s'organise sur un plateau élevé, entouré comme une île par la prairie tremblante.

Il est dix heures du matin.

Le prisonnier est froid, calme, silencieux. On dirait un Indien qui se dispose à chanter son chant de mort. De temps en temps, il regarde le soleil.

Le conseil se sépare et le chef se dirige vers le prisonnier, un papier à la main.

"Aladin Corner, tu as été reconnu coupable du meurtre de Bell Toups, et *condamné à mort*. Nous t'accordons une heure pour recommander ton âme à Dieu. Nous t'accordons de plus la faveur de choisir le mode de supplice que tu préféreras. Veux-tu être pendu ou passé par les armes ? Choisis.

—Fusillé, répond Aladin, sans sortir de son stoïcisme. Et il s'allonge au pied d'un arbre, comme un lazzarone sur les bords de la baie de Naples.

—Désires-tu quelque chose ? demande un Vigilant.

—Oui, un verre de whiskey."

Le chef lui en envoie un plein verre qu'il vide d'un trait.

Puis on le laisse de nouveau à lui-même ; et l'on étudie ce que fera cette nature de bronze, ce que dira ce jeune homme qui touche à ses derniers moments.

Donnera-t-il une pensée à son frère, à sa mère, à sa famille ? Aura-t-il un regret pour la vie dans laquelle il est entré depuis vingt-et-un ans ou vingt-deux ans à peine, et que les hommes vont lui retrancher ? Lui, qui a tant besoin de pardon, demandera-t-il à Dieu

qu'il lui pardonne ou que, s'il n'a pas de pardon pour l'horrible crime qu'il a commis, il en invente un pour le sauver ?

Non ! Prière, pensée, regret, rien ne monte à ses lèvres. Son visage est impassible, froid, muet comme un masque de bronze. S'il y a quelque émotion dans cette poitrine, elle est tout intérieure, et son âme la recouvre si bien de ses ailes que Dieu seul peut la voir et la recueillir.

Cependant l'heure solennelle, l'heure de l'expiation a sonné.

Le Comité prend les armes et se range, en demi-cercle, à quinze pas du condamné.

Le chef va à lui, lui indique le lieu où il doit se placer, et lui annonce qu'il va être *fusillé* par derrière.

Le condamné présente aussitôt sans résistance le dos au Comité.

Une demi-minute, agonisante pause, s'écoule.

“ Feu ! ” crie le chef.

Quand la fumée se dissipe, on ne voit plus qu'un cadavre. L'homme qui a broyé la tête du vieux Toups règle son compte avec Dieu.

....

ULTIMA VERBA

Ici s'arrête l'histoire de ce Comité.

Il avait à remplir une tâche terrible et qui paraissait même impossible à beaucoup d'esprits sérieux, habitués à se rendre compte des difficultés auxquelles les hommes peuvent se heurter.

Cette tâche, il la remplit avec un courage indomptable ; à son toucher, les colosses s'évanouirent ; les criminels tremblèrent ; tout ce qui résista fut broyé impitoyablement, et la régénération de la paroisse fut obtenue au prix de quelques bannissements.

Aujourd'hui, vols et voleurs ont disparu ; la propriété est rassurée ; la société est épurée, et si vous rencontrez un habitant du Vermillon sur votre chemin, vous êtes sûr du moins de saluer un

honnête homme, tandis qu'autrefois on ne savait si celui qu'on saluait était un bon citoyen ou un forçat.

" Mais il y a du sang sur ce Comité," diront peut-être quelques-uns de ces hommes qui ont l'air de toujours courir après le prix Monthyon.

Oui, du sang !—mais quel sang ?

Celui d'un misérable qui avait fait huit orphelins, une vieille et pauvre mère veuve, et qui avait fait cette mère veuve et ces enfants orphelins, en broyant la tête d'un vieillard, comme un grain de blé est broyé par la meule d'un moulin.

Si, malgré les affreuses circonstances dont ce crime est entouré, il se trouvait un homme qui essayât de faire de la sensiblerie sur le cadavre de son auteur, cadavre troué de vingt balles, qu'il se lève!

COMITÉ

DU

PONT DE LA BUTTE

A Dupré Patin.

COCO

UNE EXECUTION

Le 4 février de l'an de grâce 1859, une scène étrange se passait à quelques milles de Vermillonville, sur le chemin qui conduit de ce village au Pont-Braux, à deux heures du matin. Le théâtre de la scène que nous allons décrire s'appelle *le Pont des Moutons.*

Une torche de pin, jetant au vent sa flamme rougeâtre, éclairait un cercle de vingt-deux hommes, tous connus dans la paroisse Lafayette, comme appartenant à la partie la plus éclairée et la plus honorable de la population. La torche qui les éclairait, au lieu de donner des tons sombres ou crus à ces vingt-deux figures, en faisait ressortir les lignes harmonieuses. Ces figures respiraient la bonté et la franchise. L'honnête homme n'a pas besoin d'écrire son nom sur son chapeau, comme le Berger de la fable.

Incessu patuit dea,

a dit le grand poète latin. Il en est de même de l'honnêteté. Elle a

son parfum, son cachet, si l'on aime mieux ce mot, comme l'aristocratie.

Au centre de ce cercle, un jeune homme de vingt-deux ans, dont le visage rose trahissait l'origine allemande, se déshabillait lentement, lentement, comme une jeune fille qui aurait craint de montrer à des indiscrets des charmes que sa pudeur tient cachés et qui ne seront vus que de Dieu et de l'époux qu'elle cherche encore dans ses rêves. Un frisson courait parfois dans son corps et imprimait un tremblement nerveux à ses mains frêles et délicates, et qui auraient été blanches, si elles n'avaient pas été recouvertes d'une couche de bistre. Il était évident, rien qu'à voir ses mains bistrées, que ce jeune homme appartenait à la population bohémienne des Attakapas, à cette population qui vagabondait alors dans nos prairies et faisait des razzias sur la propriété de son prochain.

Ce jeune homme venait d'être arrêté sur le Pont des Moutons, qui allait être le théâtre de son supplice, et dans des circonstances assez curieuses pour être rapportées.

La nuit était très sombre, et au moment où les vingt-deux hommes arrivaient sur le Pont, ils ne savaient pas trop si les ténèbres ne les avaient pas jetés hors du chemin qu'ils voulaient suivre. Tout à coup un cheval et un cavalier avaient dessiné, à quelques pas d'eux, leur silhouette nuageuse comme celles des guerriers d'Ossian.

" Halte ! mon cavalier, et dites-nous où nous sommes," avait crié quelqu'un.

Au lieu de répondre, le cavalier avait pris la fuite. Bientôt, entouré et arrêté, il avait été ramené vers le groupe des vingt-deux, la torche de pin s'était allumée, et une voix joyeuse s'était écriée :

" Bonheur du ciel, c'est Gudbeer !"

Puis on avait entouré le prisonnier et on l'avait sommé de se dépouiller de ses vêtements, si mieux il n'aimait se les voir déchirer sur les épaules.

Pourquoi cette arrestation, cette nuit, à cette heure ? et pourquoi ces apprêts de supplice ? nous demandera peut-être le lecteur, cet ogre impatient, qui voudrait lire le dénouement en même temps que l'exorde.

Écoutons la conversation engagée entre le prisonnier et ceux qui l'entourent. Peut-être nous aidera-t-elle à répondre à cette question.

“ Pourquoi m'avez-vous arrêté ? disait le prisonnier qu'on avait appelé Gudbeer. Je suis blanc et libre... vous répondrez devant la justice de mon arrestation.

—Nous ne parlons pas avec tout le monde, mon cher, fit un beau garçon, de vingt-trois à vingt-quatre ans, nommé Paul Broussard.

—Je veux savoir pourquoi l'on m'a arrêté.

—Tu es bien curieux ! dit une autre voix, celle d'un brave et loyal enfant que l'auteur de ces lignes aime de toute son âme, et qui s'appelle Désiré Bernard.

—Je voudrais savoir pourquoi je suis arrêté.” fit Gudbeer, insistant pour la troisième fois.

Alors un homme sortit du groupe des vingt-deux et se dirigea lentement vers le prisonnier. Cet homme, âgé de cinquante-cinq ans, mais paraissant en avoir seulement quarante, cet homme avait des yeux d'un bleu polaire, des cheveux blonds sur lesquels quelques cheveux gris tranchaient à peine, un visage imberbe, une voix douce —voix qui contrastait avec son torse d'Hercule, qu'on eût dit modelé sur celui de l'Hercule Farnèse. C'était le major Saint-Julien.

Arrivé à deux pas du prisonnier, le Major fit signe de rapprocher la torche, afin que les deux interlocuteurs nageassent en pleine lumière, et puis d'une voix calme—les hommes forts n'ont pas de colère avec ceux qui sont sans défense—il dit :

“ Tu veux savoir pourquoi l'on t'a arrêté ? Je vais te le dire. Tu as été arrêté, parce que, depuis vingt ans, notre population, si riche, si laborieuse, était exploitée, volée, incendiée journellement, par des vagabonds qui avaient juré haine au travail ! Tu as été arrêté, parce que, au lieu de punir ces vagabonds, la justice, aveugle comme une taupe ou impuissante comme un castrat,—parce que, dis-je, la justice avait pour tes pareils des tendresses de mère—et que, dans l'absurdité de ses tendresses, elle tendait à supprimer le bagne et l'échafaud ! Tu as été arrêté, parce que nous ne voulons plus de ces *débauches de la justice*, de ces acquittements scandaleux, de ces parjures, qui soufflettent Dieu sur son trône et qui restent toujours impunis ! Tu as été arrêté parce que, la justice ne nous protégeant plus, nous sommes résolus à nous protéger nous-mêmes et à châtier sommairement et exemplairement tous ceux qui attenteront à notre vie ou à nos propriétés ! Tu as été arrêté par nous, organisés depuis hier en *Comité de Vigilance*, parce que tu es un

voleur, un incendiaire, un assassin peut-être, et que tu as été jugé et condamné par nous comme tel. Au fouet donc, le voleur! au fouet, l'incendiaire! au fouet, le misérable qui est là devant nous! A l'œuvre, enfants de la Vigilance! C'est notre première exécution. Puisse-t-elle retentir dans le cœur de toute la canaille attakapienne! Frappez!"

En entendant ce réquisitoire de l'énergique chef du Comité de Vigilance de la Côte-Gelée, Gudbeer avait baissé la tête et s'était tu. Il avait compris qu'il pouvait dire, lui aussi: *Lassate ogni speranza*, et qu'il était bien condamné.

Comme il ôtait son paletot, il appela quelques-uns de ceux qui étaient le plus rapprochés de lui :

" Messieurs, dit-il, j'ai dans mon paletot un objet que je désirerais n'être vu par personne.

—Allons donc! fit un de ces jeunes gens, en prenant le paletot que Gudbeer lui tendait et en le jetant dédaigneusement loin de lui, est-ce que tu nous prends pour des fouilleurs de poches?

—Terrassez le prisonnier!" cria le Major,—et le supplice commença.

Chacun des vingt-deux prit alors un fouet; et, l'un après l'autre, ils vinrent déchirer, chacun deux fois, le dos nu du condamné.

"Tiens! disait l'un, c'est pour l'incendie de mon moulin à coton que tu as brûlé, de complicité avec les Herpin.

—Pour le cheval que tu m'as volé! disait l'autre.

—Pour mes vaches que tu as vendues à ***!

—Pour mes cochons que tu n'as pas mangés, mais dont tu as converti le prix en bijoux pour orner le sein de tes drôlesses!

—Pour ma femme que tu as insultée!

—Pour le parjure que tu as commis dans mon procès avec M.***!"

Le patient s'était en vain tordu sous ces coups de fouet, dont chacun avait été accompagné d'une imprécation ou de l'évocation de quelque crime commis par ce condamné de vingt-deux ans.

Il avait crié, hurlé, pleuré, écumé.

" Soyez maudits! maudits! maudits! avait-il rugi dans le paroxysme de la douleur.

—Dieu cassera ta malédiction, avait répondu un Vigilant,—et le fouet, après avoir sifflé, avait passé d'une main à l'autre, jusqu'à la vingt-deuxième, inclusivement.

—Relève-toi, ton supplice est fini," lui dit le Capitaine.

Gudbeer se releva brisé, sanglant, et paraissant tenir beaucoup plus compte de la douleur physique que de la dégradation morale que le fouet venait de lui infliger.

Au moment où il se relevait, le Major alla de nouveau à lui.

"Gudbeer, tu viens de subir un supplice infamant, parce que tu as pris part à tous les crimes qui désolent le pays depuis bien des années. N'ayant plus foi dans notre juri, tel qu'il est tripoté par les avocats qui écartent les honnêtes gens, grâce au droit de récusation, pour laisser monter aux bancs des jurés des drôles de ton espèce, nous nous sommes formés nous-mêmes en juri. Tu as reçu le fouet, châtiment bien doux, si tu le compares à la grandeur des crimes que tu as commis. Va chercher ailleurs une réhabilitation par le travail et la moralité. Maintenant, je vais te lire ta sentence."

Et le capitaine déploya une feuille de papier sur laquelle se détachaient en noir quelques lignes.

"Dans la séance du Comité de la Côte-Gelée, tenue le 2 février 1859, le nommé *Gudbeer* a été trouvé coupable de vol et d'incendie. Il a été condamné à quitter l'État sous huit jours. S'il rompt son ban, il sera pendu."

Gudbeer s'inclina pour dire qu'il avait parfaitement entendu la condamnation qui venait de lui retrancher l'air et le sol de la patrie. (Pour la suite et le dénouement des aventures de Gudbeer, voir l'histoire du Comité de la Côte-Gelée.)

Comme il reprenait ses vêtements, il fouilla avec empressement dans une des poches de son paletot.

"Il me manque *quelque chose*, s'écria-t-il avec rage et en parcourant des yeux le cercle de lumière tracé par la torche de pin.

—Ce drôle a des insultes de mauvais goût, murmura un des membres du Comité, dont les rangs restèrent impassibles.

—J'ai trouvé—*Eurêka !*"—cria un autre membre, qui avait senti le *quelque chose* craquer sous son pied.

Le cercle se resserra autour de lui.

"Pardieu! s'écria l'auteur de la trouvaille, un de nos jeunes et vaillants amis, *Raphaël Lachaussée*, approchez la torche. Ce que je viens de trouver mérite d'être vu."

Il tenait ce *quelque chose* à la main : c'était un daguerréotype renfermé dans un cadre de peau de chagrin.

Raphaël ouvrit le cadre avec empressement.

Après l'avoir regardé un moment à la lueur de la torche, il éclata de rire, et se tournant vers les vingt-deux :

" Messieurs, dit-il, je comprends maintenant l'exclamation de Gudbeer, en voyant qu'il lui manquait *quelque chose*.... C'était, ma foi ! le portrait d'une beauté aux cheveux laineux, aux lèvres matelassées, au teint jaune comme du safran. Ses pieds et ses mains ont, il est vrai, des proportions monumentales et semblent avoir été sculptés à coups de hache ; mais, que voulez-vous ? Dieu, fatigué d'avoir mis toute une longue journée à créer le blanc, créa le nègre la nuit suivante qui était sans lune, et oublia de lui donner les proportions harmonieuses du premier.

—Tâchez, messieurs, de reconnaître l'original de ce portrait, dit le Major.

—C'est une des petites-filles du vieux *Coco !* s'écria un membre du Comité... une drôlesse... la maîtresse de Gudbeer... C'est X... (Appelons-la Cécilia).

—C'est vrai," firent en souriant quelques autres.

Le supplicié reprit avec amour ce portrait, qui sans doute, à ses yeux, avait été défloré par les regards qu'y avaient jetés ceux qui venaient de lui infliger une punition infamante ; puis il remonta à cheval et disparut dans les ténèbres de la nuit.

" Souviens-toi de la dette que tu as à payer dans huit jours, lui cria le capitaine ; car, si tu l'oublies, je te jure que nous nous en souviendrons."

Le capitaine donna ensuite le signal de la retraite.

Après avoir dépassé l'habitation du gouverneur Mouton, le Comité aperçut une colonne de feu qui jetait ses lueurs sinistres sur la Côte-Gelée. C'était le moulin-à-coton de M. Baptiste Giroard qui brûlait—incendie ajouté aux crimes déjà si nombreux des Herpin, dont nous avons conté ailleurs l'histoire.

Et les vingt-deux s'élancèrent au galop, pour voir quel était celui d'entre eux dont le foyer brûlait en ce moment.

L'héroïne du portrait ramassé par Raphaël Lachaussée, était une fille de *Coco*, avait dit un membre du Comité de Vigilance.

Qu'est-ce que *Coco ?* se sont peut-être déjà demandé quelques-uns de nos lecteurs.

Comme *Coco*, bien que très connu aux Attakapas, n'a pas encore la notoriété de Napoléon III... ou de Blondin, l'acrobate, nous allons le présenter à nos lecteurs.

UN MORMON NÈGRE

—

Il y a environ un demi-siècle, les Attakapas étaient une demi-solitude que la charrue et la hache commençaient à attaquer. Leur population se composait de quelques centaines de colons, descendants de ceux qui y avaient été envoyés lors de l'émigration forcée du Canada, de la race Acadienne—ce grand crime de l'Angleterre! Répandus sur ce sol immense et d'une fertilité exceptionnelle, ils en avaient occupé les plateaux les plus élevés et dont la culture paraissait la plus facile. Quelques villages commençaient à sortir timidement du sol : ils se composaient de deux ou trois maisons groupées autour d'une église couronnée d'une croix. Ce drapeau du Christ avait couvert les premiers essais de colonisation de son ombre protectrice. A voir ce que sont nos paroisses aujourd'hui, on peut dire hardiment qu'il a porté bonheur à la terre attakapienne : *Benedictus qui venit in nomine domini!*

A l'époque dont nous parlons, Saint-Martin et la Nouvelle-Ibérie s'essayaient à peine à jouer leur rôle de villages. Vermillonville dormait encore dans les limbes de l'avenir, ainsi que le Pont Braux. Ils ne figuraient encore sur aucune carte, car ils n'étaient pas encore nés.

Entre les deux futurs villages—Vermillonville et Pont Braux—s'étendait une cyprière que la hache du pionnier mordait encore, il y a à peine deux ans, avec l'insouciance d'un grand seigneur qui gaspille ses richesses, et dont la propriété a été monopolisée depuis par cinq ou six particuliers. Dans une partie de cette *cyprière*, que nous pourrions appeler *forêt*, pour être plus fidèle à l'acception du mot, il se fait tout d'un coup une éclaircie ; les arbres s'arrêtent brusquement, sans raison, comme si la voix d'en haut leur avait dit un jour, comme aux flots de la mer : *Tu n'iras pas plus loin!* Là, s'étend une prairie, d'une végétation luxuriante, qui s'appelle la Prairie-Marronne. Il est facile de trouver l'étymologie du nom qu'elle porte. Sa beauté et sa position dans une forêt impénétrable en faisaient tout naturellement le refuge des nègres marrons, surtout

à une époque où la topographie du pays n'était connue que très imparfaitement.

Un jour—il y a un demi-siècle de cela—une maison sortit du sol en une nuit, à la lisière de la forêt et de la Prairie-Marronne ; cette maison était petite, modeste, bâtie en pisé, ornée à l'intérieur de trois ou quatre mauvaises gravures d'Étampes, dont quelques-unes avaient traversé la mer et porté, jusqu'en Louisiane, l'histoire de *Malborough s'en va-t-en guerre* et autres personnages condamnés aux travaux forcés et à l'exposition publique par ces bourreaux qu'on appelle les enlumineurs.

On ne nous a pas dit s'il y avait des lits, mais nous le supposons.

Les premiers chasseurs de chevreuils qui passèrent par là, crurent d'abord que cette maison avait été élevée par un caprice du diable qui avait l'intention de passer sa saison d'été à la Prairie-Marronne. La sauvagerie des lieux rendait cette supposition, un peu hardie, presque vraisemblable. Enfin, après plusieurs semaines de conjectures hasardées à la veillée, dans les rares habitations de la prairie, la vérité fut connue, au grand désappointement de ceux qui donnaient à cette maison une origine et des habitants surnaturels. Cette fois, les versions populaires s'étaient trompées : les hôtes de la maison de la Prairie Marronne n'étaient, pardieu ! pas des diables, mais des créatures en chair et en os ; c'était une colonie composée de deux femmes et d'un homme. Traçons au vol la silhouette de ces personnages.

COCO

L'homme était un noir libre.

Non un de ces noirs stupides, bétail créé pour l'esclavage, au cerveau déprimé, aux mains de mastodonte, aux pieds d'éléphant, aux lèvres lippues, qui semblent l'anneau qui rive l'Homme, *genus homo*, à la race des singes ; il n'était pas de ces noirs qui sont de la chair à fouet, et que la nature ne semble, en vérité, avoir mis au monde que pour cela.

Il n'était pas non plus, ce cher Coco, de ces noirs aux passions honnêtes comme leurs sens, qui professent l'horreur de la polygamie et laisseraient, comme Joseph, leur manteau—s'ils avaient un manteau—entre les mains d'une femme... si une femme les tentait !

Il savait ce qu'il valait, Coco, le colon de la Prairie-Marronne ; et ceux qui l'avaient vu le savaient aussi bien que lui.

Qui avait vu Coco une fois, le reconnaissait pour un des plus beaux types de la race africaine ; quant à lui, il se serait cru, *in petto*, aussi beau qu'Antinoüs (on sait que la modestie n'est pas le propre de la race africaine)... mais il ne connaissait pas Antinoüs...

Il avait pourtant la conscience de sa beauté, le beau Coco ! Les miroirs n'étaient pas si rares à cette époque, qu'il n'en eût un ou deux dans sa chambre, et chacun de ceux qu'il consultait tous les jours, lui disait que........

Vrai-Dieu ! les jolies choses que devait lui dire le miroir ! C'est incroyable comme ce petit coquin de morceau de verre est éloquent lorsqu'il s'adresse à la vanité de l'homme.... surtout quand cet homme est un nègre ! Le serpent qui tenta Ève et en eut raison avec assez de peine, n'aurait point eu de frais à faire avec une fille de Cham.

Or, voici ce que le miroir avait dit au beau et brillant Coco :

Qu'il était petit, il est vrai, mais qu'il avait le torse d'Hercule ;

Que ses yeux étaient noirs comme les nuits sans lune de l'Afrique ;

Que son nez était aquilin comme celui des gens de race bourbonnienne... ou de proie ;

Que sa chevelure laineuse était assez touffue pour être prise moins pour une toison que pour une couronne ;

Et que, somme toute, il était assez beau garçon pour faire oublier l'horrible odeur de musc que tout nègre exhale, en souvenir de la malédiction de Cham.

Ah ! si nous, hommes jeunes ou mûrs aujourd'hui, nous avions vu, en 1810, le beau Coco !

Comme il frétillait, paré de son habit à queue de morue,—mode de l'époque de sa jeunesse !

Comme il tendait élégamment ses doigts armés de bagues jusqu'à la première phalange !

Comme les diamants de son épinglette (ils étaient faux, mais c'est égal) scintillaient bien aux feux du soleil !

Et comme ce Don Juan africain s'entendait bien à perdre les Inézilles... qui consentaient à se laisser perdre!

Aussi, voyez comme il avait bien réussi, ce Don Juan !

DEUX FEMMES

Un jour, comme il voyageait dans la prairie du Carancro,—prairie presque déserte alors, et aujourd'hui couverte d'habitations, dont quelques-unes nous ont parfois reçu fraternellement : témoins celle du bon et loyal docteur Francès et celle de M. Ursin Bernard, ce type de l'honneur et de la bonté créoles,—un jour, dis-je, comme il voyageait au Carancro, soit fatigue, soit aussi *que quelque diable le poussât*, il s'était arrêté devant une forge qui fumait en ce moment comme un diminutif de volcan. Cette forge appartenait à un vieux Français nommé Christophe.

"Je voudrais vous prier, monsieur, de vouloir bien me laisser prendre un verre d'eau à votre puits, dit à Christophe, en s'inclinant, le beau lovelace noir.

—Allez à la maison, répondit le forgeron qui martelait en ce moment un fer rouge, mes deux filles vous donneront de l'eau."

Mes deux filles ! A ces mots, Coco, le beau Coco ! avait eu comme un éblouissement.

Il allait demander de l'eau *aux deux filles* du forgeron, comme on faisait dans les temps bibliques ou homériques, heureux temps où les auberges et les hôtels attendaient encore leur inventeur. Il se présenterait respectueusement, comme il convenait à un homme de sa condition parlant à deux jeunes filles blanches... La plus jolie, toutes les deux peut-être, sortiraient sur le seuil pour être hospitalières au voyageur. Il les remercierait en leur *coulant* un de ses regards chargés de flamme comme une pile de Volta d'électricité, et ce regard en embraserait une... deux peut-être...

Aïe ! aïe ! prends garde à toi,
Fuis le mal, ô ma bergère !

auraient dû crier les deux anges gardiens des deux jeunes filles, si,

ce jour-là, ils avaient fait bonne garde... Hélas! Ils n'étaient pas là!

Coco, le beau Coco, se présenta à la porte et demanda humblement de l'eau. Deux cris lui répondirent... deux figures lui apparurent... Il leur coula son regard volcanique, et trois mois après... le père, le vieux forgeron étant mort.......

. . . . . . Mon Dieu! vous n'étiez donc pas là,
Que vous ayez laissé commettre cette faute,
Que vous n'ayez pas dit avec votre voix haute :
Tiens, ce qu'on t'offre, c'est cela!...

Et, trois mois après, le vieux forgeron étant mort, ses deux filles —deux sœurs!—deux blanches!—étaient, nous ne dirons pas les *deux épouses*, car elles n'avaient pas invité Dieu à leur mariage, mais les *deux femmes* de Coco.... du beau Coco!

Ainsi Coco avait devancé de quarante ans le mormonisme. Nous demandons une patente pour Coco.... le beau Coco!

AUSSI NOMBREUX QUE LES ETOILES

—

Il y avait donc eu deux Èves, au lieu d'une, dans le paradis formé par le Mormon nègre à la Prairie-Marronne.... deux Èves qui ne ressemblaient guère à l'aïeule du genre humain, dont l'image a été reproduite par tant de peintres, de sculpteurs et de poètes.

Un vieillard qui les voit encore à travers ses souvenirs d'un demi-siècle, nous a conté que ces deux sœurs—ces deux créoles—ces deux blanches, avaient alors ce que l'on appelle vulgairement la *beauté du diable*, c'est-à-dire : la fraîcheur de leurs quinze ans, les dents blanches, les yeux et les cheveux noirs, nuance des enfants qu'elles allaient faire, et que, somme toute, il avait trouvé, à cette époque, que Coco... le beau Coco! était un heureux coquin.

Ce même vieillard, nous parlant du Coco de 1810, et l'évoquant dans la glace de ses souvenirs, ajouta :

" Un jour, M. Buchanan, assistant, comme notre ambassadeur, à une réception officielle de la reine d'Angleterre, vit, à quelques pas de lui, le représentant de Soulouque, *dit* Faustin Ier, alors empe-

reur d'Haïti. Après avoir examiné cet échantillon de la race haïtienne : " *By Jove !* dit M. Buchanan, voilà un beau nègre, qui vaudrait mille dollars, comme un *penny*, au sud des Etats-Unis !" Il en était de même de Coco. Il était, à cette époque, un des plus beaux spécimens de l'Afrique et, à soixante-quinze ans, il a encore une des plus belles têtes de vieillard que j'aie jamais vues."

Le vieillard nous disait vrai : à soixante-quinze ans, Coco ressemble à ces beaux patriarches bibliques, poétisés par la peinture. L'Afrique a produit en lui son Antinoüs nègre. La nature, cette grande artiste, fait des chefs-d'œuvre partout.

Pendant quelques années, la maison de la Prairie-Marronne resta fermée aux regards comme un harem turc ; Othello en gardait les portes, et n'eût pas sans doute hésité à poignarder ses deux Desdémones, si le cas s'était présenté. Hâtons-nous de dire que le rôle d'Othello fut pour Coco une véritable sinécure. Les deux sœurs, les *deux blanches !* lui gardèrent une fidélité à toute épreuve... mais peu méritoire... Sauf quelques chasseurs de chevreuils qui s'aventuraient parfois dans leur voisinage, la prairie était déserte, comme l'Éden aux premiers jours de la Création du monde ; et si le serpent avait voulu les tenter, il n'aurait pu le faire que sous la forme des papes, des cardinaux et des oiseaux-moqueurs qui, au printemps, venaient chanter sous la fenêtre des deux jeunes femmes, comme pour leur rappeler que la vie existait ailleurs que dans leur maison.

La maison de la Prairie-Marronne était restée fermée comme un harem turc ; mais, cependant, les chasseurs de chevreuils en avaient entendu sortir des lambeaux de chansons et de francs éclats de rire qui semblaient prouver que la captivité des deux jeunes femmes avait des chaînes bien douces et qu'elles trouvaient du bonheur dans leur étrange vie.

Il était donc généralement admis que Coco avait résolu un problème regardé généralement comme insoluble : un traité d'alliance entre deux rivales habitant sous le même toit. Cela lui avait valu une réputation d'habileté dont il était fier.

. . . .

Malgré la réclusion qu'il avait imposée aux deux compagnes de sa vie, Coco ne fuyait pas la société des hommes. Il aimait à passer, fier et rayonnant, au milieu de la foule. Il croyait qu'on l'admirait lorsqu'il paraissait *armé* de ses bijoux et des breloques qui

lui battaient l'abdomen en se heurtant, et que chacun disait : c'est Coco, le beau Coco !

La semaine, il travaillait à sa récolte de maïs ; mais, le dimanche, il allait, vêtu comme un dandy, entendre la messe à l'église la plus voisine. Sa conscience avait beau lui dire qu'il était incestueux, et que l'inceste, n'étant pas précisément approuvé par la divine morale de l'Évangile, devait lui fermer l'oreille de Dieu, qui entend tout ; il n'en allait pas moins s'incliner aux fêtes du dimanche. Comme l'Espagnol qui tue dans la rue après avoir voilé le front de la Madone, il croyait peut-être qu'on peut mettre un voile entre soi et Dieu.

Vingt ans après, en 1830 ou 1831, l'assesseur constata que la maison de la Prairie-Marronne contenait *vingt-deux têtes :* Coco, les deux femmes et dix-neuf enfants.

Ces femmes, si elles n'avaient pas été douces comme Rachel, avaient été du moins fécondes comme Lia. Ces Èves du désert avaient créé plus qu'une famille : elles avaient produit une tribu. Deux ans plus tard, un savant attakapien qui connaissait l'histoire d'Abd-el-Kader, faisant alors ses premières armes contre les Français, appela le chef de cette tribu : Abd-el Coco.

UNE SENTINE ATTAKAPIENNE

Comment Abd-el-Coco, le beau chef de la tribu de la Prairie-Marronne, avait-il élevé ses *dix-neuf* enfants ?

Leur avait-il appris à lire le nom de Dieu, écrit partout, sur la terre, au ciel, dans les étoiles, jusque dans tous les arbres de la forêt, aux portes de laquelle ils étaient campés ?

Les avait-il initiés aux merveilleuses beautés de la religion, aux cérémonies de laquelle il assistait lui-même tous les dimanches ? Leur avait-il dit tout ce qu'il y a de poésie dans ses fêtes ; tout ce qu'il y a de larmes dans son deuil ?

Avait-il montré à ses filles la Pudeur—cette sainte, la plus belle du ciel, presque aussi belle sous ses voiles blancs que Marie sur son trône de lumière ?

Avait-il dit à ses fils que le travail est une loi de Dieu et que celui qui pratique cette loi est béni ; tandis que celui qui ne la pratique pas, marche sur les chemins qui mènent au bagne ou à la potence ?

Hélas ! nous regrettons de le dire, au risque de dépoétiser le chef de la tribu de la Prairie-Marronne, Coco, le beau Coco ! ne leur avait rien appris.

Il les avait créés... et après cela il s'était reposé. La vie, n'était-ce pas un assez grand bienfait ? Il les aurait trouvés, pardieu ! bien difficiles, s'ils lui en avaient demandé davantage.

Peut-être même leur aurait-il donné sa malédiction, ce bon père ! quoiqu'il les aimât beaucoup... du moins à ce qu'il disait.

Aussi, comme ils avaient profité de leur liberté, les enfants de Coco, du beau Coco !

Nés dans le désert et sur la lisière d'une forêt peuplée de serpents, de chevreuils et de chats-tigres, ils en avaient parcouru tous les coins, presque vierges à cette époque, faisant la chasse au chevreuil avec des flèches, comme les Indiens primitifs ; écrasant les serpents, luttant quelquefois, corps à corps, avec les chats-tigres— luttes où ils laissaient parfois des lambeaux de chair, mais dont ils sortaient souvent avec une fourrure de plus qu'ils suspendaient triomphalement à côté des autres.

Leur enfance s'était écoulée dans cette vie vagabonde, indienne, que n'avait jamais éclairée la morale évangélique. Libres comme les chevreuils ou les potres (chevaux indomptés), ils avaient sans doute vécu purs et innocents comme tout ce qui est à la fois ignorant et sauvage. La Prairie-Marronne avait été leur paradis terrestre... avant le serpent.

Heureux enfants ! si pour eux le temps avait pu s'arrêter ; s'ils avaient pu toujours jeter au vent leur chevelure laineuse !...

Mais ils grandirent... et un jour la voix des passions leur sonna leurs quinze ans.

Ils avaient grandi à la grâce de Dieu, au soleil, à la pluie, dans la prairie, sous la futaie, ce qui les avait rendus forts et exubérants de santé. Ah ! ils n'entendirent que trop la voix qui leur sonnait leurs quinze ans !...

Alors le serpent symbolique vint là, comme il ira toujours là où il y aura une Ève quelconque à faire tomber. Les blancs commen-

cèrent à rôder autour de cette maison, musée vivant de Vénus safranées, un peu hâlées par le soleil, et elles s'éveillèrent, comme des Èves frémissantes, en entendant toutes ces voix qui leur parlaient la langue universelle, celle de l'amour.

Alors ces Vénus safranées, qui n'étaient ni de bronze ni de marbre, et qui étaient d'autant plus vivantes qu'elles avaient dans leurs veines un sang riche et chaud comme le soleil des tropiques, alors, disons-nous, ces Vénus jouèrent le rôle de biches qu'on aurait prises dans la forêt.

Aux premières fleurettes des galants, elles se cabrèrent.

Aux entrevues des jours suivants, elles regardèrent avec moins d'épouvante les incultes chasseurs qui leur disaient des choses qu'elles ne comprenaient pas..... et qui pourtant les faisaient tressaillir.

Puis elles se rapprochèrent un peu, en ouvrant au vent leurs narines, et en lançant des flammes étranges de leurs yeux qu'un poète a si bien appelés d'un noir d'enfer...

Puis elles mirent leurs mains, ces gazelles sauvages! dans les mains rudes des chasseurs qui leur avaient révélé, les premiers, cette langue étrange de l'amour, que le serpent bégaya, aux premiers jours de l'Éden, et que l'on parlera encore à la fin du monde...

Puis une bouche ardente en avait appelé une autre et... comme pour *leurs mères*, leurs anges gardiens purent dire :

> . . . . . . Mon Dieu, vous n'étiez donc pas là,
> Que vous ayez laissé commettre cette faute !
> Que vous n'ayez pas dit avec votre voix haute :
> Tiens ! ce qu'on t'offre, c'est cela !

En d'autres termes, la prostitution était entrée là. Les mères sont comme les laboureurs : elles ne recueillent que ce qu'elles ont semé.

La prostitution s'était donc glissée là ; celle qui déchire tous les voiles blancs de la vierge et en fait des haillons tachés de boue ;

Celle qui brise le corps et tue l'âme ;

Celle qui fait quelque chose d'infâme et d'abject d'une intelligence où Dieu se mirait la veille.

Ah ! si les femmes savaient ce qu'elles perdent à cesser d'être pures !

Aussitôt qu'elles furent déflorées, ces femmes tombèrent, de chute

en chute, dans un de ces abîmes dont aucun regard ne peut sonder le fond.

Ce fut pour elles l'histoire de toutes les femmes qui tombent.

Ce fut d'abord le tour du riche débauché ;

Puis celui du jeune homme ardent qui jette au vent la fortune que son père ou sa sainte mère lui a laissée—qui gaspille de plus sa jeunesse et qui sera vieillard avant trente ans ;

Puis, au dernier degré de l'échelle, vint le vagabond... puis le *voleur.*

Terrible roue qui a déjà broyé tant de victimes et qui en broiera jusqu'à la fin des siècles !

Ce que nous allons dire n'est que trop vrai :

Quand les premières troupes de bandits se formèrent aux Attakapas—bandits que la loi, ne nous lassons pas de le dire, ne savait ni frapper ni atteindre—cette maison de la Prairie-Marronne, si voilée par la forêt, si discrète, si peuplée de démons que la luxure pouvait toujours saisir à ses heures—cette maison fut l'entrepôt naturel des bandits de la contrée.

Les mères recueillaient ce qu'elles avaient semé.

Et comment en aurait-il été autrement ?

Leurs filles n'avaient jamais connu le travail qui moralise et Dieu qui donne le courage qui soutient dans les épreuves... et elles étaient devenues de ces femmes

> Qui font passer la rue au travers de leur lit
> Et qui n'ont pas le temps de nouer leur ceinture
> Entre l'amant du jour et celui de la nuit !

Triste rôle, pour une race frappée par le préjugé et qui devrait chercher la réhabilitation dans l'honnêteté et le travail ! Beaucoup le font, nous nous plaisons à leur rendre hautement cette justice.

....

A l'époque où nous sommes arrivés, la chronique racontait des choses étonnantes sur la Prairie-Marronne.

La postérité du chef de tribu s'était multipliée comme celle de Jacob ; quelques cabanes, bâties par les fils, s'étaient groupées autour de la maison-mère ; la plupart n'avaient pas de cour... et pourtant la forêt, la grande forêt était à deux pas.

Autour de ces cabanes, pas de clos, rien qui indiquât qu'on eût déchiré le sein de la terre, la grande nourricière !

Les fils du vieux Coco, la plupart rebelles à tout travail, étaient devenus les auxiliaires naturels des bandits qui désolaient le pays. Ils avaient part à leur butin, comme ceux-ci avaient part aux lits de leurs sœurs. Touchant échange de procédés !

Passait-on, le jour, devant leurs huttes ? On les voyait couchés paresseusement sur le seuil comme des gitanos, et jeter ainsi un défi à la loi du travail qui, dans ce pays, est acceptée par tous.

On passait devant ces tableaux vivants de la Bohême attakapienne, et l'on se demandait quelle était la banque qui les faisait vivre.

“ Imbécile !” répondait Satan à celui qui se posait cette question.

Imbécile, en effet ! Satan était mieux renseigné que le voyageur qui se posait cette question candide, et aurait pu dire, mieux que personne, où ils passaient la nuit.

Quant à leurs sœurs, depuis qu'elles étaient devenues des drôlesses, elles offraient au voyageur un spectacle non moins intéressant.

C'était le cynisme de leurs frères doublé de celui que donne la débauche : une plaie hideuse greffée sur une autre plaie.

Le cynisme de la femme inspire plus que du dégoût ; il donne aussi de la tristesse... la tristesse qu'on éprouverait, par exemple, si un mauvais rapin passait sa brosse sur les toiles immortelles de Raphaël.

On s'attriste à voir devenir haillon ce qui a été soie... bien plus encore quand on voit des taches sur les chefs-d'œuvre de Dieu.

Hélas ! elles étaient bien réellement devenues des haillons, les filles de Coco, du beau Coco, le chef de tribu de la Prairie-Marronne.

Le jour, elles s'asseyaient, elles aussi, sur le seuil, le sein au vent, en filles de joie qui ne croient plus devoir cacher ce qui est devenu public.

Leurs lèvres mâchaient un cigare—et aussi un juron, si un passant leur adressait une banalité ou une obscénité.

Leurs regards ardents étaient chargés à la fois de voluptueuses provocations et de brutales insolences.

Jadis elles étaient femmes, la dépravation en avait fait des *femelles ;* rien qu'à les voir, un homme de cœur aurait été guéri de la débauche.

La Débauche ! Ailleurs elle noue un masque de satin sur son visage : elle se pare, se fait presque belle.

Ici, elle était hideuse, car elle était nue.

Et pourtant, ces femmes usées, flétries, à vingt ans, par des excès précoces, et par une vie à laquelle une courtisane que nous avons vu se suicider, préférait *l'enfer*, ces femmes avaient leur clientèle d'adorateurs—gens dont la moralité pouvait se mesurer à celle de leurs dignes maîtresses. Autour de ces chandelles fumeuses, on ne pouvait voir voler que d'horribles papillons.

Parfois on dansait à la Prairie-Marronne.

Au son d'un violon qui aurait fait mourir Vieuxtemps d'apoplexie, il se formait des rondes infernales emportant dans leur tourbillon des grappes d'hommes et de femmes enlacés. Des jurons, des cris, des vociférations servaient d'accompagnement à cette musique digne d'un bal de sorcières. C'étaient là les mélodies des *cavaliers*.

Ces *messieurs* étaient, sauf très peu d'exceptions, les représentants du bandittisme attakapien. On y coudoyait toutes les célébrités de la Bohême.

Gudbeer, celui que nous avons vu *exécuter* dans les pages qui ouvrent ce livre, était le lion de ces réunions.

Les sous-lions étaient le jeune *Reiner*, qui a accompagné dans l'exil la tribu proscrite, et un nommé *Braux*, bohémien campé dans la prairie avec une mulâtresse et cherchant, comme les autres, ses moyens d'existence dans les razzias sur les propriétés de son prochain.

Ces fêtes se donnaient principalement au retour des expéditions heureuses ; c'est-à-dire quand un magasin avait été forcé et pillé.

Ils venaient déposer le butin aux pieds des étranges syrènes qui *les avaient conquis.*

Après avoir jeté quelques bijoux volés sur le sein de ces drôlesses et avoir reçu leurs félicitations, il fallait bien se délasser un peu des fatigues ou des dangers qu'on avait courus.

Alors le foyer flambait, les femmes se paraient, le violon grinçait et puis... morbleu ! vive la joie !

Coco, le beau Coco, assis entre *ses épouses*, présidait ces fêtes avec la gravité d'un empereur de l'Inde assis sur son trône d'or. A le voir ainsi, on eût dit une figure patriarcale fourvoyée au milieu d'une bande de démons.—" Amusez-vous, enfants !" disait-il parfois d'une voix onctueuse et en découvrant ses trente-deux dents blanches. Ah ! comme on le prenait au mot, le vieux patriarche, qui

donnait un si bon conseil à sa famille et qui allait ensuite compter la valeur du butin conquis par les bandits !

Le poète Villon appelait la Cour des Miracles une *verrue* de Paris : on voit que les Attakapas avaient aussi leur *verrue* dans les huttes de la Prairie-Marronne.

Ces huttes, on l'a vu, étaient à la fois un lupanar et une caverne : l'un regorgeant de *filles* dont les entremetteurs étaient *leur père* et *leurs mères ;* l'autre pleine de bandits en guerre avec la société, et qui devaient s'attendre à se voir traquer par elle à un jour donné.

On avait bien essayé parfois de porter la lumière dans les mystères de cette maison maudite ; parfois, un *warrant* à la main, on avait essayé de faire des perquisitions dans tous les coins et recoins de cette sentine...

Mais la forêt était à deux pas... la forêt profonde et sillonnée de grottes, de *cachettes*, connues seulement des habitants de la prairie.

Toutes les recherches avaient été inutiles, et ceux qui les avaient faites, avaient eu à subir de plus les protestations, plus ou moins éloquentes, de Coco—qui, plié en deux et le chapeau à la main, avait toujours reconduit les gens de justice en leur faisant, sans s'en douter, une parodie de ce vers si connu de Racine :

> Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

UN MARCHAND DE BIJOUX

Il y a quelques années, celui qui écrit ces lignes occupait, à la Côte-Gelée, une charmante maison, demi-voilée par de splendides lilas qui lui donnaient, pendant huit mois de l'année, la fraîcheur et l'ombre, et où il élevait, sinon avec talent, du moins avec conscience, toute une génération d'enfants, dont deux ou trois lui souhaitent la bien-venue, du cœur et des lèvres, lorsqu'ils le voient, et qu'il aime à son tour, comme ses yeux.

Un jour, à midi, comme il avait lâché ses garçons et ses petites filles, et qu'il suivait de l'œil, dans la prairie du couchant, les jeux

de deux de ses plus intelligentes élèves, dont l'une a été rejoindre, depuis quatre ans, les anges, ses frères, et dont l'autre, bonne, intelligente et jolie, vivra longtemps, nous l'espérons, pour le bonheur de tous ceux qui l'aiment ;—ce jour-là, l'auteur de ces lignes vit entrer un homme dans la cour de sa maison.

Aux premières paroles qu'il nous adressa, nous sûmes qu'il était Français : nous l'accueillîmes en compatriote.

Nous parlâmes d'abord de la France, notre mère commune ; de ce *soldat de Dieu*, comme l'appelait Shakspeare, de cette aînée de la civilisation, comme l'appellent tous, qui a parfois ses évanouissements, ses heures de léthargie ou de faiblesse ; mais qui, lorsqu'elle se réveille, éblouit ou embrase le monde.

" Pourrais-je vous être utile à quelque chose, mon cher compatriote ? " lui dîmes-nous.

Son visage, dont nous avions remarqué la tristesse, dès qu'il avait mis sa main dans la nôtre, prit soudain une expression douloureuse.

" Peut-être pourrez-vous m'être utile, nous dit-il, en nous prenant la main et en y laissant tomber quelques larmes brûlantes.

—Parlez, alors, et parlez vite, mon cher compatriote. Je suis à vous, corps et âme... Mais, je vous en supplie, pardonnez-moi si je provoque vos questions, au lieu de les attendre : vous pleurez—et vous êtes homme... vous devez cruellement souffrir.

—Je m'appelle M...," nous dit-il.

(Nous avons depuis oublié son nom, que, du reste, les livres du shérif de Vermillonville pourraient nous dire : car ce que nous allons conter a été l'objet d'une information judiciaire.)

Il ajouta :

" Avez-vous connu mon frère ?

—Non, lui répondîmes-nous avec regret, car, à ses larmes, nous avions deviné, ou à peu près, ce qu'il allait nous dire.

—Tant pis ! fit-il, vous auriez peut-être pu m'aider dans mes recherches.

—Votre frère aurait-il disparu ? aurait-il été assassiné ?" nous écriâmes-nous, avec une sympathie qu'il dut reconnaître réelle. Il pleurait, donc il souffrait. Il nous sembla qu'il était notre frère, à nous qui venions de le voir, pour la première fois, il y avait cinq minutes.

“ Mon frère a disparu et a peut-être été assassiné, nous dit-il en versant des larmes plus abondantes.

—Mais avez-vous des soupçons, des indices?... Racontez-moi tout ce que vous savez de lui jusqu'à sa disparition. Je connais parfaitement le pays et peut-être vous serai-je de quelque utilité.”

M... s'assit sur un pauvre canapé qui jouait le rôle *d'utilité* et non de *décor*, dans notre chambrette d'artiste, et commença, d'une voix à laquelle ses larmes mettaient parfois une sourdine, le récit suivant :

“ Mon frère s'appelait Eugène.

” Il était fils du peuple. Mon père était fils d'un paysan qui défendit la France, en 92, à Jemmapes et à Valmy. Il se conduisit comme les autres ; sans pain et sans souliers, il combattit les Prussiens au chant de la sainte Marseillaise. On a dit que Dumouriez avait vaincu dans ces deux batailles, ce n'est pas vrai ; ce fut la foi dans la patrie.

” Notre grand-père mourut, plus riche en gloire qu'en monnaie. Mon père était garde-champêtre—un homme qu'un maire fouaille, qu'un adjoint rudoie, qu'un conseiller municipal fait marcher comme un bonhomme de cire.

” Notre mère nous mit au jour dans une mansarde où tous les vents du ciel se donnaient rendez-vous, comme dans une auberge, lorsqu'ils visitaient la terre.

” Mon frère était plus jeune que moi ; mais il eut à partager les mêmes misères : pain noir, gourmades de notre père, mais baisers et amour de notre mère.

” En travaillant avec son aiguille jour et nuit, elle nous mit à l'école, chez un modeste et savant professeur, nommé M. Roques.

” C'était à Aurignac, petite ville de l'arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne—ville perchée sur des rochers comme un nid d'aigle ; fière d'une tour du temps des Romains, qui couronne le sommet de sa colline ; d'une église gothique, au portail sculpté comme celui de Notre-Dame, et dont je connais chaque figurine ; et d'un cimetière qui n'a rien de monumental, mais qui n'en est pas moins sacré pour moi, car ma mère y repose...

”—Et la mienne aussi ! nous écriâmes-nous, en fondant en larmes à notre tour.

”—Vous êtes aussi d'Aurignac, vous?

"—Oui."

Et nous nous embrassâmes. Entre cet homme et nous, il y avait plus que la communauté de la patrie, il y avait aussi celle du berceau.

Et puis, nous en demandons pardon à nos lecteurs qui nous accuseront peut-être d'égoïsme, nous oubliâmes un instant cette grande et sainte douleur qui pleurait devant nous, pour ne nous rappeler que notre humble petite ville, et les souvenirs sacrés qui nous y rattachent. Ceux qui ne nous comprendraient pas n'auraient jamais chanté sur une rive étrangère : *Super flumina Babylonis.*

" Depuis quand avez-vous quitté Aurignac ? lui demandâmes-nous.

—Depuis deux ans.

—Tous mes amis sont-ils vivants ? A. de St.-V..., Marceline C..., Agathe et Léon B..., la belle Mme Louise C... et Mme F... de Peyrouzet, cette bourgeoise née pour être impératrice, et qui, enfant, m'inspirait un respect qui allait jusqu'à la terreur ?

—Vivants ! tous vivants ! nous dit-il.

—Continuez votre histoire et pardonnez-moi de vous avoir interrompu."

Et nous rouvrîmes les oreilles, tout en bénissant Dieu qui avait laissé vivre tous ceux que nous avons aimés là-bas.

" Ma mère mourut jeune. Aussitôt qu'elle eut fermé les yeux, sa sœur, notre tante, Jeanne-Marie Sellier, nous prit tous deux, nous embrassa avec une tendresse qui nous rappela notre mère, qui était morte et qui était aux cieux.

" Je *la* remplacerai, nous dit-elle en trempant une branche de buis dans l'eau bénite et en l'égrenant en gouttes sur le cadavre, selon la coutume méridionale.

" Jeanne-Marie Sellier était une fille du peuple, belle et chaste comme une madone ; elle avait de plus un cœur que la charité remplissait jusqu'aux bords comme une coupe.

" Elle avait promis de continuer notre mère ; elle tint parole ; ce furent les mêmes soins, la même tendresse, les mêmes sacrifices, le même travail assidu pour nous envoyer à l'école.

" Un jour, M. Roques, notre professeur, déclara que notre éducation était terminée. Mon frère Eugène avait seize ans et moi dix-huit.

" Ce jour-là, nous allâmes tous deux nous agenouiller devant Jeanne-Marie Sellier :

" Vous qui avez continué notre mère, lui dîmes-nous, soyez bénie pour ce que vous avez fait pour nous, au ciel et sur la terre. Aujourd'hui, nous sommes des hommes et notre tour est venu de vous rendre bienfaits pour bienfaits. Mère, bénissez-nous, car nous partons pour les États-Unis."

" Elle n'essaya pas de nous retenir, bien qu'elle fût là, devant nous, pleurant comme Rachel, et ne voulant pas être consolée, parce que ses enfants allaient partir.

" Mon Dieu ! couvrez-les de votre aile !" dit-elle en nous baisant tous deux au front, comme Marie dut baiser son fils, lorsqu'on le descendit de sa croix.

" Nous partîmes, chargés de ses bénédictions et trempés de ses larmes.

" Arrivés à la Nouvelle-Orléans, nous cherchâmes du travail. Moi, j'entrai, comme professeur, à l'institution Z... Eugène acheta quelques bijoux et se mit à parcourir la Côte où, grâce à sa bonne tenue, à sa gentillesse et à sa douceur, il eut bientôt accès dans les meilleures habitations.

" Et comment aurait-on pu mal accueillir cette figure de chérubin, aux grands yeux noirs, aux longs cheveux tombant à flots sur ses épaules, au visage mâle et bistré légèrement par le soleil du midi, qui tresssaillait au bruit d'une robe de femme, et qui avait un respect presque religieux pour le sexe de sa mère.

" Dans une de ces habitations, il avait souvent remarqué que, dès qu'il arrivait sur la galerie, une tête de jeune fille apparaissait aussitôt à une fenêtre, dans un cadre de fleurs grimpantes, de jasmins et de rosiers. C'était frais et poétique comme si Titania était sortie de sa conque de fleurs pour lui apparaître.

" Dans des vers de lui—car il faisait des vers...—il n'y a là rien d'étonnant; il avait l'imagination si riche—il disait :

Lorsque dans le salon tomba l'ombre du soir,
Une vierge apparut—si ravissante à voir
Que je ne sais encore, après l'avoir trouvée,
Si ce soir je l'ai vue, ou si je l'ai rêvée.....

poésie et enthousiasme de jeune homme, monsieur ; c'est daté de juin 185...

" Il aima cette jeune fille... comme il savait aimer ; ce fut sans doute comme si un manant aimait une reine, comme si un ver de terre osait lever les yeux sur une étoile.

"—Je ne lui dirai jamais que je l'aime, me disait-il souvent, parce que je suis pauvre et qu'elle croirait que ce que j'adore en elle, ce n'est pas elle, elle seule ! mais ses esclaves, ses terres, que sais-je ? "

" Tint-il parole ou non ? c'est ce que je ne saurais dire ; voici pourtant ce que j'ai trouvé dans quelques strophes de lui, portant la date du 27 septembre de la même année :

> Et quand je saluai d'une étreinte dernière
> Ce visage entouré d'un nimbe de lumière,
> Ce front éblouissant, ces yeux pleins de lueurs,
> La belle créature, aux nonchalantes poses,
> Effeuillait froidement du bout de ses doigts roses
> Des roses de l'été, qu'on eût dites ses sœurs.

" La date de cette poésie est aussi celle de son départ pour les Attakapas.

" Les premiers mois, il m'écrivit des lettres pleines de tendresse.

"—Je souffre, mais j'ai du courage, me disait-il, car je sais qu'il y a au moins deux créatures qui m'aiment, toi et Jeanne-Marie Sellier. J'ai aimé une statue, comme le sculpteur antique ; si elle ne m'a pas payé de retour, c'est qu'elle était de marbre. Dès lors, à qui la faute ? Au marbre qui ne sent rien, ou à moi ? "

" Ses lettres devinrent ensuite de plus en plus rares ; enfin, il y a trois mois, elles cessèrent. J'attendis un, deux, trois mois ; la poste resta muette. Alors mes alarmes devinrent cruelles : évidemment il était mort, le frère qui n'écrivait plus à son frère.

" Je partis aussitôt pour les Attakapas, demandant à tous : Où est mon frère ? Je retrouvai ses traces à la Nouvelle-Ibérie et à St-Martin. Il avait parcouru les campagnes en faisant avec probité son commerce ; mais, au retour de ses expéditions, on le voyait entrer dans les cafés, silencieux comme un sphinx, et boire souvent jusqu'à l'ivresse... Le malheureux ! il avait employé, pour se guérir de son fatal amour, le remède des hommes vulgaires. Il avait cru trouver l'oubli dans le vin. Hélas, à quel prix l'y trouve-t-on ! "

. . . .

M... mit sa tête dans ses deux mains après avoir dit ces mots.

" Là s'arrêtent les notes que j'ai recueillies, ajouta-t-il en essayant

de refouler ses larmes. J'étais venu à vous, plein d'espoir, pour vous dire : Vous qui connaissez tout le pays, connaissez-vous, ou savez-vous quelqu'un qui ait connu mon frère? Vous m'avez répondu : Non. Eh bien ! à partir de ce moment, je vous dis : Au nom de notre commune patrie, au nom de l'humanité, au nom de la solidarité, principe divin qui, comme la charité, devrait unir tous les hommes, je vous adjure de joindre vos efforts aux miens pour retrouver, sinon mon frère, au moins des indices, des traces de mon frère. A tout ami, à tout indifférent que vous rencontrerez, vous me promettez, n'est-ce pas, d'adresser cette question : Avez-vous vu ou connu Eugène M...?

—Mais votre frère n'est pas mort, car, dans ce cas, on aurait retrouvé son cadavre. Il a peut-être fait un voyage à St-Landry, aux Avoyelles, et au premier jour, il...

—Il est mort," vous dis-je, dit M... en éclatant cette fois en sanglots qui retentirent dans notre cœur comme un glas funèbre.

"Me promettez-vous ce que je vous ai demandé avec tant d'instances? ajouta-t-il, en scandant chaque syllabe par un sanglot.

—Oui, à vous et à Dieu.

—Eh bien! moi, de mon côté, je vais recommencer la recherche ardente, acharnée, de mon frère. Je vous reverrai avant peu. De votre côté, s'il y a du nouveau, écrivez-moi."

CE QU'ETAIT DEVENU LE MARCHAND DE BIJOUX

—

Nous suivîmes longtemps du regard cet homme qui s'éloignait courbé sous une grande douleur, et qui allait recommencer son pénible voyage sur les chemins attakapiens, en demandant à tous les voyageurs qu'il trouverait sur son chemin :—Où est mon frère ? Avez-vous vu mon frère ?—Nous aussi, lié que nous étions par le serment que nous lui avions fait, nous fîmes bravement et ardemment la chasse aux nouvelles, arrêtant tous les passants, connus ou inconnus, écrivant à tous nos amis des paroisses voisines et leur demandant à tous s'ils avaient vu Eugène M... ou s'ils avaient en-

tendu parler de lui. Nous reçûmes de tous une réponse unanime : ils n'avaient pas vu le jeune homme dont nous leur avions envoyé le signalement et n'avaient même pas entendu parler de lui.

Le mystère de cette disparition commençait à se déchirer. Il y avait probablement là-dessous un crime commis sans doute, la nuit, sans témoins... une agonie aux râles entendus de Dieu seul... une fosse à l'écart, sous quelque arbre. Nous essayions toutefois d'éloigner de nous ces sinistres pressentiments, lorsque nous reçûmes, de Vermillonville, la lettre suivante ; nous l'ouvrîmes en frissonnant, car elle était timbrée de noir.

" Mon cher compatriote,

" Mon frère est mort... mon Eugène... Il a été rejoindre notre mère... Oh ! comme Jeanne-Marie Sellier, sa seconde mère, va pleurer !

" Pauvre Eugène ! lui qui ne voulait arriver à la fortune que pour faire une douce vieillesse à cette pauvre et noble femme !...

" Voici les notes que j'ai recueillies... Devant une pareille tombe, je ne sais, en vérité, si j'aurai le courage de les retrouver dans les limbes de ma mémoire.

" La dernière fois qu'on l'a vu, c'est au Pont-Braux. Il arriva, un soir d'orage, les habits tout souillés de boue, les cheveux, ses beaux cheveux noirs qu'il soignait tant ! collés sur ses tempes par la pluie. Il paraissait d'une tristesse profonde.

" Ce soir-là, comme cela lui arrivait souvent, il chercha l'oubli dans des libations copieuses. On l'entendit murmurer plusieurs fois un nom de femme... sans doute celui qui lui brûlait le cœur... celui qui lui avait inspiré les fragments de poésie que je vous ai cités.

" Vers les dix heures du soir, il se leva en chancelant et demanda le chemin qui conduit du Pont-Braux à la Prairie-Marronne. On m'a dit qu'il y a là une maison mal famée où le passant, quel qu'il soit, trouve des voluptés faciles, et où les chevaliers errants de la bohême attakapienne se donnent souvent rendez-vous.

" On le vit monter à cheval, après avoir assujetti, avec des courroies, sa boîte de bijoux à la selle, et prendre ensuite le chemin de cette maison maudite.

" Pauvre Eugène !... Depuis, on ne l'avait plus revu !

" Les habitants du Pont-Braux ne s'étaient pas émus de cette disparition, pensant sans doute que mon frère avait continué sa route vers le chef-lieu de la paroisse, et de là vers St-Landry. Ils se sont émus en voyant mes larmes ; il y a décidément parmi eux de nobles cœurs.

" Aidé par eux, j'ai battu la cyprière, forêt immense, entrecoupée

de flaques d'eau, de ravins, de bois morts, qui semblaient vouloir défier toutes nos recherches. Dieu nous guidait, sans doute, car après deux jours de courses à travers bois, nous avons trouvé, sur les bords d'un marais..... Ah! mon ami, quel horrible spectacle !.... nous avons trouvé..... des ossements humains dispersés dans tous les sens..... sans doute par la dent des bêtes fauves..... et plus loin un crâne qui semblait ricaner..... et nous regarder avec ses yeux vides.....

" J'ai éprouvé un moment une de ces atroces douleurs qui font croire à l'homme qu'il touche aux limites de la folie. La folie... je l'aurais désirée peut-être... mais puisqu'elle n'est pas venue, j'en remercie Dieu... Il faut qu'il reste un fils à la bonne et sainte Jeanne-Marie Sellier.

" Nous avons fait constater cette funèbre trouvaille par un magistrat, puis j'ai enseveli pieusement, en terre sainte, ces débris humains et ce crâne, sur lequel les bêtes fauves n'avaient pas laissé assez de chair pour qu'un nom pût s'y lire.

" Une information judiciaire est commencée contre certains habitants de cette maison mal famée de la Prairie-Marronne. Où aboutira-t-elle ? A rien, mon ami, car nous n'avons trouvé aucun indice qui puisse nous aider à constater d'une manière sûre à qui ont appartenu ces ossements.

" Moi-même, je n'oserais affirmer en justice que ce sont là les ossements de mon frère... Mais mon cœur me l'a dit—j'ai écouté cette voix infaillible... et j'ai pris le deuil, car mon frère est mort ! mon frère est mort !

" Aussitôt que l'instruction de l'affaire sera terminée, je repartirai pour la France où je trouverai du travail, je l'espère, et où je pourrai parler de mon frère avec *notre mère*, Jeanne-Marie Sellier.

" Votre ami,

" M..."

Quelques jours après, les gens de la Prairie-Marronne furent déchargés de toutes poursuites et M... vint nous dire adieu et prendre nos lettres pour notre petite ville.

" Que Dieu vous garde ! nous dit-il en partant, et surtout armez-vous jusqu'aux dents, si jamais vous passez devant cette infâme maison de la Prairie-Marronne, où les Marguerite du lieu égorgent les gens comme dans la *Tour de Nesle*."

Nous n'avons pas eu besoin de suivre le conseil de M... car, Dieu merci ! nous n'avons jamais franchi le seuil de cet horrible tapis-franc.

Nous n'avons plus eu de nouvelles de M.... mais son nom nous

revient souvent à la mémoire, et il nous semble entendre tinter à nos oreilles ces paroles sinistres : Où est mon frère ? avez-vous vu mon frère ?

Alors notre pensée va de M... à Eugène, tombé victime d'un crime mystérieux..... mort à vingt ans..... avant d'avoir vu les déceptions prendre tous ses trésors, toutes les fleurs de son âme et les jeter au vent une à une.

Il est mort, emportant avec lui tous ses rêves..... comme un roi d'Orient s'en va dans la tombe avec toutes ses pierreries..... Sommes-nous plus heureux, nous, hommes de quarante ans, qui avons vu s'effeuiller au vent tous nos rêves..... et qui vivons ?

LE QUART-D'HEURE DE RABELAIS

Cependant les Comités s'étaient formés.

Saintes-Vehmes publiques, ils allaient assigner à leur barre tout ce qui était criminel ou infâme et réaliser ainsi la sublime strophe du *Dies ira :*

Quantus tremor est futurus,
Quando judex est venturus,
Cuncta stricte discussurus !
. . . .
Judex ergo cum sedebit,
Quidquid latet apparebit,
Nil inultum remanebit.

Épées de Damoclès, ils allaient être suspendus par un fil au-dessus de toutes les têtes coupables.

Comme le Commandeur de Don Juan, ils étaient dans la coulisse, prêts à entrer en scène, à montrer à chacun la carte de ses crimes, —carte que Dieu dresse là-haut,—et dont les intérêts se soldent ici-bas ou ailleurs à un moment donné.

Les hommes ont appelé cette échéance *le quart-d'heure de Rabelais ;* nous l'appellerons, nous, *le quart-d'heure de Dieu.....*

A la première exécution des Comités,—exécution qu'on a lue déjà, les bohémiens des deux sexes de la Prairie-Marronne avaient tremblé.

Du moment que la conscience publique se réveillait et commençait à prendre à partie tous les membres véreux de la population attakapienne, ils avaient compris que cette *émeute de l'honneur et de la morale contre le crime* finirait par gronder à leurs portes et leur demanderait un compte terrible de leur passé.

Ils avaient été bien plus effrayés encore, lorsque Gudbeer, après avoir subi, pour la seconde fois, le supplice du fouet (Voir l'histoire du Comité de la Côte-Gelée), tomba un soir, plus qu'il ne descendit, de cheval sur le seuil d'une des huttes de la Prairie-Marronne.

" Cécilia !" dit-il d'une voix éteinte.

Une jeune femme de couleur accourut et jeta un cri en voyant celui qui l'avait appelée. C'était l'héroïne du portrait vu un soir, à la lueur d'une torche de pin,—scène que nous avons décrite dans le premier chapitre.

" C'est toi ! fit-elle en s'accroupissant.

—Oui, moi, qui ai cru que je serais assez fort pour résister à ceux qui m'avaient déjà fouetté une première fois... et qui m'ont infligé hier un second supplice. J'en ai appelé à la justice ; mais cette fois *ils* n'ont pas attendu le juri... ce bon juri... cet excellent juri qui nous patronait si bien... et qui m'aurait certainement acquitté. Hélas ! il n'en a que trop acquitté, à ce qu'il paraît ! A la fin, le public s'est blasé là-dessus et maintenant ces démons des Comités ne parlent plus que de fouetter, d'exiler, de pendre... J'ai voulu leur résister et j'ai été brisé. Les Comités n'en resteront pas là... On nomme déjà les *Herpin*, *Hervilien* et *Euclide Primo*, le nègre *Don Louis*, &c., comme devant être exilés... et fouettés s'ils résistent. Nous allons être obligés de porter notre industrie ailleurs.

—Je te suivrai," dit Cécilia, mais froidement, du bout des lèvres.

Gudbeer ne remarqua pas cette froideur.

" Merci ! dit-il en saisissant une longue mèche de cheveux qui fouettait le cou de la jeune fille... Tu es bonne et dévouée, je le savais. C'est pour toi, pour te parer, pour te rendre plus belle qu'aucune de tes compagnes que j'ai commis des vols,—des vols, ajouta-t-il après une pause, dont la meilleure part était convertie en robes de soie pour ton corps et en bijoux pour orner ton sein, tes mains et tes épaules. A la partie que j'ai jouée, j'ai été vaincu et je viens te dire adieu.

—Adieu ? murmura-t-elle comme frappée douloureusement de ce mot.

—Adieu ! non pour toujours, mais pour quelques semaines, deux mois, peut-être, dit Gudbeer en s'asseyant péniblement sur le seuil. Je suis condamné à partir demain, sous peine de voir le Comité tomber de nouveau sur mes épaules. Je partirai. J'irai à la Nouvelle-Orléans,—un beau théâtre, ma foi ! où mes amis n'ont pas trop de démêlés avec la police et où, bon an mal an, on peut se faire d'assez jolies rentes sans trop se déchirer les mains. Je m'affilierai à eux, alors je t'appellerai..... Je t'appellerai dans la grand'ville,—et nous pourrons recommencer ensemble notre belle vie d'amour.

—Je te suivrai, dit Cécilia, toujours avec indifférence, et regardant un nuage que le vent chassait en ce moment.

—Et puis, mon père et ma mère seront là, car ils seront chassés, eux aussi, j'en suis sûr, par le comité de vigilance qui va se former à St-Martin.—Adieu donc,—et il s'agenouilla,—adieu, ma Cécilia, ma maîtresse que j'aimais tant à parer, et à rendre belle ! Adieu, *ma complice !* Je pars, *par ordre du Comité ;* mais n'oublie pas que, si tu me trompais..... je pourrais parler et mettre ces démons à tes trousses. Ne pleure pas, ma Cécilia (Ses yeux était parfaitement secs.), nous nous reverrons à la Nouvelle-Orléans, qu'on a surnommée le Paradis des Pègres.

—Adieu ! " fit la jeune fille de couleur, en aidant Gudbeer,—Gudbeer l'exilé !—à remonter péniblement à cheval.

" C'est dommage, soupira-t-elle en rentrant, il m'apportait de si beaux bijoux !..... des robes si jolies !.....—X.. de la Côte-Gelée, m'a fait l'autre jour des propositions..... il faudra que j'y songe."

Et la fille de couleur se laissa tomber sur une chaise..... cacha sa tête dans ses deux mains et rêva.

Quelques instants après, elle se leva et se pencha, comme pour écouter les voix de la nuit. Le galop du cheval de Gudbeer ne retentissait plus dans la prairie.

" Peuth ! dit-elle en pirouettant légèrement sur elle-même, et en faisant sauter deux oranges dans les airs, à la façon de la Dubarry, lorsqu'elle fit renvoyer le duc de Choiseul du ministère :

" Saute, G.. saute, X. ! "

L'orange G. tomba et fut ramassée prestement par la fille de couleur qui éclata de rire.

Cécilia avait pris son parti... car elle était rentrée en sautillant dans sa hutte... Ah ! si elle avait su ce qui allait se passer !!!

Coco le savait bien, lui, car, depuis l'exil de Gudbeer, on l'avait vu chaque jour chevaucher sur un des chevaux de la tribu, frapper aux portes des puissants pour leur demander sans doute l'ajournement de *l'échéance de sa dette*, échéance que sa perspicacité lui avait dit être très prochaine.

Il s'était multiplié, le beau Coco ! un peu flétri par l'âge, mais rayonnant d'une beauté patriarcale qui lui aurait attiré un salut du blanc le plus fier qui l'aurait rencontré sans le connaître. Hélas ! épines des grandeurs ! inconvénients de la gloire !... tout le monde le connaissait.

Et combien de courbettes et de génuflexions il avait essayées pour endormir le tribunal populaire qui abattait, à coups de décrets, les têtes de ses *pratiques* les plus illustres ! et comme il avait mis le mot *pardon* en plus de variations que Paganini n'en a jamais trouvé pour son *Carnaval de Venise* !

Tous ses frais allaient lui être inutiles.

Povero !

Un jour les gens des huttes virent poindre à l'horizon comme un nuage. Après quelques minutes de réflexion — et comme le nuage s'était rapproché, ils découvrirent que ce qui venait à eux, c'était tout simplement un piquet de cavalerie.

Les jeunes femmes battirent des mains.

“ Ce sont nos amis qui viennent. *La chasse* (On sait ce que ce mot pouvait signifier là-bas.) a été sans doute heureuse. Nous aurons un bal, un beau bal ce soir ! ”

Coco, le beau Coco, avait vu, lui aussi, ce nuage.

“ Mon Dieu ! s'était-il écrié, est-ce que c'est aujourd'hui que je vais être sommé de payer toutes mes dettes, passées, présentes et à venir ? ”

Et, ce disant, il s'était jeté dans les bras de *sa femme* (nous disons de *sa femme*, parce que l'une d'elles était morte avant cette époque, et que *sa mort*, disait-il avec onction, *était le seul chagrin qu'elle lui eût jamais causé*).

Cependant les cavaliers avançaient toujours.

“ Ce ne sont pas les nôtres ! s'écrièrent les femmes.

—Ce sont eux, les juges ! s'écria Coco, toujours *noyé* dans les bras *osseux* de son épouse sexagénaire.

—Mon Dieu ! que va-t-il donc se passer ? " dirent en chœur toutes les bouches de la tribu.

La réponse à cette question ne se fit pas longtemps attendre.

Arrivés devant la maison de Coco, les cavaliers se rangèrent sur une seule ligne, et une voix, partant du centre,—la voix de Dupré Patin, le vaillant capitaine du comité du Pont de la Butte, cria trois fois :

" Coco ! Coco ! Coco ! "

L'Antinoüs noir se présenta, oreille et tête basses. Ses jambes flageolaient comme s'il avait trop fêté la dive bouteille. Nous devons toutefois constater, en loyal historien que nous sommes, que, la veille, il n'y avait pas eu bal chez lui.

" Coco, proclama la voix mâle du capitaine, quelques uns de vos fils, filles, petit-fils et petites-filles (Il les nomma.) et vous, avez été jugés et condamnés par nous à l'exil. On vous donne huit jours pour émigrer où bon vous semblera avec vos enfants, vos chevaux, vos bêtes à cornes, enfin tout ce qui voudra vous suivre."

Coco, le beau Coco, s'inclina devant le décret d'exil que Dupré Patin venait de lui lire.

"Il parait que c'était aujourd'hui l'échéance," se dit il à lui-même, en voyant s'éloigner le piquet de cavalerie.

" Seigneur ! ajouta-t-il, je reconnais votre justice ! " Et il *pria.*

Il venait de voir arriver le quart-d'heure de Rabelais.

A MARKSVILLE

—

Un mois après, Coco et sa tribu firent une entrée peu triomphale à Marksville, *capitale* des Avoyelles, où nous avions alors l'honneur très peu profitable d'être éditeur et rédacteur du *Villageois*, journal officiel de la Démocratie des Avoyelles, que d'Artlys, plus jeune que nous, a cru rajeunir en lui donnant le nom de *Pélican*. (Ajoutons, entre parenthèses, que son procédé tout mythologique lui a réussi).

Connaissez-vous Marksville ?

C'est un *petit* village, composé de *petites* gens, et qui n'a pas même la croix d'une église pour le protéger. Aussi il prospère et progresse de telle façon que *Mansura*, son jeune et formidable voisin, lui aura volé, avant peu d'années, son titre de *capitale*.

Nous avons dit que ce village était composé de *petites* gens.— Pardon. Il a produit un grrrrrrand homme, le secrétaire actuel du Sénat. C'est un homme qui sait le français comme Nodier, l'anglais comme Byron, le droit comme Rosélius... Son esprit est aussi grand que son corps est gros, ce qui n'est pas peu dire. Ce dignitaire du Sénat, cette notabilité démocratique, mérite une statue sur la place de la Maison de Cour de Marksville. Nous sommes prêt, quand le moment sera venu, à apporter notre humble souscription au monument de ce grand homme, de cet orateur illustre, de ce savant qui rayonne, comme un phare, sur l'humanité.

. . . .

Nous avons dit qu'un mois après les événements que nous avons décrits, Coco et sa tribu avaient fait leur entrée peu triomphale à Marksville. Il était suivi de deux ou trois jeunes femmes, de *son épouse*, une vraie sorcière de Macbeth, de deux mulâtres et d'un *blanc* qui avait associé ses destinées à celles de la tribu. Le reste des enfants avait dû s'éparpiller en route. La figure patriarcale de Coco eut du succès le premier jour. On eût dit une de ces belles têtes de vieillard, créées par tant de peintres, qui serait descendue de son cadre pour se promener parmi les vivants.

Il chercha dans le village de Marksville un abri qui put couvrir sa tête ainsi que celles qui l'accompagnaient dans le dur voyage de l'exil... Il n'en trouva pas... La malédiction de Caïn commençait déjà à peser sur sa tête.

Le secrétaire du Sénat qui, alors, était hostile aux Comités et qui depuis......... ne lui offrit pas même une tente. Il fut retenu sans doute par les exigences de sa *haute position* ; il dut gémir, comme Louis XIV, *de sa grandeur qui l'attachait au rivage*. Ah ! les *grands* ne peuvent pas toujours faire autant de bien qu'ils voudraient ! Plaignons-les !

Enfin, un homme, ému de pitié, permit à Coco d'habiter, pendant quelque temps, une maison située dans un des bois qui entourent Marksville. C'était une cabane ouverte aux vents, à la pluie, où

une pauvre veuve s'était éteinte, il y avait à peine deux semaines, laissant sept à huit enfants que la charité de quelques nobles femmes devait recueillir. Un côté de cette hutte était bordé par un ravin ; au milieu de la cour, un grand vieux chêne vert, un aïeul de la forêt, déployait son immense parasol de verdure.

Nous allâmes le visiter, accompagné d'un beau et intelligent garçon, créole des Avoyelles, à qui les suffrages populaires ont donné depuis le fauteuil de greffier de paroisse, et à qui ils le donneront longtemps encore, s'ils continuent, comme ils l'ont fait cette fois, à nommer celui qui le méritera le plus. Ce jeune homme se nomme *Ludger Couvillon*. Vous souvenez-vous de cette visite, mon cher Ludger ?

Nous franchîmes le ravin dont nous avons parlé et entrâmes dans la cour. Coco était assis à l'ombre du vieux chêne et berçait sur ses genoux deux ou trois enfants, de trois ou quatre ans, qui, nous voyant venir, braquèrent sur nous leurs grands yeux curieux. Au même moment, deux grands garçons de couleur et un blanc (le jeune *Reiner*) sortirent aussi du ravin, portant chacun un sac d'écrevisses vivantes qu'ils déposèrent aux pieds du vieillard. Deux jeunes femmes apparurent sur la porte de la masure et souhaitèrent du regard la bienvenue à la pêche et aux pêcheurs. Quant à nous, nous n'obtînmes que des regards d'une expression sauvage : notre couleur blanche ne nous parut pas être précisément en odeur de sainteté dans la masure. Nous n'en abordâmes pas moins le vieux Coco.

N'oublions pas de constater qu'en chemin, nous avions parfaitement renseigné notre ami, le futur greffier, sur la moralité de la tribu fugitive en général, et sur celle de son chef en particulier. Nous avions conclu en disant : « Coco est un vieux drôle qui va se poser en saint, en victime, et nous conter des mensonges avec l'audace d'un gascon à trente-six carats. Ainsi, tenons-nous bien. »

« J'ai appris, lui dit Ludger, que vous aviez été chassé des Attakapas par un Comité de Vigilance. Je suis sûr que c'est à tort. »

C'était, comme on voit, un piége que notre ami lui tendait pour le faire parler.

« Hélas ! oui, mon bon monsieur, fit Coco, tout rayonnant, je suis une victime... une victime infortunée... Je n'ai jamais fait que du bien. *Pè-Coco* (c'est ainsi qu'on m'appelait là-bas) allait à

l'église... priait Dieu comme les autres... Ah ! monsieur, montrez-moi l'église de votre village... que j'aille m'y jeter à genoux pour demander à Dieu le pardon de ceux qui persécutent moi et les miens."

Ludger et nous échangeâmes un sourire. Le vieux drôle savait aussi bien que nous où était l'église : en venant de Mansura à Marksville, il avait dû passer devant.

" Mais pourquoi vous a-t-on persécuté ?" continua Ludger.

Coco joignit les mains et leva les yeux au ciel comme pour le prendre à témoin de ce qu'il allait dire.

" Pourquoi on nous a persécutés ? Ma foi de Dieu ! monsieur, pour rien... ou plutôt parce que mes voisins étaient amoureux de ma terre et que j'ai refusé de la leur vendre. Ah ! c'est que *Pa-Coco* avait là-bas une belle terre... du bois à en vendre à toute la paroisse... prairie fertile... il avait tout. *Pa-Coco !* Ils voulaient acheter ma terre... ma belle terre... mon bon monsieur... et moi je voulais y mourir."

Ici, le robinet aux larmes du vieux Coco s'ouvrit d'une façon inquiétante. Ajoutons que le ciel refusa de jouer un rôle dans la comédie de Coco, que j'avais prédite. Il faisait très beau temps.

" Mais, dit Ludger, certaines rumeurs disent que vos garçons, vos filles... ne menaient pas une vie très exemplaire... c'est peut-être faux, mais on le dit."

Ce *peut-être faux* de Ludger était une précaution oratoire adorable. Pourquoi n'avez-vous jamais abordé la tribune, mon cher Ludger ?

" Mes filles et mes garçons ne menaient pas une conduite régulière ! psalmodia Coco. C'est une calomnie, mon bon monsieur... une calomnie inventée pour perdre *Pa-Coco* et les siens. Mes garçons ! monsieur... mes filles ! mon bon monsieur... des anges... des modèles... (Ici le robinet coula avec une nouvelle abondance.) Mes garçons ne travaillaient pas, c'est vrai, mais leur santé est si délicate... Mes filles manquant de sagesse !... mes filles des concubines !... Horreur à faire mourir un père qui les aime de toute son âme !... Mes filles !... Ah ! je vous le jure, mon bon monsieur, *elles n'ont jamais eu qu'un mari à la fois !*" (Ceci est très historique, mais non très français.)

Cette dernière mauvaise phrase française nous souleva le cœur de dégoût. Cette impression fut simultanée chez Ludger et nous.

Ludger alla sur les bords du ravin, comme pour écouter un oiseau-moqueur qui chantait dans les branches. Nous, nous pensâmes à Pauline Bonaparte qui, ayant posé nue pour sa statue, chef-d'œuvre de Canova, répondit à une dame qui s'était étonnée de cette pose sans feuille de vigne : *Ma chère, il y avait du feu dans l'appartement*, et nous nous dîmes :

" Les extrêmes se touchent. Coco, le noir, ne connaît pas plus la pudeur que Pauline, la princesse."

Ludger et moi, nous dîmes adieu au vieux chef de tribu et reprîmes lentement le chemin de Marksville.

" Ce drôle a les deux pieds dans la tombe et il ment. C'est un scélérat doublé d'un tartufe ; *il ne durera pas* deux mois ici."

Telle fut l'analyse de notre visite faite par Ludger—analyse que nous répétâmes au café de notre excellent et facétieux ami, *Emile Chaze*, et devant d'autres amis que nous rencontrâmes à un autre café tenu par *Didier*, ce Lorrain de tant de cœur et de bienveillance, dont nous nous souviendrons toujours avec plaisir.

. . . .

Coco ne durera pas deux mois, avait dit Ludger : cette prophétie devait se vérifier.

Avant le terme prescrit par notre ami, un Comité de Vigilance, acclamé par le *Pélican*, se forma à Marksville, et mit à sa tête un homme dont l'énergie n'est égalée que par sa bienveillance ; un homme riche, jeune, ex-know-nothing acharné, mais ayant un cœur et une bourse qui n'ont jamais demandé à personne un extrait de naissance. Cet homme s'appelle *Fénélon Cannon.*

Traqué par ce Comité, *le vieux pacha noir* (c'est ainsi que l'appelait le *Pélican*) partit un jour de Marksville, à la tête de sa tribu, pour aller de nouveau accrocher sa tente aux roseaux de l'exil.

Coco et sa tribu se réfugièrent d'abord aux Rapides, puis ils redescendirent la Rivière-Rouge et allèrent cacher leurs têtes maudites dans cette ville qui est à la fois un paradis et une sentine : un paradis parce qu'elle a la beauté, la noblesse, le luxe, de grands cœurs, la poésie, les fêtes féeriques ; une sentine parce qu'elle a aussi le revers de médaille de tout ce que nous venons de dire.

Aujourd'hui, Coco et sa tribu sont à la Nouvelle-Orléans.

COMITÉ

DE

LA GRANDE-POINTE

A Louis Domingeau.

SCENES DE PRAIRIES

UN MEETING A LA GRANDE-POINTE

C'était cette année, par une de ces douces et tièdes matinées de mars qui font trouver que la vie est belle, tant elles sont belles elles-mêmes ! entourent l'homme de parfums, comme si des encensoirs brûlaient sur sa route, et versent à flots des idées dans son cerveau. C'était un de ces jours bénis où commencent les fiançailles du soleil et de la terre. Les pêchers, ces précurseurs du printemps, étaient couverts de leurs fleurs découpées en étoiles ; les bourgeons éclataient de tous les côtés comme des corsets de femmes. C'étaient les fiançailles du soleil et de la terre, avons-nous dit,—une de ces fêtes qui retrempent les hommes forts et tuent les poitrinaires—douces et pâles figures qui s'endorment quand les fleurs renaissent, quand la nature va être assez riche pour jeter son manteau vert sur les fosses fraîchement creusées.

Ce jour-là, un mouvement extraordinaire s'était fait remarquer

dans les rues de la bonne ville de Saint-Martin,—rues calmes et paisibles d'ordinaire comme les cours intérieures d'un couvent, surtout depuis que les comités ont balayé les ordures sociales qu'on y voyait autrefois. La place de l'église s'était remplie de voitures et de cavaliers en habits de fête ; une voiture entre autres était arrivée chargée de jeunes filles vêtues de blanc, ce qui la faisait ressembler à une corbeille de lis vivants ; une bannière, ornée de devises et d'arabesques d'or, avait livré au vent ses flammes virginales ; puis voitures et cavaliers s'étaient formés en procession, bannière et corbeille de lis vivants en tête, et avaient pris le chemin du Pont-Braux.

Cette procession était composée de démocrates qui allaient remercier leurs frères de la Grande-Pointe de la part glorieuse qu'ils avaient prise aux grandes élections de l'an dernier.

Elle marchait vite, la vaillante caravane, car il lui tardait d'arriver au but ; car elle savait qu'à son arrivée, elle serait acclamée par une foule aux admirations méridionales. Nous avons lu quelque part, dans un livre de voyages :

" Quand il va visiter un foyer ami, le cheval se fait d'instinct le complice de l'homme. Ses pieds semblent prendre des ailes pour arriver plus vite au but."

La procession allait donc vite, vite, vite, comme le cheval fantastique des ballades allemandes.

Elle allait comme vont, dans notre pays, les voitures qui escortent une blanche mariée à l'église. Et c'étaient des éclats de rire argentins ! et des lambeaux de chansons jetés au vent ! et de la joie dans les yeux ! et du bonheur sur les lèvres ! Et la corbeille de lis vivants, placée en tête du cortége, se changeait parfois en un congrès d'oiseaux-moqueurs jetant au vent les chansons les plus harmonieuses de leur répertoire.

Et tous saluaient le bonheur qui passait sous la forme de ces jeunes gens et de ces robes virginales dont les flots blancs flottaient au vent en dehors des voitures.

" Hourrah ! criait-on sur leur passage.

—Hourrah !" répondait la caravane.

Et elle disparaissait ensuite dans la poussière de la route.

Ici-bas, la réalité est souvent éphémère comme le rêve !

La caravane eut bientôt atteint le Pont-Braux, joli village qui a

poussé, on ne sait trop pourquoi, sur le bayou Têche, comme une de ces jolies fleurs qui ne s'épanouissent que dans la solitude.

Là aussi on cria hourrah ! à ceux qui passaient.

A quelques milles du Pont-Braux, on vit une nuée de cavaliers dans la prairie : c'étaient les jeunes gens de la Grande-Pointe qui venaient saluer leurs amis de Saint-Martin.

La bannière que les démocrates de Saint-Martin venaient offrir à leurs frères de la Grande-Pointe et qui avait été portée jusque-là par M. *Bienvenu*, cette bannière passa entre les mains de M. *Latiolais*, un vieillard qui porte ses quatre-vingts ans plus lestement que beaucoup de jeunes gens leur vingtième année—un de ces Nestors homériques qui semblent avoir été coulés en bronze et qui sont si forts qu'on se demande s'ils vaincront le temps où s'ils seront vaincus par lui.

Le cortége s'avança alors processionnellement, et bannière en tête, vers les chênes séculaires du colonel *Thorne*.

Après la bannière, marchaient un jeune homme et une jeune fille de seize ans, vêtue de blanc. Le jeune homme est à la fois un grand cœur et une belle intelligence—il se nomme *Alcée Judice*. La jeune fille... permettez-nous, mademoiselle, de vous voiler comme l'était l'Isis égyptienne. Nous jetons ce voile sur votre gracieux visage à la requête de ceux qui vous ont vue et entendue ce jour-là et qui désirent garder pour eux les impressions poétiques que vous leur avez laissées.

Le colonel *Thorne*, un Américain qui n'a jamais sucé le lait des mamelles demi-blanches et demi-africaines de madame Beecher Stowe, le colonel Thorne reçut cette nombreuse et vaillante cohorte de démocrates qui venait à lui.

Un de nos amis, Edgard Voorhies, lui répondit au nom de la caravane, et le meeting commença.

La belle et gracieuse jeune fille, vêtue de blanc, monta avec la légèreté d'un sylphe sur la tribune, dressée sous deux grands chênes et saisit la bannière d'une de ses mains frêles et blanches. Fière et calme, elle regarda la foule. On eût dit l'ange, ou plutôt le génie vivant de la patrie.

Alors, de sa voix douce et vibrante, elle offrit ce drapeau à la nombreuse population de la Grande-Pointe massée à ses pieds.

Vous avez vaincu, leur dit-elle, et vous avez mérité des couronnes :

aussi ce drapeau en est chargé. Seulement, les nôtres sont tressées avec des fleurs. Celles-là n'ont jamais coûté une larme à l'humanité.

Bravo ! cria la foule, et deux ou trois bouquets allèrent tomber aux pieds de la jeune fille.

Ces fleurs, continua-t-elle, je veux en jeter à poignées à mes sœurs de la Grande-Pointe. Mes sœurs, n'aimons que des démocrates !

Puis, levant son front sur le drapeau qu'elle présentait :

On dit, ajouta elle avec une chaleur qui donna un cachet d'inspiration à son jeune et virginal visage—on dit que la bénédiction des vierges porte bonheur... Eh bien ! drapeau, je te bénis de ma main encore presque enfantine ; tu vaincras !

Et, en disant ces mots, le front de la jeune fille avait rayonné d'orgueil et sa voix harmonieuse avait été porter dans tous les cœurs la foi dans la patrie dont elle était elle-même animée.

Puis elle descendit de la tribune, modeste, rougissante et blanche comme ces vaporeuses apparitions que les poètes de vingt ans voient parfois dans les nuages. Son rôle fini, la prêtresse de la démocratie était redevenue une vierge timide, craignant les regards, comme la violette qui se cache à l'ombre des buissons. Elle était revenue s'asseoir au milieu de ses compagnes, ne désirant pas même être vue comme la Galathée de Virgile.

Après la jeune fille, vint *Alcée Judice, l'orateur du jour*, comme disent les bulletins américains.

Alcée Judice n'est pas orateur à la façon de ceux qui avant d'aborder la tribune, mettent des gants, boivent deux ou trois verres d'eau sucrée et se bourrent de parfums comme les momies contemporaines de Pharaon ou de Sésostris. Il n'enferme ni ses haines, ni ses amitiés dans des phrases peignées, vernies, *tirées*, comme on dit vulgairement, *à quatre épingles*, et qui ont l'air de sortir plutôt de chez un tailleur, roi de la mode, que de l'académie. Quand il parle, il est l'esclave de ses impressions ; il sent, il éprouve ce qu'il dit comme les artistes de bon aloi. Nerveux, impressionnable à l'excès, *homme-sensitive*, si l'on peut se servir de cette expression, aucune sensation ne lui est étrangère. Les élans d'amitié et d'indignation lui sont familiers et les uns et les autres le font souffrir. Il est en un mot le Barbier de la tribune attakapienne.

Son discours—reproduit plus tard par le *Démocrate*,—tonna, ru-

git, flagella les ennemis, encouragea les démocrates et finit par des phrases toutes poétiques à l'adresse des dames groupées au pied de la tribune.

Dans toutes les grandes crises sociales, dit-il, on trouve une figure de femme. Marie est la mère d'un fils qui a régénéré le monde ; Jeanne-d'Arc sauva la France, occupée aux trois quarts par les Anglais. Femmes américaines, imitez Marie et Jeanne d'Arc : régénérez et sauvez l'Union.

Et chacun d'applaudir et les dames de crever leurs gants quand le jeune orateur descendit de la tribune.

N'est-ce pas, Alcée, que l'encens populaire est doux à respirer, surtout lorsqu'on le respire en prêchant de bonnes causes, et non la guerre et la haine ?

Après les discours, le dîner ; c'est-à-dire un repas d'Homère ou bien, si nos lecteurs l'aiment mieux, une répétition des noces de Gamache. *Inter pocula*, on but à la jeune fée qui avait ouvert la fête ; au colonel Thorne ; à la démocratie ; à son triomphe, si désirable hélas ! dans la paroisse Saint-Martin ; à la Grande-Pointe ; aux démocrates de Saint-Martinville, &c., &c. Notre ami, Edgard Voorhies, semblait se multiplier au milieu de ce feu roulant de *toasts* qui sollicitaient une réponse—réponse que, grâce à sa facilité bien connue, il était toujours prié ou sommé de faire, et qu'il improvisait toujours avec succès, parce que son cœur venait toujours en aide à son esprit.

Le dîner fini et pendant qu'Ed. Voorhies, excellent artiste autant qu'orateur facile, jouait sur son violon le *Finale de Lucie*, ce chef-d'œuvre des élégies passées, présentes et futures, que Donizetti a probablement dérobé aux phalanges chantantes du ciel—Alcée Judice, tout échauffé encore de son triomphe oratoire, avait vu, perdu dans la foule, un jeune homme qui avait sur le champ attiré son attention.

Ce jeune homme pouvait avoir trente ans. Yeux et cheveux noirs, teint bistré, lèvres fines, visage exprimant à la fois la douceur et la résolution, corps frêle mais cachant des nerfs d'acier sous des apparences délicates, taille moyenne ; c'est ainsi que sa mémoire daguerréotypa ce jeune homme. Nous avons oublié de dire que sa ceinture de cuir verni supportant un revolver de Colt devait révéler aux curieux que ce spectateur était membre d'un Comité de Vigilance.

Alcée alla à lui.

“ Bonjour, monsieur *Domingeau*,” lui dit-il en lui tendant la main.

Le jeune homme interpellé tourna vers Alcée sa figure franche et loyale.

“ Bonjour, Alcée. Laissez-moi écouter jusqu'à la fin ce délicieux *finale* de Lucie qu'Edgard Voorhies exécute de main de maître, et je suis à vous.”

Ed. Voorhies finit, nous ne dirons pas de *chanter*, mais de *pleurer* cet adorable chant de douleur, qui doit avoir été inspiré à Donizetti par les anges, et descendit de la tribune, criblé d'applaudissements et bombardé de bouquets.

Le jeune homme au revolver mit alors sa main dans celle d'Alcée, et d'une voix vibrante :

“ Eh bien ! mon jeune Vigilant, comment allez-vous, vous et votre Comité de Saint-Martin ? Avez-vous encore de la besogne à faire ? Reste-t-il encore là-bas de la graine de brigands ?

—Mon Comité va bien, ami. Pouls réguliers, santés opulentes, ambitions à la hauteur des santés, musée d'individus plus savants les uns que les autres... Diable, mon jeune capitaine, vous êtes bien hardi en demandant si le Comité de Saint-Martin est malade : est-ce que les maladies oseraient s'attaquer à des gaillards de cette trempe ? ”

Domingeau sourit.

“ Alcée, dit-il, vous vous êtes mépris à dessein sur mes paroles. C'est un crime avec préméditation ; mais je suis bon prince et vous pardonne. Laissez-moi vous parler toutefois un langage plus clair. Avez-vous gagné beaucoup de terrain ?

—Oui, grâce à Dieu, et la paroisse se trouve converte de Comités ; mais notre village est rempli d'hommes qui nous font une opposition sourde, mais incessante. S'ils avaient mis le feu à toutes leurs mines, nous aurions déjà sauté trente mille fois... Mais vous, continua-t-il en regardant attentivement Domingeau, êtes-vous au bout de votre carrière ? Avez-vous brisé le balai dont vous vous êtes si bien servi contre la canaille ?

—Non, vive Dieu ! le balai est intact. Nous n'avons pas de vaisseaux pour l'arborer au grand mât comme *Ruyter*, mais nous le conserverons tant que notre société aura besoin de nettoyage, et je vous réponds que personne ne viendra le déclouer.

—J'aime à vous entendre parler ainsi, fit Alcée. Notre cause—

la cause des gens d'honneur ! la cause qui aurait dû rallier à elle toutes les forces vives du pays !—cette cause sacrée, on lui fait une guerre à l'Indienne, on lui tend des piéges-à-loups. Ceux qui ont voulu la tuer en attirant sur nous la guerre civile, mendient aujourd'hui nos suffrages... et vont boire ensuite à notre extermination. Le juge d'un district voisin désavoue la *part officielle* qu'il a prise à la guerre qui nous est faite et, malgré l'invraisemblance de cet aveu, recrutera peut-être *quelques badauds* qui n'ont ni indépendance, ni dignité... quelques badauds pris dans notre association. Un grand poète, Lord Byron, je crois, a défini la vie : " Une coupe d'amertume ;" cette amertume, mon jeune capitaine, je l'ai trouvée souvent dans mon Comité de Vigilance, comme dans mes plaisirs."

Le capitaine sourit à la misanthropie d'Alcée.

" Eh ! qu'importent les piéges, les embûches ! Ces armes se retournent toujours contre ceux qui les emploient. Un juge intrigue contre les Comités, dites-vous? *Qu'importe !* S'il y a des badauds disposés à voter pour lui, je dirai encore : *Qu'importe !* Ce juge et ses agents seront brisés comme verre devant le tribunal populaire. On renverra le juge à son cabinet d'avocat où il pourra se mirer dans le Code Civil, si toutefois le Code Civil a une glace ; les autres aboyeurs, gens nuls et sans crédit, seront aussi renvoyés à l'obscurité dont ils feront le plus bel ornement, sans que personne s'en doute. Ils disparaîtront de la scène comme des étoiles nébuleuses et, en vérité ! la société ne daignera pas s'apercevoir de leur absence et encore moins les regretter.

—Vous avez raison, lui dit Alcée ; le droit est comme le soleil Aveugle qui ne le reconnaîtrait pas ! J'ai foi, comme vous, et une foi illimitée dans notre mission. Des hommes médiocres ou béotiens, amis ou ennemis, ont beau embarrasser notre route. Le bon sens public, aidé de nos publications, de nos discours, broiera les uns, les ennemis ; quant aux autres, nous les écarterons du bras, si nous les trouvons sur notre route, et nous marcherons comme si notre voie était large et unie comme un chemin de fer."

—Bravo ! dit *Domingeau ;* la foi vous revient, c'est bien heureux ! J'aurais été désolé de vous voir douter, vous, une de nos forces vives. Quant à moi, j'ai fait comme vous, j'ai voué ma vie à la cause des Comités. Régénérer le pays, restaurer la justice, chasser les brigands qui régnaient chez nous par le vol, l'incendie, le

meurtre, le parjure, m'a paru une tâche digne de celui qui tient à l'honneur de la Louisiane, et je suis plus fier de moi-même, et me crois meilleur citoyen que les ennemis, les indifférents ou les tièdes, depuis que j'ai rendu ce service à la société.

—Mon capitaine, vous êtes un noble cœur, lui dit Alcée, séduit par ce langage si franc et si sympathique ; racontez-moi les pages les plus intéressantes de l'histoire de votre Comité. Un de mes amis écrit un livre pour conserver le souvenir de ce que nous avons fait. Ne pouvant venir, il m'a chargé de recueillir des notes sur vos faits et gestes. Contez-moi, je vous le répète, vos pages les plus dramatiques ; je les lui redirai.

—J'ai certains épisodes qui en valent la peine, dit Domingeau, en entraînant Alcée au pied d'un chêne vert qui tordait sur le sol des racines gigantesques. Les deux amis s'assirent fraternellement et côte à côte, sur une des racines. A ce moment, le violon d'Ed. Voorhies chantait au public la *Folle* de Grisar.

Domingeau écouta la première strophe avec une *sensualité* qui lui sera pardonnée, nous l'espérons, car l'amour de la musique n'a pas encore été classé au nombre des sept péchés capitaux.

" Pardonnez-moi cette pause, fit-il, j'adore la musique, et le violon d'Edgard Voorhies qui sait si bien *pleurer*, *rire* et *chanter*."

Et il commença son récit, qu'Alcée a bien voulu nous redire.

UN DISCIPLE DE Mme BEECHER STOWE

—

UN SECTAIRE

Il y a quelques années, il nous arriva du Nord un jeune Américain, blond comme un épi de blé, rose comme une pomme d'api, svelte, élancé comme tous ceux de sa race, ou pour mieux dire comme la moitié de sa race ; car une moitié est mince,—je pourrais dire *maigre*. mais je ne le dis pas. par courtoisie internationale—comme le manche d'un balai,—et l'autre obèse à se demander s'il n'y a pas, dans la création, des créatures de Dieu qui tiennent le milieu entre l'homme et le mastodonte. Il venait du *Yale College*, où il paraissait avoir fait

d'excellentes études; il récitait par cœur le *Lara* de Lord Byron, avait choisi comme *Vade mecum* l'*Oncle Tom* de Mme Stowe, et adressait souvent des vers à la petite Evangéline qui, comme vous le savez, meurt jeune, à la Nouvelle-Orléans, dans les bras de l'Oncle Tom,—et meurt de la mort des anges..... à ce qu'assure du moins son historiographe, Mme Beecher Stowe.

Il avait la raideur automatique de sa race ; il était peu communicatif avec ses voisins et rêveur comme un Ecossais qui a lu Ossian.

On le voyait passer parfois d'un pas lent et l'air grave, sur nos sentiers : parfois il feuilletait attentivement son cher *Oncle Tom;* parfois aussi il improvisait des monologues qui n'avaient pour confidents que nos vaches plongées dans l'herbe jusqu'au poitrail et effarouchées par son approche, ou nos vieux grands arbres qui, dans leur jeunesse, avaient dû abriter des hôtes moins mélancoliques et partant plus réjouissants. Ses yeux brillaient d'un feu sombre, comme ceux de tous les fanatiques qui sont prêts à jouer leur vie sur une idée.

Ce signe psychologique n'était pas menteur chez lui.

Il était bien réellement obsédé par une idée qui s'était peu à peu emparée de lui, dans ces colléges du Nord où nos bons habitants ont encore la niaiserie d'envoyer leurs enfants Cette idée l'avait étreint comme l'ange étreignit Jacob dans la lutte symbolique que nous a transmise la Bible ; il en était devenu le serviteur, ou, pour employer un mot plus vrai, l'esclave : c'était de continuer la mission de John Brown, dût-il, comme lui, trouver sur sa route un échafaud.

La foi soulève des montagnes, dit l'Ecriture Sainte ; et le fanatisme?.....

Un nègre se trouvait-il sur sa route, il le saluait comme il eût salué le président des Etats-Unis, passant dans les rues de New-York. Il mettait sa main blanche dans la *patte* noire et calleuse de ce nègre, s'informait des bons ou des mauvais traitements qu'il éprouvait chez son maître ; lui demandait s'il était marié, si sa femme était bonne et fidèle (fidèle, hein ? Qu'est-ce que vous en dites ?), si ses enfants le respectaient, et autres questions saugrenues auxquelles le nègre ne comprenait rien. Puis, c'était une longue conversation, mêlée de mysticisme religieux et de tirades contre l'esclavage, empruntées aux discours de M. Seward ou à la *Tribune*,—tandis que le nègre écoutait et comprenait aussi peu que si on lui avait parlé hébreu. Etrange auditoire et missionnaire plus étrange encore ! Nos nègres ne comprenaient rien à cette éloquence septentrionale, et le missionnaire de Greeley et de Seward continuait de jeter sa poudre aux moineaux de St-Paul de Loanda.

C'était en vérité un homme robuste dans sa foi que maître John W...

Voyait-il briller sur son chemin l'œil noir d'une négresse sortant du clos, toute suante et exhalant cette horrible odeur de musc, qui me ferait fuir du paradis, si j'étais condamné à l'y respirer, John W... s'inclinait devant elle avec autant de respect que s'il avait salué la duchesse de Sutherland. La négresse s'arrêtait tout étonnée et se demandait si cet homme n'était pas un mendiant qui venait faire appel à sa bourse, hypothèse qu'elle repoussait bien vite, grâce à la pro-

preté de ses habits et à l'élégance de sa tenue. Alors la négresse continuait son chemin en jetant des regards de biche effarouchée sur cet étrange personnage qui la poursuivait dans l'attitude la plus respectueuse et avec tous les signes d'une muette adoration. La plupart ne comprenaient rien à cette déclaration d'amour mimée et passaient, moitié riantes, moitié effrayées ; celles qui savaient quelques mots d'anglais et qui comprenaient, par conséquent, les *my angel*, *my love*, dont il bourrait ses phrases comme on bourre invariablement des canons avec des boulets, oh ! celles-là découvraient effrontément leurs dents blanches et lui envoyaient au visage de francs éclats de rire.

John recevait les rebuffades des *filles de la nuit* avec la patience angélique d'un sectaire. " Je serai peut-être plus heureux demain," devait-il se dire, le soir, dans sa chambre de célibataire : et il s'endormait avec l'espoir de ne pas perdre sa journée du lendemain. Dans son sommeil, il rêvait qu'il épousait une fille d'un de ces roitelets noirs qui campent dans les sables torrides de l'Afrique ; qu'il forçait par les armes les tribus voisines à renoncer à l'usage barbare de la traite ; qu'après force campagnes, il réunissait en une puissante unité toutes les tribus nègres ; qu'il abolissait l'esclavage dans toute l'Amérique et que tous les esclaves émancipés venaient se ranger sous ses drapeaux en criant : Vive la Liberté !

Ah ! je vous répète, Alcée, c'était un ardent sectaire que maître John W... et le vieux Brown aurait pu l'avouer pour son fils du haut de sa potence virginienne.

Nous connaissions tous la chasse aux nègres faite journellement par ce chasseur septentrional et nous ne nous inquiétions pas. L'idée que John pût séduire nos nègres et nos négresses avec des fleurs de rhétorique prises dans Moore ou dans Longfellow, cette idée nous paraissait si folle, si absurde, qu'un de nos habitants l'ayant émise un samedi, au bal, souleva un orage de rires qui ne se dissipa qu'au bout de quinze jours. Pour nous, John n'était alors qu'un de ces fous inoffensifs à qui on laisse leur marotte comme leur poupée aux enfants. La folie est sacrée chez nous comme le malheur. On le laissait donc libre de cathéchiser les nègres et l'on ne daignait pas même le surveiller, car on ne le craignait pas. Une croyance, fondée bien ou mal, est un bandeau qu'on se noue souvent sur les yeux et que l'homme aveugle ne dénoue que lorsqu'il en est sommé par la réalité.

LA DEMANDE EN MARIAGE.

Il paraît que John, le fou, à force de murmurer des *my love* et des *my angel* aux noires filles de l'Afrique, qui, du reste, sont loin d'être des Lucrèce,—il paraît, dis-je, que John avait rencontré sur sa route une jeune négresse, un beau brin de fille, ma foi ! si toutefois une Africaine peut être belle, et qu'il lui avait fait l'honneur de lui vouer un amour platonique, l'imbécile !...

Et, en disant ce mot, le jeune capitaine lança une fusée d'éclats

de rire qui avaient un sens que nous sommes heureux de pouvoir nous dispenser de traduire.

"Continuez, lui dit Alcée, je commence à m'intéresser à votre narration."

Oui, il lui avait fait l'honneur de l'aimer d'un amour platonique... Ha ! ha ! ha ! ha !... d'un amour, *pour le bon motif*... Sur ma parole ! il y a de quoi rire à mourir, rien que d'y penser. Il avait à peine baisé les doigts calleux de la fille de Cham ; elle était pour lui une Jeanne d'Arc, une vierge... noire, c'est vrai, mais il avait lu dans le Cantique des Cantiques : *Nigra sum, sed formosa*, et sa conscience s'en était trouvée parfaitement en repos. Si le poète de la Bible avait aimé la Sulamite, il pouvait bien aimer, au dix-neuvième siècle, une esclave qui descendait peut-être de la négresse biblique. Il respectait cette esclave, comme nous respectons, nous, ces adorables jeunes filles blanches qui, en ce moment, écoutent Edgard Voorhies de toutes leurs oreilles. Sur l'honneur ! c'était de la folie à la trente-troisième puissance, et si, plus tard, il n'avait pas enlevé cette même esclave, ce qui est un vol puni du bagne, je regretterais de ne pas lui avoir fait faire connaissance avec l'hospice des fous plutôt qu'avec le fouet de mon Comité.

Un jour, le propriétaire de la Sulamite américaine, assis sur sa galerie, roulait une cigarette entre ses doigts et se disposait à passer un quart-d'heure de *far niente*, en se noyant dans les rêves que la fumée du tabac fait monter au cerveau.

John se présenta chez lui, grave, mélancolique comme à l'ordinaire. L'habitant lui tendit une main cordiale.

« Voulez-vous boire un coup ? lui demanda-t-il après avoir échangé quelques paroles avec lui.

—Je ne bois jamais, répondit le jeune américain, en s'asseyant.

—Tous les méchants sont buveurs d'eau, » murmura l'habitant.

John ne sourit même pas à cette boutade toute gauloise. Il passait la main dans ses cheveux et semblait se recueillir.

L'habitant avait allumé son cigare et s'était noyé dans des flots bleuâtres de fumée comme un dieu olympien dans des nuages ; mais en fumant voluptueusement son cigare, il étudiait la silencieuse figure qui posait devant lui, froide et immobile comme une statue de marbre. Comme son silence se prolongeait, et que nos habitants ne sont guère patients, (la patience, vous le savez, est leur moindre défaut), l'habitant prit brusquement la parole.

« A quoi dois-je l'honneur de votre visite, John ? »

John leva ses yeux bleus qui semblaient brûler du feu d'une idée fixe.

« *Sir*, dit-il, je voudrais avoir une petite conversation avec vous ; mais le sujet en est si étrange, il va tellement vous froisser, vous, homme du Sud et possesseur d'esclaves, que je ne sais comment l'aborder.

—Dites toujours.

—Mais...

—Parlez, John, et parlez sans crainte. Satan viendrait en personne que je lui donnerais audience... entendez-vous? Est-ce un malheur que vous venez m'apprendre? Saint-Martin a-t-il été brûlé par des bandits oubliés par son Comité de Vigilance? Ses maisons ont-elles été pillées par eux? Ces aimables bandits, choyés par Martel, Tom Lewis et tant d'autres, ont-ils assassiné quelque jeune fille ou quelque mère de famille? Parlez. Le malheur est-il plus grand? Parlez encore. Mes oreilles peuvent tout entendre, car ma raison est prête à tout. »

John se leva, et dans l'attitude de la prière:

« *Sir*, fit-il d'une voix pure et douce comme les notes d'une mandoline, aucun malheur n'a, que je sache, frappé la paroisse Saint-Martin; les Comités jugent et exécutent aux applaudissements de toute la paroisse... et ils font bien si la justice est, comme on le dit, vénale, lâche ou impuissante. Si les Comités frappent avec justice, ce dont je ne doute pas, ils font acte de bons citoyens, car, pour me servir des paroles de l'Écriture, ils font ce que le Christ fera au jugement dernier : ils séparent les bons d'avec les mauvais. Justes, je les bénis, comme je les maudirais s'ils étaient injustes ou iniques. *Sir*, j'ai à vous parler d'un sujet plus important.

—Diable! fit l'habitant, se parlant à lui-même, est-ce qu'il m'apporterait des dépêches de Napoléon III ou de la reine d'Angleterre?

—*Sir*, continua John de sa voix calme et comme s'il avait surpris la pensée de l'habitant, ne cherchez pas le sujet de notre entretien hors de chez vous. Il aura pour cadre l'enceinte de votre cour et pour témoins les arbres qui vous ont vu naître, comme ils verront naître les enfants de vos petits-enfants. Ils sont plus forts, plus vivaces que nous, ces arbres! Ils voient les berceaux comme ils voient les tombes... C'est un privilége, mais peut-être sont-ils moins heureux que nous. »

Décidément la conversation prenait un caractère de mysticisme. L'habitant commençait à ne plus comprendre.

« Oui, les arbres sont moins heureux que nous, car ils n'aiment pas, ils ne détestent pas, ils ne sentent pas. Qu'un orage brise leurs feuilles ou torde leurs branches, ils en seront souffrants ou languissants peut-être, mais Dieu a placé dans les cieux un médecin qui est l'ennemi des hommes, mais qui est l'ami ou plutôt le père des fleurs et des arbres. Ils n'aiment pas, ils ne souffrent pas, vos arbres, car demain, si vous mouriez, ils ne vous donneraient d'autres pleurs que les larmes de rosée que la nuit aurait suspendues à leurs branches,—tandis que moi, je souffre et j'aime. »

« Pourquoi n'ai-je pas mon ami *Bétourné* sous la main, pensa l'habitant en voyant l'exaltation de John aller *crescendo*. M'est avis qu'il a plus besoin d'un coup de lancette que de conseil. »

Le jeune sectaire ne s'était pas tû pendant le monologue mental de l'habitant; il avait continué lentement et impassiblement l'expression de sa pensée. Dans la conversation des monomanes, il y a parfois des fils qui se brisent, mais jamais celui que nous pourrions appeler le fil conducteur de leur idée.

« Je souffre et j'aime, avait-il dit sans remarquer l'air distrait de l'habitant. Je souffre... et je souffre parce que j'aime.

—Et qui diable aimez-vous ? s'exclama l'habitant peu habitué à ces phrases mélodramatiques. Et qu'est-ce que cela me fait, à moi, que vous aimiez ou non ? Courez dire cela à votre belle et... allez au diable, mais surtout ne revenez pas !

—*Sir*, écoutez-moi, répliqua John d'une voix si calme, qu'on aurait cru qu'il était étranger aux passions de la terre ; si j'avais aimé une de ces belles jeunes filles blanches qui sont comme les anges des foyers de la Grande-Pointe, j'aurais été à elle avec le respect qu'un gentilhomme doit toujours avoir pour les jeunes filles, et je n'aurais pris ni vous, ni personne pour interprète entre elle et mon cœur. Car elles sont libres, ces jeunes filles ! Elles ne sont la propriété de personne, ces jeunes filles ! Elles ne relèvent que de Dieu et d'elles-mêmes... mais...

—Ami John, interrompit l'habitant presque épouvanté, est-ce que vous allez me nommer votre ambassadeur extraordinaire à Haïti pour demander Mlle Geffrard en mariage ? »

John n'était pas sorti de son *rail*. Esclave de son idée, il allait droit devant lui comme un wagon de chemin de fer.

« Non, je n'ai pas été chercher mes amours par delà la mer, dans cette île aimée du soleil, où l'immortel auteur de l'*Oncle Tom* aurait dû avoir un trône, si Soulouque et Geffrard ensuite, n'avaient pas usurpé sa place. Elles sont libres là-bas, libres comme l'air, les brunes filles de l'Afrique. Cette corbeille de fleurs, qu'on appelle Haïti, a eu sa rédemption. C'est en Amérique qu'il reste à racheter des corps et des âmes. Celle que j'aime est une esclave, rien qu'une esclave... c'est-à-dire votre chose... votre propriété... votre propriété comme vos trois vaches laitières, comme votre cheval de course, *Nelson*, comme *Lovely*, le cheval de votre dame. J'aime *Anita* ; Anita est votre chose... votre propriété... vous voyez donc bien, *sir*, que je suis obligé de vous demander sa main.

—*Me de-man-der sa main !* objecta l'habitant qui leva les yeux au ciel comme si la tortue, qui tua un philosophe de l'antiquité, allait tomber sur sa tête ; *me demander sa main !...* »

Après cette seconde exclamation, les yeux de l'habitant qui s'étaient d'abord injectés de colère, rayonnèrent la pitié et la douceur. Il se leva, jeta sa cigarette au loin, et prenant le jeune sectaire par le bras, il l'entraîna dans un coin de la galerie.

« John ! lui dit-il, vous êtes fou, et à ce titre, je vous pardonne ce que vous venez de me dire. Épouser une négresse !... vous, vous, lettré ! instruit ! intelligent ! vous qui avez des mains douces et souples au toucher comme un gant de femme ! vous, épouser une négresse !... D'abord nos lois vous le défendent,—lois raides et inflexibles comme cette barre de fer qui se dresse en paratonnerre au-dessus de ma maison.

—J'épouserai Anita, fit John de sa voix lente et douce.

—Ensuite continua l'habitant, sans remarquer l'interruption du jeune sectaire, ensuite vous vous heurteriez à une autre barre de fer

non moins raide, non moins inflexible que la première : nos préjugés, nos justes préjugés ! Ceux-là vous flétriraient comme un repris de justice ! Ceux-là vous marqueraient à la joue et à l'épaule ! Ceux-là vous chasseraient de la société de vos pareils ! Ceux-là vous proclameraient abject et infâme ! Ceux-là, vous sentez-vous assez de courage pour les braver !

—J'épouserai *Anita*, répéta John.

—Et si vous braviez nos préjugés, si je vous laissais commettre cette faute, ou plutôt ce suicide de votre jeunesse et de votre avenir, pour qui feriez-vous tous ces sacrifices, toutes ces immolations ? Pour une femme que vingt bras ont pétrie, que vingt individus ont connue et ensuite repoussée comme un haillon, et dont la couronne virginale a été balayée par tous les vents du ciel, avant que vous eussiez vous-même levé les yeux sur aucune femme. Épouser une créature qui est devenue la chose, la propriété de tout le monde, une espèce de voie publique sur laquelle la foule passait hier et passera demain ! épouser une pareille créature ! Mais, John, vous n'y pensez pas ! »

Et, prenant un accent paternel qui parut aller un moment au cœur du jeune homme :

« John, lui dit-il, quand les passions ont commencé à s'éveiller en vous ; quand la plus noble, la plus divine, l'amour, a commencé à chanter dans votre âme ; John, la première fois que vous avez frissonné au frôlement d'une robe de soie ou à la mélodie d'une parole de femme, vous avez dû faire un rêve que nous faisons tous. N'avez-vous pas rêvé que vous aimiez une jeune fille, une vierge, belle comme ces créations idéales qui tombent du pinceau des artistes de l'Angleterre ? N'avez-vous pas rêvé que la jeune fille vous aimait, que vos parents approuvaient votre union, que, blanche comme une fée et couronnée comme une reine, elle mettait sa main dans votre main et que vous alliez tous deux triomphalement à une église dont la cloche semblait vous appeler par ses joyeuses volées ? A votre arrivée, l'église se remplissait d'encens, l'orgue s'éveillait et lançait au ciel ses cantilènes sonores ; le prêtre vous bénissait et vous vous retiriez, heureux comme un roi, en regardant avec adoration la vierge dont le prêtre venait de faire votre épouse. Vous avez fait ce rêve, n'est-ce pas ? Eh bien ! si vous épousiez Anita, où seraient le prêtre, l'encens, la prière ? et surtout, malheureux enfant, où serait la couronne, la couronne virginale de votre fiancée ?

—J'épouserai Anita ! J'épouserai Anita ! »

En entendant ces mots qui prouvaient que John était, plus que jamais, retranché dans son idée, la figure de l'habitant prit une profonde expression de tristesse.

« John, lui dit-il, Dieu est témoin que j'ai fait tout mon possible pour vous dissuader d'un projet aussi odieux qu'insensé ; maintenant, il me reste un autre rôle à remplir. Puisque mes conseils n'ont pu aller jusqu'à votre cœur ; puisque décidément la fille de la nuit a plu au fils de la lumière, moi qui veux vous empêcher de jouer votre honneur sur ce stupide coup de dé ; moi, qui veux vous épargner, s'il est possible, le bagne et peut-être pis encore, je vous interdis l'accès

de ma maison, et malheur à vous, si je vous vois seulement rôder dans mon voisinage! J'appelle le Comité de Vigilance et je vous fais *lyncher*.

—Le lynch, à moi! dit John en bondissant comme si la lanière d'un fouet l'avait déjà touché.

—Oui, le lynch à vous, comme à tous ceux qui toucheront à l'esclavage. Nos nègres sont notre propriété, comme vous l'avez dit vous-même; et qui attentera à notre propriété, jouera son honneur ou sa tête, sachez-le, maître John!

—Le Christ et John Brown sont morts tous les deux pour la rédemption d'un peuple.

—Associer le fils de Dieu avec un voleur, est un sacrilège, maître John; donc je ne vous répondrai pas. Maintenant, un dernier mot, et je vous invite à le bien écouter. Sortez de ma maison, non comme mon hôte, mais comme un homme que je chasse comme un laquais. Surtout, tenez-vous en éloigné comme d'un lieu qui serait infecté de la fièvre jaune, ou du choléra. Si vous vous en rapprochiez, sous quelque prétexte que ce pût être, vous auriez affaire au fouet du Juge Lynch.»

John se leva, pourpre de l'injure qu'il venait de recevoir, mais n'ayant rien perdu de sa sérénité. Il salua légèrement l'habitant, jeta son chapeau sur sa chevelure blonde et s'éloigna lentement de la maison qui venait de se fermer pour lui.

« C'est égal, murmura-t-il en s'engageant dans le premier sentier qui se présenta devant lui, les hommes ne peuvent empêcher ce que Dieu approuve; j'épouserai Anita!»

L'ÉVASION.

Le même jour, John avait été mis en surveillance par le Comité que j'ai l'honneur de commander.

Vous savez ce que valent mes gars et avec quelle ardeur ils prennent les armes, lorsque je leur annonce qu'il y a quelque chasse aux bandits à faire, ici et ailleurs. La surveillance dont John fut entouré fut donc active, incessante. L'œil du comité fut ouvert jour et nuit sur toutes ses actions; si bien que, pendant une semaine, j'aurais pu rendre des points, pour la précision et l'exactitude de mes renseignements, au préfet de police de Paris. (J'aurais cité la police de la Nouvelle-Orléans, par fierté nationale; mais elle vaut si peu de chose que mon patriotisme ne pouvait aller jusque-là.)

Donc, pendant quelques jours, tous les rapports dirent unanimement que John passait tout son temps à lire, à écrire et parfois à tracer sur le papier des lignes de longueur inégale que mes agents reconnurent être des vers anglais. Ils l'entendirent même souvent déclamer une strophe dont il disait les premiers mots lentement, et avec ce timbre doux et pur qui lui était particulier; puis la voix s'échauffait comme un écho de pensées plus fortes ou plus sympathiques à son âme, et le dernier vers, déclamé plus haut et de façon à être entendu à distance, disait:

Ils ont fait ta mort sainte et sainte ta potence.

C'était probablement une strophe à John Brown, son maître, celui dont il admirait les doctrines et dont il aura sans doute la triste fin.

Cependant notre surveillance s'était relâchée peu à peu sans que John eût renoncé, au moins en apparence, à aucune de ses habitudes. Il lisait et écrivait toujours. Une charmante femme me disait un jour : Son corps est sur la terre et son âme dans les nuages. C'était juste. Victime fanatisée par les détestables doctrines de l'école abolitioniste, il s'était isolé de toutes les réalités de la vie pour suivre son rêve. Le roseau croyait qu'il était devenu géant.

Un matin, je fus réveillé par l'habitant, propriétaire d'Anita, qui tomba dans ma chambre comme une bombe et me dit :

« Capitaine, debout ! debout ! »

Je bondis, j'avais tout deviné.

« Il s'agit de John ? lui dis-je.

—Oui, il est parti cette nuit.

—Et Anita ?

—Partie aussi ! partie avec lui !

—John a joué là un jeu hardi, m'écriai-je. »

Quelques secondes après, j'étais debout et j'avais lancé, dans toutes les directions, un ordre à mes soldats de se réunir immédiatement ; ils devaient se réunir à cheval et armés.

Une heure après, tout mon Comité était rendu.

« Il y a chasse aujourd'hui, mes gars, leur dis-je, en passant en revue les hommes et les chevaux.

—Quelle chasse, capitaine ? me demanda un cavalier.

—La chasse à l'abolitioniste. »

Et ce furent alors des cris de joie ! et des vociférations ! et des jurons de colère ! Il était évident que le gibier annoncé leur convenait.

Le propriétaire d'Anita était parmi eux.

Je tâchai alors de me procurer quelques renseignements qui pussent me mettre sur la voie des oiseaux envolés.

Aucune lumière ne jaillit sur cette ombre. John et Anita avaient opéré leur évasion avec la patience et la prudence de deux Mohicans.

J'eus alors comme un pressentiment que les deux fugitifs s'étaient dirigés vers la jonction des bayous Têche et Fuselier, qui sert de frontière aux paroisses Saint-Martin et Saint-Landry, et que de là ils tâcheraient, en longeant les bois, de s'enfoncer dans l'intérieur de cette paroisse, grande comme le Delaware, pour essayer de gagner ensuite les Avoyelles, la Rivière Rouge et enfin le Texas, où ils auraient caché leurs amours.

« A la jonction ! m'écriai-je.

—A la jonction ! » répondirent mes hommes.

Et tous s'élancèrent dans la prairie, ardents comme Murat dans sa charge de la bataille d'Eylau.

Mon instinct m'avait bien guidé, car des notes recueillies en route ne me permirent plus bientôt de douter que je ne fusse réellement sur la trace des fugitifs. Ici, on avait vu passer un blanc et une négresse, tous deux sur deux chevaux lancés dans un galop ardent, furieux

comme celui du fameux coursier de Mazeppa : plus loin, on avait vu les fugitifs assis sur l'herbe, au pied d'un arbre, se tenant amoureusement enlacés, pendant que les deux chevaux, haletants et couverts de sueur, paissaient, à côté d'eux, l'herbe rase de la prairie.

Nous étions évidemment sur la voie : l'arrestation du coupable n'était donc plus qu'une question de temps.

Notre course continua.

Enfin, après un *steeple-chase*, qui n'eut d'autre péripétie que le désir que nous avions de donner une leçon au jeune sectaire abolitioniste, nous atteignîmes les bords du bayou Fuselier—bayou étroit, obstrué par des arbres renversés par le temps ou par la tempête, et appelés bien légitimement *embarras*, par les habitants du pays. Au milieu des lataniers et des cafés sauvages, plantes très peu embaumées de ce paradis très terrestre, nous vîmes poindre une robe et les pans d'un paletot. Le taillis trahissait les amoureux en fuite. Il y avait là de quoi discréditer toutes les apostrophes passées, présentes et futures aux forêts.

O bois, muet temoin, couvre-nous de ton ombre !

avait peut-être murmuré John en s'adressant aux lataniers qui allaient, pour le moment, jouer le rôle de Judas et trahir les fugitifs.

Le cerf et la biche sont pris au gîte, hallali ! mes chasseurs !

Dans deux minutes, la négresse et le blanc furent entourés et garrottés. C'est en vain que John s'était armé d'un poignard ; une main vigoureuse lui avait tordu le bras, et sa main, s'ouvrant contre sa volonté, avait laissé tomber l'arme, qu'un des nôtres avait ramassée.

« Qu'on sépare les deux amoureux ! John souffrirait trop du supplice de son Anita. »

La négresse fut conduite à une centaine de pas, sous un de ces chênes centenaires qui abondent dans cette partie de la Louisiane, et mes Vigilants lui gravèrent sur le dos un souvenir éternel des devoirs de l'esclave envers son maître et du danger que l'on court en les violant.

Au bruit des premiers coups de fouet, le stoïcisme de John s'était fondu.

« Grâce pour elle ! s'était-il écrié. C'est moi qui l'ai entraînée dans l'abîme ; à moi seul le châtiment ! »

Et comme le supplice avait continué, il avait fondu en larmes.

« Toute ma reconnaissance, si vous l'épargnez : toute ma haine, si vous lui déchirez la chair ! »

On ne lui répondit pas. Il était lié, donc nous ne pouvions pas l'insulter ; il avait volé, puisqu'il avait fui avec une négresse, donc nous ne pouvions pas parlementer avec lui.

J'étais pourtant obligé de lui faire subir un interrogatoire, avant son supplice sommaire.

« John, lui dis-je, pourquoi avez-vous volé cette esclave ?

—Parce que je l'aimais, et que, ne pouvant l'épouser ici, je voulais

la mener dans les Etats où la loi ne défend pas l'union entre les créatures d'un même Dieu.

—N'était-ce pas plutôt pour la vendre ? »

Les yeux de John étincelèrent.

« Oh ! *sir*, dit-il, fouettez-moi ! tuez-moi, si vous voulez ; mais ne m'insultez pas ! »

Et puis, se parlant à lui-même :

« Mon Dieu ! murmura-t-il avec exaltation, j'ai cru que vous aviez prêché l'égalité de toutes les races humaines, et j'ai cru vous être agréable en me faisant le soldat de votre idée. Avez-vous voulu parler indistinctement de toutes les races, ô mon Dieu ! ou bien de celles-là seulement qui, ayant une somme de civilisation égale, étaient également dignes d'adorer votre saint nom et de jouir, à ce titre, de la liberté qui nous vient du ciel, comme tous nos bienfaits ? Et les nègres seraient-ils réellement les fils de Cham,—de Cham qui doit être maudit de vous, puisqu'il le fut de son père ? Auriez vous maudit cette race jusque dans l'éternité, pour la punir du crime de son chef, comme vous avez puni et dispersé les Juifs, pour le plus grand crime que le monde ait jamais commis, le meurtre de votre fils ? Eh bien ! mon Dieu ! pour dissiper les doutes qui obsèdent mon esprit, faites-moi entendre votre voix puissante. Si j'ai raison, dissipez les nuages qui obscurcissent en ce moment le soleil : si j'ai tort, parlez-moi par la voix de votre tonnerre, et quelle que soit votre réponse, je vous bénirai. »

Le sectaire finissait à peine ces mots, qu'un éclair déchira les airs de ses losanges de feu et qu'un coup de tonnerre épouvantable retentit.

John baissa la tête avec accablement. Dans son fanatisme, il crut que Dieu venait de lui répondre et qu'il était condamné par celui-là même, au tribunal de qui il en avait appelé.

« Frappez ! nous dit-il ensuite avec un accent de dignité suprême ; Dieu et le monde me condamnent. Qu'importe le reste ?

—John, lui dis-je, si vous n'aviez pas été fou, fou à lier, vous auriez encouru un châtiment d'une sévérité telle que vous n'auriez plus eu envie de faire la guerre à nos institutions. Votre raison s'est exaltée jusqu'au fanatisme dans les écoles infâmes où vous avez été élevé, et vos odieux ministres du Nord et votre drôlesse de Mme Stowe seront responsables de la correction que vous allez recevoir. Vous avez enlevé une négresse ; c'est un acte que nos lois qualifient de *vol* et punissent du bagne ; votre correction sera donc relativement de la clémence.—Allons, mes gars, emparez-vous de cet homme et qu'il soit fouetté sur le champ ! »

Mon ordre fut exécuté.

Lorsque John se releva, après avoir subi son supplice avec fermeté :

« John, lui dis-je, avec gravité, le Comité de la Pointe, au nom duquel je parle, vous condamne à sortir avant huit jours, de l'État de la Louisiane. Si vous enfreignez cet ordre d'exil, vous serez pendu. Allez ! »

Nous remontâmes à cheval et ramenâmes la négresse Anita qui pleurait beaucoup plus de ses blessures que de celles que nous avions infligées à John. Quant à lui, il disparut et il s'est si bien noyé dans cette foule, composée de millions, qu'on appelle la nation américaine, que nous n'avons plus entendu parler de lui.

“ Quelle moralité tirez-vous de l'histoire que je viens de vous raconter ? demanda Domingeau à Alcée.

—Ma moralité, à moi, capitaine, c'est que votre John était un drôle des plus dangereux, et que si c'est là l'espèce de limiers que le Nord nous envoie pour nous combattre, nous devons tirer dessus comme sur des chevreuils.”

En ce moment, une robe blanche se dessina gracieusement sur la tribune, où le violon d'Ed. Voorhies venait de murmurer la *Dernière Pensée* de Weber. Une belle et souriante jeune fille apparut, ayant à la main un énorme bouquet de fleurs et saluant de ses beaux grands yeux intelligents la foule groupée au pied de la tribune—foule parée et bigarrée de toilettes diverses, sur lesquelles les robes blanches de ses compagnes se détachaient comme des lis sur un champ de roses. C'était la gracieuse fille de M. Edmond Castillo, adorée de ses parents et ornant leur foyer comme les fleurs ornent le sanctuaire ; c'était Mlle X... qui allait offrir son bouquet au colonel Thorne. Impossible de rendre la grâce et la gentillesse que mit cette jeune fille dans les quelques paroles dont elle accompagna l'offre de son bouquet. Le colonel en fut tout ébloui. Ed. Voorhies le sauva en improvisant, en son nom, quelques paroles.

Edgard Voorhies est comme un paquet de feux d'artifice. Approchez-le du feu et soyez certain qu'il s'allumera.

“ Vous m'avez promis une autre histoire, dit Alcée au jeune capitaine. La belle et chaste jeune fille que nous venons d'applaudir vous inspirera. Parlez.”

Les deux amis s'étendirent de nouveau sous le chêne vert et Domingeau fouilla encore dans ses souvenirs.

“ Comment allez-vous intituler votre histoire, capitaine ?

—Un monstre ! vive Dieu ! un monstre !..... Et la suite vous prouvera que ce titre n'est pas volé.”

UN MONSTRE

UN CROQUIS

Ami Alcée, la nature est variée dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique.

Dans l'ordre physique, ce sont des myriades de fleurs, d'arbres, de plantes, d'insectes, d'oiseaux, d'animaux, toutes classées par familles, dont aucune ne ressemble à sa voisine et qui dépassent certes, rien que par leur prodigieuse diversité, tout ce qu'Homère, Virgile, Dante, Corneille, Byron, Shakspeare et Victor Hugo auraient pu rêver, en mettant en commun leur imagination et leur génie.

Dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, il y a chardons et roses ; laideur et beauté ; diamant et boue. En coudoyant des hommes sur nos chemins, nous ne coudoyons que des contrastes et si, au lieu d'être de simples mortels, nous avions la faculté, que Dieu s'est réservée jusqu'à présent, de lire dans les âmes, nous serions convaincus que sur dix hommes, dont nous effleurons les habits dans la rue, il y a peut-être un héros de vertu ou de courage ; deux honnêtes gens, quatre envieux, deux voleurs et enfin un homme, le dixième, qui serait capable de tuer père et mère pour assouvir une passion ou pour acquérir ce vil métal californien qui a déjà fait couler tant de sang. O homme ! mélange de grandeur et de bassesse, comme, dit le poète, es-tu bien le chef-d'œuvre de Dieu, comme ton orgueil se plaît à le croire ?

Dans l'ordre moral, les deux types les plus tranchés, ceux qui traduisent en chair et en os le symbole biblique du Bon et du Mauvais Ange, sont la Bonté et la Méchanceté. C'est ainsi que je les classe, sans m'inquiéter le moins du monde si ma classification est reconnue ou non par la philosophie. Si je me trompe, tant pis. Je sais que vous ne me dénoncerez pas à l'Académie française.

La bonté donne comme une auréole à qui la possède. Il n'y pas de laideur accouplée à elle : il n'y a ni grandeur, ni génie sans elle, et si l'on me répondait en prenant dans l'histoire des noms de rois, de généraux ou de législateurs, qui paraissent grands sans avoir été bons, je répondrais hardiment qu'on les a calomniés.

Quant à la femme bonne, elle a pour moi des proportions surhumaines. Au lieu de rayonner, comme une pauvre mouche à feu, dans l'ombre d'un ménage, elle devrait avoir autour de ses cheveux une couronne de reine ou d'impératrice, et moi, républicain, je serais le premier à l'acclamer.

Mais si je divinise les bons, ami Alcée, j'ai pour les méchants une haine implacable comme le fer du justicier et profonde comme l'Enfer. Le méchant, pour moi, est une de ces monstruosités de la Création qui me ferait douter de Dieu, si je ne voyais pas son nom écrit sur tous ses soleils et sur toutes ses étoiles. Le méchant, c'est-à-dire

l'homme qui vole, et tue, et se parjure : celui qui torture ses semblables : celui qui est lâche, hypocrite et rampant, ah ! celui-là, Alcée, si j'étais puissant comme Dieu, au lieu d'être un ver de terre, celui-là je voudrais pouvoir le rayer de la Création aussi facilement que Dieu raye une créature du livre de la vie. Peut-être, à ce jeu-là, dépeuplerais-je la terre ; mais ceux qui resteraient feraient comme Noë, ils repeupleraient le monde et peut-être la mauvaise graine, étant détruite, n'aurait pas la chance de repousser.

Ami Alcée, cette boutade m'est inspirée par l'homme dont je me suis chargé, je ne sais comment ni pourquoi, de vous conter l'histoire. Aimez-vous le serpent à sonnettes ? Non, sans doute ; eh bien ! j'aimerais mieux en voir un se dresser devant moi que de croquer l'homme en question.

Cet homme était de taille ordinaire. Il avait des yeux bleus faisant oublier par leur douceur l'enluminure de son teint. On eût dit un pan du manteau du ciel plaqué sur un masque d'ivrogne. Figurez-vous une combinaison chimique, un accouplement de l'azur et d'un incendie. Tout chez lui semblait respirer la douceur, une douceur féline ! celle du chat ou du tigre caressant sa victime avant de la broyer. Je complèterai ce croquis en disant que sa voix était d'une suavité, d'une pureté telles qu'on levait involontairement les yeux sur lui pour chercher si on n'avait pas devant soi une femme habillée en homme, ou un de ces castrats d'Italie qu'on employait autrefois à la Chapelle Sixtine et que la civilisation moderne a abolis. Ses lèvres étaient fines et se plissaient comme les fraises des mignons d'Henri III— signe de cruauté, ont dit Gall et Lavater. Néron, Sylla, Héliogabale, Charles IX, ont eu sans doute de pareilles lèvres. Dieu a fait du visage le miroir de l'âme, mais quel miroir ! Quelque chose de terne, de nébuleux, de rouillé, un hiéroglyphe que peu de Champolion ont su lire.

Cet homme s'appelait *Pierre Bergeron.*

Bergeron avait son habitation sur la rive droite du bayou Têche, vis-à-vis la splendide habitation Lastrapes. La fortune, cette catin aveugle qui se donne au premier manant qui saisit un pan de sa robe, l'avait traité en enfant gâté : elle lui avait donné un camp fourmillant de nègres qu'il se plaisait à montrer aux voyageurs que les affaires ou l'amitié conduisaient à sa demeure—et dont il gourmandait la paresse avec les notes les plus harmonieuses de sa voix de séraphin.

Dans ses relations avec le monde, il était doux, poli, réservé dans ses propos, parlant parfois de lui-même et des autres avec un tact et une modestie qui lui conciliaient si bien les suffrages que, moi, qui vous parle, j'ai entendu un jour la conversation suivante entre un très honorable habitant de la paroisse Saint-Martin et un homme éminent d'une paroisse voisine. La scène s'est passée au *Café des Allemands,* tenu par les deux magots que vous connaissez à Saint-Martinville.

« Je viens de voir Bergeron, disait l'un ; on m'a dit qu'on l'accusait de crimes que sa religion lui défendait de commettre, et, dernière preuve d'innocence, il a pleuré !

—Les crocodiles du Nil pleurent aussi, ce qui ne les empêche pas de manger un paysan égyptien, répondait l'autre.

—Mais il est riche.

—Les riches tuent, se parjurent et volent comme les autres.

Auri sacra fames, quid non mortalia pectora cogis !

—Il est calomnié, vous dis-je, fit l'autre.

—Je vois que le Christ, fils d'un charpentier et pauvre, aurait perdu sa cause à votre tribunal, » répondit son interlocuteur.

Et il lui tourna le dos avec dédain.

Il est riche ! Tous les maux de notre pays sont dans ce mot.

Non, Bergeron n'était pas calomnié parce qu'il était riche ! Il était criminel, et la voix de ses victimes s'élevait contre lui. Y a-t-il là quelque chose qui étonne ? La révélation des crimes commis n'est-elle pas une loi divine ? et la Bible n'en a-t-elle pas enregistré un terrible exemple dans l'histoire de Caïn ?

Bergeron, mon cher Alcée, était un de ces monstres que Dieu lâche parfois sur la terre ; qui, assis sur un trône, laissent une traînée de sang dans l'histoire de leur siècle et la tache de Caïn sur leur nom et qui, nés dans les rangs du peuple, meurent sur la guillotine, comme Castaing, Papavoine, Eliçabide et autres épouvantails de l'humanité. S'il s'était appelé Sylla, il aurait signé, en souriant, les affreuses listes de proscription qui décimèrent Rome ; s'il s'était appelé Charles IX, il eût fait la Saint-Barthélemy ; s'il s'était appelé Torquemada, la formidable nomenclature des tortures aurait atteint un chiffre fabuleux. Il aurait empoisonné comme Locuste ; brûlé des chrétiens, en guise de bougies, comme Néron dans ses fêtes ; jeté ses victimes dans des précipices, comme le baron des Adrets. L'homicide était dans sa nature, comme la piété dans celle de la femme. Nous, enfants d'un chaud soleil, nous aimons les bals, les causeries couvertes par une musique voluptueuse, les mots d'amours glissés à une oreille rose et arrêtés au vol par un éventail. Cette poésie n'existait pas pour Bergeron. Il était comme les druides de l'ancienne Gaule qui immolaient régulièrement à leurs dieux des victimes humaines ; s'il avait vécu en France, en 1793, il aurait léché, avec des frissons de volupté, le sang qui dégouttait des guillotines. Le sang avait pour lui des parfums plus doux que la rose. Il adorait le sang.

Bergeron pouvait d'autant plus satisfaire ses appétits de tigre, que notre population a professé, jusqu'à présent, une tolérance, à l'endroit des cruautés commises sur nos semblables, une tolérance qui doit disparaître à tout jamais.

La loi reconnaît, il est vrai, que le nègre est une *chose*, mais comme cette *chose*, après tout, est *pensante*, et que, par conséquent, elle a une âme qui a accès devant Dieu, comme les nôtres, la loi a *entouré cette chose* de toutes les garanties compatibles avec l'humanité. Ainsi, elle défend au maître de torturer ses esclaves sous peine de se voir intimer par les tribunaux la défense d'en posséder à l'avenir ; mais cette loi si humaine, cette loi qui christianise l'esclavage, n'a presque

pas été appliquée jusqu'à ce jour. Un habitant *tuait-il un nègre en détail*, c'est-à-dire en lui faisant subir un martyre tous les jours? Ses voisins honnêtes s'indignaient, mais n'osaient poursuivre, de peur d'affaiblir l'institution de l'esclavage, en donnant le spectacle d'un blanc condamné pour avoir torturé un noir. Crainte impie, stupide, qui doit disparaître, si Son Excellence Martel *premier* et *dernier* nous laisse vivre, comme j'en ai l'espoir.

Bergeron appartenait donc à cette classe de monstres qui cherche la volupté dans le sang comme nous dans un baiser de femme; mais créé pour tuer, il avait plutôt les appétits sanglants du chacal que ceux du tigre. Le tigre attaque les forts et les faibles, le lion comme la gazelle; le chacal n'attaque que ce qui est désarmé ou lâche.

Bergeron n'attaquait que ceux que la loi a désarmés.

Ceci, du reste, se conçoit facilement.

S'il avait attaqué des blancs, il aurait eu affaire à des hommes de cœur ou à des lâches. Les hommes de cœur lui auraient répondu en lui fouillant la poitrine à coups de poignard ou auraient purgé l'humanité en lui brûlant la cervelle. Il assouvissait son appétit sur les nègres... Ce jeu le ruinait, mais il le jouait sans danger.

Sa maison n'était donc pas une maison comme les autres. Son foyer était bien égayé par des enfants, sanctifié par la présence d'une femme; mais une note aiguë, déchirante, se mêlait toujours aux éclats de rire, si toutefois on riait dans cette maison sinistre; et cette note, c'était le fouet qui retentissait le matin, le midi, le soir, le jour, la nuit; qui retentissait toujours dans l'espace, ou les cris lamentables de ceux qui étaient déchirés par cette lanière qui semblait vivante, car elle ne dormait jamais.

Dans ce siècle où la mort a été simplifiée, ou plutôt réduite à sa plus simple expression; dans ce siècle où l'on ne connaît plus l'écartèlement, la roue, l'estrapade, les brodequins, les épreuves de l'eau et du feu, &c., et où l'on a inventé la guillotine qui supprime presque la mort, tant elle la rend prompte, Bergeron s'ingéniait à inventer des tortures. Il voulait être bourreau, au moment où tous les peuples tendent à rayer de leur législation le mot de bourreau.

On ferait avec son histoire vingt mélodrames qui, représentés à Paris, auraient un succès monstre et qui feraient croire aux bons habitants d'outre-mer, qui n'ont jamais vu de nègres que dans les gravures, que chaque habitant de la Louisiane tient une boucherie de chair humaine et que la chair nègre se vend au marché à tant la livre, absolument comme celle de veau ou de bœuf.

Ses supplices étaient, ma foi! très ingénieux et lui auraient attiré les applaudissements de Torquemada. Je ne mettrai pas à nu toutes les cruautés commises à froid par cet homme. Un volume d'ailleurs ne les contiendrait pas. Je vais vous conter seulement deux ou trois scènes d'intérieur. Celles-là vous feront deviner les autres.

UN SUPPLICE A LA GAULOISE.

C'était à la fin d'une belle journée d'été. Le soleil se couchait splendide et radieux comme un empereur, le soir de ses noces. Néanmoins, *le temps avait été toute la journée à l'orage* sur l'habitation Bergeron, car le fouet y avait retenti toute la journée.

La voix de Séraphin Bergeron avait aussi chanté un duo avec le fouet. Cette voix de guitare ou de mandoline nous aurait aussi paru chargée d'électricité.

Quand la nuit tomba, Bergeron, accompagné de quelques nègres, dont un solidement garrotté, se dirigea vers une partie de son habitation : c'est une terre basse marécageuse, semée de nénuphars, *d'herbes-à-serpents*, de *graines-à-volée*, et appelée, comme vous savez, *platin* par les habitants du pays. Au centre de cette terre, le sol, s'abaissant en entonnoir, recélait quelques pieds d'une eau bourbeuse, à la surface de laquelle un caïman dressait sa tête monstrueuse.

« C'est ici, dit Bergeron, en faisant signe aux nègres de s'arrêter. »

Les nègres s'arrêtèrent. Celui qui était lié s'assit sur l'herbe et dirigea un regard inquiet sur son maître.

« Plantez-moi quatre piquets en terre et disposez-les comme les angles d'un carré, » ajouta Bergeron de sa voix la plus mélodieuse.

Les nègres obéirent.

Liez le prisonnier aux piquets par les quatre membres et malheur à vous s'il se détache ! »

Le nègre fut attaché par ses camarades avec une dextérité qui prouvait que leur maître les avait dressés plus d'une fois aux apprêts de ce genre de supplice. Le prisonnier n'avait opposé aucune résistance. Il savait du reste que toute tentative de résistance aurait été inutile et n'aurait abouti qu'à une aggravation de châtiment.

Alors Bergeron s'assit auprès du prisonnier et, toujours avec sa voix,—cette voix que plus d'une fille de nos prairies avait dû écouter avec amour lorsqu'il n'avait que vingt ans.

« César ! dit-il.

—Maître ! répondit le nègre dépouillé de ses vêtements, et tournant la tête de son côté pour le supplier au moins du regard, s'il ne pouvait le faire par la parole.

—César ! tu crois peut-être que je vais te fouetter et te renvoyer dans ta cabane où ta femme te pansera tes blessures et te consolera ensuite en te chantant une chanson d'Afrique... Erreur, mon fils ! Tu es cloué là. comme un papillon l'est au mur par une épingle, et tu y resteras jusqu'à demain. Tu es nu, mais la nuit sera chaude et tu recevras la brise de première main.

—Grâce ! mon maître, murmura le nègre.

—César, continua le maître, je te préviens que le platin est habité par des maringouins très incommodes. Ils t'empêcheront de dormir peut-être, mais tu t'en dédommageras en écoutant leur musique.

—Mais ce châtiment. c'est la mort ! hurla le nègre qui commençait à entrevoir le supplice épouvantable qui lui était destiné.

—Tu es dans l'erreur, César. Un herculé comme toi tué par un insecte! allons donc, tu veux rire. »

Et, en finissant ces mots, qu'il avait dits de sa voix flûtée, Bergeron donna à ses nègres le signal de la retraite.

« Je te ferai délier demain à l'aube. Bonne nuit, César! »

Tel fut l'adieu qu'il jeta à son esclave, et il rentra paisiblement chez lui, comme s'il avait accompli quelque chose de grand et de noble. Il soupa tranquillement en causant et en riant, sans laisser percer aucune émotion dans sa voix harmonieuse. Il se coucha ensuite et dormit du sommeil du juste.

Ah! mon cher Alcéè, cet homme donna un démenti, ce soir-là, à l'histoire symbolique de Caïn. Il est vrai, que lui qui a tant tué, il avait dû depuis longtemps étrangler sa conscience dans quelque coin.

Le lendemain, Bergeron se réveilla tout souriant.

« J'ai fait, cette nuit, des rêves magnifiques, dit-il en sautant hors de son lit, » et saisissant une trompe suspendue dans la chambre, il en tira deux ou trois notes sonores qui firent accourir un domestique.

Qu'on aille délier César et demandez-lui s'il a passé une bonne nuit. »

On courut exécuter les ordres du maître. César avait dû passer une nuit très bonne, car on le trouva profondément endormi.

Seulement, lorsqu'on s'approcha de lui, on s'aperçut qu'il dormait de ce sommeil terrible que nous devons tous connaître un jour et que Dieu ne dissipera qu'au grand jour de la résurrection. César était mort.

Les moustiques, dont son maître lui avait parlé la veille, s'étaient tellement rapprochés de son oreille, sans doute pour lui faire entendre mieux leur musique, qu'ils s'étaient posés par millions sur son corps et l'avaient déchiré à coups d'aiguillons. L'insecte avait tué l'hercule nègre. Son corps était horriblement gonflé.

Bergeron apprit en souriant que, pendant qu'il *faisait des rêves magnifiques*, pour nous servir de son expression, la mort avait arraché deux bras à son clos et quinze cents piastres à sa bourse.

Le drôle est mort, dit-il ; qu'on enterre vite sa charogne. J'aurais dû le faire mourir par le supplice que les chefs francs faisaient subir aux manants qui se révoltaient. Enterré dans un trou jusqu'au cou... la tête enduite de miel... une myriade de fourmis se ruant à la curée... C'est là de la haute fantaisie en fait de supplices... J'y songerai. »

Ce fut là la seule oraison funèbre du pauvre César!

TU RIS!

Après avoir dit ces mots, Domingeau s'était recueilli un instant ; son visage avait ensuite repris son expression habituelle de loyauté et de résolution.

Alcée, dit-il en tendant la main à son ami, j'ai presque honte de vous révéler ces pages horribles de la vie de Bergeron,—pages qui font

tache sur la civilisation du dix-neuvième siècle, et peut-être sur nous qui les avons vues longtemps sans protester contre elles. Mais les Comités seraient indignes de leur nom s'ils ne portaient pas le scalpel sur toutes les plaies vives de la société attakapienne. Ils ne sont pas seulement armés contre le vol. ils le sont contre tout ce qui s'appelle crime devant le livre auguste de la Loi. Nous sommes deux hommes du Sud, n'est-ce pas ? deux hommes dévoués à ses institutions et prêts à nous battre pour elles ; deux hommes partisans de l'esclavage et le regardant comme une institution éminemment civilisatrice et *moralisante* pour l'esclave ; nous comprenons, n'est-ce pas, que les nègres, race mineure, race enfant, doivent être châtiés lorsqu'ils commettent une faute ou refusent d'accepter la loi du travail qui seule peut les initier à la vie civilisée et chrétienne ; mais, n'est-ce pas, Alcée, que celui qui torture ou martyrise un nègre est un misérable ? que celui qui tue un nègre est un assassin ?

—Oui, mon cher capitaine ; et je pense comme vous que de pareils crimes doivent être mis au pilori.

—Merci, Alcée ; vos paroles me donnent le courage de continuer. »

L'affreuse mort du nègre César n'avait pas influé le moins du monde sur Bergeron, car, je vous l'ai déjà dit, si cet homme avait eu une conscience, il avait dû l'étrangler un soir au coin d'un bois. Au contraire, il y avait eu chez lui comme un *crescendo* de gaieté, et sa voix douce avait semblé gagner certaines notes d'un velouté qu'on ne lui connaissait pas. On eût dit qu'il tournait de la guitare à la harpe éolienne. Comme un rossignol qui passe de son enfance en son nid à la période chantante. il muait.

La Grande-Pointe a de nobles cœurs, vous le savez, vous qui savez ce que nous avons fait, vous qui avez vu mes gars à l'œuvre ; c'est vous dire que l'indignation publique avait éclaté en apprenant la mort du pauvre César. On avait parlé de plainte en Cour, et même d'infliger un châtiment populaire à Bergeron ; mais l'indignation se calma peu à peu, comme il arrive si souvent dans notre pays aux exaltations méridionales, mais qui oublie si promptement ce qui l'a surexcité. Deux ou trois mois après, c'est à peine si l'on parlait parfois, à la veillée, de ce drame sombre qui donnait le frisson aux femmes et aux enfants. Hélas ! l'herbe avait poussé sur la tombe du pauvre César... et l'oubli aussi...

Cependant Bergeron avait été indigné de l'intrusion de l'opinion publique dans son intérieur. Comme un seigneur du temps de la féodalité, il voulait avoir chez lui le droit de haute et basse justice et faire brancher ou mourir ses tristes sujets comme bon lui semblerait. Le fouet, du reste, lui servait assez bien pour qu'il s'épargnât le luxe des grands supplices ; il pénétrait profondément dans les chairs, ce fouet ; les blessures amenaient la corruption des chairs, la vermine, assez souvent la gangrène. Dans ce cas-là, la mort achevait lentement ce que la lanière avait commencé. Alors le nègre disparaissait comme s'il avait été tué par une mort naturelle. et l'opinion publique, qui n'avait que des doutes, ne pouvait rogner les griffes de ce tigre qu'elle aurait voulu empêcher de manger de la chair humaine quand il avait faim, et de boire du sang quand il avait soif.

Un jour,—il y avait longtemps qu'il n'y avait pas eu de drame sur l'habitation Bergeron,—un jour, Bergeron sembla avoir trouvé des notes plus perlées, une voix plus suave que sa voix de la veille. Son atelier frissonna : la suavité de la voix du maître avait toujours été le présage d'une tempête.

L'atelier partit pour le clos, au soleil levant, avec un pressentiment de terreur. Beaucoup se demandaient s'ils verraient le coucher de ce soleil qui rayonnait sur le monde comme l'œil de Dieu.

Le maître le suivit avec son terrible fouet armé d'une mèche écarlate. C'était le sang des nègres qui lui avait donné cette couleur.

Ils se courbèrent sur les sillons avec le frisson de la fièvre.

« Travaillez, » leur criait de temps en temps le maître, d'une voix à rendre jalouse Mlle de La Tournerie ou la Saint-Urbin.

Jusque là, l'orage ne s'était pas déclaré encore, car le fouet avait été muet.

Enfin il éclata.

Le maître remarqua qu'un nègre n'avait pas fait son ouvrage selon les instructions qu'il lui avait données. Il alla à lui.

« Tu viendras ce soir à la maison chercher la récompense que tu mérites. Tu seras magnifiquement payé de ton travail d'aujourd'hui. »

Et, en disant cela, ses lèvres s'étaient plissées voluptueusement.

Le nègre pâlit. Les lèvres de Bergeron lui étaient bien connues et avaient une éloquence à laquelle on ne pouvait guère se méprendre.

Le jour s'écoula rapidement,—les condamnés à mort trouvent les heures rapides ;—l'atelier rentra silencieusement dans ses cabanes, et le nègre s'achemina vers la maison de son maître.

Il le trouva dans la cour, près d'un four dont on venait à peine d'éteindre le feu, car, par son orifice s'exhalaient encore des bouffées de chaleur qui se faisaient sentir à distance.

« Empoignez-moi ce nègre, » dit Bergeron, employant, sans s'en douter, les mêmes mots que le colonel Foucaut avait dits, trente ans avant lui, en venant arrêter Manuel dans les Chambres françaises.

Le nègre fut garrotté.

« Qu'on le glisse dans le four, continua la voix de mandoline du maître ; dans une demi-heure, il en ressortira... s'il est vivant. »

Le nègre fut *coulé* dans le four qui allait, pour la première fois, cuire, au lieu de pain, de la chair humaine.

Pendant une ou deux minutes, on entendit des cris de douleur qui allèrent sans doute jusqu'aux pieds de Dieu.

Puis le silence se fit dans cette tombe d'un nouveau genre.

« Il ne chantait plus, » comme dit Marcel, le beau soldat des *Huguenots* de Meyerbeer.

....

Une demi-heure après, lorsque Bergeron alla ouvrir le four où il avait enfermé son nègre, il vit une tête aux lèvres contractées comme par le rire, aux yeux ouverts, mais dont les prunelles étaient ternes et renversées.

« Tu ris! tu ris! » s'écria Bergeron, et il saisit le nègre par les cheveux.

« Tu ris! tu ris! » continua Bergeron, en le traînant hors de sa prison ardente.

Et quand le nègre toucha le sol, sur lequel il était tombé lourdement, Bergeron se retourna et il passa sur son visage un éclair de bonheur.

L'esclave qu'il venait de retirer du four n'était plus qu'un cadavre.

....

Je me fatiguerais, ami Alcée, à vous conter toutes les pages sanglantes de cette vie, dont le scandale n'est surpassé que par l'impunité non moins scandaleuse dont elle avait toujours joui jusqu'à l'institution des Comités. Cette impunité est la plus sanglante satire de l'accessibilité de tous aux saintes fonctions de juré et suffirait pour légitimer notre existence comme tribunal populaire. Nous, au moins, nous sommes un conseil de guerre ; nous n'avons rien à voir avec l'éloquence pâteuse des avocats, et quand un individu est coupable, il est sûr d'être condamné, car nous ne nous parjurons pas.

EN TRAÎTRE

Vous croyez peut-être que cet homme, après avoir compté ses crimes, effrayé de leur nombre, se sera repenti et aura demandé à Dieu, comme dit un poète,

D'inventer un pardon pour le sauver.

Erreur! Il aimait le sang, comme j'aime à jeter au vent la fumée d'un cigare,—cigare que je m'empresserai d'allumer aussitôt que j'aurai fini cette odieuse histoire.

Il avait un gendre, un Français, qui exerçait ici les modestes fonctions de maître d'école. Un jour, il passait en pirogue sur le bayou Têche, en écoutant le chant des oiseaux perchés sur les beaux arbres qui font au bayou une ceinture d'ombrage. Un coup de feu, parti de la futaie, vint blesser le jeune homme à la cuisse et le renversa sanglant sur son embarcation.

L'assassin, c'était encore et toujours Pierre Bergeron.

Ce monstre est comme Saturne,—il n'épargnait pas même ses enfants.

L'affaire, mise en Cour, fut retirée plus tard par suite du désistement de la victime, dont la jambe boîteuse attestera du reste éternellement le crime de Bergeron.

LE VOL

Il y a longtemps que mon Comité aurait envoyé cet homme au Texas, s'il n'avait été retenu par une des clauses de notre constitution, qui dit qu'on ne poursuivra pas les crimes qui seront antérieurs

de plus de six mois à notre organisation. Enfin, il nous fournit un jour lui-même l'arme que nous cherchions.

Il fut jugé et condamné par nous à l'exil pour vol de cochons.

Je vous demande pardon, Alcée, de la vulgarité du dénouement; mais je vous raconte une histoire: je suis obligé de me renfermer dans les limites qu'elle me trace et ne puis la poétiser comme un drame ou une tragédie. Seulement, je vous ai peint le *monstre* dans toute sa nudité morale. Que pensez-vous de lui?

—Je pense que la mission des Comités est une œuvre sainte; que notre pays ne peut être régénéré que par eux, et, qu'à ce titre, c'est faire acte de bon citoyen que de les servir en soldat. Seulement, mon cher capitaine, je voudrais voir proclamer, par toutes nos associations, la maxime suivante:

Amitié aux nôtres, mais guerre, par tous les moyens loyaux, à nos adversaires! Qu'il soit maudit et proclamé infâme, celui d'entre nous qui donnera à un de nos ennemis son vote ou son influence électorale!

—Décidément, vous ne voulez pas de M. *Martel premier et dernier?* dit Domingeau.

Il s'est fait notre ennemi, nous devons lui rendre guerre pour guerre. Maudit soit le Vigilant qui votera pour lui!

—Ils seront peu nombreux, ces infâmes!" fit Domingeau en entraînant Alcée vers la tribune où Ed. Voorhies achevait son septième ou huitième discours.

Une heure après, la brillante procession du matin reprenait en chantant le chemin de St-Martinville. Alcée passa rapidement devant le jeune et vaillant capitaine et échangea avec lui un adieu des plus affectueux.

" C'est un noble cœur, dit Alcée en se renversant dans sa voiture. Cent apôtres comme lui, et notre société serait sauvée..."

Et la voiture disparut dans des nuages de poussière.

COMITÉ

DE

JENNERET

(SAINTE-MARIE)

A Paul Prévost.

SANTA MARIA DE LA PLATA

L'IVROGNE

—

Le jour de Pâques de l'an de grâce 1846, St-Martinville avait éparpillé par ses rues les nombreux essaims de ses jeunes femmes qui, belles, jolies et parées comme des princesses, hasardaient sur les banquettes leurs pieds mignons, chaussés avec un goût si irréprochable, qu'une Parisienne en eût été jalouse. Il était dix heures du matin. Le soleil, brumeux et pâle à son lever, s'était enfin dégagé des langes d'écume qui l'enveloppaient, et embrasait les banquettes de la petite ville comme des plaques de fer rouge. Une brise capricieuse, venant du golfe du Mexique, passait toute chargée d'algues marines, et allait se perdre dans les arbres du

grand bois. La cloche de l'église sonnait à toute volée et conviait la population à cette magnifique fête du christianisme qui, pour les uns, est l'anniversaire de la résurrection d'un Dieu martyr, pour les autres l'anniversaire des principes démocratiques, et pour tous une fête où les fronts s'inclinent, où les cœurs prient, où chacun confesse Dieu, les uns avec religion, les autres avec respect.

La cloche de la petite ville s'était donc réveillée au fond de sa cage de bois peinte en vert comme les pigeonniers des maisons de campagne d'Europe, et annonçait que la fête du saint jour de Pâques allait commencer.

Pendant que la foule se dirigeait vers l'église, en semant sur son chemin un bruit de paroles et de rires, un homme sortit d'un tapis-franc bien connu de la population de St-Martinville, et s'engagea, en trébuchant, sur une banquette qui, le dimanche, nous servait ordinairement d'observatoire, quand les brunes ou blondes jeunes filles du village allaient s'agenouiller devant l'image de la Vierge Marie.

Au moment où cet homme arriva près de nous, nous regardions un groupe de jeunes femmes qui passaient en causant bruyamment, sur la banquette opposée ; nous les suivions avec cette contemplation admirative que les artistes donnent à tout ce qui est beau, jeune et gracieux, lorsqu'un énergique juron retentit à notre oreille. Nous nous retournâmes pour voir qui osait jurer un jour où tout le monde prie à deux mains : c'était l'homme que nous avions vu sortir de la taverne en titubant.

“ *Caramba !* disait-il en décrivant des festons et des arabesques que les gamins suivaient avec un intérêt qui se traduisait déjà par des exclamations bruyantes—*Caramba !* tout tremble devant moi... les arbres dansent... Est-ce moi ou la terre qui chancelle ?... Je ne sais... C'est aujourd'hui combat de taureaux... et le toréador n'a pas de jambes... le plus savant toréador d'Espagne et de Castille... A moi, la muraille !... La recette pourtant eût été belle... Par la Madone del Pilar ! ils disent qu'un verre de whiskey donne des jambes... j'en ai bu dix... et... je ne puis plus me tenir.”

En finissant cette tirade, entrecoupée d'arabesques et de hoquets que lui eût enviés le jardinier des *Visitandines*, notre homme avait fait quelques pas de plus. Enfin, avisant un tapis d'herbes veloutées qui s'épanouissaient au soleil, dans un angle solitaire de la banquette, l'ivrogne poussa un soupir de jubilation et s'allongea en sifflottant le

joli refrain suivant d'une charmante romance espagnole intitulée : *El Pirata :*

Y es mi barca, mi tesoro,
Y es mi dios la libertad,
Mi lei la fuerza y el viento,
Mi unica patria es la mar.

Ce refrain, chanté d'une voix avinée, redoubla l'attention que nous avait inspirée cet homme, qui s'était endormi en chantant une chanson d'un poète espagnol contemporain,—Zorilla !

Cet homme était couvert de haillons zébrés de taches huileuses dont les nègres de la campagne auraient été honteux de se vêtir : et pourtant ces haillons de lazzarone ne lui faisaient rien perdre d'une certaine grandeur audacieuse qui est propre à la nation espagnole, ce qui faisait dire à un de nos amis, légitimiste et ex-officier de l'armée de Don Carlos, *qu'il y avait encore de la graine du Cid jusque dans les présidios de Melilla.* Ces haillons, qui auraient été cyniques s'ils avaient couvert d'autres épaules, ces haillons, il les portait comme un Espagnol porte son manteau, si déguenillé qu'il soit : c'est-à-dire simplement et majestueusement. Qu'on n'infère cependant rien en faveur de la moralité de notre héros, de ce que nous venons de dire : nous avons connu des *modèles* d'atelier, posant pour des rois ou reines antiques, d'une vulgarité telle, que si les personnages qu'ils représentaient étaient revenus à la vie pour quelques minutes, ils auraient bien certainement employé ces minutes à crosser leurs indignes représentants.

Le visage de cet homme était anguleux, sec, d'un ovale allongé comme ceux de Cadix ou de Valence—une empreinte arabe sur une médaille chrétienne,—teint où se mariaient le bronze sarrazin et le hâle du soleil,—mains trempées dans le même bain que le teint,—yeux noirs comme ceux de toutes les races méridionales, mais qui n'avaient ni la flamme du soleil, ni même la douce lumière de la lune du midi ; en un mot, yeux vivants, mais s'allumant très peu au reflet de la pensée ;—médaille aux trois-quarts effacée du temps du Cid ;—portrait de Zurbaran, copié par un rapin. C'était, pour nous résumer, une copie de ce qu'est aujourd'hui l'Espagne : un type abâtardi.

Pendant que nous regardions avec quelque attention—et peut-être aussi avec quelque tristesse—ce fils de l'Espagne que la reine

Isabelle aurait eu de la peine à reconnaître pour un de ses sujets, il s'était endormi sur le lit de verdure que le hasard avait mis si à propos sur sa route, et ronflait déjà comme un vapeur.

Comme nous suivions avec un demi-sourire ce sommeil bruyant, qui devait sans doute faire danser tous les rêves fous de l'ivresse dans l'imagination du dormeur, un rayon de soleil passa à travers le feuillage d'un arbre qui le protégeait, et jaillit, comme une fusée éblouissante, jusqu'au front de cet homme qu'il couronna comme d'une auréole de sang.

A ce moment, la figure du dormeur, cédant sans doute à l'agitation de quelque rêve, prit une expression incroyable de férocité. Ses sourcils, séparés qu'ils étaient auparavant par une ride profonde, s'étaient rapprochés et ne formaient plus qu'une ligne noire et soyeuse qui semblait imprimer à ce rude visage le sceau de la fatalité. Ses mains, qui reposaient naguère inertes et froides sur sa poitrine velue, s'agitaient et semblaient repousser quelque fantôme qui, dans un cauchemar, lui étreignait la poitrine sous son genou. Cet ivrogne, vu ainsi, nous sembla sous le poids d'un rêve affreux où quelque spectre de Banco—chaque scélérat a le sien,—venait lui reprocher ses crimes.

" Il rêve peut-être qu'on lui met déjà au cou une cravate de chanvre, nous dîmes-nous en nous penchant sur lui.—Réveillons-le !"

Et ce disant, nous secouâmes rudement le bras de cet homme, qui se réveilla en maugréant et en jurant par tous les saints ou diables qu'évoque tout bon Espagnol lorsqu'il est en colère.

" Réveillez-vous, sénor ; le commissaire de police pourrait bien vous faire ramasser et jeter en prison, malgré vos jurons qui accusent votre origine castillane, et malgré ce couteau de trois piéds de long, dont le manche de corne dépasse vos *mitasses* de toute sa longueur."

Pendant que nous prononcions ces paroles, l'ivrogne s'était dressé sur son séant. En nous écoutant avec une gravité qui nous eût fait rire en toute autre circonstance, il passa lentement la main sur son front, pour en chasser les vapeurs qui voilaient encore sa raison, et fixa sur nous un regard que nous vîmes flamboyer à travers ses longs cils.

" Qui es-tu, toi qui me voles mon sommeil ? nous demanda-t-il en se redressant et en essayant de trouver son centre de gravité.

—Que vous importe? Celui qui vous a réveillé est un homme qui ne veut ni vous laisser tuer par le soleil qui ne plaisante pas toujours dans ce pays brûlant,—ni vous laisser mettre en prison comme un nègre, un jour où tout le monde prie et se réjouit.

—*Caramba!* c'est le jour de Pâques que tu lâches de pareilles énormités? Le soleil me tuera, dis-tu? et que t'importe?—Est-ce que je le redoute, moi, ton soleil? Est-ce qu'il ne me connaît pas, ton soleil? Est-ce que je ne l'ai pas vu dans toutes les parties du monde, ton soleil?

—Mais le commissaire?

—Allons donc! tu me prends pour un autre, mon très cher... Le commissaire... c'est un personnage fantastique comme le serpent de mer... Il n'y a pas plus de rois que de commissaires... Je ne crois ni aux uns, ni aux autres... A bas les commissaires!..."

Et en vociférant ce cri, l'ivrogne décrivit un zig-zag et alla tomber, comme une masse inerte, sur le tapis d'herbe où l'ivresse l'avait déjà jeté.

" Vous-vous êtes blessé? lui dîmes-nous, en nous élançant pour l'aider à se relever.

—Moi, blessé?... allons donc! tu veux rire, nous répondit l'Espagnol en se remettant sur ses pieds avec l'agilité d'un clown de cirque olympique. Est-ce que les pavés pourraient me blesser quand les balles ont respecté cette poitrine?—Et en nous disant cela, il avait ouvert sa chemise et nous désignait du doigt une cicatrice qui était bien celle d'une balle.

—Vous avez eu de la chance, sénor; dix-neuf sur vingt seraient tués par une pareille blessure.

—Et pourtant je ne suis pas mort, moi, répondit l'ivrogne qui, grâce à la brise et peut-être aussi aux passes magnétiques que, sans s'en douter, il avait pratiquées sur son front, en y promenant les mains, paraissait avoir retrouvé la moitié de sa raison... Je ne suis pas mort... et pourtant le coup fut tiré de bien près... Veux-tu que je te raconte cela, l'ami?

—Contez," lui dîmes-nous en souriant à ce tutoiement plus que familier venant d'un inconnu.

Tout le monde sait que les ivrognes ont le vin très démocratique.

" C'était aux Opelousas... il était nuit... je ne sais pas s'il faisait clair ou noir... mais nous n'étions pas dans la rue... C'était dans

une salle... il y avait une table... deux flambeaux... plusieurs plats... une *nopce*, quoi !... Deux compagnons... un autre homme et moi... Je n'aurais pas dû m'asseoir à table ce soir-là... Une salière avait été renversée par mon compagnon... il était Américain, mon compagnon... un batailleur... un *bully*... Il fut tué plus tard dans un bal, en même temps que son frère... mais c'est égal, c'était un bon vivant... Nous soupons... Je l'insulte, il m'insulte... Je lui jette une bouteille à la tête... il me répond par une balle... Un fandango de Santa-Fé... une vraie fête mexicaine... c'était magnifique ! Je restai trois mois entre la vie et la mort... mais Notre-Dame del Pilar m'a protégé... car me voilà."

Et, en achevant cette tirade, l'ivrogne chanta, en pirouettant, quelques notes de la Jota Aragonessa—mouvements chorégraphiques tellement orageux que sa *navaja* s'échappa de sa jarretière et roula sur le pavé en étincelant aux rayons du soleil.

" Voilà une vraie lame espagnole, lui dîmes-nous en ramassant la navaja... Nous voyons avec plaisir que les armuriers de Tolède ont laissé des traditions en Espagne.

—Oui, c'est une bonne et fine lame, fit-il en reprenant la navaja et en la caressant de sa main, comme on caresse le dos d'un animal favori de quelque foyer domestique. Elle est depuis longues années la compagne du toréador ; elle l'a sauvé dans toutes ses aventures ; et le toréador, en récompense, lui a donné souvent des fourreaux d'enfer... mais, bah ! c'était de bonne guerre et mon sommeil n'en a jamais été troublé."

En finissant ces mots, l'Espagnol avait replacé la navaja à sa jarretière, puis se tournant vers nous :

" Sénor, nous dit-il, je vais à la posada du coin demander un lit et un verre de punch. Comme tout Espagnol qui a beaucoup vagabondé par monts et par vaux, j'ai eu quelques aventures que je vous raconterai, pour peu que vous ayez envie de les entendre. Il est probable que ce soir les nuages qui obscurcissent encore ma raison, auront disparu. Venez donc ce soir à la posada, je vous conterai mes souvenirs entre deux verres de punch."

Et le toréador, après nous avoir salué avec cette noblesse de geste et d'attitude qu'on trouve si souvent même chez les porte-haillons de l'Espagne, le toréador gagna, d'un pas encore chancelant, la posada du coin ;—mais non sans avoir égrainé dans son che-

min une centaine de *caramba* tellement sonores qu'ils durent retentir jusque dans l'église où le prêtre prêchait en ce moment la parole du Dieu Vivant.

“ Nous irons à ton rendez-vous, murmurâmes-nous en suivant du regard ce descendant du Cid qui ne rappelait guère les temps héroïques de l'Espagne. Puis nous allâmes écouter cette parole toujours vivante et consolante qu'on appelle la parole de Dieu.

UN TAPIS-FRANC ATTAKAPIEN

Aussitôt que l'angelus du soir eut envoyé sa dernière volée au village de St-Martinville, nous nous dirigeâmes du côté de la taverne où l'homme du matin avait dû *cuver son vin*, comme on dit dans l'argot pittoresque des buveurs. La maison où était située cette taverne formait un des angles de la rue du Port, et mérite l'honneur d'être décrite : aussi y consacrons-nous quelques-mots.

Bâtie en pisé et à un seul étage, comme toutes celles qui remontent aux premières années de la colonisation de la Louisiane, cette maison n'avait qu'une fenêtre basse, étroite, grillagée et donnant sur une banquette qu'étaient obligées de fouler les dames les plus élégantes du village, lorsqu'elles allaient remplir, le dimanche, leurs devoirs chrétiens à l'église de Saint-Martin. Par cette fenêtre s'échappaient continuellement des propos grossiers, des jurons, des blasphèmes, des rires, des chansons.

Pendant la journée, ces bruits s'absorbaient dans les autres bruits qui grondaient dans le village et ne troublaient pas trop la tranquillité des citoyens ; mais, quand la nuit se faisait, cette fenêtre s'enflammait et rayonnait dans l'obscurité, comme l'œil d'un cyclope ou d'un géant. A cette heure, les chants qui s'échappaient de cette fenêtre fermée le jour et qui ne s'ouvrait que la nuit, les chants acquiéraient plus de sonorité ; les bruits grandissaient ; ce qui n'était que tumulte durant la journée devenait grondement. C'étaient des cris empruntés à tous les oiseaux et à tous les animaux de la Création et qui parcouraient toute l'échelle de sons que puissent vomir

des poumons humains. Parfois aussi ces sons s'éteignaient et la maison semblait s'envelopper dans un silence de mort : c'étaient les buveurs qui faisaient cercle et regardaient avec une gravité grotesque un combat à l'anglaise qui venait de s'engager entre deux hommes avinés. Et quand la lutte touchait à son terme, quand un coup de poing magnifique avait terrassé un des lutteurs, oh ! alors les applaudissements éclataient avec autant de fureur qu'à Rome dans les combats de gladiateurs ; ils éclataient et grondaient comme le tonnerre un jour d'orage. C'était *le nec plus ultrà* de la joie de la Bohême. C'était effrayant !

Nous entrâmes dans la taverne au moment où une de ces luttes venait de s'engager.

C'était une chambre noire, sombre, enfumée, comme ces tavernes allemandes qui se trouvent décrites avec tant de verve dans les contes d'Hoffmann. La fumée de trente ou quarante pipes allumées par les spectateurs rangés en rond pour être témoins de la bataille, cette fumée s'était amoncelée en longs nuages bleuâtres et planait sur la salle bruyante, comme le brouillard plane au ciel dans les longues journées d'hiver. Bien que la salle fût éclairée par une grande quantité de chandelles qui eussent suffi pour l'inonder de lumière en d'autres circonstances, elle paraissait obscure, tant la fumée voilait la lumière ou en brisait les rayons.

En entrant, nous ne vîmes donc que ces nuages blanchâtres et n'entendîmes que le bruit de la lutte qui nous était cachée par une triple rangée de spectateurs. Mais quand nos yeux se furent accoutumés à cette lumière opaque, à cette lumière qui nous venait comme tamisée par un brouillard, nous vîmes se dessiner à travers les teintes capricieuses du nuage, une espèce de chinoiserie humaine qui se tenait gravement assise derrière son comptoir et qui, habituée sans doute aux spectacles de pugilat ou de boxe, ne paraissait pas accorder la moindre attention à la lutte, que deux athlètes se livraient à côté d'elle. Cet homme,—c'était un homme,—qui trônait à côté de ses poisons liquides, avait une de ces figures qui échappent à toute analyse écrite, et qu'il faut avoir vues une fois pour comprendre jusqu'à quel point la sublimité de la laideur humaine peut être poussée.

Nous allâmes à lui, en coudoyant nous ne savons plus combien de fronts qui paraissaient noyés dans toutes les béatitudes de l'ivresse

et lui demandâmes si l'homme qui nous avait donné rendez-vous à sa taverne était visible.

“ Quel homme ? nous demanda-t-il en grimaçant comme Quasimodo,—l'Espagnol, n'est-ce pas ?

—Oui.

—Eh mon Dieu ! le voilà qui se bat dans ce coin ! ”

Et en murmurant ces mots avec un accent gascon intraduisible, il se détourna pour verser un verre de gin à un des spectateurs qui avait roulé, plutôt que marché, jusqu'à son comptoir. Pour nous, nous nous étions élancé d'un bond sur le théâtre de la lutte ; nous voulions voir notre héros dans l'attitude d'un boxeur émérite : il nous semble qu'on peut voir facilement à nu le moral d'un homme à ce jeu-là.

Nous sûmes bientôt ce que nous désirions savoir. Quand nous eûmes franchi la triple haie de spectateurs dont les mains, battant avec force, saluaient le combat d'un tonnerre d'applaudissements ; quand nous fûmes arrivé au premier rang pour voir de plus près les prouesses de l'homme que nous cherchions, nous le vîmes debout, calme, dans l'attitude du lutteur antique, et tenant sous ses pieds son malheureux adversaire qu'il avait terrassé d'un coup de poing formidable, après lui avoir brisé le visage et poché les yeux.

“ Sénor, lui criâmes-nous, en applaudissant comme nos voisins, la force est toujours généreuse : laissez donc se relever ce pauvre diable qui râle sous votre pied.

—C'est un bon conseil que vous me donnez-là, dit-il en retirant sa botte ferrée de dessus la poitrine du vaincu.—Allons, Pierre, ajouta-t-il en tendant la main à son adversaire, relève-toi, mon vieux, et viens boire un coup à la santé du toréador... du coureur de tavernes que tu as eu la témérité d'insulter.”

Ces mots furent dits avec la noblesse du :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie !

vers qui, comme on le sait, est de ce poète franco-espagnol qu'on appelle Corneille.

Celui qu'on avait appelé Pierre, se releva, le visage tout ensanglanté et se dirigea vers la barre en chancelant.

“ Un mot, nous dit l'Espagnol, en battant une marche militaire sur les épaules de son partner : je ne vous invite pas à boire avec

nous, parce que les liqueurs que l'on vend ici ne sont bonnes que pour les buveurs dont le palais blasé ne se révolte pas, même en dégustant la térébenthine ou le trois-six. Il faut avoir gagné je ne sais combien de chevrons au service de Bacchus pour boire les liqueurs infernales que nous vend ce vénérable tavernier. Un peu de patience, et je suis à vous."

Nous allâmes nous asseoir à l'angle le plus obscur de la salle en rêvant à l'étrange destinée de cet homme qui, deux ou trois fois, avait eu des éclairs de noblesse—éclairs qui, après avoir illuminé son front, n'avaient laissé ensuite qu'un visage d'une vulgarité désespérante et frisant presque la stupidité. Nous étions donc là, rêvant et nous laissant aller à une foule de divagations plus ou moins dramatiques, et entendant tinter, comme des sons de cloche, la phrase de notre ami :—" Il y a du sang du Cid jusque dans les présidios de Melilla,"—lorsque nous sentîmes une rude main peser sur notre épaule et une voix non moins rude nous dire :

" Maintenant que j'ai bu avec mon adversaire, sénor, me voici prêt à *blaguer* avec vous. J'ai dit *blaguer*, c'est un mot qui n'est peut-être pas français, mais qui doit être gascon, car on le prononce au moins cent fois par jour dans la taverne où vous vous trouvez."

La voix qui venait de m'adresser ces paroles était celle du toréador dont le visage, encore légèrement illuminé par un dernier reflet de l'ivresse, lançait des éclairs intelligents par les yeux, tandis que le bas du *facies* avait déjà repris une sorte de placage stupide,—image des Pyrénées au lever du soleil, dont le versant français est resplendissant de lumière, tandis que le versant espagnol est encore noyé dans les ténèbres de la nuit.

" Vous voulez donc, nous dit-il, connaître ma vie? Eh bien ! soit. Mais le diable m'emporte, si j'avais cru jusqu'à présent qu'elle dût intéresser les chroniqueurs. Enfin, puisque vous le voulez, sénor, je vais vous faire ma confession, ou à peu près.

—J'écoute.

—Silène, clama-t-il, en interpellant la chinoiserie humaine qui présidait au comptoir de la taverne, fais-nous un bol de punch, et qu'on le serve tout brûlant ! "

Le bol de punch nous fut apporté bientôt après par le digne tavernier, et le toréador nous fit,—entre deux verres de punch et

deux cigarettes,—une narration aussi prolixe que peu intéressante de sa vie, que nous allons nous permettre de résumer dans le chapitre suivant.

A BIOGRAPHIE VULGAIRE, COURT CHAPITRE

Le toréador était né dans la Cerdagne, ancienne province espagnole *annexée* à la Catalogne, non par MM. Cavour et Napoléon III, mais par une de ces révolutions municipales du Moyen-Age qui ne sont pas plus intéressantes pour l'historien que pour le lecteur.

La Cerdagne était un gâteau découpé sur la Catalogne et exposé au bas des Pyrénées,—et se trouvait par conséquent sur le versant espagnol. Un jour la Catalogne absorba la Cerdagne. C'était Caïn qui tuait, non Abel, mais seulement le nom d'Abel.

Le toréador était donc né sur le versant espagnol à la Seu d'Urgel, si nous avons bonne mémoire, dans un pays où la romance :

Yo soy contrabandista

est chantée sur tous les tons et sur tous les instruments : depuis la mandoline jusqu'à l'espingole ; depuis le tromblon jusqu'au pierrier. Étrange musique, si l'on veut ! mais les contrebandiers sont des artistes excentriques, et aucun d'eux, que nous sachions, n'a jamais fait partie du Conservatoire de Paris.

La Seu d'Urgel a encore une autre spécialité qui, nous en sommes sûr, ne lui sera enviée par aucun de nos lecteurs : elle a les *cagots* et les *goîtreux*.

Les cagots sont des créatures humaines profondément humiliantes pour le genre humain. Certes, un cercueil est d'une éloquence terrible : c'est la matière, le néant physique succédant à la vie. C'est un front que la pensée brûlait la veille et d'où la pensée s'est exilée : c'est une bouche charmante, nid de baisers la veille, et qui, le lendemain, s'est fermée pour ne plus embrasser que le ver du tombeau. —Chez le cagot, l'âme est morte, mais la vie animale existe. Figurez-vous un mort qui aurait faim et soif, et qui ne saurait pas dire

qu'il a faim et soif! quelque chose d'inférieur au chien qui garde votre cour, à l'insecte qui se promène sur votre mantille. Ce *quelque chose*, ce mort-vivant, c'est le *cagot*, que la science nomme *idiot* ou *crétin*. Le cagot abonde, on ne sait pourquoi, sur les deux versants pyrénéens. Les goîtreux,—et ils y abondent aussi,—sont affligés d'une maladie que nous allons décrire, et qui est bien faite pour rappeler le *Vanitas vanitatum* de l'Écriture à ce bipéde qu'on appelle l'homme et qui s'est appelé lui-même le roi de la création.

La science dit que le goître est : une hypertrophie de la glande thyroïde,—glande à deux lobes,—située à la partie inférieure du larynx et à la partie supérieure de la trachée-artère.

Comme ces termes sont des hiéroglyphes dont la science se hérisse aujourd'hui, comme si nous nagions encore en plein Moyen-Age, nous dirons, nous, pour ceux qui n'ont pas eu le triste plaisir de voir cette triste maladie : que le goître est une espèce de champignon de chair qui pousse au cou, descend jusqu'à la poitrine, et est ou la préface ou l'épilogue de l'idiotisme.

La montagne a des veines d'eau malfaisantes et qui donnent, dit-on, cette horrible maladie. Caprice étrange de la nature, cette grande artiste! Ici, dépassant en merveilles,—disons mieux, en miracles,—les rêves des plus grands poètes! plus loin empoisonnant, comme Lucrèce Borgia, ceux qu'elle invite à ses banquets.

Le toréador était de la Seu d'Urgel; il était né dans une famille où le goître fleurissait comme les tulipes dans les jardins de la Hollande.

Enfant, il avait porté le berret de laine, aux glands de soie rouge tombant sur les épaules.

Il avait été berger dans les Pyrénées : métier-synécure qui consiste à crier : *Psth* aux admirables chiens de la montagne, lorsqu'un loup ou un ours se présente, et à *lever la peau* de la bête fauve tuée par ces chiens.

A douze ans, il avait été chassé par son maître, parce qu'il courait les petites bergères au lieu de veiller à son troupeau.

Puis avait éclaté la guerre carliste,—guerre que certains de nos lecteurs ignorent ou ont oubliée.

Ferdinand VII, roi d'Espagne, mort, en léguant la couronne à sa fille Isabelle, et la régence à sa femme, Marie-Christine,—femme que nous avons vu belle, non comme la Vénus, mais comme la Junon

antique, les Espagnols, flattés d'être gouvernés par une femme, avaient acclamé le testament de Ferdinand. En vertu de la loi Salique—loi qui excluait les femmes du trône—la couronne d'Espagne revenait au frère du roi mort, Don Carlos, *Carlos Quinto*, pour parler le langage des Vendéens d'Outre-Pyrénées.

Don Carlos avait arboré sa candidature ;

Isabelle, la sienne, par la bouche de sa mère, Marie-Christine. Et, comme l'Espagne a peu de journaux et beaucoup d'escopettes, il était arrivé un beau jour que les deux candidats avaient été défendus à coups de fusil.

Ce n'est pas à nous à faire ici l'histoire de cette guerre homérique où la pauvre Espagne versa le plus pur de son sang—et dont nous avons vu nous-même quelques pages ; toujours est-il que le berger de la Seu d'Urgel fut pris un jour dans la montagne par une guérilla carliste, et obligé de prendre un fusil et un berret blanc pour la plus grande gloire de Carlos Quinto.

" Quel est ton nom ? lui demanda le chef de la guérilla royaliste.

—Santa-Maria de la Plata.

—Ce n'est pas un nom qui se trouve dans l'annuaire nobiliaire de l'Espagne," avait répondu le chef, et il l'avait enrôlé comme simple soldat.

C'est le premier degré de l'échelle qui conduit au bâton de maréchal, en France ; mais, en Espagne, c'est bien différent.

Notre gentilhomme—tous les Espagnols le sont—fit donc la guerre dans une des guérillas et déploya sur ce terrain hasardeux autant de sang-froid et d'intrépidité que ses compagnons. C'était du reste une guerre de partisans, où l'on se battait plus souvent derrière les haies qu'en rase campagne et où les balles perdues étaient plus nombreuses que celles qui blessaient ou tuaient. Il ne faut pas oublier de dire que le couteau—la *navaja*—le *cuchillo*—était souvent de la partie—et l'histoire est là pour prouver que, dans ce genre de guerre, les Espagnols n'ont pas de supérieurs.

Santa-Maria (puisque tel est le nom de l'ivrogne du tapis-franc) se fit remarquer de bonne heure, dans les rangs de l'armée carliste, par une adresse merveilleuse au *lazzo*. Ses chefs avaient remarqué que, dans leurs escarmouches quotidiennes, son tir était d'une précision douteuse, mais que son lazzo ne se trompait jamais. Cette adresse, que tout le monde connaît aux Attakapas, lui avait acquis

l'estime de ses camarades. Toute supériorité inspire la crainte, et celle de Santa-Maria était incontestable, même dans un pays où tout le monde *lasse* bien.

Il fut donc soldat trois ans ;—guerroyant avec les Carlistes ; lançant son lazzo mieux qu'un Indien n'a lancé une flèche ; un peu contrebandier sur la frontière française, lorsque—et cela arrivait souvent—les deux partis signaient une trêve ou se tenaient, sans cause connue, éloignés l'un de l'autre.

Lorsque la trahison de Maroto eut tué la cause carliste—cette cause du *droit divin* à laquelle notre héroïque Garibaldi donne le dernier coup de pied au moment où nous écrivons ces lignes, Santa-Maria jeta son berret catalan aux orties et se fit toréador.

Toréador ! c'est-à-dire dompteur de l'animal qui résume le mieux la force unie à l'instinct ! dompteur d'une bête qui se présente au combat comme un Cid Campéador à quatre pattes et qui tue ou se fait tuer.

Cette dangereuse profession allait d'autant mieux au jeune Santa-Maria qu'elle jouit en Espagne des mêmes priviléges que chez nous celle d'artiste. Au toréador les belles filles ! les bouquets jetés des balcons ! les œillades d'amour ! les mots mélodieux murmurés à travers les jalousies ! Le toréador est l'artiste de ce pays qui n'a pas d'artistes, bien qu'il ait eu son Calderon de la Barca. Il est la Rachel et le Talma de l'Espagne.

Il passa ainsi quelques années, courant les aventures et passant par toutes les filières du vagabondage ; tantôt riche comme s'il avait pris à l'abordage un gallion et jetant alors son argent à tous les fandangos avec la générosité d'un Buckingham ; tantôt se chauffant au soleil comme un lézard et vivant, au jour le jour, d'une tortilla ou d'une cigarette. Cette vie, nous n'avons pas besoin de le dire, avait pour lui des agréments sans nombre. Si le vagabondage n'existait pas, les bohémiens de l'Espagne l'auraient inventé.

Du reste, lui qui n'était pas de première force au noble jeu des combats de taureaux—lui qui, sauf son adresse au lazzo, était aux vrais toréadors ce qu'une comparse est à une prima-donna, il avait trouvé dans sa carrière des maîtres que l'Espagne acclame et que la reine applaudit elle-même de ses mains blanches. Il s'était heurté à Montez, l'*espada* de la tauromachie, et à tant d'autres artistes éminents, qu'il avait compris qu'il était condamné à rester éternel-

lement dans l'ombre ou à graviter autour des *stars* de la tauromachie espagnole comme une humble étoile nuageuse autour du soleil.

Le jour où il comprit cela, il s'embarqua, non pour aller découvrir l'Amérique, car elle était déjà découverte, mais pour aller *étudier* le Mexique.

Peut-être avait-il lu les campagnes des premiers aventuriers espagnols et les récits merveilleux de leurs historiens. Il est des noms qui attirent comme l'aimant.

. Santa-Maria partit pour le Mexique.

A Vera-Cruz, il prit le costume du muletier espagnol, avec ses grelots sonnants, ses *racachas* à molettes d'argent et son zarape qui remplaçait le manteau espagnol, mais dont il se drapait, quelques semaines après, aussi bien que de son manteau de haillons dans les campagnes de la Seu d'Urgel. Il *posa* dans les combats de taureaux; il fit plus de conquêtes avec son lazzo que Fernand Cortez n'en avait fait avec son épée. Le Mexique est, on le sait, une contre-façon de l'Espagne. Si les fenêtres s'entrebâillent là-bas, elles s'ouvrent entièrement au Mexique, à la première attaque. Les belles Vera-Cruzanes ne se défendirent pas mieux que leur forteresse de Saint-Jean d'Ulloa ne devait se défendre contre les canons du prince de Joinville, en 1837.

Plus tard, il prit part à un de ces nombreux *prononciamentos* qui éclatent si fréquemment au Mexique et qui font d'une maladie exceptionnelle dans les sociétés régulières, une maladie chronique de ce malheureux pays. Santa-Maria se souvint de son ancien métier de partisan ; le routier reprit le fusil et se battit... au profit de qui ? il oublia de nous le dire. La politique mexicaine est un sphinx qui pourrait poser des énigmes à tout le monde : depuis dix-huit ans que nous sommes en Amérique, nous n'y avons encore rien compris.

Enfin, après avoir prouvé son adresse au lazzo dans la *tierra caliente* du Mexique, et avoir subi l'ingratitude de nous ne savons plus combien de présidents qu'il avait aidé à nommer, il était venu en Louisiane, ancienne colonie mi-française et mi-espagnole, où on lui avait dit que les traditions et les mœurs de sa patrie étaient toujours vivantes et où il espérait mener bonne et joyeuse vie, grâce à son adresse comme toréador.

Le jour même—jour où il nous entretenait—il devait donner à Saint-Martin un combat de taureaux, annoncé par un programme

éblouissant, rédigé par un amateur indigène, et semant des promesses... dont il se proposait de ne pas tenir une seule. Les badauds abondent partout. Plus on les trompe, plus leur foi est robuste..... Santa-Maria, le toréador, le savait parfaitement.

Sa bachique aventure de la matinée lui aurait mérité les honneurs de l'annonce théâtrale, qu'on accorde seulement aux premiers rôles :

RELÂCHE PAR SUITE DE L'INDISPOSITION
DE
M. ***, PREMIER TÉNOR,
OU
DE Mlle ***, PRIMA-DONNA.

Les badauds de Saint-Martin avaient attendu en vain le combat de taureaux promis : le Chinois du tapis-franc y avait mis opposition.

....

Nous sortîmes du tapis-franc, à moitié endormi par la biographie vulgaire que nous venons de vous dire— et que nous avons dite, à coup sûr, tout orgueil à part, mieux que le héros de notre histoire ne nous l'avait dite à nous-même.

Quelques mois s'étaient écoulés, et nous ne pensions plus à Santa-Maria, le toréador, que comme à un de ces fâcheux qu'on coudoie quelquefois et qu'on oublie une minute après qu'on les a coudoyés.

Un jour, la chronique de Saint-Martin, si pauvre avant que l'aveuglement de la justice et le grand nombre des acquittements parjures du juri eussent laissé envahir le beau village par les bandits dont on trouve l'histoire dans ce volume,—un jour, disons-nous, la chronique, si pauvre de Saint-Martin, se réveilla toute joyeuse. Elle avait à compter un enlèvement.

ANN

Ann était créole de St-Martinville.

Elle était grande, svelte, élancée, cambrée de taille comme une Andalouse ; sa chevelure tombait ordinairement tordue, comme

deux câbles de soie, sur ses épaules blanches mais un peu maigres. Ses yeux semblaient avoir volé un ou deux rayons au soleil brûlant de la Louisiane.

Ann était pauvre.

Son vieux père était aveugle—c'est-à-dire atteint d'une maladie que Dieu ne devrait envoyer qu'aux riches, à ceux qui ont autour d'eux une armée de domestiques, ou qu'il ferait beaucoup mieux de n'envoyer à personne ; car nous ne désirerions, pas même à l'assassin de notre mère, la privation de la vue du soleil.

Le père de Ann était aveugle.—Nous nous souvenons de l'avoir vu passer souvent, en 1845 et 46, dans les rues de Saint-Martin, conduit par un enfant, interrogeant le vide avec ses mains et ouvrant des yeux ternes, qui ne pouvaient plus voir les chefs-d'œuvre de la création. Nous nous souvenons aussi de nous être toujours rangé respectueusement sur son passage, en nous découvrant et en murmurant :

" Malheureux sont ceux qui ne voient plus le soleil !"

Ann était pauvre.

Cela veut dire, hélas ! qu'elle ne connaissait ni les fêtes de ce qu'il est convenu d'appeler le *monde*, ni les enivrements de la musique, ni les confidences à l'ombre de l'éventail, ni le frôlement de la soie—ce tissu créé d'abord pour les reines et que Jacquart a mis à la portée de tout le monde,—ni les dentelles,—ni les chapeaux arrivés de Paris par le dernier steamer, ni les mille créations de la mode—cette fée aux doigts roses qui fait des miracles, car elle invente toujours et ne se répète jamais.

Ann était pauvre.

Elle était au nombre de ces déshéritées qui se parent d'indienne, cette soie du pauvre, et qui jettent sur les toilettes splendides le même regard que jetterait un affamé sur un dîner à la Sardanapale.

Elle était de celles qui envient forcément la grande dame qui passe vêtue comme une reine et ruisselante de diamants ; de celles qui envient la jeune fille, poétique comme Titania, dans les vaporeuses draperies que lui crée la mode ; de celles, enfin, à qui Satan souffle ses tentations quotidiennes et dont l'ange gardien s'endort quelquefois, ayant, hélas ! trop de foi dans leur innocence.

Ann était pauvre.

Son foyer repoussait les amoureux élégants, ceux qu'elle avait sans doute entrevus dans ses rêves. Ceux-là regardaient la soie, le satin, les chiffons de prix, les mouchoirs brodés, les chevelures soyeuses emprisonnées dans des chapeaux trop étroits pour les recevoir ; mais l'indienne ! l'indienne démocratique ! elle a des arabesques, des dessins merveilleux, mais elle n'est pas la soie !

Elle aimait trop le *bal*, c'est ce qui l'a tuée !

a dit Victor Hugo dans une de ses ballades immortelles.

Elle aimait trop la *soie !*

pourrions-nous dire, si nous osions nous permettre une variante. Chose vraie, mais triste à dire ! la soie a fait plus de victimes que le Don Juan de Mozart et celui de Lord Byron.

Ah ! n'insultons pas la jeune fille qui tombe ! et surtout souvenons-nous des paroles de l'Évangile sur *la femme adultère.* La femme, plus que l'homme, subit l'influence du milieu où elle vit. Le charbon reste charbon dans sa houillère ; dans certaines circonstances géologiques, il devient *diamant.*

Ann vivait donc de cette existence humble, modeste, obscure, qui semble changer en journées de brouillard les plus belles journées de soleil pour la jeune fille pauvre. Aux riches les diamants, à elle le strass ! Aux riches la soie, à elle l'indienne !

Comment voulez-vous qu'elle ne connût pas l'envie? le plus grand à nos yeux des sept péchés capitaux !

Pauvre Ann !

Un jour, elle assista à un de ces combats de taureaux que donnait à cette époque Santa-Maria. Elle vit le toréador marcher vers la noble bête qui, les narines au vent et les cornes baissées, semblait appeler la lutte au lieu de la fuir ; elle vit tournoyer le lazzo, qui ne se trompait jamais et se rouler, comme un serpent, autour des cornes de la bête furieuse qui, quelques secondes après, se roula sur le sable à moitié étranglée, mais luttant encore contre le serpent de chanvre qui lui étreignait le cou. Ann fut comme foudroyée par cet homme qui, seul, désarmé, ou plutôt n'ayant d'autre arme qu'un lazzo qui pouvait faillir entre ses doigts, n'avait pas hésité à aborder de front ce noble animal dix fois supérieur à l'homme par la force. Santa-Maria lui parut, ce jour-là, grand comme l'Hercule au-

tique ou comme le Samson biblique, et elle fut domptée. Le courage est la *seconde beauté* de l'homme pour la femme. Un acte de courage, n'eût-il que la durée d'un éclair, et vous serez à ses yeux plus beau que l'Apollon du Belvédère.

Santa-Maria avait remarqué la jeune fille et ses grands yeux noirs tournés vers lui avec orgueil, et ses narines gonflées, à l'heure où il avait fait tournoyer le lazzo et dompté le monstre.

" Elle m'aime, et va bien plus m'aimer dans un instant," s'était-il dit, en parodiant, sans s'en douter, le Cid sous les yeux de Chimène.

Et en murmurant ces mots, il sauta sur la croupe du taureau qui se débattait sous son talon robuste et le lâcha dans l'arène, pantelant et ivre de fureur.

L'assemblée applaudit, lorsque l'animal étonné de l'affront que Santa-Maria lui infligeait, fouilla d'abord le sable de l'arène de son sabot, aspira l'air de toutes ses narines, parcourut tous les gradins d'un regard circulaire, comme pour prendre tous les spectateurs à témoin de l'insulte,—et poussa enfin son cri de guerre,—un cri rauque, strident, qui donna le frisson aux spectateurs.

Alors commença une de ces luttes ardentes, désespérées, où la matière, qui a pour elle la force, lutte contre l'intelligence qui n'a pour elle que l'esprit. Le taureau rua, bondit, fit des haut-le-corps, s'accroupit, se releva, se cabra, combattit enfin comme tous ceux qui ont pour eux la force et la vaillance. A la fin, brisé, épuisé, vaincu, il tomba en poussant un rugissement presque humain, tant il était douloureux. L'Esprit avait encore une fois dompté la Matière..... Mais quel esprit, grand Dieu !

L'assemblée avait acclamé le toréador ; quant à la jeune fille, elle avait appuyé ses deux mains sur son cœur, comme pour l'empêcher de se rompre, et puis, sa première émotion passée et comme les applaudissements duraient encore, elle avait saisi frénétiquement un bouquet qui lui parfumait la ceinture, et l'avait jeté, plutôt comme un projectile que comme un bouquet, à la tête du beau toréador.

Celui-ci avait ramassé le bouquet et, le portant à ses lèvres, s'était incliné devant Ann, comme si elle avait été *la reine gobernadora*,—cette Junon des reines européennes, ou la reine Isabelle, qui en est la grisette.

Ann crut voir le salut et le visage d'un Dieu. Elle ne fut plus

dès lors qu'un corps et une âme à prendre. Satan avait vaincu..... et l'ange gardien de Ann était remonté au ciel.

Cependant, la famille de Ann, moins impressionnable qu'elle, avait remarqué les fréquentes croisières du toréador sur les banquettes voisines, et avait organisé à son sujet une surveillance spéciale.

Ce que femme veut, Dieu le veut,

a dit un grand poète. Ann devait l'affirmer une fois de plus.

Un soir, comme un violent orage se déchaînait sur St-Martin (et ceux qui habitent ce village savent que nous ne faisons pas ici de la mise en scène), les habitants du faubourg virent un cavalier s'approcher de la maison de Ann, et Ann accourir, échevelée et les vêtements en désordre, comme si elle avait soutenu une lutte ; puis la jeune fille sauta légèrement sur la croupe du cheval qui semblait comprendre que son maître allait lui donner à porter un poids de plus..... Puis cavalier et jeune fille disparurent dans la campagne entre deux éclairs.

C'était Santa-Maria qui enlevait la jeune fille de St-Martinville.

Pauvre Ann !

LE REVERS DE LA MEDAILLE

—

Ann et le toréador avaient été cacher leurs amours au Côteau, quartier de la paroisse Saint-Martin où celui qui écrit ces lignes a été reçu souvent comme un frère, et où il compte, comme amis presque fraternels : Ozémé Boudreau, les frères Lassale, D. Babineau, Zénon Bouery, Nicolas Cormier et sa jeune et gracieuse compagne, qu'il a fait sauter sur ses genoux, lorsqu'elle n'était qu'une enfant à la blonde chevelure, ne prévoyant pas que l'avenir lui réservait une vie heureuse et splendide au bras d'un noble cœur.

. . . .

Les amours du toréador espagnol et de la jeune fille durèrent peu....

Six mois après, une jeune femme passait lentement... lentement... sur les chemins de la Côte-Gelée... Elle s'appuyait sur un bâton de

voyage auquel était noué un *paquet*, enveloppé d'un foulard, et qui contenait sans doute son modeste bagage. Un *garde-soleil* lui couvrait le visage comme une cornette de religieuse. Parfois elle portait à ses yeux un mouchoir qui paraissait avoir bu déjà bien des larmes.

“ Où va cette jeune femme qui pleure et qui a l'air d'une *mater dolorosa ?*” se demanda un artiste qui la rencontra sur ce chemin, qui était sans doute pour elle un calvaire.

Où elle allait ? le savait-elle elle-même ? Le désespoir est comme Caïn : une main invisible le pousse... au suicide, s'il ne rencontre aucune main amie sur sa route... à la rédemption, si une seule voix lui dit : espère et repens-toi.

Où elle allait ? elle n'aurait pas su le dire sans doute elle-même, si quelque passant, profanant son désespoir, lui avait adressé cette question.

Mais ce qu'elle n'aurait su ni pu dire, le voici : elle allait, d'instinct plutôt que de cœur ; car, dans certaines crises de la vie, il fait nuit dans l'âme comme sur la terre ; elle allait à son foyer abandonné... à son vieux père aveugle qui avait peut-être demandé souvent des nouvelles de sa fille... et qui ne savait pas qu'il n'avait plus de fille... à ses frères qui, au lieu de pleurer leur sœur absente, la maudiraient peut-être lorsqu'elle rentrerait, humble et repentante, au foyer paternel.

Elle allait, essuyant sur sa route la sueur de dix agonies.

Elle allait d'un pas lent, mais égal, insensible aux sensations extérieures, aux bruits qui se faisaient autour d'elle, à la chaleur du soleil qui lui brûlait la peau. Si une morte se fût levée du cimetière et eût repris le chemin de sa demeure, elle aurait marché du même pas automatique. Elle marchait, c'est vrai, mais il y avait en elle comme les poses et la démarche d'un cadavre. On avait froid rien qu'à la voir passer.

Elle traversa ainsi la prairie Sauvé, qui s'étend de l'habitation de notre brave chef, le major St-Julien, au pont qui porte le nom du Major, et sert de frontière aux deux paroisses Saint-Martin et Lafayette.

En arrivant au Pont, défendu à cette époque par des avant-postes de chênes verts et autres arbres que notre ami, Euclide St-Julien, attaque à coups de hache, elle aperçut une maison.

La nuit se faisait et la voyageuse, épuisée par les fatigues de la journée et le jeûne qu'elle avait probablement subi, s'affaissa sur le gazon de la route.

Là, elle évoqua sans doute dans le miroir de son passé toutes ses pages heureuses ; son enfance pauvre, mais insouciante ; ses courses, pieds nus, sur les banquettes de Saint-Martin ; ses petites robes souillées de boue, mais couvrant encore un corps virginal comme son âme. Elle revit tout ce qui avait doré son enfance et son adolescence... et elle se prit à pleurer.

La mémoire est parfois une fée bienfaisante qui déroule les plus magiques pages de la vie... Parfois aussi les souvenirs tuent.... ou mènent à la folie. Étrange scène où toute médaille a son revers, où ce qui est poison pour les uns est miel pour les autres... où la vie et la mort marchent côte à côte, ayant des robes pareilles et portant les mêmes gants !

La voyageuse s'était donc prise à pleurer... songeant peut-être, comme le Christ, qu'elle ne savait où poser sa tête.

A ce moment, un homme sortit de la maison qu'elle avait aperçue et qui n'existe plus aujourd'hui, car dans ce pays les maisons sont éphémères comme les roses, et se dirigea vers celle qui était tombée, épuisée de fatigue et de faim, sur la route.

" Recueillez-moi pour la nuit, dit-elle en voyant venir cet homme.

—Venez !" dit une voix chevrotante.

Et l'homme et la jeune femme s'acheminèrent vers la maison qu'une lumière, brillant comme une étoile, désignait à travers son voile de lauriers-roses et de lilas.

SUITE DU REVERS DE LA MEDAILLE

—

(Ici nous sommes obligé de faire une digression—non pour les Attakapas, qui connaissent le vieillard que nous allons mettre en scène—mais pour nos lecteurs éloignés, si nous en avons, qui pourraient crier à l'invraisemblance. A l'invraisemblance du récit nous ne pouvons opposer qu'une chose : le récit est vrai, quoique dé-

passant les limites de la vraisemblance. C'est une histoire d'hier qui pourrait être affirmée par mille et mille témoignages. D'ailleurs dans notre pays, et toutes les fois que nous aurons à parler des chroniques des comités de Vigilance, l'histoire coudoiera toujours le roman.)

Nous avons dit à la fin du dernier chapitre : " L'homme et la jeune femme s'acheminèrent vers la maison qu'une lumière, brillant comme une étoile, désignait à travers son voile de lauriers-roses et de lilas."

L'homme qui avait été tendre la main à la voyageuse vaut les honneurs d'une biographie : et, malgré ses *cent ans révolus*, il pourrait nous lire lui-même... s'il savait lire ! .. car il est encore plein de vie et d'intelligence lucide, à l'habitation St-Julien où l'autre jour nous lui avons serré la main.

Cet homme est né à Québec, en 1760, juste trois ans avant le traité de cession du Canada aux Anglais.—traité signé par Louis xv,—un nom qui est resté dans l'histoire comme un des plus puissants arguments contre le *droit divin*, que la démocratie du dix-neuvième siècle a du reste enterré depuis longtemps.

Il est né, par conséquent, huit ans et plusieurs mois avant Napoléon qui est né, comme on sait, en 1769.

Son père était un vieux chasseur de la trempe de celui que nous avons dépeint dans *la Dernière Nuit de Lafrenière*, si admirablement jouée, il y a quelques années, par cet homme de tant de cœur et de talent qu'on appelle Placide Canonge, qui a succombé cette année sous la coalition des médiocrités et des écus,—coalition qui a proscrit le seul artiste, le seul écrivain qu'ait eu ce pays. Nous disions :

> Son père, vieux soldat, cœur débordant d'audace,
> Né dans le Canada, sur un berceau de glace,
> Et qui, sous les sapins de nos forêts du Nord,
> Allait, chassant toujours le tigre et le castor.

Son père s'appelait François Cloutier et lui avait légué ses nom et prénom.

Il était venu en Louisiane en 1792, à l'époque où commençait la révolution française ; où la Convention allait promulguer avec son sang et son âme l'évangile des temps futurs.

A cette époque, les États-Unis existaient depuis quelques années

à peine, et Napoléon n'avait pas encore paru, devant Toulon, dans la fumée d'une batterie.

En 1792, François Cloutier, le centenaire, l'esprit lucide, le prédécesseur d'âge de la république américaine et de Napoléon, avait trente-deux ans.

Il descendit le fleuve jusqu'à la Nouvelle-Orléans avec un noble français, consul nous ne savons plus où, que la république venait de révoquer de sa place. Le Canadien pleurait son pays de glace ; le noble, ses parchemins déchirés par la révolution. Quel était le plus heureux ?

Le Canadien et le consul descendirent à la Nouvelle-Orléans et allèrent ensuite chacun à sa destinée : l'un à l'armée de Condé ou à la guillotine ; l'autre au travail.

Cloutier jeta un regard de dédain sur la Nouvelle-Orléans de 1792, une humble bourgade qui certes était loin de valoir son Québec—puis, comme son cœur et ses mains ne demandaient que du travail, il s'engagea comme rameur dans une berge qui faisait alors les voyages de la Nouvelle-Orléans à la Rivière Rouge—deux jours aujourd'hui, six semaines à cette époque !

Cloutier y trouva un patron qui le nourrissait plus souvent à coups de garcette qu'avec du biscuit. Au bout de quelque temps, il quitta sa veste rouge de marin et s'engagea, aux Avoyelles, sur l'habitation Guillory.

Les manœuvres de la voile et de la rame furent oubliées pour la vie paisible de l'habitation.

Ajoutons, comme document à l'histoire de ce pays, que les Avoyelles étaient à cette époque une solitude, et que la hache de quelques pionniers commençait à peine à mordre ses forêts vierges, qui sont aujourd'hui des campagnes d'une fécondité proverbiale. Plus tard, un des pionniers les plus heureux devait être M. *Coco*, un homme dont nous avons souvent serré la main, et qui est le père d'une famille de gentilshommes. Dans les pays primitifs, les hommes sont robustes et vivaces comme la nature elle-même. M. *Coco* laissera une postérité qui perpétuera, par l'intelligence, l'œuvre qu'il a fondée par le travail.

Nous perdons ensuite les traces de François le Canadien, dans les brouillards de cette époque et le retrouvons en 1805, possesseur d'une cabane dans un des lieux les plus pittoresques que nous ayons

vus au monde, à côté du Pont St-Julien, que nous avons décrit dans notre histoire du Comité de la Côte-Gelée.

Là, il fonda une hôtellerie : c'était un lieu de passage, et les voyageurs abondaient dans sa maison qu'il avait décorée d'un bouquet de gui—souvenir gaulois.

Il fallait une femme à cette hôtellerie, afin, pour nous servir du refrain d'une chanson du major St-Julien :

D'être poli avec tout le monde
Et d'achalander la maison.

Il prit une négresse. Le jour se maria avec la nuit. Le Caucase prononça le *conjungo* avec l'Afrique.

Elle mourut.

Les pleurs du veuvage épuisés, il en prit une autre qui, elle-même, après quelques années, alla raconter à la première, dans le royaume des esprits, ce que son mari faisait ici-bas.

Alors il naquit dans le cerveau de notre Canadien une de ces idées étranges, folles, qui embrasent souvent les cerveaux vulgaires et les portent à des expériences excentriques : il crut que ses deux femmes avaient thésaurisé pendant leur vie et qu'il retrouverait leurs trésors enfouis au pied des grands chênes du bayou Tortue. De ce jour, la lumière, le sol, les paysages, tout prit à ses yeux une teinte d'un jaune d'or. Les lauriers-roses de la cour subirent pareille métamorphose. S'il avait été peintre, la palette aurait exclu toutes les couleurs, excepté cette horrible couleur orange que les grands maîtres eux-mêmes ont osé si rarement employer.

Notre homme se trouva donc un jour pris de la *yellow-fever* et ne rêva plus que trésors.

Dans cette chasse, il fut aidé par ses voisins qui avaient, disaient-ils, à leur disposition, une sorcière qui indiquait les recherches à faire.

Cette sorcière était une négresse de Franklin, qui écrivait régulièrement et traçait les plans de campagne dans un style bien supérieur à sa condition.

Elle signait : *Annette-Jeanneton*,—un pseudonyme.

Disons bien vite que la négresse était un mythe, et que son nom couvrait, comme un pavillon, le nom d'un *blanc* qui a prêté, le pre-

mier, son nom à la révolution sociale que subissent, en ce moment, les Attakapas.

Pour faire ces recherches avec succès, il fallait, d'après les prescriptions de la négresse, que Cloutier se vêtît d'un uniforme rouge d'une coupe fantastique, et dont la description défraie encore les récits de la Côte-Gelée.

Cloutier fit donc la chasse aux trésors, aidé de la bande de mystificateurs qui correspondait avec Annette-Jeanneton.

Cette chasse aux trésors se faisait avec une mise en scène qui dut donner plus d'une fois le frisson aux voyageurs qui passaient dans les bois du bayou Tortue.

Cette chasse se faisait toujours la nuit. De la maison où l'homme de notre récit a amené la jeune femme tombée sur le gazon du pont du bayou Tortue, on voyait sortir la nuit des ombres vêtues de rouge, comme les diables de l'Opéra ou des Horse-Guards. Ces ombres s'enfonçaient dans la forêt, ayant à leur tête un grand vieillard maigre, sec, à la figure anguleuse, dont la vue aurait fait rire des morts endormis dans la tombe depuis cent ans. Puis des torches s'allumaient et cinquante voix joyeuses criaient : " En chasse ! en chasse !" Les hommes rouges prenaient fiévreusement la pioche ; on entamait la terre au pied de certains arbres désignés par les incantations de la sorcière, et l'on trouvait parfois..... quelques aigles américaines, enfouies, hâtons-nous de le dire, par les auxiliaires du vieux chasseur de trésors.

Les jours de trouvaille, on terminait ordinairement la soirée chez Cloutier, où l'on vidait force brocs de vin et de whiskey,— ensuite de quoi, tout le monde se séparait en se promettant d'être plus heureux une autre fois.

Cette chasse avait duré plusieurs années, et puis, comme on se blase sur tout, les mystificateurs s'étaient fatigués d'être acteurs dans une comédie dont les représentations avaient dépassé le nombre de celles de *Robert-le-Diable*, et s'étaient retirés un à un dans leurs foyers.

Cette désertion avait fait tomber le bandeau qui couvrait les yeux du Canadien. En recouvrant la vue comme Tobie, il avait compris que sa chasse aux trésors avait été une *chasse aux chimères*, et que son jardin lui offrirait un revenu plus positif que les grands chênes de la forêt. Ce jour-là, il reprit tristement la pioche

qui lui avait si souvent servi dans ses chasses au métal jaune. Il fut le Cincinnatus inconnu du bayou Tortue, moins la résignation.

Voilà ce qu'était l'homme qui avait recueilli la jeune femme qui était tombée épuisée près de sa maison. Il avait à cette époque quatre-vingt-huit ans, quelques mois et quelques jours. La femme avait vingt ans.

Cette femme, c'était Ann.

Pauvre Ann!

SUITE DU REVERS DE LA MEDAILLE

—

Nous n'oserions écrire, nous ne dirons pas le *roman*, car tout ce que nous écrivons ici est historique, mais les amours de ce Bartholo de quatre-vingt-huit ans avec cette Rosine louisianaise qui n'en comptait que vingt. Dieu qui voit tout, vit seul cette églogue, à deux acteurs, jouée sous les lauriers-roses du bayou Tortue, et comme depuis six mille ans il voit passer les crimes et les ridicules des hommes et qu'il a eu le temps de se blaser sur les uns et sur les autres, cette fois, il n'eut à enregistrer sur son grand livre qu'un ridicule de plus.

Quelques semaines après, Ann, la victime de Santa-Maria, celle qui avait fui de St-Martinville dans une tempête, la voyageuse de la prairie Sauvé, était la *femme* de François Cloutier. Le titre que nous lui donnons n'a rien qui puisse blesser la morale; car notre opinion est qu'elle ne fut que sa femme *honoraire*, comme Mlle d'Aubigné, l'intrigante que devait épouser Louis XIV, fut celle du cul-de-jatte Scarron.

Une fois le titre d'*épouse* obtenu, Ann devint rêveuse et se mit à écouter le chant des oiseaux ou à regarder les nuages chassés par le vent; en même temps ses yeux se cavèrent et ses joues devinrent d'un blanc mat qui frisait déjà la chlorose.

“ Tu souffres ? lui dit un jour son Bartholo.

—Oui, lui répondit Ann-Rosine ; il me semble même que je vais mourir. Ce qui me rendrait la vie, la santé, c'est la Nouvelle-Orléans, avec son port débordant de voiles ; avec ses églises pleines

de sonneries ; ses théâtres où se porte la foule. Ce qui me guérirait, ce serait le bruit, le tumulte, la vie d'une grande ville! Autrement, dans six mois je vois une tombe creusée au pied de ce grand chêne vert... Je m'y suis couchée hier pour savoir l'espace que mon corps occuperait... Cinq pieds et trois pouces... Il me faut donc la Nouvelle-Orléans... ou la mort... François, me laisseras-tu mourir ?"

Le vieillard tendit les bras à la jeune femme.

" Nous irons à la Nouvelle-Orléans," dit-il en laissant tomber quelques larmes de ses yeux octogénaires.

Ann balbutia un mot d'amour.

" Nous irons à la Nouvelle-Orléans, ajouta-t-il, et tu vivras."

Peu de jours après, le vieillard vendit sa petite maison du bayou Tortue—et son terrain—et sa belle cour qu'ornait si bien sa ceinture de lauriers-roses—et la vue des forêts voisines où ses rêves lui avaient sans doute montré plus d'une fois les fantômes de ses deux femmes fouillant la terre et y enfouissant les trésors fantastiques qu'il avait si longtemps cherchés.

Un de nos amis lui acheta sa terre et sa maison, après lui avoir démontré par A plus B la folie qu'il commettait et le trou-à-loup où il allait tomber comme s'il avait joué à Colin-Maillard.

Cet ami, c'est Euclide St-Julien.

Il y eut entre Euclide et lui un de ces adieux où notre ami—homme plein de cœur et d'honneur—dut lui dire, comme avertissement, une variante de l'air que le Prieur chante à Fernand dans la Favorite :

Peut-être battu par l'orage,
Tu voudras, pauvre naufragé,
Regagner en paix le rivage
Et le port qui t'a protégé.

—Je pars," dut répondre Cloutier à Euclide........

Et Bartholo partit avec Rosine pour la Nouvelle-Orléans,—riche de quelques centaines de piastres que la vente de sa terre lui avait rapportées.

Le dénouement de notre histoire pourrait être écrit par tous ceux de nos lecteurs qui n'ont jamais entendu parler de nos héros.

Quelques mois après, le vieux François Cloutier revint seul à la Côte-Gelée et se présenta chez le major St-Julien, après avoir tra-

versé, à pied et un bâton à la main, cette même prairie Sauvé où nous avons déjà vu passer Ann.

“ Major, dit-il, *elle* m'a quitté... *elle* a disparu un matin en emportant mon boursicot... *elle* m'a volé... *elle*...”

Le Major l'interrompit avec un sourire... sourire qui voulait dire que la nouvelle qu'il croyait lui annoncer était prévue par lui.

“ Monsieur François, lui dit-il, je vous ouvre ma maison... restez-y tant que vous voudrez.”

Les nombreux enfants du major vinrent entourer ce Niobé mâle qui revenait courbé sous le poids d'une déception qui n'attirait les sympathies de personne, parce qu'elle était prévue de tous.

Il y a douze ans que le Canadien repose sous la tente du Major, avec une intelligence toujours lucide, mais un peu faible à l'endroit des sorciers, auxquels il a le malheur de croire beaucoup plus qu'en Dieu.

Il y restera jusqu'à sa mort... à moins que la mort ne l'oublie!...

La mort l'oubliera-t-elle?

Peut-être!

VERMILLONVILLE ET LA FIEVRE JAUNE

C'était en 1853.

Un nommé Abraham Hirch était allé accompagner à la Havane le nommé *Viléor Vallot,* qui avait assassiné Sosthène Guidry dans un bal,—lequel Vallot devait se remarier à la Havane, se faire chasser de l'habitation de M. Eugène O..., qui s'était ouverte pour lui parce qu'il était Louisianais, se faire arrêter dans le Missisipi par deux officiers de police—et enfin se faire mettre en liberté par MM. Soulé et Duvignaud.

Abraham Hirch avait donc accompagné Vallot à la Havane, à une époque où le *vomito negro* y régnait.

A. Hirch était Juif.

Après que l'assassin, dont il était le tuteur, eut touché barre à la Havane, il s'empressa de regaguer Vermillonville.

Le surlendemain de son retour, il tomba malade de la fièvre jaune.

Cinq ou six jours après, il était mort.

Dieu avait réglé à sa manière les services qu'Abraham Hirch avait rendus à Viléor Vallot.

Seulement, ô mon Dieu ! permettez une question à celui qui n'est auprès de vous qu'un ver de terre : Pourquoi rendîtes-vous toute une communauté responsable des crimes d'un seul ?

Abraham meurt... et la mort semble se contenter de cette victime.

Quelques jours se passent.

Les cas de fièvre reparaissent... un à un d'abord... ensuite ils frappent à tort et à travers avec une malignité foudroyante.

Tout ce qui pouvait fuir, fuit dans les campagnes voisines... la mort plane sur le village... il n'y reste plus que ceux qui ne peuvent quitter ni leurs maisons ni leurs affaires... Quelques blancs et quelques personnes de couleur restent... l'abbé Maigret, leur curé, en tête.

Pour l'abbé Maigret, le soldat de Dieu, c'est un poste de bataille.

Pour la population qui reste, c'est aussi un poste de bataille. Ils seront les Prométhées de cette implacable maladie.

La maladie tue sans remarquer l'âge, la nationalité, la race. Elle tue blancs, gens de couleur, nègres, tous nés dans le pays. Elle se montre partout égalitaire.

Donc la fièvre jaune tuait à Lafayette.

Quelques braves, ou plutôt quelques chrétiens étaient restés.

Qui dit chrétien, dit charitable ; la charité a plus de séductions que le péril.

On pourrait compter les zouaves qui sont tombés à l'assaut de Malakoff : qui pourrait compter ceux qui sont morts aux assauts du dévouement ?

Nous avons dit que les morts se comptaient d'abord un par un, puis il y eut du luxe : on les compta par six, par huit, par douze.

Les bras manquèrent bientôt aux cercueils et aux fosses.

La peste causée par la putréfaction des cadavres était imminente. Avec la fièvre jaune, cela eût fait deux fléaux. C'était déjà beaucoup trop d'un.

Alors, si d'un côté on vit des lâchetés, des lits de mourants désertés, on vit d'un autre côté des dévouements dignes de l'antiquité.

Cinq ou six hommes offrirent leurs bras, creusèrent les fosses, ensevelirent et enterrèrent les cadavres.

Ceux d'entre eux qui tombèrent malades furent admirablement suppléés par leurs frères restés debout. Il y eut parmi ces *frères de charité* des immolations, des mépris de la mort à honorer toute la nation. L'un d'eux prit le cadavre d'une négresse libre, nommée *Désirée*, femme de proportions énormes, la mit *seul* dans le cercueil ; plaça seul ce cercueil sur une charrette, le conduisit *seul* et en le traînant à bras jusqu'au cimetière et le descendit *seul* dans la fosse qu'il avait *seul* creusée.

C'est d'autant plus admirable, que c'est resté plus inconnu. C'est beau comme la proclamation de Garibaldi à ceux qui vont combattre avec lui en Sicile—proclamation qui dit : que ceux qui iront combattre avec lui, n'auront ni décorations, ni grades à attendre,—qu'ils n'auront d'autre honneur à prétendre que celui de se faire tuer. Nous vivons, du reste, dans un siècle où l'homme semble prendre *moralement* des proportions surhumaines. Nous avons étudié l'homme dans l'histoire et ce n'est que dans ce siècle qu'il nous a paru réellement la créature de Dieu.

Durant la première période de cette épidémie que beaucoup nomment *fièvre jaune* et d'autres *peste*, l'abbé Maigret était resté à son poste.

L'abbé Maigret était un ancien rédacteur de l'*Avenir*, qui s'était soumis à la condamnation prononcée par le pape contre notre Lamennais. C'était à la fois un grand cœur et une grande intelligence... Eh bien ! à la fin de cette épidémie, *il eut peur*.

Il se réfugia à la Côte-Gelée et célébra la messe sous les magnifiques lilas de M. Paul St-Julien, lilas qui devaient être dévastés plus tard par l'ouragan du 10 août 1856.

La mort tuait toujours à Vermillonville et ne dépassait pas, chose étrange ! les limites de la corporation. Comme contraste, les campagnes n'avaient jamais été plus saines.

Heureuse compensation !

L'abbé Maigret s'était réfugié chez le Dr. V. Gauthier.

Son mulâtre meurt, il l'enterre dans la cour de l'habitation où il a trouvé asile.

Il repart, le cœur brisé, pour le village qu'il avait abandonné de corps, mais où il avait été porter les sacrements, chaque fois qu'il en avait été requis.

Ceux qui lui avaient donné asile partent pour le Bayou Goula;

et le Dr. Gauthier y meurt, un an après, de la maladie qu'il avait fuie.

Le curé meurt, le dernier, de l'épidémie régnant à Vermillonville.

L'avant-dernière victime fut *Gabriel Girard*, ex-mousse de la marine française, garçon intelligent qui ne demandait qu'à vivre et que la fièvre jaune envoya dans l'herbe du cimetière de Vermillonville. Aujourd'hui il ne reste de lui que ce qui restait aux fossoyeurs de Shakspeare jouant avec le crâne d'Yorick.

" Pauvre Girard ! pauvre Yorick ! "

Nous dînions chez l'abbé Maigret, lorsqu'on vint nous dire qu'il y avait, à quelques pas de lui, un chrétien qui allait mourir : c'était Girard.

L'abbé courut porter la parole de Dieu à cette âme agonisante. Quelques jours après, il alla rejoindre ceux de son troupeau que le fléau avait choisis, au tribunal d'en haut.

Les hommes manquèrent à son enterrement ; quelques cœurs dévoués s'y trouvèrent seuls.

Treize dames,—nous les avons comptées nous-même,—accompagnèrent le cercueil qu'on allait descendre dans la tombe. La femme a toujours battu l'homme sur le terrain du dévouement et de la charité.

L'abbé Maigret mort, on compta les victimes de l'épidémie : soixante-treize victimes avaient succombé sur une population de cent et quelques personnes, malgré le dévouement de quelques blancs, de la population de couleur et des héroïques *Sœurs de la Ste-Croix*, qui avaient paru partout où il y avait eu une agonie à consoler, un pan du ciel à ouvrir à tout mourant.

En somme, la bataille avait été rude, mais la défense admirable, —et l'ange de la Charité pouvait planer au-dessus de Vermillonville et applaudir des cœurs dignes de lui.

....

Dans cette épidémie, nous voyons Santa-Maria reparaître, et ce n'est pas notre faute si, dans ce champ de bataille de la charité, nous sommes obligé de silhouetter ce profil de démon.

Un jour, on emporta au cimetière le cadavre de Louis B..., un jeune et laborieux ouvrier français dont nous voyons passer encore, dans le miroir de nos souvenirs, la figure douce et mélancolique.

Il avait été moissonné, comme les autres, par cet horrible fléau qui n'épargnait personne, malgré les dévouements que nous avons mentionnés et auxquels nous devons ajouter ceux de la Société Howard,—*cette Sœur de Charité protestante*,—qui se bat avec tant de désintéressement contre la maladie qui a déjà détruit tant de nobles vies.

Ce jeune ouvrier laissait une veuve... une chaste et énergique femme, remariée depuis dans une des paroisses du fleuve.....—et cette veuve qui, pour nous servir des paroles de l'Écriture, ne voulait pas être consolée parce que son mari n'était plus, cette veuve s'était couchée près du lit que la mort de son mari avait laissé vide, brisée par la douleur autant que par la fatigue et la maladie.

C'était une de ces infortunes d'autant plus saintes que Dieu seul les protége ou plutôt qu'il devrait les couvrir de sa main puissante.

N'est-ce pas que pour vous et pour nous, pour tout cœur qui bat, pour tout être civilisé, pour tout chrétien, elle eût été sacrée, dix fois sacrée, cette femme à qui la mort venait de prendre son mari... son mari jeune et vaillant... son mari qui lui avait fait sans doute de ces adieux éplorés que l'agonie sait seule trouver... son mari dont les derniers baisers étaient encore tièdes sur ses lèvres?

N'est-ce pas que cette femme, brisée, malade, et dont on venait d'emporter le mari mort!—oh! n'est-ce pas que cette femme aurait été respectée par nous, comme tout ce que nous aimons et respectons le plus,—comme notre sœur! notre mère! notre femme! comme nous, chrétiens, respectons Marie, la douce Vierge-Mère? N'est-ce pas que Don Juan lui-même, le sublime débauché, n'aurait pas osé toucher à ce voile de veuve qui sentait le cadavre, à cette grande douleur qui pleurait encore sur une tombe béante?...

Santa-Maria l'osa...

Un sauveur... deux sauveurs intervinrent providentiellement: l'un, le docteur Thomas, mort depuis de consomption; l'autre, Lolo Prouette, aujourd'hui maître de café à la Nouvelle-Ibérie.

Nous ne savons si nos lecteurs seront de notre avis, mais nous écrirons, dans tous les cas, une impression qui nous est personnelle.

Si nous avions le bonheur de rendre, une fois dans notre vie, pareil service à une femme, nous en serions plus fier que si, soldat, nous enlevions une batterie ou dix drapeaux à l'ennemi.

Santa-Maria sortit sain et sauf de cette maison où il aurait dû

trouver la tombe... et alla porter son désappointement dans la tribu de *Coco*, où il avait alors une compagne... comme tous *les gentils-hommes de la nuit* qui abondaient dans nos paroisses souillées alors... et régénérées depuis par nos Comités.

LE QUART D'HEURE DE RABELAIS

—

Après son exploit, Santa-Maria était rentré dans l'ombre—ombre où son individualité ne pouvait rien perdre, et où la société n'aurait pas sans doute daigné l'apercevoir, malgré les trois ou quatre jolis petits crimes que, à défaut d'exploits, il pouvait ajouter aux illustrations de son blason. Il est des figures qui aiment à prendre des bains de lumière; d'autres qui aiment à se noyer dans l'ombre. Dieu, le merveilleux artiste, a fait le jour et la nuit avec intention. Aux *élus*, le grand jour, le grand soleil, la grande lumière! Aux maudits, la nuit! et qu'on n'oublie pas que la famille des maudits commence à Caïn.

Où s'était caché ce Lovelacé catalan? ce toréador, ce soldat de don Carlos, ce *contrabandista* qui portait si élégamment la navaja à sa jarretière? Nous ne saurions le dire. L'histoire suit parfois les grands hommes jusqu'à leur garde-robe; quelquefois elle les perd de vue dans des moments de somnolence qui la font ressembler à la police de la Nouvelle-Orléans. D'ailleurs Santa-Maria n'avait aucun droit à ce que l'histoire lâchât à ses trousses tous ses mouchards. Elle ne surveille que ceux qu'elle admire.

Il y a deux mois, il reparut comme Achille sortant de sa tente, après sept ans de retraite. Les hommes de la trempe de Santa-Maria ont dû inspirer la légende du *Juif-Errant*. Bohémiens de la civilisation, ils s'incarnent dix fois, vingt fois, comme les dieux de l'Inde, en une seule et même personne. Ces incarnations passent inaperçues de la foule: mais elles sont un phénomène de tous les jours, et elles se renouvelleront jusqu'à la fin du monde.

La renommée s'occupa de nouveau de Santa-Maria, il y a deux mois. On apprit qu'il habitait le Calcassieu, qu'il y cumulait les

fonctions de médecin et celles d'hôtelier, et qu'un Comité, présidé par *Hiriam Andrews*, craignant qu'il n'empoisonnât la population par l'action combinée de la médecine et de la cuisine, lui avait ordonné d'aller exercer ailleurs sa double industrie.

Santa-Maria, devant cette condamnation populaire, ne songea pas le moins du monde à brandir sa navaja. Il accepta l'ostracisme, mais non sans avoir hurlé autant de *caramba* qu'il avait hurlé autrefois de *Viva Carlos Quinto !* Il partit pour l'exil sans faire aucune résistance. Depuis la mort de Don Quichotte, on ne pourfend plus les géants.

Quelques jours après, il arrivait à Jenneret (paroisse Ste-Marie).

JENNERET—L'HOTEL PREVOST

Connaîssez-vous Jenneret ?

Il y a vingt ans, c'était un village qui existait à l'état de mythe... comme tant de villes fantastiques des Etats-Unis, se composant de rues tracées par le soc et de poteaux plantés d'espace en espace, indiquant le nom de ces mêmes rues. Quant aux maisons, elles brillent par leur absence, mais quand elles s'élèveront, elles pourront choisir leur terrain dans les rues décorées des noms les plus sonores : depuis celui de Washington, le fondateur de la patrie, jusqu'à celui de *M. Douglas* qui veut défaire ce qu'a fait Washington.

C'est la spéculation qui donne ces coups de charrue et élève ces poteaux indicateurs, et comme elle peut tout ce qu'elle veut dans ce pays où elle est reine et maîtresse, elle est sûre que les villes dont *elle décrète* la fondation, jailliront un jour du sol. Ses miracles, elle les fait avec une baguette qui, de nos jours, a produit autant de crimes que de miracles : la baguette d'or.

Il y a vingt ans, le quartier dont nous nous occupons était habité par un Américain nommé Jenneret.

Cet Américain conçut, le premier, le projet d'élever son quartier aux *honneurs de village*. Il partit sans avoir pu faire une réalité de son rêve ; mais ses voisins donnèrent son nom à la localité

dont il avait rêvé l'agrandissement. Étrangeté des destinées humaines ! Colomb découvre l'Amérique—un autre la nomme. Jenneret rêve seulement qu'il bâtit un village... et baptise de son nom ce village... œuvre d'un autre !

Hâtons-nous de dire que, dans le rêve du vieux Jenneret, il n'y avait rien qui dépassât les règles du possible. Pour l'accomplir, il ne fallait qu'une main ferme et intelligente, et cette main devait se trouver.

Oui, il y avait tous les éléments de succès :

Habitations princières baignant leurs pieds dans les eaux du bayou Têche ;

Clientèle riche et certaine pour toutes les professions ou métiers qui se grouperaient dans le voisinage ;

Navigation quotidienne de bateaux à vapeur mettant en communication les Attakapas et l'opulente capitale de l'État ;

Bayou ombreux et poétique se déroulant, comme un immense ruban liquide, à travers les campagnes attakapiennes.

N'y avait-il pas là un théâtre et des décors tout prêts pour servir de cadre au village rêvé par le vieux Jenneret ?

Celui qui allait faire sortir ce village de terre arriva.

Il venait du Texas où il avait été courtiser la Fortune—cette coquette que tous courtisent et qui se donne à si peu de gens.

Elle lui avait donné ce que les filles de nos campagnes attakapiennes appellent vulgairement un *capot.*

Ces sortes d'échecs découragent les faibles—ils aiguillonnent les forts.

Notre homme était fort.

" Allons ailleurs !" se dit-il sur la jetée de Galveston—et il était parti.

Une embarcation pontée—barque de pêcheur, plutôt que de marin—l'avait jeté à Pattersonville.

Sa bourse était légère comme celle d'un noble espagnol ; mais son cœur était plein de foi.

Sa première nuit en Louisiane, il la passa au pied d'un arbre gigantesque qui se trouva fort à propos sur sa route.

On était d'ailleurs en été et la nuit était tiède et pleine d'étoiles.

Le voyageur dormit ce soir-là mieux qu'il n'eût dormi aux Tuileries.

Le lendemain, il se réveilla frais, dispos et comme retrempé par cette nuit *à la prolétaire.*

Il remonta le bayou Têche ; en côtoya les belles rives, son bâton de voyage à la main ; dépassa Franklin ; donna un regard d'admiration aux splendides habitations Frère, Laclère, Fuselier, Martial Sorrel, Fay, Grevemberg,—panorama féerique que le hasard déroulait devant lui—vit, en passant, le lieu où Jenneret avait placé la Rome de ses rêves—et alla se fixer modestement, comme professeur sur une habitation...

Un an après, il ouvrit un café et un magasin sur le théâtre où son initiative devait faire sortir un village.

Bien modestes furent d'abord et ce café et ce magasin. Le papillon, avant qu'il lui vienne des ailes, n'est qu'une pauvre petite chrysalide.

Puis, comme le maître était intelligent, la foule subit bientôt la loi d'attraction--cette loi qui est classée parmi les lois physiques et qui est aussi reconnue en morale.

Les clients vinrent, un à un d'abord... puis par dix... puis par cinquante... puis par cent. Ils firent rapidement la boule de neige... Les premiers jours, on les comptait sans peine... ensuite on les appela légion.

Un jour, l'heureux fondateur put porter le marteau sur le théâtre de ses humbles débuts et lui donner une parure digne de sa prospérité.

L'humble maisonnette disparut donc comme un décor trop vieux. Ce jour dut être pour son propriétaire un jour de joie infinie.

Alors s'éleva l'hôtel que tous connaissent aujourd'hui, hôtel voilé de lilas qui lui versent une ombre et une fraîcheur délicieuses ; hôtel aux proportions grandioses, ayant une salle de café monumentale, avec un billard, chef-d'œuvre d'Antognini ; une *bar* où étincellent toutes les merveilles liquides, qui sont la poésie du palais comme la musique est la poésie de l'ouïe,--et une table offrant chaque jour ses tentations gastronomiques aux gourmands.

Là, trône aujourd'hui un homme qui, en sus des séductions que l'hôtel tend aux passants, leur donne gratis sa gaieté, son entrain et sa verve qui, à défaut de son passeport, accusent son origine méridionale.

Il s'appelle Jules ***.

Le propriétaire de l'hôtel s'appelle Paul Prévost.

Autour de l'hôtel, sont groupés : le beau magasin de M. Hudson et une quarantaine de maisons blanches, habitées par une population active, industrieuse, une colonie de vaillants ouvriers qui courent à l'aisance en travaillant et en chantant.

L'église n'a pas encore érigé sa croix sur ce village qui s'est dressé comme par enchantement au coup de baguette de Prévost.

Patience ! le tour de Dieu viendra !

OU L'ON RÉPÈTE A SANTA-MARIA

CE QUE LUI AVAIT DIT HIRIAM ANDREWS

—

Le 15 juin, celui qui écrit ces lignes revenait, en compagnie du major St-Julien, de la ville et du fleuve où ils avaient été serrer la main à quelques excellents amis.

C'était à bord du *St. Mary*, le bateau-poste de la ligne du Têche.

Nous étions sur le pont, aspirant les parfums de la nuit, et récitant mentalement les strophes excentriques de notre pauvre Alfred de Musset à la lune, qui, ce soir-là, brillait de tout son éclat, lorsque la cloche et le sifflet du *St. Mary* nous annoncèrent le landing de Prévost. (Nous avions oublié de dire que le bureau de poste se trouve dans son hôtel.)

Bientôt après, le bateau stoppa et Prévost nous apparut, une torche à la main.

“ Vous voilà fort à propos, nous dit-il en poussant une exclamation joyeuse ; j'allais vous écrire.

—Pour ?...

—Pour vous demander si Santa-Maria n'a pas été chassé par quelqu'un de vos comités, auquel cas nous le *re*chasserions nous-mêmes. Nous ne voulons pas que Jenneret devienne un *refugium peccatorum* de vos paroisses, comme Franklin l'a été si longtemps.

—Santa-Maria est donc votre voisin ?

—Oui, depuis deux jours.

—J'ignore s'il a été chassé, mais le Major, qui est à bord. sera peut-être mieux informé que moi."

Nous allâmes à bord ; le Major ne savait rien.

Le bateau reprit sa route et nous dîmes adieu à Prévost, après lui avoir promis des renseignements aussi prompts que certains.

Trois jours après, il reçut de nous une lettre contenant une courte biographie de son *voisin* et *son expulsion de la paroisse Calcassieu* par le comité présidé par Hiriam Andrews.

Nous lui disions en finissant :

" Chassez ce drôle, mon cher Prévost, et dormez tranquille ;—cette expulsion ne vous sera pas comptée au jour du jugement dernier."

....

Le 22 juin, l'hôtel Prévost réunissait une quarantaine d'habitants des plus honorables. Ces messieurs étaient graves comme le sont les hommes de cœur et d'honneur qui ont un grand devoir à remplir. Ils allaient en effet s'organiser en Comité de Vigilance et juger un homme.

M. Paul C... fut nommé président. Dans cette assemblée d'honnêtes gens, choisir un honnête homme était chose facile, ou, pour mieux dire, il n'y avait que l'embarras du choix.

Santa-Maria fut amené.

" Vous êtes condamné, lui dit le président, à partir de notre quartier dans les vingt-quatre heures."

Santa-Maria remercia ses juges et partit dix-huit heures après en menaçant l'Amérique en général et les habitants de Jenneret en particulier de la colère du roi d'Espagne.

Faut-il pour cela que l'Amérique arme ses côtes et ses miliciens comme l'Angleterre ? Nous ne le pensons pas.

COMITÉ

DE

VERMILLONVILLE

Au gouverneur Mouton, président.

LA PAROISSE LAFAYETTE

Dans les premières années de ce siècle, la paroisse Saint-Martin était grande comme une de ces principautés allemandes ornées de ces inutilités qu'on appelle des grands-ducs... ou comme trois ou quatre départements français.

Elle touchait d'un côté au comté de Ste-Marie, alors à peine réveillé par les haches des défricheurs de quelques habitations,—d'un autre au comté des Opelousas qui forme aujourd'hui la paroisse la plus riche et la plus populeuse de l'Etat,—enfin du côté de l'ouest, elle touchait à la mer par ses prairies tremblantes où se dessinent comme des oasis, ces magnifiques îles formées de couches d'alluvion, couronnées de chênes séculaires et qu'à cause de ces rois de nos forêts louisianaises, on appelle *chênières*.

C'était une belle paroisse ;

Belle par ses prairies, vastes et vertes comme celles du *Far-West*, immortalisées par Cooper,—et qui appelaient la charrue du laboureur ;

Belle par son Grand Bois qui, alors comme aujourd'hui, fermait son horizon à l'est, comme les Pyrénées ferment la France du côté de l'Espagne ;

Belle de ses prairies s'allongeant vers la mer, comme pour saluer la mère nourricière du commerce américain et comme pour lui demander en même temps, les substances salines qui font leurs pâturages si riches ;

Belle enfin de ses forêts, de ses campagnes, de ses bayous, artères communiquant du cœur des Attakapas à la mer,—et dont les deux plus riches étaient : le Têche, courant du nord au sud jusqu'à la baie Berwick, ainsi nommée par une famille dont les descendants existent encore ; et le bayou Vermillon, d'une navigation moins facile, mais courant vers la baie du Vermillon à travers la plus splendide prairie tremblante que les hommes aient jamais admirée.

Comme toutes les colonies primitives, Saint-Martin n'avait alors qu'une population rare, perdue dans les prairies ou dans les bois qu'elle attaquait : les premières à coups de charrue ; les autres à coups de hache ; hache et charrue faisaient bravement leur devoir. Chaque jour le soleil se mirait dans une savane fraîchement labourée ou dans un angle des forêts veuf de ses arbres de la veille.

Les défricheurs précèdent toujours les civilisateurs.

Les églises n'abondaient pas dans ce pays, séparé de la Nouvelle-Orléans par des distances presque infranchissables,—car la vapeur n'était pas encore inventée ;—pourtant les missionnaires y avaient suivi les premiers pionniers de la civilisation européenne.

Une seule église s'élevait aux Attakapas, celle de Saint-Martin.

Ce village, si beau aujourd'hui, se composait alors de trois ou quatre maisons, groupées autour d'une pauvre église, image vivante de l'étable de Bethléem.

Le curé de cette église s'appelait le père Barrière.

Le père Barrière était tout simplement un martyr.

Dans une de ses missions, au milieu des tribus indiennes, il avait été pris et attaché au poteau du supplice. Au lieu de le faire mourir dans les tortures dont le récit fait frissonner le lecteur qui lit les premiers documents de notre histoire nationale, les Indiens s'étaient contentés de lui arracher les ongles—et l'avaient ensuite renvoyé.

Le père Barrière était héroïquement sorti de cette épreuve, une

des plus cruelles qu'enregistre la médecine,—et, Dieu aidant, il avait reparu sur la brèche...

Soldat du Christ, il s'était remis à l'œuvre après la bataille ; seulement il devait être plus fier d'offrir à Dieu le calice... avec ses ongles mutilés.

Le père Barrière était curé de Saint-Martin ; c'est-à-dire d'une paroisse plus grande aujourd'hui que beaucoup de diocèses.

Ses paroissiens étaient seulement les *rari nantes in gurgite vasto* de Virgile.

Les néophytes étaient perdus dans le désert et le clergé était trop pauvre pour y envoyer de nombreux chasseurs aux âmes.

L'œuvre de ces chasseurs d'âmes devait être abondante dans l'avenir ; alors elle commençait.

Le père Barrière avait donc comme un petit royaume à éclairer de la lumière de l'Évangile ; mais un royaume où l'émigration portait chaque jour de nouveaux sujets.

Ce champ qu'il commençait à défricher promettait une moisson abondante.

Aujourd'hui la croix y est aussi enracinée que les plus vieux arbres des forêts.

C'était l'aube de la civilisation attakapienne.

Du reste, les colons étaient tous méridionaux, c'est-à-dire de race latine.

Dans la zone que domine aujourd'hui la Nouvelle-Ibérie, des Espagnols :

A St-Martin et plus loin, des Français et des Acadiens déportés des possessions anglaises du Canada, comme les Messéniens le furent jadis des champs de la Grèce.

Race formée d'éléments hétérogènes mais qui devaient se fondre et concourir ensemble à une œuvre de civilisation qui a fait depuis des Attakapas une des parties les plus belles de la Louisiane.

Vers 1820, la paroisse St-Martin se trouva comme ces villes de la Grèce qui envoyaient au loin leurs jeunes gens fonder des colonies —en pleine exubérance de population.

Les colons avaient poussé dans ses prairies aussi drus que les brins d'herbe : ils demandèrent à s'organiser en paroisse, en se traçant pour frontières les bayous Tortue et Carancro.

C'étaient des enfants devenus grands et qui demandaient à se séparer de leur mère.

Leur vœu fut exaucé ;—la paroisse Lafayette fut érigée en 1823.

Le chef-lieu avait d'abord été placé sur la rive droite du bayou Vermillon,—sur cette rive pittoresque où s'élèvent aujourd'hui les quelques maisons qui forment le hameau qu'on appelle le Pont, et où se trouve, entre deux magnolias, la source qui désaltéra le meeting vigilant du 4 juillet—meeting que nous décrirons ailleurs.

C'était là, à ce qu'il nous semble, un choix dicté par les lois topographiques, les seules qui doivent diriger les sociétés qui commencent ; car le village naissant avait à ses pieds un bayou navigable pendant plusieurs mois de l'année et qui, grâce à la vapeur, aurait ouvert plus tard, par mer, entre la nouvelle paroisse et la Nouvelle-Orléans, des communications faciles.

L'année suivante (1824), le siége de la paroisse fut transféré trois milles plus loin, dans la magnifique plaine où l'église, œuvre de l'abbé Maigret, lance dans le ciel son clocher bysantin.

Une famille,—dont les chefs avaient amassé par le travail des richesses qui devaient décupler dans les mains de leurs descendants, —avait offert les terrains du nouveau village.

Cette famille était celle qui devait donner à l'Etat un gouverneur et un lieutenant-gouverneur,—et, dans la personne du premier, la plus éclatante personnalité des Comités de Vigilance.

C'était la famille Mouton.

Nous donnons ici—ne fût-ce que comme jalons pour l'histoire de cette paroisse—les noms de ses premiers représentants, dont quelques-uns vivent encore.

1. M. Jean Mouton, un des chefs de la famille sus-nommée.

2. Alexandre Mouton et André-Valérien Martin, tous deux vivants : l'un, ex-gouverneur et ex-sénateur au Congrès, président du Comité de Vigilance de Vermillonville et enfin président de la convention qui a proclamé la séparation de la Louisiane ; l'autre, jouissant sous les ombrages de sa riche habitation des loisirs que lui ont faits son travail, sa loyauté et son intelligence.

3. François Braud, le Dr. Creighton (déjà nommé dans notre histoire du Comité de la Côte-Gelée) et Joseph Bernard, qui revit dans trois ou quatre beaux petits-enfants que nous aimons comme s'ils nous appelaient leur *frère* ou leur *ami*.

. . . .

Et maintenant que nous avons exposé à grands traits l'histoire des premiers jours de cette paroisse, abordons sa plus puissante individualité : c'est du reste la figure la plus saillante des pages que nous avons encore à écrire.

LE GOUVERNEUR MOUTON

Nous nous hâtons de dire, en commençant ce chapitre, que nous ne ferons point d'apothéose, mais tout simplement de la biographie.

Le gouverneur Mouton doit être né avec le siècle.

D'une race où le lait pur des mères a versé de génération en génération la santé et la force, l'enfant dut grandir, sain et fort, au milieu de ces savanes attakapiennes presque aussi désertes alors que celles du *Far-West.*

Enfant, il dut monter à cheval et chasser à travers les prairies, les papillons d'abord, puis les oiseaux, avec des arcs indiens, puis les chevreuils, avec quelque fusil remis sans doute timidement entre ses mains par la tendresse maternelle.

Il grandit et se développa dans ces exercices de la première enfance. Le soleil de la Louisiane n'est terrible qu'aux êtres frêles et débiles : il hâle les hommes forts, mais il les a toujours retrempés.

Jeune homme, il ne jeta pas au vent ses années comme tant de contemporains le faisaient à cette époque. Il y avait en lui comme un pressentiment de sa grandeur future,—il travailla.

La vie est un champ aride pour les paresseux, mais s'ouvrant toujours à ceux qui la défrichent.—Elle rend au centuple tout ce qu'on lui demande par la lutte : il le savait et il combattit.

Après de consciencieuses études du droit chez le vieux juge Voorhies, le chef de deux générations illustres dans la magistrature, comme les Vernet le sont dans la peinture, M. A. Mouton fut reçu avocat.

Le semeur allait moissonner ; le jeune Attakapien allait voir le peuple venir à lui.

En 1827, M. A. Mouton fut nommé membre de la Chambre des Représentants ;

En 1828, électeur du parti jacksonniste ;

En 1830, Speaker ;

Quelques années après, sénateur au congrès des Etats-Unis ;

En 1842, il était gouverneur.

C'était une carrière parcourue en quelques années ; une carrière rapide et brillante comme celle des jeunes généraux du premier empire français.

En 1846, après quatre années de pouvoir, inaugurées par un message qui fit sensation dans toute la presse américaine, et où il proclamait en matière d'emplois publics, la rotation,—principe qui dut faire pâlir les budgétivores, il rentra dans la vie privée et se réfugia dans sa splendide habitation, aux portes de Vermillonville.

Le gouverneur Mouton était dans toute la force de l'âge et il alla simplement gouverner son habitation, après avoir gouverné souverainement notre Louisiane.

Il laissa à la porte de son habitation tous les souvenirs de l'éclatante carrière qu'il avait parcourue : souvenirs de Washington,—débats du sénat—ses grands orateurs—ses tribunes ruisselantes de soie, de diamants et de femmes, lorsque parlaient les grands orateurs de cette époque trop vite envolée,—revues militaires de la Nouvelle-Orléans,—ovations données à sa carrière,—il oublia tout pour se faire planteur—rien que planteur. Comme saint Jérôme, il avait laissé les splendeurs de Rome pour la solitude... Au dix-neuvième siècle, il n'y a plus guère que l'Amérique qui voie de ces abdications à la Charles-Quint.

Le gouverneur Mouton vivait sur son habitation depuis sa retraite, comme un homme qui, après avoir payé glorieusement sa dette à la société, aurait eu le droit de vivre dans le repos,

Oubliant, oublié,

comme a si bien dit Victor Hugo.

Cependant, il n'avait pas si bien renoncé au monde, que tous les ans il ne fût pris du désir de revoir les divers théâtres de sa première jeunesse,—ces théâtres où il avait paru comme envoyé de son Etat et comme un des plus beaux représentants de la race franque dont il portait du reste le cachet sur sa figure,—médaille des Bourbons datant de Louis XIV.

Il allait tous les ans à Washington, où il avait paru dans toute

sa force,—où il avait pu dire, en faisant jouer tous les ressorts de sa puissante poitrine :

O printemps, jeunesse de l'année!
O jeunesse, printemps de la vie!

Puis il venait s'ensevelir de nouveau sur son habitation, bon et simple comme tous ceux qui abdiquent un rôle éclatant,—conseillant les uns, rendant service aux autres,—rendant enfin à ses concitoyens, avec usure, la monnaie du mandat qu'ils lui avaient donné.

Plus tard, quand pour réprimer des crimes de tous les jours, les Attakapas, répondant à la voix du chevaleresque major St-Julien, se couvrirent de Comités de Vigilance, le gouverneur Mouton se jeta dans le mouvement et sanctionna ainsi, aux yeux de tout le pays, la légitimité de cette insurrection momentanée contre la loi.

A la Queue-Tortue, à cette journée tant calomniée et où la société ne fit que se défendre, il alla, accompagné du major St-Julien et d'un autre chef, M. Valmont Richard, de St-Martin,—il alla, sans armes, sommer John Jones, le chef des insurgés, de déposer les armes,—vit, sans sourciller, sans pâlir, le fusil d'un bandit trois fois levé sur sa poitrine.

Mais le grand et l'insigne honneur réservé à cette noble existence et qui en est le magnifique couronnement, est le titre de président de la convention d'Etat de la Louisiane, en 1861,—de cette convention qui n'a pas hésité à se jeter dans la féconde révolution où nous sommes entrés. Dans cette assemblée, élite des patriotes du pays, c'est le gouverneur Mouton que ses concitoyens, les délégués des diverses paroisses, ont élevé au fauteuil présidentiel. C'est lui qui a dirigé les débats qui ont produit l'harmonie de volonté et d'action dont nous sommes maintenant témoins. En cette circonstance grave et suprême, c'est lui qui a été jugé le plus digne entre tant de généreux citoyens. Et il a été à la hauteur de sa mission, et on a pu admirer réunies en lui toutes les qualités de son grand rôle, l'énergie et l'ardeur qui pouvaient bouillonner dans les cœurs les plus jeunes et la prudence et la sagesse qui devaient être le fruit d'une longue et laborieuse carrière.

. . . .

Nous retrouverons cet homme, quand la population attakapienne le rappellera sur la brèche.

En attendant, abordons notre histoire.

UN ASSASSINAT

—

Dans la dernière semaine de l'année 1858, une maison de Vermillonville était le théâtre d'une scène atroce.

Avant de décrire la scène, décrivons la maison.

Cette maison, qui existe encore, étalait alors, sur la belle et large rue qui conduit de la Maison de Cour à l'Église, une rangée de gastronias qui lui faisaient en été comme un voile de fleurs et de verdure.

Cette maison était habitée par une vieille femme blanche, ayant deux belles et chastes jeunes filles, respectées et aimées de tous.

Une cour carrée se dessinait derrière la maison. Dans cette cour, couverte ordinairement l'été d'absinthes sauvages, se trouvait un puits.

Le dimanche dont nous parlons, les deux jeunes filles, qui s'étaient absentées, étaient revenues de la campagne, afin d'assister à la messe, et avaient trouvé une de leurs quatre ou cinq domestiques fourbissant le plancher de la chambre de leur mère,—et l'une d'elles avait dit à cette domestique, appelée Modeste et âgée de 22 ans :

“ Où est notre mère ?

—Chez Rébecca,” avait répondu Modeste en continuant son opération.

Et les deux jeunes filles, ne se doutant de rien, étaient parties aussitôt après pour l'église dont la cloche les appelait à l'office divin.

La messe dite et les deux jeunes filles rentrées au logis, la mère ne revenait pas...

L'inquiétude était entrée bientôt dans le cœur des deux enfants.

“ Qu'on aille voir si notre mère est chez Rébecca,” avaient-elles dit à des amis.

Rébecca (Juive établie au village) ne l'avait pas vue de la matinée.

Alors l'inquiétude s'était changée en terreur, en quasi-certitude d'un crime commis sur leur mère, et les deux jeunes filles s'étaient prises à pleurer.

Puis tous les cœurs s'étaient émus, et cinquante personnes avaient battu le village et la campagne...

Leur mère n'avait été vue nulle part : donc des mains mystérieuses l'avaient fait disparaître ; donc un crime avait été commis.

Cependant la nuit était arrivée et la mère n'avait pas reparu.

Il y avait quelque part dans ce village un cadavre et l'on ne savait pas où était ce cadavre.

Le frisson était dans toutes les chairs.

Le soleil—qui a vu tant de crimes et qui à ce titre doit être blasé sur tous les crimes possibles—le soleil avait disparu dans les bancs de nuages du golfe du Mexique, et les recherches duraient encore.

La maison était entourée d'un immense cordon de spectateurs : une inspiration passa dans le cœur de l'un d'entre eux, qui voyait un jeune mulâtre de 13 ans, esclave de la maison, jouer sur la galerie de la maison sinistre.

" Si nous pendions un peu ce petit mulâtre? cria Henri Livran.

(Il est bien entendu que cette menace avait pour but d'arracher des révélations au jeune esclave.)

—Pendons-le !" cria la foule.

On saisit l'adolescent, qui jusqu'alors avait joué sur la galerie avec une insouciance de lazzarone ; on roula une corde autour de son cou et l'on fit le simulacre de le hisser au haut d'un arbre.

" Grâce !" cria-t-il, au moment où il allait se trouver suspendu dans le vide.

La corde retomba et l'adolescent se retrouva debout sur le sol qu'il avait cru quitter à tout jamais.

" Où est ta maîtresse ? lui demanda Henri.

—Je l'ignore.

—Je te pends de nouveau, ajouta le tortionnaire.

—Maître, dit l'esclave, en le regardant avec des yeux dilatés par la terreur, comme ceux des tigres par la colère, ma maîtresse est... là... là-bas... dans le puits... dans une excavation..." et sa main se leva sans trahir aucune émotion nerveuse et désigna le puits de la cour.

La foule se rua dans la cour comme une avalanche.

Un homme était déjà descendu dans le puits, et y était descendu, laissant à l'orifice du puits une foule de têtes anxieuses. Ajoutons que les jeunes femmes y étaient en majorité.

Il y eut un moment d'angoisse à défier les combinaisons les plus

dramatiques de Shakspeare. Pour expliquer la solennité du tableau, il suffira de deux lignes : un puits béant où un homme était descendu à la recherche d'un cadavre.

L'homme cria bientôt :

" J'ai trouvé le corps... il est tiède... Mme *** est peut-être encore vivante."

Vingt bras se tendirent pour aider l'homme à sortir de ce puits, en en retirant une femme qui était peut-être encore en vie, et qui peut-être aussi était un cadavre.

L'homme remonta... remonta lentement et apparut dans le cercle lumineux, tenant ployé sur son épaule un corps nu, maculé de sang et où la vie semblait palpiter encore.

Puis, comme il sortait de ce puits, un cri d'horreur s'échappa de toutes les poitrines de cet être collectif qu'on appelle la foule... puis un second cri suivit le premier.

C'était une noble et charmante femme, fort connue aux Attakapas, qui, terrifiée par ce spectacle, et penchée qu'elle était sur ce puits fatal, s'était évanouie et était tombée vivante, heureusement, dans ce trou, d'où un cadavre venait de sortir.

Pendant que la vivante était retirée et reprenait ses sens, la morte était étendue sur l'herbe et montrait à la lueur des flambeaux toutes ses blessures.

De la tête aux pieds elle était saignante et mutilée.

La tête avait été fendue à coups de hache ; puis on avait déchiré ses vêtements et mis son corps à nu ; puis, comme le corps était saignant et pantelant, et la férocité des assassins s'allumant comme celle du tigre à mesure qu'il déchire une victime, ce corps avait reçu peut-être cinq cents coups de couteau qui avaient dû s'acharner à plaisir sur tous ses membres...

Ce corps était tiède encore... c'est-à-dire qu'au fond de ce puits il avait dû compter des heures... de bien longues heures d'agonie.

Cette agonie avait dû être affreuse... et elle n'avait pas été éclairée par les prières et les larmes des deux enfants !

Décidément Dieu n'est pas au chevet de tous les mourants !

L'assassinat bien constaté, on commença le lendemain l'enquête sinistre ; les témoignages et les révélations abondèrent de tous les côtés.

L'heure de l'assassinat fut d'abord bien établie. Un esclave de

Mme C. M., qui, depuis des années, porte tous les matins du jardinage au marché de Vermillonville,—cet esclave, disons-nous, passant à six heures du matin devant la maison, théâtre de l'attentat, entendit des cris étouffés qui partaient de cette même maison ; et comme il passait, il vit un jeune mulâtre, le même qui a été à demi pendu dans une scène que nous venons de décrire, jouant sur la galerie.

"D'ou viennent ces cris ? demanda le jardinier.

—Ce n'est rien, dit le mulâtre, c'est ma maîtresse qui fouette Modeste."

Le jeune drôle commettait là un mensonge qui devait lui valoir la potence. C'était Modeste qui, au contraire, assassinait sa maîtresse en ce moment.

Il fut mis en prison et fit des révélations. L'enfance est loquace ; c'est là son moindre défaut ; seulement le jeune prisonnier y jouait sa tête.

Il révéla tout—et l'heure du crime, qui était bien celle où le maraîcher l'avait vu, et l'attentat commencé par des coups de hache et fini au fond d'un puits ; il révéla que, pendant l'assassinat, il avait fait le guet, afin de donner le change sur les cris ou les plaintes qui pourraient s'échapper de la maison pendant la lugubre scène ; il fit si bien que le pauvre diable se fit condamner à mort.

Il ne devait pas être le seul condamné.

Non-seulement le jeune mulâtre avait dénoncé le rôle qu'il avait joué pendant le crime, mais il avait dit aussi quel avait été le rôle des autres acteurs. Deux négresses (Modeste et Hyacinthe) avaient entouré leur maîtresse : Modeste lui avait porté un premier coup de hache ; puis elle avait frappé, frappé, frappé tant que la victime avait donné signe de vie ; puis on avait ramassé ce corps dont le sang et la vie s'épanchaient par mille blessures, et on l'avait jeté dans le puits d'où l'on venait de le retirer encore tiède...

Ajoutons, comme dernier trait au tableau, que ce cadavre, *jeté vivant* dans ce trou à six heures du matin, en avait été retiré *encore tiède*, à dix heures du soir.

Ajoutons encore que les deux jeunes filles, qui avaient trouvé, le matin, Modeste fourbissant, l'avaient vu, sans s'en douter, laver le sang de leur mère, *et avaient marché dessus*.

C'était, comme on voit, un crime à dépasser toutes les plus sombres combinaisons de Shakspeare.

Jamais peut-être l'Afrique n'avait été plus féroce.

La punition devait être exemplaire : elle le fut.

Le jeune mulâtre et Modeste furent condamnés à mort.

Le premier fut pendu quinze jours après.

Durant le procès, Modeste avait fait constater qu'elle était enceinte. En conséquence, le juri avait décidé que son exécution n'aurait lieu que quinze jours après ses couches.

Le roman de cette femme devait avoir encore quelques volumes.

Enceinte et ayant un sursis jusqu'après son accouchement, elle devait être conduite dans la prison des Opelousas ; y tromper la vigilance des gardiens, en étouffant son enfant et en le jetant dans les latrines ; et enfin se faire pendre vingt-et-un mois après sa condamnation, et, cette fois, après un second accouchement bien constaté !

Nous ne sommes pas curieux, mais, puisque cette triste interrogation se présente, nous serions bien aise de connaître le nom de celui qui avait eu le cynisme de chercher la volupté sur les lèvres d'une condamnée à mort.

LES VIGILANTS

Ce crime, commis dans les circonstances atroces que nous venons de raconter, était resté comme une larme sur le cœur des habitants.

La justice découverte depuis longtemps ; le vol organisé là, ailleurs, partout ; toutes les pages que nous avons écrites déjà, et tant d'autres que nous aurons à dérouler encore, tout faisait des Comités de Vigilance une loi de Salut Public.

Vermillonville s'engagea donc dans le mouvement comme la Côte-Gelée s'était armée dans les derniers jours de janvier ; Vermillonville eut sa première réunion le 15 mars.

Voici quelle fut sa constitution :

Société de Protection mutuelle.

CONSTITUTION.

Considérant qu'une bonne administration de la justice est indispensable au bien-être et au jeu régulier de toutes les sociétés civilisées ;

Considérant que les fréquentes violations de la loi sont restées jusqu'à

présent impunies dans notre paroisse, et ont, par ce fait, encouragé de nouveaux désordres, au grand détriment de la paix et de la tranquillité publiques ;

Considérant enfin qu'il est du devoir de tous les bons citoyens de faire respecter les lois du pays en veillant à leur exécution :

Les soussignés ont résolu de former une association dans le but de porter remède, autant que faire se pourra, au mauvais état de choses qui règne parmi nous,—lequel état de choses alarme à juste titre tous ceux qui ont à cœur le succès et le progrès de notre communauté.

En conséquence, ils ont renfermé leurs vœux et leurs aspirations dans la constitution suivante :

Article premier.—La présente association sera désignée sous le nom de *Société de Protection mutuelle.*

Art. 2.—Elle agira de concert avec les autorités de l'Etat, de la paroisse et des corporations, et leur prêtera ses bras et ses fusils pour assurer l'exécution des lois.

Art. 3.—La société choisira parmi ses membres un président et un secrétaire, et il sera du devoir de ce dernier de tenir des minutes de toutes les séances de ladite société.

Art. 4.—Il sera aussi nommé un comité exécutif composé de cinq membres, dont le principal devoir sera de prendre, en cas d'*urgence*, telles mesures qu'il jugera convenables, et qui deviendront sur-le-champ exécutoires, sauf à rendre compte plus tard à l'assemblée des motifs qui auront dicté ces mesures.

Art. 5.—Dans le cas où les moyens d'action déjà adoptés ne suffiraient pas, la société pourra toujours prendre de nouvelles mesures ou rendre de nouveaux décrets selon les circonstances, et s'inspirer surtout de la détermination bien arrêtée de ne reculer devant aucun des obstacles qui pourraient se présenter.

Art. 6.—Nul ne pourra être admis sans avoir été présenté au moins par un membre et sans avoir obtenu l'unanimité des votes.

Art. 7.—Tout membre pourra se retirer de la société, après une démission préalable ; mais tant que cette formalité n'aura pas été accomplie, il sera solidaire de tous les actes de ladite société.

Art. 8.—Chaque membre devra s'engager sur l'honneur à garder le secret sur l'organisation ou les actes de la société.

Art. 9.—Tous les crimes, délits, trafics des blancs ou des gens de couleur libres avec les esclaves seront l'objet d'une enquête sérieuse et, au besoin, d'un châtiment sévère de la part de ladite société ; il sera surtout du devoir de tout membre de dénoncer au comité exécutif toutes les violations de la loi qui seront à sa connaissance.

Art. 10.—*Dans les réunions de ladite société, la politique sera rigoureusement interdite.*

Art. 11.—Une majorité des membres de la société sera nécessaire pour amender les réglements déjà adoptés.

Art. 12.—Il y aura assemblée régulière le premier samedi de chaque mois.

Art. 13.—Un marshal sera toujours à la disposition du comité exécutif pour assurer l'exécution de ses ordres.

Art. 14.—Sur la demande du comité exécutif, le président sera obligé de requérir la société ou de la mettre en permanence.

Art. 15.—Enfin, la société se réunira rigoureusement le jour de l'ouverture de chaque Cour de district.

La première signature qu'on lise au bas de cette constitution, reflet ou modèle de toutes les autres, est celle d'*André-Valérien Martin*, ex-shérif de la paroisse Lafayette, et l'un des noms les plus honorés des cinq paroisses attakapiennes.

C'était donc un ex-officier de la loi qui prêtait, comme un drapeau, son nom pur et honoré à une association qu'une certaine presse devait représenter comme composée de *brigands*.

Près de deux cents noms suivent la signature de M. André Martin ; nous en passerons plusieurs en revue et en pèserons la valeur dans un autre chapitre.

LE PRESIDENT ET LES SOLDATS

DU COMITÉ DE VIGILANCE DE VERMILLONVILLE

—

Cependant, le 16 mars, le *gouverneur Mouton* avait été nommé président, et *A. D. Boudreau*, secrétaire.

Le 21 du même mois, la société nomma son Comité exécutif.

Le ticket suivant fut nommé au comité exécutif, noms bien connus de la population attakapienne :

MM. Désiré Judice, Hasard Eastin, Rosémond Dugat, Lessin Guidry fils, V. D. Martin ;—marshal, M. Ignace Mouton.

De plus, on résolut que le comité exécutif serait renouvelé tous les six mois.

Enfin, plus tard, la société se donna un capitaine et choisit M. *Alfred Mouton*, fils du Gouverneur.

Ancien élève de West-Point, arraché à la vie militaire par une fortune indépendante qu'il avait trouvée sur son berceau, M. A. Mouton était un esprit cultivé, un honnête homme et un officier capable de guider le Comité, s'il se présentait jamais une prise d'armes ou une campagne.

Il devait en donner une preuve à la Queue-Tortue.

Les soldats, nous avons à peine besoin de le dire, étaient dignes d'avoir de pareils officiers.

En parcourant les deux cents signataires de la séance du 21 mars, nous trouvons les noms les plus connus, les plus aimés de la paroisse. Tous ceux qui avaient de l'honneur s'étaient engagés dès le premier jour.

En effet, rien qu'en parcourant au hasard cette liste de noms, que nous citerons peut-être tout entière ailleurs, et que nous citerions surtout avec empressement, si nous pensions que ces feuilles fussent destinées à vivre ; dans cette liste on remarquait : les Mouton, les Latiolais, les Martin, les Braud, les Boudreau, les Guidry, les Doucet, les Bernard, les Peck, les Cormier, les Broussard, les Dugat, les Patin, et tant d'autres que nous pourrions joindre à ces noms déjà si honorables.

J'en passe et des meilleurs !

fait dire V. Hugo à Ruy Gomez, dans une scène d'Hernani, empreinte d'une grandeur toute cornélienne. Par la probité, sinon par les parchemins, nous pouvons dire que cette assemblée valait tous les aïeux du vieux gentilhomme castillan.

Ainsi organisé, ce Comité apportait à celui de la Côte-Gelée une force énorme ; d'abord celle d'un président qui avait rempli avec éclat et dignité les plus hautes charges de la République et qui, en présidant une association réputée *illégale*, lui donnait, pour la faire absoudre et aimer au loin, le baptême de son nom ;

Ensuite l'autorité de ses soldats qui tous, planteurs, avocats, propriétaires, médecins, c'est-à-dire appartenant à la classe lettrée et partant conservatrice, accusaient le mal qui rongeait la société attakapienne par l'illégalité même de leur protestation.

Ainsi organisé, ce Comité, comme tous ceux qui existaient déjà, pouvait défier tous les tribunaux du monde ; car, quel est le juri qui, en voyant des poursuites criminelles dirigées pour ce fait, con-

tre MM. A. Mouton, Aurélien St-Julien, Dupré Patin, Domingeau, Georges Wèbre, Louis Savoie, Foreman, Sarrazin Broussard, Théo. Broussard, Numa Nunez, Jean Reaux, Beguenaud (du Pont Breaux) et tant d'autres dont les noms nous échappent ; quel est le juri qui, ayant à juger de tels hommes, n'eût pas réduit à néant tous les réquisitoires de l'Avocat de District en disant : il n'y a rien de commun entre ces gentilshommes et le Code Pénal ?

Ainsi organisé, ce Comité pouvait donc marcher vaillamment et fièrement à l'accomplissement de son œuvre.

Cette œuvre ne devait pas être une sinécure ; ce que nous avons encore à raconter le prouvera surabondamment.

PREMIERS FEUILLETS

DE L'HISTOIRE DU COMITÉ DE VERMILLONVILLE

Le 16 avril, M. André Valérien Martin avait été appelé à la vice-présidence.

Encore un nom honorable, celui-là !

Encore un citoyen ayant fait deux parts de sa vie, et ayant donné la première à son pays, en représentant sa paroisse à la Législature, et en la servant ensuite avec intégrité comme shérif ; la seconde, il l'avait consacrée à sa famille, qu'il aime à grouper autour de lui, le plus souvent qu'il peut, sous les ombrages de sa magnifique habitation.

M. Ignace Mouton, marshal du Comité, se vit adjoindre dans la même séance, quatre aides :

MM. Edmond Guilbeaux, Jules Dugat, Auguste Murr, Valery Braux.

Le 7 mai, le Comité nomma deux chefs de patrouille par arrondissement :

Premier arrondissement :

Lucien Guilbeaux et Tréville J. Bernard.

Deuxième arrondissement :

Jean B. Broussard et Alc. Mouton.

Troisième arrondissement :
Désiré Landry et Auguste Murr.

Quatrième arrondissement :
Octave Bertrand, Tréville Guidry et Joseph V. Guidry.

Les chefs susnommés étaient investis du droit de requérir autant de membres du Comité de Vigilance qu'en exigeraient leurs patrouilles ou les arrestations qu'ils auraient à faire.

C'était la police de l'état de siége ; mais sous cette police sommaire, grâce à Dieu, nul honnête homme n'allait voir mettre en jeu ni ses intérêts, ni sa vie, ni son honneur.

Le 21 mai, le Comité adopta une résolution disant que :

Lorsque des charges s'élèveraient contre quelqu'un de ses membres, il serait jugé et expulsé sur un vote de la majorité.

Cette résolution était logique : ils devaient décréter des châtiments contre les membres impurs de leur société, ceux qui allaient châtier toutes les impuretés sociales !

OSCAR BRAUX

Il n'est pas un habitant de Vermillonville ou de la paroisse Lafayette qui n'ait entrevu, au moins une fois, Oscar Braux.

Oscar Braux n'était pas précisément de la première gentilhommerie. Si par hasard il avait eu cette prétention, c'eût été pure fatuité de sa part. Il était plus près de Bâton-Rouge que des Montmorency.

Il habitait une cabane cachée sous les plus hauts arbres de la Prairie-Marronne.

Quel était son intérieur ? Nous ne saurions le dire, ne lui ayant jamais rendu visite ; mais tout nous porte néanmoins à croire qu'il tenait plutôt d'un bouge que d'un palais.

Ceci soit dit sans insulte aux honnêtes gens qui n'ont qu'une cabane ; nous connaissons notre Virgile et nous savons qu'il a dit *Res sacra miser*. L'Évangile devait le dire aussi !

L'ornement, la fleur de son désert et de sa cabane, était une fille de la tribu des Coco, dont nous avons conté ailleurs l'expulsion et qui portait le nom peu poétique de *Tonton*.

Inutile de dire que la jeune femme était aussi peu poétique que son nom.

Nous nous souvenons de nous être trouvé sur son chemin une fois, et sauf deux yeux de gazelle,—de ces yeux si nombreux dans cette race et qui semblent avoir volé quelques rayons au soleil,—elle n'avait rien qui pût attirer la moindre attention de l'artiste, et encore moins du passant.

Elle n'était ni une Galathée de chair ni même une Galathée de marbre.

C'était une statue de la nuit, sculptée ou plutôt équarrie à coups de hache. Le Hiram Powers qui l'avait faite, n'avait pas vu clair quand il l'avait fait jaillir sous son ciseau.

L'*époux* était digne de la *femme*. Cœurs, intelligences, tout s'était réuni en vertu de ce mot si connu : Qui se ressemble s'assemble. Quoiqu'il fût *blanc* et elle *jaune*, ils n'avaient commis aucune mésalliance. Oscar était en tous points à la hauteur de Tonton.

Oscar Braux menait une vie oisive et partant équivoque, comme tant d'autres bohémiens de cette époque qui disaient des propriétaires ce que Racine a dit de Dieu :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture.

La viande lui tombait du ciel comme les bonbons dans les petits souliers de Noël. Arabe de l'Amérique, il faisait des razzias sur les terres et surtout sur les animaux de ses voisins.

Comme nous l'avons déjà dit et redit, la Justice était si faible, si inoffensive, si impuissante, que ce n'était vraiment pas la peine de la craindre. Partant, qu'était-il besoin de travailler ? de braver le soleil et la pluie ? de s'exposer aux fièvres paludéennes ? Vive donc le *far niente !* le vagabondage, les courses de nuit et de jour contre la vache ou le cheval de son voisin ! Vive le commerce avec les nègres ! la maraude ! la contrebande ! tout ce qui fait gagner un peu d'or sans qu'il en coûte un peu de sueur !...

En vérité, Oscar Braux était un garçon bien heureux avant l'établissement des Comités de Vigilance !

Et puis, ses razzias et ses transactions nocturnes avec les nègres faisaient tomber parfois dans sa poche des pièces d'or ou d'argent, —pièces pêchées en eau trouble, mais qui n'en tintaient pas moins joyeusement sur les bars des cafés de Vermillonville....

Cependant ces pièces exécutaient parfois dans la journée tant de tintements, que la tête d'Oscar s'allumait. Sa langue suivait, par une loi toute naturelle, les progrès de l'inflammation cérébrale... et alors elle parlait tant, cette bonne langue, que c'était un plaisir !

Elle s'était même si souvent amusée, dans ses mouvements d'exaltation, à conter sans doute à des indiscrets,—et les *Mystères* de la cabane de la Prairie-Marronne,—et les pages d'intérieur des Coco, tribu dont descendait Tonton,—et les razzias dans la prairie,—et les pintes d'*aguardiente*, distribuées nuitamment aux esclaves, qu'en fin de compte, on avait fini par apprendre sur le compte d'Oscar Braux plus de choses qu'il n'eût été bon pour lui qu'on en sût.

Un diplomate, dit-on, ne se grise jamais ; mais Oscar Braux n'était pas diplomate et n'avait jamais eu, par conséquent, l'honneur de signer aucune de ces feuilles de papier, appelées *traités*, où l'on vend des nations comme un simple troupeau de moutons...

Le 21 mai, Oscar Braux et sa Vénus reçurent la visite du Comité qui, par l'organe de son chef, les invita à aller faire une promenade éternelle dans toutes les parties du monde et même dans toutes les paroisses de la Louisiane— excepté, toutefois, Lafayette, Saint-Landry, Saint-Martin et Vermillon. Ils pourraient à l'avenir respirer l'air de tous les pays, sauf celui de ces quatre paroisses. Quinze jours leur étaient donnés pour se préparer à ce long voyage sur les durs chemins de l'exil.

Le 4 avril, jour où expirait le délai accordé à Oscar et à sa Vénus, le Comité poussa une seconde visite à leur maison. Les proscrits étaient partis, il est vrai, mais ils avaient laissé à leur place trois femmes de couleur libres, toutes trafiquant de leurs charmes, et qui avaient tout simplement greffé la luxure sur l'arbre d'où l'on venait d'extirper le vol et le commerce avec les esclaves. On jeta à l'exil ces drôlesses qui s'appelaient : Émérente, Gadrate et Zozotte, —et de ces trois créatures oisives jetées dans un autre milieu, on fit peut-être des femmes qui allaient se réhabiliter ailleurs par le travail...

Le même jour, un ordre d'exil fut signifié à une autre femme de

couleur libre qui entretenait des relations publiques avec un esclave de Mme P. Saunier.

Le 9 mai, même signification fut adressée à un nommé Gratien, accusé et convaincu de trafiquer avec les nègres.

Le Comité commençait, comme on voit, à balayer les immondices. Comme nous l'avons dit ailleurs, il s'inspirait de cette magnifique strophe de Berthaud :

Oh! sans doute il faut bien, pour qu'un gangrené vive.
Que le couteau tranchant taille dans la chair vive.
Le monde avait alors un cancer large au sein :
Il fallait le sauver d'une entière ruine,
Et ce fut le Destin qui se fit guillotine
Pour accomplir ce grand dessein !

LA POPULATION DE COULEUR AUX ATTAKAPAS

Nous avons dit, quelques lignes plus haut, que le Comité de Vermillonville avait expulsé, à son début, quelques personnes de couleur. Étudions cette race, telle que nous l'avons vue aux Attakapas.

Le sujet est brûlant, mais la vérité est facile à confesser par écrit ou par parole,—d'autant plus facile que ceux qui nous connaissent, savent que nous n'aimons pas plus M. Lincoln, que nous n'avons songé à sanctifier la potence de John Brown.

Aux premiers temps de la colonisation, l'on émancipait facilement. Actes de dévouement, d'intelligence ou de courage, titres à la gratitude des maîtres, souvenirs de plaisirs donnés ou de services rendus, tout était matière à liberté. Les colons se montraient à la fois magnifiques et magnanimes. Ils jouaient avec la liberté de leurs esclaves, comme Buckingham ou Potemkin avec leurs diamants.

A la longue, la population de couleur libre avait fait comme la postérité de Jacob,—elle s'était multipliée.

Beaucoup de ces émancipés de la veille s'étaient livrés, il faut le dire, à la paresse, ce péché capital des pays chauds.

Détachés de la glèbe ou de la domesticité, les hommes avaient

constaté leur jeune liberté par l'immobilité indienne, et les femmes par ce qui dégrade le plus une race : la débauche.

Paresse et débauche ! deux rouages qui broieraient une race de dieux !

C'était la transition fatale, inévitable, peut-être, de l'esclavage à la liberté.

Mais on ne tient pas en vain par le sang et par le frottement quotidien à une race supérieure ; la civilisation est comme la lèpre, elle se gagne par le contact. Cette lèpre divine, la population de couleur n'avait pas tardé à la gagner.

Aussi, moralité et aptitude au travail s'étaient-elles élevées promptement dans ces couches inférieures, il est vrai, mais aptes à recevoir relativement toutes les semences.

Le travail était venu d'abord... puis la moralité... puis les écoles, ces initiatrices de la pensée... puis la religion, cette chaîne qui relie l'homme à Dieu.

A l'époque où les Comités se formèrent,—sauf quelques drôles et drôlesses qui devaient être broyés justement, mais impitoyablement, par la meule populaire,—la race de couleur, aux Attakapas, était en général travailleuse, morale, surtout dans les villages, et devait fournir comparativement peu de victimes aux exécutions des Comités.

Nous dirons même plus : elle comptait beaucoup de familles qui, par un travail loyal, s'étaient élevées, les unes à l'aisance, les autres à la richesse, et dont les chefs mettaient journellement les mains dans celles de la race blanche.

Parmi ces hommes, nous pouvons citer, sans crainte d'être démenti, aux Attakapas :

Chéri Boisdoré, aujourd'hui armurier en chef de l'arsenal de Port-au-Prince ;

Casimir Pinta, qui fait fructifier aux environs de Vera-Cruz des capitaux qu'il a loyalement gagnés en Louisiane ;

Et les *Donat*, des Opelousas, famille patriarcale, qui a porté récemment, dans nous ne savons plus quelle province mexicaine, une fortune conquise, à la sueur du front, par tous ses membres.

Ajoutons enfin, qu'enracinée au sol, par le berceau, le travail, et ses rapports quotidiens avec les blancs, dont la plupart étaient ses parents à divers titres ; ajoutons que, dans une guerre servile, cette

classe aurait marché et marcherait toujours avec ceux qui lui ont donné la vie, la civilisation et la liberté, et non avec sa race maternelle, dont elle apprécie l'infériorité mieux que personne.

Beaucoup d'entre ses membres ont été, ou iront encore porter à Haïti ou au Mexique—deux sols mouvants !—leur industrie, leur activité, leur adresse, leur civilisation, toutes les moissons qu'ils ont recueillies côte-à-côte avec nous, qui sommes leurs initiateurs ou leurs pères.

Parmi ces déserteurs de leur sol natal, il y avait du bon et du mauvais grain. Que le mauvais grain soit balayé en mer par la tempête, qu'importe? La société ne s'en ressentirait pas plus que de la mort d'un insecte à l'ombre d'un cactus. Les bons, les honnêtes, les travailleurs, laissent un vide lorsqu'ils disparaissent d'une société quelconque ; la France se ressentit longtemps de la révocation de l'Edit de Nantes.

LE 18 JUIN

Le 18 juin était arrivé :

Un de ces jours où, parfois par la faute des gouvernements, le vent révolutionnaire souffle sur tout un peuple.

Une proclamation du Gouverneur avait paru ; une proclamation malencontreuse mettant au ban de la société les Comités de Vigilance,—une proclamation pleine de menaces et d'éclairs.

Pour répondre à cette déclaration de guerre,—fort heureusement non suivie d'effet,—les Comités devaient avoir ce jour-là une réunion générale, près du Pont St-Julien, dans le bois qui, tout en suivant les méandres du bayou Tortue, désigne à l'œil du voyageur la frontière des paroisses Saint-Martin et Lafayette...

A cette conférence générale de tous les Comités, Vermillonville nomma les délégués suivants :

MM. A. Latiolais,
Pierre Z. Doucet,
A. E. Mouton,
Donat Braux,
Ursin Bernard.

ainsi que le Président et le Secrétaire de l'Association de Protection Mutuelle.

Cette conférence eut lieu sous la présidence du gouverneur Mouton.

Au bureau était assis, comme secrétaire, un jeune homme, déjà nommé dans cette histoire, doué d'un caractère chevaleresque et d'une bravoure héroïque,—A. Judice.

Nous n'avons pas à dire les résolutions qui furent adoptées à cette journée, qui amena la confédération de tous les corps armés, pour en finir avec tous les brigands de la société attakapienne.

Les événements rendirent ces résolutions inutiles.

Disons toutefois que bouches et cœurs y proférèrent en commun un serment de résistance et que si, plus tard, le pouvoir exécutif avait crié : Guerre ! les comités auraient répondu : Guerre !—et auraient ainsi préféré commettre le crime de rébellion que de retomber sous le joug des bandits, dont ils commençaient si énergiquement à balayer le pays.

NOUVELLES MESURES

Si l'opposition se dessinait d'un côté, la résistance n'était pas en reste, et se mesurait à l'activité de l'opposition.

Le 16 juillet, le Comité de Vermillonville organisa ce que nous pourrions appeler son *Conseil de Guerre.*

Les dispositions en sont assez éloquentes pour que nous nous contentions de les transcrire :

Art. 1.—Toute accusation portée contre un membre des districts sur lesquels s'étend notre juridiction, sera portée devant le Comité exécutif, auquel seront adjoints dix membres pris dans le comité. Ce corps formera la *commission criminelle.*

Art. 2.—Les pouvoirs des membres adjoints dureront autant que ceux du Comité exécutif actuel (six mois).

Art. 3.—La commission, ainsi composée, aura le pouvoir de juger toute affaire qui lui sera soumise, et son jugement sera souverain, c'est-à-dire sans appel, quant au châtiment ou à son mode d'exécution.

Art. 4.—La commission ne pourra siéger que si elle est en quorum,—

et ce quorum sera la moitié plus un des membres qui la composent. Les deux tiers des voix seront nécessaires pour prononcer une condamnation.

Furent nommés de la commission :

MM. Pierre Z. Doucet,
Désiré Landry,
Placide Guilbeaux,
Don Louis J. F. Broussard.
Alfred Mouton,
Pierre R. Breaux,
Alexandre Latiolais,
Gérassin Bernard,
John A. Rigues,
Charles Z. Martin.

Art. 5.—*Dans aucun cas*, la commission ne pourra prendre connaissance d'aucun crime ou délit qui serait antérieur de plus de six mois à la formation de la société.

La nomination de M. Alfred Mouton, *pour commander les prises d'armes ou sorties*, avait précédé l'organisation de la *Commission Criminelle*. Il y avait dans l'air comme le pressentiment d'une grande journée et l'on s'y préparait.

AFFAIRES DES GUIDRY,—DITS CANADA

—

A quelques milles de Vermillonville, en courant à l'Ouest, et sur la route qui conduit à la Queue-Tortue, théâtre et dénouement du cinquième acte des Comités de Vigilance, se trouvait une famille, composée d'un vieillard, chef de la famille, nommé Olivier Guidry ; de deux fils, nommés Ernest et Geneus, et d'un cousin de ces derniers, nommé Onézime.

Le vieillard était trapu, de constitution athlétique, d'un teint plutôt violacé que rouge ; son cou était soudé, presque sans solution de continuité, à ses épaules, ce qui accusait une constitution apoplectique.

Suivant une habitude particulière à la race créole, et que George Sand accuse *elle-même* dans ses mémoires, ses voisins l'appelaient *Nain Canada.*

Ernest, son fils aîné, âgé de dix-sept à vingt ans, avait le type brun de la famille. Teint brun, yeux et cheveux d'un *noir d'enfer*, comme dit Alfred de Musset, tout décelait en lui le sang et la nature du midi. Il était de petite taille et présentait une copie réduite de son père.

Geneus, brun, vif et petit comme son père, avait les narines finement dessinées et des lèvres pincées et qu'on eût dit fouillées par quelque artiste du genre féminin.

Homme d'action, il devait se suicider au début de la journée de la Queue-Tortue, pour se soustraire à un châtiment que ses frères d'armes auraient dû prévoir.

Onézime Guidry, leur cousin, avait de vingt-quatre à vingt-six ans.

Père, fils et neveu, ils appartenaient tous à la grande famille des *pirates de prairie.*

Forts de leur nombre, de leur audace, de l'intimidation qu'ils exerçaient, ils faisaient la guerre à la société sans déguisement, sans masque.

Les bandits d'Opéra Comique mettent un masque, ou tout au moins un loup sur leur visage ; les Canada exerçaient leurs déprédations, figure découverte. En vrais rois des savanes attakapiennes, ils avaient voulu conserver le droit de regarder le soleil et la lune sans cacher les traits, plus ou moins séduisants, que la nature leur avait donnés.

Ah ! ils étaient bien rois des savanes de la paroisse Lafayette, les Canada !

Cartouche et Mandrin ont régné sur des zones de pays considérables.

On les subissait ; mais ceux qui se trouvaient sur leur chemin. leur souriaient à belles dents.

On leur désirait la potence ; mais en attendant on leur ouvrait tous les foyers et toutes les cachettes ; si bien que ces messieurs, dans leurs orgies, auraient mis une variante à la chanson de la *Dame Blanche*, si elle avait été faite à cette époque, et auraient chanté :

Ah ! quel plaisir d'être brigand !

Il en était ainsi des Canada.

Régnant sur leurs voisins par l'intimidation, ils croyaient leur domination éternelle... Ces messieurs n'avaient jamais lu sans doute aucun traité sur l'*Instabilité des choses humaines*... pas même l'histoire de celui qui restera le type éternel des grandes chutes—de Napoléon.

Cependant, bien que les Comités eussent pris la résolution de poursuivre les crimes passés, seulement depuis leur établissement, le dossier des Canada ne laissait pas que d'être assez chargé.

Ainsi, chez M. Théogène Hébert, à deux milles de Vermillonville, aussi insouciants que les bandits romains qui détroussaient autrefois les lords anglais dans les Marais-Pontins, ils étaient venus enlever des planches en présence de la maîtresse de la maison. Elle avait en vain protesté courageusement contre cet attentat à sa propriété.

" Ce n'est qu'une femme," s'étaient-ils dit sans doute.

Et le vol ouvert, le vol sans masque n'en avait pas moins été exécuté.

Depuis, comme la dame avait protesté tout haut, ils avaient voulu sans doute la faire taire par des menaces. Alors le clos de M. Théogène Hébert était devenu leur *chose*, leur domaine, et ils y avaient commencé des promenades fréquentes, le pistolet au poing, la carabine en bandoulière, comme s'ils s'étaient trouvés en plein royaume de Naples, au temps où le général Hugo, père de notre immortel poète, travaillait à prendre le bandit napolitain *Fra-Diavolo*.

Ernest,—était-ce pour lui faire admirer sa carabine, à la façon de Gastibelza?—Ernest était venu une fois jusqu'à la fenêtre de la chambre de Théogène Hébert, le canon de son fusil tourné vers l'intérieur de cette chambre, dont ses yeux flamboyants avaient vainement cherché le propriétaire.

C'était déjà un assez joli petit crime devant le Code pénal, que cette invasion à main armée du clos et de la maison de M. T. Hébert, mais ce n'était pas là le tout.

Dans leur atelier, on avait remarqué, pendant plusieurs mois, une esclave portant toujours un garde-soleil, auquel garde-soleil était toujours adapté un voile vert, qui couvrait invariablement la figure de la dite esclave. Les voisins avaient d'abord remarqué

cette nouvelle-venue, si modeste, si peu désireuse de lever son voile vert et toujours rabattu à l'orientale sur son visage ; ils s'en étaient entretenus pendant quelques jours ; puis leur attention s'était portée ailleurs, et l'esclave au voile vert avait pu passer impunément au milieu d'eux.

Cependant, comme il n'est pas de secret si bien gardé qui ne s'évente à la longue, la négresse mystérieuse avait été reconnue... pour un nègre de Don Louis Broussard, marron depuis plusieurs mois.

Une patrouille ayant rencontré la négresse au voile vert et l'ayant vainement sommée de s'arrêter, lui tira un coup de feu dans les jambes, ce qui lui fit embrasser la terre comme le vieux Brutus.

La négresse se trouva être un nègre... intervertissant ainsi le rôle de nous ne savons plus quelle héroïne du Tasse.

Ce nègre fit la confession la plus dramatique. Elle est consignée quelque part, dans quelques feuilles volantes, jalons futurs de quelque Balzac de l'histoire attakapienne.

Cette confession ne doit pas trouver sa place ici.

Tout le monde connaît l'histoire de Don Juan, le débauché, le criminel, le raffiné, qui avait passé toute sa vie à jeter des cartels à Dieu et aux hommes, et son souper avec la statue du Commandeur, et sa fin terrible quand son heure sonne au cadran de Dieu.

Les Canada devaient souper, eux aussi, avec la statue du Commandeur.

" Allez-vous en loin, bien loin, leur dit un jour le Comité de Vermillonville, et malheur à vous, si vous rompez votre ban !"

Les proscrits partirent en proférant des cris de vengeance.

Ils ne devaient pas aller bien loin.

QUELQUES SCÈNES

DES PRAIRIES ATTAKAPIENNES, AVANT LES COMITÉS

—

C'est par un soir d'hiver. Le temps est brumeux, mais la lune glisse quelques-uns de ses rayons à travers des bancs de brume.

Un jeune homme passe sur un chemin de la Côte-Gelée. Il est

onze heures du soir. Deux ou trois cavaliers, ainsi que quelques veaux, passent à dix pas de lui, enveloppés de nuages, comme dans une scène d'Ossian.

Le lendemain, récit du jeune homme à quelques voisins.

"*Veux-tu voir ta maison brûlée et tes animaux empoisonnés?*" lui dit un de ses voisins.

Le jeune homme comprit l'avertissement et se tut.

Une jeune fille attakapienne, qui est aujourd'hui une épouse honorée et une noble et bonne mère de famille, disait un jour, devant nous, à son père, mort depuis deux ans :

" Mon père, étant encore au berceau, je *marquais* deux veaux ; aujourd'hui j'ai 17 ans, d'où vient que je n'en marque encore que deux?"

Le père s'attendrit et lui dit :

" Chère enfant, c'est parce que tout le monde ne récite pas, comme toi, chaque matin, les commandements de Dieu, dont l'un dit :

Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient."

Un individu est poursuivi pour une *cargaison* de peaux volées qu'on avait trouvée chez lui.

Ces peaux portaient la marque d'un riche habitant de la paroisse Saint-Martin.

" Je vais vous payer ces peaux, lui dit le voleur.

—Je veux votre punition, lui dit l'habitant, et non la valeur des peaux ; je suis assez riche pour m'exposer à la perdre."

Le voleur est poursuivi et renvoyé devant le juri de la paroisse Lafayette, celui de Saint-Martin n'ayant pu s'accorder.

Le juri l'acquitte contre toutes les prévisions et contre celles de son avocat lui-même.

Un plaisant fit ce quatrain qu'il envoya aux membres de ce juri complice :

Vous avez souffleté le Christ, le divin maitre,
Mort entre deux voleurs, en buvant mille affronts.
Cette fois, il est mort plus tristement peut-être,
Car vous étiez treize larrons.

Y compris l'accusé sans doute, si nous entendons bien l'auteur de ce quatrain.

Fait déjà cité dans notre livre : le héros du fait est toujours vivant, gros et gras, et nous le défions d'en contredire l'autorité.

Un habitant le surprend un soir, volant une de ses vaches.

L'habitant était armé de deux témoins : le flagrant délit était donc bien constaté.

" Cette fois, je te tiens, dit-il au voleur, et nous réglerons notre différend devant le juri de notre paroisse.

—Vous me tenez?... Et pourquoi? Ne vous ai-je pas acheté l'autre jour la vache que j'emmène?

—C'est trop fort! cria l'habitant.

—Monsieur, répondit l'autre, j'emmène la vache qui est bien à moi. Si vous me poursuivez, je vous répondrai en Cour, et je constaterai ma propriété par *dix* témoignages."

Le procès eut lieu. Le voleur, au lieu de *dix témoins*, en produisit *quinze : cinq* de plus qu'il n'avait promis.

Inutile de dire qu'il fut acquitté. Quel est le juri qui serait capable de lutter contre quinze parjures?

═

L'auteur de ces lignes a eu longtemps pour voisine une femme pour qui il professe le plus grand respect, et qui s'appelle Mme Valmont Comeau.

Elle est vieille, mais son cœur et son intelligence sont restés jeunes, et l'un et l'autre sont plus grands que sa fortune.

A l'époque dont nous parlons, elle n'avait qu'une paire de bœufs.

Un matin, ses fils partant pour le clos, ne trouvent plus qu'un bœuf ; l'autre avait disparu ; malgré les plus actives recherches, il resta introuvable. L'excellente femme versa d'abord quelques pleurs ; mais, après le premier épanchement de sa douleur :

" Je désire, s'écria-t-elle, que le voleur soit fouetté un jour avec la lanière de ce même bœuf!"

Son imprécation devait à moitié s'accomplir, car l'homme qui avait commis ce vol fut fouetté plus tard, à la Queue-Tortue, avec une *lanière de bœuf*, tenue par une main vigoureuse : il s'appelait *Eugène Alloué.*

L'excellente femme se permet parfois de *tirer la bonne aventure :* est-ce que cette fois elle n'a pas été sorcière de fait?

═

Il y a deux ans, dans la paroisse Vermillon, on tuait encore des

bœufs ou des vaches pour en *lever* les peaux et les revendre à des marchands toujours prêts à les recevoir.

L'an dernier, durant une épizootie, en allant à Abbeville, nous rencontrions à chaque pas des bêtes mortes dont les peaux étaient parfaitement intactes.

"*Quantùm mutatus ab illo!*" murmurâmes-nous. C'est un hémistiche de Virgile que nous traduirons pour nos lecteurs étrangers au latin par ces deux mots :

Quel changement !

═

On venait de fermer les yeux à une pauvre jeune femme qui, pareille à un roi d'Orient allant à la tombe couvert de tous ses diamants, venait d'être ensevelie dans toute la fleur de ses illusions, de sa beauté et de sa jeunesse.

Selon la coutume attakapienne, les visiteurs étaient nombreux.

Le cadavre venait d'être exposé, comme une statue de marbre blanc, et paré de ses beaux vêtements soyeux.

Pendant que les uns pleuraient et que les autres se recueillaient devant ce pâle visage qui venait à peine de s'endormir, un individu se présenta et offrit de vendre quatre quartiers de bœuf.

Il fallait des vivres pour les nombreux assistants de la veillée mortuaire : aussi s'empressa-t-on d'acheter cette viande, au nom du chef de la maison désolée.

La jeune femme mise au cercueil et inhumée,—et quand les premiers élans de la douleur furent passés, les survivants cherchèrent vainement un de leurs bœufs gras, entretenu et trouvant toujours une crèche abondamment fournie dans la maison.

Il est demeuré prouvé que le marchand leur avait vendu *leur propre bœuf*.

Un vol devant un cadavre ! et l'on dit que la mort parle haut au cœur de tous !...

UN ARTICLE DE JOURNAL

—

A cette époque, la presse vigilante des Attakapas publia l'article suivant, qui semblait annoncer à la population que la tâche des Comités était à peu près terminée :

Les Attakapas il y a six mois et aujourd'hui

I.

IL Y A SIX MOIS

Il y a six mois, les Attakapas étaient un pays où l'on courait sus à la propriété, comme les Barbares faisaient jadis sur les terres conquises par leurs armes.

Il y a six mois, les villages et les campagnes de ce comté étaient autant de forêts de Bondy où abondaient les coupeurs de bourses, les tire-laines, les malandrins, enfin tous les types hideux et immondes qui grouillaient au Moyen-Age dans la Cour des Miracles de Paris.

Il y a six mois, les bœufs, les chevaux, les moutons, tous les animaux élevés péniblement par les habitants laborieux des Attakapas, tous étaient ou tués la nuit pour assouvir la faim des lazzaroni, ou volés par eux et conduits impudemment, et par troupeaux, au marché de la Nouvelle-Orléans.

Il y a six mois, St-Martin,—St-Martin surtout!—avait une formidable bande de voleurs de jour, de nuit, procédant tantôt par ruse et tantôt le pistolet au poing; s'introduisant dans les maisons par effraction et faisant feu au besoin sur ceux qui avaient le courage de se défendre. C'était une armée experte au crime, exploitant le foyer des familles et la rue avec une audace qu'augmentait l'absence de toute police, et poussant cette audace jusqu'à l'incendie de la plus riche partie du village. Ces plagiaires de Néron, qui voulaient mêler l'utile à l'agréable, avaient de plus des pègres prêts à emporter la nuit, à travers les campagnes, le produit des vols exécutés dans les magasins en feu.

Il y a six mois, les Attakapas voyaient la Justice souffletée chaque jour par des jurés indignes de leur mandat et parjures à leur serment, qui, en absolvant *presque toujours* les hommes *reconnus coupables par les témoignages et l'évidence*, donnaient une prime d'encouragement au crime au lieu de le frapper de terreur.

Il y a six mois, les hommes honnêtes, les bons citoyens, ceux qui ne se laissent pas entraîner à un optimisme exagéré par un faux patriotisme, ceux-là voyaient avec douleur la moralité des masses s'affaisser, le vol impuni, le parjure passé à l'état chronique, les faux en écriture privée, l'incendie, le viol, l'infanticide, &c., &c. Tout cela florissait ici il y a six mois, pendant que le juri, trop souvent traître à sa mission trois fois sainte, laissait désarmée la société qu'il était obligé de soutenir.

Il y a six mois, les Attakapas étaient donc en proie à ces fléaux qui rongent parfois les sociétés en décadence, mais qui parfois aussi atteignent les sociétés pleines de jeunesse et de sève, comme pour leur don-

ner l'occasion de se délivrer des impuretés qui les ont envahies accidentellement.

Il y a six mois, les Attakapas comprirent si bien que, pour revenir à leur état normal, il fallait appliquer à la partie véreuse de la population un remède héroïque, ils comprirent si bien cela, disons-nous, qu'ils se couvrirent de comités de vigilance.

Le globe manifeste ses maladies par des tremblements de terre ; les sociétés malades ou chancelantes traduisent leurs griefs ou leurs colères par des insurrections.

A chaque poison, il y a un antidote ; au bandittisme attakapien, on a trouvé un antidote : les comités de vigilance.

II.

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, les voleurs des Attakapas nous rappellent notre cher et spirituel Méry, qui, après un voyage à Rome, se plaignait naïvement de ne pas avoir vu l'ombre d'un voleur, même sur la terre classique du vol, les Marais-Pontins.

Aujourd'hui, les Attakapas chantent le chant du prophète :

« Comme les sables du désert dispersés! »

à tous les brigands que leurs comités ont chassés. C'est un chant d'allégresse adressé à tous ces frelons qui avaient si longtemps et si scandaleusement échappé au glaive de la justice. C'est un bon voyage souhaité à Dolsin, Valsin et Aladin Herpin, trois frères! *par nobile fratrum!* à Bernard Lacouture, à Gudbeer, la première victime qui ait fait *brailler* ici les cœurs sensibles, à Coco et sa tribu au teint de bronzé, aux voleurs et incendiaires de St-Martin, tels que Hulin, Manoel, Prosper, Aurelien Picard, Aurélien Meaux, l'homme dont le *juri parjure* de Vermillon n'a pu laver l'honneur, Hervilien Primo, son fils Euclide, &c., &c. Oui, aujourd'hui on entend comme l'hosannah de la victoire et de la régénération dans les villages, les forêts et les campagnes attakapiennes. C'est comme au lendemain d'une peste. Tout le monde sent ici que l'atmosphère est ou va être purifiée.

Aujourd'hui, les voleurs ne battent plus monnaie dans les savanes ; les parcs et écuries sont veufs de leurs souillures ; ils ne vont plus ajouter la boue de leurs sandales à celle qui est piétinée, les jours de pluie, par les animaux auxquels ils faisaient la chasse depuis trente ans.

Aujourd'hui, malgré une opposition inqualifiable, et grâce à l'énergie d'une poignée d'hommes, la plupart jeunes, et dont nous regrettons de ne pouvoir citer les noms dans ces lignes ; aujourd'hui St-Martin est pur, ou à peu près, de tout alliage. Cette médaille, frappée au meilleur coin du style créole, n'a plus son hideux revers de bandits, d'incen-

diaires et d'égorgeurs. Ses rues et ses banquettes ne se voient plus foulées par des gentilshommes de la haute et basse pègre. Hasardez-y vos bottines, mesdames ; leur satin n'en sera plus terni.

Aujourd'hui, la sécurité est rentrée dans les esprits. Les tocsins des comités de vigilance s'agitent parfois encore, mais c'est lorsqu'on a à surveiller quelque personne suspectée d'appartenir à cette infâme association de bandits dont on a décapité les têtes les plus tristement célèbres, ou, comme il nous est arrivé, il y a quelques jours à peine, lorsqu'il s'agit de traquer quelque banni en rupture de ban, comme certain banni qui a échappé miraculeusement, pourrait-on dire, à vingt lanières de fouet préparées spécialement pour lui.

Aujourd'hui, une réaction aussi complète que formidable s'est faite dans les cœurs et les consciences.

Aujourd'hui, on a vu que ce que l'on a appelé si longtemps le *chapitre des considérations*, tout innocent qu'il semblait être, n'était qu'une mauvaise rosse de fiacre qui conduisait doucement la société à des abîmes inconnus.

Aujourd'hui, le mot : « Guerre aux bandits ! » est dans toutes les bouches, et nous doutons qu'aucun juri (même choisi dans la plèbe la plus infâme) ait à l'avenir l'audace sacrilége de souffleter le saint visage du Christ en acquittant des criminels.

Aujourd'hui, les bons citoyens, ceux qui, pendant de longues années, avaient fermé les yeux sur les plaies de notre société, pour ne pas être obligés d'en avouer les crimes et les misères ; aujourd'hui, ceux-là, les plus purs, les meilleurs, ceux-là sont tous soldats des comités de vigilance, et prêts à donner leur or et leur sang, s'il le faut, au triomphe de la cause qu'ils ont embrassée.

Aujourd'hui, la moralité s'est réveillée. Elle qu'on croyait morte n'était qu'endormie, et elle rachète par son activité les années qu'elle a perdues à dormir son long sommeil.

Aujourd'hui, on commence à reconnaitre la compétence d'un tribunal à peu près inconnu ici jusqu'à présent. Ce tribunal, qui jugeait les rois d'Égypte après leur mort, et probablement aussi un peu de leur vivant, —ce tribunal qui juge rois, présidents, juges, citoyens, et qui les met dans le ciel ou au pilori de l'histoire, ce tribunal s'appelle l'Opinion publique, et il commence à siéger. Chacun tremble de comparaitre à ses terribles assises. Bénis soient les comités de vigilance qui se sont penchés sur le cercueil où dormait l'Opinion Publique et l'ont tirée du tombeau comme Lazare.

Aujourd'hui, le programme des hommes qui se sont jetés dans les Comités est reconnu par l'opinion publique comme devant obtenir certaines réformes sociales.

La première de toutes, la plus sacrée, est celle-ci :

1. Si le juri acquitte un homme que les témoignages et l'évidence proclameront coupable, qu'on puisse poursuivre ce juri comme parjure,

et que tous les citoyens qui sont honnêtes repoussent toutes relations avec ses membres, comme on repousserait le contact d'un galérien.

2. Si un honnête homme a connaissance d'un délit ou d'un crime commis dans son voisinage, qu'il ne craigne ni pour lui, ni pour sa famille, la vengeance des auteurs de ces délits ou crimes, quels qu'ils soient ; et qu'il soit certain que les Comités le protégeront coûte que coûte et écraseront tous les bandits qui voudront faire de l'intimidation.

3. Si dans les districts où règnent les Comités, il y a des hommes de métiers ou de professions suspects, qu'on les surveille, puisque décidément les Attakapas n'ont pas de police officielle ; que tout bon citoyen supplée à l'indolence, au *far niente* de la justice par une vigilance de tous les instants. Qu'il y ait des yeux ouverts le jour, la nuit, sur tous les chemins, derrière toutes les haies, partout où passera une personne suspecte ; mais il est bien entendu que nous dirons aussi : Respect à tous les pas, à toutes les actions des honnêtes gens. Une seule vexation, une seule injustice commise sur eux tuerait la sainte cause que nous défendons.

Un dernier mot :

Il y a six mois, les bandits étaient debout.

Aujourd'hui, ce sont les honnêtes gens.

Honneur aux comités de vigilance! A. B.

On verra plus loin que, Comités et journaliste, tout le monde était dans l'erreur.

LA JOURNÉE DE LA QUEUE-TORTUE

—

Les Canada étaient partis, mais non pour le Texas où l'on supposait qu'ils avaient été porter leurs tentes.

Où étaient-ils ?

Nous allons tâcher de les retrouver.

Ceux de nos lecteurs qui sont possesseurs d'une carte de la Louisiane et qui voudraient nous faire l'honneur de nous suivre, les verront se diriger à angle aigu vers la mer, en côtoyant d'un côté la rivière Mermento, et de l'autre le bayou Vermillon, qui vont porter tous deux leurs eaux dans le golfe du Mexique.

Cette partie de la paroisse, d'une fertilité exceptionnelle, était et est encore couverte de vacheries, les unes riches, les autres humbles

et modestes, mais représentant à divers degrés la fortune d'une foule de *vaqueros*, voués de père en fils à l'élève des animaux.

Ces prairies, nous l'avons dit, sont d'une richesse exceptionnelle. Les animaux y grandissaient au soleil du bon Dieu, toujours plongés dans l'herbe jusqu'au ventre, et rendaient au centuple à leurs propriétaires le peu de soins qu'ils en recevaient.

Il est vrai que ces soins étaient presque nuls ; d'un bout d'année à l'autre, la prairie était leur crèche et leur étable, et les vaqueros ne s'occupaient guère d'eux que lorsqu'il s'agissait de les retirer de quelque fondrière ou ils auraient trouvé une mort certaine, si on les y eût laissés.

Au printemps seulement, la prairie se remplissait de cavaliers qui, soudés à leurs chevaux comme les centaures de la fable, rassemblaient les veaux de l'année dans un coral et leur gravaient ensuite sur le corps, à l'aide d'un fer brûlant, la marque de chacun de leurs propriétaires.

La saison de la *marque* passée, les prairies rentraient dans leur silence solennel jusqu'à l'année suivante, et les vachers comptaient joyeusement l'or que représentait le revenu de leurs bestiaux.

Ces vachers étaient tous des hommes rudes, hâlés par le soleil, âpres au travail comme à la fatigue, faisant cent lieues à cheval comme les Cosaques de l'Ukraine, familiers avec les sentiers du Texas comme avec ceux de la Louisiane, et ne connaissant ni danger qui pût les intimider, ni tâche, si ardue qu'elle fût, qui pût les faire reculer.

Ils étaient, en tout et pour tout, les hommes de la civilisation primitive ; ne se trouvant à l'aise que dans leurs forêts ou leurs savanes, ils ne savaient guère des choses du monde que ce qu'ils en avaient vu lorsqu'ils avaient campé dans quelque grande ville. Incultes et énergiques comme des pionniers, ils n'avaient accepté des lois sociales que celles qui incombent à tout homme : la lutte et le travail. Ils étaient tout simplement des types de l'Hercule mythologique—des types à cheval.

A côté des travailleurs, avait aussi grandi une classe que nous pourrions appeler les *frelons* de ces prairies. Le voyageur qui voyait des cabanes en pisé, sans barrière, nues ou à peine ombragées de quelques arbres rabougris, chargés en été, en guise de verdure, de la poussière grise que le vent avait jetée sur leurs feuilles, ce voya-

geur aurait pu lever la main et désigner hardiment du doigt ces maisons basses, à peine percées de fenêtres, comme des tapis-francs ou des cavernes qui avaient, chacune, plus d'un mystère à raconter. Ou plutôt, s'il avait connu le pays, il aurait pu évoquer et changer en une action palpitante tout ce que ces bouges semblaient cacher. Il aurait pu écrire, non comme un roman, mais comme une bonne et solide réalité, des courses de nuit à travers la prairie, des razzias d'animaux, des tueries de bœufs à la clarté douteuse de la lune, et il aurait pu mettre au bas : *Scènes des prairies attakapiennes.*

Le jour, cette population dormait ou se chauffait, le ventre au soleil, comme des lézards. Le mot *travail* était inconnu dans ces bouges où grouillaient parfois une demi-douzaine d'enfants hâves et maladifs. La main qui fournissait le pain quotidien, et même quelque chose de mieux à ces maisons, n'était point mystérieuse : leur pourvoyeur, tout le monde le nommait : c'était le vol.

Les classes dangereuses de ces prairies n'étaient pas que dans ces cabanes borgnes qui appelaient involontairement l'attention du voyageur. Elles étaient aussi semées dans des maisons aisées où le vol était un moyen certain de marcher à la fortune.

Les premiers tuaient des animaux, d'abord pour manger, ensuite pour faire, pour le compte des autres, l'appoint de quelque troupeau qu'on expédiait ensuite pour la Nouvelle-Orléans ou Galveston. Ils étaient des condottieri.

Les capitalistes dirigeaient les sorties, les expéditions, les coups de filet.

Prolétariat, aristocratie,—ces deux mots se coudoient fatalement partout, même au fond des prairies attakapiennes...

. . . .

Voilà les hommes chez qui les Canada s'étaient réfugiés après leur expulsion.

QUE FAISAIENT LES CANADA ?

Ce champ était, comme on voit, d'une exploitation facile, et les Canada étaient de rudes, mais intelligents défricheurs.

S'ils avaient dit à ces bohémiens : faites cause commune avec

nous, parce que nous avons eu maille à partir avec les Comités de Vigilance, les autres, dans leur égoïsme de voleurs, leur auraient répondu comme Philippe :

“ Vous avez reçu un soufflet sur la joue, peu nous importe : nous ne nous sentons point blessés.”

M. de Talleyrand, qui croyait avoir inventé la diplomatie, apprendrait, s'il vivait encore, que sous la veste d'un *vaquero* du golfe du Mexique, il pourrait trouver, sinon des maîtres, du moins des égaux.

Ce qui suit prouvera, croyons-nous, la diplomatie des Canada.

Chassés, ils se mirent à errer dans ces campagnes où leur parole était sûre de faire tant de disciples, et ceux qui les auraient vus, se glissant la nuit comme des démons ou des fantômes dans les maisons borgnes que nous avons fait connaître, ceux-là auraient pu, en se blottissant à l'angle de quelque fenêtre, noyée dans de grandes masses d'ombre, les entendre souffler aux leperos, leurs auditeurs, des conseils que nous pourrions résumer ainsi :

“ Ils étaient chassés, c'est vrai, non comme des malfaiteurs, mais parce qu'ils tendaient la main aux pauvres gens !—Ils étaient chassés, parce que, à tort ou à raison, ils étaient soupçonnés de tendre la main aux prolétaires, et de la leur tendre en échange de transactions occultes qui existeraient entre eux !—Ils étaient chassés parce que, bien que jouissant personnellement d'une aisance incontestable, on avait voulu qu'ils ouvrîssent les premiers la longue, longue liste de proscription, qui allait comprendre *tous les pauvres* des cinq paroisses, &c., &c.”

Les Canada annonçaient donc, ce qui était d'une fausseté insigne, mais ce qui tintera toujours comme un tocsin au cœur des déshérités de ce monde : la déclaration de guerre des classes riches au prolétariat de ce pays.

Non au prolétariat actif, prêt à demander au travail son pain quotidien, comme dans la vieille Europe ; mais au prolétariat le plus abject, le plus immonde qui soit au monde, celui de la paresse, qui voit des trésors à ses pieds et qui ne daigne pas se baisser pour les ramasser.

Ils disaient que les Comités étaient, non la croisade de la société contre les malfaiteurs, mais celle de celui qui possédait contre celui qui ne possédait pas.

C'était la parodie, l'atroce parodie de la magnifique parabole de Lazare et du mauvais riche.

Le Christ, tant de fois souffleté par ces gens-là devant les tribunaux et ailleurs, avait encore la douleur de voir leur bave tomber sur son évangile. Les plaies de sa passion ont pourtant assez saigné depuis dix-huit cents ans.

A ce que semaient les Canada, il était facile de voir ce qu'ils allaient moissonner. Menacés d'être frappés dans leur pauvreté, frappés d'un autre côté dans leur vie de rapines, de déprédations,—rameau impur que le fer des Comités coupait impitoyablement partout où il semblait jeter ses feuilles,—les bohémiens des Attakapas décrétèrent une prise d'armes.

La Jacquerie allait prendre le fusil et écrire sur sa bannière ces mots : Droit au Vol ! Droit au Pillage ! —Seulement, les Jacques anciens avaient des griefs légitimes contre leurs maîtres ; ceux des Attakapas n'avaient que les griefs d'une paresse invétérée qu'on voulait détruire à tout prix.

Décidément, notre Jacquerie n'avait rien de commun avec celle qui, au Moyen-Age, laboura si profondément le sol de l'Europe.

PREMIER ACTE

Cependant il commençait à courir, dans la paroisse Lafayette, de ces bruits, venus on ne sait d'où, mais qui passent toujours dans le ciel, portés par nous ne savons quelles ailes mystérieuses dans les temps de crise. La police des Comités recueillait chaque jour des renseignements, et parfois même des dénonciations anonymes, disant que les populations de la rivière Mermento, de Vermillon, de la prairie Robert et de l'Ile des Cypres (paroisse Saint-Martin) étaient travaillées par des agents, prêchant de maison en maison la guerre du pauvre contre le riche ; et que ces agents faisaient de nombreux prosélytes qui étaient enrégimentés aussitôt sur les livres d'une association dont personne n'avait la clé.

D'abord accueillis avec dédain par les chefs des Comités, ces

bruits avaient fini par prendre une forme et même par mettre en relief des personnages qui avaient jusqu'alors joui des bénéfices de la plus complète obscurité. On commençait à préciser les actes, à désigner les noms propres. Les preuves d'une prise d'armes prochaine devenaient de plus en plus évidentes. Dès ce jour, le Comité de Vermillonville ouvrit les yeux et les oreilles, et bientôt il eut un pied et un œil dans tous les conciliabules de ses ennemis. Ce fut une insurrection suivie, pour ainsi dire, heure par heure. Le secret est la plus grande force des conspirations : nos bandits semblaient l'ignorer.

Les meneurs, nous l'avons déjà dit, commençaient à sortir de leur pénombre.

C'était *John Jonès*, un homme d'une quarantaine d'années. Cet homme n'avait reçu aucune instruction, mais était hâbleur et exerçait une certaine influence sur ses voisins, moins avancés que lui, et qui écoutaient aveuglément sa parole, soit dans les élections, soit dans les différends de famille qu'il était parfois appelé à régler.

Il était de taille ordinaire. Son teint brun accusait un sang plutôt castillan que français ; le soleil avait ajouté une couche de hâle à son visage, qu'un tempérament bilieux revêtait parfois de ces tons bronzés particuliers à la race arabe, peut-être son aïeule. Il gesticulait en parlant comme tous les individus de race méridionale chez qui le système nerveux domine. Il était le tribun naturel de ces prairies où les lettres fleurissaient beaucoup moins que les ronces et les cactus.

Du reste, il jouissait d'une certaine aisance qui devait lui donner une supériorité naturelle sur les bohémiens qui l'entouraient. Quelques esclaves cultivaient ses terres qu'il arrosait lui-même de ses sueurs ; son travail intelligent lui procurait d'abondantes récoltes. Cet homme était plus qu'aisé, il côtoyait la richesse. Jusqu'à la journée dont il allait être le héros, sa réputation n'avait jamais été attaquée.

Derrière lui, se trouvait l'inspirateur de la journée, le serpent tentateur de ces populations que la paresse et des habitudes de vagabondage prises depuis longtemps allaient pousser à une prise d'armes criminelle ; son nom était *Wagner*.

Il était d'origine allemande et avait débuté comme économe dans la paroisse Ste-Marie. Plus tard, il avait dit adieu à cette vie dont

le travail et la vigilance sont les premières vertus, et il avait été s'établir à la Coulée Binney, le lieu le plus mal famé de la paroisse Vermillon. Dans son voyage de Ste-Marie à la paroisse Vermillon, il paraît qu'il avait si bien étudié Lisfranc, Récamier, Cloquet, Gerdy, Ricord, Velpeau et autres princes de la médecine moderne, qu'à son arrivée il s'était fait annoncer sous le nom de *docteur Wagner*. Plus tard, le docteur avait été nommé *juge de paix*, ce qui avait mis le comble à son orgueil. Être pris au sérieux comme médecin, rendre des jugements comme magistrat, lui paraissait le point le plus haut de l'échelle sociale. Il s'était cru une puissance de premier ordre, comme la Russie ou la France. C'était un rêve comme en font quelquefois les hommes créés pour l'obscurité, lorsqu'ils sont poussés en plein soleil par un coup de baguette du peuple... un rêve qui devait être suivi d'un réveil bien dramatique pour l'amour-propre de ce bon M. Wagner.

Cet homme infime, inconnu, avait cru qu'il briserait les Comités en se couvrant d'un mandat de magistrat..... mandat qui vaut ordinairement très peu d'argent aux époques révolutionnaires. Des hommes plus élevés que lui devaient être brisés par cette tempête. En général, le peuple est moins révolutionnaire qu'on ne croit ; il ne court aux armes que lorsqu'il souffre, et alors qui pourrait l'arrêter ?.....

C'étaient encore : le nommé *Jenkins*, un Américain de haute taille, propriétaire ou directeur d'un moulin à scie sur la rivière Mermento ;

Dédé Istre qui, pour vol d'animaux, avait été, pendant quelques mois, pensionnaire de l'Etat à Bâton-Rouge ;

Balthazard Plaisance qui, pendant cinq ans, avait joui du même honneur ;

Eugène Alloué, bandit fieffé, déjà cité dans le vol de l'un des deux uniques bœufs de Mme Valmont Comeau, et à qui la malédiction de la noble femme devait porter malheur ;

Emilien Lagrange, qui devait prêter sa maison, comme forteresse, à l'insurrection naissante ;

Sa concubine, veuve d'un marchand français, mort de la douleur que lui avaient causée les débauches de sa femme ;

La fille de cette femme, brune enfant de seize ans, qui brodait

déjà, en chantant, le drapeau qui devait couronner la maison le jour de la bataille.

Nous arrêtons ici la liste de ceux qui commençaient à préparer le terrain révolutionnaire. Ceux que nous venons de nommer sont les figures les plus saillantes. Le regard de l'historien doit dédaigner de descendre plus profondément dans ce cloaque. On a conservé le souvenir de Mandrin et de Cartouche ; qui pourrait citer le nom d'un seul de leurs soldats !

PRÉPARATIFS

Si les meneurs s'étaient mis à l'œuvre avec la plus grande activité, le comité de Vermillonville, de son côté, avait ouvert les yeux. Il était devenu, par ses agents, l'ombre de tous ces conspirateurs de bas étage. Jamais conspiration n'avait été mieux étudiée.

Les agents s'étaient imposé deux tâches bien distinctes :

Recruter autant de combattants que possible ;

Se procurer des fusils, de la poudre et des balles.

Voyons comment ils accomplirent leur mission.

Les premiers, nous l'avons dit, avaient trouvé la tâche facile dans la zone de pays placée sous leur domination.

En parlant aux mauvais instincts des bohémiens des paroisses St-Landry, Lafayette et Vermillon, ils avaient pu trouver facilement et sans danger des oreilles tendues et des bras disposés à courir aux armes ; dans cette partie des trois paroisses qui court vers la mer, la mission était facile. La répression du vol et du brigandage y brisait tant de vocations, que les recrues de l'armée mystérieuse devaient y abonder.

Mais il avait fallu aussi nouer des relations en dehors du théâtre où s'exerçait l'action de ces *messieurs*, notamment à l'*Ile des Cypres*, district de la paroisse St-Martin où, à côté de nombreux habitants très honorables, s'agitait une population bohémienne des plus abjectes, et qui avait déjà fourni plusieurs noms à la liste de proscription dressée par le comité de St-Martin.

Alors, de même qu'il leur avait pris envie de braconner sur les

terres des Comités, ceux-ci avaient éprouvé la même envie à l'endroit de leurs adversaires. Or, il advint qu'un matin, les citoyens de Vermillonville, flânant à la Maison de Cour ou au café Butcher, furent témoins de la scène suivante.

Ce même jour, on avait vu arriver à l'aube, un homme qui a acquis une fortune à vendre des troupeaux des Attakapas, au fleuve et à la Nouvelle-Orléans. Depuis quelque temps, cet homme sillonnait si souvent le chemin qui sépare la rivière Mermento de Saint-Martin que, à tort ou à raison,—à raison, croyons-nous,—le Comité de Vermillonville finit par soupçonner que ce vacher enrichi était un ambassadeur qui représentait MM. John Jonès & Cie., auprès de cette puissance, non classée encore en géographie, qu'on appelle l'Ile des Cypres. Or, comme tous les Comités ont pour mission d'être curieux jusqu'à l'indiscrétion, et que, surtout en ce moment où des bruits de guerre passaient dans les airs, leur curiosité devait être d'autant plus surexcitée, le Comité-Exécutif de Vermillonville lança un mandat d'arrestation contre le prétendu ambassadeur. C'était violer le droit des gens, mais en temps de guerre on n'y regarde pas de si près.

Cependant notre homme s'était aperçu de l'attention spéciale dont il était l'objet, et avait été faire couper sa barbe et ses cheveux chez le Figaro de Vermillonville ;—pure modestie de sa part, car il était si bien connu que, passant sur la place de la Maison de Cour, il fut cerné par quatre promeneurs qui avaient l'air de s'occuper de tout, excepté de sa chétive personne, et qui, après lui avoir dit en souriant qu'il était leur prisonnier et que toute résistance était inutile, le conduisirent devant le comité exécutif.

"D. G., lui dit le président, je n'accepterai de votre part ni excuses, ni explications. Le tribunal que je préside vous défend à l'avenir l'entrée de ce village. Si vos compagnons veulent la guerre, ils auront la guerre. Allez !"

Et l'ambassadeur, affolé de terreur, en paraissant devant celui qui venait de lui signifier cette sentence, était reparti, heureux d'en être quitte à si bon marché.

Cette expulsion coupa les communications entre le quartier-général de l'insurrection et l'Ile des Cypres, car celle-ci ne fournit pas un seul combattant à la journée de la Queue-Tortue.

Quant à ceux dont la mission était d'acheter des fusils, de la

poudre et des balles, leur mission avait été relativement beaucoup plus facile que celle des recruteurs.

Et d'abord, ils avaient trouvé ouverts trois ou quatre marchés différents : Galveston, que les goëlettes de la Mermento et même de simples embarcations de pêcheurs visitent toutes les semaines, Abbeville, le lac Charles, les Opelousas, et la Nouvelle-Orléans elle-même où ils avaient de nombreux correspondants.

La poudre, le plomb, les balles, les bowie-knives et autres munitions et armes de guerre avaient donc été faciles à trouver. Le commerce ne connaît que le Dieu Dollar, *chacun sait ça*, comme dit l'Opéra Comique. Beaucoup de ses membres sont disposés à vendre, cent fois par jour, de quoi tuer père et mère. Du moment qu'ils sont payés, que leur importe !

Les achats d'armes avaient donc été faits en divers lieux, et même au cœur des paroisses où régnaient en maîtres les Comités. A Vermillonville, les soldats de John Jonès s'étaient même souvent présentés avec provocation dans les magasins en demandant à acheter des munitions de guerre, dont ils déterminaient d'avance l'emploi ; demande à laquelle on avait toujours répondu, soit par un refus absolu, soit par la vente de quantités insignifiantes.

Les soldats de l'insurrection parlaient haut, comme des hommes déjà assurés de leur victoire ;—d'autant plus assurés, que le Gouverneur, qui avait déjà lancé sa proclamation, devait leur envoyer, disaient-ils, des soldats de l'armée fédérale, à l'aide desquels ils vaincraient facilement ces hordes de Vigilants qui voulaient chasser du pays les honnêtes et pauvres gens.

Septembre approchait et ces messieurs parlaient si haut que les Comités n'avaient plus besoin de veiller, mais d'ouvrir seulement les oreilles pour recueillir tout ce qu'ils avaient intérêt à savoir.

Ainsi, un jour, un homme de la Queue-Tortue, armé d'un fusil, s'était présenté à Vermillonville, chez un honorable négociant nommé M. *Réveillon*, et, après quelques achats, était remonté à cheval, oubliant son fusil. Il était déjà parti au galop, mais quelques secondes après, il avait reparu devant le magasin et, reprenant son arme :

" N'oublions pas mon fusil, avait-il dit ; je pourrais en avoir besoin demain, ou dans huit jours." (On touchait au 3 septembre).

Un autre bandit déjà nommé, (*Eugène Alloué*), avait rencontré

un soir, en revenant d'Abbeville, un habitant de la Côte-Gelée, étranger aux Comités de Vigilance, et lui avait montré un sac de postes qu'il venait d'acheter et qu'il rapportait triomphalement chez lui.

“ Pour qui ou pourquoi ces postes ? lui avait demandé l'habitant. Est-ce pour la chasse au chevreuil ?

—Non.

—Pourquoi donc ?

—*Pour la chasse à l'homme,*” avait répondu le bandit, en chargeant ses yeux et sa parole de toute sa haine contre une société qui voulait couper son industrie dans sa racine.

L'habitant avait frissonné, car il connaissait le bandit qui venait de prononcer ces paroles, comme un homme capable de tout.

“ Oui, pour la chasse à l'homme ! avait continué Alloné, en faisant cliqueter son sac de postes et en jetant au ciel avec son poing, un geste de menace ;—toi qui vois les honnêtes gens, toi qui leur serres la main, dis-leur que moi et les miens, nous leur préparons une journée, et que s'ils résistent, nous ferons des cribles avec leurs corps.”

Et, en finissant ces paroles, l'horrible bandit avait piqué des deux, et s'était enfoncé dans la prairie en poussant un cri d'Indien ivre, cri familier à la plèbe attakapienne.

Plusieurs avaient dit que, dans la lutte qui se préparait, ils égorgeraient d'abord deux hommes haut-placés de la paroisse Lafayette : MM. *Emile Mouton*, frère de l'ex-Gouverneur, et *François Daigle*.

Enfin, au nom de ces mêmes anti-vigilants, on avait annoncé officiellement et par tous les clairons, *qu'un barbecue aurait lieu, le samedi 3 septembre, à la maison d'Emilien Lagrange, sur les bords de la Coulée, dite Queue-Tortue ; qu'on y recevrait à coups de fusil le Comité de Vermillonville ; et que, si celui-ci ne se présentait pas, on irait planter le drapeau des anti-vigilants sur le clocher de Vermillonville et mettre ce village à feu et à sang.*

La lutte était donc imminente et se présentait avec les circonstances aggravantes d'une menace d'invasion si les Vigilants refusaient le combat ou essuyaient une défaite.

Une campagne devenait donc nécessaire ; le président du comité de Vermillonville s'y prépara avec le sang-froid et la prudence d'un homme d'Etat et d'un homme de cœur.

. . . .

Pendant que les préparatifs de guerre se font de part et d'autre, nous demandons la permission de sortir du cadre austère de l'histoire et de décrire une scène locale qui sera en même temps un tableau de mœurs. Du reste, tous les détails en sont historiques et notés, heure par heure, par un chef d'une ronde des comités de vigilance, qui, en risquant sa vie, fut le spectateur de la scène étrange que nous allons décrire.

UN BAL NÈGRE

—

C'était vers la fin d'août, à la frontière des paroisses Lafayette et St-Landry, dans la partie florissante et laborieuse de Lafayette qu'on appelle le *Carancro*.

Le soleil s'était couché derrière un banc de nuages qu'il avait teint d'une couleur sanglante ; puis la brise du soir avait chassé ces nuages dont les teintes de pourpre s'étaient décomposées à mesure que le soleil s'éloignait de notre horizon, et la nuit était venue, calme, belle et éclairée d'une lumière sidérale, qui remplaçait presque celle de la lune.

C'était un de ces soirs où toutes les voix de la terre et du ciel disent tout haut le nom de Dieu.

Le Carancro, dont les Vigilants, comme tous les autres, se disposaient à la lutte prochaine,—le Carancro avait vu s'éteindre, une à une, les lumières de toutes ses habitations, qui avaient d'abord rayé l'obscurité comme autant d'étoiles.

Une seule, encore allumée, semblait protester contre ce silence et ce sommeil de cette riche partie de la paroisse Lafayette.

Celui qui se serait approché de la maison qui semblait avoir arboré, en guise de drapeau, cette lumière, celui-là se serait réfugié dans l'angle le plus sombre du voisinage, et aurait regardé, tout effaré, un spectacle que nous allons essayer de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Du nord, du sud, de l'est, de l'ouest, des ombres s'approchaient de cette maison par tous les chemins. Elles s'approchaient de cette maison sans faire crier le sable ou la feuille égrainée par le vent sur

les chemins. Si le spectateur eût été superstitieux, il se fût cru au milieu d'une procession de fantômes. S'il avait été homme du monde, il aurait pensé au quatrième acte de *Robert-le-Diable*, ou à un sabbat de sorcières, à minuit, dans un carrefour de forêt, légende qui a bercé notre enfance.

Seulement, si ces fantômes étaient entrés dans le cercle lumineux, le spectateur aurait vu des formes de chair et d'os et des yeux rayonnant même dans les ténèbres...

Ces formes étaient noires ou oranges.

Il y avait cohue d'hommes, tourbe de femmes.

C'était une procession d'esclaves se rendant à quelque revue mystérieuse.

Qui allait passer cette revue?

. . . .

Ces ombres se glissèrent dans la maison étoilée par une seule lumière..... Elles s'y glissèrent, une à une, en jetant à un gnôme assis à la porte un de ces mots qui ne sont connus que dans les dialectes parlés dans l'intérieur de l'Afrique; puis, quand toutes les ombres furent entrées, on aurait pu voir portes et fenêtres se refermer, la lumière disparaître, et maison et prairie retomber dans une apparente obscurité.

Obscurité apparente, avons-nous dit, car, en braquant l'œil à travers un des volets mal joints, on aurait vu dix, vingt flambeaux s'allumer à l'intérieur; un orchestre de banjos commencer à hurler ses notes aigres et criardes, et le plancher de la maison trembler sous des pas cadencés, d'abord lents, puis s'exaltant à mesure que le banjo précipitait ses notes peu harmonieuses... puis se terminant par des bonds frénétiques, accompagnés de cris qui tenaient le milieu entre la douleur et la volupté.

C'était un bal de nègres... Dansez Calinda! Le soleil d'Afrique semblait s'être fait chair... et s'être incarné dans chacun de ces danseurs.

Un blanc se promenait au milieu de ces rondes furieuses, ivres, pantelantes, plongées, corps et âme, dans un plaisir qui ferait évanouir nos grandes dames... s'il ne les tuait pas... Rondes immondes... poëmes chorégraphiques mettant en action tout ce que la sainte Pudeur doit couvrir de ses triples voiles!

Le blanc passait à travers ces méandres de danseurs que le banjo avait enivrés avant le whiskey.

Un nègre entra, courbé sous une dame-jeanne qui paraissait pleine jusqu'aux bords.

“Buvez!” dit-il à la ronde infernale.

Les dix banjos se turent comme par enchantement. Le blanc se retrouva au centre d'un cercle immense. et il versa à la ronde des verres d'une liqueur blonde qui devait être du whiskey.

“Encore un coup. maître. disait l'un.

—Deux coups! trois coups! quatre coups!

—Aujourd'hui!—demain!—toujours!

—Un coup pour vingt-cinq coups de fouet!

—Trop cher! moi, à ce prix. je tends mon dos pour cinquante!

—Moi. pour soixante!

—Moi. pour quatre-vingts!

—Moi, pour cent!”

En vérité. les actions montaient dans cette honorable assemblée de Bozals et de Congos, que c'était effrayant! C'est au point que le spectateur invisible de cette scène crut un moment que les actions montaient de telle façon que ces drôles demanderaient à boire d'abord à outrance... quitte à être pendus... après.

Les libations s'arrêtèrent.

“*La danse du mouchoir!*” cria le blanc, le sultan de ce noir harem.

Une négresse se détacha... puis un jeune mulâtre...

Puis commença cette danse... ou plutôt ce poème, rêvé par quelque Taglioni africaine sous un cocotier...

Ce poème, tout le monde l'a vu. aussi nous ne le décrirons pas.

C'est le poème échevelé, effrayant, de l'Afrique dansante. Il fait grincer ses banjos et passer ses danseurs délirants dans les rêves des adolescents qui se sont heurtés une fois à ces débauches de la chorégraphie africaine. Au lieu d'être de la poésie, il pourrait s'appeler la fièvre. Ce poème, il ne peut être regardé que par les jeunes gens qui entrent dans la vie, ou les vieillards descendant de ceux qui profanèrent du regard le bain de la chaste Suzanne.

Nous nommons cette danse... mais nous ne la décrirons pas.

Les nègres couvraient du regard la danse immonde et suivaient du geste et du cœur toutes les contorsions. tous les frémissements

de la danseuse. Toutes ces figures, noires ou cuivrées, exprimaient la plus complète béatitude... Il y avait presque de la vie, presque un reflet d'intelligence dans ces fronts déprimés, où le cerveau ne peut trouver assez large place...

La dame-jeanne fut apportée de nouveau. Le blanc daigna verser de sa main un filet de whiskey à chacun des acteurs masculins et féminins de la scène nocturne...

Puis du geste il rapprocha tous les anneaux de cette chaîne satanique, que Callot eût croquée avec cette volupté que connaissent seuls les grands artistes...

Puis le blanc leur adressa à voix basse des paroles mystérieuses qui furent recueillies par l'intrépide spectateur de cette scène, *déguisé en nègre,* et qui jouait héroïquement sa vie pour porter dans les ténèbres de cette nuit la lumière des Comités de Vigilance...

Puis rondes et libations continuèrent jusqu'à ce que le chant de l'alouette vînt mettre fin à ce sabbat, comme elle interrompt l'adorable duo de Roméo et de Juliette...

Puis les acteurs de ce bal reprirent silencieusement, et du même pas dont ils étaient venus, les chemins qui conduisaient aux habitations de leurs maîtres...

Et le courageux Vigilant qui les avait suivis, sorti sain et sauf de cette épreuve, où il pouvait être mis en pièces, remettait triomphalement, le lendemain, à son comité, un rapport..... un rapport révélant que les *Modérateurs*, dont on annonçait la prise d'armes prochaine, devaient fomenter en même temps une insurrection de nègres.

. . . .

Nota.—Qu'on ne nous accuse pas de faire ici du roman, ce qui serait d'ailleurs impossible, car nous serons lu principalement sur le théâtre où se passe notre action ; c'est-à-dire dans un pays qui connaît les faits presque aussi bien que nous-même, et qui aurait le droit de nous blâmer sévèrement si nous faisions de l'imagination, quand la réalité est si triste et surtout si dramatique. Nous ne faisons pas du roman, c'est vrai, mais notre histoire le coudoie sans cesse ; et, quant au chapitre précédent, la meilleure preuve qce nous n'avons *fait* que de la vérité, la voici :

Le blanc qui avait donné ce bal fut chassé par le comité de vi-

gilance de Vermillonville ; il n'assista pas à la journée de la Queue-Tortue ; mais ce fut parce que le cœur lui faillit au dernier moment.

UNE PATROUILLE VIGILANTE

Veut-on savoir si l'œuvre des Comités était une sirécure ; si ces hommes *séditieux, armés contre la société,* comme certaine presse l'a dit si souvent, dormaient sur un lit de roses?—Voici une esquisse qui prouve le contraire.—C'est de l'histoire, toujours de l'histoire, rien que de l'histoire !

C'était un soir,—nous ne choisissons pas l'heure de la mise en scène, c'est l'histoire qui nous la dicte,—le Comité de Saint-Martin devait fouiller, à quatre heures du matin, une maison de l'Ile des Cypres, appartenant à un homme banni et qui, d'après les rapports, devait y passer la nuit, en compagnie de plusieurs autres *vertueux* citoyens, bannis comme lui.

Ces gens-là rompaient souvent leur ban, disait-on, ce qui était un danger, non-seulement pour les honnêtes gens du quartier, mais encore pour Saint-Martinville, déjà éprouvé par l'incendie et la fièvre jaune, et qui, grâce à ce dangereux voisinage, pouvait être exposé aux chances d'un nouvel incendie.

Appel avait donc été fait à tous les Comités du voisinage, afin que tous les passages fussent fermés à ces bandits, en cas de fuite. Cet appel avait été si bien entendu, que ce même soir, tous les passages devaient être gardés dans une étendue de plus de vingt milles.

Il était huit heures du soir,—la nuit était sombre, et vingt cavaliers environ étaient partis de la maison du major St-Julien.

Ces cavaliers devaient être répartis en trois escouades et garder trois passages : le Pont Ozanne, qui conduit au Côteau ; le gué de Théodule Morvan, seul point de sortie de l'Ile des Cypres ; et le Pont St-Julien, trait d'union des paroisses Saint-Martin et Lafayette,—Pont voilé d'arbres gigantesques que la hache éclaircit tous les jours et que nous avons décrit ailleurs.

Chaque cavalier avait un revolver de Colt à sa ceinture ; quel-

ques-uns avaient des fusils, luxe inutile dans les étroits défilés que nos patrouilles allaient sillonner. Le Major, chef de l'expédition, avait seul un faux-volant.

" Pourquoi cette arme ? lui avait-on demandé.

—Pourquoi ? avait-il répondu en souriant, parce qu'on fait trop d'honneur à ces drôles en allant au devant d'eux avec des pistolets et des fusils... Des pistolets et des fusils, à quoi bon ? ça crache des lingots de plomb qui peuvent tuer sans danger à vingt-cinq ou cinquante pas. Avec un volant, c'est différent. On les aborde et on leur dit, avec sa voix la plus douce : rendez-vous ! S'ils se rendent, c'est bien ; s'ils résistent, on leur passe le volant autour du cou, doucement d'abord, comme un bras d'homme qui voudrait enlacer le cou d'une femme ; puis on leur dit une seconde fois : rendez-vous ! Ma foi, à cette seconde sommation, s'ils ne descendent pas volontairement de cheval, on pèse sur le volant, et s'ils montrent la gueule d'un pistolet, on pèse encore plus fort sur le volant ; et s'ils continuent à y mettre de la mauvaise volonté, en pesant plus fort, on fait sur leurs cous une expérience qui ressemble fort à celle de la guillotine.

A un groupe de sycomores, ornement d'une habitation (celle de M. J.-B. Girouard) qui n'existe plus, les vingt cavaliers se divisèrent pour se rendre aux points déjà nommés : les premiers, au gué de l'Ile des Cypres, (chef de patrouille, Dupré Guidry) ; les seconds, au Pont Ozanne, (major St-Julien) ; les troisièmes, au Pont St-Julien, (nous faisions partie de cette patrouille).

La nuit était belle et calme, comme celle que nous avons décrite dans un *bal de nègres ;* seulement, elle était plus sombre, si sombre que, sans la parfaite connaissance que chacun avait des sentiers et des chemins, les trois corps auraient eu de la peine à se rendre à leur destination.

Au Pont St-Julien, deux sentinelles avaient été placées à chacune des extrémités ; les autres cavaliers s'étaient enfoncés dans le bois pour allumer, dans une cabane abandonnée, un feu qui devait leur aider à passer leurs longues heures de veille.

Le feu allumé et le café fait, pendant que chacun accroupi autour du feu, comme dans les douars arabes, lançait silencieusement dans les airs les spirales bleues de la pipe, un *qui-vive !* sonore se fit entendre sur le pont.

“ Qui vive !” cria-t-on encore.

Silence.

“ Qui vive !”

Nouveau silence, suivi d'un coup de feu.

Les fumeurs s'élancèrent et trouvèrent entre les mains des deux sentinelles un rôdeur des prairies, parti pour nous ne savons plus quelle expédition nocturne, et qui avait mieux aimé essuyer le feu que de répondre aux trois sommations.

“ Où allais-tu, drôle, lorsqu'on t'a arrêté ? lui demanda-t-on.

—La nuit est belle et je me promenais,” fit-il avec une indifférence toute stoïque, et en embrassant d'un regard assuré tous les membres de la patrouille qui, eux, le regardaient des pieds à la tête... et cherchaient à surprendre son secret... s'il en avait un.

Le chef de patrouille ordonna que le rôdeur fût gardé à vue jusqu'au jour.

Celui-ci s'assit froidement au pied d'un de ces arbres de haute futaie qui enveloppent presque entièrement le Pont St-Julien de leurs branches gigantesques, et s'y endormit jusqu'au jour avec le calme d'un fataliste.

Au jour, il fut relâché.

Cet homme était un émissaire des bannis de l'Ile des Cypres qui, au péril de sa vie, était venu reconaître si les chemins étaient ouverts.

Le vol a, comme on voit, lui aussi, ses dévoués et ses enthousiastes.

Serait-il donc vrai, mon Dieu ! et la conscience humaine pourrait-elle se tromper à ce point, qu'on trouve des hommes prêts à mourir pour les bonnes comme pour les mauvaises causes ?

La patrouille continua silencieuse au milieu de ces bois pleins des murmures de la nuit et du concert fantastique donné par les cossardes, les sarrigues et chats-tigres, aux fées de ces solitudes.

A trois heures du matin, un coup de fusil retentit : cette fois, il n'y avait pas à s'y tromper ; il venait de l'Ile des Cypres, du lieu même que l'on devait fouiller.

Les chefs de nos trois patrouilles s'étaient portés en avant au bruit du coup de feu.

La patrouille du Pont St-Julien, enchaînée par ordre supérieur, à son poste, était restée à son bivouac. Mais on s'y entretenait à

voix basse, dans un groupe de deux personnages : l'un, brun comme un Espagnol de la plus belle eau ; l'autre, pâle, aux cheveux châtains, à la figure mélancolique ; une tête de vingt-deux ans, foudroyée, non par la douleur physique, mais par une souffrance morale.

" Aussi vrai que je m'appelle Valsain Broussard, dit le brun, ce coup de fusil vient de la maison que doit fouiller cette nuit le Comité de Saint-Martinville.

—Oui, dit le jeune homme triste que nous nommerons Désiré Bernard. De quels rangs est-il parti ? de la maison ou du côté des assaillants ? je l'ignore ; mais, en vérité, il serait temps d'en finir avec cette guerre de buissons, et de rencontrer une bonne fois les bandits sur un champ de bataille quelconque. Une lutte au soleil, à découvert, abrégerait considérablement les choses... tandis que ces querelles sont capables de nous user, nous d'abord, puis, après nous, trois ou quatre générations.

—Ils sont aux trois quarts abattus déjà, reprit Valsain; nos chefs ont fait comme Tarquin avec ses pavots ; par l'exil ou le fouet, ils ont décapité les plus hautes têtes de la truanderie attakapienne. Il ne reste donc plus que les tronçons brisés du serpent qui étreignait notre société, comme un boa gigantesque ; ces tronçons qui palpitent encore, nous en aurons facilement raison."

Le beau et limpide regard de Désiré Bernard s'enflamma.

" Nous en aurons raison, dit-il. oui sans doute ; mais seulement s'ils se groupent, s'ils s'enrégimentent, s'ils s'exposent, comme on le dit, à une journée. Ce cas étant donné et s'il y a choc, le groupe qui représentera l'*honneur* vaincra facilement le groupe représentant le CRIME ; car ce serait alors un duel où Dieu lui-même interviendrait, si nos bras n'étaient pas assez vaillants. Puisse donc ton désir ou ton présage se réaliser ! Mais faisons quelques pas et tu vas voir de tes propres yeux à quels hommes nous avons à faire."

Et Valsain Broussard et Désiré Bernard, deux créoles de la Côte-Gelée, deux de nos amis, aurions-nous dû dire, rampèrent à travers les hautes herbes, l'un suivant la direction de l'autre ; puis, à l'endroit le plus touffu, Désiré se redressa et désignant, du doigt, à Valsin, un arbre, aïeul de cette forêt, dont le vent berçait doucement les longues et flottantes draperies de mousse :

" Tu crois peut-être que nous sommes seuls, murmura-t-il d'une

voix si basse, qu'on aurait dit la voix à peine articulée d'un sylphe.
—erreur, ami, nous sommes entourés d'un réseau d'ennemis invisibles. Il y en a dans le lit du bayou Tortue, dans les herbes que nous foulons, dans les branches qui sont au-dessus de nos têtes,—il y en a partout."

Valsain tressaillit;—au silence qui régnait dans la campagne et qui n'avait été interrompu que par deux coups de feu, il ne se serait jamais cru en aussi mauvaise compagnie.

"Oui, nous sommes entourés, poursuivit Désiré ; mais heureusement nos ennemis sont lâches. . lâches comme tout ce qui est bête carnassière ou oiseau de proie ; aimant le vol, ils aiment encore plus la vie. La proie les attire, mais, pour la dévorer, ils attendent et attendront toujours que le danger s'éloigne. Cette nuit, ils ne voleront pas, c'est vrai ; mais ce matin, en entrant dans leurs cabanes, la main et la bourse vides, ils diront, en parodiant, sans s'en douter, le mot de l'empereur de Rome : " Nous avons perdu notre nuit ! "

—Mais je ne vois rien, dit Valsain, en essayant de déchirer avec ses yeux noirs, le rideau de ténèbres qui noyait presque entièrement alors hommes et choses.

—Tu ne vois rien ? Eh bien ! tends tes regards vers cette branche qui se balance à vingt pas de nous. L'œil qui est fait pour contempler le soleil, peut lire aussi, à livre ouvert, dans les ténèbres ; autrement, où serait le motif du titre que, du reste, nous nous sommes donné assez arrogamment nous-mêmes : celui de rois de la Création ? Au milieu de ces longs voiles de barbe espagnole, regarde, et tu verras, comme je la vois, une tête d'homme, sentinelle perdue qui observe nos propres sentinelles... Autant que je puis en juger, cette tête n'est pas ou ne doit pas être belle ; mais que veux-tu y faire ? Depuis que le christianisme a détrôné la mythologie, les Apollons du Belvédère et les Vénus blondes n'abondent plus sous la feuillée.

—Je vois ! je vois ! murmura Valsain.

—Eh bien ! fit Désiré, il y en a dix, vingt, trente peut-être encore ; c'est-à-dire quatre fois plus qu'il n'en faudrait pour nous coucher tous dans les herbes du bayou ; mais, je l'ai dit, ils sont lâches ; un couteau les fait fuir ; une gueule de fusil ou de pistolet leur donne la fièvre ; c'est heureux pour nous, mais quel séduisant avenir pour le pays, que l'éternité du vol ou du brigandage ! Un chancre indéracinable ! un cancer sans fin !... Ah ! vienne donc une bataille avec

ces hommes ! une bataille où chacun de nous étreindra un ou plusieurs de ces hommes et les écrasera sous ses pieds comme des reptiles !

—Cette bataille, tu l'auras, dit Valsain ; et, selon toutes les probabilités, la semaine prochaine.

—Dieu t'entende et t'exauce ! Mais, en attendant, laisse-moi envoyer une *dragée* à cette chouette de malheur qui nous observe peut-être nous-mêmes du haut de son perchoir."

Et, ce disant, Désiré braqua son fusil dans la direction de l'arbre aux draperies de mousse.

La capsule seule éclata et raya les ténèbres comme un éclair.

De l'arbre se détacha aussitôt une forme humaine qui se perdit dans la forêt en poussant un cri d'épouvante.

Tous les autres oiseaux de nuit vont s'envoler, reprit Désiré ; replions-nous sur nos sentinelles. Du reste, le ciel blanchit et nous saurons vite à quoi nous en tenir sur le coup de feu de l'Ile des Cypres.

Une demi-heure après, en effet, comme le jour se levait, les chefs de patrouille étaient de retour et rapportaient ce qui s'était passé à l'Ile des Cypres.

A trois heures, le Comité de Saint-Martinville avait d'abord investi la maison où l'on supposait que les bannis avaient passé la nuit ; puis, agissant sur l'ordre de leur intrépide capitaine, les Vigilants avaient franchi la barrière de la cour, et c'est pendant que l'un d'entre eux exécutait cet ordre que son fusil était parti. Les Vigilants étaient ensuite entrés, le pistolet au poing, dans la maison qu'on leur avait ouverte sans résistance, l'avaient fouillée de fond en comble et avaient fait *buisson creux*, comme on dit en termes de chasseur. Puis on avait fait de pareilles visites chez la veuve Hulin et chez les Picard ; l'une mère, les autres père et frères de bannis dont nous avons conté les exploits dans une autre partie de ce livre. Là encore, toutes les recherches avaient été inutiles. Les Comités avaient donc été ou trompés par leurs agents, ou bien les bannis s'étaient réfugiés dans ces cachettes mystérieuses de l'Ile des Cypres où Valery Picard, blessé à Saint-Martinville, à l'attaque du magasin Tourneu, avait langui plus d'un mois, au pied d'un arbre, et d'où il était ensuite sorti de nuit pour se diriger à cheval vers la Mermento.

Le major Saint-Julien venait de relever les trois postes qui avaient fait une veillée inutile, et chacun se retirait désappointé et insensible au spectacle du soleil levant qui commençait à inonder le ciel oriental de ses millions de gerbes lumineuses, lorsqu'un sulky leur apparut, fendant la prairie Sauvé, entouré d'une auréole de poussière.

“ J'ai à vous parler, Major,” dit le propriétaire de cette voiture.

L'automédon et le Major se retirèrent à quelques pas de distance. Dans celui qui portait sans doute quelque nouvelle grave, on avait reconnu M. Murr.

AUGUSTE MURR

Il était en ce moment cinq heures et quelques minutes du matin et le soleil levant faisait flamboyer une goutte de rosée au bout de chaque brin d'herbe.

Pendant que le Major et M. Murr échangent, à quelques pas des cavaliers, des paroles à voix basse, disons ce qu'est Auguste Murr.

C'est un enfant bon, loyal et courageux de cette Alsace qui a donné Kléber à cette mère nourricière de tant de grands hommes et de génies qu'on appelle la France. Brun, le visage estompé par le sang ou par le soleil du Sud qui s'entend mieux à ombrer les fronts que les pinceaux des maîtres les plus célèbres, il était venu s'établir à Vermillonville, il y avait deux ans, avec sa jeune et intelligente compagne, qui y avait fondé une institution florissante de demoiselles. Murr s'était jeté tête et cœur, corps et âme, dans l'insurrection vigilante, d'où devait jaillir la régénération attakapienne.

Nous avions la certitude que, en ce moment, il voyageait au nom de notre cause ; son entrevue secrète avec le Major donnait d'ailleurs, à son voyage, sa véritable couleur.

Nous attendions.

Après un serrement de main entre les deux interlocuteurs, Murr remonta en sulky et se dirigea, avec la rapidité d'une flèche, vers

le bayou Tortue, dont les hauts arbres étincelaient, à un mille de nous, au soleil levant ; et le Major vint à nous, le sourire aux lèvres et le visage rayonnant.

" Messieurs, dit-il, je viens de recevoir une lettre du gouverneur Mouton, qui me dit que, le 3 septembre, il doit y avoir, à la Queue-Tortue, un rassemblement composé des bandits que nous avons chassés, assistés d'autres bandits qui désirent probablement accompagner les premiers dans ce dur voyage de l'exil qu'ils n'ont pas fait encore, mais que nous les forcerons bien de faire. Vous recevrez des ordres ultérieurs. En attendant, préparez vos armes, et n'oubliez pas que, le 3 septembre, nous monterons tous à cheval.

" M. Murr, continua le Major, va porter, aux comités de la paroisse St-Martin, des ordres pareils à ceux que je viens de recevoir. C'est pour nous une question de solidarité. C'est vous dire que je compte, ce jour-là, sur tout mon comité. Je n'excuserai que les malades.—Allez, messieurs !

—Aux armes ! "

Tel fut le mot qui sortit, plutôt comme une explosion que comme un cri, de toutes les poitrines.

Puis une voix entonna l'immortel refrain de la *Marseillaise :*

Aux armes, citoyens ! formez vos bataillons !
Marchons ! *qu'un sang impur* abreuve nos sillons !

Les vingt cavaliers, y compris le Major, répétèrent en chœur l'électrique refrain républicain.

Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Depuis l'enfantement du chef-d'œuvre, ces mots n'avaient peut-être jamais reçu d'application plus méritée.

Sang impur en effet ! car les événements allaient amener le choc des Comités avec toute l'écume attakapienne.

MISSION BIEN REMPLIE

—

Cependant Murr avait continué sa route à travers le bois qui fait au pont St-Julien une ceinture luxuriante que la hache diminue

tous les jours, au grand regret du voyageur, car jamais ceinture de fée ne fut plus riche.

Il avait franchi, de toute la rapidité de son cheval, le pont qui est comme la sentinelle de l'immense prairie de l'Ile des Cypres, qui est à la fois, pour St-Martin, un luxe et un fléau, et était arrivé, toujours en galopant, à ce village placé sous l'invocation du saint qui, obéissant au divin précepte de l'Evangile, donna autrefois la moitié de son manteau à un pauvre.

En descendant de voiture, il avait couru chez Désiré Béraud, le chef chevaleresque du comité de St-Martin.

" Une lettre du président du comité de Vermillonville ! " avait-il dit.

Désiré avait lu.

" Votre président nous donne rendez-vous pour le 3 septembre. Nous y serons, et nous lui disons merci de nous convier à pareille fête."

Et Murr, heureux d'avoir si bien rempli sa mission, était reparti.

Il avait été porter pareil message à Louis Savoie et Alfred Voorhies, du Comité de la Pointe.

" Merci ! " avaient dit ces messieurs.

A Dupré Patin, de l'Anse-à-la-Butte, et Dupré Patin lui avait dit :

" Merci ! "

A Béguenaud, du Pont-Braux, et à notre brave et chevaleresque Domingeau, de la Grande-Pointe,—et Béguenaud et Domingeau avaient dit :

" Merci !"

La parole dite dans la prairie Sauvé et répercutée par Désiré Béraud, avait donc trouvé de l'écho partout.

La société n'avait donc rien à craindre de la bataille qui se préparait, puisque tous les Comités se disposaient à y prendre une part active.

Ainsi donc, les bandits qui avaient fait les premiers préparatifs de cette journée, allaient être enfermés dans un de ces cercles de fer qui se trouvent dans l'enfer du Dante ! Ainsi ils couraient d'eux-mêmes au devant des fusils et des revolvers qui leur livraient depuis quelques mois une chasse si active !

Inutile de dire que d'autres messagers avaient semé dans les pa-

roisses Vermillon et Saint-Landry *la bonne nouvelle* de la prochaine prise d'armes, et que Sarrazin Broussard, Numa Nunez, Foreman, Stanton, Maggy et Désiré Hébert, les frères Lebleu et autres vaillants jeunes gens de Calcassieu, sommés de se trouver en armes, le 3 septembre, à la Queue-Tortue, avaient répondu comme les autres :

" Merci ! Merci !"

UN VILLAGE CHANGÉ EN CAMP

—

Il est de ces contrastes qui passent inaperçus pour les hommes ordinaires, et qui ravissent les peintres, les poètes, tous les artistes qui cherchent la vie en dehors des chemins battus par les roues des voitures de poste ou des wagons à coton.

Nous avons à peindre un de ces contrastes.

Avez-vous vécu dans un de ces heureux villages où l'angelus roule trois par jour dans le ciel sans qu'aucun bruit, aucune imprécation terrestre se mêlent à sa mélodie aérienne ?

Un de ces villages de la Louisiane où les femmes passent dans les rues, à demi-cachées sous leur voile vert où sous leur voilette de gaze, gracieux bouclier contre la poussière et les moustiques,—qui remplace, au dix-neuvième siècle, *le loup de satin*, dont se couvraient les grandes dames du Moyen-Age ?

Un de ces villages qui rappellent le calme de la mer, tant la vie y est douce et régulière ; tant la cloche y tinte des heures monotones ; tant le lendemain ressemble à la veille ; tant on y recueille avec avidité les primeurs des petites villes claustrales—primeurs qui peuvent se résumer en trois lignes, ou plutôt en trois tintements de cloche :

Tintements pour baptême ;

Tintements pour mariage ;

Tintements pour enterrement ?

Un de ces villages où les journalistes n'ont à enregistrer, comme nouvelles, que les faits suivants :

M. et Mme X viennent de faire baptiser leur premier enfant. C'est

une fille ; elle est belle comme sa marraine... On lui a donné le nom de Régina.

Ou bien :

Marié le... par le Rév... Mlle E. à M. L.—Mariée, chaste et rougissante sous son voile blanc et sa couronne virginale. Jeune homme succombant sous le poids de son bonheur. Dieu leur donne longue vie !

Ou bien :

Décédée le... Mlle... à l'âge de dix-sept ans, trois mois et huit jours.

Cercueil blanc, couronne de roses blanches,—insignes de mariée sur un cercueil. Fleurs éphémères, symbole de la vie qui vient de s'éteindre. Fiançailles de la jeunesse avec le ver du tombeau. Madone de Raphaël, souillée par ce mauvais rapin qu'on appelle la mort ;

et pour compliment :

> Et rose— elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin !

Une cavatine de Rossini, violée par un misérable orgue de Barbarie !

Le type de ces villages, où la chronique ne glane que sur les bonheurs et les malheurs de la vie ordinaire, c'est Vermillonville.

Quelques jours avant le 3 septembre, le voyageur qui l'aurait vu sous l'impression des événements qui allaient se passer, aurait eu quelque peine à le reconnaître.

De nombreux voyageurs encombraient les hôtels Rigues et Martonne. Il y avait cohue au café Butcher ! cohue au café Richard ! cohue à la Maison de Cour !

Hier, Vermillonville était calme comme un village suspendu sur le flanc des Alpes suisses ; le lendemain, c'était un camp.

On y fondait des balles ;

On y faisait des cartouches et des gargousses, comme à la veille d'une bataille.

Les deux forgerons du village, Lacoste et Billaud, en collectionnant leurs débris de fer rouillés, avaient même poussé les préparatifs guerriers jusqu'au luxe des sacs à mitraille.

Or, la mitraille serait utile, puisque le village possédait un canon de six.

Ce canon, en bronze, luisant comme un miroir et entretenu avec

amour, depuis des années, par un Anglais, nommé *Georges Reiner*, qui s'est voué à lui, comme Quasimodo aux cloches de Notre-Dame, ce canon, le gouverneur Mouton l'a obtenu de l'Etat pour le village de Vermillonville.

C'est pour la gueule de ce canon que l'on prépare de la mitraille.

On lui réserve donc un rôle pour la journée du 3 septembre.

Qui sait?... cette pièce que le gouverneur Mouton a obtenue pour ses compatriotes, et qui n'a jamais toussé que pour le 8 Janvier, le 4 Juillet et les autres anniversaires patriotiques,—cette pièce jouera peut-être un rôle dans la journée du 3.

Elle est brillante comme si elle sortait de l'atelier du fondeur, cette pièce ! et pourtant elle nous rappelle un vieux souvenir !

C'était en 1848.

La République française, à laquelle nous avions toujours cru, nous avait montré, à travers les mers, son drapeau qu'elle avait hissé, au milieu des éclairs du 24 Février.

Un *Te Deum* devait être chanté à St-Martin, le 29 avril; et nous, et bien d'autres qui croyions à l'avenir républicain de la France, nous avions convoqué à ce *Te Deum* tous nos amis, de toutes les nationalités, comme pour faire bénir de Dieu la liberté future de tous les peuples.

La paroisse Lafayette vint, elle aussi, à flots, à St-Martin, par une pluie battante, protestation de Dieu, peut-être, contre une œuvre qui ne devait pas durer.

Elle avait amené cette même pièce de canon, qui tonna si bien pendant le *Te Deum* chanté par l'abbé Dufour, qu'elle fit voler en éclats presque toutes les vitres de l'église où retentissait le magnifique chant de triomphe.

Vous en souvenez-vous, A. D., vous qui venez de porter votre intelligence et votre intégrité sur les bancs de la Convention louisianaise ?

Vous en souvenez-vous, Major ?

Pendant les jours qui précédèrent le 3 septembre, ce canon était non-seulement choyé, mais encore gardé à vue.

Le jour, on le laissait libre de montrer aux passants une gueule prête à mordre ; mais la nuit, c'était bien différent.

Le jour, de la *flirtation ;* mais la nuit, comme on craignait qu'il ne fût enlevé par les insurgés, on faisait autour de lui bonne garde.

Jamais Bartholo ne garda mieux Rosine.

Vermillonville voulait le garder pour lui.

On le gardait donc, mais tout en se disposant à le bourrer de fleurs... et de mitraille.

De mitraille d'abord, pour qu'il remplît son rôle de canon,—rôle de tueur qui lui est assigné depuis l'invention de l'artillerie, et sans lequel il n'aurait pas de raison d'être; de fleurs ensuite, s'il remportait la victoire; car les fleurs sont la meilleure draperie qu'on puisse jeter sur le sang.

On soignait donc cette vaillante et luisante pièce de six, comme un directeur de théâtre soignerait son premier ténor, la veille de la représentation d'un opéra de Rossini ou de Meyerbeer.

Puis on se donnait rendez-vous pour le samedi aux lieux et à l'heure assignés d'avance par les chefs des Comités.

On était alors au jeudi, et le lendemain, vendredi, chaque chef devait passer, dans son district, la revue de ses forces.

Ce jeudi, avant-veille de la journée, un phénomène singulier se produisit.

Ce phénomène, c'était une *Aurore Boréale.*

Ce fut comme la réverbération d'un immense incendie qui aurait dévoré les campagnes attakapiennes. En voyant ce ciel teint de sang, ceux qui n'avaient pas la clé de ce *coup de théâtre* physique, crurent à un désastre annoncé par le ciel.

Ces croyants furent heureusement le petit nombre; ils brillèrent, le lendemain, dans les rangs des Comités par leur absence.

Mais qu'importait aux Comités!

Au lieu d'une poignée de cavaliers, les cinq paroisses allaient leur envoyer une armée.

PLAN DE CAMPAGNE

Nous l'avons déjà dit: les Comités avaient été parfaitement informés, jour par jour, heure par heure, pourrait-on dire, de la marche et des progrès de la conspiration qui touchait à son cinquième acte. Ils en connaissaient les chefs, les instigateurs, les enrôleurs et,

à quelques hommes près, le nombre des combattants que tous les rapports s'accordaient à évaluer de deux cent cinquante à trois cents.

Ils connaissaient aussi le théâtre de l'action, si action il devait y avoir. C'était une vaste maison, aux murailles en troncs d'arbres, crénelée sur ses quatre faces, ainsi qu'un magasin construit à la façon du *log-cabin*.

Cette maison appartenait à un homme de très mauvaise réputation, répondant au nom d'Émilien Lagrange. La veuve d'un Français nommé Valette, mère d'une grande et belle jeune fille, s'était faite la concubine de cet homme.

La jeune fille vivait sous le même toit et pouvait compter un à un les jours de déshonneur de sa mère ! victime promise, elle aussi, à ce minotaure qu'on appelle la débauche !

Faisant face à la coulée de la Queue-Tortue et à la forêt, cette maison était de plus adossée à un bois de houx où l'on avait taillé des chemins en zig-zag, d'une utilité incontestable si l'on engageait, en dehors de ces fortifications, un combat de tirailleurs.

Une main experte avait choisi ce théâtre et présidé à l'érection des fortifications. Cette main était celle d'un ex-sous-officier de l'armée française, nommé Gautier, décrété d'arrestation, le 2 septembre, par le Comité de la rivière Mermento, et qui avait échappé au châtiment sommaire qu'on lui préparait, en s'enfuyant, la nuit, à Galveston, à travers le golfe... Il n'était pas le seul mercenaire qui eût vendu ses services aux bandits de la Queue-Tortue. Il devait y en avoir un autre, un descendant de celui qui vendit le Christ pour trente deniers. Nous le nommerons dans le récit de la journée du 3 septembre.

Les Comités savaient aussi que le motif apparent de la réunion qui devait avoir lieu le 3 dans cette maison, était un *barbecue*, et qu'à ce *barbecue*, d'autant plus étrange qu'il ne s'agitait en ce moment aucune question politique, le Dr. Wagner, déjà nommé, devait prononcer l'*appel aux armes*.

Le terrain où l'on allait s'engager était donc parfaitement connu ; connus aussi étaient les personnages.

Il était facile de bâtir sur les données qui abondaient un plan de campagne ; voici celui qui fut adopté.

Il fut convenu d'abord que les Comités arriveraient devant la

maison fortifiée avant le commencement du barbecue, c'est-à-dire avant que l'orgie et le vin eussent échauffé les têtes et donné à l'ennemi l'énergie passagère de l'ivresse ;

Que les Comités partiraient des paroisses Vermillon, Calcassieu, Saint-Landry, Saint-Martin et Lafayette, de façon à arriver sur le terrain de neuf à dix heures du matin. Cette marche, si simple, était en même temps de la plus haute importance ; car, commençant simultanément aux quatre points cardinaux, elle fermerait toutes les avenues, interromprait toutes les communications et envelopperait la maison fortifiée d'un immense réseau d'hommes.

Ordre avait été aussi donné de courir sus à tout cavalier, étranger à l'association des Vigilants, qui serait trouvé armé dans les prairies ; de lui ordonner de déposer les armes ; de le faire prisonnier s'il les déposait volontairement et de le tuer comme un chien, s'il résistait.

Enfin, de peur d'une diversion possible, sinon probable, des bandits qui auraient pu jeter une partie de leurs forces sur les derrières des Comités et semer l'incendie et le meurtre dans nos campagnes, de fortes patrouilles avaient été placées à l'entrée de tous les chemins avec la consigne d'arrêter tout voyageur inconnu et d'interdire la circulation à tout le monde.

Devant la maison fortifiée, l'on s'inspirerait des lieux, des accidents de terrain, enfin de tout ce qui paraîtrait favorable à l'attaque.

Une pièce de six essaierait d'abord d'ouvrir une brèche ;

Vermillonville engagerait le combat ;

Puis tous courraient à l'assaut, selon leurs postes de bataille.

Ce plan était simple, comme on voit ; mais, l'attaque devant avoir lieu à découvert, on échapperait ainsi aux décimations de la fusillade et l'assaut serait d'autant plus court qu'on se trouverait rapproché de l'ennemi à une longueur de pistolet ou de poignard.

LES CHEFS

Les Comités connaissaient aussi leurs chefs.

Le véritable organisateur de la journée s'appelait John Jones ; son vrai nom était Jean-Baptiste Chiasson.

Il était de taille ordinaire. Sa chevelure brune, son teint bistré, sa constitution sèche et nerveuse, tout annonçait en lui le bouillonnement du sang espagnol ou portugais, plutôt que celui de la race gauloise, qui courait aussi dans ses veines. Dans cette figure anguleuse qui trahissait tous les détails anatomiques du *facies*, il y avait comme une étampe laissée par le soleil d'Afrique. Dépaysé et transporté dans un *gourbi* de l'Algérie, on l'aurait pris facilement pour un Arabe de Blidah ou d'Oran.

Il possédait une habitation dans le voisinage de celle d'Émilien Lagrange, et l'exploitait avec quelques esclaves qu'il avait acquis par son travail. La supériorité relative de sa fortune sur celle de ses voisins lui avait donné sur eux une influence qu'il avait accrue par l'abondante fluidité de sa parole. Il rappelait ces ruisseaux des Alpes et des Pyrénées qui roulent du poison dans leurs vagues limpides. Ses voisins l'écoutaient comme un oracle. Sa réputation était bonne et complétait le crédit qu'il s'était créé.

Jones était du reste un diamant brut que l'éducation, ce divin lapidaire, avait oublié de polir. Il savait un peu lire, à peine écrire, ce qui ne l'avait pas empêché, l'orgueil aidant, de se croire un flambeau destiné à éclairer la société.

Cet homme sans instruction, sans énergie (il devait le prouver dans cette journée du 3 septembre), cet homme avait épelé la proclamation du Gouverneur contre les Comités et l'avait lue ensuite, à peu près couramment, aux *pirates des prairies*, ses voisins. Il avait ensuite appelé à lui tous les hommes de professions douteuses, tous les aventuriers, tous les voleurs, et Dieu sait s'ils abondaient dans les prairies attakapiennes ; il les avait appelés à la croisade de ceux qui n'ont rien contre ceux qui sont riches ; avait fait acheter dans tous les villages de la poudre, du plomb, des postes, tout ce qu'achètent les Indiens lorsqu'ils vont déterrer leurs *tomahawks* de guerre ; avait préparé des créneaux à une maison ; avait ensuite envoyé une provocation aux Comités. A leur arrivée, il devait être saisi d'une terreur panique et voir finir son épopée héroï-comique... par le fouet.

O Schiller ! reconnaîtrais-tu là ton *Karl Mor* ?

Auprès de John Jones brillaient, comme autant de constellations, beaucoup trop éclatantes, quelques lieutenants dont nous allons essayer d'esquisser les traits.

C'était d'abord *Dédé Istre.*

Istre était le Goliath de ces prairies. Grand comme un de ces Patagons qui parcourent à cheval les pampas, il avait passé, lui aussi, sa jeunesse à cheval dans les solitudes de la Sabine et du Texas, avant que le Texas fût devenu une nation. On disait qu'il avait fait partie de ces *guerillas* qui avaient si longtemps désolé nos voisins d'outre-Sabine, en pillant, tuant, brûlant, comme les Condottieri du Moyen-Age et qui avaient enfin nécessité, là-bas, comme ici, l'emploi des Comités de Vigilance, le seul remède héroïque pour les sociétés malades. Rejeté sur notre sol par la crainte des procédés sommaires de la justice texienne, il y avait apporté ses habitudes vagabondes, sa vie nomade et aventureuse. Un de ses frères avait été au bagne et lui-même l'avait côtoyé plus d'une fois. Sa main était depuis des années dans toutes les affaires qui avaient défrayé la chronique de notre justice criminelle. Grâce à sa force herculéenne, il s'était taillé dans nos prairies une espèce de royauté, contestée tout bas, toujours reconnue tout haut par ceux qui vivaient dans son dangereux voisinage. Le règne du poing existant alors ici, comme dans toutes les sociétés primitives, Istre lui avait dû l'impunité et le silence—double voile dont il avait chastement couvert ses crimes. Il était comme l'Isis égyptienne, il avait toujours tenu sa vie masquée, sinon voilée.

Jenkins était de cette race kentuckienne, forte comme les chênes verts, ces géants du Nouveau Monde. Nomade comme tous les hommes de race américaine, qui sont aujourd'hui ici, demain là-bas, et semblent céder à une voix d'en haut qui leur crie sans cesse, comme au Juif-Errant : Marche ! marche !—il avait erré, comme le vieux Isaac Laquedem ; avait vu le Mexique, les îles Sandwich, la Californie et avait fait avec Walker la pittoresque expédition de la Sonore. Blessé au bras par la flèche d'un Apache—flèche trempée d'un poison qui tue, dit-on, mieux que l'obra-capella ou l'aspic—non l'aspic de ce pays, dont le nom et la livrée sont menteurs, mais celui qui piqua le bras de Cléopâtre ;—il avait fait mentir la vieille réputation de ce poison, et s'était guéri lui-même, Satan aidant. Campé à la Queue-Tortue depuis quelques années, il n'avait pas tardé à y conquérir une réputation à la hauteur de celle de ses voisins. Ce chef d'insurrection, qui portait sur son front le hâle du soleil de vingt climats, comptait à peine de trente à trente-deux ans.

Emilien Lagrange, celui qui avait changé sa maison en citadelle pour résister aux Comités de vigilance, était un jeune homme de trente-quatre ans. Brun comme un Espagnol, et ayant même comme un reflet de la race castillane, il avait mis sous son toit, nous l'avons dit déjà, la veuve d'un Français mort à Vermillonville qui, en collaboration avec sa fille, âgée de seize ans, avait fait le drapeau de l'insurrection.

Quant à sa moralité, nous la jugerons avec une parole et une autorité bien supérieures à tout ce que nous pourrions en dire nous-même.

Le soir de la journée du 3 septembre, le gouverneur Mouton, passant la revue des prisonniers, et apercevant John Jones et Lagrange, dit au premier avec douleur :

“ John, je suis étonné et affligé de vous voir ici.”

Puis, allant à Lagrange, et le regardant avec une expression de mépris indicible :

“ Quant à vous, lui dit-il, je vous trouve côte à côte avec ces misérables ; je n'en suis ni étonné, ni affligé.”

On nommait aussi des figures de second et de troisième plan, pour parler la langue des peintres ; de ces figures qui semblent sortir de dessous terre à l'aube des révolutions politiques ou sociales.

On nommait :

Balthazar Plaisance, qui avait expié un parjure par cinq ans de bagne ;

Eugène Allouë, vagabond fieffé, forcé de quitter la Côte-Gelée pour mille déprédations commises par lui, depuis qu'il avait l'âge d'homme ;—Eugène Allouë, le héros d'une anecdote qui nous a été racontée par son défenseur lui-même et que nous voulons répéter à notre tour à nos lecteurs.

Eugène avait été mis en cour pour vol.—Témoignages évidents comme le soleil.—Fusées d'éloquence du défenseur.—Acquittement prononcé par le mot sacramentel : *Not guilty !*—L'accusé ne bougeant pas, l'avocat alla à lui :

“ Tu es libre, lui dit-il.

—Pas possible ! ” répondit l'autre. Le drôle ne croyait pas à la possibilité d'un acquittement.

LE 3 SEPTEMBRE

—

Le 3 septembre était arrivé.

Dès quatre heures du matin, heure convenue pour commencer le mouvement, le major St-Julien traversait le pont Vermillon, à la tête de cent vingt hommes armés jusqu'aux dents et pleins d'enthousiasme.

Le silence régnait dans les rangs ; les premières lueurs du soleil commençaient à peine à mettre en lumière les canons de fusils et de revolvers.

A cinq heures du matin, ce magnifique détachement de cavalerie laissait derrière lui la belle avenue *Crow* et passait dans les rues de Vermillonville, sans y faire halte ; puis, marchant fraternellement et côte à côte avec le Comité de Vermillonville, au grand complet, il se dirigeait, à cinq milles plus loin, vers l'habitation Térence Béguenaud, où devait se faire la jonction des Vigilants de Lafayette et de St-Martin.

Ils arrivaient de tous les côtés, nombreux, ardents, et faisant étinceler au soleil levant leurs armes luisantes.

Hommes et chevaux, tous semblaient appeler la lutte. On eût dit le prologue d'un de ces drames sanglants où va se jouer un empire. Dans ce pays aux passions brûlantes comme le soleil, jamais tant d'enthousiasme n'avait régné.

M. Alfred Mouton, ex-élève de West-Point, et qui avait le commandement pendant la journée, passa une revue rapide de ces flots de soldats arrivant de tous les côtés.

Tous les Comités de cette partie du pays étaient venus en nombre ; plusieurs avaient aussi leurs cadres au grand complet.

Le commandant compta ses hommes et sourit. L'empressement de ceux-ci lui faisait bien augurer de ceux qu'on devait encore rencontrer avant d'arriver à la maison Lagrange.

En moins d'un quart d'heure, sept Comités s'étaient ralliés :

Côte-Gelée. . . . . . .capitaine. . . . . .Major St-Julien.
Vermillonville. . . . . .Alfred Mouton.
Saint-Martin .D. Béraud.
Pointe. . . . . .L. Savoie.

Pont-Braux.......capitaine......Béguenaud.
Grande-Pointe..................Domingeau.
Anse-à la-Butte.................Dupré-Patin.

On forma immédiatement trois colonnes :

Gauche,—Côte-Gelée.
Centre,—Vermillonville.
Droite,—Pointe, Pont-Braux, Grande-Pointe, Anse-à-la-Butte.

Saint-Martin, n'étant pas assez nombreux, s'était fondu dans le Comité de Vermillonville et devait faire la campagne avec lui.

Le canon fut placé entre le centre et la droite qui s'enfermèrent aussitôt dans une double haie de baïonnettes.

A cheval sur ce canon,—brillant comme s'il ne fût sorti que la veille de l'arsenal de Bâton-Rouge,—à cheval sur ce canon, on remarquait une espèce de gnome, d'être fantastique, comme il y en avait dans tous les châteaux du Moyen-Age, sans doute pour rappeler Satan aux mondaines châtelaines : c'était Georges Reiner, un Anglais fait prisonnier le 8 Janvier et établi, depuis cette époque, dans le pays. Georges est depuis vingt ans l'artilleur de toutes les fêtes publiques de la paroisse Lafayette. Il aime son canon comme Quasimodo les cloches de Notre-Dame et ce n'est pas la seule ressemblance qu'il ait avec le sonneur de cloches créé par le grand poète. Il avait demandé et obtenu l'honneur d'accompagner sa chère pièce au combat.

Le signal du départ fut donné ;

Et, comme on entrait en pays ennemi, on lança des avant-gardes et l'on se couvrit d'éclaireurs qui servirent de trait d'union aux trois colonnes qui allaient opérer leur mouvement en avant à deux milles de distance les unes des autres.

Bien que la matinée fût peu avancée, le ciel était un peu orageux ; au loin, on entendait les vagues et sourdes détonations du tonnerre. La chaleur commençait à être intense.

C'était un cadre digne du tableau héroï-comique qui allait être signé par sept à huit cents artistes.

La prairie où l'on entrait est une de ces rares savanes louisianaises qui disparaissent tous les jours hélas ! sous la charrue impitoyable de l'agriculteur.

C'est la dernière poésie du pays qui s'en va avec ces savanes ;

mais qu'y faire? L'homme est un rapin qui mutile depuis six mille ans les toiles du Grand Peintre. Si M. Rouquette était venu au monde cinquante ans plus tard, les modèles lui auraient manqué et il n'aurait point écrit ses chères *Savanes*.

Cette prairie, une des dernières qui nous restent, est un de ces immenses théâtres de verdure que les généraux choisissaient pour ces immenses chocs d'hommes qu'on vit tant de fois sous Napoléon.

D'une largeur de plusieurs lieues, s'étendant en longueur jusqu'à la mer, on dirait une page du Far-West jetée dans un coin de cette paroisse. Point d'arbres ; point de bayous ; rien que la mer de verdure flottante. Si elle avait les débris de quelque tribu indienne, on repasserait, en la voyant, la *Prairie* et le *Trapper* de Cooper. Quelques petites coulées, quelques modestes platins, raient de leurs lignes noirâtres cet océan de verdure aux lignes infinies.

Quelques rares maisons—*rari nantes*—jettent timidement leurs silhouettes à l'ombre de quelque arbre isolé venu à la grâce de Dieu dans un coin de cette prairie immense.

C'est là que les Comités s'étaient engagés.

A neuf heures du matin eut lieu une halte générale.

Les hommes se désaltérèrent.

Le soleil était brûlant.

La marche reprise, la colonne de gauche rencontra les cavaliers du Comité Foreman qui, leur capitaine en tête, s'étaient faits, depuis le matin, batteurs d'estrade, et n'avaient cessé d'observer l'ennemi en décrivant autour de la maison Lagrange de nombreuses ellipses.

Ces cavaliers, presque tous vaqueros, étaient tous des hommes d'action et de véritables centaures. Arrivés les premiers sur le terrain, ils se seraient engagés sans attendre leurs camarades... Heureusement, l'ennemi n'avait pas fait de sortie.

Le Comité de Vermillon, capitaine Sarrazin Broussard, avait aussi rallié les cavaliers de Foreman et s'était fondu avec eux.

Cette compagnie de cavalerie forma une quatrième colonne à l'extrême gauche.

La marche en avant continua dans la direction du nord-ouest, où l'on devait rencontrer les comités de St-Landry et Calcassieu.

Dans quelques maisons qu'on trouvait, comme des sentinelles perdues, dans cette prairie immense, les femmes et les enfants, montés

sur les toits, jetaient de longs regards de curiosité sur ces longues lignes de cavaliers et sur leurs armes étincelantes. Dans ces maisons, point d'hommes ; ils étaient tous sous les drapeaux de John Jones.

Les Comités marchaient toujours.

Nous avons dit que l'on marchait vers le nord-ouest, en laissant à gauche la maison Lagrange, afin de rallier les colonnes de Saint-Landry et Calcassieu.

Le point choisi pour cette dernière halte était précisément la maison de John Jones,—de celui-là même qui avait donné son nom à un mouvement où lui et ses compagnons allaient être brisés comme des roseaux !...

Dans cette prairie large, plane, comme une zone saharienne, on avait déjà aperçu quelques cavaliers armés se rendant, isolés ou par groupes de trois ou quatre, à la maison Lagrange.

On leur avait fait une chasse éperdue, ardente, et deux d'entre eux étaient même tombés au pouvoir de deux Vigilants de la Côte-Gelée, Raphaël Lachaussée et Charles Comeau qui, au moment de les atteindre, leur avaient crié : *Rendez-vous, ou vous êtes morts !*

Ils avaient jeté leurs armes,—ce qui veut dire qu'ils avaient voulu vivre.

Les Comités marchaient toujours.

Bientôt on découvrit, à droite, une centaine d'hommes armés qui semblaient campés le long de la barrière d'un clos. On détacha un piquet de cavalerie pour reconnaître si ce rassemblement était ami ou ennemi.

Avis avait été donné en même temps aux autres colonnes que la droite avait devant elle un corps armé dont on ignorait le drapeau.

Le centre s'était aussitôt hâté d'accourir pour renforcer la droite, si besoin était.

Cependant, le piquet envoyé en reconnaissance s'était rapproché du rassemblement inconnu, et celui qui commandait, arrivé à vingt pas, avait crié :

"Qui vive ? Qui êtes-vous ?

—Comités de Vigilance ! avaient répondu les autres.

—Lesquels ?

—Prairie-Robert ! Fakataïque !"

Alors les mains et les voix avaient échangé des poignées de

mains et des paroles amicales et l'on avait informé promptement nos colonnes anxieuses que le corps que l'on venait de reconnaître était composé d'auxiliaires et d'amis.

Prairie-Robert et Fakataïque étaient en effet les deux corps attendus pour prendre part à l'attaque de la maison Lagrange. Ils avaient fait sept prisonniers qu'ils avaient trouvés armés de revolvers et de fusils portant d'énormes charges, et les poches bourrées de postes et de cartouches et qui, interrogés sur ce qu'ils voulaient faire de leurs munitions et de leurs armes, avaient répondu qu'ils voulaient faire une chasse à la *papabotte*.

Quelques jeunes gens de Calcassieu s'étaient joints à cette vaillante troupe commandée par les capitaines Stanton et Maggy.

Dès ce moment, tous les Comités se trouvant au complet, on commença le dernier mouvement, le mouvement décisif, la marche sur la maison Lagrange.

Entre elle et les Comités, il y avait une distance de deux milles et demi à trois milles.

L'expédition comptait environ six cents cavaliers. Cette dernière étape serait donc vite franchie.

Dans toutes les poitrines, il y avait ardeur et espoir. Si nombreuse que fût la bande de Jones, si forte que fût sa citadelle, il ne lui restait guère d'autre alternative que d'être broyée, soit dans un combat dont l'issue ne pouvait être douteuse, soit dans une défaite qui, si elle avait coûté une blessure ou une vie aux Vigilants, aurait exposé les vaincus à des représailles qui seraient restées à l'état de légende dans l'histoire attakapienne...

On fut bientôt en vue de la maison Lagrange.

A un mille et demi environ, un des chefs de l'expédition braqua une longue-vue sur le quartier-général de cette insurrection lépreuse, et contempla longtemps le spectacle qui semblait danser au bout de sa lunette.

Bien que des nuages cuivrés voilassent le soleil, la maison Lagrange n'en découpait pas moins, dans un ciel assez lumineux, son toit ainsi que ceux de sa cuisine et de son magasin.

Les uns et les autres fourmillaient d'hommes armés qui interrogeaient la partie de la prairie que commençaient à rayer les colonnes vigilantes.

La cour regorgeait aussi d'hommes allant, venant et échangeant

avec ceux qui étaient perchés sur les toits des paroles et des gestes —gestes qui traduisaient les paroles au lointain observateur de ce spectacle étrange.

Plusieurs chefs prirent à leur tour la longue-vue et observèrent cette fourmilière humaine qui semblait peu à peu disparaître et rentrer sous terre à mesure qu'approchaient les colonnes assaillantes.

Enfin les Comités arrivèrent à deux cents mètres de la maison Lagrange et s'arrêtèrent.

Le moment suprême et désiré de tous était venu.

LE 3 SEPTEMBRE

SUITE

Cette maison était bien telle que l'avaient dépeinte les batteurs d'estrade des Comités.

Comme sa cuisine et son magasin, elle faisait face à la coulée de la Queue-Tortue, distante à peine de quelques mètres, et se montrait toute marquetée de créneaux, du rez-de-chaussée au pignon. On l'avait aussi délattée sur ses quatre faces, à hauteur de ceinture d'homme. Les autres édifices montraient aussi leurs créneaux comme autant de bouches béantes.

Dans la cour, quelques lilas étendaient les panaches verts de leurs branches.

Dans un coin, était un monceau de pieux, sur lequel s'était hissé, à l'approche des colonnes, un individu qui, battant des ailes, avait imité le chant du coq et s'était ensuite, non replongé dans la foule qui disparaissait peu à peu comme dans des trappes de théâtre, mais caché sous ces mêmes pieux où il devait être pris et fouetté quelques heures plus tard.

La maison fut d'abord investie avec une rapidité remarquable.

Fakataïque et Prairie-Robert reçurent l'ordre de se porter à l'ouest à l'entrée du bois qui offrirait des moyens de fuite faciles aux bandits, s'ils essuyaient une défaite.

Un officier énergique et intelligent de Vermilon, M. E. Maux, fut chargé de traverser la coulée à l'est afin de prêter la main à ce corps avec ses cavaliers ;

Puis la pièce de six fut placée ostensiblement en batterie à deux cents mètres et braquée sur la maison qui s'était hérissée de fusils à toutes les ouvertures et à tous les créneaux.

Ensuite, à côté de la pièce on alluma du feu. Ce feu fut allumé lentement... lentement... comme pour laisser à l'ennemi le temps de savourer ce prélude de la canonnade.

Quand le feu flamba, Georges Reiner approcha de la flamme une mèche blanche qui se couronna bientôt d'une fumée bleuâtre ;

Et comme il approchait cette mèche fumante de la pièce, après lui avoir fait décrire dans les airs un gracieux demi-cercle...

Un cri de terreur partit de la cour ennemie où était massée une partie de la bande et chacun d'eux s'empressa de disparaître derrière les édifices ou de gagner le bois à travers la coulée de la Queue-Tortue, coulée qui avait peu d'eau à cette époque et qui, du reste, est guéable à toutes les époques de l'année.

A ce cri et à cette fuite, Georges baissa sa mèche et attendit de nouveaux ordres.

On poursuivait déjà ceux qui avaient donné le signal de la fuite... on entendait crier poursuivants et poursuivis... parfois retentissaient dans les bois des détonations isolées...

Le gros de l'armée de John Jones était encore retranché dans les édifices de la maison.

C'est alors que le gouverneur Mouton, qui était venu en voiture jusque sur le terrain, mais qui, le moment de l'action venu, était monté à cheval comme les autres chefs—c'est alors, disons-nous, que le gouverneur Mouton appela le major St-Julien et M. Valmont Richard (du Comité de Saint-Martin).

“ Suivez-moi, messieurs, leur dit-il. Épargnons le sang, s'il est possible. Allons parler à ces gens-là.”

Un quatrième, M. Steack, se joignit spontanément à eux et le groupe de cavaliers se dirigea, sans armes, vers la maison ;—ou, pour être plus conforme à la vérité, le Gouverneur était armé d'un parasol ; le Major de sa longue-vue ; et MM. Richard et Steack... de leurs chapeaux que, pour le moment, ils avaient changés en éventails.

A moins de s'appeler le *Roi d'Yvetot*, il était impossible d'avoir un extérieur plus pacifique que ces messieurs.

Ils descendirent avec un sang-froid tout romain à la barrière.

John Jones et Émilien Lagrange se présentèrent, et alors eut lieu le dialogue suivant, qui nous a été répété et analysé par un des acteurs de cette scène.

" Que désirez-vous, messieurs ? demanda le premier.

—Nous informer de ce qui se passe aujourd'hui ici, répondit le Gouverneur.

—Nous avons une réunion politique.

—Une réunion politique ?... Mais nous ne sommes à la veille d'aucune élection générale ni particulière ; mais à une réunion politique on n'apporte pas de fusils,—et vous avez des fusils ! et même des canons peut-être ! N'avez-vous pas quelque part des amis qui vous en auraient promis un ou deux pour cette fête ? Vous dites *non* de la tête, je veux bien le croire. La chronique le dit pourtant.

—Nous ne sommes pas assez riches pour avoir des canons, répartit Jones avec amertume.

—Soit ; mais vous avez des fusils... beaucoup de fusils, des cartouches, des munitions de guerre de toute espèce. C'est toujours la chronique qui le dit, et cette fois elle a dû dire vrai.

—Nous n'avons que cinq ou six fusils apportés, soit pour tirer des salves à notre réunion, soit pour chasser à la *papabotte*.

—Nous nous sommes réunis, interrompit Lagrange, parce que le droit de réunion est sacré, et que nous sommes blancs et libres.

—Tout beau, monsieur Lagrange, fit le Gouverneur avec une dignité suprême ; je suis venu à vous, non pour discuter, mais pour interroger, et même pour sommer. Vous avez chez vous, dans vos rangs, Olivier Guidry dit *Nain Canada*, ses deux fils Ernest et Geneus Guidry, et son neveu Onézime Guidry, bannis par mon Comité et que mon Comité veut reprendre et châtier. Voulez-vous les livrer ou les défendre ?

—Nous ne connaissons pas ces hommes, fit Jones.

—C'est bien ; nous saurons bien les trouver et les arrêter nous-mêmes. Une dernière question : Vous avez des fusils. Voulez-vous combattre ou les remettre ? "

Et comme Jones répondait évasivement à ces demandes catégoriques :

“ Gouverneur, dit le Major, nous sommes venus ici pour échanger, non des paroles oiseuses, mais des balles. Puisqu’ils refusent de vous rendre *vos* bannis et *leurs* armes, retournons à notre poste, et commençons le combat.”

Le Gouverneur fit un geste d’assentiment, et avisant à quelques pas de lui, la concubine de Lagrange qui, un enfant dans les bras, était spectatrice de cette scène :

“ Messieurs, dit-il à Jones et à Lagrange, nous ne voulons faire la guerre ni aux femmes, ni aux enfants. La place de cette femme et de cet enfant n’est donc pas ici. Si vous voulez les éloigner de cette maison qui peut-être dans une minute sera un champ de bataille, je vais leur donner une escorte de mes Vigilants qui les mènera dans tel lieu qu’il vous plaira de me désigner—et qui les respectera, je vous en réponds sur ma tête.”

En ce moment, Jones rentra dans la maison et en ressortit avec une demi-douzaine de fusils qu’il deposa debout contre la barrière.

“ Vous devez en avoir encore, cherchez ;” dirent ceux qui avaient partagé la périlleuse mission du gouverneur Mouton. Nous disons *périlleuse*, car pendant que ce groupe d’hommes de cœur s’entretenaient avec Lagrange et Jones, sans autres armes que leur titre sacré de parlementaires, un des bannis réclamés par M. Mouton avait passé son fusil à travers un des créneaux et l’avait mis trois fois en joue. Heureusement ses compagnons, mieux instruits que lui des conséquences de cette violation des lois de la guerre, avaient trois fois détourné cette arme prête à tuer...

Aussitôt que Jones avait remis ses premiers fusils, le Gouverneur avait envoyé requérir vingt-quatre Vigilants qui auraient la mission de veiller au désarmement général.

L’envoyé rejoignit le Comité au moment où MM. Alfred Mouton et le colonel Creighton (qui firent preuve durant cette journée d’un zèle au-dessus de tout éloge), allaient envoyer des détachements de vingt-quatre hommes par Comité, au secours des quatre parlementaires qu’ils croyaient en danger. Leur joie fut vive en apprenant le dénouement de ce drame où les Vigilants n’avaient accepté un rôle que sous le coup d’une nécessité de *salut public*. La cause de l’ordre allait donc être gagnée sans qu’elle eût fait verser une goutte de sang.

. . . .

Pendant que l'envoyé des parlementaires remplissait sa mission, ceux-ci assistaient à la remise des fusils.

Une quinzaine environ avaient été disposés à leurs pieds, lorsque dans la cour et dans les édifices se firent entendre de sourds murmures de désapprobation. Chez ceux qui apportaient les armes, il y eut aussi hésitation, tiraillement.

Le Major saisit de l'œil ce tiraillement, de l'oreille ces murmures. Se tournant vers ses adversaires et les regardant avec mépris :

" Reprenez vos fusils et acceptez le combat, leur cria-t-il, ou rendez-vous à discrétion !"

Ce mot parfaitement historique, comme tous les détails de ces scènes, fit cesser toute hésitation. Sur ces entrefaites, les vingt-quatre hommes demandés entrèrent en bon ordre dans la cour... pendant que deux cents têtes de Vigilants apparaissaient à toutes les barrières.

Le poème héroï-comique touchait décidément à son dénouement.

LE 3 SEPTEMBRE

SUITE.

Ce fut alors une de ces scènes excentriques qui auraient tenté le pinceau d'un peintre fantaisiste... si dans les rangs des Comités il y avait eu un peintre...

Il n'y en avait pas...

La fuite avait commencé ; la fuite folle, effarée ; la fuite avec toutes ses vertigineuses terreurs.

Tous ces courages, qui avaient failli à l'heure du combat, semblaient avoir des ailes aux pieds comme certains dieux mythologiques, et dévoraient le sol comme ces coureurs impossibles, surhumains, que nous avons tous vu passer quelquefois dans nos rêves.

Le bois ouvrait ses profondeurs aux fuyards... le bois couvert et sillonné dans tous les sens de patrouilles vigilantes.

Les édifices de la maison Lagrange avaient en vain ouvert eux-mêmes tous leurs asiles.

On se cachait ou l'on se laissait emporter par la pire des fuites, la fuite sans espoir !

Étudions d'abord les scènes de la maison :

Là, des insurgés étaient entassés. Le grenier en regorgeait ; on en retirait sept de dessous un lit.

Sous un autre lit, c'était une vaste manne d'osier, recouverte de coton, et renfermant plusieurs milliers de cartouches.

Entre les matelas d'un autre lit, c'était le drapeau fait par la concubine de Lagrange et Mlle Valette, sa fille, pour couvrir le triomphe de l'insurrection et qui ne couvrait, hélas ! que sa défaite —et une défaite désastreuse !

Ce drapeau fut découvert par Raphaël Lachaussée (Côte-Gelée).

Et à chaque pas, c'était une découverte et une trouvaille !

Ici, des couteaux bowie-knives !

Là, des revolvers !

Et des postes !

Et des balles !

Et des lingots !

Et tout ce qui peut déchirer ! et tuer ! et broyer !

Et à chaque instant, c'étaient un, deux, trois prisonniers qu'on arrachait des tanières peu discrètes qu'ils avaient cru être des asiles, et qui venaient grossir le nombre de ceux qui, déjà prisonniers des Vigilants, étaient gardés, dans la cour de la maison Lagrange, par un fort détachement.

Pendant ces scènes de confusion et de désordre indicibles, il s'accomplissait un drame, le seul qui ait assombri cette journée si heureuse pour la cause de l'ordre.

Un des bannis les plus dangereux, par sa résolution et son audace, et dont l'arrestation avait été demandée par le gouverneur Mouton, sur lequel il avait levé son fusil à trois reprises, Geneus Guidry, voyant la cause de l'insurrection perdue, s'était réfugié derrière le magasin fortifié, dans un carré de barrière protégeant des berges de foin.

Un Vigilant du Carancro l'avait vu se réfugier dans cet asile qui ne devait pas être plus protecteur que les autres, et croyant que son courage, à lui, était au moins à la hauteur du celui de Geneus Guidry, il s'était juré à lui-même de l'arrêter, dût-il jouer dix fois sa vie. Ce Vigilant, d'une des meilleures familles de la paroisse Lafayette, était un jeune homme d'une force athlétique et d'un courage à la hauteur de sa force physique : il s'appelait J. L. F. Tréville Bernard.

Insoucieux du danger que pouvait présenter cette arrestation, certain de pouvoir réduire G. Guidry à l'impuissance de nuire s'il pouvait le saisir avec ses mains herculéennes, il avait généreusement refusé de faire usage des armes qui hérissaient sa ceinture ; ce qu'il voulait, c'était, non le cadavre de Geneus, mais Geneus vivant. Séparé de lui par une barrière, il se disposait à la franchir d'un bond, qui lui aurait fait perdre environ une demi-seconde, lorsqu'un coup de pistolet retentit et Geneus s'affaissa sur lui-même ; c'était une balle suicide qu'il venait de se tirer dans l'oreille. Tombé, mais encore maître de lui, il se frappa à la gorge avec son poignard à plusieurs reprises. Il râla ensuite quelques minutes et mourut.

Fouillé après sa mort, on trouva dans ses poches une fiole de poison,—qui fut remise au docteur Francès, le médecin de l'expédition,—un couteau poignard et un revolver.

Ainsi mourut Geneus, la seule victime de la journée. Déjà banni par un Comité, coupable de la violation d'une des lois les plus sacrées de la guerre, le respect des parlementaires, il désespéra d'obtenir une grâce, qu'on lui aurait peut-être accordée sans qu'il la demandât lui-même, et de peur de subir une mort honteuse, il se donna lui-même la mort.

Dans la fin de Geneus, quelques personnes virent du stoïcisme. Le stoïcisme est mort avec le Paganisme. Folie, remords, scepticisme, crainte du déshonneur, tels sont les mots qu'on pourrait lire sur le front de tous les suicides du Catholicisme. La Croix a tué les morts stoïques de l'antiquité.

Dans le bois, c'était aussi, comme autour de la maison, une poursuite acharnée, impitoyable des uns ; une fuite échevelée de la part des autres.

Si les Vigilants chargeaient impitoyablement tout fugitif qui essayait vainement d'échapper à ceux qui s'attachaient à sa poursuite, les vaincus profitaient, de leur côté, de tous les plis de terrain, de toutes les cachettes qui pouvaient les rendre invisibles à leurs vainqueurs.

Il y en eut qui se cachèrent non sur des branches d'arbre, comme Charles-Édouard d'Angleterre, mais dans des troncs creux où ils pouvaient peut-être se heurter à des serpents ou à quelque essaim d'abeilles...

D'autres cherchèrent les roncières les plus touffues et s'y déchi-

rèrent, habits et chair, aux milliers d'épines qui les firent saigner à chaque pas comme les pointes d'un cilice.

On rapporte même que dans une de ces roncières, où sept individus étaient déjà réfugiés, il s'en glissa un huitième, mais sans bruit, sournoisement, comme aurait pu faire un serpent, si un serpent n'avait pas cherché les abris les plus profonds devant le tohu-bohu de cette journée.

En entendant le bruit, à peine perceptible, que faisait cet homme en déplaçant les ronces, les sept individus crurent à l'intervention mystérieuse de quelque Vigilant et allèrent se réfugier ailleurs en lui laissant la roncière libre.

Ce Vigilant était un des leurs qui, comme eux, essayait d'échapper à la poursuite des Comités.

Ce malheureux resta toute la journée enfoui sous les ronces, entendit peut-être *l'autre* bruit—celui du fouet—qui devait bientôt succéder au tumulte résultant de la poursuite, et monta, dit-on, le soir, sur un cheval qui, ardent comme celui de Mazeppa, l'emporta dans la direction de la Sabine, ce refuge de tant d'épaves sociales.

Cette chasse aux vaincus aurait présenté des difficultés insurmontables à toute autre troupe que les poursuivants. A chaque pas, ils trouvaient fossés, flaques d'eau, troncs d'arbres renversés, branches brisées par l'ouragan et se dressant devant la cavalerie, plus infranchissables que les barricades parisiennes le jour où se font les révolutions.

Rien n'arrêta le torrent. Les poursuivants atteignirent tout ce qu'ils virent ; les fuyards, de leur côté, mirent à profit leur connaissance parfaite du terrain et s'échappèrent en grand nombre.

Adolphe Comeau (Côte-Gelée) et Lebleu de Comarsac (Prairie-Robert), montés, l'un sur un excellent cheval, l'autre sur un mulet mexicain, firent des prisonniers dans les circonstances suivantes :

Ils avaient devant eux plusieurs fuyards armés, avec lesquels, après d'inutiles sommations, ils avaient échangé des coups de fusil sans succès. La poursuite n'en continua pas moins et lorsqu'ils furent à portée de la voix :

" Rendez-vous !" leur crièrent les deux jeunes gens qui n'avaient plus de coups de feu à tirer, tandis que les autres en avaient encore.

Les fuyards s'arrêtèrent.

" Déposez vos fusils, là !" ajoutèrent-ils en désignant un arbre qui se trouvait à quelques pas.

Les fusils furent déposés au lieu indiqué et leurs possesseurs amenés prisonniers.

Ce trait de courage ne fut du reste pas le seul.

Comme les colonnes des Comités arrivaient devant la maison Lagrange, le cheval de Louis Beer, premier servant de la pièce de canon, s'échappa et alla donner du front contre la barrière de cette maison en ce moment hérissée de fusils. Un membre du Comité Prairie-Robert, grand et brun, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom, s'élança seul et au galop, vers le cheval qui semblait vouloir déserter à l'ennemi, comme Bourmont la veille de la suprême bataille de l'Empire et le ramena triomphalement à son maître en murmurant :

" Quant à eux, ils ne l'auront pas !"

D'autres épisodes avaient marqué cette journée déjà si accidentée.

Au moment où le sauve-qui-peut commençait, on avait vu arriver, du large, à toute course de cheval, un mulâtre qui était venu se jeter étourdiment dans le gros des Comités.

" Au nom de qui viens-tu ? Que viens-tu faire ici ? lui avait-on demandé.

—Je viens au nom de ma maîtresse, chercher des nouvelles de mon maître, M. Maximilien Leblanc. (Il était déjà lié et gardé à vue comme prisonnier.)

—Tu lui en rapporteras de fraîches," lui avait-on répondu, et on l'avait fouetté.

Ce mulâtre, on le sut plus tard, venait chercher des nouvelles au nom d'une centaine d'hommes de la rivière Mermento, amenés par Jean-Baptiste Istre, qui s'étaient arrêtés, pour reprendre haleine et faire faire halte à leurs chevaux, à l'habitation Maximilien Leblanc dont le propriétaire, comme nous l'avons dit, était déjà prisonnier des Vigilants.

Le mulâtre fouetté s'en revint tristement à la maison d'où on l'avait envoyé.

" Quelles nouvelles ?" lui demanda-t-on anxieusement lorsqu'on le vit apparaître à la porte.

Il descendit lentement... péniblement de cheval et... silencieux comme la statue du Commandeur, il se contenta de faire une réponse... en pantomime.

La réponse était trop éloquente pour ne pas être comprise en ce moment.

Là aussi, comme à la Queue-Tortue, commença une fuite échevelée.

Ils fuirent tous à travers champs, abandonnant armes, chevaux, équipements, munitions, tout ce qui devait les aider à marcher et à combattre.

Jamais plus vaste insurrection n'avait eu plus piètre dénouement.

LE 3 SEPTEMBRE

SUITE

Il était une heure de l'après-midi.

Nous l'avons déjà dit, la journée était brûlante ; on était trempé de sueur ; on souffrait, mais toutes les souffrances physiques s'effaçaient devant les résultats de la journée.

Quatre-vingts prisonniers, enfermés dans un carré de Vigilants ; cinquante-sept fusils remis volontairement ou pris de force ; une quantité d'armes semées dans les bois par les fuyards ; une insurrection faite sur une vaste échelle et se dénouant par le plus misérable avortement, tel était le bilan de la journée.

Les Vigilants avaient le droit d'être contents.

Les prisonniers furent conduits, sous bonne garde, à deux cents mètres de la maison Lagrange, sous de grands arbres, à l'ombre desquels rôtissaient, comme aux temps homériques, les quartiers de trois bœufs, étendus sur des barres de fer, au-dessus de trois fournaises ardentes.

C'était le théâtre du dîner que les vaincus ne devaient pas manger.

D'un côté, les fourneaux primitifs que nous avons décrits ; de l'autre, une tribune dressée—tribune qui sans doute attendait le Dr. Wagner, un orateur qui ne se présenterait pas...

C'est là que les prisonniers furent conduits, en attendant jugement, sous la garde des baïonnettes vigilantes.

Puis les colonnes expéditionnaires dînèrent. Chaque soldat avait reçu, la veille, l'ordre d'emporter pour deux jours de vivres. Chacun tira alors de sa valise les provisions qu'y avait placées la ten-

dresse maternelle, conjugale ou fraternelle. On fit, en riant, un repas de Spartiates.—Mais l'eau ?...

La température était brûlante et l'on avait beaucoup couru... et l'on n'avait pour se désaltérer que le puits de la maison Lagrange... puits immense qui contenait peut-être du poison et la mort. On haletait et, comme Tantale, on regardait ce puits dont l'eau était miroitante et limpide et semblait aller au devant de la coupe.

La concubine de Lagrange vit tous ces regards, toutes ces souffrances, toutes ces craintes, et mue par une de ces pensées délicates qui se trouvent chez la grande dame comme chez la femme déchue... elle envoya sa fille puiser de l'eau et en but ostensiblement.

L'expédition comprit... but... épuisa le puits en moins d'un quart-d'heure et alla ensuite étancher sa soif en disputant l'eau bourbeuse de la Queue-Tortue aux serpents... que la chaleur y avait accumulés par milliers.

Dans cette chronique à vol d'oiseau, nous avions oublié une figure sinistre dont nous avons tracé ailleurs la silhouette—silhouette qui est loin de rappeler celle de l'Antinoüs antique : nous voulons parler du Dr. Wagner.

A l'heure où l'insurrection se débandait, on l'avait vu près de la barrière de la maison Lagrange, désespéré sans doute de n'avoir pu remplir son rôle d'agent provocateur... puis il avait disparu.

Quand on se fut reconnu et compté, l'on demanda s'il était parmi les prisonniers...

Il y brillait par son absence, comme César au sénat de Rome.

On lança aussitôt un piquet de cavalerie à sa poursuite...

Les cavaliers revinrent, ayant fait *buisson creux*, comme on dit en termes de chasseur. Pour nous servir de l'expression de l'un de ces messieurs, *il avait brûlé les chemins.*

LE 3 SEPTEMBRE

FIN

L'heure du jugement était venue.

Deux délégués par Comité composèrent le juri chargé de peser les hommes et les choses de l'insurrection.

Ils s'assirent à l'ombre d'un bouquet d'arbres comme des juges et appelèrent, un à un, les vaincus qui, toujours liés et entourés de baïonnettes vigilantes, entendirent sonner tristement *le quart-d'heure de Rabelais.*

Il y eut des confessions... d'horribles confessions. Aucun n'eut le courage de la discrétion. Tous livrèrent leurs mystères. Il y eut même comme une fièvre de dénonciations qui s'empara de ces très peu héroïques et très peu intéressantes victimes. Si les quelques hommes honorables qui, après cette journée, donnèrent quelques sympathies à cette boue sociale, avaient assisté aux interrogatoires, ils auraient senti, comme nous, dans leur cœur, le mépris succéder à la pitié.

Pourquoi, le lendemain du 3 Septembre, les Comités ne publièrent-ils pas ces révélations ?

En condensant toutes les déclarations des prisonniers, on peut constater :

Que le mouvement qui venait d'avorter si misérablement avait un triple but :

L'invasion de la paroisse ;

Le pillage ;

La révolte des nègres.

Presque tous les prisonniers déclarèrent que :

Ils ne s'attendaient à avoir sur les bras que le Comité de Vermillonville—Comité qu'on leur avait représenté comme hostile aux pauvres et devant les *balayer tous* (sic) *de la paroisse Lafayette.* (C'était une calomnie des meneurs de l'insurrection, contre laquelle nous n'avons pas besoin de protester);

Que, s'ils avaient triomphé de ce Comité, ils devaient marcher sur Vermillonville, hisser leur pavillon sur l'église de ce village, éventrer les coffres-forts de MM. Alexandre et Émile Mouton, V. A. Martin, Gérassin Bernard, Latiolais, Camille Doucet, François D'Aigle, &c., &c., et en égorger les propriétaires ;

Que ces chefs morts, ils devaient sonner le tocsin, appeler les nègres à la révolte et incendier les habitations ;

Que les cartouches trouvées dans la maison Lagrange, avaient été faites par un ancien soldat de l'armée d'Afrique, colporteur qui mangeait chaque jour le pain des habitants de la paroisse Lafayette et qui depuis y a fait proscrire le colportage, et que cet homme se nommait Klein.

Devant de pareilles déclarations, la tâche du juri devenait facile ; aussi les honnêtes gens qui le composaient se mirent-ils à délibérer.

Il y avait un crime à punir ;

Le pire des crimes, une prise d'armes contre la société avec un drapeau portant ces trois mots : Invasion de la Paroisse ! Pillage et Massacre ! Révolte des Nègres !

Ce crime demandait un châtiment exemplaire.

Quel serait ce châtiment ?

Les Comités ne pouvaient assumer sur eux de noyer dans le sang des vaincus une victoire qui ne leur avait point été disputée. Recourir aux moyens sommaires et terribles employés si souvent par les Comités texiens, c'eût été se faire traduire au tribunal du monde civilisé, et se faire flétrir du titre peu enviable de bourreau. Les jurés pesèrent et comprirent toutes ces raisons et froidement, sans passion, impassibles comme des juges, ils décrétèrent avec douleur, mais en s'inclinant devant la nécessité, le supplice du fouet et l'exil dans cinq jours.

Le Dr. Wagner, principal acteur de cette journée à laquelle il s'était dérobé par la fuite, fut aussi condamné au châtiment réservé aux capitaines, et le reçut, le lundi suivant, de la main des cavaliers de l'énergique Sarrazin Broussard.

Le supplice du fouet fut infligé.

Non à outrance, comme l'ont dit certains journaux qui ont puisé leurs renseignements à une source impure.

Le châtiment fut mesuré à l'outrage. Malgré l'enivrement de la victoire, chacun fut jugé selon la part qu'il avait prise au drame qui venait de se jouer.

Le chef de cette peu héroïque insurrection subit le supplice du fouet le premier.

Ses lieutenants *Emilien Lagrange, Jinkins, Istre* et deux autres comparses, reçurent ensuite, comme leur chef, 120 coups de fouet.

Une seconde catégorie de condamnés en reçut 40 ;

Une troisième, 20.

Y eut-il chez ces Catilinas de bas étage un de ces cris d'indignation, une de ces explosions de l'âme qui vont au cœur de ceux qui en sont témoins ? Non. Plus d'un soldat des Comités attendit un de ces cris, une de ces explosions, pour se jeter entre les exécuteurs et les *martyrs* et demander aux uns la grâce des autres... Tous reçurent le fouet, non comme un châtiment infamant, mais comme une

torture physique. Les coups furent comptés par eux, non comme une flétrissure à l'honneur, mais comme une amende de guerre imposée à leurs corps... Nous nous trompons : un seul demanda la mort—et nous soumettons ce fait à ceux qui aiment à étudier les mystères du cœur humain : ce cri fut poussé par un des bandits les plus compromis.

Il était six heures du soir.

La tâche des Comités était finie.

Les 500 soldats de l'ordre remontèrent à cheval et s'éloignèrent, après avoir remis en liberté leurs prisonniers.

Ils venaient d'étouffer une insurrection, sans avoir répandu une goutte de sang et de délivrer leurs paroisses de bandits que la loi n'avait jamais eu la puissance de réprimer.

La prairie était déserte ; il n'y avait plus qu'un cadavre : celui de *Geneus Canada*, qui, le matin, se voyant poursuivi, s'était fait sauter la cervelle. (La véridique *Bannière des Planteurs* l'a fait mourir par la main des Comités : nous lui répondons que les *thugs*, que son parti soudoyait, il y a quatre ans, en ville, n'ont jamais fait école aux Attakapas.)

Les Comités s'empressèrent de regagner leurs foyers où veillaient des mères, des sœurs, des femmes inquiètes, et de relever en même temps les patrouilles armées que la prudence des chefs avait placées sur tous les chemins. Ces patrouilles avaient reçu la consigne d'arrêter tout inconnu qui serait rencontré, durant la nuit du 3 septembre, sur les chemins attakapiens. La crainte d'une diversion probable, sinon certaine, des bandits, diversion qui se serait traduite au moins par des incendies, avait dicté cette consigne sévère, qui du reste ne fut appliquée qu'à deux fuyards de l'armée de John Jones qui, ne voulant pas s'arrêter, furent salués de deux balles, qui ne leur firent aucun mal.

Le lendemain, tout était rentré dans l'ordre. A la tempête de la veille avaient succédé le calme, la sérénité des époques les plus heureuses—et des bandits armés de John Jones, il ne restait plus que des vaincus qui, tout saignants encore des blessures reçues la veille, allaient commencer tristement le dur voyage de l'exil.

Un court épisode vint seulement clore la période militante des Comités. Dans les derniers jours de septembre, un des bandits, Bernard Lacouture, banni pour vol commis en complicité avec ses

trois beaux-frères, les Herpin, et accusé d'assassinat sur la personne d'Émile Comeau, dans la prairie de la Côte-Gelée,—Bernard Lacouture s'aventura à la Nouvelle-Ibérie. Informé de son retour, le major St-Julien se rendit à la maison où était le banni. La maîtresse de la maison prétendit qu'il était absent. Alors le Major ordonna qu'on explorât le grenier ; deux ou trois hommes y montèrent et furent accueillis par deux coups de feu, qui se perdirent dans les boiseries. Le Major monta à son tour, seul selon son habitude, et comme il se présentait à la porte du grenier, il fut frappé au cou d'une hache qui heureusement ne l'atteignit que par ricochet... sans quoi la blessure eût été mortelle. Il chancela, mais avec son vigoureux sang-froid, répondit par deux coups de pistolet, après avoir inutilement sommé de se rendre Lacouture, qui tomba pour ne plus se relever, baigné dans son sang. Ce sang n'était pas plus pur que celui de Geneus Guidry, et le sort des deux victimes de la lutte doit être léger à la conscience des Vigilants.

CRITIQUES DE LA PRESSE

PRESSE DES ATTAKAPAS

Il est curieux, à la distance où nous sommes des événements dont on vient de lire le récit, de retourner en arrière et de reproduire quelques-unes des critiques soulevées par la formation des Comités. Sur le théâtre même de l'action, dans les limites de la région des Attakapas, naquit une opposition à la sincérité de laquelle il serait difficile de croire. Comment supposer que les éditeurs de la presse locale aient ignoré des faits aussi notoires que ceux qui ont armé le bras des Comités ? S'ils connaissaient ces faits, comment qualifier leur hostilité ? Pour ne point trop abuser d'une victoire dont les anciens ennemis des Comités partagent aujourd'hui les fruits, nous nous bornerons à exhumer et à sauver de l'oubli quelques passages de la presse anti-vigilante d'alors.

Le *Planters Banner,* de Franklin, Ste-Marie,—camp où s'ourdis-

saient mille intrigues impuissantes,—s'exprime ainsi au sujet du voyage du gouverneur Wickliffe, à la fin de septembre 1859 :

Le gouverneur Wickliffe, accompagné de l'adjudant-général Grivot, a passé ici, à bord du steamer *T. D. Hine*, revenant d'une tournée d'observation sur la scène des opérations du fameux Comité de Vigilance des paroisses attakapiennes d'en haut. On dit que le Gouverneur est profondément impressionné par les détails qui sont arrivés à sa connaissance sur les outrages commis par les Vigilants. Il est d'avis que ces procédures arbitraires touchent à leur fin et que leurs auteurs se soumettront tranquillement aux lois ; mais il exprime la ferme volonté qu'ils se débandent et obéissent immédiatement aux lois de l'Etat, et il est résolu à recourir à la force, s'ils ne cèdent pas. Le Gouverneur a appris que trois des victimes des Vigilants avaient succombé aux blessures faites par le fouet qui leur avait été si brutalement infligé ; qu'un individu avait été fusillé ; que plusieurs cadavres avaient été trouvés dans les prairies; que, dans ces mêmes prairies, on voyait mourants des femmes et des enfants dont les pères, les époux et les frères avaient été chassés de leurs foyers par les Vigilants ! Triste nomenclature de crimes que celle-là, dans une communauté civilisée ! Pour comble d'audace, le juge Simon a, dit-on, reçu l'ordre de ne pas essayer de tenir des sessions de Cour dans la paroisse Vermillon. Il nous est difficile d'ajouter foi à ce dernier bruit, car il nous semble incroyable que des hommes possédant le moindre degré d'intelligence soient assez insensés pour se croire capables de fouler aux pieds les Cours de l'Etat, à moins qu'ils ne soient prêts à couronner leurs actes illégaux par le crime de trahison, le plus grand crime prévu par les lois d'un Etat quelconque, et à tenter une révolution contre le gouvernement.

Nous espérons, au nom de Dieu, que ces hommes égarés reviendront à eux et rentreront dans le devoir, sans qu'il soit besoin des forces de l'Etat pour les broyer, rétribution qui leur est destinée aussi sûrement qu'il y a une épée de justice dans la main du Gouverneur, s'ils persistent dans leur voie coupable. Nous espérons que la violence est à son terme ; que l'ordre et la loi seront promptement rétablis ; que la justice, honorée dans les Cours, reprenant sa solennelle dignité, mesurera un châtiment mérité aux coupables, sans acception de rang ou de fortune. Il faut que la loi soit maintenue, que l'existence et les droits des citoyens soient protégés, que l'ordre public soit garanti, que les criminels soient traduits devant la justice et punis, sans quoi la vie et la propriété des citoyens ne sont plus en sûreté.

Ce serait une honte pour l'Etat que le Gouverneur fût contraint de recourir à une force militaire pour abattre l'insurrection contre les autorités légales ; mais ce serait une honte infiniment plus grande encore qu'une foule, si nombreuse qu'elle fût, pût se jouer de l'existence des citoyens et braver les Cours de justice. Sans esprit de parti à cet égard, nous espérons que le gouverneur Wickliffe prendra, s'il est nécessaire, des mesures promptes et efficaces pour abattre ces procédures despotiques et pour veiller à l'exécution des lois.

Cependant le journal précité connaît le mal dont il repousse le remède, ainsi que l'atteste la description suivante de l'ancien régime, datée du mois d'octobre 1859 :

Lorsqu'un voleur de bœufs, un voleur de porcs, un voleur de nègres ou un misérable assassin,—quelque noir que soit son caractère et odieux que soit son crime,—est arrêté et traduit devant une Cour de justice, pour y être jugé et puni, que fait le coquin pour échapper au châtiment ? S'il n'a ni argent ni amis, le ciel lui vienne en aide ! S'il a de l'argent ou une propriété quelconque, il emploie immédiatement un avocat qu'il paie de $25 à $5,000, selon que sa bourse est plus ou moins bien garnie et que son crime est plus ou moins atroce. L'avocat se charge de sa cause, non par principe, par amour de sa paroisse, de son Etat, de sa race, du bon ordre, mais pour l'argent et souvent pour une bagatelle. Pour une somme bien moindre que celle qui induisit jadis certain gentleman à trahir son maître, il s'efforce de blanchir le criminel et de le lâcher sur la société, où il ira encore voler, piller et assassiner.

Le *Moniteur des Attakapas,—Attakapas Register,*—également publié à Franklin, ne ménageait pas non plus les Vigilants. Nous lisons dans son numéro du 1er octobre 1859 :

L'ex-gouverneur Mouton prête aux Vigilants l'influence de son nom et de sa position, et les soutient dans les outrages inhumains qu'ils commettent. Déjà nous avions appris que le gouverneur Mouton était membre du Comité, et qu'il en avait inspiré et dirigé tous les mouvements, bien qu'il ne se fût pas mis en campagne avec lui ; mais, songeant à la situation honorable et éminente qui lui avait été faite par le peuple, comme conservateur de la paix dans les années passées, nous n'avions pas cru à cette rumeur et nous avions douté qu'il pût, en aucune circonstance, permettre qu'on fît usage de son nom et de son influence dans une entreprise illégale et rebelle. Mais il ne nous est plus permis de conserver ce doute.

Nous pourrions supposer qu'un homme comme le gouverneur Mouton, possédant dans la communauté une haute position conquise par ses qualités morales et son éminente capacité, se joigne, dans un cas particulier, à une bande de cette sorte, pour en devenir le conseiller et le directeur ; pour tenir égales les balances de la justice ; arrêter la licence ; prévenir la confusion de l'innocent et du coupable ; tempérer la justice par la miséricorde : empêcher de commettre des actes de violence et de barbarie et veiller à ce que les sentiments de la communauté ne soient point outragés. Mais nous avons le regret de dire que telle n'a point été l'intention de l'ex-Gouverneur ; il a fait partie du Comité et a apporté son influence dans l'accomplissement des plus grossiers outrages ; il était là, quand les foyers étaient violés ; quand ceux qui osaient parler et blâmer les Comités étaient expatriés ; quand les pères, les époux et les frères étant arrachés à leurs demeures, torturés avec inhumanité et violemment expulsés de leur pays,

leurs femmes et leurs enfants étaient exposés à la mort dans les prairies. Sous sa conduite, le Comité n'a pas été guidé par la moindre notion de justice, ou gouverné par le moindre sentiment de pitié dans l'exécution de ses ordres et de ses instructions. Il serait insensé de croire qu'il n'a pas appuyé ces actes. Sa grande influence est trop connue pour qu'il subsiste un doute à cet égard. N'aurait-il pu empêcher cette bande de commettre tant d'atrocités ?—Dire qu'il ne le pouvait pas, que son contrôle était sans poids et ses conseils méprisés, serait nier son influence dans la communauté et lui refuser ce que ses amis réclament pour lui. Comme tout le monde ici, nous sommes convaincu que l'ex-gouverneur Mouton aurait pu contrôler les actes des Vigilants et prévenir bien des cruautés et des barbaries, qu'il aurait pu débarrasser le pays d'hommes nuisibles, sans avoir recours à la violence et à la rebellion. S'il eût agi ainsi, comme c'était son devoir, et surtout son devoir eu égard à sa haute position, beaucoup d'illégalités auraient été évitées par lui ; il aurait obtenu les éloges et les applaudissements de ses concitoyens, et son nom aurait été transmis aux générations futures comme celui d'un homme bon et miséricordieux, pur de toute tache de cruauté. Mais, par la marche qu'il a cru devoir suivre,—poussant à la violence au lieu de prêcher la modération,—bravant le pouvoir exécutif de l'État au lieu de dissoudre le Comité,—donnant son approbation sinon sa participation aux outrages vils et inhumains commis sur un grand nombre de personnes rassemblées dans un but paisible en apparence, car nous ne nous inquiétons pas de savoir s'ils étaient coupables ou innocents,—en excitant à la révolte contre la loi, lorsqu'il devait tout faire pour en maintenir le respect,—il s'est placé avec tous les Vigilants dans l'attitude de la rebellion, et il doit compte de ce fait aux tribunaux. C'est là un triste et humiliant spectacle, et nous voulons encore espérer qu'il est faux que l'ex-gouverneur Mouton appartienne à cette bande.

Mais tous les journaux attakapiens ne parlent pas sur le même ton. Nous avons mentionné ailleurs l'intelligent et énergique concours des journaux de Vermillonville et de Saint-Martin ; nous remarquons maintenant le langage sympathique de la *Gazette des Opelousas :*

Nous apprenons que le Gouverneur et sa suite ont visité cette partie de la Louisiane dans le but de supprimer une prétendue insurrection ou une révolution qui, suivant une autorité judiciaire de cette paroisse, sévissait à Saint-Landry et dans les paroisses voisines. On avait dit au Gouverneur que les Comités de Vigilance avaient fouetté jusqu'à mort d'honnêtes gens, dispersé dans les bois des femmes et des enfants innocents et les y avaient fait mourir de faim ; que les warrants des autorités régulièrement constituées de l'Etat ne pouvaient être exécutés ; que les officiers de la loi étaient bravés par cette organisation ; qu'il était en conséquence prié de venir pour la renverser.

Étranges durent être les sentiments du gouverneur Wickliffe, lorsqu'il arriva sur la scène de l'action et qu'il apprit le véritable état des choses. Pas un seul membre des Comités de Vigilance n'avait refusé, en aucun cas, obéissance aux ordres émanés des Cours de son pays, ou résisté à un officier dans l'exercice de ses fonctions. Un warrant avait été lancé contre un membre des Comités de Vigilance, et immédiatement ce membre s'était présenté devant le magistrat et avait fourni caution pour répondre de sa comparution à la session suivante de la Cour de District; et ainsi, pensons-nous, aurait fait tout Vigilant de cette paroisse, en semblable circonstance. Ce sont tous des hommes honorables, profondément intéressés à la prospérité de la communauté.

Il est vrai qu'avant la mémorable journée du 3 Septembre, et en d'autres lieux qu'à la Queue-Tortue, ils avaient châtié quelques voleurs et coquins bien connus et leur avaient ordonné de quitter le pays. Est-il extraordinaire que lorsque ces misérables réunis à des brigands nomades venus d'autres régions donnaient une fête, défiaient les honnêtes gens, proclamaient leur résolution de rester dans le pays, envoyaient un message spécial aux Comités, les prévenant que s'ils voulaient les chasser, ils les trouveraient tous à la Queue-Tortue, prêts à se défendre; est-il extraordinaire que les Vigilants, ainsi provoqués, aient infligé à toute la bande un châtiment sommaire?

D'honnêtes gens ont souffert dans ce fouet infligé en gros? Mais quelle affaire avait là *un honnête homme?* Comment eût-il osé se liguer avec des bandits avoués contre la population honnête?

L'arrivée du Gouverneur fut immédiatement notifiée à ces prétendus Modérateurs, et plusieurs d'entre eux allèrent le trouver, lui décrivirent dans un langage pompeux leurs propres vertus et leurs habitudes laborieuses; lui dénoncèrent avec indignation leurs persécuteurs, insistant longuement sur ce fait qu'ils respectaient les lois et que, lorsque leur grande et dernière infortune leur était advenue, ils s'étaient assemblés pour la protection de la loi et pour l'exécution de « la proclamation de Votre Excellence, monsieur le Gouverneur. »

Mirabile dictu! En terminant leur harangue, ils produisirent, pour établir qu'ils étaient de bons citoyens, des certificats de Son Honneur le juge ***, et demandèrent au Gouverneur s'il ignorait que des hommes auxquels le juge délivrait de tels certificats, étaient loyaux, et que les torts commis à leur égard devaient être redressés.

La substance de la réponse du Gouverneur à leur appel fut que, s'ils avaient éprouvé un tort, ils devaient s'adresser aux autorités judiciaires ayant juridiction sur l'affaire. Là, justice leur serait rendue. Jusqu'à ce qu'une opposition fût faite à l'exécution des mandats des Cours et de leurs officiers, son devoir n'était point d'intervenir. Il verrait à ce que les lois fussent exécutées, lorsqu'on invoquerait son appui dans des circonstances opportunes.

La convenance de l'usurpation des fonctions de la loi par un certain nombre d'hommes n'est point en question devant cette communauté. Une nécessité commandée par la première loi de nature, la défense personnelle, a contraint les premiers et les meilleurs d'entre nous d'employer de vigoureux moyens pour protéger leur sûreté et

leurs propriétés. Il s'agit maintenant de savoir s'ils seront soutenus ou si une horde de coquins sera de nouveau lâchée sur nous.

Dernièrement, plusieurs proscrits ont parcouru les rues d'Opelousas, hardiment et en plein midi ; ils rôdent en armes dans le voisinage et se montrent au coin des rues. Quel charme, quelle langue de syrène les retiennent encore ici ? Si nous avions un mot d'avis à leur donner, pour leur profit et celui du public, nous leur dirions : « Ne vous oubliez point ici. Les Comités et vous ne pouvez vivre voisins ; les uns ou les autres doivent partir. »

Notre but n'est pas de prouver que les Comités de Vigilance sont absolument nécessaires dans St-Landry; mais ils existent, et il est impossible de juger de la chose à quiconque est éloigné de l'endroit et ignore la topographie de la paroisse et les occupations des citoyens.

St-Landry embrasse une vaste superficie dont une notable partie est appropriée à l'élève du bétail. Là sont situées les vacheries et errent les grands troupeaux qui, jusqu'à ce jour, ont constitué principalement la richesse de la paroisse ; là aussi se rassemblent les pirates qui traitent leurs semblables comme une proie. Ils s'établissent le long des bayous et dans les baies où ils peuvent le mieux poursuivre leur criminel trafic ; ils vivent sur une terre qui n'est pas souvent la leur, dans de petites cabanes près desquelles on voit à peine le soupçon d'un champ; ils n'ont rien, ne font rien et pourtant vivent. Un honnête homme ne pourrait demeurer là où sont réunis des gens de cette trempe. En de tels lieux, bien faibles sont les chances de surprendre un voleur, et lorsque par hasard un individu est arrêté en flagrant délit de vol, le faux serment de ses compagnons lui fait un bouclier contre les peines de la loi outragée.

Ils sont bien approvisionnés de bœuf; ils ont des peaux à vendre, souvent avec la marque coupée, et ils ne pourraient nommer un seul propriétaire auquel ils aient acheté un bœuf depuis plusieurs années. A cause de leurs déprédations, il se marque aujourd'hui beaucoup moins de veaux que par le passé.

Mais ces misérables ne sont pas les seuls dont ait souffert le bon peuple de St-Landry ; ils ne sont que de pauvres instruments entre les mains d'hommes ambitieux, de coquins plus hardis. Les démagogues alimentent leurs vices et reçoivent leurs votes ; des hommes qui ont une fortune plus grande, une position plus élevée dans la société, mais aussi une honnêteté moindre et des instincts plus vils, s'il est possible, favorisent leur évasion aux poursuites de la justice et profitent de leur scélératesse. C'est à purifier la communauté de ces fanges que travaillent maintenant les Vigilants. Tant qu'ils se borneront à l'objet de leur organisation, tous les bons citoyens doivent les encourager dans leur noble tâche.

LA PRESSE LOUISIANAISE

Constatons maintenant le ton général de la presse au dehors des Attakapas. Voici d'abord comment s'exprime le *Baton Rouge Advocate*, journal officiel de l'État :

Le gouverneur Wickliffe arrive des paroisses du Sud-Ouest, qui

étaient un théâtre de violence et d'anarchie et nous informe que l'ordre a été rétabli, bien qu'il y règne encore une vive émotion. Le Gouverneur est allé jusqu'à Vermillonville et a eu des entrevues avec les principaux chefs des Comités de Vigilance, lesquels lui ont promis que l'organisation ne tenterait de commettre aucune violence ultérieure. Il est difficile de dire jusqu'à quel point ces promesses seront tenues. Nous y ajouterons peu de foi jusqu'à la dissolution des Comités, *chose à laquelle les chefs ne se sont point engagés.*

Nous apprenons qu'une des victimes de la Queue-Tortue vient de succomber à la Pointe-Coupée, et que le Dr. Wagner a eu une côte brisée et le corps horriblement lacéré par les brutals coquins au pouvoir desquels il est tombé.

L'ex-gouverneur Mouton et les hommes respectables et éminents qui ont sanctionné de leur influence les abominables cruautés commises par les misérables qu'ils commandent, doivent, avertis par leur conscience, se soustraire aux regards de cette société dont ils ont outragé les lois avec tant d'atrocité. Ils ont fait cause commune (à leur insu sans doute,) avec des meurtriers, et ont été les complices d'un crime en comparaison duquel le meurtre serait un acte chrétien.

L'avenir dira si la justice doit mesurer aux auteurs de cette grande iniquité la rétribution qu'ils méritent. Si la loi règne encore, le vœu de tout bon citoyen sera qu'elle se lève dans sa majesté et qu'elle châtie ceux qui l'ont foulée aux pieds.

Nous ne donnerons pas crédit à toutes les rumeurs en circulation sur les actes de quelques-uns des membres de ce Comité de violateurs des lois, car la brutalité de plusieurs de ces actes est trop grande pour que les plus crédules y puissent ajouter foi. Nous admettrons volontiers que certains membres ont cédé à de bons motifs et à un sentiment mal entendu de leur devoir, et que parmi ceux qu'ils ont frappés, il y avait des criminels ; mais ces considérations ne sauraient justifier ou pallier des circonstances dont chacun rougira pour l'honneur de l'État. L'expédition des Comités à la Queue-Tortue, ayant pour but de punir les malfaiteurs, était elle-même une usurpation de la loi ; c'était un crime damnable d'exercer une violence quelconque sur un seul homme dont le caractère n'était pas parfaitement connu. S'ils ont usé du pouvoir qu'ils avaient usurpé sur un seul individu dont la culpabilité n'était pas pleinement établie dans leurs esprits, cet acte donne un démenti à leur prétention que des coupables reconnus ont été les uniques objets de leur vengeance. D'honnêtes gens qui usurpent l'autorité légale, ne peuvent oublier les droits de la justice ; s'ils les oublient, s'ils infligent un châtiment illégal à l'innocent comme au coupable, ils ne sont pas moins criminels que les coupe-gorges et les drôles qu'ils soudoient pour exécuter leurs volontés. Pourquoi ce Comité de Vigilance s'est-il organisé, si ses fondateurs ne connaissaient pas tous ceux contre lesquels ils allaient procéder ? Pourquoi ne désignaient-ils pas les hommes qu'ils voulaient punir en acceptant la responsabilité d'une violation de la loi ? Lorsqu'ils firent 70 ou 80 prisonniers, pourquoi n'épargnèrent-ils point l'innocent pour laisser tomber sur le coupable le poids de leur colère, ayant déclaré qu'ils braveraient la loi et qu'ils prenaient sur eux d'administrer ce qu'ils appellent la jus-

tice ? Les chefs de ces Comités ne prétendent point avoir agi légalement ; nous pensons qu'ils ne nient point que des innocents aient souffert avec les coupables ; ils ont donc non-seulement violé la loi, mais encore commis une injustice à l'égard d'hommes innocents, et, pour ce fait, ils méritent un sévère châtiment. Tous ceux-là doivent désirer leur punition, qui abhorrent la cruauté, exècrent le crime, révèrent la loi et la justice et ont à cœur l'honneur et la prospérité de la Louisiane.

Écoutons maintenant les voix de la Nouvelle-Orléans :

Nous avons différé, dit le *Delta*, d'exprimer une opinion sur les événements qui ont troublé la paix de nos paroisses de l'Ouest, et qui ont provoqué une censure sévère sur la conduite de citoyens respectés de cette région, jusqu'à ce que les faits nous parvinssent sous une forme authentique et digne de confiance. Voici, à ce qu'il paraît, les circonstances de la lutte qui a eu lieu récemment à Lafayette, entre une troupe de citoyens organisés sous le nom de Comités de Vigilance, et un corps de personnes armées, accusées d'être un préjudice et un fléau pour la communauté; lutte qui a eu pour résultat la capture, la punition et l'expulsion de ces dernières.

Le peuple de cette région vit principalement de l'élève du bétail. C'est là l'occupation des neuf dixièmes des habitants. Les troupeaux sont marqués et lâchés dans les prairies sans bornes qui forment le domaine public : là, ils vivent pêle-mêle, chaque tête marquée du nom de son propriétaire, afin qu'on puisse les reconnaître le jour où on les rassemble pour les conduire au marché. Dans cette sorte de communisme, les propriétaires comptent naturellement sur leur mutuelle probité et sont exposés aux déprédations des individus malintentionnés. Au milieu de ces vastes prairies, rien n'est plus aisé que d'enlever le bétail ou de le tuer sur place, et les lois et les Cours n'offrent point remède ou châtiment immédiat à de tels délits. Des lois très sévères ont été faites pour protéger les propriétaires ; mais il a été impossible de les exécuter, non-seulement en raison des dispositions de la localité, mais encore à cause de la prépondérance des voleurs de bétail et des requins de terre dont le nombre, dans mainte section, dépasse celui des honnêtes gens. Pour suppléer à cette lacune de justice, à cette absence d'un pouvoir quelconque qui réprime ou punisse le pillage, le peuple a été entraîné à la nécessité d'adopter des mesures extra-légales pour la protection de ses droits et de redresser ses torts suivant l'unique mode dont l'usage lui était laissé. Le peuple s'est donc constitué en comité et s'est rendu en armes au repaire des plus désespérés de ses ennemis, afin d'abattre l'obstacle à la vieille façon de la loi commune. Les individus supposés coupables ont été pris, fouettés, et ont reçu l'ordre de quitter la paroisse.

Nous pensons que le mouvement a été sanctionné par nombre de citoyens respectables. Mais on prétend qu'il ne s'est pas accompli sans cruauté et injustice contre les personnes. Ce sont là les inévitables conséquences de ces procédés illégaux et irréguliers, et c'est à cause de cela que la majorité du peuple aime mieux éprouver bien des

torts que d'ouvrir l'écluse aux passions des masses et de les déchaîner au mépris des lois et des tribunaux par lesquels seuls le crime doit être puni.

Nous ne doutons pas que le mouvement de Lafayette n'ait été largement provoqué et amené par une expérience complète de l'insuffisance de la loi, et que plusieurs des plus dignes citoyens de l'Etat ne s'y soient mêlés. Que l'occasion ait été saisie par des hommes violents pour assouvir leurs brutales passions ; que la justice populaire ait été le masque sous lequel des vengeances personnelles se soient satisfaites avec impunité ; que de graves excès aient été commis ; tout cela est non-seulement probable, mais est encore l'effet certain de telles procédures.

Nous croirions difficilement que l'ex-gouverneur Alexandre Mouton, cet excellent et éminent citoyen, et ses respectables amis, aient participé à ces excès ou leur aient montré de la sympathie.

Le *True Delta* s'exprime ainsi :

Plusieurs de nos confrères s'occupent beaucoup d'actes récemment commis dans la paroisse Lafayette, où des délégations des populations les plus dignes et les plus honnêtes des paroisses St-Martin et St-Landry ont coopéré avec une délégation de la paroisse ci-dessus nommée contre une bande de proscrits et d'incendiaires armés, équipés et fortifiés sur le bayou Tortue, près de Vermillonville. Nous savions depuis longtemps et de bonne source que des déprédations et des outrages étaient systématiquement infligés aux habitants industrieux et honorables de ces paroisses de l'Ouest, et que ces excès étaient supportés avec une extrême patience. Les troupeaux étaient tués ou volés, les instruments de travail enlevés à toute heure, et d'autres délits sans cesse commis par une bande de maraudeurs trop redoutables pour être attaqués par les planteurs isolés et trop puissants pour être livrés à la justice telle qu'elle est organisée par notre gouvernement. Ils avaient leurs avocats, leurs jurés et leurs témoins ; nous ne pouvons affirmer qu'ils aient eu aussi leurs juges ; mais ils réunissaient certainement les trois grandes conditions requises pour obtenir l'impunité, si bien qu'une condamnation ne les frappa jamais.

....

Nul ne prétendra que l'établissement des Comités ait été légal, juste et désirable, au point de vue abstrait, et s'il existait un autre mode imaginable d'extirper un intolérable crime. On dira que nous vivons au milieu d'une nation civilisée, d'un pays de droits égaux, d'une confédération aux lois justes et équitables, fermement et promptement exécutées ; mais cette belle déclamation ne ramènera pas des repaires des bandits attakapiens les nègres, chevaux, mulets, vaches, ustensiles de ferme et autres objets emportés par eux dans leurs forteresses, et ne garantira pas à l'habitant sa sûreté et sa propriété. Nous demanderons aux gens qui ressentent une vertueuse indignation et qui montrent du sentimentalisme pour les proscrits du bayou Tortue, ce qu'ils feraient s'ils vivaient eux-mêmes dans ces paroisses. Nous irons plus loin et nous demanderons à tout résident honnête et respectable de la Nouvelle-

Orléans, quel remède il conseillerait si cette ville se trouvait dans un état semblable ou pire ; si le parjure infestait les Cours ; si les urnes du scrutin étaient violées; si des misérables occupaient, comme jadis à San Francisco, les fauteuils mêmes de la justice, tous conspirant avec des signes secrets, des mots de passe, d'horribles serments. Si les citoyens dont l'intégrité, l'industrie, l'activité et l'intelligence sont la sauvegarde sociale, sont privés de la protection naturelle que promettaient leurs institutions, par les facilités offertes au crime, n'y aurait-il point de remède ? Si les cours de justice sont devenues les foyers du crime coalisé, de telle sorte que les initiés puissent seuls y trouver faveur, ceux qui sont honnêtes, qui respectent les lois, qui souffrent depuis longtemps avec patience, continueront-ils à être à la merci de ces tribunaux, et leur existence et leurs propriétés seront-elles toujours la proie de ces ennemis publics ? Les apologistes des maraudeurs armés du bayou Tortue peuvent répondre affirmativement, mais non la majorité du peuple qui est restée pure de toute corruption.

Personnellement, nous ne connaissons rien du Comité de Vigilance des Attakapas ; nous ne sommes ni son ami ni son ennemi ; nous n'approuvons point ses excès, s'il en a commis: nos renseignements viennent d'une source qui n'a rien de commun avec lui ; ils ont été publiés au début et sont dignes de confiance. Nous parlons donc de ce Comité avec indulgence, parce qu'il a fallu une cruelle nécessité pour amener la plupart de ses membres à agir comme ils ont agi.

Toutefois, le devoir du gouverneur de l'Etat, à son retour ou pendant qu'il se trouvait sur la scène des troubles, était de soumettre au peuple un fidèle exposé de l'affaire et de ne point laisser filtrer son opinion par des intermédiaires plus ou moins suspects.

Le *Bulletin*, d'abord hostile aux Comités, enregistre la protestation suivante :

Depuis l'occupation de ce pays, il est notoire qu'il a été infesté par une bande nombreuse et bien organisée de voleurs et de coquins, pour lesquels les formes de la loi étaient plutôt une protection que tout autre chose Les jurés et les témoins parjures les lâchaient toujours sur la communauté qu'ils avaient si longtemps et si souvent outragée ; quiconque osait les poursuivre devait s'attendre, sinon à des violences personnelles, du moins à voir sa propriété volée ou anéantie. Tous les honnêtes gens, observateurs des lois, étaient frappés d'intimidation. Un état de choses aussi déplorable ne doit-il pas être regretté et censuré, bien plus que l'alliance simple et naturelle de la population honorable et industrieuse, pour se débarrasser de ces individus dangereux et pour assurer la fidèle exécution des lois ? C'est là ce qu'ont fait les Comités.

Quant au châtiment corporel, l'*Echo de Lafayette*, publié dans la paroisse où ce châtiment a été infligé, en donne le compte-rendu le plus authentique. Environ cent cinquante proscrits et bandits, avec leurs amis et partisans, campaient à la Queue-Tortue. Eux et leurs champions voudraient faire croire maintenant qu'ils s'y étaient

rassemblés dans un but paisible. Ils devraient apprendre au public pourquoi ils s'y étaient fortifiés ; pourquoi ils avaient cinquante-trois fusils doubles, des pistolets, des couteaux, &c.; pourquoi ils envoyaient un défi aux Vigilants ; et surtout pourquoi ils avaient conçu l'infernal projet de fomenter une insurrection servile, dans le cas où ils triompheraient des Vigilants. Ils ont reçu le fouet, et ils l'ont bien mérité.

Indépendamment des journaux de la Nouvelle-Orléans, quelques journaux de campagne, en dehors des Attakapas, s'occupèrent des Comités de Vigilance. Le *Drapeau de l'Ascension* prêta généreusement ses colonnes à l'auteur de ce livre, qui put y engager une polémique courtoise et fraternelle avec l'éditeur du *Meschacébé*. Cette polémique, où nous reconnûmes les principes revendiqués par notre adversaire, et où il admit la raison de force majeure et de salut public que nous invoquions, se termina dignement et cordialement comme elle avait commencé.

Nous n'avons voulu donner ici que le ton général des critiques d'une presse éloignée du théatre des événements et qui, par conséquent, ne sentait pas les longs griefs et les profondes injures de la population. Le peu d'hostilité que cette presse avait manifesté disparut vite à mesure que se faisait la lumière sur la tâche menée à fin par les Comités.

APRÈS LE 3 SEPTEMBRE

—

Quelques jours après la journée du 3 Septembre, que nous jugerons plus loin, le Comité de Vermillonville acquitta toutes ses dettes de reconnaissance et d'humanité.

Il vota des remerciements au Dr. Joseph R. Francès, pour le zèle qu'il avait mis à se rendre, quoique malade, à la Queue-Tortue, prêt à agir en soldat et en chirurgien..... s'il y avait eu combat. Le Dr. Francès appartient à cette forte et sainte race de médecins qu'on pourrait appeler les *Missionnaires de l'Humanité*, qui vont partout où un homme peut mourir pour une noble cause.

Un comité de trois membres fut aussi nommé pour remercier officiellement le Dr. Drouhin, qui, pour la journée du 3, s'était mis à

la disposition de la colonne expéditionnaire ; on confia cette mission à MM. Ursin Bernard, Auguste Murr et Louis Beer.

A la séance du 5 novembre, il fut résolu qu'on se concerterait avec les autres comités, afin de publier les causes et l'origine de leur organisation et l'historique de leurs actes.

Enfin, il fut résolu que MM. Gustave Bertrand et Charles Peck seraient chargés de s'enquérir s'il y avait dans la paroisse des familles tombées dans l'indigence par suite de l'expulsion d'un ou de plusieurs de leurs membres,—et s'il s'en trouvait, de leur prodiguer tels secours qu'ils jugeraient convenable, avec le consentement du Comité Executif.

HOMMAGE MÉRITÉ

Le 16 mai 1860, le Comité de Vermillonville s'était assemblé et avait voté au major St-Julien un témoignage de reconnaissance.

Nous copions le procès-verbal :

Attendu que l'inauguration des Comités de Vigilance aux Attakapas est due à l'énergique initiative du major St-Julien qui, le premier, assuma la responsabilité du commandement et de la direction des Comités de Vigilance ;

Attendu que tout le pays a pu constater les bienfaits des associations vigilantes qui ont fait renaître, chez nous, le respect de la propriété et des personnes ;

Il est résolu, à l'unanimité, qu'un comité de dix membres de notre association sera nommé, à l'effet de présenter au major Saint-Julien *un revolver de prix, portant une inscription qui rappellera les services rendus par lui à la paroisse.*

Furent nommés de ce comité : MM. Alfred Mouton, Pierre R. Braux, Hasard Eastin, Donat Braux, Valery D. Martin, Dr. Francès, Alexandre Latiolais, Ursin Bernard, Charles Z. Martin, Gérassin Bernard.

Furent adjoints aux dix : le gouverneur Mouton, président ; A. D. Boudreaux, secrétaire.

. . . .

Le 4 juillet 1860, une des plus grandes dates de l'humanité,—

que l'élection de M. Lincoln devait bientôt voiler dans notre histoire,—ce *revolver* fut offert, par M. Alfred Mouton, entouré de ses Vigilants, au nom du Comité de Vermillonville.

La scène fut le bois qui borde de ses ombrages le pont du bayou Vermillon,—bois pittoresque, gardé à ses quatre coins par des arbres centenaires, et qui attend encore le crayon de quelque peintre d'*illustrations*. Dans le voisinage des deux comités et du pied de deux magnolias entrelaçant leurs branches fraternelles, s'échappait une source pure, limpide, qui allait se perdre dans le bayou voisin.

Cette source nous sembla symboliser la mission des Comités : elle lavait, elle aussi, un pauvre petit coin de terre attakapienne.

EPILOGUE

I.

Après le récit de la journée de la Queue-Tortue, nous nous arrêtons. C'est un cinquième acte, avec dénouement, d'une tragédie héroï-comique. Après cette catastrophe, le rideau doit tomber.

Il nous reste à jeter un dernier regard sur cette épopée, à l'action multiple, aux scènes que nous aurions pu enchevêtrer les unes dans les autres, comme les drames les plus échevelés des boulevards. Nous aurions pu prendre pour scène toute une forêt de Bondy : nous avons mieux aimé la mettre dans une des clairières de cette même forêt. A quoi bon, d'ailleurs, les ténèbres, les ombres, les mystères ? Nous avons voulu que l'air et le soleil jouassent sur notre livre, comme nous aimons qu'ils jouent sur notre front.

En finissant, nous avouerons que nous éprouvons une joie infinie à secouer le rôle que nous avions accepté. Il est des fardeaux bien lourds pour certaines épaules. Celui-ci l'a été beaucoup pour nous. Tout le monde n'aime pas, comme Salvator Rosa, à vivre au milieu des bandits de la Calabre, afin de saisir au vol et de croquer les profils sinistres, les yeux flamboyants ou farouches, les visages patibulaires. Tous ne se plaisent pas au contact des bandits. Certaines poitrines étouffent en respirant, même temporairement, l'air des bagnes. Ce contact, nous l'avons subi ; cet air, nous l'avons respiré pendant quelques mois.

Nous sortons donc aujourd'hui des cavernes où nous nous étions enfoncé volontairement. Nous regardons voluptueusement le soleil et respirons le parfum des roses que les brises d'avril nous apportent.

Résumons et étudions la mission des Comités.

II.

Quand les rouages d'une société fonctionnent régulièrement, quand la moralité est en haut et en bas, dans la rue, dans le salon, partout ; quand tous les intérêts sont sauvegardés ; quand une vie, si infime qu'elle soit, ne peut être retranchée sans que la po-

tence fasse justice du coupable ; enfin, pour dire franchement notre pensée, lorsque la société a deux tribunaux, qui existent en Europe et qui n'existent pas encore, hélas! en ce pays : *un tribunal qui ne faiblit jamais lorsqu'il faut punir un crime ;* un autre qui s'appelle l'*Opinion publique*, et qui marque mieux qu'un fer de bourreau, les rares épaves qui y échappent à l'épée flamboyante de la justice ; oh ! dans cette société calme et limpide comme la mer, les hommes qui essaieraient de voiler, même momentanément, la statue de la Loi, seraient accueillis par des sifflets et des huées.

En grand, comme en petit, les insurrections ont toujours leurs racines dans une grande et suprême *loi de salut public.* Quand la terre tremble, on étaie les maisons croulantes. Quand la justice manque à son mandat, il se fait un vide et l'on frissonne comme si Dieu lui-même s'en allait de la terre. Or, c'était ici le cas. La justice—et ici nous n'avons pas besoin de dire que nous ne parlons pas des juges de nos différentes cours de district, mais des juges attakapiens—la justice était ou corrompue, ou parjure, ou lâche. Les attentats, contre la vie ou la propriété, foisonnaient et elle acquittait... acquittait... acquittait avec une obstination qui devait indigner Dieu lui-même. Delà dépravation, démoralisation, vol en permanence, vol d'autant plus audacieux qu'il était plus sûr de l'impunité. Constatons toutefois que l'assassinat était assez rare. Quant au parjure, il était endémique et épidémique, comme la fièvre jaune aux Antilles.

De toutes ces injustices, de toutes ces plaies sociales naquirent les Comités.

III.

Est-il vrai—comme l'a affirmé, l'été dernier, un journal de la ville qui avait puisé ses renseignements, nous ne savons plus à quelles sources *fantaisistes*—est-il vrai que *ces Comités aient été créés par des riches ?* Nous pouvons dire non ! cent fois non ! mille fois non !

Nous pouvons dire non ! parce que nous ne fûmes pas étranger aux travaux du premier Comité, et que les hommes qui apportèrent leurs bras à l'association naissante, ne marchent et n'ont jamais marché à la remorque de personne ; parce qu'ils n'ont jamais permis à aucune influence ou à aucun intérêt d'empiéter sur leur conscience ; parce que, las de voir des crimes quotidiens toujours *innocentés* par la justice, ils étaient prêts à s'offrir eux-mêmes, en

holocauste, à cette même justice, et à expérimenter ainsi si cette grande parjure oserait condamner des hommes qui, eux, n'avaient jamais eu rien de commun avec le Code pénal.

Non ! *les riches* ne soufflèrent aucune passion, aucun grief à l'oreille du premier Comité. Il n'y en eut ni sur la scène, ni dans les coulisses. Les Attakapas sont un pays primitif, un pays d'agriculteurs et de vachers ; mais ils ne sont ni une Bretagne, ni une Vendée. La fortune, pourrait-on dire, y exerce même moins d'influence qu'ailleurs ; elle a moins d'action sur les masses—et cela tient peut-être à ce que les mœurs de nos paroisses, l'obligeant de se trouver en contact quotidien avec le peuple, elle ne saurait garder le prestige qui s'attache à tout ce qui est vu à distance. On l'a dit depuis longtemps : *il n'y a pas de héros pour son valet de chambre.*

Les fondateurs du premier Comité furent tous des hommes de fortune médiocre, mais riches d'honneur. Leurs noms furent à la fois des drapeaux et des exemples. Ils commencèrent, *à tout hasard,* un mouvement dont ils connaissaient l'illégalité mieux que personne, mais dont ils s'absolvaient eux-mêmes, en attendant l'absolution publique qui devait leur venir plus tard. Quand ils virent leur mouvement acclamé, les hommes du premier Comité s'en réjouirent, mais ne s'en étonnèrent pas. *Bien qu'ils n'eussent ni conspiré, ni noué aucune relation avec les paroisses voisines*, ils pressentaient que d'autres yeux que les leurs avaient dû se voiler d'indignation devant les plaies qui rongeaient notre société.

Deux ou trois semaines après, le Comité de Vermillonville se forma sous la présidence d'un homme qui avait déjà rempli de hautes fonctions publiques, et qui devait plus tard présider la Convention qui a prononcé, cette année, le divorce de la Louisiane avec la république prostituée à M. Lincoln : cet homme est le gouverneur Mouton.

Certes, en jetant son nom dans la mêlée où s'était engagé le Comité, le gouverneur Mouton y jeta en même temps une force énorme, une influence qui rayonna, surtout dans le lointain. Plus connu que ceux qui avaient commencé le mouvement, non-seulement dans notre Etat, mais encore dans le monde politique des Etats-Unis qui n'avait pas oublié le rôle qu'il avait joué à Washington, M. Mouton fut, par son honorabilité, le parrain des hommes qui avaient arboré le drapeau insurrectionnel des *Vigilants.* A

travers le brouillard que la mauvaise presse avait amoncelé sur les Comités, son nom affirma leur probité, leur désintéressement, leur patriotisme, leur esprit de justice. Au loin, on comprit que là où était un homme qui avait eu l'honneur d'être sénateur et gouverneur de notre État, il ne pouvait y avoir que des hommes honorables et mus des meilleures intentions. Indépendamment du désir de mêler son nom à une réforme sociale appelée, nous le croyons, par toutes les aspirations de son cœur et de son intelligence, M. Mouton y fut aussi entraîné par un motif non moins puissant. Riche et grand propriétaire de vacheries qu'il voyait décimées journellement, non par la faim (en ce cas son humanité lui aurait fait fermer les yeux), mais par une association de bandits qui se taillait une fortune dans les troupeaux de tous les éleveurs, M. Mouton combattit aussi pour la conservation de ses propriétés en s'enrôlant dans la croisade vigilante. S'il y entra comme un législateur assez haut placé pour avoir le droit de saisir le timon d'une société en perdition, il y entra aussi en homme qui allait lutter *pro aris et focis*. Il y avait dans la paroisse une tourbe sociale qui, non contente de décimer ses bestiaux, lorgnait déjà son coffre-fort et celui des autres membres de sa famille ; *quelques-uns même voulaient aller plus loin*. (Voir les notes justificatives.)

IV.

Le premier Comité—et tous les autres l'imitèrent—écrivit en tête de son programme :

On ne recherchera et punira que les crimes ou délits qui ne dateront que de six mois avant l'époque de la formation dudit Comité.

En formulant cette volonté, que nous imprimons et publions en lettres italiques, on avait formulé une grande et belle chose. En effet, si les Comités avaient voulu sonder, non-seulement le présent, mais le passé, ils auraient entrepris une tâche herculéenne, et bien qu'ils eussent des cœurs dévoués, des têtes intelligentes et des bras robustes, peut-être n'auraient-ils pas réussi.

L'enfance des sociétés est comme l'aube de ces jours d'hiver où la nuit semble lutter contre la lumière et cacher au monde le soleil, l'œil de Dieu. La morale est le soleil des âmes ; mais elle ne rayonne que là où il y a déjà une religion. Dans les premiers temps de notre colonisation, la population s'était formée de couches différentes de mœurs, d'idées, de cultes. Ici, de bons et braves travailleurs de

France ou du Canada, craignant Dieu et n'en appelant qu'à leur travail ; là, des boucaniers. D'un côté, l'amour du travail ; d'un autre, le culte de la paresse. Comme dernier trait au tableau, la langue de la religion et de la justice prêchée par quelques voix courageuses de missionnaires et de magistrats, à peine entendues...

La chronique du passé était donc passablement riche en crimes légendaires de toute sorte. Ouvrir ce livre déjà couvert de poussière, mettre le pied dans ces immondices à moitié pulvérisées déjà par l'action des années, c'eût été évoquer une armée d'accusés, rallier des fils aux pères, non par la solidarité du sang, mais par celle de mauvaises actions dont ceux-ci seuls étaient responsables ; c'eût été, enfin, traduire un quart de la société devant les trois autres quarts érigés en juges.

D'un autre côté, si la loi elle-même offre le bienfait *de la prescription* à certains criminels, pourquoi les Comités n'auraient-ils pas amnistié, eux aussi, certains hommes qui, après un passé plus ou moins orageux, étaient revenus à une vie morale, régulière, du moins en apparence ? Le repentir est la perspective la plus consolante, *la plus divine*, pourrions-nous dire, ouverte par le catholicisme : pourquoi les Comités n'auraient-ils pas admis la *prescription*, cette amnistie humaine, et le repentir, cette amnistie de Dieu ?

Les Comités pesèrent toutes ces considérations. Dictateurs de quatre paroisses dont ils avaient rallié tous les éléments honnêtes, ils se posèrent à eux-mêmes des barrières que leur honnêteté les empêcha toujours de franchir. Magistrats improvisés, ils tournèrent le dos au passé pour ne voir que les lèpres présentes. Le livre de chaque criminel ne fut ouvert par eux qu'à sa page de la veille, car ils avaient écrit sur leur programme :

On ne recherchera et punira que les crimes et délits qui ne dateront que de six mois avant la formation des Comités.

V.

Nous n'avons pas écrit l'histoire de chaque Comité :

1. Parce que la chronique en eût peut-être paru trop longue ;

2. Parce que nous aurions eu à constater souvent des faits pareils à ceux que nous avons contés dans ces pages. Meurtre, vol, incendie, parjure : telle est la quadruple roue d'Ixion que tournait incessamment la bohême attakapienne. Ici le crime n'a pas encore acquis le raffinement de Paris, de New-York et de Londres. Là-bas

il médite et trouve les combinaisons les plus ingénieuses ; ici il se répète avec une désespérante monotonie.

Voici les Comités qui existaient—et existent encore, *sauf un*,—dans les trois paroisses où nous avons placé les scènes de notre livre :

PAROISSE LAFAYETTE.

Comité de la Côte-Gelée.......Aurélien St-Julien, capitaine.
— de Vermillonville.......Alfred Mouton, —
Gouv. Mouton, président.
— de Foreman...........Foreman, capitaine.

PAROISSE VERMILLON.

Comité de Vermillon...........Éd. T. Brousssard, capitaine.
— du Pont-Perry.........Adrien Nunez. —
— du Lac Simonet.........Jean Réau. —

PAROISSE SAINT-MARTIN.

Comité de Saint-Martinville.....George Wèbre, capitaine.
— de la Fausse-Pointe......Z. Broussard, —
— de la Pointe.............Louis Savoie, —
— du Pont-Braux..........Bégueneaud. —
— de la Grande-Pointe......L. Domingeau. —

Nous n'avons pu joindre à notre gerbe de chroniques celle des neuf ou dix Comités de Calcassieu et Saint-Landry. A la journée de la Queue-Tortue, deux de ces Comités (capitaines Maggy et Stanton) ainsi qu'une délégation de Calcassieu, vinrent fraterniser avec les nôtres. Il y eut de notre part une tentative pour fédérer toutes ces forces, toutes ces intelligences éparses et flottant au hasard, afin d'en faire une vaste et puissante unité. Quelques Comités nommèrent des délégués à notre *Comité fédéral ;* il eut même des adhésions dans la paroisse Saint-Landry ; mais, en somme, ce corps, qui devait servir de trait d'union à tous, ne se réunit jamais.

VI.

Bien que notre histoire n'ait pas jeté les yeux sur tous les horizons que lui ouvrait le riche répertoire des Comités de Vigilance, le lecteur y aura vu néanmoins passer des figures assez sinistres pour comprendre la nécessité des mesures de salut public. Il y aura vu et les *Herpin*, trois frères ! *par nobile fratrum !*—et *Lacouture*, l'assassin, le voleur, l'homme des assauts de nuit—et *Bernard Romero* et *ses amis et soldats*, les bandits de l'île des Cypres—et les voleurs et incendiaires de Saint-Martin—et Santa-Maria, le toréador—et Coco et son lupanar de drôlesses prostituées par leurs mères et devenant ensuite les maîtresses de tous les voleurs de nos paroisses—et *Aladin Corner*, l'homme qui avait broyé la tête

d'un vieillard pour cinquante piastres—et les bandits de la Queue-Tortue—et tant d'autres affreux vauriens dont, à notre grand regret, nous n'avons pu tracer que d'imparfaits croquis ou des silhouettes prises à vol d'oiseau. Devant cette sombre galerie de portraits, on a dû se dire qu'une société battue en brèche par de pareils bandits devait être bien malade et avait, par conséquent, le droit de recourir, pour se sauver, à des remèdes héroïques.

VII.

Vint la journée de la Queue-Tortue. Les pièces justificatives jettent un jour bien sinistre sur ce drame mis en scène avec fracas par ses acteurs et qui devait se dénouer si misérablement... pour eux.

La proclamation du Gouverneur fut, non le drapeau, mais le masque de ceux qui préparèrent cette journée. Déguisés en mandataires de la loi, affublés d'épaulettes, la poitrine couverte de *décorations en rubans*, ils parcoururent les prairies, frappèrent à toutes les portes, recrutèrent, *au nom de la loi ;* menacèrent de mort par les fusillades, ceux qui n'ouvraient pas assez vite leurs oreilles à leurs paroles et réunirent enfin sur le terrain deux ou trois cents individus qui se dispersèrent, la plupart en jetant leurs armes, devant la bouche d'un canon qui n'avait pas encore fait feu. La proclamation du Gouverneur couvrit leurs enrôlements ; mais de la défaite se dégagea la lumière, comme l'éclair des nuages. Des affidavits, faits et affirmés, par serment, devant divers juges de paix, prouvèrent que ces patriotes, sur lesquels certaine presse a tant pleuré, rêvaient *égorgements, pillage de coffres-forts...* après leur victoire qu'ils croyaient certaine. Leurs projets de vol et d'assassinat sont affirmés dans les précieux affidavits, publiés dans les notes justificatives. Ces affidavits, qu'on les lise ; et nous sommes sûr, qu'après cette lecture, nos adversaires honnêtes regretteront d'avoir fait aux vaincus de la Queue-Tortue l'aumône de leur pitié... et qui sait ? peut-être trouveront-ils que les Comités furent trop indulgents...

VIII.

Quelques voix nous disent qu'il aurait peut-être mieux valu laisser dans l'ombre les maudits de la population attakapienne ; qu'il n'était pas bon de faire du réalisme, à propos des maladies sociales, comme M. Courbet et les peintres de l'école espagnole ; que les roses étaient plus douces à la vue que les plaies saignantes ; que le domaine des bandits, c'était l'ombre et non le soleil ; qu'un pilori

était souvent pour eux un piédestal, &c., &c.—Nous répondrons par quelques lignes des *Girondins* de Lamartine, empruntées aux massacres de Septembre :

Voilà quels hommes se cachent dans ces gouffres de civilisation recouverts de tant de luxe et de lumière. Il y a des Nérons à tous les degrés, depuis le trône jusqu'à l'échoppe. Raffinés en haut, brutes en bas. Le goût du sang est la première et la dernière corruption de l'homme.

Voilà ce que dit Lamartine d'une des pages les plus sombres de l'histoire de France. L'histoire est et doit être la *justice écrite* des nations. Elle doit être juste dans ses exaltations, implacable dans ses anathèmes. Elle est la seule qui puisse dénouer sa ceinture sans être impudique. Pour être belle, il faut qu'elle soit nue.

IX.

Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour constater la réaction produite par les Comités.

Le banditisme extirpé, ou à peu près,—le parjure étouffé—les incendies disparus—l'assassinat devenu un mythe—la sérénité, la confiance dans le présent et l'avenir, revenues—une réaction immense vers le bien—l'opinion publique réveillée et marquant du doigt l'infâme et honorant le juste : tel est le bilan de la situation.

A côté de la joie infinie qu'on éprouve à voir la régénération de cette forte et généreuse race attakapienne, il se place toutefois un regret : c'est que les représentants des paroisses Lafayette, Saint-Martin et Vermillon n'aient pas demandé ce que M. Gant a obtenu pour Saint-Landry : *l'épuration du juri*... Le nœud gordien de la question était là... et, pour le trancher, il aurait suffi d'ouvrir la bouche devant la Législature de notre État.

Quant aux actes des Comités, ils n'ont jamais pesé sur la conscience de leurs auteurs. Aucun spectre de bandit, chassé ou fouetté, ne s'est jamais dressé, comme le spectre de Banco, dans leurs rêves. Ils ont fait justice prompte et sommaire ; devant Dieu et les hommes, ils acceptent la responsabilité de leurs jugements.

Hésiter à jeter un peu de fret à la mer quand le navire sombre, c'eût été mériter le reproche que Barthélemy a adressé aux hommes de la Gironde :

Fit scelus indulgens in nebula tempora virtus.

Fin de l'Histoire des Comités.

Côte-Gelée, 25 avril 1861.

NOTES JUSTIFICATIVES

SUR

la Journée de la Queue-Tortue

Les notes que nous donnons ici sont des *affidavits* faits devant divers juges de paix de St-Landry et Lafayette, et dont les originaux sont entre les mains d'un homme haut placé dans l'Etat, et qui a attaché son nom à la journée dont nous nous sommes fait l'historien.

—

No. 1.—4 octobre 1859.—*Jérôme Léger*, de la paroisse St-Landry, dépose que, vers la fin du mois d'août, il rencontra Sosthène Richard, de la même paroisse, qui lui dit qu'il venait de l'Anse de la Rivière, de la Queue Tortue et de la Coulée Croche, et qu'il avait acquis la conviction qu'il y aurait de la poudre brûlée avant peu.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 2.—3 octobre 1859.—*Honoré Trahan* dit qu'Eugène Alloë, à la tête d'une vingtaine d'hommes, vint le sommer, chez lui, d'entrer dans leur société anti-vigilante. Il répondit par un refus. Sommé de nouveau de se rendre à leur quartier-général le lendemain, il leur dit, pour se débarrasser d'eux, qu'il s'y rendrait. « Vous et bien d'autres, ajouta Alloë, si vous ne vous joignez pas à nous, vous serez fusillés. Notre but est d'abattre les Comités de Vigilance, d'aller ensuite planter notre pavillon sur le clocher de Vermillonville et de prendre le canon. Nous aurons un barbecue et cinq cents pains. Beaucoup d'hommes se joindront à nous. »

Cette conversation eut lieu le vendredi avant le 3 Septembre, chez le déposant. Quand Eugène Alloë et sa bande vinrent chez lui, ils avaient deux de ses neveux qui se trouvèrent ensuite avec eux à la journée de la Queue-Tortue et qu'il croit y avoir été amenés de force. Cette bande était armée de fusils, de pistolets et même de couteaux.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 3.—*Isaac Hargrève* reçut, comme Honoré Trahan, la visite de cette bande armée, parmi laquelle il reconnut Jinkins et William

Biarde, tous deux fouettés et exilés de la Queue-Tortue. C'était la veille du 3 Septembre. Ils voulurent l'entrainer à la Queue-Tortue. Le plus jeune fils de Mme Cadet Sonnier lui dit même de louer un cheval pour ce voyage et que la compagnie en paierait le loyer. Il répondit qu'il n'avait pas de fusil. « Cherchez-en un, lui dit-on.—Je n'en trouverais point, ajouta-t-il.—Prends une hache, une pioche, une arme quelconque, et viens, » lui fut-il répondu. Il formula enfin un refus formel. Ils partirent alors en disant : « Il faut que tu marches avec nous ou que tu prennes la pinière. » Le témoin comprit qu'ils ne projetaient rien de bon.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 4.—5 octobre 1859.—Par-devant W. Elkins, juge de paix (Saint-Landry), comparaît *J. Barousse*, marchand de la paroisse St Landry, qui dépose que, dans la matinée du 3 Septembre, passèrent chez lui Azolin Gautreau et Louis Balard, *aliàs* Nounoutte Gauthier, qui demandèrent des postes. Il répondit qu'il n'en avait point. « Cela m'est indifférent, dit Louis Balard, nous en trouverons là-bas. » Ledit Balard acheta ensuite diverses choses, et comme il ne payait pas, le déposant lui dit: « Mais si vous vous battez et vous faites tuer, qui est-ce qui me paiera ? » Balard lui dit de ne rien craindre pour lui ; qu'en repassant, il lui solderait les objets achetés. Il y avait en ce moment dans le magasin plusieurs personnes à qui il promit poignards, fusils, revolvers, toutes sortes d'armes en cadeau. Il dit aussi qu'il se rendait au barbecue de la Queue-Tortue : et le déposant comprit alors que les armes dont parlait Louis Balard devaient être prises en ce lieu.

No. 5.—4 octobre 1859.—Témoignage d'*Alexandre Doucet*. –Le déposant était au magasin de Jean Barousse lorsqu'entrèrent Azolin Gautreau et Louis Balard, et confirme en tous points la déposition précédente. A la fin, néanmoins, on trouve cette variante significative : « Balard demanda à acheter du café.—Qui me paiera, si vous êtes tué ? objecta Barousse.—Il répondit qu'il fouillerait les poches des Vigilants tués, car dans le nombre il s'en trouverait qui auraient de l'argent, et qu'en repassant il le paierait avec. »

(Devant William Elkins, juge de paix.)

No. 6.—3 octobre 1859.—*Célestin Bergeron* dépose que, trois ou quatre jours avant la journée du 3 Septembre, Duprelon Istre, fils de Joseph Istre, lui dit que lui et d'autres allaient se réunir à la Queue-Tortue pour marcher contre les Comités de Vigilance ; qu'ils seraient mille hommes et auraient deux pièces de canon ; qu'ils auraient un barbecue composé de trois bœufs et de cinq cents pains, et que tous les hommes de l'Anse à la Rivière avaient donné leurs signatures à l'association.

Le témoin sait aussi qu'ils ont voulu faire entrer plusieurs personnes dans leurs rangs en les menaçant de les fusiller, si elles refusaient. Ils

disaient aussi que le Dr. Wagner avait indiqué les moyens de fortifier la maison Lagrange et que tout s'y faisait sous sa direction : qu'il y aurait deux ou trois tierçons de boissons, et qu'en cas de succès, ils iraient planter leur pavillon à Vermillonville ; enfin que, si besoin était, deux cents mulâtres se réuniraient à eux. Il est convaincu que la réunion de la Queue-Tortue est composée de vauriens. (*sic.*)

(Devant James, Myers juge de paix.)

No. 7.—*Don Louis Clément.*—Au nom de James Jinkins, il fut sommé par Jacques Guilbert et Eugène Alloë. de se rendre le samedi 3 septembre, à la Queue-Tortue, avec un fusil. Ils ajoutèrent qu'on attendrait les Vigilants toute la matinée, et que s'ils n'avaient pas paru à midi, leur troupe irait attaquer Vermillonville. Quelques jours auparavant, Eugène lui avait dit que les compagnies vigilantes n'avaient que leurs fusils et leurs bras ; que le canon avait été encloué avec une lime, et qu'il fallait se hâter de les disperser, parce que, plus tard, elles chasseraient tous les pauvres du pays. Eugène ajouta qu'il ne fallait avoir aucune peur des conséquences de cette prise d'armes, parce qu'elle était autorisée par le Gouverneur ; quant à ceux qui ne marcheraient pas avec eux, ils seraient fusillés.

Eugène Alloë et Jacques Guilbert étaient armés chacun d'un fusil. Leurs hommes, au nombre de vingt, étaient aussi presque tous possesseurs de fusils.

No. 8.—6 octobre 1859.—*Joseph Trahan.*—On lui ordonna, au nom de Jinkins, de se trouver le 3 à la Queue-Tortue, sous peine d'être mis à mort (*killed*) par les Modérateurs. Un des Modérateurs dit que le premier Vigilant qu'il viserait serait François d'Aigle ; un autre, qu'il choisirait pour son usage le pantalon d'un des Vigilants tués : celui qui disait cela s'appelle Claviel Deboux.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 9.—Mme *Céleste Leblanc* se trouvait chez Don Louis Clément, lors de la visite de Jacques Guilbert et Eugène Alloë, et confirme en tous points son témoignage. A la fin elle ajoute :

« Eugène dit que, une fois maîtres de Vermillonville, ils tueraient d'abord M. Emile Mouton, pilleraient ensuite son coffre-fort et fourniraient des munitions pour tuer tout le reste. » (*sic.*)

Le témoin dit à Eugène Alloë : « Toi et les tiens, vous feriez mieux de renoncer à votre entreprise ; si vous ne le faites pas, vous vous en repentirez. »

No. 10.—*David Roy.*— Le jeudi avant le 3 Septembre, sept hommes armés vinrent chez lui et essayèrent de l'embaucher par les plus atroces menaces. Il refusa énergiquement de se joindre à eux. Cette visite lui

fut faite sous prétexte de l'inviter à aller soigner Euphrosin Jones, malade. Cet Euphrosin était un banni.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 11.—4 octobre 1859.—*André Lejeune* et *Portalis Braux.*—James Jinkins, à la tête de douze individus armés, vint chez eux le jeudi avant le 3 Septembre. Jinkins avait une épaulette et une croix blanche en rubans à la poitrine. Il leur dit qu'il avait l'ordre du Gouverneur de faire marcher, de gré ou de force, toute la population virile sur la Queue-Tortue, afin de briser ou de dissoudre les Comités de Vigilance;—que ceux qui n'obéiraient pas seraient mis par eux au cadre et fusillés par des piquets d'exécution composés de dix personnes;—que tous les Vigilants qui viendraient à la Queue-Tortue seraient tués, et que s'ils ne venaient pas, on irait les tuer chez eux. Jinkins répéta qu'il agissait par ordre du Gouverneur;—qu'ils auraient quinze cents combattants dont huit cents avaient déjà signé.—Onézime Frugé, Eugène Alloë et beaucoup d'autres se réjouissaient à l'idée d'entrer dans les coffres-forts (*sic*), de ramasser l'argent qui s'y trouverait (*sic*), et de prendre les selles piquées et les chevaux américains (*sic*).

Avant ce jour, Joseph Dédé Istre avait dit que le Dr. Wagner serait chez Lagrange avec une petite compagnie;—que John Jones et James Jinkins y amèneraient aussi les leurs, ainsi que celles du Ferry, du bois Mallet, et plusieurs autres dont ils ont oublié les noms;—que, dans leurs rangs, ils auraient cinq hommes déjà chassés et qu'on pourrait compter sur eux comme sur des hommes à toute épreuve;—enfin qu'ils devaient arracher le cœur à MM. Alexandre et Emile Mouton et à Richard Hightower, les faire ensuite rôtir sur la braise et les manger.

Tous ces hommes étaient parfaitement armés de fusils et de pistolets.

(Devant James Myers, juge de paix).

No. 12.—9 novembre 1859.—Honorable *Vincent Bertrand*, représentant de la paroisse Lafayette à la Législature d'Etat.—Dix ou quinze jours avant la journée du 3 Septembre, il rencontra Sosthène Sonnier. La conversation étaut tombée sur les Comités de Vigilance, S. Sonnier lui donna à entendre qu'il y avait une société organisée pour les abattre, et que lui, Sonnier, y appartenait. Le témoin lui objecta qu'il doutait qu'il fût possible d'organiser une société assez nombreuse et surtout assez forte pour abattre les Comités. Sonnier lui répliqua : « Si nous avons à livrer bataille aux Comités, nous aurons les nègres avec nous. » La conversation continua entre eux sur ce point, et le témoin resta convaincu qu'il y avait des intelligences entre les Modérateurs et les nègres, et qu'il était convenu et arrêté entre eux (*sic*) de marcher, à un moment donné, contre les Comités de Vigilance.

Dans les derniers jours du mois d'août, le témoin rencontra John

Jones, à cheval, avec une valise de voyage, et armé d'un fusil. Le lendemain, il eut occasion de voir Antoine Sonnier qui lui dit que Jones avait été chercher les hommes de la prairie Mammouth (St-Landry) pour les amener, le 3 Septembre, à la Queue-Tortue.

(Devant Théogène Hébert, juge de paix.)

No. 13.—*Manuel Myers* déclare qu'il fut requis, lui aussi, par la bande de Jinkins, d'aller soigner Euphrosin Jones. Il les envoya promener (*sic*). C'était le 2 septembre. « Puisque tu ne viens pas aujourd'hui, lui dit-on, viens demain avec ton fusil. » Sa réponse fut : « S'il faut que j'aie un fusil, je n'irai pas du tout. » Il savait qu'Euphrosin était un banni.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 14.—17 octobre 1859.—*François Gérac* rencontra O. Frugé le vendredi avant le 3 Septembre. Frugé lui dit que le 3 on se battrait avec les Vigilants et que, s'ils ne venaient pas, on irait planter le pavillon des Modérateurs sur la Maison de Cour de Vermillonville.

(Devant W. Mouton, juge de paix.)

No. 15.—17 octobre 1859.—*Pierre Braux* dépose des faits déjà connus. Il a été menacé par E. Alloë, qui travaillait chez lui, de mauvais traitements, s'il ne faisait pas cause commune avec les Modérateurs ;—a refusé de se joindre à eux. « Quand nous aurons fini à la Queue-Tortue, lui a dit Eugène, nous irons à Vermillonville, nous empêcherons le monde d'entrer au village et d'en sortir, et nous tuerons M. A. Mouton. »

No. 16.—12 octobre 1859.—*Domingeau Gario*, de la paroisse Saint-Landry, dépose que, dans la nuit du 1er au 2 septembre, une bande de trente hommes, commandée par J. Jinkins et E. Alloë alla chez lui. La bande était armée de fusils. Jinkins et Alloë lui dirent qu'ils venaient le sommer d'entrer dans leur compagnie,—laquelle avait été formée dans le but d'abattre les Comités de Vigilance, parce qu'ils chassaient des gens qui ne méritaient pas l'exil.—Refus du déposant.—Jinkins, qui avait des épaulettes, lui dit qu'il était le chef des Modérateurs et que si lui, D. Gario, ne voulait pas venir de gré, il le ferait marcher de force. Le déposant lui répondit : « Vous ne me forcerez pas d'aller avec vous ; j'aime mieux être tué dans ma cour qu'à la Queue-Tortue ! » Jenkins lui dit : « Je reviendrai demain, et si tu ne veux pas me suivre volontairement, je t'amènerai garrotté ! »

Pendant cette conversation, un des hommes de Jinkins, qu'il ne pourrait reconnaitre, arma son fusil et mit en joue le déposant. Quelques voix crièrent : « Ne tirez pas ! »—Eugène Alloë dit alors au déposant qu'il devrait se joindre à eux pour sauver le pays (*to save the country*.)

Jenkins et Alloë ajoutèrent qu'ils prétendaient tuer toutes les grosses têtes (*to kill all the big heads*) et piller ensuite leurs coffres-forts.

(Devant C. H. Eastin, juge de paix.)

No. 17.—6 octobre 1859.—*Léon Mire.*—Avant l'affaire de la Queue-Tortue, un jour, dans son clos, il reçut la visite de Jinkins et de sa bande, qui le sommèrent, au nom du Gouverneur, de se rendre à la Queue-Tortue, le 3 septembre.—Le déposant répondit qu'il n'avait ni poudre ni plomb.—On lui dit qu'on lui fournirait toutes les munitions de guerre.—Forcé, par Jinkins et sa compagnie, de marcher, il alla avec eux à la Mermento. Leur but était de recruter des hommes pour les aider à tuer les Régulateurs. En route, ils forcèrent Norbert Gario et plusieurs autres de s'enrôler dans leur bande. Norbert réussit à s'évader pendant la nuit. Puis ils voulurent enrôler deux autres hommes, qui répondirent qu'ils n'avaient pas de chevaux. On leur dit : « Si vous ne venez pas demain avec nous, vous serez garrottés et fusillés. »—Un de ces hommes armés dit qu'il voulait tuer François d'Aigle pour avoir sa graisse ;—un autre qu'il voulait tuer Richard Hightower et lui arracher le cœur et son pistolet de prix (*to get his heart and his fine pistol*). Il ajouta qu'il y aurait, le 3, entre eux et les Régulateurs, une rencontre avec des armes homicides.—D'autres ajoutèrent que si, le 3, ils étaient vainqueurs à la Queue-Tortue, ils iraient attaquer la prairie Robert ;—qu'ils égorgeraient tous ceux qui résisteraient, et que, de là, ils marcheraient sur Vermillonville qu'ils traiteraient de la même façon. Ils comptaient avoir deux mille Modérateurs a leur barbecue.

(Devant James Myers, juge de paix.)

No. 18.—*Pierre-Ozémé Trahan.*—Même témoignage.

No. 19.—MM. *Horace Voorhies* et *Columbus Eastin*, l'un shérif, l'autre greffier et juge de paix de la paroisse Lafayette, déclarent par écrit que, dans l'exécution des mandats lancés par eux, ils ont toujours eu le concours des milices vigilantes.

DISTRIBUTION DE SECOURS

Tous les livres des Comités constatent que, non-seulement on distribua une somme assez rondelette à chaque bandit qui avait un ordre d'exil dans sa poche, mais que cette générosité s'étendit encore aux familles de ces hommes. Une souscription avait été ouverte dans chaque Comité à cet effet.

—FIN—

